This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

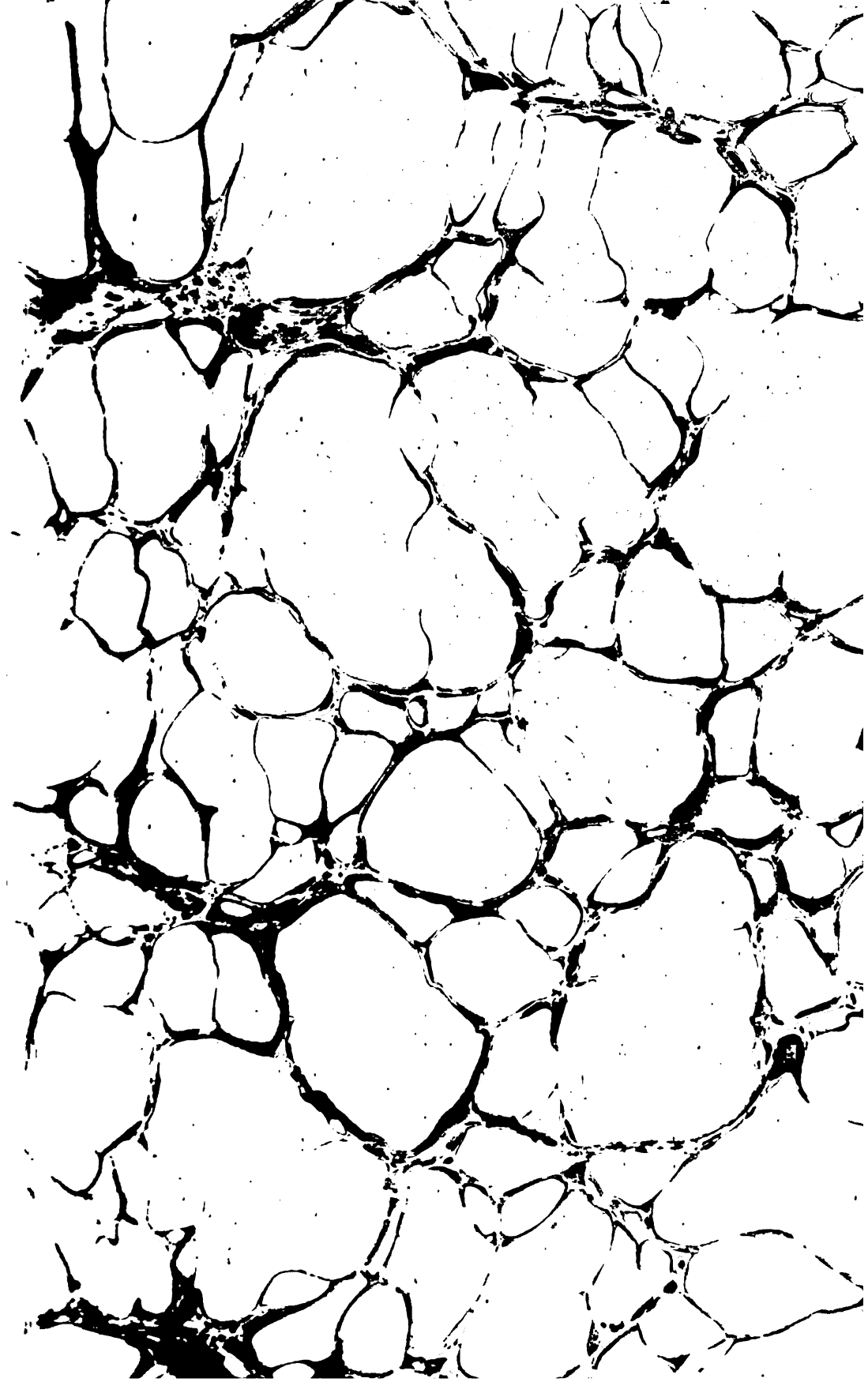

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

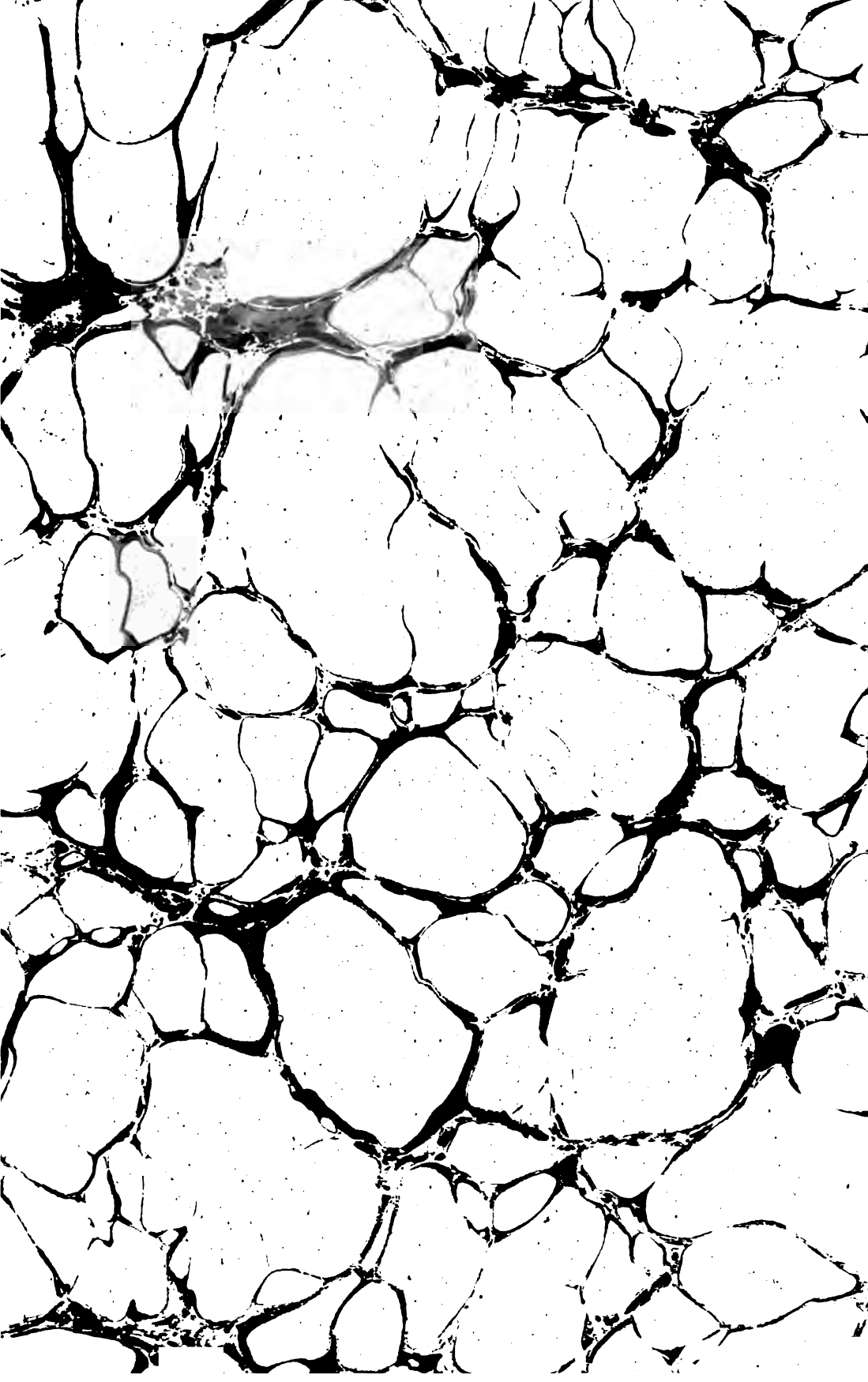

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUATORZIÈME ANNÉE.

TOME TRENTE-NEUVIÈME

Janvier-Avril 1889.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1889

130237

LA

POLITIQUE ROMAINE

DANS LES GAULES

APRÈS LES CAMPAGNES DE CÉSAR[1]

---

§ Ier. *La conquête.*

D'éminents esprits estiment que la conquête romaine a, en fin de compte, servi l'humanité et contribué au progrès général; c'est trancher une question qui me paraît insoluble. Il faut, pour la bien poser, examiner attentivement les effets d'une conquête.

Le conquérant qui appartient à un milieu très riche et à une civilisation avancée est souvent, à mes yeux, plus malfaisant, quelles que soient sa modération et sa bonne volonté, plus malfaisant que le conquérant barbare, car ses besoins sont beaucoup plus développés et plus coûteux que ceux du barbare; s'il est sage, il ne dévastera pas le pays conquis; mais il l'épuisera lentement; c'est la condition ordinaire, la raison d'être de sa présence. Quelques saignées, au contraire, pourront satisfaire le barbare, et même, si les circonstances sont favorables, il trouvera autour de lui, dans les habitudes et la civilisation du peuple vaincu, un stimulant au travail utile et le moyen de s'enrichir lui-même, en contribuant à la prospérité commune. Mais le vainqueur civilisé apporte avec lui une culture intellectuelle, morale, philosophique, des procédés agricoles et industriels; voilà, dira-t-on, le bienfait de la conquête. On oublie que toute civilisation ainsi importée a étouffé un germe, a empêché un développement

1. Cette étude est un chapitre détaché d'une *Histoire des institutions politiques et administratives de la France,* que M. Paul Viollet doit publier prochainement.

naturel et y a substitué une culture exotique déjà faite et toute formée, déjà peut-être vieillie. Nous ignorons parfaitement ce que fût devenu le monde gaulois, abandonné à son activité propre ou même envahi cinq cents ans plus tôt par les Germains; nous ignorons quelle influence civilisatrice eussent pu exercer des voisins tels que les Grecs et les Romains; quelle eût été enfin l'action bienfaisante du christianisme, qui allait faire son apparition. L'historien, se plaçant ici à un point de vue purement utilitaire, ne faisant intervenir aucune notion de droit public ou international, s'abstiendra donc de prononcer un jugement; il confessera son impuissance; il est condamné à ignorer, car les points de comparaison lui manquent, si la conquête qui importa en Gaule la civilisation romaine a profité, en dernière analyse, au progrès, a rendu à l'humanité un service incontestable et bien caractérisé. Sans doute, un élément se dégage avec netteté : Rome a contribué à l'uniformité de la civilisation occidentale, elle a fondé cette uniformité; mais cette observation isolée ne nous est d'aucun secours. L'uniformité, indépendamment de toute autre circonstance, peut-elle être considérée comme un bienfait? Je crains qu'elle n'implique, sinon en théorie pure, du moins en fait, un appauvrissement, un amoindrissement.

Je rappellerai en peu de mots les phases principales de la conquête, sans m'attacher beaucoup aux circonstances qui l'ont amenée; les « bonnes raisons diplomatiques » n'ont jamais fait défaut à un conquérant; je négligerai le plus souvent l'histoire diplomatique.

En l'an 154 avant Jésus-Christ, les Massaliotes, en guerre avec les tribus liguriennes du voisinage, appelèrent les Romains à leur secours; ceux-ci passèrent les Alpes, descendirent dans la Gaule transalpine, battirent les tribus qui inquiétaient la colonie grecque et leur enlevèrent quelques terres qu'ils donnèrent aux Massaliotes. Trente ans plus tard, nouvelle demande des Massaliotes[1], nouvelles victoires des Romains contre des tribus gauloises[2] établies entre le Rhône et les Alpes (les Salyens ou Salluviens); cette

1. Cf. Desjardins, *Géographie hist. de la Gaule*, t. II, p. 270.

2. Telle est l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville; mais il ajoute cette restriction : une partie notable de la population du pays appartenait à la race autrefois dominante, aux Ligures vaincus (*Les premiers habitants de l'Europe*, p. 238).

fois, les Romains restèrent dans le pays; le consul Sextius, en l'an 123, fonda la première station romaine dans la Gaule transalpine, *Aquæ Sextiæ*, Aix[1].

En l'an 121, les Allobroges et les peuples d'en deçà du Rhône furent vaincus par les Romains et imparfaitement soumis. Rome posséda dès lors en Gaule un certain territoire dont il est d'ailleurs difficile de déterminer les limites; ce fut la province, *provincia*[2].

Peu après, en l'an 118, voulant assurer ses communications avec l'Espagne, Rome étendit la *Province* dans cette direction et fonda la colonie de Narbonne[3], destinée, comme dit Cicéron, à devenir une sentinelle et une forteresse du peuple romain dans ces contrées[4]. Les Romains étendirent bientôt leur domination jusqu'à Toulouse[5].

La Province (qu'on nomma plus tard *Narbonensis*[6], *Narbonnaise*, du nom de Narbonne, sa métropole) fut, comme on sait, menacée, à la fin du IIe siècle, par la terrible invasion des Cimbres et des Teutons, peuples de race germanique[7]. Marius remporta sur les Teutons, en l'an 102, la grande victoire d'Aix[8];

1. Cf. Desjardins, *Géographie hist. de la Gaule*, t. II, p. 271; Zumpt, *De coloniis Romanorum militaribus libri quattuor*, dans *Commentationes epigr.* Berolini, 1850, t. I, p. 412.

2. Remarquons bien toutefois que ce mot *provincia* n'est pas, à l'origine, une expression géographique; il désigna primitivement l'ensemble des attributions d'un magistrat; plus tard, le commandement exercé par un magistrat sur un territoire conquis; enfin, par extension, ce territoire lui-même. Cf. Mispoulet, *les Institutions politiques des Romains*, t. II, p. 75; Desjardins, *Géographie hist. de la Gaule*, t. II, p. 284; Bergaigne, *Le nom de la province romaine*, dans *Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. XXXV, Paris, 1878, p. 115-119; Alois v. Brinz, *Zum Begriff und Wesen der rœmischen Provinz*, München, 1885, in-8° (24 pages).

3. Sur l'origine du nom de Narbonne, voyez Desjardins, *Ibid.*, p. 134, 290; d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 240.

4. Cicéron, *Pro Fonteio*, 3. Sur la population ancienne du pays, voyez Dion Cassius, 175, 176, dans Cougny, *Extraits*, t. IV, p. 217.

5. En l'an 106, Tolosa se révolta; elle fut reprise et pillée. Dion Cassius, 270, al. 90, édit. Bekker, t. I, 1849, p. 86; édit. Gros et Boissée, t. II, 1848, p. 96, 98.

6. Sur l'expression *Provincia Narbonensis*, voyez Jullian, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 5e année, fasc. V, p. 343-346.

7. Voyez ici d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, Paris, 1877, p. 159 et suiv.

8. Voyez Desjardins, *Ibid.*, t. II, p. 323-329.

l'année suivante, il extermina les Cimbres à Verceil; la province était sauvée. Elle fut gouvernée pendant quarante ans par des propréteurs ou proconsuls fort obscurs pour la plupart; l'un d'eux, Fonteius, s'est fait un nom par ses exactions; accusé, il fut défendu par Cicéron, dont le plaidoyer ne nous est pas parvenu intact[1].

L'an 59 vit s'ouvrir pour la Gaule des destinées nouvelles. A cette date, les Suèves, peuple germanique, et leur chef Arioviste, venaient de s'établir en Gaule chez les Séquanes; ils avaient mis en déroute les Éduens, alliés de Rome. D'autre part, les Helvètes, population gauloise fort redoutable, opéraient une migration et menaçaient la vallée du Rhône; c'étaient pour la Gaule deux très grands périls. L'Éduen Divitiacus était venu à Rome et avait invoqué contre Arioviste l'appui du Sénat[2]. Rome, en effet, intervint[3]. La loi Vatinia investit pour cinq ans César de l'*imperium* dans les provinces de Cisalpine, de Transalpine (Narbonnaise) et d'Illyrie. Le Sénat ajouta la *Gallia comata*, qui était à conquérir. Huit ans plus tard, la Gaule était délivrée et des Helvètes[4] et des hordes germaniques; mais ..... elle n'existait plus, elle était terrassée et à la merci des Romains[5].

Elle eût pu, en ce moment, être réduite tout entière en province romaine; on oublie trop facilement que cela n'eut pas lieu. Il convint à César, après s'être fait très redoutable, de se faire très populaire. Il employa le dernier hiver passé par lui dans les Gaules à visiter les cités et à se les concilier, en attirant à lui les *principes* et la population militaire. Il décerna aux États gaulois des titres honorifiques, ne leur imposa aucune charge[6] et s'abstint de réduire officiellement en province romaine la majeure partie de la *Gallia comata*[7]. Tant de générosité après tant de

1. Voyez Cicéron, édit. Orelli, t. II, pars I, p. 462 et suiv.

2. César, *De bello gallico*, I, 31.

3. Il ne faut pas croire que la grosse affaire d'Arioviste et des Germains ait été *révélée* tout à coup à César par les Gaulois (César, I, 31); les Romains étaient parfaitement au courant, puisque Divitiacus était venu à Rome implorer l'appui du sénat (César, I, 31).

4. Ils furent défaits à Bibracte (mont Beuvray). Cf. Desjardins, t. II, p. 609, notes 1 et 2.

5. Voyez Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 354, 355, 590, 591.

6. *De bello gallico*, VIII, 49.

7. Suétone, *Jul. Cæsar*, 25. Dion Cassius, XL, 42, 43. Le témoignage concis de

victoires gagna à César de nombreux amis. Un fait matériel en témoigne. Nous constatons que beaucoup de *principes* ajoutèrent avec empressement à leur nom barbare celui de *Julius*, c'est-à-dire le *gentilicium* de César[1].

J'ai dit que César accorda aux cités gauloises des titres honorifiques. Quels étaient donc ces titres? Il s'agit, nous n'en pouvons douter, de titres qui supposent l'indépendance; il s'agit des titres de *fœderati*, alliés, de *liberi*, libres. Qu'on ne se fasse pas illusion, cependant; ces *fœderati* et ces *liberi* avaient tous un maître et les moins humiliés se trouvaient bien près d'être traités comme *deditii*[2] ou adhérents à la loi romaine, *fundi*[3]. La république marseillaise conserva, pour le moment, une indépendance un peu plus marquée.

L'hypocrisie, a dit un moraliste, est un hommage indirect rendu à la vertu. Ces mots *populi liberi*, *fœderati* sont aussi un hommage rendu au droit international. Plusieurs des peuples de la Gaule ne sont pas, en principe, annexés. Il semble qu'aux yeux des Romains eux-mêmes cette conquête n'eût pas été suffisamment justifiée. Nous percevons donc ici un certain sentiment de droit et d'équité, sentiment auquel les mots sont destinés à donner satisfaction. L'observation n'est pas inutile, car nous nous persuadons trop facilement que certaines notions générales d'équité

Tite-Live donnerait une autre impression (*Epochæ*, 108). — Une armée campée au nord-est et commandée par Aulus Hirtius maintenait la Gaule, tout en la gardant des Germains; très probablement quelques légions assises en Armorique et en Aquitaine surveillaient l'ouest.

1. Cf. A. de Barthélemy, *Les libertés gauloises sous la domination romaine de l'an* 50 *à l'an* 27, dans *Revue des questions historiques*, 1er avril 1872, p. 364, 365, 371, 375.

2. Suétone, *Julius Cæsar*, 25. Pline, *Hist. nat.*, III, 4, 5 (al. 37); IV, 31, 32 (al. 106). Voici la définition théorique d'un peuple libre : « Liber autem populus est qui nullius alterius populi potestati est subjectus, sive is fœderatus « est; item sive æquo fœdere in amicitiam venit, sive fœdere comprehensum « est, ut is populus alterius populi majestatem conservaret » (*Digeste*, XLIX, xv, 7, § 1, Proculus). Grandes difficultés, dès qu'on veut préciser le sens de *fœderatus* et le sens de *liber*. Voyez ici Marquardt et Mommsen, *Handbuch*, t. IV, 1873, p. 347 et suiv.; édit. de 1881, p. 76 et suiv.; Mispoulet, *Les institutions politiques des Romains*, t. II, p. 81. Je pense qu'une condition ordinaire du *fœdus* était : « Ut eosdem quos populus romanus amicos atque hostes habeant » (Tite-Live, *Hist.*, XXXVIII, 8; cf. *Ibid.*, 10, 11, 38).

3. Sur le sens de ce mot, voyez Mispoulet, t. II, p. 49, note 10; Marquardt et Mommsen, *Handbuch*, t. IV; *Rœm. Staatsverw.*, t. I, 1881, p. 52, note 3.

et de justice sont modernes. Cette illusion se dissipe à la lecture de Cicéron.

Si le sentiment du droit international public était assez puissant, il y a deux mille ans, chez les Romains, pour exercer une influence sur les mots, il garde aujourd'hui chez les nations fortes, dites « chrétiennes, » en relation avec les nations faibles, exactement la même puissance. Nous lui devons l'expression « protéger. » Nous « protégeons[1] » ceux que les Romains appelaient *liberi* ou *fœderati*. Les modernes seraient assez embarrassés de bien définir la protection. Nous éprouvons de même quelque embarras à définir la « liberté » des peuples *liberi*. On parvient néanmoins à dégager des textes la théorie suivante : le « peuple libre » est indépendant; il use donc de ses lois; le magistrat romain n'a sur son territoire aucun droit de juridiction; enfin il ne paye pas d'impôt[2].

Le peuple libre est dit « fédéré », lorsqu'il est uni à Rome par un traité. En Gaule, les Rèmes, les Lingons, les Éduens, les Carnutes prirent, au début, le titre de peuples *fœderati*[3] (et par conséquent *liberi*). Plus d'une *civitas* se para fort longtemps du titre de *civitas libera*[4]; on trouve encore ce titre au IIIe siècle; mais

1. « Protéger. » La formule qui termine dans la note 1 ci-dessus la citation de Proculus en est l'équivalent romain; elle me paraît bien supérieure, au point de vue littéraire, à notre mot « protéger, » un peu terne.

2. *Digeste*, XLIX, xv, 7, § 1 (Proculus). Pline le Jeune à Trajan, *Epist.*, X, 56 (al. 48). Tite-Live, XXXVIII, 39; XXXVII, 32; XLV, 29. César, VII, 76. Cf. *Lex Antonia de Termessibus* dans Bruns et Mommsen, *Fontes juris romani antiqui*, 5e édit., p. 92; « Aliæ civitates sunt stipendiariæ, aliæ liberæ, » note du scholiaste sur le discours *pro Scauro* (édit. Orelli, t. V, p. 11-735); Servius, *Ad Æn.*, III, 20. En principe, un magistrat romain n'avait aucune juridiction dans une *civitas libera* (Cicéron, *De prov. consul.*, III, 6; IV, 7; apud Orelli, t. II, pars II, p. 1030). Cf. Mispoulet, *Les institutions politiques des Romains*, t. II, p. 80; Marquardt et Mommsen, *Handbuch der rœm. Alterthüm.*, t. IV; *Rœmische Staatsverwaltung*, t. I, 2e édit., 1881, p. 69-90; Bernier, *De la condition des fonds provinciaux*, Paris, 1884, p. 6, 7-10. En l'an 70 après Jésus-Christ, au moment de la révolte de Civilis, il y avait encore en Gaule des vieillards nés avant le régime de l'impôt romain; « Multos adhuc in Gallia « vivere ante tributa genitos » (Tacite, *Hist.*, IV, 17). C'étaient sans doute des Gaulois des cités libres; ceci peut nous donner une idée du moment où elles furent soumises à l'impôt. Cf. Klippfel, *Étude sur le régime municipal gallo-romain*, p. 60.

3. Pline, *Hist. nat.*, IV, 31, 32 (al. 106, 107).

4. Voyez pour Tours, cité libre, Mowat, *Une inscription de Britannicus dans la cité des Turons*, dans *Académie des inscriptions et belles-lettres, Comptes-*

l'immunité d'impôt, si elle exista, comme je le pense, au début, dura peu[1].

Pour arriver à constituer la province, les Romains, dans leur première étape au delà des Alpes, avaient jadis suivi la même voie. Toulouse, en effet, avant d'être partie intégrante de la Narbonnaise, avait été aussi cité fédérée[2]. Une autre cité de la Narbonnaise, celle des Voconces, garda longtemps son titre de cité fédérée[3].

La *Gallia comata*, dont la liberté avait été, en apparence, respectée par César, fut absorbée peu à peu. C'est Auguste qui paraît avoir consommé l'annexion[4].

§ II. *L'assimilation. — Cité romaine et droit latin.*

La Gaule était tombée en la puissance d'un peuple doué tout à la fois d'une grande force et d'une grande finesse qui savait, en même temps, contenir et s'assimiler les vaincus.

Avant d'indiquer les procédés d'assimilation dont Rome fit usage, il est nécessaire de signaler une évolution naturelle qui se produisit en Gaule comme dans tout l'Occident soumis aux armes romaines. Les vainqueurs avaient trouvé de ce côté de l'Europe des populations plus barbares qu'eux; or, dès que deux peuples inégalement civilisés se trouvent en contact, un courant ascensionnel s'établit, — ce fait est à peu près constant, — vers le plus civilisé des deux, que celui-ci d'ailleurs soit politiquement dominant ou dominé. Le barbare se fait honneur de ressembler à l'homme policé, et, d'ailleurs, il y trouve son profit. Ainsi, le peuple inférieur se met tout naturellement en marche vers le peuple civilisé, si quelque obstacle spécial ne vient entraver ce mouvement.

rendus, 4e série, t. V, p. 34; pour Périgueux, cité libre : inscription n° 22 dans *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 14. Cf. la liste des *civitates fœderatæ* et des *civitates liberæ* avant Auguste dans Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 86.

1. Cf. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 277.

2. « Ἐνσπονδος » (Dion Cassius, frag. 90, al. 270; édit. Bekker, t. I, Lipsiæ, 1849, p. 86; édit. Gros et Boissée, t. II, 1848, p. 96, 98). Cf. Herzog, *Gallia Narbonensis*, p. 52.

3. Pline, *Hist. nat.*, III, 37. Cf. Herzog, *Ibid.*, p. 53.

4. Cf. A. de Barthélemy, *les Libertés gauloises sous la domination romaine de l'an* 50 *à l'an* 27, dans *Revue des quest. hist.*, avril 1872, p. 381, 389 et *passim*.

Ce phénomène très fréquent se produisit certainement en Espagne et en Gaule et contribua puissamment à la romanisation de ces deux pays, ainsi qu'à celle d'une grande partie de l'Italie.

L'observation a une importance trop générale pour ne pas être placée en tête de ce chapitre; mais il nous reste à voir par quels moyens les Romains surent seconder ce mouvement naturel.

Si nous cherchons, après deux mille ans, à pénétrer les ressorts secrets de la politique romaine à l'égard de la Gaule, nous croyons constater que Rome chercha et trouva son point d'appui, son levier, dans l'aristocratie que j'appellerai civile ou laïque, pour la distinguer de l'aristocratie religieuse ou de la classe des druides. Précipitant un mouvement naturel dans chaque État, elle livra à cette aristocratie le peuple et surtout le peuple des campagnes. C'est à cette aristocratie siégeant dans les villes devenues chefs-lieux d'État qu'elle confia ou qu'elle laissa le recouvrement de l'impôt foncier[1]. Celui qui lève un impôt peut assez facilement se dédommager d'avoir aussi à le payer[2]. C'est cette aristocratie qu'avant tout elle attira à elle par les deux mobiles les plus puissants sur le cœur de l'homme : la vanité et l'intérêt.

En effet, de tous ces responsables, elle fit des ambitieux avides d'honneurs et de privilèges[3]. Méthodiquement généreuse, Rome sut graduer ses faveurs avec une habileté consommée et offrir à l'ambition des Gaulois les échelles variées qui pouvaient conduire aux honneurs. La vanité toujours inassouvie des vaincus contribue aujourd'hui à la richesse de nos musées. Nous lui devons une quantité de monuments épigraphiques.

1. *Dig.*, L, I, 17, § 7 (Papinien); L, IV, 3, § 11 (Ulpien); 18, § 16, 26 (Arcadius Charesius). Cf. Guizot, *Essais*, p. 27.

2. A le payer, j'entends en principe. On s'interdirait toute conjecture légitime et on attribuerait en même temps aux Gaulois puissants une délicatesse de conscience que rien ne fait présumer, si on rejetait ici mes vues. Pense-t-on que les procédés en matière d'impôts visés par une constitution impériale du IVe siècle (*Code de Justinien*, XI, LVII, *De censibus*, 1-313) et plus tard par Salvien aient été inconnus dans les siècles antérieurs? Il faut toujours se souvenir du mot de Salvien : « Decernunt potentes quod solvant pauperes » (Salvien, *De gubern. Dei*, V, 7, 8; édit. de l'académie de Vienne, p. 110-113).

3. Joignez ce qui sera dit plus loin de la cité romaine et du droit latin; un des textes fondamentaux en la matière est celui de Gaius, I, 96, sur le *majus* et le *minus Latium*. Les premières collations de cité romaine faites aux Gaulois ne leur conféraient pas le droit aux honneurs curules et le droit d'être sénateur, mais bien l'accès aux autres fonctions (Zumpt, *Studia romana*, p. 331).

Tout ceci était d'autant plus pratique et d'autant plus facile à réaliser qu'avant la conquête les petites gens étaient déjà, dans les Gaules, bien humbles devant les puissants. Ceux-ci devaient habiter volontiers les campagnes; mais ils se réunissaient souvent, j'imagine, dans l'*oppidum* de chaque *civitas* pour y traiter dans le *senatus* les affaires communes. Ce *senatus* devint, aux yeux des Romains, ce que nous appellerions le conseil municipal de la ville et prit un caractère de plus en plus urbain. L'ancien gouvernement des États gaulois se modela très facilement sur le gouvernement des villes romaines. On se déshabitua de considérer dans la *civitas* l'ensemble d'un État; la ville absorba l'État. Métamorphose qui n'a rien d'extraordinaire; elle n'est que la consommation et l'achèvement d'une situation qui se dessinait déjà au temps de l'indépendance gauloise.

Je ne mentionne ici les municipalités gallo-romaines que pour signaler le rôle qu'elles jouent dans la romanisation des Gaules. Mais je dois aborder toute une série de faits qui touchent à la fois au droit public et au droit privé; je veux parler des concessions du droit de cité romaine ou des concessions de ce que je pourrais appeler des portions, des fragments de la cité romaine (droit latin).

Recevoir le droit de cité romaine, c'est devenir citoyen romain. Je ferai sentir tout à l'heure les avantages de ce titre; mais j'indique tout d'abord les diverses concessions qui en furent faites. César l'accorda à tous les soldats de la légion *Alauda*[1] et à plusieurs Gaulois dévoués. Il fit même entrer au sénat quelques-uns de ces nouveaux citoyens[2], ce qui passait la mesure ordinaire. Après César, les Gaulois puissants et influents obtinrent assez facilement la qualité de citoyens romains. Il se créa même dans beaucoup de villes un système permanent et régulier pour conduire les gros personnages à la cité romaine; j'expliquerai ce système en parlant du *droit latin*. Ainsi, la cité romaine se propagea très vite. Julius Sacrovir et Julius Florus (qui se révoltèrent en l'an 21 après J.-C.) étaient citoyens romains[3].

Enfin, tout Gaulois, comme d'ailleurs tout pérégrin ingénu qui

1. Suétone, *César*, 24.
2. Suétone, *César*, 76, 80.
3. Tacite, *Annales*, III, 40.

entrait dans une légion romaine, acquérait la qualité de citoyen romain. Ce mode d'acquisition de la cité prit un grand développement à partir du règne de Vespasien (69–79), car l'Italie fut à cette époque exclue du recrutement des légions[1]. De plus, certaines cohortes auxiliaires recrutées dans les provinces reçurent en bloc le droit de cité[2].

Dès la seconde moitié du Ier siècle, l'empereur Galba accorda le droit de cité romaine aux peuples de la Gaule qui avaient pris parti pour Vindex[3]. Othon le concéda aux Lingons[4], traités, au contraire, par Galba avec la dernière sévérité[5]. Ainsi, dans une partie de la Gaule, les vaincus de César se trouvèrent, dès l'an 69 après Jésus-Christ, citoyens romains. Toutefois, on peut se demander si ces faveurs de Galba et d'Othon furent maintenues par Vespasien[6].

Pour être complet, il faut ajouter que beaucoup de concessions de la cité romaine furent certainement faites à prix d'argent[7].

Il est temps d'expliquer en quoi consiste le droit de cité romaine :

Devenu citoyen romain, le Gaulois est inscrit dans une des trente-cinq tribus de Rome ; il peut revêtir la toge (deux honneurs auxquels les Gaulois se montrèrent très sensibles). Il ne peut être mis à la question et battu de verges[8]. Ainsi, la cité romaine joua

1. Mommsen, *Die Conscriptionsordnung der rœmischen Kaiserzeit*, dans *Hermes*, t. XIX, p. 1-79, 210-234 ; résumé par Allmer dans *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 29, juin, juillet, août 1884, p. 45 et suiv.

2. Voyez les diplômes militaires publiés par Renier, *Recueil de diplômes militaires*, 1re livraison, Paris, 1876 ; par Mommsen, dans *Corpus inscript. latin.*, t. III, 2e partie, p. 843-919, p. 1058 ; dans *Ephem. epigr.*, t. II, p. 452-466 ; t. IV, p. 181-187, p. 495-515. Joignez Mowat, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. II, p. 271 et suiv. ; t. III, p. 20 et suiv. ; A. de Ceuleneer, *Ibid.*, t. I, p. 201 ; Desjardins, *Ibid.*, t. III, p. 255 ; Mispoulet, *Les institutions politiques des Romains*, t. II, p. 180, 339.

3. Tacite, *Hist.*, I, 8. Plutarque, *Galba*, 18.

4. Tacite, *Hist.*, I, 78. Toutefois on a émis des doutes sur la leçon *Lingones* (Hirschfeld, *Contrib. à l'hist. du droit latin*, trad. Thédenat, p. 14, note 3).

5. Tacite, *Hist.*, I, 53.

6. Voyez dans le sens de la négative Zumpt, *De colonis Romanorum militaribus libri quattuor*, dans *Commentationes epigraphicæ*, Berolini, t. I, 1850, p. 412 ; Klippfel, *Étude sur le régime municipal gallo-romain*, p. 60 ; observation de fait très importante pour l'affirmative dans Bruns et Mommsen, *Fontes juris romani*, 5e édit., p. 297, note 1.

7. *Actes des apôtres*, XXII, 28.

8. *Actes des apôtres*, XXII, 25-30. Sur la cité romaine en Gaule, voy. Fustel

chez les Gaulois un rôle comparable, sous certains rapports, à celui de la croix d'honneur parmi nos Arabes; mais cette croix d'honneur romaine n'est pas seulement un décor et un ornement, elle a aussi un grand intérêt pratique. Devenu citoyen, le Gaulois voit s'ouvrir devant lui l'accès à un bon nombre de fonctions romaines[1]; mais il n'a pas le *jus honorum*, c'est-à-dire le droit d'accès à la dignité de sénateur romain et conséquemment aux honneurs de la carrière sénatoriale[2].

Sous l'empereur Claude, les principaux de la Gaule chevelue étaient citoyens romains; mais ils ne pouvaient ni devenir sénateurs, ni briguer les magistratures. Claude eût voulu que tous ces nouveaux citoyens eussent le *jus honorum;* il demanda au sénat cette faveur pour toute la Gaule chevelue; il ne l'obtint que pour les Éduens[3]. Ceci fut généralisé plus tard, mais à une époque que je ne saurais préciser[4]. Dès lors le droit de cité accordé à un Gaulois le mit sur le pied d'égalité complète avec un Romain et lui valut le *jus honorum*. Vingt et un ans après la décision prise en faveur des Éduens, un Aquitain d'origine, le propréteur C. Julius Vindex, était gouverneur de la Lyonnaise. « Son père avait été « comme lui sénateur romain[5]. »

J'ai indiqué l'intérêt politique de la cité romaine. Il est indispensable d'en montrer aussi la portée au point de vue du droit civil[6].

de Coulanges, *Hist. des instit. polit. de l'ancienne France*, 1re partie, 2e édit., p. 57 et suiv. Faut-il parler du *jus suffragii*, droit de voter à Rome dans les comices? Il est clair que les Gaulois romanisés, s'ils ont ce droit en principe, ne peuvent guère l'exercer. Cf. Mispoulet, t. II, p. 156, 160. Le droit de cité incomplet, *sine suffragio*, disparut de très bonne heure; voyez sur cette question Madvig, *L'État romain*, trad. Morel, t. I, p. 38, 39, 44.

1. Cf. Zumpt, *Studia romana*, p. 331.

2. Cf. Mispoulet, *Les instit. polit. des Romains*, t. II, p. 160.

3. Tacite, *Annales*, XI, 23-25. Discours authentique de Claude retrouvé à Lyon reproduit notamment dans Bruns et Mommsen, *Fontes juris romani antiqui*, 5e édit., p. 177 et suiv. Cf. Allmer dans *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 25; Pinvert, *Du droit de cité*, p. 97-99; Bloch, *De decreta adlectione in ordines functorum magistratuum usque ad mutatam Diocletiani temporibus rempublicam*, Paris, 1883, p. 124, 125.

4. Il résulte, ce me semble, d'un discours que Tacite met dans la bouche de Cirialis que les Gaulois, citoyens romains, possédaient le *jus honorum* au temps de Vespasien (Tacite, *Histoires*, liv. IV, c. 74).

5. Dion Cassius, LXIII, 22. Cf. d'Arbois de Jubainville, *La langue latine en Gaule*, p. 5.

6. La *Table de Clés* (lignes 34-37) suffirait à prouver, s'il en était besoin,

La *civitas* emporte divers droits privés importants, à savoir le *connubium*[1], c'est-à-dire l'aptitude à contracter avec un citoyen romain ou une citoyenne romaine un mariage entraînant les effets que la loi romaine donnait à cet acte ; le *commercium*[2] ou capacité de contracter, d'acquérir et d'aliéner entre vifs, suivant les formes établies par le droit civil de Rome ; la *factio testamenti* ou droit de disposer et de recevoir par testament[3].

Rien de plus inoffensif, à première vue, que ce *jus connubii*, ce *jus commercii*, cette *factio testamenti*. Toutefois, ne nous laissons pas prendre aux apparences ; ce sont là trois instruments redoutables à l'aide desquels un puissant travail de transformation a pu[4] s'opérer dans l'ombre ; je m'explique :

Si la famille gauloise se compose, comme nous devons le supposer, de copropriétaires vivant en communauté sous l'hégémonie d'un chef, le Gaulois, devenu citoyen romain et jouissant du *jus connubii*, pourra briser ces vieux usages ; il sera ou il se considérera comme seul propriétaire, au lieu d'être copropriétaire avec ses enfants et ses parents ; du coup, toute l'économie de la famille gauloise sera bouleversée.

Si la propriété immobilière privée est encore, chez les Gaulois, enclavée dans les liens persistants de la propriété commune, en

l'importance que les intéressés attachaient aux droits civils résultant du *jus civitatis*. Voyez E. Dubois, *la Table de Clés*, dans *Revue de législ. anc. et mod.*, année 1872, p. 18, 49.

1. « Connubium est uxoris jure ducendæ facultas » (Ulpien, *Fragments*, V, 3). Cf. Gaius, I, 55, 56; Accarias, *Précis de droit romain*, t. I, § 85.

2. « Commercium est emendi vendendique invicem jus » (Ulpien, *Fragments*, XIX, 5).

3. Sur la *testamenti factio*, voyez Ulpien, *Fragments*, XI, 16; XX, 8; Gaius, II, 114; *Inst. de Just.*, II, XII. Joignez Accarias, *Précis*, t. I, §§ 63, 128, *passim*; Mispoulet, *les Institutions politiques des Romains*, t. II, p. 155, 156. La position des Latins Juniens est ici toute spéciale.

4. Ce qui suit est hypothétique, mais peut aider à saisir les faits économiques derrière les abstractions du droit. Ce que je dis du *jus connubii* est plus hypothétique que le reste. En effet, le Gaulois étant déjà armé par le droit de son pays d'une *patria potestas* très analogue à celle du Romain, on peut se demander si les droits que lui confère le *jus connubii* changeront la situation. J'incline à croire qu'à moins de preuve directe contraire pour une nation déterminée, nous devons supposer que la toute-puissance du père n'exclut pas les droits de copropriété des enfants, et je considère comme possible que cette copropriété effacée à Rome, et n'y ayant laissé de trace que dans les mots (*suus heres*), existât en Gaule ; en ce cas, les idées juridiques romaines durent transformer cet état de choses.

sorte que le droit d'aliéner soit ou inconnu ou subordonné à l'autorisation préalable du groupe local, du groupe des *vicini*, ou frappé soit d'un droit de préemption, soit d'un droit de retrait en leur faveur; si, enfin, toute aliénation est soumise, comme les lois historiques du développement du droit privé nous permettent de le supposer, à l'autorisation préalable des parents ou frappée, en leur faveur, d'un droit de préemption ou d'un droit de retrait, le *commercium* atteindra au cœur et la propriété et la famille gauloise; tous ces droits de voisinage et tous ces droits de famille s'évanouiront devant lui.

Si, enfin, les Gaulois n'ont pas atteint ce degré du développement juridique qui s'appelle le testament, la *testamenti factio* donnera encore au Gaulois devenu citoyen une arme nouvelle qu'il pourra tourner contre sa propre famille et contre toutes les traditions de sa patrie. Depuis longtemps roi dans sa famille, il gardera, comme le Romain, son sceptre, outre tombe, et brisera à son gré tous les liens du sang et tous les droits traditionnels; mais il pourra aussi donner à tels de ces liens une consécration nouvelle, car le testament est bon à cette double fin. Nous avons la preuve que les Gaulois firent de bonne heure usage du testament romain. Un fragment considérable du testament laissé par un Lingon à la fin du Ier siècle[1] est parvenu jusqu'à nous[2].

1. Bruns et Mommsen, *Fontes juris romani antiqui*, 5e édit., p. 297. Cf. Caillemer, *Le testament d'un Lingon vers la fin du Ier siècle de notre ère*, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1881.

2. J'ai parlé assez longuement de la propriété familiale et je n'ai fait qu'une allusion rapide aux clans gaulois. Les Gaulois qui étaient organisés en clans accordaient-ils au clan des droits de propriété; en d'autres termes, reconnaissaient-ils au-dessus de la propriété de famille la propriété commune du clan? Cela est bien probable. M. d'Arbois de Jubainville arrive à cette conclusion formelle : « Dans les pagi gaulois, la propriété rurale était restée collective » (d'Arbois de Jubainville, *Le fundus et la villa en Gaule*, p. 6; extrait des *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*). Cette propriété du clan, si les Romains avaient pu la comprendre, n'eût pas été toujours directement atteinte par le *connubium*, le *commercium* et la *factio testamenti;* de bons avocats devant des juges équitables et très éclairés auraient peut-être pu la sauvegarder assez souvent; mais que la réunion de ces conditions est invraisemblable et comme nous sentons bien que ces armes juridiques durent aider en fait à détruire et à affaiblir la propriété commune du clan!

Le système du cadastre romain appliqué à la Gaule a dû contribuer aussi à la destruction du clan. On sait que, dans ce système, les *pagi* étaient divisés en *fundi*. Or le *fundus* est la portion du sol qui forme une exploitation agricole

Je ne prétends pas que les Romains aient toujours eu conscience des divers phénomènes de transformation que je viens d'indiquer. Dans les affaires publiques comme dans les affaires privées, le critique qui cherche à se rendre compte des grands succès obtenus par les habiles doit toujours faire une large part aux habiletés inconscientes. Nous construisons trop souvent après coup des prodiges, j'allais dire des monstres de perspicacité et d'habileté qui n'ont jamais eu d'existence réelle.

Pour achever de montrer le mouvement ascensionnel de l'aristocratie gauloise vers la cité romaine, je dois dire un mot du droit latin.

Dans les premiers temps de l'empire, les cités soumises à la domination romaine pouvaient être ou des villes pérégrines dites libres, ou des villes pérégrines soumises à l'impôt, *stipendiariæ*[1], ou des colonies composées de citoyens romains, ou enfin des villes dites « latines. » Les villes latines étaient telles, ou de fait, ou fictivement : de fait, si elles n'étaient autre chose que des colonies composées de citoyens latins d'origine ; fictivement, si elles avaient reçu ce titre de ville ou de colonie latine. Les villes gauloises d'origine, les seules dont nous nous occupions ici, ne peuvent évidemment être latines que par faveur, par collation.

Le Latin est un demi-citoyen romain ; il jouit du *commercium*[2], droit d'acquérir et d'aliéner suivant les règles du droit civil[3]. La latinité contribue donc par elle-même à la transformation sociale et économique que je viens de signaler. Or, dès le temps de Claude (41-54 apr. J.-C.), au plus tard sous Néron

appartenant à un propriétaire déterminé (cf. d'Arbois de Jubainville, *Ibid.*, p. 5, 6, 7).

Tous nos noms de lieux en *acus* dérivés de gentilices, comme *Clippiacus* (Clichy) de Clippius, *Icciacus* (Issy) d'Iccius, rappellent des noms de propriétaires probablement gaulois d'origine, mais parvenus à la cité romaine et ayant reçu avec le droit de cité un nom de famille romain ou *gentilicium*. Le suffixe, dans ces noms, est celtique. Voyez d'Arbois de Jubainville dans *Nouvelle revue hist. de droit français et étranger*, 1887, p. 241-248, et dans *Revue celtique*, t. VIII, p. 96-149 ; dans *Académie des inscriptions, Comptes-rendus*, 1887, 4e série, t. XV, p. 65-86.

1. Dans les provinces, les villes latines et les colonies romaines payaient d'ailleurs le *stipendium*. Cf. Mispoulet, *Les institutions politiques des Romains*, t. II, p. 225 et suiv., 246 et suiv., 82 et suiv.

2. Cf. Mispoulet, t. II, p. 13, 60, 61.

3. Le *connubium*, à notre époque, n'est pas accordé de plein droit au Latin. Voyez ici : Gaius, I, 56 ; Ulpien, *Fragments*, V, 49 ; XIX, 4, 5.

(54-68[1]), la latinité était répandue par toute la Gaule ; ce fait seul peut nous aider à apprécier la rapidité d'action des influences romaines ; mais je ne répéterai pas ce qui vient d'être dit touchant les transformations économiques ; un autre aspect de la latinité appelle mon attention. Dans les villes latines, les puissants et les riches ont en main des moyens tout particuliers pour monter plus haut et pour arriver à la dignité de citoyen romain. Voilà ce qui m'intéresse dans la latinité ; je l'envisage comme un échelon qui peut conduire à la cité romaine et j'explique, en deux mots, ce mécanisme :

De tous côtés, en Gaule, des centres aristocratiques importants possédaient, en qualité de cités latines, des procédés réguliers pour acheminer l'élite de leurs habitants vers la qualité de citoyen romain. Les uns, plus favorisés, avaient le *majus Latium*, c'est-à-dire que les habitants de ces cités devenaient citoyens, soit tout simplement en faisant partie de la curie (nous dirions aujourd'hui, au lieu de *curie*, *conseil municipal*), soit en gérant une magistrature. Les autres, moins généreusement traités, avaient le *minus Latium*, c'est-à-dire que les habitants de ces cités devenaient citoyens romains à la suite de la gestion d'une magistrature[2] et non par le simple décurionat.

J'ai dit rapidement ce qu'on entend par cités latines et par latinité. Il ne s'agit pas ici d'une invention artificielle et arbitraire du génie romain. Non ! Les politiques avisés n'inventent pas, ils se servent des instruments que l'inconsciente histoire met en leurs mains, et ces procédés recueillis plutôt qu'inventés sont les bons. D'où venait donc ce procédé politique de la latinité ? Avant qu'il existât une latinité politique et fictive, il y avait eu une latinité

1. Voyez ici Jullian, *les Bordelais dans l'armée romaine*, p. 32 ; Hirschfeld, *Contribution à l'histoire du droit latin*, trad. Thédenat, p. 14, 15.

2. Gaius, I, 96 (revision de Studemund). Cf. *Table de Salpensa*, 21 (Giraud, *les Tables de Salpensa et de Malaga*, 2e édit., Paris, 1856, p. 164, 165 ; Bruns et Mommsen, *Fontes juris romani antiqui*, 5e édit., p. 136). Joignez ici : Mommsen, *Die Stadtrechte d. latein. Gemeinden Salpensa und Malaca*, Leipzig, 1855 ; Rudorff, *De majore et minore Latio*, Berolini, 1860 ; Beaudouin, *Le majus et le minus Latium* (*Nouv. revue hist.* et tirage à part, Paris, 1879) ; O. Hirschfeld, *Contrib. à l'hist. du droit latin*, trad. Thédenat, Paris, 1880 (extrait de la *Revue générale du droit*) ; *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 189 ; Hirschfeld, *La diffusion du droit latin dans l'empire romain*, trad. Thédenat, dans *Bulletin épigraphique*, 1885, p. 57 et suiv.

naturelle. Rome, en effet, était née, avait vécu et grandi, entourée de Latins qu'elle avait réduits sous sa puissance et placés dans une situation d'alliés-sujets, *socii*. Au temps où la confédération indépendante des Latins fut ainsi assujettie à une situation mixte (338 av. J.-C.) remonte la notion juridique du droit latin, de ce droit voisin de la cité romaine, mais inférieur à elle. Ce droit mixte c'est, en effet, celui des Latins *socii*. Cependant, à la suite de la guerre dite *Guerre sociale*, ces mêmes Latins et avec eux la majeure partie des peuples italiens obtinrent le droit de cité (90-88 av. J.-C.) et devinrent citoyens romains. Ce grand fait de l'histoire de Rome n'amena pas, comme on eût pu le croire, l'extinction du droit latin. Sans doute, le droit latin n'exista plus dans l'ancien groupe italique de la confédération latine devenu romain, mais il se propagea à travers le monde. La première cause de cette extension est fort ancienne. Rome avait envoyé de bonne heure dans les villes soumises des colonies latines composées de Latins[1]. Le droit latin s'était ainsi répandu avec les Latins eux-mêmes. La seconde cause est plus récente. Rome concéda le droit latin aux communes de la Transpadane qui prirent le titre de colonies latines[2]; elle le concéda à diverses villes conquises, allumant ainsi dans les aristocraties vaincues d'utiles aspirations vers le vainqueur. Un instrument politique d'une rare puissance s'était ainsi formé lentement. Le droit latin, déjà voisin par lui-même du droit de cité, ne cessa plus d'engendrer de nouveaux citoyens.

Comment ne pas se rappeler ici ces mœurs honteuses qui déshonoraient l'antiquité? Comment oublier ces pages célèbres où Dion Cassius nous dépeint les patriotiques angoisses d'Auguste repro-

1. Parfois des citoyens romains pauvres se faisaient aussi inscrire dans les colonies latines; ils devenaient latins. Voyez Dareste, *Fragments inédits de droit romain d'après un manuscrit du mont Sinaï*, 2, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, IV, p. 450, 451.

2. Voyez ici Madvig, *L'État romain*, trad. Morel, t. I, p. 71-77; Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 449-451; Duruy, *Hist. des Romains*, t. I, 1885, p. 302-305, 364-366, 373, 374; t. II, p. 520-564. En l'an 90, la loi *Julia* du consul César accorda le droit de cité à tous les habitants des villes restées fidèles qui viendraient à Rome, dans le délai de soixante jours, déclarer devant le préteur qu'ils acceptaient les droits et les charges du *jus civitatis*. Cf. Cicéron, *Pro Balbo*, c. 8, édit. Orelli, t. II, p. II. Turici, 1856, p. 1049-1058. Un peu après (89), la loi *Plautia Papiria* étendit le bénéfice de la loi *Julia* à tous les habitants des villes *fédérées*, depuis le Pô jusqu'au détroit de Messine. Une troisième loi (89) du consul Pompeius Strabon accorda le *jus Latii* à la Transpadane.

chant aux Romains leur stérilité et leur montrant la race des citoyens menacée de disparaître[1]? Les Romains, en ouvrant leurs rangs aux Barbares, les appelaient, ne l'oublions pas, à remplir des cadres vides. L'invasion pacifique des vaincus ne ressemblait en rien à une poussée violente parmi des rangs pressés ; c'étaient des trouées énormes, des vides effroyables que venaient combler les Barbares[2].

L'unification du monde romain n'est donc pas seulement le fait d'une politique habile ou généreuse, c'est aussi le fait d'une politique nécessaire. Aussi bien, l'assimilation se faisait journellement d'elle-même dans les mœurs, dans le langage, dans le droit et les temps étaient mûrs pour une mesure générale qui consommerait législativement le fait accompli. C'est Caracalla qui, au commencement du IIIe siècle, prit cette grande décision ; il accorda la cité romaine à l'empire romain tout entier[3]. Ce vil personnage fut ici, comme il arrive souvent, l'instrument vulgaire d'une œuvre supérieure ; le monde envahi par les Romains ou plutôt ce dixième du monde que nous appelons le monde romain ouvrait à lui les âmes et y infusait des sentiments plus larges. L'homme pénétrait le Romain. Le *jus civile* ou *jus quiritium* tendait à perdre son aspect étroit et local ; il s'élargissait visiblement et aspirait à l'universalité. La concession générale du droit de cité romaine vint donner satisfaction à ces besoins nouveaux. A partir de ce moment, les jurisconsultes n'eurent guère d'intérêt pratique à distinguer dans le vaste océan juridique les institutions romaines proprement dites ou institutions de droit civil (*patria potestas*, testament romain, etc.) et les institutions juridiques communes dites du *jus gentium*[4]. Toutes les notions juridiques entrèrent en fusion (ce qui, toutefois, n'empêcha pas la persistance ou même la formation de quelques coutumes locales[5]).

1. Dion Cassius, LVI, 2-9.

2. Joignez d'autres considérations tendant à la même conclusion dans Bloch, *De decreta adlectione in ordines functorum magistratuum*, Paris, 1883, p. 118-119 ; dans Benech, *Mélanges de droit et d'histoire*, Paris, 1857, p. 487, 488.

3. *Dig.*, I, v, *De statu hominum*, 17 (Ulpien). *Novelle*, 78, c. 5 (cette novelle dit *Antoninus Pius* pour Antonin Caracalla). Dion Cassius, LXXVII, 9.

4. Cf. *Instit. de Justinien*, I, II, 1-11 ; Accarias, *Précis*, t. I, 1882, p. 16-17, 164, 165 et *passim*. Sur la valeur morale de l'acte de Caracalla, lire Jean Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*. Paris, 1886, p. 10, note 1.

5. Cf. Esmein, analyse de Bruns et Sachau, *Syrisch -rœmisches Rechtsbuch*, p. 6 et suiv. (extrait du *Journal des Savants*, 1880).

La célèbre constitution de Caracalla eut encore un autre effet. Ce second résultat fut celui que l'administration romaine et les contemporains eurent directement en vue, car les grands résultats historiques ne sont guère appréciés que par la postérité. Je fais allusion ici à un effet purement fiscal de l'édit. Caracalla, en accordant le droit de cité à l'*orbis romanus*, augmentait ses revenus; il assujettissait l'empire tout entier aux impôts dits avant lui *vigesima hereditatium* et *vigesima libertatis*[1], impôts qu'il porta du vingtième au dixième.

Tous ces citoyens romains sont, d'ailleurs, bien loin d'être égaux entre eux. Les uns, — car je n'entends mentionner ici qu'une seule et très large division, — sont *honestiores*, les autres *humiliores*, ou, si l'on veut, les uns sont riches et puissants, les autres sont pauvres et faibles. L'opinion publique d'où procède la loi établit, entre ces deux catégories d'individus, des différences profondes qui sont marquées d'une manière odieuse dans la législation criminelle[2]. Et ainsi l'inégalité qui existait autrefois entre le citoyen et le pérégrin reparaît, maintenant qu'il n'y a plus de pérégrins, entre l'*honestior* et l'*humilior*. N'oublions pas enfin qu'au-dessous de cette société où ne règne en aucune façon l'égalité s'agite la masse confuse et abjecte des esclaves.

§ III. *L'assimilation* (suite). — *Le culte des empereurs.* — *La suppression du druidisme.*

Comme ces vieux arbres qui, à la veille de mourir, se couvrent de fleurs, ainsi le paganisme romain s'épanouit sous les empereurs et, de tous côtés, l'antique olympe s'enrichit de dieux nouveaux. L'un de ces dieux était singulièrement compromettant pour la morale civique, pour la dignité politique; cette divinité alarmante n'était autre que l'empereur lui-même.

1. Dion Cassius, LXXVII, 9 (édit. Gros et Boissée, t. X, 1870, p. 344, 345). Cf. ici Bachofen, *Ausgewæhlte Lehren*, p. 333; Madvig, *L'État romain*, trad. Morel, t. I, p. 36; Lécrivain, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 6e année, p. 110, avec la note 5; Bouché-Leclercq, *Manuel des institutions romaines*, p. 243, 244.

2. Cf. Duruy, *Mémoire sur la formation historique des deux classes de citoyens romains désignés dans les Pandectes sous les noms d'honestiores et d'humiliores*, dans *Mémoires de l'Académie des inscript.*, t. XXIX, p. 253 et suiv., et dans *Hist. des Romains*, t. VI, p. 629-646.

« Les empereurs divinisés eurent leurs temples, leurs statues et « leurs fêtes. On peut dire que le culte des empereurs fut, en « quelque sorte, la religion officielle de l'empire romain. » Ce culte commun, se superposant aux cérémonies des cultes locaux, créa un lien religieux entre les diverses populations de l'empire[1], car celles-ci adorèrent facilement, en la personne de l'empereur, la redoutable puissance de Rome qui, après avoir conquis l'univers, le maintenait en paix[2].

Le culte des empereurs eut en Gaule une importance exceptionnelle; c'est par lui qu'une capitale religieuse et politique toute nouvelle (Lyon) se substitua à l'ancien centre druidique (le pays des Carnutes[3]); cette évolution religieuse mérite donc de fixer un moment notre attention.

Les anciens croyaient à la survivance de l'âme; ils rendaient des honneurs aux âmes des morts, et ces honneurs rendus aux âmes des personnes notables devenaient facilement des honneurs divins, car il n'existait pas alors, dans l'opinion commune, de barrière infranchissable entre l'homme et la divinité[4]. Un dieu n'était, au moins à l'époque qui nous occupe, qu'un être puissant. « Chacun doit regarder comme des dieux, dit Cicéron, les parents « qu'il a perdus. »

« Les nations de l'Orient allèrent plus loin; il ne leur suffit pas « de réserver les honneurs divins à leurs anciens héros, elles les « accordèrent indistinctement à tous leurs rois. En Égypte, le « Pharaon s'appelle lui-même le dieu bon et le dieu grand. » Les Ptolémées n'eurent garde de laisser perdre ces traditions des Pharaons.

« Les Grecs n'échappèrent pas à la contagion de l'Orient. Dès « l'époque de la guerre du Péloponèse, le Spartiate Lysandre, « vainqueur des Athéniens, s'était fait adorer en Asie-Mineure.

1. A. Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*, p. 30, 35.

2. « Paci Augustæ, » disaient les Romains. Voyez *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 235. Cf. Boissier, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. I, 1874, p. 173, 174.

3. César, VI, 13.

4. Je me place au temps d'Auguste et je songe au peuple; mais je n'oublie pas qu'il y a de très graves indices d'une croyance primitive à un dieu unique. La plupart des savants modernes rejettent beaucoup trop facilement ces symptômes.

« Quand la Grèce eut perdu sa liberté, tous les tyrans qui l'asser-
« virent, reçurent tour à tour les honneurs divins[1]. »

Quant aux Romains, ils savaient bien d'un mort faire un dieu. Cicéron, notamment, par piété pour sa fille Tullia, veut que la défunte regrettée prenne place dans l'assemblée des dieux immortels et songe à lui ériger un temple. Néanmoins, jusqu'à César et Auguste, ce sentiment n'a pas joué un grand rôle dans l'histoire romaine. L'apothéose de Tatius et de Romulus, co-fondateurs de Rome, est, pour la période antérieure à César, le seul exemple d'apothéose politique à peu près réussie. C'est avec l'empire que cette faculté de transformer les morts en dieux s'exerça pour la première fois sur une grande échelle. Jules César, Auguste, Claude, Vespasien et un grand nombre d'autres empereurs et personnages de la famille des empereurs furent divinisés après leur mort. Il paraît établi que les Romains, en divinisant les deux fondateurs de l'empire, Jules César et Auguste, s'inspirèrent de la légende sacrée de leur archégète éponyme, car l'âme d'Auguste, s'élevant au-dessus des flammes du bûcher, apparut à un ingénieux sénateur, tout comme l'âme de Romulus s'était montrée autrefois à Julius Proculus[2].

Au reste, ces apothéoses ne furent bientôt qu'un perfectionnement assez difficile à justifier en bonne logique, qu'une seconde et dernière consécration venant, après coup, confirmer et ratifier une consécration antérieure. En effet, en vertu d'un privilège spécial, l'empereur défunt avait déjà été dieu de son vivant et adoré comme tel dans tout l'empire. C'est avec César et avec Auguste que commença cette idolâtrie de l'empereur.

César, après avoir traversé et épuisé toutes les dignités humaines, se vit, dans les dernières années de sa vie, décerner tout d'abord des honneurs quasi divins, enfin l'apothéose. « Le « sénat décréta qu'il était un dieu et l'égal des plus grands dieux, « qu'on lui bâtirait un temple et qu'on l'adorerait sous le nom de « *Jupiter Julius.* » En réalité, le dictateur dut son apothéose à

1. Boissier, *Ibid.*, p. 124-126. Cf. Robiou, *Questions de droit attique*, p. 30; Fustel de Coulanges, *La cité antique*, 11e édit., p. 16, 169; Herbert Spencer, *Principes de sociologie*, t. IV, p. 6, 33; Guiraud, *Les assemblées prov. dans l'empire romain*, p. 11 et suiv.

2. Tite-Live, I, 16. Voyez Mowat, *La domus divina et les divi*, dans *Bulletin épigraphique*, 1885, p. 226, 227 et suiv.

l'enthousiasme du peuple qui l'aimait, qui l'adorait, plus encore qu'à la servilité du sénat[1]. Sans être contemporain de César, nous savons par expérience que le peuple exalte et divinise ses héros.

L'élan était donné ; depuis lors tout ambitieux hors ligne songea à l'apothéose. Sextus Pompée et Antoine se firent dieux à leurs jours, dès que la fortune parut leur accorder définitivement ses faveurs. Enfin Octave, à son tour, joua du dieu, mais avec tout le tact et la prudente mesure qui faisaient de lui mieux qu'un dieu, un homme supérieur. Après la bataille d'Actium, il traversa « ces pays d'Orient où l'adoration du souverain était une « des formes ordinaires de l'obéissance[2]. Les populations récla- « mèrent avec instance, comme le plus grand des bienfaits, « le droit d'adorer le vainqueur ; ce droit leur fut accordé, mais « avec des restrictions ; Octave ne voulut être adoré qu'en com- « pagnie de la déesse Rome, et il défendit expressément à tous les « Romains de prendre part à ce culte. Sous ces réserves, il laissa « la province d'Asie lui bâtir un temple à Pergame et celle de « Bithynie à Nicomédie[3]. » Le culte de l'empereur ne paraît avoir été établi dans Rome que bien timidement et bien modestement du vivant d'Auguste[4]. Le maître du monde avait sans doute à y ménager, sinon, en général, l'opinion des classes éclairées, au moins quelques esprits virils, quelques âmes fières[5] ; il ne pouvait oublier tout à fait le sort de César. Mais, dans les provinces et même en Italie, l'exemple des Orientaux trouva de nombreux imitateurs ; c'est une ville espagnole, Tarragone, qui, la première, avec la permission de l'empereur, lui dédia un autel. Après Tarragone, Lyon[6].

1. Cf. Dion, XLIII, 14 ; XLIV, 6, 7. Je suis ici Boissier, t. I, p. 136.

2. Voyez notamment ici Clermont-Ganneau, *Les noms royaux Nabatéens employés comme noms divins* dans *Recueil d'archéologie orientale*, fasc. I. Paris, 1885, p. 39 et suiv.

3. Boissier, t. I, p. 147.

4. Je fais allusion au « génie d'Auguste » ajouté comme troisième dieu lare dans les carrefours (Boissier, *Ibid.*, t. I, p. 157).

5. Les vers d'Horace et de Virgile ne viennent pas à l'appui de cette observation (Virgile, *Bucoliques*, I, 6, 7 ; *Géorgiques*, I, 24-42. Horace, *Odes*, I, II, 41 et suiv. ; *Odes*, III, v, 1-5 ; *Épîtres*, II, I, 15, 16. Joignez Ovide, *Pontiques*, IV, IX, 105-113). Mais est-il téméraire d'admettre qu'il restait à Rome quelques républicains plus difficiles que les poètes et d'expliquer ainsi la réserve prudente d'Auguste ?

6. Je ne prétends pas ici émettre au point de vue chronologique une opinion

La colonie de Lyon avait été fondée, en l'an 43 avant Jésus-Christ, par Munatius Plancus sur le territoire des Segusiavi, à une faible distance de la frontière des Allobroges[1]; elle tendait déjà à devenir un point de ralliement pour la puissance romaine dans les Gaules, et Auguste s'y était installé un temps assez long (16-13 ans av. J.-C.) pour y organiser les provinces transalpines conquises par le glorieux Jules[2]; un peu plus tard (10[3] ans av. J.-C.), Drusus, fils adoptif d'Auguste, voulant pacifier les Gaules qui fermentaient sous le poids des impôts[4], convoqua à Lyon les députés des cités[5] encore soumises, quoique frémissantes, et les décida à donner à l'empereur un témoignage éclatant de fidélité en érigeant un autel à Rome et à Auguste : le temple de Rome et d'Auguste fut élevé non pas à Lugudunum même, mais hors de Lugudunum, au confluent de la Saône et du Rhône[6]; c'était un

personnelle. Je reproduis tout simplement la chronologie indiquée par M. Gaston Boissier. Je n'ignore pas qu'on peut faire valoir des observations graves pour renverser cet arrangement.

1. « In Gallia colonias deduxit Lugudunum et Rauricam » (Wilmanns, *Exempla inscript. latin.*, t. I, n° 1112; Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani*, n° 4089). Il est très probable qu'il existait depuis longtemps à Lyon un établissement gaulois (Hirschfeld, dans *Bulletin épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 84). Joignez Dion Cassius, XLVI, 50.

2. Jung, *Die romanischen Landschaften des rœmischen Reiches*. Innsbruck, 1881, p. 219.

3. Suétone, *Claude*, 2. Cf. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 188, 189. Klein, *Fasti consulares*. Lipsiæ, 1881, p. 11.

4. « Civitates Germaniæ cis Rhenum et trans Rhenum positæ oppugnantur a « Druso, et tumultus, qui ob censum exortus in Gallia erat, componitur. Ara « Cæsari ad confluentem Araris et Rhodani dedicata, sacerdote creato C. Julio « Vercondaridubno Æduo » (Tite-Live, *Periochæ*, ex libro 139, al. 137, édit. Madvig, t. IV, p. II, 1866, p. 76). Je dois remarquer qu'il n'est pas dit expressément que le « tumultus » des Gaules ait été apaisé par Drusus, mais cela est évident. Dion dit un peu autrement que Drusus « prévint le soulèvement des « peuples soumis » (Dion Cassius, LIV, 32, édit. et trad. Gros et Boissée, t. VII, p. 536, 537).

5. Strabon parle de 60 *civitates* (liv. IV, c. 3, édit. Müller et Dübner, t. I, p. 159). Ailleurs il est fait mention des 64 cités de la Gaule. Cf. Tacite, *Annales*, liv. III, ch. XLIV; Servius *ad Virgilium*, *Æneide*, I, 286 (édit. Thilo et Hagen, t. I, 1878, p. 105).

6. L'emplacement du temple d'Auguste correspond à l'emplacement actuel de l'église Saint-Pierre (dans la ville moderne de Lyon, aux Terreaux et non au bourg d'Ainay). Cf. A. Bernard, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, Lyon, 1863; A. Bernard, *Lettre à M. Hauréau*, 1864, p. 2; A. Bernard, *Une famille ségusiave aux trois premiers siècles de notre ère*, Lyon, 1868, p. 14; Desjardins, *Géographie de la Gaule rom.*, t. II, p. 23; Fustel de Cou-

point central pour les trois grandes provinces de la Gaule chevelue, *tres provinciae Galliae* (Celtique, Aquitaine et Belgique).

Cet événement devait être fécond en résultats : le temple de Rome et d'Auguste fut bientôt le centre religieux et politique des Gaules, et la ville de Lyon, cité opulente et prospère, devint elle-même très rapidement un foyer d'affaires, une vraie capitale commerciale : chaque année, les députés des 64 nations ou cités gauloises se réunissaient dans ce sanctuaire et y célébraient un sacrifice solennel en l'honneur de l'empereur-dieu et de la déesse Rome. L'assemblée s'occupait ensuite de certaines affaires communes et élisait en son sein un président ou grand-prêtre[1] : nous étudierons ailleurs cet embryon de représentation nationale; mais il importe de constater ici que le culte d'Auguste et l'assemblée annuelle de Lyon prirent la place de l'assemblée générale des druides qui se tenait jadis au pays chartrain ; on continua à se réunir solennellement ; mais, au lieu d'une réunion gauloise, sous la protection des dieux indigènes, on eut une réunion toute romaine dont l'objet principal était de rendre hommage au dieu romain par excellence, au génie de la puissance romaine. Un peu après Lyon, vers la fin du règne d'Auguste, les habitants de Narbonne s'engagèrent, de leur côté, par un vœu solennel à honorer perpétuellement la divinité de César-Auguste, père de la patrie[2]. La Narbonnaise[3] eut, comme Lyon, son grand-prêtre ou flamine d'Auguste (et aussi son *concilium*). Ce flamine ou *sacerdos provinciae* qu'on retrouve dans tout l'empire était ordinairement nommé pour un an : l'année

langes, *Hist. des instit. polit. de l'ancienne France*, 1re partie, 2e édit., p. 97, note 2.

1. Jung, *Ibid.*, p. 222, 223.

2. Orelli, 2489. Wilmanns, 104. Lebègue, *Épigr. de Narbonne*, 5, 42 (*Hist. génér. de Languedoc*, nouv. édit., t. XV). Cf. Boissier, *Ibid.*, t. I, p. 147, 148; Fustel de Coulanges, *Hist. des instit. polit. de l'ancienne France*, 1re partie, 2e édit., p. 96, 97; Allmer et de Terrebasse, *Inscript. de Vienne*, t. I, p. 18 à la fin du vol. J'ai employé dans le texte l'expression *la Narbonnaise;* il y a là quelques doutes et peut-être faudrait-il dire *Narbonne*. Voyez Lebègue, *Ibid.*, p. 133.

3. On connaît, par les inscriptions, les noms de sept ou huit flamines de la Narbonnaise (Allmer et de Terrebasse, *Ibid.*, p. 259-264). — Sur l'inscription récemment découverte à Narbonne et les privilèges du flamine, voyez Mispoulet, dans *Bulletin critique* du 15 mai 1888.

expirée, il restait sans fonctions et prenait le titre de *sacerdotalis*[1].

Au-dessous du flamine de la province et des flamines municipaux qu'on rencontre sur beaucoup de points, nous voyons figurer dans un très grand nombre de villes, et notamment à Narbonne, un collège de six prêtres d'Auguste ou prêtres de l'empereur-dieu, fonctionnant pendant une année : ce sont les sévirs augustaux. Leur année de service écoulée, ces personnages pouvaient souvent conserver à vie les droits et privilèges du sévirat et entraient dans la corporation des Augustaux; cet usage se généralisa bientôt et l'ordre des Augustaux compta dans son sein tous les anciens sévirs.

L'augustalité nous apparaît sous des formes identiques dans toute la Gaule et dans la Haute-Italie, d'où il résulte, ce semble, que cette institution est due à une influence officielle et ne peut être considérée comme le produit spontané de la piété populaire[2].

Ces associations sacerdotales étaient accessibles aux plébéiens et aux affranchis; elles contribuèrent à la popularité du culte des empereurs; elles y intéressaient la bourgeoisie, partie intelligente et active de la société, et tout un peuple d'affranchis[3].

Le culte d'Auguste, diverses mesures qu'on pourrait qualifier persécution[4], enfin l'intérêt, ce grand mobile des choses humaines,

1. Voyez sur le *flamen provinciæ* Pallu de Lessert, *Les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine*, dans *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, 3e année, 1884, p. 18-22, 333, 337-340; Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 418.

2. Voyez sur les sévirs augustaux : Klippfel, *Étude sur le régime municipal gallo-romain*, p. 35, 36; Boissier, *loco citato*, p. 179-181; Zumpt, *De Augustalibus et seviris Augustalibus comment. epigraphic.*, Berlin, 1846; de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, 1854, p. 170-178, 212-214, 468, 469; Marquardt et Mommsen, *Handbuch*, t. IV, *Rœm. Staatsverw.*, t. I, 2e édit., 1881, p. 197-205; Hirschfeld, trad. Allmer, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. Ier, p. 282-287.

3. Jean Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*, p. 36; Lebègue, *Épigr. de Narbonne*, p. 116-124, 133, 160-169.

4. Récapitulons ici ces diverses mesures : Auguste interdit aux citoyens romains la pratique de la religion, dont les druides étaient ministres (Suétone, *Claude*, 25); avant l'an 20 avant Jésus-Christ, les sacrifices humains sont interdits (Strabon, IV, IV, 5); entre l'an 14 et l'an 37 après Jésus-Christ, un sénatus-consulte rendu sur la proposition de Tibère supprima légalement les druides (Pline l'Ancien, XXX, I, 4, édit. Janus, 1857, t. IV, p. 235); Claude abolit la religion cruelle (diræ immanitatis) des druides (Suétone, *Claude*, 25); après ces

concoururent à détruire la religion druidique; les immenses prérogatives judiciaires et politiques du clergé gaulois étaient incompatibles avec le fonctionnement régulier de l'administration romaine; aussi le gouvernement des empereurs eut-il à cœur d'abattre l'influence des druides; il y travailla directement et sa tâche fut facilitée par un déplacement d'intérêts, signalé en termes fort remarquables par M. d'Arbois de Jubainville : « Rome, capitale du monde civilisé, avait ouvert aux Gaulois « la porte des honneurs et les appelait à venir partager la puis- « sance de ses anciens citoyens. Mais elle ne les y appelait qu'à « une condition, c'était de partager préalablement la culture « littéraire de la société polie où elle leur offrait une place. » Étrangers à cette civilisation et représentants d'une culture toute différente, les druides ne pouvaient transmettre aux jeunes Gaulois des connaissances et toute une manière de sentir et de penser qui leur manquaient à eux-mêmes. « Par suite, ils virent peu à « peu diminuer le nombre de leurs élèves. Enfin leurs écoles que, « depuis Tibère, il fallait aller chercher dans les cavernes et au « fond des forêts, et qui ne menaient ni à la puissance ni aux « honneurs, restèrent silencieuses et vides. » En l'an 70, « leur « désespoir éclate en vaines prédictions : ils annoncent la ruine « prochaine de leurs persécuteurs; mais la révolte qu'ils pro- « voquent est étouffée. » Ainsi l'habileté et l'énergie des administrateurs romains et le mouvement naturel des choses finirent par enlever aux druides l'empire des intelligences[1].

Quant aux dieux gaulois, ils se romanisèrent aussi et se mêlèrent aux dieux romains : le nom du dieu gaulois ou son épithète locale devint souvent l'épithète du dieu romain correspondant. Il y avait : 1° une façon de Mercure gaulois dont le nom indigène était *Lugus ;* son culte était extrêmement répandu :

décisions, les druides subsistent, mais affaiblis et adoucis; il n'y a plus de sacrifices humains (Méla, III, 2). Ces textes ont été réunis et parfaitement commentés par M. d'Arbois de Jubainville dans *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXXVIII, 1879, p. 375.

1. H. d'Arbois de Jubainville dans *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXXVIII, 1879, p. 377-379. Joignez Fustel de Coulanges, *Comment le druidisme a disparu*, Paris, 1879; Fustel de Coulanges, *Lettre à M. le directeur de la revue*, dans *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXXIX, p. 111 et suiv.; V. Duruy, *Comment périt l'institut druidique, Ibid.*, 1880, t. I, p. 347 et suiv. (*sic* pour 247).

le Mercure du Puy-de-Dôme, *Mercurius Dumias* ou *Arvernus*, paraît avoir été vénéré dans toute la Gaule. Le nom du dieu *Lugus* se retrouve dans *Lugudunum* (Lyon[1], Leyde, Laon, etc.); — 2° un Apollon gaulois; son nom se retrouve avec des épithètes gauloises : l'une d'elles, *Borvo* ou *Bormo*, s'est conservée dans le nom de Bourbon-l'Archambault[2] et, par Bourbon-l'Archambault, dans le nom de la famille royale de Bourbon; — 3° un Mars, en gaulois *Teutatès;* — 4° un Jupiter, appelé peut-être en gaulois *Taranis :* ce mot *Taranis* et des formes différentes fournies par les inscriptions semblent contenir comme radical le nom celtique du tonnerre.

Nous connaissons mal les dieux gaulois, précisément à cause de la couche mythologique romaine qui les recouvre[3].

Enfin la langue gauloise fut elle-même peu à peu remplacée par la langue latine; il paraît certain qu'au ve siècle, il n'en subsistait que d'assez faibles débris[4].

Mais ces grands résultats ne furent pas obtenus sans que les Gaulois vaincus essayassent de secouer le joug. Ces diverses tentatives ne nous sont pas toutes bien connues; elles sont d'ail-

1. De très bonne heure les Lyonnais (Lyon était un centre romain et non gaulois) ont donné une autre étymologie au nom qui désignait leur ville; ils y ont vu le mot gaulois λουγον, *corbeau*, et ont traduit *Lugudunum* ou *Lugdunum* par *colline des corbeaux* (voyez en faveur de cette étymologie Allmer, dans *Revue épigr. du midi de la France*, 1886, p. 237; 1887, p. 246 et suiv.). Le dieu *Lugus* aurait-il été symbolisé par un corbeau? Ceci présente toutefois quelques difficultés. J'adopte ici la doctrine et les vues de M. d'Arbois de Jubainville.

2. Et aussi de Bourbon-Lancy; de Bourbonne-les-Bains.

3. Voyez déjà César, VI, 17. Cf. sur la mythologie gauloise Mowat, *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris, les Autels gallo-romains de la cité* dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 25 et suiv., p. 49 et suiv., p. 111 et suiv.; t. III, p. 162 et suiv.; Gaidoz, *Études de mythologie gauloise*, Paris, Leroux, 1886; Gaidoz, *Esquisse de la religion des Gaulois* (extrait de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. V); je suis cette dernière étude; A. de Barthélemy, *Le dieu Taranis*, 1877; H. d'Arbois de Jubainville, *Le dieu de la mort et les origines mythologiques de la race celtique*, Troyes, 1879; H. d'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, Paris, Thorin, 1884, p. 376, 378 et suiv.; Monceaux, *Le grand temple du Puy-de-Dôme, le Mercure gaulois et l'hist. des Arvernes*, dans *Revue hist.*, t. XXXV, p. 225-262, t. XXXVI, p. 1 et suiv.

4. Ainsi, au vi^e siècle, Fortunat sait que le mot gaulois *vernemetum* signifie *grand sanctuaire* (Fortunat, I, 9). Cf. Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 83; d'Arbois de Jubainville, *La langue latine en Gaule* (extrait de la *Revue des patois gallo-romans*, t. I, n° 3).

leurs d'inégale importance. Nous pouvons compter sept insurrections et même huit, en faisant entrer en ligne de compte le mouvement provoqué par Vindex[1]. Nous passerons rapidement en revue ces dernières et courageuses manifestations de la nationalité gauloise :

1° Vers l'an 36 avant Jésus-Christ, Agrippa eut à combattre les Gaulois « qui remuaient encore; » sous ce nom de Gaulois employé par Dion Cassius, il faut vraisemblablement entendre les Aquitains[2].

2° Vers l'an 30 avant Jésus-Christ, les Trévères, après avoir entraîné avec eux les Germains, entrent en lutte avec les Romains. Ce soulèvement est promptement comprimé[3].

3° Un peu après, vers l'an 29, les Morins et quelques autres peuples se soulèvent : ils sont domptés par Gaius Carinas[4].

4° Vers 28-27, M. Valeius Corvinus Messala réprima une nouvelle révolte des Aquitains; il obtint, pour cette victoire, les honneurs du triomphe[5].

5° Sous Tibère, en l'an 21 après Jésus-Christ, les Gaulois que nous avons déjà vus, au temps d'Auguste, se plaindre du poids des impôts[6], se soulèvent en invoquant le même grief; ils sont

1. Je ne tiens pas compte ici du *tumultus* apaisé par Drusus. Voyez ci-dessus, p. 22.

2. Τοὺς γὰρ Γαλάτας αὐτὸν τοὺς νεωτερίσαντας προςπολεμούμενον (Dion Cassius, XLVIII, 49). Cf. Appien, *De bellis civilibus*, V, 92.

3. ..... Ἦσαν μὲν γὰρ ἐν ὅπλοις ἔτι καὶ Τριούηροι Κελτοὺς ἐπαγαγόμενοι (Dion Cassius, LI, 20). Dans la langue de Dion, le mot Κελτοὺς signifie ici les Germains.

4. Γάϊος γαρ Καρίνας τούς τε Μορίνους καὶ ἄλλους τινὰς συνεπαναστάντας αὐτοῖς ἐχειρώσατο (Dion Cassius, LI, 21). Date un peu différente dans Mommsen, *Rœm. Geschichte*, t. V, 2e édit., p. 58, 72, 73, et dans A. de Barthélemy, *Les libertés gauloises sous la domination romaine*, dans *Revue des quest. histor.*, 22e livr., 1er avril 1872, p. 389. La traduction française de Mommsen (t. IX, p. 100) contient ici la plus étrange méprise ; il y est question d'une victoire des Celtes sur les Morins (!).

Vers l'an 25, Terentius Varron lutte contre les Salasses, dans les Alpes (Dion Cassius, LIII, 25). Un peu après l'an 16, autres luttes dans les Alpes (Dion Cassius, LIV, 20). Vers l'an 14, réduction des Alpes-Maritimes, restées libres jusqu'alors (Dion Cassius, LIV, 24).

Pour les luttes dans les Alpes, joignez Appien, *Liber de rebus Illyricis*, 17.

5. Tibulle, I, *Élégie*, 7; II, *Élégie*, 1; IV, 1, *Élégie*, 1. Appien, *Bell. civ.*, IV, 38.

6. Pour l'époque antérieure qu'on se rappelle les exactions épouvantables de Licinus (et non Licinius), gaulois d'origine, affranchi d'Auguste. Voyez Duruy, *Hist. des Romains*, t. IV, p. 8, 56.

également poussés à bout par l'orgueil et la cruauté des gouverneurs (*saevitia*), par les maux que causent parmi eux l'usure et l'énormité des dettes. Ils ont deux chefs : le Trévère Julius Florus, l'Éduen Julius Sacrovir[1] (tous deux citoyens romains).

Rome eut vite raison de cette insurrection qui l'avait effrayée un moment[2].

Remarquons, en passant, ces Éduens qui se plaignent, en l'an 21, du poids des impôts : la cité des Éduens est *socia* ou *fœderata*, et comme telle, elle ne doit pas d'impôts[3] ; la cité des Trévères est « libre » et, comme telle, exempte d'impôts. Mais la mission civilisatrice d'un peuple puissant, chargé d'un protectorat, ne consiste-t-elle pas précisément à violer le droit et à écraser d'impôts ceux que le droit en exempte ?

6° En l'an 68 après Jésus-Christ, sous Néron, Vindex, propréteur de la Lyonnaise, Aquitain d'origine, exploita les haines des Gaulois pour tenter une révolution et substituer à Néron un empereur accepté par lui, Galba. Vindex mourut sous les murs de Besançon, et son élu, Galba, n'obtint qu'un bien court triomphe. Sans doute, il ne s'agit pas directement ici de l'indépendance de la Gaule; mais les renseignements que nous possédons sur l'affaire de Vindex nous permettent d'affirmer que, sous un couvert tout romain, le patriotisme gaulois joua ici un rôle considérable : ce Vindex, écrit Xiphilin, rassembla les Gaulois qui longtemps avaient eu « à souffrir d'incessantes exactions et « maintenant encore en souffraient sous Néron. » Je remarque aussi dans le discours adressé par Vindex aux Gaulois ce passage significatif : « Venez-vous en aide à vous-mêmes, venez en « aide aux Romains[4]. »

1. Le nom de Sacrovir, sans doute notre héros éduen, figure sur l'un des boucliers des bas-reliefs de l'arc d'Orange. Cf. Salomon Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain en Laye*, p. 22.

2. Tacite, *Annales*, III, ch. XL-XLVII.

3. Nous savons qu'au IIIe siècle la cité des Turons se proclamait encore *civitas libera ;* or, ce sont les Andécaves et les Turons qui donnèrent le signal de cette première insurrection (Tacite, *Annales*, III, 41). La cité des Turons, en tant que *libera*, devait être exempte d'impôts; on conçoit donc parfaitement qu'elle se révolte contre l'impôt. Sur l'immunité d'impôts des peuples libres, voyez ci-dessus, p. 6, et Suétone, *César*, 25.

4. Xiphilin, *Abrégé de Dion*, liv. LXIII; dans Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. V, p. 17. Joignez Plutarque, *Galba*, 4.

7° En l'an 69, peu de temps après l'avènement de Vitellius, un boïen de la plus basse classe du peuple appelé Mariccus, osa « provoquer les armes romaines, » dit Tacite; mais ce soldat courageux fut facilement terrassé. Il s'intitulait : « libérateur « des Gaules et dieu, » « assertor Galliarum et deus. » Ce mot *dieu* était alors très élastique; je pense que Mariccus fut une sorte de prophète et d'inspiré divin qu'on pourrait rapprocher du Mahdi; dans les grandes revendications nationales, la religion joue presque toujours son rôle; elle vient consacrer, même grossière et fausse, les plus hautes aspirations du patriotisme[1].

8° Lorsque éclata dans les premiers moments du règne de Vespasien (69-70) la septième et dernière insurrection gauloise, les druides se chargèrent d'appeler et d'annoncer la victoire, et Velléda, prophétesse bructère, réputée aussi déesse, prédit les succès des Germains alliés aux Gaulois et la ruine des légions[2]. Ainsi les dieux présidèrent aussi à ce grand mouvement; il fut fomenté et dirigé par un peuple libre, celui des Trévères[3], et un peuple fédéré, celui des Lingons; en effet, l'impôt et les autres charges sont plus lourds et plus intolérables aux peuples libres, parce qu'ils sont pour eux une violation plus flagrante du droit. Je rappellerai en peu de mots les phases principales de cette formidable levée de boucliers.

Le Batave Civilis venait de remporter sur les Romains d'éclatants succès : trois audacieux, à savoir deux Trévères, Classicus et Tutor, un Lingon, Sabinus, qui prétendait descendre de Jules César, entreprirent de soulever les Gaules, émues des défaites infligées par Civilis aux soldats romains. Classicus, préfet d'un corps de cavalerie trévère, Tutor, chargé par les Romains de garder la rive du Rhin, et Sabinus (qui devait bientôt jouer un si grand rôle) commencèrent par débaucher « les auxiliaires belges « et germains, » puis les légionnaires eux-mêmes. Sabinus se fit proclamer César[4], et « deux légions prêtèrent serment à l'em-

1. Tacite, *Histoires*, II, 61.

2. Tacite, *Histoires*, IV, 54, 61.

3. Les Trévères sont des Gaulois, mais il ne faut pas oublier cette observation de Tacite : « Treveri et Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultro « ambitiosi sunt, tamquam, per hanc gloriam sanguinis, a similitudine et inertia « Gallorum separentur » (Tacite, *Germanie*, 28).

4. Toutefois, Tacite mentionne ce serment à l'empire des Gaules avant de

« pire des Gaules sur les étendards que Classicus leur donna : « résolution inouïe et qu'on ne pourrait comprendre, si l'on ne « savait qu'il n'y avait plus que des provinciaux dans les « légions[1]. »

Ces premiers résultats obtenus, une partie des Gaules se souleva ; mais l'affaire était mal engagée : sans doute, Civilis et les révoltés gaulois avaient conclu une entente ; mais c'était une entente provisoire plutôt qu'une sérieuse alliance, et les projets rivaux des deux chefs empêchèrent le succès définitif. Civilis « rêvait une vaste domination dont son pays serait le centre, la « Gaule et la Germanie les provinces. » Sabinus, de son côté, s'était fait empereur des Gaules : ainsi leurs desseins se heurtaient. Au reste, Sabinus vit très promptement son étoile pâlir ; il fut battu par les Séquanes restés fidèles aux Romains[2], se cacha et se laissa passer pour mort.

Ce désastre fit sentir aux Gaulois révoltés toute leur faiblesse : l'âme de l'insurrection avait disparu, les résolutions furent ébranlées. Sur ces entrefaites, les Rémois convoquèrent une assemblée des députés de toute la Gaule, assemblée qui serait chargée de délibérer sur ce qu'il fallait préférer, de la soumission avec la paix ou de l'indépendance avec la guerre ; ces dernières assises gauloises se tinrent en effet ; les députés des cités, après une grave et libre discussion, prirent une résolution aussi sage que nécessaire ; la Gaule avait défendu héroïquement son indépendance contre Jules César ; depuis plus d'un siècle, elle avait, à plusieurs reprises, inutilement tenté de recouvrer la liberté ; renonçant à une lutte inégale et qui ne pouvait être que désastreuse, les Gaulois eurent le courage de s'avouer eux-mêmes romains et de répudier le projet de Sabinus[3].

Cette résolution solennelle, suivie d'un traité de paix entre Rome et Civilis affaibli, semble avoir exercé une influence décisive sur les destinées de la Gaule qui ne tenta contre la puissance romaine aucun effort nouveau. A partir de ce moment, l'histo-

dire que Sabinus s'est proclamé César : aurait-on prêté serment à l'empire des Gaules avant qu'il y eût un César? Peut-être. Ce serait un serment civique à la patrie.

1. Duruy, *Hist. des Romains*, t. IV, p. 607.
2. Duruy, *Ibid.* Cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. III, p. 332, 333.
3. Tacite, *Histoires*, IV, 13-18, 25, 26, 32, 54-62, 67, 69.

rien ne fait plus qu'entrevoir les Gaulois; il n'a guère sous les yeux que des Gallo-Romains; peu de temps après cette formidable insurrection, les forces romaines dans les Gaules, soumises et pacifiées, ne dépassaient pas douze cents soldats[1]. Les légions de Rome étaient d'ailleurs concentrées d'ordinaire sur les bords du Rhin, d'où elles tenaient les Germains en respect, tout en surveillant les Gaules[2].

Paul VIOLLET.

1. Josèphe, *De bello judaico*, II, XVI, 4 (édit. Cardwell, Oxford, 1837, t. II, p. 200). Le texte grec de cet ouvrage, le seul qui nous soit parvenu, remonte à l'an 75 après Jésus-Christ (cf. Müller, *Der Flavius Josephus Schrift gegen den Apion*, édit. Riggenbach et Orelli, 1877, p. 4); mais il faut ajouter que le renseignement sur les douze cents soldats pourrait bien dériver d'une source ancienne. Voy. Camille Jullian, *Le Breviarium totius imperii de l'empereur Auguste*, dans *Mélanges d'archéologie et d'hist.*, 3e année, 1883, p. 149-182. Quant au discours du roi Agrippa, dans lequel Josèphe a inséré ce détail sur le nombre des soldats, il nous reporte à l'an 66.

2. Voy. Charles Robert, *Les armées romaines et leur emplacement pendant l'empire*, Paris, 1875, 24 p.; Allmer, *Lettre à M. Lacroix*, dans *Bulletin de la Soc... d'archéologie... de la Drôme*, t. IX, 1875, p. 167-172. — Il faut ajouter, ce me semble, qu'une *colonia deducta* (ces colonies étaient nombreuses en Provence) formait souvent un centre militaire important, dont on doit tenir compte dans l'évaluation générale des forces.

LE

PÈRE JOSEPH ET RICHELIEU

LA DÉSIGNATION DU PÈRE JOSEPH

A

LA SUCCESSION POLITIQUE DE RICHELIEU.

1632-1635.

(*Suite et fin.*)

Nous avons cherché et recueilli dans la politique de la France en Allemagne, dans les Provinces-Unies et en Italie les traces des vues et de l'influence du Père Joseph. Nous allons contrôler les résultats auxquels nous sommes arrivé sur ce point par l'étude de ce que nous appellerons d'un mot le cabinet de Richelieu; nous entendons par là le rôle personnel du cardinal, ses rapports avec ses collaborateurs, ceux de ses collaborateurs entre eux, le partage du travail et de l'influence dans son entourage. Non que nous ayons l'ambition d'épuiser cette riche et curieuse matière, nous voulons seulement y poser des jalons, y frayer des routes qui permettent d'apercevoir au bout la figure de notre héros. En marquant sa place parmi les auxiliaires de Richelieu, nous visons à établir *a priori* ce que l'analyse des documents diplomatiques nous a permis d'établir *a posteriori :* si nous pouvons prouver que cette place a été prépondérante, nous pourrons par une déduction légitime en conclure qu'elle n'a pas été moins grande dans la politique étrangère et nous serons ramené ainsi par une autre voie au résultat auquel la première méthode nous avait conduit. Nous devons dire tout de suite que ce que les pièces sorties du cabinet et des bureaux nous ont appris de l'importance du Père Joseph va être pleinement confirmé par tout ce que des

documents d'un autre genre nous révéleront sur sa situation auprès du cardinal. La période pendant laquelle nous voyons la France se préparer à la rupture avec la maison d'Autriche en contractant des alliances et en se faisant remettre des gages qui sont en même temps des positions défensives, nous montre l'ascendant du Père Joseph grandissant jusqu'à faire de lui le candidat de notre pays au cardinalat, le successeur désigné du premier ministre.

La mort du maréchal d'Effiat et celle du maréchal de Schomberg, se succédant à peu d'intervalle[1], avaient privé Richelieu de deux de ses collaborateurs les plus dévoués et les plus capables. Antoine Coiffier Ruzé, marquis d'Effiat, fut un de ces hommes, rares dans tous les temps, qui, à force de probité, d'application et d'intelligence, font honneur à tous les emplois. A une époque où les spécialités n'étaient pas aussi tranchées qu'aujourd'hui, où les qualités générales de l'homme pouvaient, grâce à la simplicité plus grande des divers domaines de la vie publique, suppléer à l'apprentissage professionnel, Effiat fut successivement ambassadeur, surintendant et général et il remplit ces charges si différentes avec une fidélité et une distinction qui lui valurent l'intime confiance du ministre dirigeant[2]. Ce fut également à la guerre, dans la diplomatie et dans la direction des finances qu'Henri de Schomberg s'acquit la confiance et l'attachement de Richelieu. Doué d'un esprit plus solide que fin et brillant, il avait été entraîné par l'ardeur de ses sentiments catholiques dans la cabale des dévots ; mais, après avoir reconnu son erreur, il était devenu pour le chef du gouvernement un auxiliaire fidèle, intègre et laborieux. Victime de l'excès de travail, il emporta les regrets profonds du public, du roi qui l'appelait « son maréchal, » du cardinal, à qui sa mort fut si sensible qu'elle aggrava, malgré les ménagements qu'on prit pour la lui annoncer, la maladie dont il souffrait alors. Richelieu a trouvé pour parler de ces deux personnages des termes qui ne l'honorent guère moins qu'eux et qui,

1. Juillet et novembre 1632.

2. « Effiat è il piu confidente de Rich. » Alessandro Scaglia au duc de Savoie. Paris, 21 décembre 1626. *Inédit.* « ..... che è il primo ministro di confidenza del card. » Gondi au premier secrét. d'État du grand-duc. Paris, 24 avril 1632. *Inédit.* Voy. sur d'Effiat la dép. de Soranzo du 17 nov. 1632, citée plus bas, les *Mémoires de Richelieu*, II, 395, et Tallemant, *Historiette du maréchal d'Effiat.*

s'appliquant à Schomberg, attestent que les services rendus à l'État lui faisaient oublier ses griefs personnels. On sait aussi qu'il continua au fils du marquis d'Effiat l'affection qu'il avait pour le père jusqu'au jour où la criminelle audace de Cinq-Mars l'obligea à le frapper[1].

Un an ne s'était pas écoulé depuis que le gouvernement avait été affaibli par la perte de ces deux excellents serviteurs, quand un événement imprévu vint révéler les divisions qui le travaillaient. Le 25 février 1633, le garde des sceaux Châteauneuf était arrêté. Qu'avait donc fait pour justifier cette rigueur le successeur de Marillac, le président complaisant de la commission qui avait condamné Montmorency? Abusé par le sentiment de son expérience et de sa valeur, il s'était persuadé qu'il était fait pour le premier rôle et il aspirait à remplacer Richelieu; arrivé à la cinquantaine, il était tombé sous l'empire d'une femme de trente-deux ans qui le dominait d'autant mieux qu'elle ne partageait pas la passion de son amant et ne voyait en lui que l'instrument d'une intrigue politique[2]. Les complices de Châteauneuf et de Mme de Chevreuse étaient aussi nombreux qu'élevés. La reine mère, réfugiée à Bruxelles, Gaston d'Orléans, une fois encore fugitif, devaient autoriser la conspiration de leur nom, de leurs armes, la transformer en une guerre civile; les sympathies

1. « Se il card. mancasse, stando anco Sciombergh in qualche pericolo, non si vede che possi subintrare negl' affari... » Soranzo au doge. Bordeaux, 15 novembre 1632. *Inédit.* « La perdita di questo gran ministro è altretanto considerabile, quanto che concoreva in lui, oltre l'affetto zelante per il servitio di S. M., il consiglio ben fondato con che accompagnava l'attioni generosissime del suo valore a vantaggio rilevantissimo degl' interessi del Re, che lo teneva in grado di stima grande... pare che non resti in Franza... soggetto a sostituirsegli che possa riuscire così aggiustato al servitio della M. S. Il s. card. sentira più di tutti vivamente questo successo, perchè la confidenza c' haveva seco non poteva esser maggiore, come pur grandissimo era il concetto et il capitale che faceva di lui, appoggiando la carica de più importanti interessi alla sua prudenza... li due [Schomberg et Effiat] più considerabili ministri del Re... » Soranzo au doge. Bordeaux, 17 nov. 1632. *Inédit.* Voy. aussi dans une autre dép. du même (même *filza*) les termes de haute estime dans lesquels le roi s'exprime sur Schomberg. Mazarin au card. secrét. d'État, 14 février 1630, dans Cousin, *La Jeunesse de Mazarin;* l'éloge de Schomberg par Fancan dans Geley, *Fancan et la politique de Richelieu;* les *Mém. de Richelieu*, II, 428, 2; *Oraison funèbre du marquis de Schomberg*, par Abra de Raconis, 1633; *Manifeste des bons François sur la mort desplorable de Mgr le marquis de Schombert*, 1632.

2. Il n'y a pas un trait de sentiment ni même de sensualité dans les lettres citées par M. Cousin, il n'y a que de la coquetterie.

secrètes d'Anne d'Autriche lui étaient acquises. Elle était secondée en Angleterre par la reine Henriette-Marie, par lord Holland, par lord Montaigu, par des personnages subalternes[1] qui voulaient du même coup renverser le grand trésorier Weston, favorable à Richelieu, et donner le commandeur de Jars pour successeur à notre ambassadeur Fontenay-Mareuil. Le résident anglais en France, Augier, accréditait des nouvelles favorables à cette cabale. Ce qui lui donnait plus de consistance encore, c'est que les maréchaux d'Effiat et de Schomberg y étaient entrés, le premier plus d'un an avant sa mort, le second peu de temps avant la sienne[2]. Est-il besoin de dire que ces deux personnages, si sincèrement pleurés par Richelieu, n'y adhéraient pas dans la pensée de le renverser pour le remplacer par un homme qui était leur inférieur en considération et en influence, mais qu'ils ignoraient les véritables intentions de ses chefs et la croyaient dirigée seulement contre les confidents intimes du premier ministre, c'est-à-dire contre le Père Joseph, les deux Bouthilliers et le cardinal de la Valette? On sait ce qu'il entre d'équivoques et de malentendus dans une entreprise collective, on sait que ces équivoques et ces malentendus sont d'autant plus grands que cette entreprise compte plus d'adhérents. Celle dont nous parlons n'était pas comprise de la même manière par tous ceux qui s'y associaient; pour les uns il s'agissait simplement d'écarter des influences qui balançaient la leur auprès de Richelieu, pour les autres d'arracher à celui-ci le pouvoir et même la vie, et il n'est pas douteux que Châteauneuf ne se servît du premier de ces desseins pour dissimuler le second.

Par son étendue, par le nombre et le défaut d'entente de ses complices, par la nécessité d'obtenir l'aveu du roi, la conspiration était de celles qui sont condamnées à échouer et les conjurés devaient en faire assez pour se trahir, pas assez pour réussir. Les imprudences du garde des sceaux étaient recueillies par la police secrète[3] du cardinal et formaient les éléments d'un de ces réquisitoires qui lui servaient, le moment venu, à justifier ses rigueurs

1. Parmi lesquels il faut citer Mlle de Vautelet, femme de chambre de la reine d'Angleterre. Voy. sur elle la correspondance inédite de Fontenay-Mareuil, une lettre inédite de Boutard à Richelieu, les *Mémoires de Tillières*.

2. Lepré-Balain.

3. « ..... M. le card. de Richelieu qui a été le ministre du monde le mieux averti. » *Mém. du card. de Retz*, éd. Feillet, I, 150.

aux yeux du roi et à ses propres yeux. Révélation des secrets du conseil, intelligences avec Toiras, tels sont les deux plus graves griefs qui y figurent. Il y en avait un autre qui ne pouvait y trouver place : c'était la fidélité de Mme de Chevreuse au garde des sceaux. En cherchant à supplanter Châteauneuf dans le cœur de Marie de Rohan, Richelieu avait peut-être pour but de s'éclairer sur la gravité politique de leurs relations, mais il est certain aussi, les lettres de cette dernière ne permettent pas d'en douter[1], qu'il obéissait à une inclination très vive qui était encore excitée par la résistance et la jalousie. Le garde des sceaux ajouta encore à ses torts en prenant la place du cardinal pour jouer le rôle que celui-ci s'était réservé. En revenant de Toulouse, où l'échafaud venait de se dresser pour le dernier des Montmorency, Richelieu avait été arrêté à Bordeaux par une cruelle rétention d'urine qui, pendant quelques jours, mit sa vie en danger. Pendant que le Père Joseph, les deux Bouthilliers et le cardinal de la Valette l'entouraient de leur anxieuse sollicitude, Châteauneuf s'éloignait de ce spectacle peu divertissant et, ramenant la reine à Paris, lui faisait, à la place du cardinal, les honneurs des villes qu'elle traversait, sans dissimuler les espérances que lui inspirait l'état de celui-ci. Châteauneuf, il est vrai, a écrit[2] que son intention était de rester près du malade, mais qu'il avait reçu de lui l'ordre de conduire la reine jusqu'à la Rochelle, où lui-même se proposait de la rejoindre bientôt. Il est permis de croire qu'il n'insista pas beaucoup pour rester à Bordeaux et que l'ordre qu'il allègue ne fut qu'une autorisation donnée de mauvaise grâce. L'idée que nous pouvons nous faire à distance de pareils incidents ne saurait prévaloir sur l'impression des contemporains ; or le roi fut indigné de cet abandon et l'on pense bien que Richelieu ne pouvait le juger avec plus d'indulgence. Ajoutons, pour achever de fixer la portée de la conduite de Châteauneuf, que la mission qu'il s'était fait donner ou s'était attribuée lui-même formait un contraste frappant avec le péril de Richelieu et de l'État et que la façon dont il la remplit n'affaiblit pas ce contraste[3].

Les imprudences et les inconvenances de Châteauneuf furent habilement exploitées par ses adversaires, c'est-à-dire par le Père Joseph, par Bouthillier, par Chavigni et par Bullion. Ils se

1. Cousin, *La Duchesse de Chevreuse.*
2. Châteauneuf au roi et à Chavigni. Bordeaux, 12 novembre 1632.
3. Le Père Joseph à Chavigni. 22 novembre 1632.

partagèrent les rôles ; tandis que les deux Bouthilliers et Bullion, faisant bonne garde autour du roi, lui présentaient Châteauneuf comme l'auteur principal de la sortie de Monsieur et intéressaient sa dignité royale aux mortifications de son ministre, le Père Joseph préparait l'esprit de Richelieu à un coup de vigueur[1].

L'animosité de notre capucin contre le garde des sceaux était pleinement justifiée par les grands intérêts que celui-ci menaçait, mais, si l'on en croit le nonce[2], elle aurait eu pour origine un incident assez mesquin, du moins en apparence. Le Père Joseph avait voulu remplacer par un religieux de son ordre l'oratorien qui était le directeur spirituel d'Henriette-Marie. Cette question de conscience était devenue une affaire d'État. Sur l'ordre de son gouvernement, l'ambassadeur de France, Fontenay-Mareuil, avait instamment pressé la reine d'Angleterre d'accepter ce changement de directeur. Elle avait résisté. Pendant qu'on se plaignait en France de son manque de docilité, elle était encouragée dans sa résistance par le garde des sceaux, qui lui écrivait de tenir bon, lui promettant que sa fermeté aurait raison de cette insistance, qui n'avait pour but que de satisfaire le Père Joseph et ne répondait pas à un vif désir dans le gouvernement. L'opposition de la reine eut, en effet, gain de cause, le Père Léonard, chef de la mission des capucins en Angleterre, fut rappelé et le crédit de notre ambassadeur dans ce pays fut fort ébranlé. On se tromperait en ne voyant dans cette affaire qu'une rivalité de moines, il faut y voir un épisode de la lutte politique qui existait entre Richelieu et Châteauneuf et se déroulait en Angleterre aussi bien qu'en France. Il ne s'agissait pas seulement pour le Père Joseph d'étendre l'influence de son ordre, mais aussi de combattre par l'action d'un confesseur dévoué à Richelieu les sympathies qui entraînaient Henriette-Marie vers sa mère, vers sa belle-sœur et vers Châteauneuf.

L'arrestation de celui-ci, celle de son neveu, le marquis de Louville, et du commandeur de Jars, la fuite de son frère, le marquis de Hauterive, l'exil de la duchesse de Chevreuse, les mesures prises en Angleterre contre leurs complices[3] coupèrent les fils de

1. Le Père Joseph à Chavigni. 22 et 30 novembre, 16 décembre 1632. Bullion à Richelieu. 29 novembre 1632. Bouthillier à Richelieu. 4 décembre 1632.

2. Le nonce au card. secrétaire d'État. Montpellier, 28 sept. 1632. *Inédit.*

3. « Le Roy de la Grande-Bretagne s'est enfin résolu de ruiner la cabale qui estoit en sa cour... Elle avoit esté fondée par M. de Chasteauneuf et sur les

la trame ourdie contre Richelieu. Quand le cardinal revit le roi à Rochefort, près Dourdan, ce dernier se complut à lui donner des marques publiques de sa confiance et de son attachement et, lui pressant les mains dans les siennes : « Vous voilà donc guéri ! » s'écria-t-il, « j'en remercie Dieu de tout mon cœur et je suis aussi heureux de cette guérison que nos ennemis l'ont été du faux bruit de votre mort[1]. »

La ruine du garde des sceaux n'établit pas une harmonie parfaite dans l'entourage du cardinal. Nous retrouvons bientôt les ennemis de Châteauneuf unis contre un autre adversaire. Cet adversaire n'était pas, comme le premier, un rival politique de Richelieu, c'était, au contraire, l'un de ses favoris, l'intendant de sa maison et de ses affaires, Henri d'Escoubleau de Sourdis[2], archevêque de Bordeaux. D'où venait cette hostilité? Il n'est peut-être pas nécessaire d'en chercher d'autre raison que la jalousie naturelle à ceux qui se partagent la confiance du maître et que la parenté de Sourdis avec Châteauneuf. Nous n'en connaissons pas d'autre pour expliquer l'animosité de Bouthillier et de Chavigni. Celle de Claude de Bullion venait en partie des demandes d'argent d'un intendant chargé de faire marcher une maison qui coûtait 1,000 écus par jour et des résistances opposées à ces demandes par l'administrateur économe des finances publiques[3]. Le cardinal de la Valette et Sourdis étaient divisés par la lutte qui mettait aux prises en Guyenne le duc d'Épernon, gouverneur de la province, et l'archevêque de Bordeaux et qui allait amener un scandaleux éclat. Quant au Père Joseph, il avait, lui aussi, des raisons particulières pour ne pas aimer Sourdis. D'abord celui-ci était son rival au cardinalat et puis il l'avait blessé dans deux de ses sentiments les plus vifs : d'une

mêmes desseins que celle de France. » Fontenay-Mareuil à Richelieu. 14 avril 1633. *Inédit.*

1. Gondi au premier secrétaire d'État du grand-duc. 9 janvier 1633. *Inédit.* Siri a connu cette dépêche.

2. Voy. sa correspondance, p. p. Eug. Süe dans les *Documents inédits.*

3. « ... C'estoit un habile homme et qui avoit plus d'ordre que tous ceux qui sont venus depuis. Il disoit : « Fermez moi deux bouches, la maison de S. E. « et l'artillerie, après je respondray bien du reste. » Tallemant, *Histor. de Bullion.* « M. de Bullion, qui haïssoit l'archevêque, disoit à quelques-uns... : « Il « faut chasser ce bougre là. Un tel dira cecy, un tel dira cela, moy je diray « telle chose. » Car c'est ainsy qu'on en usoit chez le cardinal. » Tallemant, *Hist. de l'archevêque de Bordeaux.*

part, l'esprit de corps, le souci de l'honneur et de l'influence de son ordre, de l'autre, le désir jaloux d'être et de rester, non seulement en réalité, mais aux yeux de tout le monde, le premier dans l'affection et la confiance du cardinal.

Nous avons raconté ailleurs la lutte des évêques et du clergé régulier et l'intervention active et efficace du Père Joseph entre les deux partis. A cette époque, l'archevêque de Bordeaux avait prescrit à tous les religieux de son diocèse de soumettre leurs pouvoirs canoniques et leurs exemptions à un nouvel examen de l'ordinaire. Les jésuites s'étaient soumis de bonne grâce à cette exigence et Sourdis, heureux de cette docilité inattendue, avait choisi deux de leurs professeurs pour procéder à cet examen. Or, les capucins, qui avaient donné aux jésuites l'exemple de l'obéissance, comptaient en être récompensés par cet honneur. En se voyant frustrés de cet espoir et soumis au contrôle de leurs rivaux, ils rétractèrent leur acte de soumission. Alors le prélat, peu conciliant de son naturel, les interdit tous du ministère sacré. Sur ces entrefaites, Richelieu et le Père Joseph, venant de Toulouse, à la suite de la sanglante tragédie du Capitole, arrivèrent à Bordeaux. La première pensée du Père Joseph en y arrivant fut d'aller dire sa messe, mais il se vit refuser cette satisfaction en vertu de l'interdit et dut se retirer en emportant une copie de la sentence archiépiscopale. On pense bien qu'il ne s'en tint pas là, et, si les résidents anglais[1], à qui nous devons la connaissance de cette affaire, nous en ont laissé ignorer la suite, il n'est pas douteux qu'il la déféra à Richelieu et qu'elle lui laissa un profond ressentiment contre l'archevêque.

Au mois de juin 1633, un nouvel incident vint aigrir ce ressentiment. Richelieu donna à Sourdis le logement occupé au Palais-Cardinal par le Père Joseph. Il y avait de bonnes raisons pour cela : le premier ministre avait besoin d'avoir sous la main l'intendant général de ses affaires; le personnel que celui-ci dirigeait exigeait plus de place que le capucin avec ses quatre secrétaires[2]; une partie du logement destiné à l'archevêque devait être occupée par des gardes, dont la tentative criminelle d'Alfeston

1. Dépêche d'Augier et de de Vic. Paris, 26 juin/6 juillet 1633. *Inédit.*

2. « ... Vous estes devenu ministre secrét... et vous avez quatre secrétaires de vostre robe, ausquels vous avez distribué par département tout ce qui vous est renvoyé, etc... » *Vrais et bons advis de François Fidele*, dans *Diverses pièces pour servir à la défense de la reine mère*, par Mathieu de Mourgues.

démontrait la nécessité. D'ailleurs, l'intention du cardinal n'était pas d'éloigner de sa personne son plus intime confident. Toutefois le caractère bien connu des sentiments réciproques de l'archevêque de Bordeaux et du Père Joseph donnait à ce changement l'apparence d'un avantage du premier sur le second et la malignité publique ne manqua pas de l'interpréter dans ce sens. Notre capucin ne pouvait se tromper sur les vrais mobiles de Richelieu; si, renouvelant ce qu'il avait fait à son retour de Ratisbonne, il feignit d'être malade et se retira dans un couvent de son ordre, c'est qu'il ne voulut voir dans cette mesure que l'effet produit sur le public, que les commentaires malveillants de ses ennemis, c'est qu'il visait à provoquer une manifestation de nature à dissiper toute équivoque. Ce calcul ne fut pas trompé. Le cardinal, faisant, lui aussi, en cette circonstance, ce qu'il avait fait au mois de décembre 1630, se rendit au couvent, prodigua à son ami les témoignages de respect et d'affection et le décida à l'accompagner à Forges. Le but du Père Joseph était atteint, c'était maintenant la fortune de son adversaire qui semblait ébranlée et personne ne douta qu'à son retour le premier ne reprît son logement habituel. Ce ne fut pas pourtant ce qui arriva. Mais, si l'archevêque de Bordeaux conserva le logement que lui avaient fait attribuer les convenances du premier ministre, le Père Joseph n'y perdit rien, car il en reçut un autre situé sur le devant du palais et jouissant d'une communication particulière avec les appartements de Richelieu et avec le dehors[1].

Cette transaction n'opéra pas de réconciliation entre les deux adversaires et le capucin dut s'associer à la tentative faite par le cardinal de la Valette et le premier écuyer Claude de Saint-Simon pour perdre l'archevêque dans l'esprit du roi. Cette tentative réussit. Louis XIII, qui cédait peut-être seulement, dans cette circonstance, à la satisfaction puérile de prendre sa revanche d'une docilité habituelle pénible pour son amour-propre, se fit un point d'honneur d'obtenir de son ministre le sacrifice d'un homme utile et cher. Il redoutait la discussion sur ce point avec le protecteur de Sourdis et en même temps il s'excitait à l'affronter. Son chambellan, qui couchait auprès de lui, l'entendit s'écrier la

1. Dépêche d'Augier, 21 juin/1er juillet 1633. Dép. précitée d'Augier et de de Vic. 26 juin/6 juillet 1633. Soranzo au doge. 21 et 28 juin 1633. Priandi au duc de Mantoue. 17 juin 1633. Toutes ces dép. sont inédites.

nuit en soupirant : « C'est moi qui suis roi ! » S'il faut en croire l'ambassadeur vénitien, Soranzo, l'insistance du roi amena l'éloignement de l'archevêque. En tout cas, cet éloignement ne fut que momentané. On pensa à la cour que la victoire du cardinal de la Valette lui coûterait la faveur de Richelieu[1].

C'est aussi à cette date que remonte l'origine de la coalition qui devait amener en 1636 la chute du secrétaire d'État de la guerre, Abel Servien[2], et à laquelle notre héros prit une part active. Nous attendrons, pour en faire connaître les éléments et les ressorts, le moment où elle triompha. Disons seulement ici qu'elle s'arma contre Servien, comme on s'était armé contre Sourdis, de ses liens avec Châteauneuf, et que la ruine de celui-ci avait paru de nature à entraîner celle du ministre de la guerre[3].

Si le Père Joseph, le cardinal de la Valette, Bullion et les deux Bouthilliers avaient les mêmes ennemis, il ne faudrait pas en conclure qu'ils fussent toujours d'accord. Le cardinal de la Valette osait disputer au Père Joseph la première place dans la confiance du maître, aspirer à la succession du premier ministre. Jamais, au contraire, Bouthillier ni son fils ne se posèrent en rivaux du capucin. Le premier était pour Richelieu, comme notre héros lui-même, un ami des jours d'épreuve et de lutte et ce souvenir donnait à leurs relations un caractère particulier d'intimité et d'affection. Une admiration superstitieuse, un zèle laborieux suppléaient chez Claude Bouthillier aux talents qui lui manquaient; Chavigni, quoique peu capable et peu appliqué, car il était trop souvent distrait des affaires par les plaisirs[4], était traité par le

1. Soranzo au doge. Paris, 28 mars 1634. *Inédit.* Griffet, II, 530.

2. Sur ce personnage voy. René Kerviler, *Le Maine à l'Académie française, Abel Servien.*

3. « Si pensa pure che S., come dipendente del... Castelnovo, sia in qualche pericolo. » Dép. de Zon, secrétaire de l'ambassade vénitienne. Paris, 1er mars 1633. *Inédit.* « ... Il étoit grandement uni au garde des sceaux de Châteauneuf et croyoit-on qu'il se trouveroit enveloppé dans sa disgrace... » Le marquis de Saint-Maurice au marquis de Saint-Aubau, ministre du duc de Savoie. Paris, 15 février 1636. *Inédit.*

4. « ... Huomo di pochissimi talenti, » dit Contarini de Claude Bouthillier. « ... Ayant l'esprit plus mol, est tardif aux choses importantes..., » dit du même le marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 1er juin 1635. *Inédit.* « Cardinalis laborum impatiens curam rerum in monachum derivat; is levi cura defungitur. Butillerius filius nihil nisi cursitat, pater differt omnia. » Grotius à Oxenstierna. 15/25 novembre 1636. « ... Non han fatto difficoltà di dar il carico di primo secretario di stato al giovine Bottiglier che ne è molto

chef du gouvernement avec une si familière indulgence que la médisance le faisait passer pour son fils. Tous deux confondaient leur fortune avec celle du Père Joseph et subissaient sa direction. Mais, malgré toutes les précautions de celui-ci pour le ménager[1], l'amour-propre de Bouthillier, naturellement plus susceptible que celui de Chavigni, qui venait d'être associé au gouvernement, était mis à une rude épreuve par une prépondérance reconnue de tous, sans qu'elle fût attestée par aucun titre. Le capucin tenait aux marques publiques du rang privilégié qu'il occupait dans le cœur et la confiance de Richelieu, sa susceptibilité, quand son logement au Palais-Cardinal fut donné à Sourdis, en est la preuve, mais il lui suffisait que cette situation exceptionnelle fût bien établie pour tout le monde; il était trop indifférent aux satisfactions puériles de l'amour-propre, il avait trop besoin du concours empressé de Bouthillier pour ne pas s'efforcer de sauver ce que la situation de celui-ci avait d'anormal et d'un peu ridicule et pour ne pas lui laisser les apparences d'une influence plus grande qu'elle n'était en réalité. Par exemple, il acceptait de bonne grâce les observations et les corrections par lesquelles Bouthillier essayait d'établir à ses propres yeux son initiative. Mais il ne réussissait pas toujours à lui éviter des mortifications qui amenaient de la part du ministre des plaintes amères, des récriminations contenues. Le sentiment de cette infériorité engendra chez le père, et conséquemment chez le fils, une aigreur qui, ne pouvant se manifester contre celui qui en était la cause, s'exerça aux dépens de ses créatures.

En dépit de la jalousie et de la secrète rivalité qui les divisaient, le Père Joseph, le cardinal de la Valette et les deux Bouthilliers n'en étaient pas moins unis contre ceux qui conspiraient contre leur maître ou qui voulaient leur disputer sa confiance. La concentration de l'influence dans ce petit groupe est le fait le plus saillant de l'histoire du cabinet de Richelieu pendant la période

incapace... » Soranzo au doge. Montpellier, 26 sept. 1632. *Inédit.* « ... E non sono solo a stentare d' haver qualche cosa da d. s. di Chavigny, perche ogn' uno che ha da trattar seco, non può venir a capo di nullo... » Gondi au premier secrét. d'État du grand-duc. Paris, 22 juillet 1636. *Inédit.*

1. « Vous ferés bien désormais d'écrire à M. Bouth. les mesmes choses que vous me faites, pour ce qu'encores que M. Bouth. et R. P. soient très bons amis, j'estime que la bienseance et vostre intérest requierent que cela soit ainsy, et mesme P. J. a peine de dire des choses qu'il ne scait... » Le Père Joseph à Charnacé. 17 juin 1633. *Inédit.* Grotius à Oxenstierna, 10 juillet 1655.

qui nous occupe. Mais il ne suffisait pas à Richelieu de trouver auprès de lui des dévouements sûrs et empressés, sa situation l'obligeait à songer à un héritier de sa politique et de son pouvoir. Si, depuis le 22 novembre 1632, l'ouverture de l'abcès formé au col de la vessie avait mis fin à la rétention d'urine et aux alarmes de son entourage, il avait été repris, dans l'hiver de 1633, par un vieux[1] mal chronique qui, sans faire craindre pour sa vie, comme le précédent, paralysait son activité : nous voulons parler de ses hémorroïdes. Les spécifiques indiqués par tous ceux qui voulaient lui être agréables[2] avaient été impuissants, impuissant aussi le recours à la vertu curative de saint Fiacre, dont les reliques avaient été transportées de Meaux à Paris pour obtenir la guérison d'une incommodité dont s'égayent beaucoup les pamphlets de l'époque[3]. Les gelées avaient aggravé le mal, une quatrième incision avait dû être pratiquée. Le cardinal, déjà fatigué par les affaires et peu accessible, ne se laissa plus voir que par ses chirurgiens et ses intimes et tomba dans des accès d'abattement d'où les encouragements du Père Joseph réussissaient seuls à le tirer[4].

1. Dès 1623, il en était affligé. Arch. des aff. étrang. Rome, XXVIII, fol. 228.

2. Gueffier signale un remède à Bouthillier pour qu'il en fasse part au cardinal. Il propose en même temps une poudre inventée par un capucin français et dont le roi pourrait faire usage pour avoir des enfants. Gueffier à Bouthillier. Rome, 24 sept. 1633. *Inédit.*

3. « Bautru, le plus falot de tous les favoris,
Avec un plain pouvoir est parti de Paris
Pour ravir cest ancien protecteur de la Brie,
Enlever saint Fiacre du sein de sa patrie. »
(*L'Impiété sanglante du card. de Richelieu.* Impr. *à Envers.*)

4. « ... Indisposition which in all probability will render him more unapt for the managing of this king's affairs... » Dép. de de Vic. 2 décembre 1633. *Inédit.* « Cette cour est tousjours à Saint Germain. Le Roy continue à s'y divertir à la chasse nommément depuis huict ou dix jours que l'appreté des gelées a ferré les chemins. Elles n'arrestent pas seulement le gibier, mais, comme elles sont contraires au mal de M. le cardinal, elles arrestent aussi les imaginations des plus huppez de ces ministres qui vont d'un vol plus bas et plus mornement depuis le peu d'amendement qu'ils voyent à cette maladie... Led. card. n'est veu à présent que de ses chirurgiens et confidens. Il est fort abattu et tombe de fois à autres en des foiblesses et chagrins auxquels il a besoing d'estre conforté des encouragemens du Père Joseph. Le cardinal de la Valette luy tient compagnie fort serée et ne manque pas d'ambition de pouvoir succéder à son administration... » Dép. d'Augier et de de Vic. Paris, 26 novembre/6 décembre 1633. *Inédit.* « ... M. le card. tient le lit, lui aiant esté faite une nouvelle ouverture à sa plaie le 6e du courant et l'on appréhende fort que pendant tout cet

L'idée d'une mort prochaine se présenta à lui; comment s'assurer qu'elle n'entraînerait pas l'abandon de sa politique? où trouver un homme capable de la continuer?

Louis XIII avait le vif sentiment du grand rôle que son ministre lui faisait jouer, mais il ne s'y prêtait pas avec l'application, la persévérance ni la franchise nécessaires pour en avoir le principal honneur. Tout en personnifiant la royauté avec une grande dignité, il ne savait pas lui donner, sans parler de la force et de la direction dont son ministre le dispensait, la séduction ni le prestige qu'elle dut à son père et à son fils, il ne savait pas sacrifier à ses devoirs des plaisirs d'ailleurs légitimes, supporter virilement les moments critiques où la fortune est indécise ou contraire, décourager la malveillance contre un serviteur dont au fond du cœur pourtant il ne voulut jamais se séparer. S'il n'apportait pas à l'œuvre de ce serviteur un concours aussi chaleureux et aussi loyal qu'il aurait fallu, à plus forte raison aurait-il été incapable de la continuer tout seul, car elle était également supérieure à son intelligence et à sa volonté. Richelieu disparu sans avoir fait choix d'un successeur accepté par le roi et par l'opinion, Louis devait vraisemblablement tomber sous l'influence d'une réaction analogue à celle qui se produisit en effet à la mort du cardinal, mais qui n'atteignit alors que les personnes et ne se manifesta que par une détente dans les ressorts du gouvernement, parce qu'alors ce successeur existait et s'appelait Mazarin, tandis qu'à l'époque dont nous nous occupons elle se serait étendue jusqu'à la politique.

Les contemporains et notamment les agents étrangers qui envisageaient l'éventualité de la mort de Richelieu ne lui reconnaissaient pas tout d'abord un successeur désigné. Aux yeux de Soranzo, personne, à part Schomberg, n'était capable de le remplacer[1]. Nous avons déjà fait comprendre que Bouthillier et Chavigni n'étaient que d'utiles commis. Bullion se rendait presque

hiver il aura peine de se remettre. » Le marquis de Saint-Thomas au duc de Savoie. Paris, 9 déc. 1633. *Inédit.* « ... Il card... molto retirato perch' anche lui si stanca d' esser assediato da negotii... » Soranzo au doge. Paris, 12 juillet 1633. *Inédit.* Voy. aussi la dépêche de Gondi du 20 décembre 1633, citée plus bas.

1. « ... Non vi è alla corte apparentemente huomo che sia capace di subentrare al governo. » Soranzo au doge. Paris, 15 novembre 1633. *Inédit.* Voy. plus haut la dépêche de Soranzo au doge. Bordeaux, 15 novembre 1632.

indispensable par ses services dans la surintendance[1]. Servien était actif, capable, sympathique au roi[2]; mais il avait contre lui l'inimitié du Père Joseph, des Bouthilliers, du cardinal de la Valette et ni Bullion ni Servien, bien que celui-ci y aspirât, n'avaient l'étoffe nécessaire pour remplir le premier rôle. La Valette l'ambitionnait aussi et sa haute position dans l'Église, l'éclat de sa famille, les services qu'il avait rendus à l'État et à la personne du cardinal, la considération avec laquelle il était traité par celui-ci semblaient autoriser cette ambition[3]. Ce ne fut pourtant pas sur lui, pas plus que sur les autres qui viennent d'être nommés, que se portèrent les vues de Richelieu, quand il songea à soustraire sa politique aux hasards qui menaçaient sa personne. Dès 1629, le nonce Bagni signalait l'accroissement du crédit et du rôle du Père Joseph[4]. En 1631, le résident impérial, Lustrier, ne se contente pas de dire que Richelieu abandonne le maniement de la politique étrangère au Père Joseph, qui dirige le travail de Bouthillier et des autres secrétaires d'État, il ajoute avec une exagération évidente que Richelieu, qui gouverne tout, est, à son tour, gouverné par le Père Joseph, d'où part, en définitive, l'impulsion générale[5]. En 1632, le résident toscan, Gondi, le présente à la fois comme le vrai conseiller du cardinal, comme son secrétaire et comme l'auteur d'un grand nombre des réponses aux pamphlets écrits contre Son Éminence[6]. C'est lui, écrit

1. « ... On continue toujours le bruit que M. de Bullion sera un des commissaires que le Roy doit nommer pour aller traiter la paix au lieu qui sera arreté... On dit pourtant que Mgr le card. duc ne peut se résoudre de le laisser aller, quoiqu'il estime qu'il y seroit bien utile, mais pour ce qu'on ne se peut passer de lui. » Nouvelles de Paris, 16 novembre 1635. *Inédit.*

2. « Servien se met en avant et tient de fort près le card. de Rich., lequel, ayant maintenant plus d'affaires sur les bras qu'auparavant, est bien aise de trouver sur qui se descharger. Servien a un esprit vif et délicat et qui rencontre dans l'humeur du cardinal, lequel, encore qu'il ait confidence à Bouthillier le père, néanmoins..... reçoit les avis de Servien..... » Le marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 1er juin 1635. *Inédit.* « ..... Dans sa charge de la guerre, de laquelle il s'acquittoit bien comme ayant l'esprit adroit et très bon... » Le marquis de Saint-Maurice au marquis de Saint-Auban, dép. précitée. Paris, 15 février 1636. Voy. aussi Lepré-Balain.

3. Voy. la dép. précitée d'Augier et de de Vic, Paris, 26 novembre/6 décembre 1633, et l'historiette du cardinal de la Valette dans Tallemant.

4. « Il P. G. va crescendo in confidenza e impiego col card..... » Bagni au card. secrét. d'État. Moret, 15 octobre 1629. *Inédit.*

5. *Summarische Beschreibung jetzigen Franzœsischen Hoffwesens,* dans *La mission du Père Joseph à Ratisbonne.* Append. N° I.

6. « Il P. G. cap., per quanto si dice qui, deve havere l'assicurazione del

l'agent de Savoie, Druent, le 3 mars 1633, qui prend avec le cardinal la plus grande part aux affaires[1]. C'est actuellement, dit Soranzo à la même époque, le membre le plus important du gouvernement, celui particulièrement par les mains duquel passent les affaires extérieures les plus graves[2]. Les agents étrangers sont aussi explicites sur le rôle que Richelieu lui destine que sur celui qu'il remplit. Le nonce informe le secrétaire d'État du saint-siège que, par suite de sa maladie, Richelieu s'est mis entièrement dans les mains du Père Joseph et que, désespérant de recouvrer jamais assez de santé pour supporter les fatigues du gouvernement, il songe à autoriser auprès du roi par une éminente dignité l'auxiliaire officieux qui est son bras droit[3]. Un autre témoin, aussi éminent par l'esprit que peu bienveillant pour le gouvernement français, l'ambassadeur suédois Hugo Grotius, écrit, le 15 mars 1635, que l'influence du Père Joseph est celle qui prévaut auprès de Richelieu et qu'il est destiné, en raison de son insigne fourberie, à succéder au cardinal, si celui-ci paye son tribut à la nature[4]. Dès le mois de décembre 1633, le dessein du cardinal était en voie de réalisation : il avait présenté et fait agréer au roi comme son successeur celui qui était à la fois, suivant les fortes expressions de la dépêche où cette nouvelle est consignée, sa créature et son âme[5]. Les intentions de Richelieu

cappello cardinalizio. Questo è quello che fù mandato alla dieta di Ratisbona in compagnia del s. di Leon e che operò in quel viaggio molte cose contro casa d'Austria, che prima e poi è stato il vero consigliero et segretario del s. card. et che ha riposto a molti de libelli vistisi, si che ricevera una bella ricompensa delle sue azzioni et servizii per il mezzo di Roma oggi tanto ben volta qua. » Gondi au premier secrét. d'État. Paris, 12 oct. 1632. *Inédit.*

1. *Inédit.*

2. Paris, 29 mars 1633. *Inédit.*

3. Bichi au card. secrétaire d'État. Saintes, 25 novembre 1632. *Inédit.*

4. « ... Cum patre Josepho cappucino, cujus maxima nunc est apud cardinalem auctoritas, et qui, ob summam versutiam, ab ipso cardinali, si quid ipsi evenerit humanitus, successor destinari solet. » Grotius à Oxenstierna. 15 mars 1635.

5. « ... Il mal del s. card. duca non è mortale, sebene sia molto fastidioso et in parte molto dilicata et vi sia convenuto fare un quarto taglio, vicino al sesso posteriore, le morici putrefacendo et travagliandolo sempre fuora di modo, ma quando pure questa malattia producesse qualche novità, succedera, per quanto può apparire fin qui, nel governo dello stato il P. G., creatura et anima del d. c. d., che già ne ha parlato al Re et dicesi anche persuasolo a cio moltò efficacimente per ogni accidente o di morte o di inhabilita alle fatiche che avvenisse a S. E... » Gondi au premier secrétaire du grand-duc, Bali Cioli. Paris, 20 décembre 1633. *Inédit.* Siri s'est servi de cette dépêche.

sur le capucin commençaient même à se répandre dans le public.

Comment, en effet, le premier ministre aurait-il pu hésiter sur l'homme le plus propre à le suppléer pendant ses repos forcés et après sa mort? L'affection qui l'unissait à notre héros remontait au début de sa carrière, à cette période troublée, mêlée d'élans et de dégoûts, de découragement et d'espoir où un appui chaleureux, adroit et désintéressé a tant de prix et reste un des souvenirs les plus doux auxquels l'ambition satisfaite aime à se reporter. Confident des desseins politiques et des espérances de Richelieu, plein de foi dans son génie, témoin clairvoyant et censeur indépendant de ses faiblesses, artisan industrieux et infatigable de sa fortune, il avait été dès l'origine et il demeurait pour lui le grand ressort moral, il lui apportait deux sortes de concours d'un prix égal : à la conception du but et des moyens, de l'ensemble et du détail il contribuait par l'initiative hardie et la fertilité des expédients; dans l'action il assumait les besognes aventureuses et compromettantes, connaissant le prix de toutes les consciences, pratiquant avec dextérité l'alchimie équivoque où se raffine la grande politique et faisant tout pour justifier le sobriquet familier de *tenebroso cavernoso,* par lequel son ami caractérisait son goût pour le mystère et les menées souterraines.

Mais l'idée que Richelieu se faisait et que seul il pouvait se faire de la capacité politique du Père Joseph et de ses titres à sa succession ne suffisait pas pour la lui assurer. Il fallait encore le faire définitivement accepter comme son successeur au roi, au cabinet, au public, et pour cela lui conférer les marques extérieures de prééminence qui par elles-mêmes commandent le respect et fondent l'autorité. Le roi s'y prêterait-il? Cela nous amène à nous demander quels étaient les sentiments de Louis XIII pour notre personnage.

Le Père Joseph n'était pas seulement pour Louis XIII un religieux l'édifiant par la pratique de tous les devoirs de son état, le fondateur et le directeur d'un des ordres les plus réformés de la chrétienté, le créateur et le chef des missions catholiques en France et à l'étranger, ce n'était pas seulement à ses yeux le serviteur le plus éminent et le plus désintéressé d'une politique qui exaltait le prestige monarchique, le Père Joseph s'était encore fait connaître à lui, il y avait longtemps, par son intervention conciliante dans les divisions de la famille souveraine et il s'était constitué depuis le guide officieux de la conscience royale. Se

servant avec la plus entière sincérité des révélations dont Dieu le favorisait ou favorisait ses religieuses, abritant sa franchise sous l'autorité divine, il adressait à Louis des conseils sur ses devoirs de roi et d'époux, gourmandait son humeur chagrine et mélancolique, sa négligence pour les soins du gouvernement, relevait son courage et ajoutait à l'autorité de ses observations par des prédictions qui, grâce à sa sagacité et à sa connaissance des affaires, se trouvaient quelquefois exactes. Il secondait ainsi les respectueuses remontrances que Richelieu présentait de temps en temps au roi sur les mêmes défauts et qui, sans se donner comme inspirées par Dieu, étaient acceptées à cause du caractère sacerdotal de celui qui les faisait. « Considérez[1], ma fille, disait Jésus-Christ à une religieuse calvairienne dans une de ces révélations dont le Père Joseph dressait une sorte de procès-verbal pour s'en servir auprès du roi, considérez s'il est raisonnable que je sois servy et aymé de tout son cœur après luy avoir fait tant de grâces, ayant la volonté de luy en faire encores tant de nouvelles. Il a de bons désirs que je luy ai donnés, mais les effets ne sont semblables par faute de soins et d'y bien penser. Il doit prendre peine [et] soin à faire sa charge qui le mérite bien. Je ne contredis pas qu'il se divertisse des ennuys de cette vie par quelques honnestes plaisirs à quoy il se plaist et que je n'ay pas désagréable, mais cela ne le doit empescher, comme je vous ay dit souvent, qu'il ne mette son affection principale et son temps à faire ce qu'il doit par ordre. Maintenant il faut qu'il s'applique à ce qui regarde la guerre, prenant soin de faire connoistre à ceux qu'il employe qu'il les récompensera ou chastiera selon qu'ils feront, ce qu'en effet il faut qu'il fasse pour donner exemple et faire voir qu'il y pense. Il faut que ses sujets connaissent qu'il les ayme, qu'il aye soin d'eux et travaille pour eux. Il faut que de l'argent qu'on baille aux gens de guerre les soldats soient payés et les chastier aussy de leurs fautes. Il ne faut plus diferer de faire dès maintenant exécuter les règlemens pour le bon ordre de l'Église avec la justice en ce qui se pourra et au soulagement du peuple, empeschant les désordres des gens de guerre. Il faut que ton Roy me promette qu'après la paix il fera de tout son pouvoir ce qui me sera agréable et selon son debvoir. Je faits des

1. « Papier du Père Joseph escrit de la main du Père Ange touchant une révélation. » *Inédit.*

graces et après on ne s'en souvient plus quand j'ay garenty des périls. Quand cela est, je change mes graces en punitions et je chastie les ingrats. Il faut que ton Roy ne soit de ce nombre. Je l'ayme et l'aymeray s'il me veut donner son cœur. Pour cela il faut qu'il m'ayme plus qu'il ne fait. Ce n'est pas assez de me craindre pour soy mesme. Il fera bien de penser souvent en moy et de m'offrir son cœur et de témoigner sa piété par de bonnes œuvres, comme a fait celuy de qui il porte le nom. Selon qu'il m'ouvrira son cœur, je luy donnerai le mouvement et la grace de faire ces bonnes œuvres, convenables à sa qualité. Il n'est pas né pour luy mesme, mais pour moy et son peuple. Il faut que tu luy fasses savoir par les moyens que je t'ay ordonnés qu'il doit résister à ses mauvaises inclinations et se servir des bonnes que je luy ay données. Il n'ayme pas le vice et les mauvais plaisirs, mais il se laisse trop porter à la mélancholie et au chagrin et aux aversions des personnes qui desplaisent à ses sens, aymant et hayssant selon leurs mouvemens. Cela n'est pas bien en un particulier, beaucoup moins en un Roy et en un Roy que je veux aymer et qui est aimé de ma mere. Je te l'ay fait savoir plusieurs fois. Tu me pries sans cesse pour sa santé, selon l'inspiration que je t'en ay donnée. Tu peux sçavoir de ton père[1] que sa chair se porte bien et beaucoup mieux que les années précédentes. Je veux conserver sa santé et sa vie pour ma gloire, mais il faut aussi qu'il s'abstienne de ce qui peut nuire à sa santé, comme est la mélancholie et le chagrin, de quoy je le garentiray, s'il s'aide de sa part et s'il prend garde de ne point laisser troubler la paix de son cœur par de petites choses qu'il doit mespriser, et prendre son contentement à bien faire et en l'amour que je luy porte et à me faire honorer. Je veux aussy qu'il fasse honorer ma mère en son royaume en la manière que je luy feray connoistre. Je rendray son royaume par l'intercession de ma mère la plus heureuse patrie qui soit sous le ciel. Pour cela il faut que luy et les siens, et ceux qui luy seront plus fidelles et qui luy ayderont en l'exécution de mes volontés, se disposent à la reception de mes grâces avec foy et devotion, tournant vers moy leurs pensées beaucoup plus qu'ils ne font. » Le rôle dans lequel se montre ici le Père Joseph, celui qu'il remplissait dans l'Église, dans l'État et dans la famille royale, ne lui procurait pas seulement la profonde estime du roi,

1. C'est-à-dire de ton père spirituel, du Père Joseph.

mais aussi sa pieuse déférence. L'idée de l'avoir un jour pour principal ministre ne pouvait donc lui déplaire.

La promotion de notre héros au cardinalat était le meilleur moyen de lui frayer la route vers le sommet du pouvoir[1]. Le 12 octobre 1632, le résident toscan Gondi enregistre le bruit d'après lequel le chapeau lui serait réservé[2]. Avant de faire connaître au saint-siège les intentions de la France, Richelieu et le Père Joseph jugèrent à propos de solliciter le renouvellement des dispenses qui autorisaient ce dernier à servir le roi dans les affaires d'État et à user pour cela, comme aussi en raison de sa mauvaise santé, de certaines commodités de la vie interdites par sa règle, telles que l'usage de l'argent et des transports à cheval et en voiture[3]. Ce fut un peu avant le 25 novembre 1632 que le nonce Bichi apprit d'une source autorisée, quoique non officielle, la résolution de Richelieu au sujet du cardinalat. Bichi fit remar-

1. « ... Ce ministre [Richelieu] se crut obligé de l'élever à la pourpre [Mazarin]. Par là il sembla montrer son successeur à la France... » Bossuet, *Oraison funèbre de Michel Le Tellier.*

2. Voy. plus haut l'extrait de la dépêche de Gondi.

3. « Il P. G. mi ha dato gli acclusi due dupplicati di suoi memoriali, accio li mandi a V. E. per impetrarnele da N. S. le gratie. Dicemi ancora haver fatto rappresentare a V. E. e forse dal s. c. di Bagno, qualmente per l'impiego che hà, stante la sua cattiva sanità, massime in necessità di viaggi, è costretto servirsi di carrozza e cavalli pagatigli dal Re, come anche dell' uso de denari, et altre commodità, benche non passino immediatamente per le sue mani, il che dalla sua med. religione gli è permesso in alcuni casi, e crede che il presente sia uno, mentre l'impiego suo è per servitio della chiesa e della religione cattolica, ma per caminare con piu quiete della sua conscienza, supplico S. B. che, quando habbi per bene che continui, voglia anco dichiarargli che senza scrupolo della sua conscienza possa valersi delle soprad. cose. Che questo Padre stia nell' impiego che è, non è se non molto utile, e la mancanza di lui potria causar danno, massime quando li negotii, che passano per le sue mani, cadessero in quelli di qualcuno non cosi ben intentionato, oltre che li ministri di N. S. possono valersi molto di lui. Nell' affare della pace si mostra molto zelante et hora io sono seco nel fare la spedition di quello che deve mandersi in Alemagna, come ho già scritto. » Le nonce au card. secrétaire d'État. Toulouse, 31 octobre 1632. *Inédit.* « Encores que je ne doubte point que la connoissance que vous avez du mérite et de la vertu du T. R. P. J. ne vous fasse affectionner ce qui le concerne..... neantmoins l'honnorant, ainsy que je fais, très particulierement, je ne puis me dispenser de vous suplier de vous employer près M. le card. Antoine à ce que S. E. contribue de son credit pour qu'il plaise à N. S. P. trouver bon que led. T. R. P. J. continue à servir le Roy ainsy qu'il a très dignement fait depuis quelque temps et que S. S. en face entendre son intention, si besoin est, aux Peres du chapitre general des capucins..... » Chavigni à Mazarin. Paris, 19 avril 1633. *Inédit.* Avenel, IV, 448.

quer à celui qui lui apportait cette nouvelle l'impossibilité d'accorder à la France un chapeau dans la prochaine promotion; en effet, la promotion des couronnes venant d'avoir lieu, la suivante devait être exclusivement réservée à des prélats romains et à la famille du saint-père. C'était la raison qui avait fait repousser la candidature de l'abbé de Cremmünster, si chaleureusement appuyée par l'empereur. Mais, d'après l'interlocuteur du nonce, Richelieu ne s'arrêterait pas devant cette objection, parce qu'il considérait le succès de cette affaire comme indispensable au soulagement de sa santé, à l'affermissement de son pouvoir, à la réalisation de ses desseins. Ce même interlocuteur ajoutait qu'en attendant on destinait au Père Joseph un évêché de nature à lui servir de marchepied au cardinalat. Le capucin, interrogé par le nonce, ne nia pas qu'il en fût question, mais il promit de ne plus y penser. Averti de l'assaut qu'il allait subir et qui menaçait d'être rude, Bichi se promit d'y répondre suivant les dispositions présumées de sa cour[1]. Il les pressentait peu favorables et il ne se trompait pas; elles ne l'étaient pas, elles ne le furent jamais. Sur quoi se fondait la répugnance du saint-siège? L'objection de principe que nous venons de signaler n'entraînait qu'un ajournement; or c'était un refus absolu, définitif, qu'opposait Urbain VIII. A Créqui, notre ambassadeur, qui le pressait sur ce sujet, le pape répondait : « Cela, c'est mon Pignerol[2], » voulant dire par là qu'il ne céderait pas plus sur cette question que la France ne voulait céder sur la conservation de Pignerol. Quelle part faut-il attribuer dans cette résistance aux raisons canoniques, c'est-à-dire à la crainte de porter atteinte à l'humilité monastique, que les capucins les premiers avaient à cœur de prémunir, et à celle d'augmenter le nombre, déjà excessif, des réguliers qui faisaient partie du sacré collège; quelle part faut-il accorder à l'influence du frère du pape, le cardinal de San Onofrio, jaloux de ne pas partager avec un autre membre de son ordre la dignité cardinalice; quelle part enfin aux sentiments personnels d'Urbain VIII et aux considérations politiques? On ne doit pas faire bon marché des scrupules religieux qui ont pu agir sur le pape[3]. Quand le nonce obtenait du Père Joseph sa

1. Le nonce au card. secrétaire d'État. Saintes, 25 novembre 1632. *Inédit.*

2. Mangarda au comte Paser. Paris, 25 octobre 1633. *Inédit.*

3. « L'ambasciatore di cotesta Maesta ha mosso ragionamento della promotione con N. S. e della persona del P. G. cap. S. B. ha procurato di persuadere

renonciation à l'évêché qu'on lui destinait, c'était en lui rappelant l'humilité que sa robe lui imposait, et c'était le même sentiment qui amenait les capucins à combattre le projet d'élever un des leurs, le Père Michel de Marillac, à l'évêché de Saint-Malo[1]. Le saint-père pouvait donc être sensible, lui aussi, à cette considération. Ce n'était pas elle toutefois qui pouvait l'arrêter, car il n'y avait pas d'incompatibilité proprement dite entre la robe du capucin et la barrette du cardinal. Il ne faut pas non plus exagérer l'importance de l'opposition du cardinal de San Onofrio. Arrivons de suite aux vrais motifs, à ceux qui en même temps nous intéressent le plus, parce qu'ils nous fournissent l'occasion de mieux connaître notre personnage et l'idée qu'on s'en faisait, c'est-à-dire aux sentiments d'Urbain VIII à son égard et à la portée politique de sa promotion.

L'objection qui mérite toute notre attention, c'est celle-ci : le Père Joseph a une réputation détestable à Rome, on l'y rend universellement responsable de tous les troubles de la chrétienté, sa promotion provoquerait contre le saint-père un soulèvement général. Les Impériaux affirment que c'est lui qui a déchaîné Gustave-Adolphe sur l'Allemagne et menacent de se faire protestants s'il est revêtu de la pourpre. On ajoute que dans sa vie privée il s'affranchit de la pauvreté prescrite par sa règle, qu'il vit avec luxe, mange dans de l'argenterie et est somptueusement meublé. Enfin il a pour ennemis les membres les plus distingués

a S. E. quanto importi mantenere lo stato di questa religione che riceverebbe detrimento et alteratione destruggendosi con l'apertura di questa strada alle dignita ecclesiastiche per le ragioni che sono manifeste. L'esempio del s. c. St Honofrio non può militare, per esser fratello di S. S. e quello del card. Monopoli nemeno dovria esser addotto perche fu ben ricevuto nella Francia, oltre alli rispetti che passero con silentio, e muoverebbe tanto piu e darebbe calore all' instanze degli altri potentati, che propongono capp. e con la moltiplicatione di essi, oltre alla scrisura (?) e pregiuditio della religione, si cagionerebbe disconvenienza vel sacro collegio, dove gia sono molti regolari, alcuni de quali son stati habilitati per innanzi con altre dignità. Pertanto essendosi S. B. fermata nella negativa..... E perche l'amb. ha portato con ardore l'instanza, è necessario che V. S. e M. Mazzarrino ne siano informati..... » Le card. secrétaire d'État à Bolognetti, 18 juillet 1635. *Inédit.*

1. « Mémoire sur les difficultez que l'on objecte pour empecher la promotion de F. Michel de Marillac, capucin, à l'évêché de Saint-Malo. Les difficultez proposées par les peres capucins ou en leur nom ont pour fondement le bien de leur ordre, auquel importe de n'en laisser pas tirer les bons religieux qui sont le plus pur sang de leur corps et de tenir la porte fermée à l'ambition... » *Inédit.*

de son ordre et notamment, sans parler du cardinal San Onofrio, le Père del Negro, si considéré à Rome[1].

L'animosité dont témoignent ces imputations n'était pas nouvelle; on se rappelle le déchaînement dont le Père Joseph fut l'objet à l'occasion de sa mission à Ratisbonne et qui alla jusqu'à lui inspirer des craintes pour sa personne[2]. Si fausses qu'elles soient, elles valent qu'on s'y arrête encore, d'abord parce que les calomnies reposent toujours sur des vérités mal comprises ou sciemment défigurées et fournissent par conséquent des lumières sur celui qu'elles atteignent, et ensuite parce que, pour les hommes comme pour les choses, la légende fait partie intégrante de l'histoire, la façon dont un personnage ou un événement historique a été conçu par les contemporains n'étant guère moins importante que le véritable caractère de l'un et de l'autre.

Les calomnies que nous venons de reproduire attestent d'abord l'importance que les ennemis de la France attribuaient au Père Joseph dans la politique étrangère de son pays; à cet égard, leur haine n'exagérait rien, bien qu'elle se trompât tout à fait sur le

1. « Rispose il Bichi che S. S. haveva deliberato nella prima promotione di promovere i prelati benemeriti della corte, che, quanto al P. G., egli non sapeva quanto saria ben ricevuto in Roma, perche gli erano stati fatti tanti mali officii e che tuttavia se glie ne facevano e piu se glien farebboro per l'avvenire, se in Francia non si applicava seriamente a dar una buona pace all' Alemagna, perche il P. G., nell' opinione di tutti, era tenuto per l'istromento principale che haveva mosse e mantenute tutte le turlobenze e che pero stimava bene che non si pensasse di tal soggetto, perche si saria data occasione alla moltiplicita de' mali officii et all' oppositioni contro il d. Padre. Allora Richeliu salito in furore, etc.... Dall' altro lato il P. G. haveva gravissime e quasi insuperabili oppositioni ad esser promosso, non solo in Francia de suoi emuli, ma anche dagli Austriaci, i quali portavano concetto che da suoi consigli si fosse mosso il Re di Svezia a dannegiar l'Alemagna, ma questo forse era calunnia, perche agli sudetti mesi, prima che lo Sueco si movesse, avvisò il card. Barberino della macchina che si andava meditando di spinger Gustavo in Germania e il med. Padre prometteva tutta l'opera sua per distornarle, sapendo di dar gusto al Papa e al med. card. Barberino coll' impedir una guerra universale. Con tuttocio era cosi cattivo il concetto che di lui havevasi che sud. principi e signori di tutto si protestavano che, vedendo promosso il P. G. alla porpora, sarebbe loro stato motivo di cambiar religione e farsi eretici. A questo aggiungevasi ch' egli, nel suo vivere, pareva scordar affatto della poverta cappucina, vivendo con lusso e con argentarie et altri ricchi amobigliamenti, oltre che haveva nemici i primi soggetti della sua religione e appresso il card. San Onofrio ancora [era] in sinistro concetto, e i Francesi asserivano che il P. del Negro, religioso del medesimo istituto di fama e reputatione appresso la corte di Roma, gli facesse contrasto anch' egli al cardinalato. » *Vie ms. d'Urbain VIII*, par Nicoletti.

2. *La mission du Père Joseph à Ratisbonne.*

sens dans lequel notre capucin exerçait son influence. L'antipathie qu'il inspirait à une partie de son ordre n'est pas non plus un fait inventé à plaisir; malgré les services qu'il lui rendait, malgré sa préoccupation constante d'étendre et d'illustrer le rôle des capucins dans l'Église, son activité politique était trop contraire à l'esprit monastique pour ne pas le faire considérer par une partie de ses frères en religion comme un déserteur du cloître, comme un ami du siècle. Quant à l'accusation d'oublier dans le luxe l'austérité de sa règle, si elle était complètement fausse, elle n'en était pas moins spécieuse. Ne vivait-il pas en effet au sein d'une cour, bien éloignée sans doute de l'éclat que lui donnera Louis XIV, mais animée déjà, sans parler de continuelles intrigues, par les fêtes et les spectacles qu'y organisait un ministre ami du luxe et des plaisirs? Et comment savoir, à moins d'en être le témoin, avec quel soin il se tenait à l'écart de cette vie de représentation pour se livrer soit dans ce milieu même, soit dans les couvents où il faisait de fréquentes retraites, aux sévères pratiques de sa règle?

Si la contradiction apparente qui existait dans les idées et la situation du Père Joseph donnait du crédit au travestissement que les ennemis de la France leur faisaient subir, ni le nonce Bichi ni le pape, qui s'en armaient contre lui, n'en étaient dupes. Personne ne connaissait mieux qu'eux ses véritables idées, son véritable genre de vie. Tous deux connaissaient mieux que personne le caractère profondément catholique du système politique du Père Joseph; tous deux savaient qu'avant de devenir l'adversaire le plus acharné de la maison d'Autriche, il avait entrepris d'affermir la paix européenne en unissant la France et cette maison contre les ennemis de la chrétienté. Ils n'ignoraient pas que son animosité contre les Habsbourgs venait en partie du mécompte d'un grand cœur outré de la façon dont l'Espagne avait trahi cette belle cause, décliné ce pacte désintéressé pour poursuivre sa politique envahissante et provocante, que c'était ce mécompte qui l'avait conduit à la conviction que son rêve de croisade ne pourrait devenir une réalité tant que la maison d'Autriche ne serait pas abaissée, tant que la prépondérance de la France ne serait pas fondée. S'il avait été partisan de l'intervention de Gustave-Adolphe en Allemagne, il n'avait pas été à cet égard plus loin que le pape lui-même; quand le roi de Suède avait foulé nos clients catholiques et menacé notre frontière, il avait conseillé

d'appuyer nos représentations par une démonstration armée, il s'était seul opposé à une invasion de l'Alsace et à une rupture prématurée avec l'empereur. Ni le pape ni le nonce ne pouvaient se laisser égarer par les dénonciations passionnées de Maximilien de Bavière, qui prenait à témoin les maux de l'invasion suédoise dans ses États pour accuser d'impuissance, ou même de connivence, le gouvernement français et le Père Joseph, et cherchait à compromettre celui-ci par le bien qu'en disaient les Suédois[1]. Le pape et le nonce ignoraient d'autant moins les vrais tendances, les naturelles inclinations du Père Joseph que le saint-siège en avait souvent tiré parti soit pour ses intérêts particuliers, soit dans l'intérêt de la pacification européenne. Nous n'avons pas à donner ici les preuves de la façon dont notre capucin avait servi à ce double point de vue les désirs de la papauté, ces preuves sont ailleurs; nous voulons seulement établir que, si elle se faisait l'écho des récriminations de nos adversaires, elle n'en méconnaissait pas l'injustice.

Faut-il donc croire qu'en se prononçant d'une façon aussi nette et aussi persévérante contre la candidature du Père Joseph, le saint-père n'obéissait pas à des considérations politiques? Ce serait se tromper. Parmi les événements importants de la période dont nous nous occupons, il faut compter le revirement qui s'accomplit dans l'attitude d'Urbain VIII. Nous avons dit en son lieu comment le pape, en face de la lutte qui déchirait l'Europe, avait été amené à abandonner le terrain politique, où il s'était mis jusque-là, pour se placer sur le terrain religieux, comment, plus rassuré sur l'indépendance du saint-siège et de l'Italie à l'égard de la maison d'Autriche, il avait cru le moment venu de se dégager sans éclat des liens que la communauté d'intérêts et de sentiments avait créés entre la France et lui, de s'inspirer surtout désormais de ses devoirs de chef de la catholicité, et comment, dans cette pensée, il mettait ses efforts et son point d'honneur à faire accepter aux belligérants la suspension des hostilités

1. « ..... Et il tutto [les rigueurs exercées par les Suédois] alla presenza dell' ambasciator di Francia, M. di Sant Estienne, cognato del P. G. capp..... Dal che appariva se era vero che la Francia non desiderava altro che la pace universale in Germania, come tante volte l'Alt. sua n' era stata assicurata in parole et anche il card. Barberino dal P. G., del qual religioso lo Sueco e i suoi ministri grandemente si lodavano, stimandolo molto per li buoni officii che rendeva alla corona di Francia. » Lettre du duc de Bavière au card. Barberini, 21 octobre 1632, citée par Nicoletti, *Vie ms. d'Urbain VIII.*

et l'ouverture des négociations. Ces nouvelles résolutions ne lui permettaient pas de faire entrer dans le sacré collège un homme qui était considéré comme l'adversaire le plus passionné et le moins scrupuleux de la maison d'Autriche, c'eût été un gage éclatant de solidarité donné à la France, un défi jeté à l'Espagne. Ce n'est pas tout; sans doute, en repoussant la candidature du Père Joseph, Urbain VIII obéissait surtout à la crainte de fournir un grief aux gouvernements de Vienne et de Madrid et de se mettre en contradiction avec la politique de neutralité qu'il voulait adopter, mais il cédait aussi au désappointement et au dépit de n'avoir pas trouvé notre capucin aussi docile qu'il l'avait espéré à ses exigences. Pour les satisfaire celui-ci était allé aussi loin qu'il pouvait aller sans sacrifier les intérêts de son pays, il avait, dans ces limites, poussé le zèle pour ceux du saint-siège et pour la pacification dont celui-ci avait pris l'initiative jusqu'à se faire accuser de partialité et d'oubli de la dignité nationale. Mais le moment où s'opérait chez Urbain VIII l'évolution que nous avons signalée était précisément celui où le Père Joseph, déçu dans l'espoir d'obtenir contre l'empereur le concours du parti catholique germanique, sans illusion sur la sincérité des démonstrations pacifiques de l'Espagne, convaincu qu'une guerre à fond était inévitable, cédait aux entraînements d'un patriotisme aussi puissant, aussi enraciné chez lui que la foi et le prosélytisme religieux. En un mot, la papauté et la France étaient entraînées dans des voies tout à fait opposées; tandis que l'une tendait à se préoccuper exclusivement des intérêts du catholicisme européen, l'autre inclinait de plus en plus vers une politique purement nationale.

L'irritation que le pape éprouvait de cette divergence devait retomber sur le Père Joseph plus encore que sur Richelieu. Le sens dans lequel le premier avait exercé son influence, les gages qu'il avait donnés à la cause du catholicisme et de la papauté, sa situation de capucin qui lui faisait un devoir d'obéir passivement *perinde ac cadaver* aux injonctions du saint-siège et de ses supérieurs, tout autorisait la curie à compter sur lui plus que sur personne dans le gouvernement français, tout l'amenait à lui demander beaucoup et à se montrer plus irritée de ses résistances que reconnaissante de ses services.

L'accueil défavorable fait aux premières ouvertures de la France ne la découragea pas. Un agent spécial, l'abbé de Saint-

Fulgis, parent de Bouthillier, fut envoyé à Rome pour seconder les instances de notre ambassadeur Créqui[1]. Richelieu ne se laissa pas arrêter par la difficulté de faire passer un candidat du roi dans une promotion qui n'était pas celle des couronnes[2]. La nouvelle de la présentation du Père Joseph rehaussa encore son crédit[3]. On disait que sa promotion avait été accordée par le pape pour prix de la préséance de son neveu, Don Taddée, préfet de Rome, sur l'ambassadeur de France[4], on disait encore que le cardinal de Lorraine, venu à la cour à la fin de 1633, céderait son chapeau au Père Joseph pour épouser la marquise de Combalet[5]. La promotion eut lieu à la fin de 1633, le Père Joseph n'y était pas compris. On espérait encore que le chapeau réservé *in petto* serait pour lui[6]; il fut pour Ceva, le nonce extraordinaire de France. Dès le commencement de l'année suivante, le gouvernement français renouvelait sa présentation[7].

En dehors de cette marque de haute estime, notre héros en recevait d'autres de nature à faciliter sa promotion. Nous avons déjà dit que Richelieu lui cherchait un évêché; en 1635, sur le faux bruit que l'abbaye de Saint-Évroult était vacante par la mort du titulaire, il priait le roi de la donner au capucin, s'offrant, sans crainte de simonie, à la lui garder jusqu'à ce que son élévation au cardinalat lui permît de la prendre[8]. En 1634, le Père Joseph entrait au conseil en qualité de ministre d'État[9].

Sa faveur était si bien établie qu'elle résista aux disgrâces que deux de ses créatures attirèrent sur la France et à de redou-

1. Nicoletti. L'auteur italien a défiguré le nom de cette abbaye.

2. Dépêche de de Vic. 21 nov./2 déc. 1633. Dépêche d'Augier et de de Vic. 26 novembre/6 décembre 1633. *Inédit.*

3. Soranzo au doge. 8 novembre 1633. *Inédit.*

4. Soranzo au doge. Paris, 1er novembre 1633. Le nonce au card. secrétaire d'État. Château-Thierry, 5 décembre 1631. Ces deux dép. sont inédites.

5. Dép. de de Vic. 21 nov./2 déc. 1633. *Inédit.*

6. Dép. d'Augier et de de Vic. 4/15 décembre; 16/26 décembre 1633. *Inédit.*

7. Lettre du roi au pape, contresignée de Bouthillier. 5 janvier 1634. *Inédit.*

8. Mémoire d'affaires particulières. Ruel, 12 octobre 1635. Avenel, V, 296. « Le Roy se souviendra, si luy plaist. qu'il y a quelque temps que, sur l'advis qu'eut S. M. de la mort de l'abbé d'Aligre, elle eut agreable de destiner l'abbaye de S. Evroux pour le P. J., lorsqu'il sera ce à quoy S. M. l'a nommé... Si Elle a agreable de persister à ce qu'Elle avoit resolu, Elle fera du bien à un homme qui n'a rien et qui n'y pense pas... Personne ne verra, si plaist au Roy, ce memoire. » Amiens, 13 octobre 1636. *Inédit.*

9. Dép. d'Augier. 10/20 juillet 1634. *Inédit.*

tables inimitiés. Le premier de ces protégés compromettants fut Henri de Gournay, comte de Marcheville. On se rappelle peut-être qu'après être entré, sous le patronage du cardinal de Bérulle, dans la maison de Gaston d'Orléans[1], Marcheville était allé, sur la désignation du Père Joseph, servir en Allemagne, de 1625 à 1629, la politique inspirée par le capucin. En 1630, il avait été nommé à l'ambassade de Constantinople à la place du comte de Cesy[2]. Par son arrogance systématique, par la confusion qui paraît s'être établie dans son esprit entre la fermeté, indispensable avec les Orientaux, et la provocation, si périlleuse au sein d'une population fanatique, il ajouta aux difficultés d'un poste difficile en tout temps à cause de la situation privilégiée de notre pays en Orient et de la nature du gouvernement ottoman, plus épineux encore au moment où il l'occupa, en raison des imprudences de son prédécesseur et des usurpations commises aux dépens de nos privilèges par les autres nations chrétiennes; il exaspéra tellement le Divan par ses incartades que le caïmacan le fit embarquer sur un vaisseau français et que son prédécesseur, Cesy, resté à Constantinople pour liquider les dettes dont il s'était rendu caution, fut chargé par le Grand Seigneur de gérer l'ambassade jusqu'à la nomination d'un titulaire. Revenu en France en juillet ou août 1634, Marcheville n'osa pas se présenter devant Louis XIII ni devant Richelieu avant de savoir par le Père Joseph l'accueil qu'il recevrait. Il attendit à Lusarches, tout près de Chantilly, où était la cour, la réponse du capucin[3]. Il n'obtint d'audience ni du roi ni du cardinal. Son protecteur lui-même, — il était le seul ou peu s'en faut, — s'associa au blâme universel. Il chercha toutefois et réussit à étouffer la clameur soulevée contre sa créature, et son crédit personnel n'en fut nullement atteint[4].

1. Bérulle à Richelieu, 1624. *Inédit.*
2. Arch. des aff. étrang. Turquie.
3. Dép. d'Augier et de de Vic. Chantilly, 8 août 1634. *Inédit.*
4. « ... È quello ch' unicamente ha sostenuto sempre M... » Soranzo au doge. 4 juillet 1634. *Inédit.* Richelieu déclarait à Soranzo qu'il n'avait jamais eu bonne opinion de Marcheville. *Ibid.* « Il cap. e gl' altri che sostentano March., hanno procurato di scemare le strepito... » Soranzo au doge. 21 avril 1634. *Inédit.* Voy. encore sur cette affaire Lepré-Balain, le mémoire justificatif de Marcheville (*inédit*); *Relation du succès de l'ambassade du comte de March.*, etc. (*inédit*); *Mémoire sur l'ambassade de France à Constantinople en* 1634 (*inédit*); Saint-Priest, *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie*, p. 209, 210, 214; Leroux, 1877, in-8°; *Mém. de Richelieu*, à la fin de l'année 1634; Th. Lavallée, *Revue indépendante*, année 1843.

La surprise de Philippsbourg par les Impériaux (24 janvier 1635) fut un coup plus sensible encore pour la France et mit plus directement en jeu la responsabilité du Père Joseph. L'importance stratégique et politique de cette place en rendait la perte très préjudiciable à nos intérêts, les circonstances dans lesquelles elle était perdue, en paraissant justifier la répugnance de nos alliés à nous la livrer et accuser la prudence et le courage de ses défenseurs, ajoutait un affront et un ridicule au dommage matériel, et c'était notre capucin qui en avait fait donner le gouvernement à Arnauld, son parent par alliance[1]. La nouvelle de cet accident affecta beaucoup le roi et il ne put réprimer un mot piquant sur les « capitaines qui font leur carrière par les moines[2]. » Notre héros se considéra comme responsable de ce fâcheux événement, l'émotion qu'il en ressentit, s'ajoutant à une indisposition dont il souffrait déjà, provoqua une de ces éruptions auxquelles un tempérament échauffé par le travail et les privations le rendait sujet. Il s'éclipsa pendant quelque temps et Richelieu employa une journée tout entière à le consoler. Quand Arnauld, qui avait été fait prisonnier, s'échappa et revint en France, il se concerta avec son protecteur sur les moyens de se justifier. Le sort de des Chapelles, qui venait d'avoir la tête tranchée pour avoir laissé prendre Sierck, n'était pas fait pour le rassurer. Ce fut sur le conseil du Père Joseph qu'il alla se constituer prisonnier à la Bastille. Il n'y resta pas longtemps. Il avait d'excellentes excuses et un puissant avocat pour les faire valoir. Ceux qui avaient pensé que son malheur ébranlerait le crédit de son patron furent trompés; après une absence de quelques jours, que son état de santé pouvait suffire à expliquer, celui-ci reparut à la cour aussi influent que jamais[3].

1. La sœur d'Arnauld avait épousé Feuquières, cousin germain du P. Joseph.

2. Dép. d'Augier et de de Vic. Paris, 30 janv./4 février 1635. *Inédit.* Grotius à Oxenstierna. 12/22 février 1635.

3. « La memoria della perdita di Udnein... sempre piu rincresce, tra gli altri adoloratissimo ne rimane il cap., che percio e stato sin hora retirato, et il card. fu espressamente tutto quasi un giorno per consolardo. Pare a lui che a se stesso possa essere attribuita la colpa di questo sinistro avenimento, havendo operato che il capitano Arno ne fosse governatore. » Contarini au doge. Paris, 13 février 1635. *Inédit.* « Mortificato bene per il sud. caso è stato il P. G., parente del governatore Arnaut et intercessor suo con l'amb. Fequeres, cognato del med. Arnaut per far li havere d. governo. E come per innanzi S. P. era un poco indisposto aggravata poi con questo travaglio, non è per ancora ritornato

La fortune du Père Joseph résista donc aux disgrâces de ses créatures comme à l'hostilité de ses adversaires. Parmi ces adversaires, on est étonné de trouver Charnacé. Celui-ci, en effet, lui devait sa carrière[1]. Cela ne l'empêcha pas d'entreprendre la ruine[2] de son bienfaiteur, mais dans une pareille tentative il ne pouvait que consommer la sienne propre. Il se mit par là à deux doigts de sa perte et il fallut, pour la lui éviter, l'énergique intervention de Chavigni. Reconnaissant qu'il s'était attaqué à trop forte partie, il essaya de désarmer le Père Joseph et lui fit porter par des tiers, notamment par le maréchal d'Estrées, l'apologie de sa conduite. Le capucin feignit d'être convaincu, mais conserva au fond du cœur un ressentiment qui ne resta pas inactif[3]. Il

in stato da poter remettere alla fatica di negozii. » Gondi au premier secrétaire d'État. Paris, 13 février 1635. *Inédit.* « Arnaut, governatore di F., scappato di mano agli Imperiali, venne quà, dove volontariamente s' è costituito prigione nella Bastiglia per justificarsi a che dev' essere andato con buone cautele e sicurezze di venirne a capo, il P. G. essendo suo parente et suo amico..... Ammalato anche il P. G. d'una febbre come quartana e d'un gran ribollimento di sangue, che li dà fuori sorsi per tutta la vita [*lisez :* per tutto il viso], negozia ancor egli nondimeno ma, fuor delle cose della guerra, tutto si fà con fatica e lunghezza. » Le même au même. Paris, 19 juin 1635. *Inédit.* « Il P. G. è qua tuttavia senza potersi ancor' egli liberare della sua febbrezza e scabbia, o sia fuoco salvatico, ma non lascia parimente egli di negoziare et i dui segretarii di stato vanno speso a scrivere nella sua cella. » Le même au même. Paris, 3 juillet 1635. *Inédit.* « Con il cap. non mi son ritrovato da qualche tempo in qua per esser stato egli ritirato per la perdita di Filisburg e dopo ancora risentito; questi ultimi giorni è pero partito per andar a ritrovar il s. card. a Reomont. » Contarini au doge. Paris, 20 mars 1635. *Inédit.* Dép. d'Augier. 22 mai/1er juin 1635; 4/14 juin 1635. *Inédit.* Grotius à Oxenstierna. 12/22 février 1635; 15 juin 1635. *Mém. de Richelieu*, II, 579-580.

1. « ..... Speciallement le dernier [Charnacé] qu'il avoit mis dans l'employ... » Lepré-Balain.

2. « E stato anco procurato da Sciarnasse d'abbatter il cap., ma egli, con il favore grande che tiene appresso il s. card., ha superato ogni cosa... » Contarini au doge. Paris, 23 janvier 1635. *Inédit.*

3. « J'apprends de tous cotés et... particulièrement de Mgr le card. de la Valette, de Mgr le maréchal, de M. d'Aigueberre et de mon neveu de Miré que j'étois sans vous irreparablement ruiné auprès de Mgr le card. pour des choses dont je penserois retirer quelque gré de S. Ém., si elle étoit veritablement informée comme elles se sont passées..... Mgr le maréchal [Estrées] ne me mande aucune particularités de l'éclaircissement qu'il a eu avec le T. R. P. J., seulement qu'il l'a fort satisfait, dont j'ai été très aise, en l'assurence que j'ai que le bon pere ne lui a rien promis qu'il n'effectue très religieusement, n'étant pas accoutumé de dire d'une façon et faire de l'autre, ni promettre amitié qu'il ne tienne inviolablement. » Charnacé à Chavigni. La Haye, 16 avril 1636. *Inédit.* « ..... Benche debba... confidentemente accennare a V. E. che il P. G. non

serait intéressant de connaître les causes de l'animosité de Charnacé et les ressorts qu'elle fit jouer, mais à cet égard nous sommes réduit à des conjectures. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de la vive discussion qui s'éleva entre l'un et l'autre au sujet de l'Alsace. Le document qui nous la révèle ne dit rien de la divergence d'opinion qui y donna lieu, mais, à la date où elle se produisit, on ne peut guère douter qu'elle ait porté sur la question de savoir s'il fallait entrer en Alsace avec une armée et que Charnacé se soit montré partisan de cet acte d'agression contre l'Empire, tandis que le Père Joseph y était contraire. D'ailleurs des raisons personnelles ont pu tout aussi bien, et même mieux que des oppositions de principes, brouiller deux hommes qui s'entendaient en somme sur les grandes lignes de la politique nationale. Charnacé compromettait par une certaine raideur, par une humeur un peu cassante, ses talents de diplomate; sa négociation avec Gustave-Adolphe avait souffert de ces défauts et il avait failli en venir à des voies de fait avec le baron de Saint-Étienne, beau-frère du Père Joseph [1], et avec La Grange aux Ormes, l'une de ses créatures [2]. Il avait bien pu aussi subir l'influence de son beau-frère, le maréchal de Brezé, personnage irritable et violent jusqu'à l'extravagance [3], qui ne ménageait personne et notre capucin moins que personne. Celui-ci, de son côté, était susceptible, vindicatif et passionné [4]. Du contact de ces deux natures devaient presque infailliblement naître des conflits.

Ce qui ressort de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer sur le cabinet de Richelieu, c'est que de 1632 à 1635 l'ascendant du Père Joseph atteint son apogée, c'est qu'il ne lui reste plus qu'un pas à faire pour que sa situation officielle soit en rapport avec son influence réelle et le désigne à tout le monde comme l'héritier présomptif du premier ministre. Mais il se dégage encore de cette étude une conclusion qui porte plus loin : par le jour

ama punto Charnase e che, quando io partii, faceva ogni diligenza appresso il s. card. di Rich. perche fosse il sud. escluso della negotiatione della pace, non ostante che il mareschal di Bressé procurasse al possibile di sostenerlo. » Mazarin au card. Barberin. Avignon, 30 avril 1636. *Inédit.*

1. Wicquefort cité par Aretin, *Bayerns ausw. Verhältnisse*, I, 309, n. 62.
2. Journal inédit de Charnacé.
3. *Mém. du card. de Retz*, éd. Feillet, I, 105-106.
4. « L'esprit de ce capucin étoit violent par nature et le couvent ne guérit pas cela. » *Mém. de Fabert*, cité par Bourelly, I, 107, n. 1.

qu'elle nous ouvre sur les ressorts intimes d'une grande politique, elle nous rappelle utilement les misères dont toute politique est faite, la part inévitable de l'accident et des circonstances individuelles dans des événements qu'on est porté aujourd'hui, par réaction contre l'histoire anecdotique, à expliquer trop exclusivement par des lois générales. Quand on connaît les compétitions qui divisaient les collaborateurs de Richelieu, les mauvais vouloirs et les trahisons qui se dissimulaient dans son entourage, quand on connaît, d'autre part, ses infirmités, l'affaissement physique et moral sous l'empire duquel sa main laissait parfois flotter les rênes, on s'étonne moins des défaillances de la politique étrangère et on se convainc que celle à laquelle il a attaché son nom n'était pas exempte plus qu'une autre des causes de faiblesse inhérentes à tout ce qui est humain. C'est une raison de plus pour admirer le coup d'œil presque infaillible et l'énergie presque constante des deux hommes qui, maîtrisant tant d'obstacles, ont su acheminer le pays vers le but glorieux que leurs successeurs devaient lui faire atteindre.

G. FAGNIEZ.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

M. DE TALLEYRAND
L'AUTRICHE ET LA QUESTION D'ORIENT EN 1805.

Les documents si curieux que nous publions n'étaient pas complètement inconnus. Il y a près de cinquante ans, en 1839, M. Mignet, dans sa notice sur M. de Talleyrand, en signalait l'existence et en prenait occasion pour faire un magnifique éloge des vues politiques du célèbre diplomate. Mais, à cette époque, l'Europe était au repos, les traités de 1815 paraissaient en avoir fixé les divisions territoriales pour de nombreuses années et on était disposé à n'accorder qu'une attention distraite à l'analyse d'un projet qui devait apparaître alors comme une conception chimérique. D'ailleurs, cette analyse étant très restreinte, comme le comportait le cadre dans lequel elle se trouvait, il était difficile d'apprécier la portée réelle de ce vaste plan.

M. Thiers s'est également servi de ces documents, mais avec une légèreté un peu dédaigneuse, conforme, du reste, à l'opinion qu'il a exprimée plusieurs fois sur M. de Talleyrand dans les volumes publiés après la mort de celui-ci.

Mais, jusqu'à ce jour, on ne connaissait pas les documents eux-mêmes. Déposés aux archives du ministère des affaires étrangères, ils y avaient été tenus, jusqu'à ces dernières années, à l'abri de toute tentative de publication. Leur intérêt n'est pas seulement dans le projet de répartition des territoires de l'Europe en 1805, mais aussi, mais surtout dans les considérations qui ont déterminé Talleyrand et qu'il expose avec tant de clarté et dans un style d'une vigueur qui ne lui est pas ordinaire. La pensée principale de Talleyrand était de dédommager l'Autriche des pertes que Napoléon lui faisait subir à l'ouest par de nouveaux territoires enlevés à l'empire ottoman. Cette pensée, qui ne fut pas réalisée à Presbourg, malheureusement pour la France, a été reprise depuis on sait par qui, au profit de qui et contre qui.

Pierre Bertrand.

M. DE TALLEYRAND A L'EMPEREUR NAPOLÉON[1].

Strasbourg, 25 vendémiaire, an XIV (17 octobre 1805).

Sire,

Dans l'éloignement où je suis de Votre Majesté, ma plus douce ou plutôt mon unique consolation est de me rapprocher d'elle, autant qu'il est en moi, par le souvenir et par la prévoyance. Le passé m'explique le présent et ce qu'a fait Votre Majesté me devient un présage de ce qu'elle doit faire. Car, tandis que les déterminations des hommes ordinaires varient sans cesse, celles de Votre Majesté, prenant leur source dans sa magnanimité naturelle, sont, dans les mêmes circonstances, irrévocablement les mêmes.

Lorsque Votre Majesté quitta Strasbourg, une seule chose tempérait mes regrets. C'était la certitude qu'elle marchait à la victoire. A peine quelques jours se sont écoulés, à peine Votre Majesté a-t-elle rencontré l'ennemi et déjà elle a vaincu. Mais, quand le vulgaire ne voit dans les succès de Votre Majesté que ces succès mêmes, ceux qui songent qu'après les mémorables campagnes de l'an IV et de l'an V, au dix-huit brumaire, après la journée de Marengo et en d'autres circonstances non moins solennelles, Votre Majesté n'a profité de ses triomphes que pour offrir la paix à ses ennemis, ceux qui savent qu'elle ne considère chaque victoire que comme un gage de la paix après laquelle elle soupire, ne doutent point qu'après avoir remporté dans cette guerre des avantages signalés sur l'Autriche elle ne cède encore au noble penchant de sa grande âme.

Il ne m'appartient point de rechercher quel était le meilleur système de guerre; Votre Majesté le révèle en ce moment à ses ennemis et à l'Europe étonnée. Mais, voulant pouvoir lui offrir un tribut de mon zèle, j'ai médité sur la paix future; objet qui, étant dans l'ordre de mes fonctions, a de plus un attrait particulier pour moi, parce qu'il se lie plus étroitement au bonheur de Votre Majesté.

L'Europe compte aujourd'hui quatre grandes puissances; car, dans ce rang, je ne mets point la Prusse; elle est grande dans l'opinion, parce que l'un de ses monarques fit de grandes choses et parce qu'on s'est habitué à confondre avec Frédéric II l'État dont il fit la gloire; mais avec un territoire morcelé, ouvert de toutes parts, un sol généralement ingrat, une population de dix millions de sujets seulement, peu d'industrie et de capitaux, elle n'est réellement que la première des puissances de second ordre.

A la tête des quatre grandes puissances est la France, plus forte que chacune des trois autres, capable même de leur résister à toutes, seule

1. Ces documents feront partie du recueil des lettres de Talleyrand à Napoléon, 1800-1809, qui seront publiées prochainement par M. P. Bertrand.

puissance parfaite, parce que seule elle réunit dans une juste proportion les deux éléments de grandeur qui sont inégalement répartis entre les autres; savoir, les hommes et la richesse.

Des trois puissances qui partagent avec elle la haute influence en Europe, deux sont ses rivales et ses ennemies naturelles. La troisième, séparée d'elle par d'immenses espaces, n'est point directement son ennemie, mais elle l'est indirectement, comme ennemie naturelle de ses plus anciens alliés.

Tant que l'Autriche et l'Angleterre seront rivales de la France, elles seront alliées naturelles et nécessaires.

Tant que l'Autriche ne sera point en rivalité avec la Russie, il sera facile à l'Angleterre de les unir dans une alliance commune.

Tant que les Russes seront en contact avec l'empire ottoman et qu'ils en méditeront la conquête, la France sera forcée de les considérer comme ses ennemis.

Il est évident que d'un tel système de rapports entre les grands États sortiront des causes sans cesse renaissantes de guerre, que les paix ne seront que des trêves et que l'effusion du sang humain ne sera jamais que suspendue.

Il n'est pas moins évident que dans toutes les guerres qui naîtront de cet état de choses la France sera partie ou principale ou accessoire, mais toujours nécessaire.

Une alliance entre la France et la Prusse avait été considérée comme propre à maintenir la paix sur le continent. Mais une alliance avec la Prusse est aujourd'hui impossible. Frédéric II n'est plus, et avec lui le règne des grandes choses a fini pour le pays auquel il fit prendre rang parmi les puissances. Ce n'est plus son génie qui préside aux conseils de la Prusse, mais une politique timide, cauteleuse et intéressée. Elle voudrait s'accroître, mais sans risques. Elle voudrait recueillir les fruits de la victoire, mais sans avoir combattu. Le monarque qui la gouverne est dans la première jeunesse. Selon toutes les probabilités, il poussera loin sa carrière. Les années ne feront que fortifier son penchant à la parcimonie et au repos. Ainsi, l'on ne peut espérer que d'ici à un demi-siècle la Prusse s'associe à aucune noble entreprise. — Qu'elle reste donc dans sa petitesse, puisqu'elle n'a pas voulu profiter de l'occasion qui lui était offerte de s'élever à la grandeur. Qu'elle porte la peine de sa pusillanimité! Et que, laissée à elle-même, elle attende du temps et de la fortune ce qu'il eût été beau de ne devoir qu'à sa prévoyance et à son courage. D'ailleurs, une alliance avec la Prusse, utile dans l'état actuel des choses, n'aurait pas été sans inconvénients pour l'avenir. Et quoique, dans quelque cas particulier, elle eût pu produire l'effet qu'on s'en était promis, il était impossible d'espérer qu'en général elle prévînt des guerres dont elle n'aurait pas fait cesser les causes.

Mais ces causes cesseront, et avec elles les guerres qu'elles enfantent, si au système de rapports dont elles sont la conséquence on en substitue un autre qui, ôtant tout principe de mésintelligence entre la France et

l'Autriche, sépare les intérêts de l'Autriche de ceux de l'Angleterre, les mette en opposition avec ceux de la Russie, et, par cette opposition, garantisse l'empire ottoman.

Telles sont, dans l'état présent de l'Europe, les conditions du problème à résoudre pour parvenir à une paix qui mérite ce nom, c'est-à-dire à une paix durable.

Pour le résoudre, il faut d'abord que l'Autriche cesse d'être en contact immédiat avec la France et les États qu'elle a fondés. Il faut qu'elle ne confine plus le Milanais, objet de ses regrets, et que l'État vénitien soit non pas réuni au royaume d'Italie (ce serait ramener le contact qu'il importe d'éloigner), mais interposé entre ce royaume et l'Autriche comme État indépendant. Il ne doit pas former une monarchie (le monarque pourrait un jour se liguer avec l'Autriche), mais une république, sous l'influence de Votre Majesté, se donnant à elle-même des institutions aristocratiques et présidée par un magistrat de son choix. Il faut que l'Autriche n'ait plus entre ses mains une des principales clefs de la Suisse et qu'elle ne puisse plus affaiblir par ses acquisitions et ses empiètements, tourmenter par ses prétentions, asservir par son influence les voisins de la France dans le midi de l'Allemagne. En un mot, il faut que la maison d'Autriche et ses princes renoncent à toutes leurs possessions en Souabe, qu'elle renonce notamment à la possession de Lindau, à l'île de Meinau et à l'État de Venise, en y comprenant Trieste, qui deviendrait une dépendance de l'État vénitien.

Si l'on imposait à l'Autriche ces sacrifices sans les lui compenser, ce serait une loi dure qu'elle ne subirait pas, à moins qu'elle ne fût abattue et prosternée plus qu'il ne convient aux intérêts de l'Europe elle-même. Elle pourrait céder pour un temps à la nécessité, mais, couvant intérieurement des projets de vengeance et n'attendant que l'occasion de les exécuter, elle serait plus que jamais engagée dans l'alliance de l'Angleterre et de la Russie, dont il importe de la détacher.

Dans les âges passés on sentit la nécessité de fortifier l'Autriche, considérée comme un boulevard contre les Ottomans, alors redoutables pour la chrétienté. Nonobstant l'antique rivalité des maisons d'Autriche et de Bourbon et l'antique alliance de la France avec la Porte ottomane, Louis XIV vit les dangers de l'Europe et donna des secours à sa rivale. Aujourd'hui les Turcs ne sont plus à craindre, ils ont tout à craindre eux-mêmes. Mais les Russes les ont remplacés; l'Autriche est encore le principal boulevard que l'Europe ait à leur opposer, et c'est contre eux qu'il faut la fortifier aujourd'hui.

Ainsi, la politique exige que, non seulement les sacrifices que l'Autriche devra faire soient compensés, mais encore le soient de manière à ne lui laisser aucun regret.

Qu'en échange des États vénitiens, du Tyrol, de ses possessions en Souabe et de ses prétentions sur les États voisins, lesquelles demeureront à jamais éteintes, on lui donne la Valachie et la Moldavie, la Bessarabie et la partie la plus septentrionale de la Bulgarie; maîtresse alors

de deux fertiles provinces, acquérant pour ses anciens États un débouché par le Danube, qui coulera presque entier sous ses lois, et une portion des côtes de la mer Noire, elle n'aura point à regretter des pertes si richement compensées. Elle convoite ces deux provinces; elle les verrait avec un regret amer entre les mains des Russes qui, cependant, les ont déjà presque envahies; elle n'ose se flatter de les obtenir et ne pourrait s'empêcher de regarder comme heureux les événements qui lui en auraient assuré la possession.

L'empire ottoman n'aurait point lui-même à les regretter.

Les Turcs ont perdu de leur puissance relative, parce que tout a fait, autour d'eux, des progrès sans qu'ils en aient fait aucun. Ils ont perdu de leur puissance absolue, parce que le ressort de leur gouvernement s'est affaibli. L'étendue de leurs possessions ajoute à leur faiblesse, parce que leur population, qui décroît sans cesse, étant disséminée sur un vaste territoire, le peuple conquérant se trouve comme absorbé au milieu du peuple conquis. Leur ôter quelques provinces, ce n'est pas les affaiblir, c'est les fortifier. D'ailleurs, la souveraineté de la Porte ottomane sur la Valachie et la Moldavie n'est plus que nominale. La souveraineté réelle de ces provinces est entre les mains des ennemis de l'empire, contre lequel elles ne sont plus une barrière. Elles le soutiendront, au contraire, entre les mains de l'Autriche, et, par le sacrifice d'une souveraineté idéale, la Porte ottomane aura acheté sa sûreté et l'espoir d'un long avenir.

En entrant dans de nouveaux rapports, la maison d'Autriche prendra une politique nouvelle.

Du moment qu'elle sera en possession de la Valachie et de la Moldavie, les Russes, aujourd'hui ses alliés, deviendront ses rivaux et ses ennemis naturels.

Les Valaques et les Moldaves préférant la domination des Russes, à cause de la conformité de religion, la tiendront constamment en éveil. Elle sera forcée de porter de ce côté toute son attention et toutes ses forces.

Loin de s'associer, comme elle ferait peut-être aujourd'hui, aux projets des Russes contre l'empire ottoman, elle sera intéressée à les traverser et à les combattre.

Si elle en formait elle-même, la France aurait plus de facilité pour les prévenir ou pour en arrêter l'exécution.

L'Autriche, ennemie naturelle des Russes, aura pour alliée naturelle la France.

Les Allemands seront pour toujours exclus de l'Italie, et les guerres que leurs prétentions sur ce beau pays ont entretenues pendant tant de siècles, pour jamais éteintes.

L'Angleterre ne trouvera plus d'alliés sur le continent, ou n'en trouvera que d'inutiles.

Les Russes, comprimés dans leurs déserts, porteront leur inquiétude et leurs efforts vers le midi de l'Asie, où le cours des événements les

mettra en présence et en opposition avec les Anglais, aujourd'hui leurs alliés.

Ainsi aura été complètement résolu le problème de la paix la plus durable que la raison puisse permettre d'espérer.

Maintenant, je suppose qu'après le gain d'une grande bataille Votre Majesté dise à la maison d'Autriche :

« J'ai tout fait pour conserver la paix; vous seule vous avés voulu la « guerre. Je vous en ai prédit les conséquences, et maintenant vous les « éprouvez. J'ai vaincu à regret, mais j'ai vaincu; je veux que ce soit « pour l'utilité commune. Je veux extirper d'entre nous jusqu'au der- « nier germe de mésintelligence. Nos divisions ne peuvent naître que « d'un voisinage trop rapproché. Vous, et les princes de votre maison, « renoncez à toutes vos possessions en Souabe. Renoncez à Lindau, à « l'île de Meinau, d'où vous inquiétez la Suisse. Renoncez à l'État véni- « tien, à Trieste et au Tyrol. De mon côté, je séparerai comme je l'ai « promis les couronnes de France et d'Italie. Le royaume d'Italie ne « sera point agrandi. La république de Venise, à laquelle Trieste sera « jointe, sera rétablie sous la presidence d'un magistrat de son choix. « En exigeant de vous des sacrifices, je ne prétends point qu'ils restent « sans compensations, je veux même que les compensations les sur- « passent. Étendez-vous le long du Danube. Occupez la Valachie, la « Moldavie, la Bessarabie. J'interviendrai pour vous faire céder ces pro- « vinces par la Porte ottomane, et, si les Russes vous attaquent, je serai « votre allié. Dès aujourd'hui l'alliance peut être conclue, je viens d'en « poser toutes les bases. Il est entendu que l'évêché d'Aichstadt, qui est « au milieu de la Bavière, lui sera donné. »

J'ose croire, qu'après une victoire, de telles propositions seraient accueillies avec transport par la maison d'Autriche, et, alors, la plus belle paix terminerait la guerre la plus glorieuse. Votre Majesté me permettra de lui soumettre, en aperçu, le projet de traité sur lequel les négociations pourraient être ouvertes.

PROJET.

Sa Majesté l'empereur des Français et Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche, également animés du désir non seulement de mettre fin à la guerre présente, mais encore de placer leurs États dans un système de rapports qui fasse cesser entre eux toute opposition d'intérêts, de prétentions et de vues, et par cela même toute cause éventuelle de guerre, afin d'établir sur un fondement solide la paix de l'Europe, qui ne saurait être ébranlée tant que les cours de France et d'Autriche seront étroitement et sincèrement unies pour la maintenir, ont nommé à cet effet, Sa Majesté l'empereur des Français..... et Sa Majesté l'empereur d'Allemagne....., lesquels, après avoir mûrement examiné et pesé tous et chacun des moyens les plus propres à con-

duire à un but si désirable et s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Article 1er. — Il y aura dorénavant paix et amitié entre Sa Majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, et Sa Majesté l'empereur d'Autriche et d'Allemagne, leurs héritiers et successeurs respectifs, à perpétuité.

Art. 2. — Les limites de la France sont : depuis la Hollande jusqu'à Bâle, le thalweg du Rhin, depuis Bâle jusqu'aux Alpes, ses limites actuelles, et, en Italie, celles qui la séparent maintenant du royaume d'Italie, des États du pape et de l'Étrurie.

Sa Majesté l'empereur des Français s'engage pour lui, ses héritiers et successeurs, à ne rien acquérir par voie d'achat, d'échange, de donation et de réunion, ni par aucune voie semblable quelconque au delà des limites susdites.

Art. 3. — Immédiatement après les ratifications, les couronnes [de France et] d'Italie seront séparées à perpétuité, et Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche promet de reconnaître comme roi d'Italie le successeur que Sa Majesté l'empereur des Français se sera donné, conformément aux constitutions du royaume.

Art. 4. — Les possessions de la maison d'Autriche et de ses princes auront à l'avenir pour limites, du côté de l'Allemagne, les limites actuelles de la Silésie autrichienne, du royaume de Bohême, celles de l'archiduché d'Autriche depuis la Bohême jusqu'au point de jonction des frontières de l'archiduché et de l'électorat de Saltzbourg, entre Burghausen et Tittmaning, puis celles dudit électorat et les limites anciennes des duchés de Carinthie et de Carniole.

Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche renonce dès à présent, tant pour lui que pour les princes de sa maison, leurs héritiers et successeurs respectifs, aux pays, seigneuries et principautés héréditaires que Sadite Majesté et lesdits princes possèdent hors des limites ci-dessus.

Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche, tant pour lui que pour les princes de sa maison, leurs héritiers et successeurs respectifs, s'engage à ne rien conserver au delà de ces mêmes limites de ce qu'ils auraient pu y acquérir par voie de conquête et à n'y rien acquérir par voie d'achat, d'échange, de donation, de reversion et d'incorporation, ou enfin par aucune autre voie semblable quelle qu'elle puisse être, renonçant dès à présent à toute expectative et à tout droit éventuel qu'ils pourraient avoir.

Art. 5. — Les échanges que chacune des hautes parties contractantes voudrait faire pour opérer seulement une rectification de ses limites ne seront point réputés contraires aux stipulations du présent traité.

Art. 6. — La partie du ci-devant État vénitien et les autres territoires au nord de l'Italie auxquels Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche renonce par l'article 4 seront érigés en république aristocratique indépendante, qui se donnera à elle-même ses institutions et qui

sera gouvernée par un magistrat héréditaire, dont le choix, pour cette première fois, sera fait par l'empereur Napoléon.

Les deux hautes parties contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance et l'intégrité du territoire de ladite république.

Art. 7. — Toutes les prétentions de la maison d'Autriche à la charge des États de l'empire situés dans les cercles de Bavière, de Franconie, de Souabe, ses prétentions à l'égard de la Suisse, et réciproquement toutes les prétentions desdits États à la charge de la maison d'Autriche sont dès à présent et demeurent à jamais éteintes.

Art. 8. — Les territoires situés dans les cercles de Bavière, de Franconie et de Souabe, et auxquels Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche renonce par le même article 4, seront, à l'avenir, tenus et possédés en toute propriété, aux mêmes titres et droits actuels et éventuels que les possédait la maison d'Autriche par les princes et États d'empire qui ont souffert dans cette guerre, et entre lesquels ils seront répartis par une convention particulière et spéciale annexée au présent traité.

Les hautes parties contractantes interviendront pour faire reconnaître et sanctionner par l'empire germanique les changements survenus dans l'État de possession desdits princes et États en conséquence de la convention précitée.

Art. 9. — Sa Majesté l'empereur des Français ne s'opposera point à ce que, immédiatement après les ratifications du présent traité, Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche fasse occuper par ses troupes et possède en toute souveraineté, lui, ses héritiers et successeurs, à perpétuité, la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie et la partie de la Bulgarie au nord d'une ligne tirée du confluent de la Sareth et du Danube à Mancalia, sur la mer Noire.

Art. 10. — Sa Majesté l'empereur des Français interviendra d'une manière efficace pour que la Porte ottomane cède et transporte à la maison d'Autriche ses droits de suzeraineté et de souveraineté sur ces provinces, parce qu'il est convenu qu'en retour de la cession faite par la Sublime Porte, Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche garantira l'intégrité des autres possessions ottomanes en Europe.

Art. 11. — Dès à présent, Sa Majesté l'empereur des Français garantit à Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche la possession desdites provinces contre toute prétention, entreprise et attaque de la part des Russes.

Art. 12. — Les hautes parties contractantes conviennent et promettent dès à présent de regarder comme leur étant commune à l'une et à l'autre toute agression des Russes dirigée contre l'une d'elles pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être. Elles fixeront par une convention qu'elles se réservent de conclure la nature et la qualité du secours que, le cas d'alliance survenant, elles seront mutuellement tenues de se fournir, ainsi que tout ce qui concerne la solde, l'entretien

et le commandement des forces que l'un des alliés devra mettre à la disposition de l'autre allié.

Art. 13. — Si, ce qu'à Dieu ne plaise, nonobstant les précautions prises par les hautes parties contractantes pour rendre perpétuelle entre eux la bonne intelligence et la paix, la guerre venait un jour à les diviser, il est convenu que la république helvétique, dont les hauts contractants garantissent l'organisation actuelle résultant de l'acte de médiation, jouira d'une neutralité pleine, entière et absolue, de telle sorte que les armées des hauts contractants ne puissent, non seulement pas y établir le théâtre de la guerre, mais encore occuper momentanément aucun point ni traverser aucune partie de son territoire.

Art. 14 et dernier. — Les ratifications seront échangées à Paris, etc...

Par ce projet, les acquisitions de la France en Italie, non encore reconnues, et contestées par l'Autriche, sont par elle reconnues et consenties.

L'Autriche renonce elle-même à tout ce qu'il nous importe qu'elle ne conserve pas.

La forme dans laquelle ces reconnaissances et ces renonciations sont stipulées fait disparaître ce qu'il y aurait d'irritant pour l'orgueil autrichien si elles étaient explicites. Voulant vivre désormais en état d'amitié et d'alliance avec l'Autriche, il convient de ne point la blesser dans l'instrument même de la réconciliation. Au lieu d'énumérer les acquisitions qui restent à la France et les pertes que fait l'Autriche, il suffirait de dire quelles seraient à l'avenir les limites respectives des deux empires, et c'est ce que j'ai fait. Le résultat est le même, mais l'amour-propre est à couvert. C'est par la même raison qu'il m'a paru convenable de ne point faire dans le traité patent la répartition des territoires que l'Autriche abandonne en Allemagne. Cette répartition nécessite d'ailleurs un examen attentif et des recherches particulières. J'ai l'honneur d'en adresser un projet à Votre Majesté.

Les frontières de la France et de l'Autriche sont séparées du côté de l'Allemagne par une distance moyenne de 100 lieues; du côté de l'Italie, par une distance moyenne de 80 lieues. L'espace intermédiaire est occupé par des États que Votre Majesté a fondés, a relevés ou secourus et qui sont à jamais attachés à la France.

Les cercles de Bavière, de Franconie et de Souabe sont débarrassés entièrement de l'influence ou tracassière ou usurpatrice et tyrannique de la maison d'Autriche.

Cette maison, reculée vers l'est et établie dans des provinces que les Russes convoitent, devient leur ennemie naturelle.

Elle est alliée de la France contre eux. Elle garantit contre toute attaque de leur part l'empire ottoman et la lie elle-même envers cet empire, dont elle garantit à la France l'intégrité.

Enfin, l'acte de médiation de la république helvétique est garanti et la neutralité de cette république est stipulée pour toutes les guerres à

venir, ce qui couvre la France du côté où ses frontières sont ouvertes.

Tout semble donc prévu, et de ce qui peut rendre la paix en quelque sorte éternelle, et de ce qui peut rendre la guerre, si elle venait à se rallumer, moins onéreuse et moins inquiétante pour la France.

Ce projet fournirait à Votre Majesté des moyens d'établissement pour des princes de sa maison.

La maison d'Autriche, par les renonciations qu'elle fait, perd en Allemagne 1,672 lieues carrées, 909,696 sujets et 8,663,600 fl. de revenus. Au nord de l'Italie, elle perd 2,394 lieues carrées, 2,200,000 sujets et 25,000,000 de fl. de revenus. En tout, 4,000 lieues carrées (de 25 au degré), 2,900,000 sujets et près de 28,500,000 fl. de revenus.

La Valachie et la Moldavie, au contraire, n'ont que 1,700 âmes de population.

La Bessarabie et le nord de la Bulgarie sont désertes et les revenus de tous ces territoires montent à peine à 16,000,000 de fl. Mais leur étendue est double de ceux auxquels l'Autriche renonce. Leur sol est généralement admirable. Ils produiront de grands revenus dès qu'ils auront des hommes; et ce sera même un avantage pour la maison d'Autriche d'y trouver les rangs clairsemés, puisqu'elle pourra y transporter des colonies d'Allemands laborieux et sur la fidélité desquels elle pourra plus compter que sur celle des Grecs.

A la Moldavie et la Valachie il a fallu joindre la Bessarabie et une portion de la Bulgarie pour que les Autrichiens fussent véritablement interposés entre les Russes et les Ottomans, mais encore et surtout pour qu'ils eussent une portion de littoral de la mer Noire, car il importe qu'ils soient sur cette mer, comme sur le continent, les rivaux des Russes.

J'ai regardé comme un devoir de soumettre ce travail à Votre Majesté. J'ai à m'excuser auprès d'elle de ne le lui présenter qu'ébauché; mais il suffit d'indiquer à Votre Majesté ce qu'il faut longuement développer aux autres, et, d'ailleurs, j'aurais besoin, pour exposer ma théorie, de plus de temps que Votre Majesté n'en met à gagner des batailles et à soumettre des pays.

Je supplie Votre Majesté de recevoir l'assurance du profond respect avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté impériale et royale, le très humble, très obéissant et fidèle serviteur et sujet

Ch.-Mau. TALLEYRAND.

Strasbourg, le 25 vendémiaire.

Convention additionnelle renfermant les projets de répartition.

Les soussignés, ministres plénipotentiaires de Sa Majesté l'empereur des Français et de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche, procédant, en exécution de l'article 7 du traité de ce jour, à la répartition des territoires audit article, sont convenus et demeurent d'accord de ce qui suit :

Article 1er. — Seront à l'avenir possédés par les princes ci-après nommés, leurs héritiers et successeurs à perpétuité, ainsi qu'il est dit et réglé par l'ar-

ticle 7 du traité, et à charge par eux de remplir toutes les obligations résultant du recès de l'empire germanique du 5 ventôse, an XI (25 février 1803), savoir :

(1.) Le Tyrol pourra être érigé en principauté en faveur de celui que Votre Majesté voudra en gratifier. La population est de 500,000 habitants, le revenu est de 6,000,000 de francs.	Par..... le Tyrol, y compris le Vorarlberg et la principauté de Lichtenstein (1).
(2.) La population de ce lot est de 118,000 habitants et le revenu de plus de 2,000,000 de francs, les statistiques portent le revenu à 2,500,000 francs.	Par Son Altesse, l'électeur de Bavière, les évêchés de Passaw et d'Eichstœdt, la partie du margraviat de Burgaw située sur la rive droite du Danube, et les comtés de Kœnigseck, de Rothenfeld et de Montfort (2).
(3.) La population de ce lot est de 70,000 habitants et le revenu d'à peu près 1,000,000 de francs.	Par Son Altesse, l'archiduc de Wurtemberg, la partie du margraviat de Burgaw, avec ses dépendances, située à la rive gauche du Danube, le haut et bas comté de Hohenberg, les comtés d'Isny et de Weingerter et la seigneurie de Neu Ravensburg (3).
(4.) La population de ce lot est de 170,000 âmes. Le revenu de 1,200,000 fr. L'électeur de Bade ayant reçu l'évêché de Constance en indemnité, il est naturel d'y joindre la ville. De plus, comme il sera toujours notre allié forcément ou de bon gré, il vaut mieux que Constance et Lindau, qui sont des positions, soient entre ses mains que dans celles d'aucune autre puissance, même la Suisse.	Par Son Altesse, l'électeur de Bade, le Brisgaw, l'Ortenau et la ville de Constance et celle de Lindau avec son territoire (4).
(5.) La population de ce landgraviat est de 29,000 habitants, le revenu est de 400,000 francs. Il n'appartient nécessairement à aucun arrondissement électoral. Votre Majesté ne pourrait-elle pas en disposer pour le jeune prince de Salm-Kyrbourg, à qui elle veut du bien ?	Par..... le landgraviat de Nellembourg (5).
(6.) La population est de 30,000 habitants, le revenu est de 400,000 fr. Votre Majesté pourrait en disposer pour quelque prince allemand dont elle aurait été particulièrement contente.	Par..... la préfecture d'Altorf avec ses dépendances, à l'exception de la ville de Constance et Alckhausen (6).

Art. 2. — L'île de Meinau, dans le lac de Constance, sera séparée de l'empire germanique et possédée en toute souveraineté par la Suisse.

Art. 3. — La présente convention restera annexée au traité de ce jour et sera comprise dans les mêmes ratifications.

Vienne, 14 frimaire, an XIV (5 décembre 1805).

Sire[1],

Je reçois la lettre dont Votre Majesté m'a honoré le lendemain de la bataille. Celle que j'avais reçue la veille m'aurait causé de mortelles alarmes si j'eusse pu prévoir que Votre Majesté s'exposerait autant que j'apprends qu'elle l'a fait.

Je jouis des succès de Votre Majesté en homme dont Votre Majesté sait bien que toutes les pensées et toutes les affections ont pour premier objet son bonheur et sa gloire. Je jouis de l'idée que cette dernière victoire de Votre Majesté la met en état d'assurer le repos de l'Europe et de garantir le monde civilisé contre les invasions des barbares.

Votre Majesté peut maintenant briser la monarchie autrichienne ou la relever. Une fois brisée, il ne serait pas au pouvoir de Votre Majesté elle-même d'en rassembler les débris épars et d'en recomposer une seule masse. Or, l'existence de cette masse est nécessaire, elle est indispensable au salut futur des nations civilisées.

De la grandeur et de la puissance passée de la maison d'Autriche, il est trop ordinaire de conclure sa grandeur et sa puissance présente. On oublie que, depuis le règne de Charles-Quint et de ses premiers successeurs, plusieurs siècles se sont écoulés et que la maison d'Autriche ne compte, depuis longtemps, les diverses périodes de son existence que par des revers et des pertes.

La monarchie autrichienne, si l'on ne considère que l'étendue de son territoire et le nombre de ses sujets, peut être considérée comme une monarchie puissante, mais ce n'est pas ainsi qu'il faut en juger.

La France seule est une puissance essentiellement forte. Je ne parle pas de cette force, pour ainsi [dire] surnaturelle, qu'elle tire des qualités de son chef, qui ne lui est malheureusement donné que pour un temps et qui lui manquera sitôt qu'elle aura à pleurer la plus grande et la plus sensible de toutes les pertes. Mais la France possède en elle-même et possède seule tous les éléments de la force, et la Révolution les a combinés de manière à en procurer le développement le plus complet. La France, en effet, n'a pas seulement 30,000 lieues carrées et 30,000,000 d'habitants. Mais elle a sur 30,000 lieues carrées 30,000,000 d'habitants braves, industrieux et riches, ayant la même langue, les mêmes mœurs, les mêmes manières et presque tous le même culte; régis par une seule et même loi politique et civile et gouvernés par un seul chef; ce qui forme une masse homogène telle qu'il n'en a peut-être jamais existé de semblable dans l'univers.

La monarchie autrichienne, au contraire, est un composé mal assorti d'États différant presque tous entre eux par le langage, les mœurs, la religion, les régimes politique et civil, et qui n'ont d'autre bien commun que l'identité de leur chef. Une telle puissance est nécessairement

1. Cette lettre n'est pas copiée sur l'original, mais sur la minute, de la main de La Besnardière, le fidèle collaborateur de Talleyrand.

faible, et tous les armements n'ont fait que mettre toujours plus sa faiblesse au grand jour. Tout ce que je vois depuis que je suis en Autriche, tout ce que j'entends et qui me revient de toutes parts me prouvent jusqu'à l'évidence que c'est [à] tous ces points de vue que la monarchie autrichienne doit être envisagée relativement à la France. Mais elle est contre les barbares un boulevard suffisant comme elle est un boulevard nécessaire.

Aujourd'hui, abattue et humiliée, elle a besoin que son vainqueur lui tende une main généreuse et lui rende, en s'alliant à elle, la confiance en elle-même que tant de défaites et tant de désastres lui ôteraient pour toujours.

J'oserai dire à Votre Majesté que c'est là ce qu'attendent de sa politique prévoyante et de sa magnanimité tous les sincères amis de sa gloire.

Si la monarchie autrichienne, trop affaiblie vers l'occident, ne se trouvait plus en mesure de retenir sous son sceptre les États qu'elle aurait conservés, les Hongrois, qui doivent au nom d'indépendance et de liberté leur turbulence et leur inquiétude, pourraient abandonner une bannière humiliée par de continuelles défaites et, trop faibles pour former un État indépendant, se donner aux Russes, avec les mœurs desquels les leurs ont tant d'analogie. Je suis informé, par des voies qui ne sont pas suspectes, que de tels projets trouveraient en Hongrie des partisans nombreux. Or, les Russes, maitres de la Hongrie, seraient tout-puissants contre l'Europe.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien relire le projet que j'eus l'honneur de lui adresser de Strasbourg. J'ose, aujourd'hui plus que jamais, le regarder comme le meilleur et le plus salutaire. Les victoires de Votre Majesté le rendent maintenant facile. Il peut très bien se concilier avec ceux que j'ai eu l'honneur d'adresser récemment à Votre Majesté, mais je désirerais que l'affaire se traitât avec un autre que M. de Stadion. Il faudrait un homme qui ait la confiance de l'empereur d'Allemagne. Je désirerais que ce fût le comte de Cobentzl, le sachant porté pour une alliance avec la France.

J'ai vu M. d'Haugwitz plusieurs fois. Il a reçu la nouvelle de la victoire remportée par Votre Majesté avec des témoignages de joie. Mais il a trahi le secret de la cour de Berlin, lorsque je lui ai annoncé que le maréchal Bernadotte devait se trouver à la bataille. Le corps d'armée du maréchal Bernadotte les inquiétait beaucoup. Ils ont fait passer en Silésie les troupes qu'ils tenaient en Westphalie. J'ai vu à la contenance de M. d'Haugwitz que le sentiment dominant de sa cour est la peur. Je le laisse s'amuser lui-même et je l'amuse de ce plan de garantie générale qu'il a fort [à] cœur. Il est, au surplus, aujourd'hui, fort enrhumé. Mais pendant qu'il se complait et qu'il se berce dans ses idées de garantie, je serais heureux si Votre Majesté m'autorisait à faire avec ces gens-ci un arrangement qui, j'en ai la conviction, assurerait bien mieux que toutes les garanties possibles la paix du continent pour plus d'un siècle.

LA REINE CATHERINE DE WESTPHALIE

SON JOURNAL ET SA CORRESPONDANCE.

(*Suite.*)

Nous faisons suivre le journal de la reine pour l'année 1812 de cinq lettres écrites par elle les 23 avril, 19 juin, 20, 26 juillet et 10 août à Jérôme. Elles ont trait, les deux premières, aux affaires du royaume de Westphalie pendant sa régence, les trois autres au départ du roi de la Grande Armée. Nous faisons précéder ces dernières de celle de Jérôme, en date du 15 juillet, de Neswy, par laquelle il explique le motif de son retour.

Catherine au roi Jérôme.

Cassel, ce 23 avril 1812.

Je suis bien heureuse, mon cher Jérôme, d'apprendre par ta lettre que tu sois satisfait de ma conduite; je ne suis certainement pas insensible au plaisir d'être aimée et même approuvée par les autres, mais c'est toujours par rapport à toi et parce que je désire uniquement justifier ta confiance aux yeux du public. Tu sais bien, mon ami, que je n'ai jamais désiré ni pouvoir ni m'ingérer dans les affaires qui ne sont point dans le ressort des femmes, mais je désire conduire à ta satisfaction celles dont tu m'as chargée *et ne jamais m'écarter en la moindre des choses de ce que tu veux que je fasse.* Tu me mandes par cette même lettre que les dépêches diplomatiques doivent m'être communiquées. Jusqu'à présent je ne l'ai point demandé, parce que j'ignorais si tu avais donné à cet égard des instructions à M. Siméon, mais puisque tu me fais part, à cet égard, de tes intentions, je te dirai qu'il m'a apporté depuis ton départ une *seule fois* une dépêche chiffrée de M. de Bussche[1] et sans traduction.

Je lui ai demandé ce que je devais en faire; qu'étant chiffrée, elle devenait de l'hébreu pour moi. Depuis il ne m'en a plus parlé. C'est aussi par manière de conversation qu'il m'a parlé du général Michaud, nommé au commandement entre l'Elbe et le Rhin, communication qui lui a été faite par M. Rheinard *par écrit,* comme je l'ai mandé hier. Il

1. M. de Bussche Hüneufeldt était le ministre plénipotentiaire à la cour de Russie.

me semble qu'il aurait dû me montrer la lettre. Enfin aujourd'hui il m'a rendu compte, *également verbalement*, des dépêches intéressantes de M. de Bussche qu'il t'expédie aujourd'hui. Il me semble, mon cher ami, que ce ne doit pas être ainsi que les affaires se traitent et qu'il devrait m'apporter les dépêches. M. Siméon m'a paru étonné quand je lui ai communiqué tes ordres au sujet des comptes qu'il doit me rendre sur les dépêches officielles. Je dois te prévenir aussi qu'il n'y a point eu de conseil de ministres depuis ton départ, ce dont je ne puis te dire la raison, parce que je l'ignore. Deux fois seulement le conseil d'État s'est assemblé et M. Siméon m'a dit que les délibérations du dernier avaient été trop peu importantes pour me faire un rapport. Il m'a dit aussi aujourd'hui qu'il avait reçu une lettre du comte Furstenstein, qui lui disait que les ministres devaient journellement me faire leur rapport; à cela, il m'a fait une observation parfaitement juste qui est qu'il ne se présente pas tous les jours des affaires à traiter et qu'il est par conséquent inutile qu'ils viennent chez moi tous les jours. Mais je ne conçois pas non plus comment il se fait que le ministre de l'intérieur n'ait pas eu pendant *trois semaines* le moindre rapport à me faire, car je ne l'ai pas vu une seule fois qu'au cercle. Enfin, je t'envoie ci-joint le premier rapport militaire de situation qui m'ait été remis par le comte de Hœne.

Je sais aussi que les ministres tergiversent pour faire connaître le décret que tu as rendu relativement à la direction des affaires que tu m'as laissée pendant ton absence. Jusqu'à présent je n'ai voulu te parler de rien de tout ceci, parce que je ne voudrais pas qu'il pût seulement entrer un soupçon dans ton âme qu'un motif personnel quelconque puisse me diriger, et puis parce que je me suis imaginé que tu avais laissé des instructions particulières à tes ministres; mais, puisqu'il paraît que tu veux que ces messieurs me rendent compte journellement de ce qui se passe, je me rendrais coupable de négligence envers tes intentions de ne pas te prévenir que souvent j'ignore des choses que tu crois que je sais. Enfin, quelques puissent être tes vues d'étendre ou de restreindre le pouvoir que tu m'as laissé, je ne veux en faire que l'usage que tu souhaites toi-même; mais, si ton intention est qu'on me mette au fait des affaires afin de pouvoir te les faire connaître, je tiendrai la main à ce que les ordres soient exécutés. Je te prierai donc de me répondre bien catégoriquement :

N° 1. Si le ministre Siméon doit t'expédier les notes et dépêches officielles, ainsi que son rapport directement ou si je dois en être chargée;

N° 2. Si le ministre Siméon est tenu de me montrer les dépêches et notes officielles qu'il reçoit des ministres étrangers et de m'en faire un rapport par écrit;

N° 3. Si je dois également t'envoyer les notes officielles de nos ministres dans les cours étrangères ou s'il doit en être chargé;

N° 4. Si le ministre Siméon doit me faire un rapport par écrit de ces notes officielles de nos propres ministres;

N° 5. Si les ministres de la guerre, des finances, de la justice, de l'in-

térieur, ainsi que les officiers de la maison chargés d'une partie d'administration doivent me faire leurs rapports par écrit sur les différentes affaires dont tu désires qu'ils me rendent compte, et si je dois t'envoyer ces rapports ou s'ils doivent le faire directement.

Enfin je te prie de faire écrire directement à ces messieurs un double des résolutions que je te demande ici.

J'allais fermer ma lettre, quand M. Pothau[1] m'a apporté la tienne du 16 ; il paraît que la pénurie des grains est moindre depuis quelques jours, par conséquent je crois inutile pour le moment de suspendre les brasseries. Si elle devait cependant augmenter de nouveau, j'exécuterais tes ordres à ce sujet-là.

Catherine au roi Jérôme.

Napoléonshöhe, 19 juin 1812.

J'ai lu ta lettre à M. Siméon avec beaucoup d'attention ; je l'ai fait chercher sur-le-champ, quoiqu'il fût au conseil des ministres qui s'est rassemblé hier sur la demande de M. Pichon. Le projet de décret y a été lu et, demain 20, il doit être porté au conseil d'État ; M. Siméon ne m'a pas caché qu'il croyait qu'il éprouverait beaucoup de difficultés et qu'il serait peut-être vivement débattu, mais, puisque c'est ta volonté, elle s'exécutera et n'ira pas aux voix, parce qu'il est bien certain que la majorité rejeterait ce plan, le seul raisonnable que l'on puisse former dans ce moment-ci.

Ce que tu mandes à M. Siméon relativement au royaume de Pologne fait ici un grand plaisir : tous ceux qui espèrent, d'après cela, que tu ne quitteras pas ce pays-ci sont enchantés. Quant à moi, je ne suis pas tout à fait si crédule et je crois que l'empereur ne t'a pas dit le fin mot de ses projets ; ce qui me le prouverait est qu'il ne t'a seulement pas dit d'avance que tu commanderais une armée active ; car, de l'humeur dont je te connais, tu n'en aurais pas voulu d'autres et tu aurais si beau et si bien fait que l'empereur pour te contenter aurait été obligé de te mettre au plus fort de la mêlée. Pour moi, je remercie le ciel à genoux de cet arrangement qui me sauve d'une des plus cruelles inquiétudes que j'ai éprouvées de ma vie, mais je n'en reste pas moins persuadée que tu ne le savais pas d'avance ; au surplus quelles que soient les vues de l'empereur sur toi, je sais très bien combien les tiennes sont sages de vouloir y entrer et y coopérer de tout ton pouvoir. Tout ce que je t'ai dit jusqu'à présent touchant le royaume de Pologne n'a été dicté que par le plaisir de te mettre mieux à même de choisir le meilleur parti à prendre dans le cas où on te laisserait maître du choix, ensuite la crainte de te voir exposé à des luttes continuelles, ou à de nouveaux embarras de finances m'a aussi portée à te dire tout ce que je devais sur

1. M. le chevalier Pothau, conseiller d'État, directeur général des postes. Marié à une des sœurs de Lecamus, comte de Furteinstein.

ces deux points importants. Mais il est bien certain que, si d'un côté les événements actuels pouvaient assurer en Pologne la tranquillité future et que l'empereur te laissât tes domaines, sans t'obliger à entretenir des armées considérables tant étrangères que nationales, il est bien certain, dis-je, que ce royaume, dans son ancienne intégrité, t'offrirait de grandes ressources. Mais il est encore plus sûr que dans tout cela je ne désire que le bonheur réel et solide qui peut en résulter pour toi et que jamais des opinions personnelles n'influeront mes vœux pour ta félicité. Tu as tort au surplus, mon bon Fifri, d'en vouloir à ceux qui ont pu répandre cette nouvelle; la crainte, le chagrin de te perdre ont dicté tout ce qui a été dit à ce sujet. Je t'ai déjà dit que depuis que cette crainte existe tous redoublaient ici d'attachement pour toi; je t'ai dit dernièrement avec quel empressement du cœur les paysans de la vallée près de l'allée de la Salebourg m'ont demandé des nouvelles de leur bon roi; et hier encore, où je me proposais une promenade à Haibeguibourg (dont j'ai été empêchée par le mauvais temps), les maires, les forestiers m'attendaient sur la route et les paysans avaient raccommodé les chemins. Tu vois du moins que, si l'on parle de ce changement, ce n'est pas dans de mauvaises intentions. D'ailleurs, mon bon Fifri, il serait un peu difficile de vouloir empêcher de parler sur des choses qui ne sont nullement secrètes, car les grands officiers de l'empereur parlaient en confidence aux maîtres et à mes dames de ton avènement au trône de Pologne, en présence de deux cents personnes et en plein salon de service; d'après cela, mon cher ami, tout le monde est coupable et personne ne l'est d'avoir révélé le secret de la comédie.

Dis-moi donc un peu ce que signifie cette proclamation du général Vandamme, personne ici n'y comprend rien! Comment fait-on une proclamation avant le commencement des hostilités? Et comment cela s'accorde-t-il avec une *armée de réserve, d'observation et d'espions?*

J'ai peur, mon cher ami, de ne pouvoir expédier l'estafette que ce soir très tard, parce que le conseil d'État n'a pu avoir lieu qu'aujourd'hui et que, vu ses débats, je présume qu'il ne finira pas de sitôt. Il eût peut-être mieux valu n'y pas présenter à la fois le nouvel impôt du timbre, puisque je crains que la réduction de la dette publique ne cause déjà de grandes discussions et n'éprouve de grands obstacles; cependant M. Siméon prétend qu'il vaut mieux porter tous les coups à la fois et peut-être a-t-il raison en cela.

Figure-toi que je n'ai reçu que ce matin ta lettre du 2 juin; je te prie en conséquence de ne plus m'envoyer de lettres par l'estafette de Magdebourg, car ou elles sont bien longues à parvenir ou cette voie n'est pas sûre. A propos de Magdebourg, je viens de lire l'adresse qui t'a été faite par ceux que tu as soulagés, elle m'a touchée aux larmes, mon cher ami, et, si j'ai reconnu mon bon Jérôme à ce nouveau trait de bonté, j'ai été bien sensible à la reconnaissance si bien sentie de ces braves gens.

Dis-moi donc si tu prétends me goguenarder en me remerciant du

soin que j'apporte aux finances. Je veux savoir si tu te moques de moi, car je ne puis m'imaginer que tu puisses parler tout de bon, mais enfin tu as beau rire, mon bien bon Jérôme, je croirai toujours que, si je n'y avais attaché autant d'importance, que je n'eusse prouvé à ces messieurs que je t'instruisais de tout, ils n'auraient cherché ni remédié à des maux qu'éprouvent nos finances actuellement. Car, quoique le ministre me soutenait toujours que nous pouvions aller et longer le temps sans rien payer, est-ce donc là un moyen d'aller? Pourquoi a-t-il prétendu qu'un emprunt était impossible, quand il en trouve aujourd'hui la possibilité? N'est-il pas évident qu'il ne cherchait qu'à vivre au jour le jour jusqu'à ce que la crainte de perdre la moitié de ses appointements, ainsi que les autres fonctionnaires publics l'ont tiré de son assoupissement? J'avoue que je ne puis non plus m'expliquer ici l'affaire des domaines ni celle des dessins et pourquoi ces objets se vendent de particulier à particulier et non par adjudication publique. Voilà, mon cher ami, d'où provient, je ne dirai pas ma mauvaise opinion du ministre des finances, mais du moins ma défiance en sa bonne volonté ou l'étendue de ses lumières. Par contre, j'ai cru trouver en M. Pichon des vues en finances qui m'ont paru plus justes, un amour du travail et un zèle qui m'ont prévenue non pour l'homme, car je le trouve âpre et jactant, mais en faveur de l'utilité dont il pourrait être. Je t'en aurais moins parlé peut-être si ton personnel m'eût mieux convenu, mais j'ai bien cru, mon cher ami, que tu n'y verrais qu'une suite de la persuasion que j'ai qu'il pourrait te servir utilement dans sa partie... Quant au pouvoir illimité, à la responsabilité sur sa tête que tu crois que je désirerais qu'il obtînt, je t'assure, mon bon ami, que mes idées n'ont jamais été jusque-là et que je sens parfaitement, sans pouvoir l'exprimer, comme toi, la justesse de tout ce que tu me mandes là-dessus. Ma pensée se bornait à prendre un parti quelconque ou son plan ou celui du ministre des finances, après l'avoir mûrement examiné, mais après cela le faire exécuter avec la dernière rigueur; à cela se bornait tout ce que je t'ai mandé là-dessus et il me semblait qu'en faisant ton choix sur les deux rapports, il aurait été possible de rendre l'auteur de celui que tu aurais choisi responsable de l'événement; sur sa tête était une manière de parler, mais du moins sur une chose que les hommes estiment quelquefois tout autant, sur sa place.

Je n'ai pas cru devoir encore donner une semonce à MM. de Borlepsch et Reineck à cause de la séance vraisemblablement orageuse d'aujourd'hui du conseil d'État; j'en ai parlé à M. Siméon, qui, comme dans chaque occasion, m'a dit qu'il était bien inutile de t'instruire des moindres propos; qu'au surplus le chef de la police ne devait pas assister au conseil d'État, puisqu'il était accoutumé à traiter toutes les affaires militairement; je lui ai répondu qu'à trois cents lieues de tes états il était indispensable que tu apprisses tout ce qui se disait et se faisait pour être mieux à même de juger des choses, et que, dans les circonstances où nous étions, il était essentiel que le chef de la police

assistât au conseil d'État, car on trouve vraisemblablement que je les mène de temps en temps un peu vertement; mais, mon cher ami, je ne saurais souffrir, moi, ce que je crois contraire à tes intérêts, et M. Siméon est déjà très enclin à regarder toutes les affaires, quelque essentielles qu'elles soient, comme des bagatelles; si je n'étais qu'une femme ambitieuse ou que je fusse capable d'aimer et de rechercher l'intérêt, ce ne serait pas pareilles choses qui me contrarieraient; mais je ne suis animée que du désir de te tenir, pour ton bien, au courant de tout, et je crains seulement de te fatiguer par tant de détails qui te paraîtront peut-être inutiles.

M. Siméon m'apporte à l'instant le rapport du conseil d'État, la séance s'est passée parfaitement, lui-même M. de Reineck a proposé d'annuler entièrement la dette publique, en disant que c'était une mesure à laquelle on devait s'attendre depuis longtemps. Tu verras par les différents rapports que M. Siméon m'a fait signer un décret au sujet d'une autorisation de suspendre la réception des coupons de la dette publique dans l'impôt personnel, jusqu'à ce que ce décret, annonçant la réduction de la dette publique, arrive sanctionné par toi. J'ai été en doute un moment si je signerai ou non, mais M. Siméon m'a assuré que je pouvais le faire sans le moindre inconvénient, parce que ce n'était pas un décret que l'on inscrirait dans le Bulletin des lois. Vaincue par ce raisonnement, j'ai signé.

Je t'envoie la Gazette de Francfort pour que tu fasses tes commentaires sur le discours du prince de Schwarzenberg qui sera pour l'avenir un nouveau levain de discorde. On dit que l'impératrice d'Autriche a reçu à Prague l'ancien électeur de Hesse.

Je t'envoie également ci-joint une lettre du comte de Wintzingerode que M. Siméon n'a pas jugé convenable de t'envoyer lui-même à cause de son importance et par la crainte que son paquet ne fût ouvert. Il m'a donc priée de l'insérer dans mes dépêches et ne t'en parle même pas, de peur d'ébruiter une chose semblable. Tu verras dans cette lettre la maladie du petit Louis Napoléon, la probabilité de sa mort, les réflexions du comte de Wintzingerode sur la reversibilité du grand-duché de Berg.

Je crois très intéressant de t'informer de tout ceci, quoique je sois persuadée que tu feras la même réflexion que moi sur l'impossibilité de l'ôter au dernier des princes sans déshonorer ses parents, et, par conséquent, sur l'impossibilité de faire des démarches. Au surplus, tu seras, d'après cette nouvelle, à même de faire ce que tu croiras le mieux. — Tu trouveras aussi dans le paquet un petit paragraphe du Moniteur qui m'a bien fâchée. J'avoue, mon cher ami, que je ne puis concevoir pourquoi les papiers publics parlent du prince Poniatowsky comme d'un général d'armée en chef, tandis que c'est toi qui commandes les Polonais, et pourquoi tu n'es pas le seul nommé dans ce paragraphe et le suivant où il est question des colonnes qui marchent à la poursuite des Russes, tandis que c'est uniquement le corps d'armée du roi de

Westphalie qui le poursuit, et qu'on cite bien le corps d'armée commandé par les ducs de Reggio, d'Elchingen, d'Eckmühl. Je n'aime pas cela; j'y trouve de l'affectation, d'autant que je voudrais que l'empereur t'eût l'obligation de quelques succès.

Voilà mes rapsodies politiques terminées. Tu en tireras ce que tu jugeras convenable. Ce qui m'intéresse de tout cela est ce qui te concerne. Je te conjure, cher ami, de peser tout ce que je t'ai dit relativement à tes services à la grande armée. Je suis bien sûre qu'en y réfléchissant mûrement, tu prendras le meilleur parti; mais, après avoir adopté celui d'abandonner momentanément le soin de tes propres intérêts, ne va pas en perdre le fruit en prenant mal à propos le temps d'y revenir.

Le roi Jérôme a la reine Catherine.

Neswy, 15 juillet 1812, au soir.

Je reçois, ma chère Trinette, ta lettre du 2 juillet, j'avais reçu hier celle du 1er. Je te répète *qu'avant* le mois de septembre je serai auprès de toi.

Voici le fait, pour toi je n'ai rien de caché, mais pour *toi seule* et *toute seule*. Après avoir poursuivi, chassé Bagration devant moi, je le rejette sur le prince d'Eckmühl après l'avoir attaqué tous les jours avec mon avant-garde; enfin, hier je reçois du prince d'Eckmühl une lettre dans laquelle il m'annonce qu'en cas de réunion je suis *sous ses ordres;* il m'envoie en même temps l'ordre formel de l'empereur; tu sens bien que je n'ai *vu* et *pu* voir dans tout ceci qu'un ordre de l'empereur ou au moins un désir de quitter le commandement de l'aile droite; ce que j'ai fait, retournant avec ma garde chez moi où j'espère être dans quarante-cinq jours. Je ne fais que te dire l'exacte et stricte vérité. J'ai écrit à l'empereur, qui semblait et *certainement avait* bien prévu d'avance que, dans ma position, commandant l'aile droite, je ne me mettrais jamais sous les ordres de qui que ce soit; d'ailleurs la première opération de la campagne est finie, et *grandement finie;* l'ennemi est coupé de tous les côtés, la Pologne est presque entièrement évacuée, et il faudra bien que les Russes fassent ce que veut l'empereur.

Les Anglais peuvent, dit-on, descendre dans nos pays, personne ne peut mieux que moi être utile à l'empereur; ainsi, comme mon dévouement pour lui n'est diminué en rien, malgré son extrême injustice, je lui serai encore utile, et plus utile qu'en restant ici, où je ne commande réellement et plus rien, et dans un pays où je ne resterais qu'autant que l'empereur m'aurait dit positivement je le veux, ce qui n'est pas le cas.

Ainsi, sois tranquille, et espère de me revoir bientôt.

Tu as bien fait de ne pas signer le décret, puisqu'il devait être inscrit au Bulletin des lois, et que tu ne peux le faire. Tu as toujours plus d'esprit, de sens et de conduite que toutes ces vieilles têtes à per-

ruques. Si cependant tu l'avais fait, je ne t'aurais sûrement *pas grondée*.

Je n'ai pas renvoyé le décret de distribution des fonds pour le mois de juin, parce que c'est à toi de le signer, ne devant pas aller au Bulletin des lois.

Je t'écris tous les quatre ou cinq jours, comment se fait-il que tu ne reçoives pas mes lettres?

Après avoir reçu cette lettre du roi, Catherine, effrayée des conséquences qui pourraient résulter pour son mari de son abandon de l'armée et de son retour dans ses États, lui écrivit la première lettre ci-dessous, suivie bientôt après de deux autres, la voici :

CATHERINE AU ROI JÉRÔME.

Napoléonshöhe, 20 juillet 1812.

Maintenant, mon cher Fifri, parlons raison, car plus je t'aime et plus je dois sacrifier tous mes désirs personnels à ta gloire et à ton bonheur futur. De ce moment dépend ton existence pour le reste de ta vie. J'avoue que j'ai frémi à l'article de ta lettre où tu parles de quitter la grande armée pour venir défendre le Hanovre en cas d'une descente. Si l'empereur t'en donnait l'ordre, il faudrait, mon cher ami, te refuser à le quitter, car il lui serait surpris ou inspiré par des gens qui craignent que tu ne trouves maintenant l'occasion de te distinguer, parce qu'ils savent fort bien que, si tu parviens à rendre un service essentiel en restant à l'armée, cela joint au penchant secret que l'empereur a toujours eu pour toi te ferait remporter sur eux de grands avantages. Je te l'ai mandé dans ma dernière lettre, mon bien bon, ton pays est perdu sans ressource, tu ne peux espérer un sort plus heureux qu'en restant là où est l'empereur, en secondant ses vues actuelles et en ne le quittant qu'à la paix et qu'après le partage du gâteau. Autrement c'en est fait de ton existence future. Tu n'auras plus rien à espérer. Quand je t'ai mandé plusieurs fois qu'il aurait mieux valu pour ton pays que tu y restes, cela n'offre rien de contradictoire. Tu aurais peut-être pu rester ici pour défendre ton pays. Alors ce motif eût été de valeur; mais avoir débuté par payer de sa personne et puis quitter la partie, c'est risquer de la perdre et d'y laisser même *son honneur*. Je te répète que je ne puis croire à la fin de cette guerre que lorsque l'empereur sera à Saint-Pétersbourg, ce qui ne saurait être de sitôt; que je serai extrêmement malheureuse de passer l'hiver sans toi; que je désire ardemment te rejoindre pendant les quartiers d'hiver, mais que j'aime mieux me soumettre à tous les malheurs que de te voir quitter la grande armée et l'empereur au milieu de ses succès pour en voir recueillir à d'autres tous les fruits, et cela sous le vain prétexte de venir défendre le Hanovre et tes états, tandis que nous avons 80,000 hommes entre Berlin, Munster et Cassel, et de plus les deux

cohortes de gardes nationales. Au surplus, je ne crains aucun événement et je veux tout supporter plutôt qu'une tache à ta gloire et les inconvénients majeurs qui en résulteraient pour toi. M. Pothau vient de me faire lire une lettre particulière que je joins à celle-ci, dans laquelle on mande que 60,000 Suédois doivent faire une descente à Schwibischmund, et qu'on dit le prince royal de Suède à leur tête. Si cela est, mon bien bon, tu feras déjà là-dessus assez de réflexions sur une aussi étrange conduite pour que je t'épargne les miennes. Ne crois-tu pas que cette retraite des Russes est combinée avec l'espoir d'une descente sur les côtes, et qu'ils croient par là opérer une grande diversion et forcer l'empereur à se retirer, ce qu'il ne fera certainement pas?

Catherine au roi Jérôme.

Napoléonshöhe, 26 juillet 1812.

Je t'envoie un courrier, mon cher ami, dans l'inquiétude où me met ta résolution que tu me manifestes dans ta lettre du 14, et pour te soumettre toutes les réflexions qui peuvent t'engager à ne prendre aucune résolution précipitée. Celle de vouloir quitter l'armée en pleine campagne, après un mois seulement d'activité et après en avoir passé trois dans l'inaction en Pologne, me paraît la plus extraordinaire de toutes et doit nécessairement te perdre à jamais dans l'esprit de l'empereur et dans celui du monde entier qui ne juge que sur les apparences. Jamais le prétexte de défendre tes états ne couvrira ta retraite de l'armée. Personne n'ignore que les Anglais ne sont point en état de jeter 5,000 hommes sur les plages du Nord, ayant leurs troupes dans le Midi; que les Russes, ayant décidément à se défendre et contre les Turcs et contre nous, ne peuvent leur fournir de secours, et que les Suédois, malgré leur mauvaise volonté, ne peuvent agir sans ces deux auxiliaires. Voilà donc, mon cher ami, ton prétexte qui tombe de lui-même, et je dois te dire que, lorsque l'empereur s'en servirait contre toi pour t'engager à revenir, il te saura *un jour* le plus mauvais gré du monde d'y avoir consenti, et qu'il sera, quoique ton frère, le premier à répandre qu'il n'a plus voulu te confier de troupes, choses dont il m'a insultée pour toi à Dresde. Je sens moi, qui suis ta femme et que tu connais mieux qu'un public toujours avide de blâmer, toutes les raisons de mécontentements que tu peux avoir; je le sens si bien que je les ai prévues et même que je t'en ai prévenu d'avance; tu dois t'en rappeler, lorsque j'ai voulu t'engager à rester chez toi. Car, une fois à l'armée, ayant tiré l'épée, il faut ne la remettre dans le fourreau qu'en vainqueur. Tels sont, mon cher ami, les préjugés du monde, et un roi y est de nos jours plus soumis qu'un autre par le genre d'impulsion que l'empereur a donné à son siècle. C'est à genoux, cher ami, que ton amie, ta meilleure amie, celle qui te chérit par-dessus tout, mais qui chérit aussi ta gloire, te supplie de ne rien faire qui puisse blesser le

véritable honneur et perdre à jamais ton existence. Oui, mon ami, entre le choix de la mienne ou le regret de te voir gémir le reste de tes jours des suites d'une action aussi précipitée, je n'hésiterai pas un moment à sacrifier ma vie. Et, si tu ne trouves pas un ami assez véritable, assez reconnaissant pour te dire la vérité, tu le trouveras en moi, quelles qu'en puissent être les conséquences et les moments d'humeur que cela te donnera. Je préfère ton honneur à tout ce qui m'est personnel. Ne te place plus maintenant à l'armée dans le titre de roi, de frère de l'empereur, dans les égards qui, à ce double titre, te sont dus; tu lui as demandé de te joindre à lui pour combattre ses ennemis; tu n'es à ses yeux qu'un général d'armée. Sois donc un général vainqueur pour être un roi triomphant. L'avantage que tu lui as déjà procuré en coupant le corps d'armée de Bagration est assez considérable pour le poursuivre et n'en pas abandonner les avantages à d'autres. Ce n'est jamais celui qui prépare les succès qui en recueille les fruits, mais celui qui y met la dernière main, eût-il dix fois moins de talents. Je sens combien il est fâcheux pour toi de ne pas commander tes propres troupes comme on le dit, d'avoir eu affaire à un Vandamme aujourd'hui, à un Eckmühl, gens, malgré tous leurs torts, auxquels l'empereur donne toujours raison contre toi; aussi ce n'est pas par ménagement pour eux qu'il faut souffrir d'être en relation avec eux; c'est pour toi, pour ton honneur et pour ton bien-être futur. L'épée une fois tirée, mon cher ami, peu importe de se battre à la tête de 200,000 ou de 40,000 hommes. C'est payer de sa personne qu'il faut surtout, lorsqu'on dépend d'un homme qui ne fait cas que de cette seule qualité, et dans le siècle de la loi du plus fort. C'est après des succès achetés par une position difficile qu'un roi revient glorieux dans ses états, y reportant l'abondance et la paix.

Aujourd'hui, mon bien bon ami, il se mêlerait pour ton peuple à la joie de te revoir la crainte de te savoir en disgrâce. Si l'empereur ne fait rien pour toi, on l'attribuera à ton retour précipité, et tout motif de dédommagement tomberait; je te l'ai dit, cher ami, le rapport du ministre des finances te prouvera évidemment que la chose ne peut plus aller l'année prochaine. Sous tes yeux tu verras donc crouler ton royaume, tandis que ses désastres eussent pu être attribués, par ton peuple, à ton absence; que d'ailleurs l'espoir de te voir revenir avec des dédommagements convenables le soutiendrait toujours, tandis qu'en revenant aujourd'hui, personne ne pourra plus se faire toutes ces réflexions. Tout le monde peut te dire que je passe ma vie dans les larmes, que je ne connais des affaires que le côté fâcheux, que je n'entends parler à la journée que de pénuries, de désastres de tout genre, de privations, et que cet état serait vraiment insupportable sans mon amour pour toi et l'espoir de voir des jours plus heureux; mais je veux plutôt le supporter longtemps encore que d'avoir à gémir sur ta position future.

Dans aucun cas je ne puis croire maintenant, avec la position actuelle des armées, la double guerre que les Russes ont maintenant sur les

bras, que celle-ci soit aussi longue que je l'avais cru d'abord. M. de Linden m'a fait savoir confidentiellement que M. de Saint-Marsan lui avait communiqué une dépêche sous le sceau du plus grand secret qui portait que l'empereur Alexandre avait écrit une lettre autographe pour demander la paix à ton frère, sous la condition de retirer ses armées du territoire russe, et qu'il s'en est suivi de cette démarche un cartel pour l'échange des prisonniers, des hôpitaux, et une correspondance directe entre les deux empereurs. Cette situation de choses me fait croire qu'une ou deux batailles importantes termineront cette guerre-ci.

Quant à la descente dont tu me parles, je t'en ai dit quelque chose dans mes dernières lettres; mais je puis aussi t'assurer que, depuis ce temps, je n'en ai plus entendu parler, et que personne n'y croit plus ici. Ce prétexte n'en serait pas un véritable dans ce pays qui n'y verra qu'une disgrâce. D'ailleurs cette descente, pour avoir lieu, devrait se faire maintenant et non au temps de l'équinoxe. Quand tu pensais revenir ainsi, le mal serait fait; mais comme il y a 80,000 hommes pour s'y opposer, 2,000 de la garde en sus n'y ajouteront aucun obstacle de plus.

Au surplus, mon bien bon et cher ami, tu dois connaître mieux que moi le point d'honneur. Je te supplie seulement de le considérer sous le point de vue d'un militaire pendant toute la campagne, et non sous celui d'un roi qui n'est jamais plus grand que précisément par sa réputation militaire.

Peut-être aussi, cher ami, la crainte d'avoir le royaume de Pologne te fait-elle désirer de revenir; mais, si cela entre dans les plans de l'empereur, il saurait bien te trouver ici où tu t'exposes à conserver un pays entièrement ruiné, et qui n'est même susceptible d'aucun agrandissement suffisant. Ainsi tu te trouves dans le cas d'accepter tout ce qu'on te donnera, excepté de reprendre ton pays tel qu'il est, dans ce moment. Enfin et au résumé, tels grands que soient les désagréments que tu éprouves, que je connais tous et dont je gémis avec toi, les inconvénients que tu prévois, le plus grand de tous serait que ta demande de revenir déplût à l'empereur, ce qui arriverait bien certainement. Rassure-moi donc bientôt, cher ami, en me renvoyant ce courrier. Je suis dans des transes mortelles; mais j'ai si bien pris mes mesures que Pothau seul sait que je t'en expédie un, les autres croient que ce n'est qu'une estafette, car personne ne doit en rien savoir. Un pareil objet ne doit pas même se soupçonner.

Dis-moi aussi que tu n'es pas fâché contre ta pauvre femme.

Hélas! mon bon ami, je suis déjà bien malheureuse. Je ne me soutiens que par l'espoir de te revoir content et victorieux, en état d'arranger tes affaires. Que je serais heureuse alors de les savoir entre tes mains, de n'avoir plus à m'en occuper, de me lever, de me coucher sans autres soucis que celui de chercher à te plaire, de me poser dans cette vie et de ne songer qu'à nos plaisirs. Voilà, mon bien bon Jérôme,

le sort qui nous attend si tu reviens avec le prix de tes sacrifices; autrement il faudra chercher à nous consoler mutuellement, car je ne connais pas de plus grand chagrin que le tien, et point d'autre bonheur que celui que je reçois de mon bien-aimé.

CATHERINE AU ROI JÉRÔME.

Napoléonshöhe, 30 juillet 1812.

Je ne sais que te dire, mon bien bon Fifri. Ta lettre du 15 que j'ai reçue hier m'a mise au désespoir, et je sens que les maux de ceux qu'on aime sont infiniment plus difficiles à supporter que les siens propres. Combien je souffre, cher ami, des injustices que tu éprouves. J'ai repassé dans mon esprit tous les sacrifices que tu as faits de tout temps à l'empereur, les services éminents que tu viens de lui rendre en coupant le corps d'armée de Bagration, qu'il est affreux de s'en voir si mal récompensé. Ah! si je n'écoutais que mon sentiment, je t'engagerais à venir chercher quelques consolations près de moi, près de ta seule et véritable amie, et je serais prête à te suivre n'importe en quel climat. Mais, mon cher ami, je ne saurais te donner un conseil aussi personnel. Tu as le malheur d'être roi, il faut donc conserver ta position et le moins fâcheusement possible. Si tu crois ne pas pouvoir avec honneur servir à côté d'un Eckmühl, eh bien, mon cher ami, demande à l'empereur à servir, à combattre à ses côtés. Je te répète ici ce que je t'ai dit dans une lettre par courrier; si tu reviens sans avoir vu l'empereur, sans avoir eu avec lui une explication verbale, tu es à jamais perdu. Je ne t'ai pas rendu toute la dûreté des expressions qu'il m'a fallu entendre à Dresde.....; mais tu as dû t'apercevoir que depuis ce voyage je n'ai cessé de te dire que nous avions tout à fait perdu l'espoir d'un sort plus heureux, à moins que dans cette guerre tu ne trouves le moyen de te rendre indispensable à l'empereur. Tu lui as déjà rendu de très grands services, mais tes ennemis, qui craignent que tu n'en retires le fruit, t'ont attiré ce dégoût, et peut-être même serait-on charmé d'avoir un prétexte plausible pour ne te donner aucun dédommagement. Tu sais que, pour moi, je t'ai prédit d'avance tout ce qui t'arrive; mais, en général, personne n'a douté ici que le renvoi de Vandamme ne t'attirât les plus grands désagréments. Si ton royaume, sans être considérable, t'offrait seulement la ressource de pouvoir mettre les recettes et les dépenses au pair, je te dirais, cher ami, que ta gloire consiste à le bien gouverner, et non à défendre une cause étrangère; mais, comme le rapport que tu vas recevoir du ministre des finances te prouvera le contraire, que tu verras que, de telle manière qu'on s'y prenne, il est impossible d'éviter un déficit de 10 millions, je te dis que tu ne dois pas avoir d'autre but que celui de rendre ton sort du moins supportable, et qu'il faut ployer sous la loi de la nécessité en restant aux armées et près de l'empereur, sous ses yeux ou du moins ne revenir qu'après avoir conféré de vive voix avec lui, et après en avoir obtenu un dédommagement certain pour tous les sacrifices que tu

as faits et que tu es encore dans le cas de continuer. Enfin, qu'il obvie lui-même à la nécessité d'entretenir une armée de 36,000 hommes, tandis que le pays et les traités n'en comportent que 12,000. Je ne sais pourquoi tu tiens à ne pas répandre ton projet de retour en pareil cas, mon cher Fifri; j'en dirais la cause au monde entier. Pourquoi voudrais-tu épargner l'honneur des autres aux dépens du tien? Cependant, il n'a bien positivement pas transpiré ici; mais le ministre Siméon, en me remettant hier un rapport diplomatique sur la possibilité d'une descente des Anglais, me disait combien il était à craindre que cela ne te donnât l'idée de quitter la grande armée, et que ton retour dans les circonstances actuelles jetterait le plus grand découragement dans les esprits; que ton peuple perdrait avec raison tout espoir de dédommagements, et de voir par conséquent alléger ton sort et le sien. Il a encore ajouté que ta liaison d'amitié avec le prince royal de Suède rendrait suspectes toutes tes démarches, et qu'il était fort à craindre qu'en combattant de ce côté tu assumes par cette raison une terrible responsabilité.

Que je me sens malheureuse, mon cher ami, et que ne puis-je, au contraire, t'apporter quelques consolations! Quoi que tu fasses, quelque parti que tu prennes, je suis bien persuadée que ton cœur en fera pour le mieux, mais combien je désire que les suites du moins en soient bonnes.

Je joins ici la lettre que m'a adressée le ministre des finances; j'ai cru devoir signer l'autorisation provisoire pour la levée de l'emprunt forcé; c'est à toi à en signer le décret qui sera inséré au Bulletin des lois, et qu'on t'envoie par ce courrier-ci.

Je t'envoie aussi un rapport de Pothau sur les frais de poste de mon voyage. D'une part, ils sont plus considérables qu'ils n'eussent dû l'être, parce que l'on a été obligé, vu l'incertitude du passage de l'empereur, de commander des chevaux trois jours d'avance; ensuite, l'administration de la poste n'a jamais été chargée de payer que les voyages que tu faisais dans l'intérieur. Par quels fonds ces frais doivent-ils être acquittés? Je voulais t'expédier le présent courrier pour le 23, mais je préfère le faire dans cette circonstance bien autrement intéressante. Je conserve encore un reste d'espoir que tu te seras ravisé, car, sans cela, je devrais avoir des nouvelles de ta marche rétrograde. Dis-moi donc s'il est décidé que tu doives te réunir au prince d'Eckmühl, puisque l'ordre du jour ne doit avoir lieu que dans ce cas.

Adieu, mon bien cher ami, quoiqu'il soit impossible que tu me deviennes plus cher, cependant il me semble que lorsque tu souffres je t'aime mille fois plus encore, et je voudrais pour beaucoup prendre les chagrins que tu éprouves uniquement pour mon compte.

Catherine au roi Jérôme.

Napoléonshöhe, 10 août 1812, à deux heures de l'après-dîner.

M. d'Oberg est arrivé le 7 au soir; j'espère, mon cher Jérôme, que

tu me rendras assez justice pour croire que l'espoir de te revoir me rend infiniment heureuse et comble tous mes vœux; mais j'aurais désiré que ce fût sous de meilleurs auspices. — Voilà la seule réflexion que je me permettrai de te faire sur tes trois lettres qui m'ont infiniment affligée, je ne te le cacherai pas; je vois malheureusement qu'avec les intentions les plus pures, les meilleures, l'on est parfois méconnue, et c'est pour un cœur droit, qui n'a d'autre but, d'autre intérêt, d'autre bonheur que la gloire, la prospérité de l'être que l'on chérit, une fâcheuse expérience à faire. Au reste, mon bien cher Jérôme, quoique ce soit l'avis de tes généraux, je désire bien sincèrement que ni toi ni eux ne se repentent un jour de t'avoir donné le conseil de revenir dans ton pays dans les circonstances actuelles.

Je ne te cacherai pas non plus que les gens sensés, les gens qui te sont personnellement attachés ont été attristés à la nouvelle de ton retour; ils sont sans doute heureux de te revoir, mais il règne en général un air soucieux et triste sur toutes les physionomies. Pour le commun du peuple qui ne voit, qui ne calcule que le moment présent, il espère un changement heureux de ta présence; il espère que ton arrivée l'allégera des impositions qu'il supporte et des calamités que toute guerre nécessite. C'est à l'expérience à constater si cet enthousiasme ne sera pas l'effervescence du moment, et si alors, au lieu d'acclamations de joie, il n'en résultera pas des murmures et des dissensions intérieures. J'ai allégué les raisons et annoncé ton retour dans les termes que tu m'avais prescrits; je désire et je crois par ma conduite avoir jeté la poudre aux yeux de la multitude; c'est là, je le suppose, ton but principal.

A présent, mon ami, permets-moi de relever un paragraphe de ta dernière lettre qui m'est absolument personnel, mais qui a navré mon cœur; dans l'un, tu me donnais l'espoir de venir à ta rencontre à Brunswick, chose qui me paraissait toute simple, je dirai même dans l'ordre, après quatre mois d'absence, et ne sortant point du royaume, quand en lisant le dernier tu me dis en toutes lettres que ma présence donnerait trop d'embarras; je crois cependant que si j'étais venue à ta rencontre simplement avec ma grande maîtresse et le maréchal de la cour (suite plus que suffisante), ne devant point être une rencontre d'apparat, le voyage n'aurait été ni coûteux ni embarrassant. Il me semble même que, devant le monde, cette conduite eût été plausible, les raisons que tu donnes de ton retour n'étant basées que sur un dérangement de santé, le public nous trouvera peu empressés de nous revoir, surtout le ministre de l'intérieur allant à Halle te complimenter, et séjournant plusieurs jours dans ton royaume avant de te rendre à Cassel.

Tu voudras bien me faire connaître tes intentions au sujet du cérémonial qu'on doit observer le jour de ta réception ici; celle que mon cœur te prépare ne sera peut-être pas aussi pompeuse pour l'extérieur, mais, pour être plus simple, n'en sera-t-elle pas plus touchante? J'aime à me flatter, mon bien-aimé Fifri, qu'avec ta présence, tout petit malentendu, si nous en avons eu toutefois, se dissipera; une absence de quatre mois n'aura pas effacé de ta mémoire un être qui t'est si

intimement dévoué. J'ai besoin de cette consolante pensée, car je ne te cache pas, mon ami, que mon âme est froissée dans ce moment; mais, je te répète, le bonheur de te revoir me fera perdre, j'en suis certaine, cette fâcheuse impression.

Un mot d'affaire encore avant de terminer cette lettre. C'est la nouvelle que le duc de Bellune a écrit hier au ministre de la guerre pour le prier de faire partir de suite la colonne mobile de 1,500 hommes à sa disposition pour Hambourg, en lui ajoutant que ce n'est qu'une simple mesure de précaution prise contre les armements qui se font dans les différents ports de Suède.

Adieu, mon cher Fifri, je n'ajouterai plus rien, car je courrais risque de me répéter, t'ayant dit tout ce que mon cœur, mon amitié, mon dévouement me suggéraient pour toi.

Nous croyons curieux d'ajouter à ces lettres celle que la reine écrivit le 8 août 1812 à son père, pour obéir aux volontés de son mari et de l'empereur. Elle n'ignorait pas que Jérôme se portait à merveille et que son frère le prince royal de Wurtemberg allait quitter l'armée, se disant également malade, tout simplement pour donner suite à son intrigue avec la jolie Blanche Carréga.

A. S. M. LE ROI DE WURTEMBERG.

Napoléonshöhe, 8 août 1812.

Mon très cher père, j'espère que vous ne douterez jamais de mon attachement et de mon exactitude à vous informer de tout ce qui peut m'arriver d'important. J'ai été surprise cette nuit par l'arrivée du comte d'Oberg, l'un de nos chambellans que le roi m'a envoyé pour m'annoncer tout à la fois sa maladie et son retour pour le 18 de ce mois. Depuis 17 jours, je n'en avais pas eu de nouvelles directes, parce qu'il cherchait à me cacher les suites qu'ont eues pour lui les temps affreux que nous avons eus et qui se sont fait sentir avec bien plus de violence là-bas. Aussi j'ai éprouvé, pendant ce silence, de si vives inquiétudes que ma santé en est affectée.

Veuillez, mon cher père, me donner de vos nouvelles et de celles de mon frère. Il ne m'écrit plus du tout et ce n'est que par les gazettes que je me rassure sur son existence. Cependant qu'y a-t-il de plus précieux que la vie et la santé des nôtres?

Conservez-moi vos bontés, mon cher père, elles me sont plus nécessaires que jamais après les violentes inquiétudes que je viens d'éprouver et croyez au tendre et respectueux attachement que je vous ai voué.

Baron DU CASSE.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

ANTIQUITÉS ROMAINES[1].

INSTITUTIONS. — HISTOIRE POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET RELIGIEUSE. — ARCHÉOLOGIE. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

I. — OUVRAGES GÉNÉRAUX, TEXTES, INSTITUTIONS. — Le second volume de la grande traduction du *Handbuch* de MOMMSEN et MARQUARDT, entreprise sous la direction de M. G. HUMBERT, contient le traité des finances romaines par J. Marquardt[2]. Il est divisé en quatre parties : 1° les monnaies et les mesures, le commerce de l'argent; c'est un résumé très condensé, et pourtant très clair, du livre de M. Mommsen sur l'histoire de la monnaie romaine; 2° les dépenses; 3° les recettes de l'État; 4° l'administration des impôts. Bien que les bons ouvrages français sur la matière ne fassent pas défaut depuis quelques années, — il suffit de rappeler les *Impôts indirects* de M. Cagnat et l'*Essai sur les finances* de M. G. Humbert, — on peut dire que le précis de Marquardt reste le meilleur manuel d'ensemble et que la traduction de M. Vigié rendra des services aux étudiants. Elle en rendrait encore davantage si elle se terminait par un index; l'absence de tout index, dans un livre de ce genre, n'est-ce pas vraiment une impardonnable négligence? Quant à la traduction, il n'y a pas grand bien à en dire. Elle est totalement dépourvue d'élégance et même de correction; la lourdeur du style en est vraiment incroyable. Le traducteur, — ou peut-être le manœuvre employé par le signataire de la traduction, — ignore absolument l'art de couper les phrases et d'élaguer les incises, qui, déjà déplaisantes en allemand, sont tout à fait insupportables en français. Voici un spécimen, choisi entre cent, de cette barbarie d'un calque servile surajoutée à celle de l'original : P. 181, note 1 : « Ce

1. Voir la *Revue historique*, 1888, t. XXXVI, p. 113.

2. Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiquités romaines*, traduit sous la direction de G. Humbert. Tome II. *De l'organisation financière chez les Romains*, par J. Marquardt. Traduit par A. Vigié. Thorin, 1888, 406 p. in-8°.

dessin, comme celui des monnaies de Nerva, déjà mentionné, p. 180, note 2, nous démontre qu'à Rome, comme en Italie, non seulement les garçons, mais aussi les petites filles, participaient aux *alimentationes*, ce que, à l'encontre d'Henzen, *Tab. alim.*, p. 24, et Hirschfeld, p. 10, Sauppe, dans *Philologus*, t. XXX (1871), p. 134, avait établi et à mon avis avec raison. » Si le traducteur comprend l'allemand, il paraît bien étranger à la philologie et commet d'énormes méprises en transcrivant les renvois bibliographiques de Marquardt. Par exemple, p. 253, note 7 : « Démosthène dans *Aphob.* » (*in Aphobum!!*); p. 63, note 1 : « *Fragm. math.* dans Jan's, Macrobius, I, 224 » (il s'agit de l'édition de Macrobe par Jan). Enfin, et ceci est le plus comique, quand Marquardt renvoie à mon propre ouvrage sur la *Vie privée des Romains* (*Mein Privatleben der Rœmer*), le traducteur, — nous aimons à croire que ce n'est pas M. Vigié, — s'imagine que *Mein* est un nom propre et traduit bravement : « Voir *Mein, Privatleben der Rœmer* » (p. 35, 64, 216, 217). Cet archéologue *Mein* était inconnu : il mérite de rester célèbre. Gageons qu'on le trouvera cité bientôt dans les compilations de seconde main.

MM. Robiou et Delaunay ont terminé leur ouvrage sur les institutions de l'ancienne Rome par la publication d'un troisième volume, suivi d'un index général, qui traite de l'économie politique, de l'administration de la ville et des provinces, de l'armée, de la marine et de la religion [1]. A quelle classe de lecteurs ce résumé peut-il convenir? Je n'en sais trop rien. Trop détaillé pour les candidats aux examens, il est tout à fait insuffisant comme livre de références. A cet égard, il ne soutient même pas la comparaison avec le *Manuel des institutions romaines*, de M. Bouché-Leclercq. Le développement des différents chapitres est très inégal; les faits énoncés ne le sont pas avec ordre et paraissent souvent choisis au hasard. Quant aux renvois, il aurait mieux valu n'en point donner du tout que de citer sans cesse, à côté de manuels qu'il fallait nommer une fois pour toutes, d'anciens ouvrages aujourd'hui démodés ou inutiles, comme ceux de Muratori, de Fabretti, de Maffei, de Guérin, et d'oublier en revanche des travaux aussi importants que ceux de Pfitzner sur les légions ou de Ferrero sur la marine. Les références continuelles aux leçons inédites de L. Renier sont vraiment injustifiables; pourquoi *renvoyer* les lecteurs à des leçons qu'ils ne peuvent plus entendre, au lieu d'indiquer les textes sur lesquels le professeur s'est appuyé [2]?

1. F. Robiou et D. Delaunay, *les Institutions de l'ancienne Rome*. III. Paris, Didier, 1888. In-8°.

2. A la p. 183, on trouve la note suivante : *Voy. L. Renier*, 20 *avril* 1869. C'est presque naïf.

Tout ce volume, dû à M. Robiou, a été rédigé trop vite, à l'aide de vieilles notes imparfaitement revisées. Cette rapidité dans la rédaction se trahit par des omissions et par des erreurs : ainsi l'on nous apprend que Sikinos (une île!) est en Crète (p. 242); on nous parle de l'*inscription consulaire de Burleius* (p. 249); on ne consacre qu'un mot, — pas même une ligne, — à la grave question des asiarques (p. 271). Il fut un temps où l'auteur d'un livre élémentaire passait pour savant quand il avait cité Mommsen au lieu de Rollin; aujourd'hui, cette érudition-là est à la portée de tout le monde, et ce que l'on demande aux manuels, c'est d'indiquer, avec les dissertations spéciales vraiment utiles, les principaux textes antiques relatifs aux questions qu'ils traitent. M. Robiou ne paraît même pas s'en douter. Je transcris comme spécimen la note suivante (p. 312) : « Voy. Mispoulet, t. II, p. 256-7; il constate que Frontin, Hygin, Suétone concordent à le témoigner. Les textes des deux premiers sont reproduits dans Marquardt, t. II, p. 247. » Mais que me font ici Mispoulet et Marquardt? Je demande les renvois aux textes de Frontin, Hygin et Suétone, qu'on ne me donne pas, et je ne me soucie guère de savoir que deux de ces textes ont été reproduits par Marquardt ou par Mispoulet!

MM. Berthelot et Didier ont terminé la publication de leur *Histoire intérieure de Rome*, extraite des *Rœmische Alterthümer* de Lange[1]. M. Ch. Moeller a fait imprimer, avec des additions et corrections insuffisantes, le cours professé par son père à l'Université de Louvain vers 1848[2]. La partie de ce volume qui concerne l'antiquité romaine traite de la chronologie, de la géographie et des sources de l'histoire. Faute d'un autre ouvrage analogue dans notre langue, celui-ci, qui est loin d'être bon, pourra cependant rendre service.

La traduction de l'histoire de l'empire romain de M. Mommsen, par MM. Cagnat et Toutain, avance avec une rapidité satisfaisante[3]. Le dernier fascicule conduit jusqu'à la fin du chapitre sur les Parthes et termine le 10e volume de la traduction. L'admiration et le respect qu'inspire le génie de l'auteur ne doivent pas nous aveugler sur ses défauts : il faut convenir que l'exposition des faits est par endroits un peu sèche et que l'impression du lecteur est quelquefois voisine de l'ennui.

1. Berthelot et Didier, *Histoire intérieure de Rome*. Paris, Leroux, 1885-1888. In-8°.

2. Jean Moeller, *Traité des études historiques*, publié par le prof. Ch. Moeller, Paris, Thorin, 1887. In-8°.

3. Th. Mommsen, *Histoire romaine*, traduite par R. Cagnat et J. Toutain; tome IX, livraisons 1 et 2; tome X, livraisons 1 et 2. Vieweg, 1887, 1888. In-8°.

Nous ne signalerons que deux travaux relatifs aux textes des auteurs latins que les historiens ont intérêt à connaître. M. Riemann a entretenu l'Académie des Inscriptions au sujet des manuscrits de Tite-Live; il a fait une étude comparative du *Puteanus* et du *Spirensis* et établi que le *Puteanus* doit rester la base du texte pour les livres XXVI-XXX, dont il s'apprête à donner une édition [1]. La maison Didot a publié un nouveau volume de sa bibliothèque latine française [2], comprenant Ausone, Sidoine Apollinaire et Fortunat. Les traductions des deux premiers auteurs sont les réimpressions de celles de Corpet et de Baret; celle de Corpet n'est pas sans mérite, comme tout ce qu'a écrit cet humaniste distingué, mais le texte sur lequel il l'a faite est aujourd'hui dépassé. Quant à la version de Fortunat par M. Charles Nisard, d'après l'excellent texte publié par Leo dans les *Monumenta*, elle n'est pas seulement la première traduction en français de cet auteur, mais la seule qui existe encore en aucune langue. C'est assez dire qu'il faut savoir gré au savant latiniste de son pénible labeur, dont l'ensemble ne mérite que des éloges, sans lui chercher chicane sur quelques menus détails.

Arrivons aux études spéciales concernant les antiquités romaines. M. Geffroy, se fondant sur les travaux de feu Belot, a traité du rôle de la richesse dans l'ancienne Rome à l'époque républicaine [3]. Une révolution économique et monétaire se produisit à Rome au milieu du IIIe siècle avant notre ère; elle avait pour causes l'afflux des métaux précieux et le développement des relations commerciales avec l'Orient; elle eut pour conséquence, dans l'histoire politique, l'élévation d'une classe moyenne entre le sénat et le peuple, celle des chevaliers, maîtres du commerce et de la finance, dont le rôle a été si considérable dans les derniers temps de la république. Les chevaliers, devenus fermiers généraux et traitants, tout-puissants dans les tribunaux depuis la réforme de Caïus Gracchus, abusèrent sans doute de leur pouvoir, mais contribuèrent efficacement au développement du crédit et du commerce et préparèrent ainsi la prospérité matérielle du Haut-Empire. L'étude de M. Geffroy est semée de vues originales et mérite de fixer l'attention des historiens [4].

1. Riemann, *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1888, p. 133.

2. *Bibliothèque latine française*, publiée sous la direction de M. Nisard. Œuvres d'Ausone, de Sidoine Apollinaire et de Fortunat. Paris, Didot, 1887. In-4°.

3. Geffroy, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1888.

4. M. Geffroy se trompe certainement (p. 534) lorsqu'il dit que les statues archaïques découvertes à Délos peuvent être contemporaines de la fondation de Rome; elles sont postérieures d'au moins un siècle.

Nous devons à M. G. Humbert le traité le plus complet que l'on possède sur les finances romaines[1], ouvrage d'une vaste érudition, peut-être un peu envahissante, mais que l'on ne trouvera pas facilement en défaut. Un pareil livre ne se résume pas, je ne suis même pas bien sûr qu'il se lise; la critique le signale avec estime et les historiens le consulteront avec profit.

En écrivant l'histoire du sénat romain depuis Dioclétien, à Rome et à Constantinople, M. Lécrivain[2], comme il le dit fort justement, a étudié à la fois un corps politique et une classe de la société. Durement traité par Septime Sévère et Caracalla, le sénat reprend la direction des affaires sous Alexandre Sévère, pour décliner ensuite très rapidement lorsque l'armée, cette fabrique d'empereurs, redevient la dispensatrice du pouvoir. Depuis le règne de Dioclétien, la *dyarchie* a disparu et le sénat n'est plus le rival du prince. Les sénateurs sont des fonctionnaires impériaux; le sénat, dont le prestige est resté considérable, tend à être surtout le conseil municipal de Rome, ce qui lui donne une grande influence aux époques de trouble et d'anarchie. D'autre part, la *classe sénatoriale* étend ses privilèges par des usurpations habiles et s'élève au rang d'une noblesse héréditaire, maîtresse de fait, sinon en droit, des provinces et des cités. A la décadence politique du sénat s'oppose ainsi la puissance accrue de la caste sénatoriale, bientôt éprouvée, d'ailleurs, par la perte des provinces occidentales de l'empire. Telle est l'histoire que M. Lécrivain a racontée. Chemin faisant, il a fait bon nombre de découvertes dans un domaine encore mal exploré. Je signalerai particulièrement les chapitres sur le recrutement du sénat au IVe siècle et sur l'intervention de cette assemblée dans les affaires religieuses du temps de Théodoric. La dernière partie, concernant le sénat de Constantinople, est un peu écourtée; peut-être aurait-il mieux valu en faire la matière d'un ouvrage spécial. Mais ne nous plaignons pas que M. Lécrivain ait écrit à la fois un bon livre et un livre court; c'est une qualité devenue rare et qui lui assure la reconnaissance de ses lecteurs.

Les historiens de l'ancienne école ne parlaient guère des assemblées provinciales; dans ces derniers temps, au contraire, l'importance politique de ces diètes fédérales a été souvent exagérée. On s'est plu à y reconnaître comme un essai de régime représentatif et le premier pas vers une autonomie relative concédée par le gouvernement impé-

1. G. Humbert, *Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains*. Paris, Thorin, 1887. 2 vol. in-8°.

2. Ch. Lécrivain, *le Sénat romain depuis Dioclétien, à Rome et à Constantinople*. Paris, Thorin, 1888. In-8°.

rial aux provinciaux. Ce sont là des illusions que dissipe une étude plus attentive, et M. Guiraud, dans l'excellent ouvrage qu'a couronné l'Académie des sciences morales[1], a ramené les choses à leurs véritables proportions. Les κοινά, les assemblées provinciales, sont, en partie du moins, antérieures à l'empire; ce n'est donc pas à lui qu'on en doit l'institution. A côté de ces assemblées plus anciennes, il y en a beaucoup que les Romains se contentèrent de modifier, d'autres enfin qu'ils créèrent, ou plutôt auxquelles le culte de Rome et d'Auguste donna naissance. Pendant le Ier siècle, où elles se multiplièrent très rapidement, leur caractère est surtout religieux; ce sont des réunions annuelles motivées par la célébration du culte de Rome et des empereurs. Peu à peu, leurs attributions s'élargirent; elles firent entendre des doléances, exprimèrent la satisfaction ou le mécontentement de la province; mais, en cela encore, elles ne sont qu'un rouage du pouvoir impérial, une police officieuse, comme dit M. Guiraud, un *instrumentum regni*. Loin de limiter le pouvoir des empereurs, les assemblées provinciales le servent et l'éclairent, toutes les fois du moins que l'expression de leurs vœux peut arriver jusqu'au prince et que la malveillance ou la négligence des bureaux ne l'arrêtent pas au passage. Lorsque le paganisme cesse d'être religion d'État, les assemblées se sécularisent entièrement et deviennent, sous le Bas-Empire, de véritables corps politiques, mais dont les attributions et les moyens d'action restent toujours singulièrement restreints. M. Guiraud a mis en œuvre, avec un talent supérieur, tous les renseignements que nous possédons sur ces assemblées; il a soigneusement compulsé les textes littéraires et juridiques, les documents épigraphiques et les monnaies. Son étude abonde en résultats de détail nouveaux que nous ne pouvons énumérer ici; qu'il nous suffise de signaler particulièrement ce qui concerne les asiarques, l'*inquisitor Galliarum*, les assemblées de diocèse. Tout cela est exposé de main de maître[2], sans confusion, sans apparence d'effort; on sent un homme qui a dompté ses textes et ne se laisse pas mener par eux. L'érudition, toute de première main, est sobre, comme il convient à un vrai savant qui ne cherche pas à éblouir les badauds. Que si, après cela, on trouve un peu puérile l'imitation du style de M. Fustel de Coulanges, jusque dans des détails qui sont comme les *tics* littéraires de ce grand maître, — par exemple, l'emploi fréquent de la

1. Paul Guiraud, *les Assemblées provinciales dans l'Empire romain*. Paris, Imprimerie nationale, 1887. In-8°. (En dépôt chez l'éditeur A. Colin.)

2. On s'en est déjà aperçu à l'étranger, et M. O. Hirschfeld a justement qualifié de *vortreffliche Schrift* l'ouvrage dont nous avons le plaisir de rendre compte (*Sitzungsberichte der Akademie zu Berlin*, 19 juillet 1888, p. 847).

formule « les hommes » là où d'autres écriraient simplement « on, » — je n'y contredis point; mais puisqu'il n'y a pas, dans notre littérature historique, de plus admirable modèle que celui-là, et comme l'imitateur, par cela même qu'il imite habilement, s'exprime toujours avec clarté et avec goût, je ne vois pas qu'il y ait là grand inconvénient. Et puis, M. Guiraud ne s'est pas contenté de ce qu'on pourrait appeler un adroit pastiche; il a encore emprunté à son modèle le sens politique, la rigueur de la méthode, l'art d'interpréter et de faire valoir les textes, qualités par où l'imitateur, pour imitateur qu'il soit, devient maître et original à son tour[1].

Une inscription de Mylasa, publiée dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, confirme l'opinion de Marquardt sur l'identité de l'ἀρχιερεὺς Ἀσίας et de l'asiarque[2]. Grâce à une très intéressante série épigraphique découverte dans le temple de Zeus Panamaros, près de Stratonicée, en Carie[3], nous apprenons à connaître Marcus Sempronius Clemens, qui fut prêtre des Augustes, exerça de nombreux sacerdoces à Panamara et un nombre plus considérable encore de charges civiles vers la fin du IIe siècle après J.-C. Deux textes des environs de Cyzique[4] concernent les proconsuls d'Asie Vettius Proculus et Lollianus Gentianus, dont la date n'avait pu encore être fixée. M. Berthomieu a découvert près de Narbonne, et MM. de Villefosse[5], Mispoulet[6] et Hirschfeld[7] ont publié avec d'intéressants commentaires, une plaque de bronze, malheureusement mutilée, qui porte

1. Au cours d'une lecture très attentive, je n'ai découvert que bien peu de taches. P. 7, lire *Aegion;* p. 13, il ne faut pas citer la *Consolatio,* qui est tout entière de Sigonius; p. 42, la Crète est placée entre le Danube et le cap Malée; p. 44, note 4, plusieurs noms sont estropiés; p. 96, note 8, lire *Thamugadi* et non *Thamugas;* p. 166, lire *Aezani* ou *Azani*, mais non pas *Oezani*. Pourquoi M. Guiraud renvoie-t-il à *Lebas-Waddington* (lire *Le Bas*) pour les inscriptions d'Asie-Mineure, et à *Foucart* tout court pour celles du Péloponèse? Une omission grave, presque inexplicable à la vérité, est celle du néocorat : M. Guiraud n'a pas dit un mot des villes néocores, alors que cette question touche de si près à celle du culte provincial. Un dernier reproche : quelque intéressants que soient les premiers chapitres relatifs au culte de Rome et des empereurs, ils ne se rattachent que par un lien assez lâche au reste du livre et contiennent bien des détails superflus. Aurions-nous là le fragment d'un ouvrage spécial que M. Guiraud avait commencé d'écrire et dont il a voulu tirer parti?

2. Cousin et Diehl, *Bulletin de correspondance hellénique,* 1888, p. 12.

3. Deschamps et Cousin, *ibid.*, p. 82.

4. Lechat et Radet, *ibid.*, p. 63.

5. Villefosse, *Bulletin archéologique du comité,* 1888, p. 156.

6. Mispoulet, *Bulletin critique,* 15 mai et 1er juillet 1888.

7. Hirschfeld, *Corpus inscriptionum latinarum,* t. XII, n° 6038, p. 864.

une partie du règlement de l'assemblée provinciale de la Narbonnaise. M. Hirschfeld pense que ce fragment appartient à une loi *de officiis et honoribus flaminis Augustalis Narbone;* M. Mommsen est disposé à y voir un fragment de la nouvelle *lex coloniae Narbonensis*, portée par Auguste lui-même, lorsque ce prince attribua à la colonie de Narbonne le surnom de Julia Paterna et institua le *concilium* avec le flamine[1]. C'est le document épigraphique le plus important que le sol de la Gaule ait fourni dans ces dernières années.

Il n'est jamais inutile de lire ce qu'écrit un homme de guerre sur l'histoire et les institutions militaires de l'antiquité. Les *Études* de M. le contre-amiral Serre en sont une preuve nouvelle[2]. On trouve dans ce volume trois essais, sur la bataille d'Ecnome, sur le siège de Syracuse par Marcellus, sur la légion et la phalange. L'auteur s'en prend vivement à Polybe, qui, déclare-t-il, n'était ni marin, ni tacticien, ni ingénieur. Un peu plus, il le traiterait de *maître d'école*, comme Napoléon Ier parlant de Virgile. Nous ne pouvons pas discuter ici des critiques qui se rattachent en grande partie aux idées personnelles de M. l'amiral Serre sur la marine antique, mais nous recommandons la lecture de son livre aux amateurs d'archéologie navale. Les historiens s'apercevront sans peine que l'auteur fait trop souvent porter à Polybe la responsabilité des erreurs ou des négligences commises par les annalistes dont il s'inspirait[3].

La flotte romaine stationnée à Boulogne (Gessoriacum) a laissé quelques monuments épigraphiques qui ont été soigneusement étudiés par M. Vaillant[4]. La partie la plus neuve de son travail est le commentaire d'une phrase obscure de la *Notitia : Sub dispositione viri spectabilis comitis Belgicae secundae, praefectus classis Sambricae in loco Quartensi sive Hornensi.* M. Vaillant adopte la lecture *Samarica* et fait de cette flottille celle qui était stationnée sur la Somme, *Samara;* il pense que le *locus Quartensis*, ou plutôt *Quantensis*, est

1. Cf. Villefosse, *loc. laud.*, p. 162.

2. Serre, *Études sur l'histoire militaire et maritime des Grecs et des Romains.* Paris, Baudoin, 1888. In-8° avec cinq planches. Voir le compte-rendu de ce livre par M. Cartault, *Revue critique*, 1888, t. I, p. 187.

3. M. l'amiral Serre n'est pas toujours très heureux dans le maniement des textes; cela est particulièrement frappant lorsqu'il fait des emprunts à Juste Lipse, dont il n'entend qu'à moitié les références. Ainsi nous trouvons cité, d'après Juste Lipse, *Dionysius, de Flavoleio primipilo* (p. 136, 143); puis *Juste Lipse, in Festo* (p. 139), *Silius de Sabinis* (p. 149), *Appien de Sulpicio dictatore in Gallos* (p. 153). Un auteur qui n'est pas philologue de profession doit trouver des amis philologues pour le renseigner.

4. J. Vaillant, *Classis Britannica, classis Samarica, cohors I Morinorum.* Arras, 1888. Grand in-8° avec une planche et six bois.

Quantovicus, aujourd'hui Étaples, et il identifie le *locus Hornensis* avec Hornez ou Lornel, pointe située au nord d'Étaples, à l'embouchure de la Canche. La flotte de la Somme aurait eu deux établissements, l'un dans la Canche, l'autre dans la Somme même. Travaillant en province, loin des grandes bibliothèques, M. Vaillant est néanmoins très bien informé; sa dissertation occupe un rang honorable parmi les monographies locales dont les escadres romaines ont été l'objet.

M. Foucart a publié et commenté[1] une inscription latine des environs de Philippe, épitaphe et biographie d'un centurion qui a pris part, de 132-135, à la guerre d'Hadrien contre les Juifs. Les détails de la carrière de cet officier sont fort intéressants pour la question de l'avancement dans les rangs inférieurs de l'armée impériale au Ier siècle.

M. Cagnat a fait connaître[2], après M. Barnabei[3], une curieuse plaque de bronze découverte tout récemment à Crémone; elle était fixée sur un coffre, peut-être sur un coffre-fort, qui, fabriqué en l'an 45, fut laissé sur le champ de bataille de Crémone par la vexillation que la quatrième légion *Macedonica* avait envoyée à l'armée de Vitellius.

M. Delanney a consacré les cent premières pages d'une thèse pour le doctorat en droit à l'étude des mesures de protection de la voirie chez les Romains, tant en ce qui concerne l'alignement, les empiétements sur la voie publique et les servitudes, que la protection des cours d'eau et des voies navigables[4]. Son travail est bien conduit, mais la rédaction a quelque chose de macaronique, à cause des citations continuelles de textes juridiques latins qui auraient dû être relégués en note. Dans un ordre d'idée analogue, nous signalerons la publication, par M. de Villefosse[5], d'une inscription romaine trouvée dans la commune de Chagnon (Loire); c'est un acte du temps d'Hadrien qui défend de labourer, de semer ou de planter dans un espace de terrain affecté à la protection d'un aqueduc. Un sénatus-consulte de 11 avant J.-C., cité par Frontin, avait établi une zone de protection autour des aqueducs, afin d'en faciliter les réparations.

II. — Histoire politique, littéraire et religieuse. — Les monographies sur l'histoire politique de Rome sont généralement moins

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1888, p. 424.
2. *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 29, avec une vignette dans le texte.
3. *Notizie degli Scavi*, juin 1887, p. 209 et planche IV.
4. Louis Delanney, *Des mesures de protection de la voirie en droit romain. De l'alignement en droit français*. Paris, imprimerie des Écoles, 1887. In-8°.
5. Villefosse, *Bulletin du comité des travaux archéologiques*, 1887, p. 314.

nombreuses en France que les études sur les institutions et les mœurs. Cette année, cependant, nous avons quelques importants ouvrages à signaler.

On a beaucoup parlé de Catilina dans ces derniers temps, on en parlera sans doute encore; l'étude de M. C. Thiaucourt doit être recommandée à ceux qui désirent voir clair dans ce difficile sujet[1]. Il a fort bien montré la formation de deux traditions, l'une césarienne, l'autre pompéienne, dont les historiens de la grande conjuration ont tour à tour subi l'influence. Salluste est, aux yeux de M. Thiaucourt, un des créateurs de la tradition césarienne; il a écrit son livre avec le dessein de disculper César, et il l'a fait avec tant d'adresse que le plaidoyer ne paraît nulle part dans son récit. A vrai dire, il l'a si bien dissimulé que de bons juges ont pu refuser de l'y reconnaître; c'est affaire de sentiment personnel. M. Thiaucourt n'est pas trop indulgent pour Salluste, ce dont je lui sais gré, et il ne le compare à Thucydide que pour le montrer bien inférieur à son modèle. C'est un rhéteur de talent qui s'exerce sur un sujet d'histoire, ce n'est pas encore un historien. Il faut encore mentionner, dans ce court volume, une excellente étude sur Cicéron et Salluste, représentants d'écoles politiques et littéraires tout opposées, et un parallèle non moins ingénieux entre Salluste, Tite-Live et Tacite. Ce petit livre est fort remarquable et n'a pas été, que je sache, assez remarqué. Ne l'aurait-il pas été davantage si, au lieu d'être écrit en français, en très bon français, il nous était arrivé d'Allemagne sous la signature d'un *Gymnasiallehrer* de Neu-Ruppin?

Tandis que M. Thiaucourt étudie Catilina, M. Lacour-Gayet s'occupe d'un autre factieux, P. Clodius Pulcher[2], ce tribun de la plèbe qui, soutenu par César, lui rendit la monnaie de sa protection en fomentant des troubles qui préparèrent la voie à la dictature. M. Lacour a choisi, dans la *République* de Platon, cette épigraphe significative : Ὅταν περ φύηται τύραννος, ἐκ δημαγωγικῆς ῥίζης καὶ οὐκ ἄλλοθεν ἐκβλαστάνει. C'est comme la philosophie de cette consciencieuse étude qui, écrite dans un latin assez voisin du français, mériterait d'être traduite dans notre langue pour être livrée aux méditations de qui de droit. Si les Césars de bonne qualité sont rares, quelle génération n'a pas eu son Clodius?

Mais nous voici arrivés au grand homme lui-même. Le deuxième

1. C. Thiaucourt, *Étude sur la conjuration de Catilina de Salluste*. Paris, Hachette, 1887. In-8°.

2. G. Lacour-Gayet, *De P. Clodio Pulchro tribuno plebis*. Paris, Thorin, 1888. Grand in-8°.

volume de l'*Histoire de César*, publié par Napoléon III en 1866, s'arrêtait au passage du Rubicon. De 1862 à 1866, un de ses officiers d'ordonnance, M. Stoffel, avait pris une part active aux recherches destinées à établir la synonymie des localités célèbres de la guerre des Gaules, notamment aux fouilles exécutées autour d'Alesia. Attaché militaire à Berlin de 1866 à 1870, d'où il envoyait à son maître de si prophétiques avertissements, M. Stoffel continua à réunir les matériaux nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage impérial. La fin de l'empire et la mort de Napoléon laissèrent sans emploi ces documents précieux; M. Stoffel s'est fort heureusement décidé à en tirer parti. Ses voyages en Italie, en Albanie, en Macédoine, en Thessalie et en Afrique, exécutés à partir de l'année 1879, ayant complété les sources d'information dont il disposait, il a pu, sur l'avis conforme du conseil des impressions gratuites (1885), publier en 1887, à l'Imprimerie nationale, les deux volumes et l'atlas qui terminent l'ouvrage commencé en 1862[1]. L'exécution matérielle en est admirable et la gravure de l'atlas n'est pas moins soignée que l'impression.

Une histoire de la guerre civile ne peut guère être qu'un commentaire des *Commentaires* ou plutôt des récits historiques anonymes qui leur font suite. La tâche est malaisée, car les continuateurs de César, comme César lui-même, sont loin d'avoir dit tout ce que nous aurions intérêt à connaître. Pour conduire un pareil travail à bonne fin, il fallait posséder des connaissances techniques étendues, la science des antiquités militaires des Romains et, par-dessus tout, celle de la topographie comparée, qui ne s'emprunte pas toute faite aux atlas. M. Stoffel s'est montré à la fois, comme on pouvait s'y attendre, tacticien et géographe; il s'est aussi montré antiquaire, ce dont il y a lieu de le louer. Ses récits s'éclairent et s'animent par les appréciations stratégiques d'un juge compétent[2], par la connaissance précise du terrain où les opérations militaires se sont déroulées. Les identifications, en partie nouvelles, auxquelles l'auteur s'est arrêté sont le

1. *Histoire de Jules César. Guerre civile*, par le colonel Stoffel. Tome I. Du passage du Rubicon à la bataille de Pharsale. Tome II. De la bataille de Pharsale à la mort de César. 2 vol. in-4° avec atlas grand in-4° de vingt-quatre planches. Paris, Imprimerie nationale, 1887. En dépôt chez Hachette, éditeur.

2. M. Stoffel aurait pu laisser de côté les considérations de *stratégie comparée*, qui ne servent jamais à grand'chose; sa longue note intitulée *De la conduite de Pompée comparée à celle du maréchal Mac-Mahon* (t. I, p. 236) est à la fois inutile et peu convenable; on ne s'explique pas qu'un historien militaire satisfasse des rancunes personnelles en jugeant sur un pareil ton son ancien chef. Il faut voir avec quelle avidité la critique allemande s'est jetée sur ce hors-d'œuvre pour comprendre à quel point l'auteur a eu tort de ne pas le sacrifier.

résultat de discussions conduites avec méthode et fondées sur des documents souvent connus de lui seul. A cet égard, l'histoire de la guerre d'Alexandrie et celle de la guerre d'Espagne sont particulièrement dignes d'attention ; ces chapitres de l'ouvrage annulent tout ce qui avait été écrit précédemment sur les mêmes sujets.

Je voudrais m'arrêter ici et je dis sincèrement avec Ovide : *Ulteriora pudet docuisse*. Mais la critique a ses devoirs pénibles auxquels elle n'a pas le droit de se soustraire. Je dois donc ajouter que M. Stoffel s'est exposé, de gaieté de cœur, aux deux reproches les plus graves que puisse encourir un érudit : il a fait le silence sur les auteurs dont les travaux ont servi au sien et il s'est permis de violentes injures à l'adresse d'un de ceux qu'il a le plus exploités. Chacun sait qu'en dehors de M. Stoffel beaucoup de savants hommes s'occupèrent, vers 1862, de reconstituer sur le terrain les campagnes de César ; dans le nombre furent MM. Maury, de Saulcy, Creuly et Bertrand en France, MM. Heuzey, Perrot et Charles Tissot en Macédoine, en Asie Mineure et en Afrique. Tous ces chercheurs adressèrent à Napoléon des notes ou des mémoires accompagnés de cartes et de plans. Trois mémoires ont paru avant 1885 ; ce sont ceux des trois archéologues nommés en dernier lieu. M. Stoffel, dans sa préface, ne souffle mot de la Commission des Gaules et, s'il en parle plus tard (t. I, p. 201), c'est pour la décrier fort injustement et s'attribuer des découvertes qui sont l'œuvre et le mérite d'autrui. Chose plus singulière, il ne nomme pas une seule fois le beau travail de Tissot sur la guerre d'Afrique, qui, soumis à l'empereur dès 1862, lu et approuvé par le prince, — je puis en fournir la preuve, — a passé entièrement dans le livre de M. Stoffel. J'ai le droit de protester, au nom de mon maître et ami, contre cet inexcusable procédé ; je répète que le mémoire de Tissot, lu à l'Académie en 1882, était imprimé et répandu depuis 1884[1]. En ce qui concerne M. Heuzey, le cas est plus grave encore. Son ouvrage sur la campagne de Pharsale a été imprimé en 1886 ; M. Stoffel l'a connu d'abord en manuscrit et, tout en adoptant des opinions différentes sur certains points, il l'a non seulement consulté, mais suivi presque pas à pas. Le croira-t-on ? M. Stoffel n'a pas pardonné à M. Heuzey de l'avoir devancé en publiant son mémoire, ce qui était le droit et même le devoir de ce savant, et, incapable de maîtriser sa plume, il a consacré une longue note (t. II, p. 240-241), qu'on ne lit ni sans indignation ni sans surprise, *à diffamer son prédécesseur*. Je ne ferai

1. M. Stoffel affecte de ne citer que le *mémoire manuscrit* de MM. Perrot et Guillaume sur le champ de bataille de Zela, alors que la notice en question a été publiée en 1875 (t. II, p. 274).

pas à ces insinuations et à ces injures l'honneur de les reproduire ici, fût-ce pour montrer à quel point elles sont vaines. Aussi bien, l'opinion des bons juges est déjà faite sur cette stupéfiante sortie. Et, puisqu'il faut aller d'étonnement en étonnement, qu'on songe que cette note a été imprimée à l'Imprimerie nationale, aux frais de cette France républicaine que M. Stoffel reproche à M. Heuzey de servir! Les savants étrangers le verront et ils riront bien de ce scandale. Nous n'en rions pas.

L'*Antonin* de M. Lacour-Gayet[1] est un vrai monument scientifique, qui fait grand honneur à l'École française de Rome, où l'auteur en a conçu le projet et préparé l'exécution. Si j'exprime le regret que ce livre soit si gros, — plus de 500 pages! — je dois ajouter bien vite qu'il n'a pas été grossi par des hors-d'œuvre; c'est la faute du titre, de cet insidieux *et son temps*, qui justifie tant d'excursions dans tous les domaines, art, littérature, philosophie, astronomie même, excursions où M. Lacour est toujours un guide sûr et agréable, mais qui rappellent les vers de Juvénal adressés aux *historiarum scriptores :*

Namque oblita modum millesima pagina surgit
In numerum, et crescit multo damnosa papyro.

Dès le début, et comme pour s'excuser, M. Lacour s'élève contre l'opinion commune, d'après laquelle une « déplorable fatalité » nous aurait privés de documents historiques sur Antonin. « La pauvreté dont on se plaint est beaucoup plus apparente que réelle. L'histoire d'Antonin n'est pas toute dans la biographie de l'*Histoire d'Auguste*, elle est un peu partout. C'est un dossier composé de pièces éparses, dont l'ensemble finit par être encore important. » On ne saurait mieux dire ni mieux prouver ce qu'on dit. Comme M. Lacour n'est pas moins au courant des travaux récents que des sources anciennes, et que, par un heureux surcroît, il écrit une langue très alerte, élégante et simple, on conçoit que la lecture de son gros volume soit, à la fois, très instructive et peu fatigante. Je regrette vraiment, au cours d'une revue forcément rapide, de ne pouvoir insister davantage sur un ouvrage qui mériterait d'être proposé comme un modèle aux auteurs de monographies sur les Césars[2].

1. G. Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux et son temps, essai sur l'histoire de l'empire romain au milieu du IIe siècle.* Paris, Thorin, 1888. Grand in-8°.

2. Chicanes : pourquoi M. Lacour écrit-il *Lambessa?* (p. 296). Ce n'est qu'une formation analogique récente sur le modèle de *Tébessa;* elle avait le don d'agacer Léon Renier. A la page 221, note 7, je relève plusieurs noms de villes africaines estropiés, *Thidibbia*, *Thysdrum*, *Thamugas*. Dans le chapitre consacré à la sculpture du temps d'Antonin, je ne trouve pas l'indication d'un détail

La thèse de M. Lanson sur Manilius[1] n'intéresse qu'indirectement l'histoire. Le nom même donné à l'auteur des *Astronomiques* n'est qu'une hypothèse mal fondée; on ne sait ni sa patrie, ni l'époque précise où il a vécu. M. Lanson pense que Manilius est un Asiatique; il le fait écrire à la fin du règne d'Auguste et au commencement de celui de Tibère. Il a essayé, sans succès à mon avis[2], de montrer que Manilius n'est pas stoïcien. Ce qui touche au style de Manilius et à sa rhétorique sort de notre cadre; c'est la partie la plus solide de la thèse, qui est écrite dans un latin fort élégant.

On doit à M. Monceaux une intéressante note critique sur la chronologie des œuvres d'Apulée[3]. Le même auteur a exposé d'une manière très amusante l'histoire de l'*Apologie* et les accusations de magie que le rhéteur de Madaure eut à soutenir[4]. On peut ne pas être de son avis quand il fait de Manilius un Africain (p. 589) et quand il traite de « joli roman » (p. 572) l'indécent fatras des *Métamorphoses;* la charmante histoire de Psyché est si peu l'œuvre personnelle d'Apulée qu'elle remonte peut-être à la grande époque platonicienne, comme Lamartine l'avait pressenti (dans la *Mort de Socrate*) par une véritable intuition de génie que les découvertes archéologiques tendent à confirmer[5].

Le charlatan immortalisé par Lucien, Alexandre d'Abonotichos, a été l'objet d'une très bonne monographie due à un jeune savant belge, M. F. Cumont[6]; c'est un tableau exact et vivant des superstitions dans le monde gréco-romain décrépit. L'appendice consacré à la chronologie de la vie d'Alexandre établit plusieurs résultats nouveaux, qui paraissent inattaquables. Ce n'est pas là un mince mérite : la chronologie est la pierre de touche des historiens, car les esprits superficiels en font fi.

Du même M. Cumont, nous avons un article sur les dieux quali-

caractéristique, le poli extraordinaire et presque *ivoirin* que l'on donnait alors au marbre. L'influence alexandrine aurait dû aussi être marquée; c'est là surtout qu'il faut chercher l'origine des pastiches égyptiens du IIe siècle. L'auteur d'un de ces pastiches, qui a signé son œuvre, Ammonios, est très probablement Égyptien. Page 309, rien ne prouve qu'Aétion fût contemporain de Lucien; c'est un préjugé. Page 370, les fouilles récentes ont jeté quelque lumière sur les constructions d'Antonin à Épidaure.

1. G. Lanson, *De Manilio poeta ejusque ingenio*. Paris, Hachette, 1887. In-8°.
2. C'est aussi l'opinion de M. Cartault, *Revue critique*, 1888, t. I, p. 285.
3. *Revue archéologique*, 1887, t. II, p. 343.
4. *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1888.
5. Cf. Pottier et Reinach, *La nécropole de Myrina*, p. 414.
6. F. Cumont, *Alexandre d'Abonotichos, un épisode de l'histoire du paganisme au IIe siècle de notre ère*. Bruxelles, Hayez, 1887. In-8°.

fiés d'*aeterni* dans les inscriptions latines[1], — toujours des divinités syriennes déguisées sous un nom latin, — et un autre sur le culte de Mithra à Édesse[2], centre de dispersion de cette religion si curieuse, sur laquelle M. Cumont doit publier prochainement une monographie.

L'article de M. Boissier sur la conversion de saint Augustin[3] montre une fois de plus avec quel art consommé cet écrivain sait rajeunir les sujets que l'on croit à tort épuisés et rebattus. Ce qu'il a particulièrement mis en lumière, c'est la tentative d'Augustin, passionnément épris des classiques, pour réconcilier l'homme ancien et l'homme nouveau. Cette tentative est d'autant plus intéressante que la Renaissance et toute la civilisation moderne sont sorties de là.

La lutte entre le paganisme expirant et le christianisme devenu religion d'État mit aux prises deux des plus grands esprits du IVe siècle, Symmaque et saint Ambroise. Gratien, en 382, rompant avec la politique tolérante de ses prédécesseurs, avait supprimé les appointements des prêtres païens, confisqué les biens des temples et fait enlever la statue de la Victoire de la salle où se réunissait le Sénat. Symmaque, interprète des sénateurs restés fidèles au vieux culte, protesta auprès du successeur de Gratien, Valentinien II, qu'il alla trouver à Milan. Sa *relatio* nous est parvenue, ainsi que la réponse que lui fit saint Ambroise; ces deux morceaux ont été analysés par M. Boissier avec la pénétration qui lui est propre[4]. La controverse de Symmaque et d'Ambroise présente de curieuses analogies avec certains débats qui se poursuivent sous nos yeux; il était facile, il était tentant d'y insister; M. Boissier indique ces ressemblances, mais d'une plume discrète, et laisse au lecteur le soin d'appuyer là où il glisse. Il est très piquant de trouver dans la bouche de saint Ambroise les arguments dont se servent aujourd'hui les libre-penseurs peu libéraux, soit qu'ils fassent disparaître les emblèmes religieux des écoles ou des cimetières, soit qu'ils réclament la séparation de l'Église et de l'État ou la suppression du budget des cultes. Cet essai est un petit chef-d'œuvre, *rectus et venustus;* pas une phrase creuse, pas un trait de faux esprit, pas une erreur : c'est la perfection même.

Nous ne sortons pas de la Rome chrétienne en mentionnant l'ingénieux mémoire de M. Le Blant sur la chevelure féminine[5], sur

1. *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 184.
2. *Ibid.*, 1888, t. II, p. 95.
3. *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1888.
4. Boissier, *l'Affaire de l'autel de la Victoire*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1888.
5. *Revue archéologique*, 1888, t. II, p. 90.

les artifices qui en modifiaient la couleur et sur les croyances superstitieuses dont le « démon de la chevelure » était l'objet, à l'époque où païens et chrétiens étaient aux prises, où les Barbares frappaient aux portes de l'Empire, mais où la coquetterie n'avait pas perdu ses droits.

Les deux volumes de M. J. Bernard de Montmélian[1], écrits d'un ton agressif et ampoulé, auraient pu sans inconvénient être réduits à cent cinquante pages. L'ouvrage se divise en deux parties également pénibles à lire : l'histoire du martyre de saint Maurice et celle de son culte. La seconde sort de notre cadre, et la première n'y entre point. Ce délayage amphigourique et prétentieux, quand il n'est pas incorrect et trivial, n'a rien de commun avec l'histoire. L'auteur procède sans méthode et sans critique, compilant Rohrbacher et Darras; son éloquence n'est qu'une botte de fleurs fanées et son esprit, qui se complait aux allusions, vaut encore moins que son éloquence[2].

III. — Archéologie. — Depuis le commencement de 1888, M. Cagnat publie, comme annexe à la *Revue archéologique*[3], une analyse des publications relatives à l'épigraphie romaine. Ces articles doivent être réunis à la fin de l'année sous le titre *l'Année épigraphique*. Tous les historiens souhaiteront longue vie à cette utile entreprise, qui nous dispense d'insister ici sur les documents épigraphiques communiqués aux périodiques et aux sociétés savantes; nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs au résumé si commode de M. Cagnat.

On doit à M. Maxe-Werly une étude sur les sceaux romains en bronze du musée de Bar-le-Duc[4]; c'est la description des sceaux donnés à la ville par M. le commandant Colson, accompagnée d'une notice générale sur ces petits monuments. M. J. Vaillant, déjà nommé, a publié un saumon de plomb trouvé à Saint-Valéry-sur-Somme[5], qui porte, comme l'a reconnu M. Cagnat[6], le nom de l'empereur Néron,

1. J. Bernard de Montmélian, *Saint Maurice et la légion thébéenne*. Paris, Plon, 1888. 2 vol. in-8°. Voir un article très juste, peut-être trop indulgent encore, dans la *Revue critique* de 1888, t. II, p. 483.

2. Ainsi (t. I, p. 164), Gambetta est qualifié de « jeune césarcule » (*sic*), « fou furieux qui excite à la persécution un vieil Augustule temporisateur » et « que la mort est venue supprimer en pleine jeunesse, mais aussi en pleine décomposition. » Le papier est bien patient !

3. *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 134 et suiv., p. 280 et suiv., p. 410 et suiv.

4. Maxe-Werly, *Étude sur les sceaux romains en bronze du musée de Bar-le-Duc*. Bar-le-Duc, 1888, 23 p. in-8°.

5. J. Vaillant, *A propos d'un saumon de plomb antique trouvé à Saint-Valéry-sur-Somme*. Boulogne-sur-Mer, 1888. In-8°.

6. *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 288.

suivi de la marque de la légion IIa. Il a profité de l'occasion pour donner un petit *Corpus* des saumons de plomb, bon exemple qui mérite d'être suivi. Ces antiquailles-là sont comme les épitaphes, elles ne prennent de l'intérêt qu'en nombre. A mon tour, dans la *Revue archéologique*, j'ai publié une liste alphabétique des oculistes romains mentionnés sur les cachets, travail que la dispersion de ces monuments, au nombre de près de deux cents aujourd'hui, rendait à la fois nécessaire et malaisé[1]. Pour en finir avec la *varia supellex*, je mentionnerai encore un tuyau de plomb avec inscription publié par M. DE VILLEFOSSE[2]. Ce tuyau a été trouvé dans les environs de Nîmes et porte le nom d'un plombier, Sextus Sammius Servatianus, qui appartient à une famille connue dont on retrouve plusieurs fois le nom dans les inscriptions nîmoises.

Les monuments de l'art romain dans les provinces ne sont pas l'objet de toute l'attention désirable; il faudrait que les sociétés savantes entreprissent la publication d'inventaires illustrés où les ruines et les œuvres d'art d'une région seraient décrites et reproduites par la gravure. Nous avons laissé aux Allemands les inscriptions latines de la Gaule; ne ferons-nous pas un effort pour en dresser nous-mêmes l'inventaire artistique, sur le modèle des *Sarcophages chrétiens* de M. Le Blant?

M. DE WITTE s'est occupé de l'arc de triomphe d'Orange[3], sujet qu'il avait déjà traité en 1882 dans une communication à la Société des antiquaires. L'éminent archéologue rapporte la construction de ce monument à la victoire des Romains sur les Allobroges et les Arvernes en 121 avant J.-C. Les arguments nouveaux que les monnaies fournissent à sa thèse sont dignes de toute attention. Nous pouvons ajouter qu'ils sont encore confirmés par le style même des bas-reliefs de l'arc, dont l'analogie avec ceux de Pergame est frappante, malgré la grossièreté provinciale de l'exécution.

L'amphithéâtre de Lyon a été l'objet de deux études par MM. PIERROT-DESSEILLIGNY[4] et BAZIN[5]. M. DEGLANE a commencé, dans la *Gazette archéologique*[6], la publication d'un important travail sur le palais des Césars au mont Palatin, accompagné de planches très bien dessinées.

1. S. Reinach, *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 254. Les indications bibliographiques relatives aux cachets sont placées à la suite des différents noms.
2. Villefosse, *Bulletin archéologique du comité*, 1887, p. 237.
3. Baron de Witte, *Revue archéologique*, 1887, t. II, p. 129.
4. *Bulletin monumental*, 1887, p. 415, avec planche.
5. *Revue archéologique*, 1887, t. II, p. 35.
6. *Gazette archéologique*, 1888, p. 124.

Ces recherches originales viennent heureusement compléter l'excellent *Guide du Palatin* publié par M. Lanciani.

M. Bazin a donné une notice substantielle sur les représentations du dieu Hypnos découvertes en Gaule[1]. En attaquant, sans motif sérieux, la sincérité d'un dessin qui représente une statuette en bronze de Dispater-Taranis (le Jupiter infernal des Gaulois, dont le type plastique a été reconnu par Grivaud de la Vincelle et Chardin[2]), le même auteur s'est attiré de vertes répliques qui ne sont pas sans intérêt pour la science, parce qu'elles ont rappelé l'attention sur cette curieuse série de sculptures[3]. J'ai établi définitivement le caractère infernal du *dieu au marteau* en signalant un petit *modius*, attribut ordinaire de Sérapis, sur la tête d'une statuette de ce type découverte à Niège, dans le Valais[4].

M. Blanchet a retrouvé, dans les papiers de Montfaucon, les dessins d'un très curieux bas-relief découvert en 1700 à Toul, qui est une des représentations les plus complètes et les plus significatives du même dieu. L'original ayant disparu, M. Blanchet a reproduit, dans la *Revue archéologique*[5], un calque du dessin conservé à la Bibliothèque nationale.

M. Goutzwiller a fait connaitre, dans le même recueil[6], une petite réplique en marbre de la Vénus de Cnide, découverte, il y a cinquante ans ou davantage, à Mandeure, et appartenant aujourd'hui à une collection privée près de Delle. C'est la première fois que l'on trouve en Gaule une copie du chef-d'œuvre de Praxitèle, alors que les répliques (très mauvaises, il est vrai) du type de la Vénus des Médicis s'y sont rencontrées en assez grand nombre.

Nous parlerons plus loin, à propos de l'Afrique, de plusieurs publications de mosaïques. Signalons seulement ici une notice de M. de Laurière sur la mosaïque romaine de Gerone, en Espagne[7], qui représente des jeux du cirque; on y voit aussi un *Bellérophon combattant la Chimère* qui ressemble beaucoup à la célèbre mosaïque d'Autun[8].

1. *Gazette archéologique*, 1888, p. 23, planche VI. L'auteur ferait bien de se tenir en garde contre le style mièvre qui, déplacé partout, est intolérable dans un travail archéologique.

2. Voir A. de Barthélemy, *Revue celtique*, t. I, et *Musée archéologique*, 1877.

3. Bazin, *Gazette archéologique*, 1887, p. 178; Flouest, *Ibid.*, p. 306; *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 273; *Bulletin monumental*, 1888, p. 93.

4. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 14 octobre 1887.

5. *Revue archéologique*, 1888, t. II, p. 114 et planche XX.

6. *Ibid.*, t. I, p. 341 et planche XVI.

7. *Bulletin monumental*, 1887, p. 235, avec planches.

8. Dans le travail, d'ailleurs fort instructif, de M. de Laurière, les mots grecs

M. l'abbé L. Morillot, curé de Beire-le-Châtel, près de Dijon, s'est occupé de l'emploi des clochettes chez les Anciens[1]. La partie archéologique de son travail est une compilation où il y a des omissions graves et des erreurs, mais qui pourra cependant rendre service comme réunion de matériaux et de gravures. L'auteur a découvert lui-même, à Beire-le-Châtel, un temple gallo-romain qu'il a fouillé et dont il doit publier prochainement la description.

M. A. Prost a résumé avec beaucoup de goût[2] ce que nous apprennent les savantes publications de M. Le Blant sur les sarcophages chrétiens de la Gaule[3]. Bien qu'édités avec un luxe excessif, — on voit bien que c'est l'État qui paye, — ces beaux *Corpus* sont en effet des modèles qui mériteraient de trouver des imitateurs. A quand le *Corpus* des bronzes d'art découverts en Gaule? Ce serait un travail relativement facile et plein d'intérêt.

M. E. Babelon a commencé la publication d'un choix de monuments empruntés au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale[4]. Parmi les objets reproduits qui se rapportent à l'antiquité romaine, je signalerai le grand camée de Tibère (pl. I), la patère en or de Rennes (pl. VII) et surtout trois vases du trésor de Bernay (pl. XIV). Le commentaire, instructif et sobre, est précédé d'une introduction où l'histoire du Cabinet des Antiques est fort agréablement exposée. Les planches sont en général fort bonnes; quelques-unes même, — œuvres de M. Dujardin, cela va sans dire, — sont des chefs-d'œuvre. Maintenant, dussé-je être traité de rabâcheur, je ne quitterai pas ce volume sans protester contre l'absurdité du format, conséquence du développement abusif des marges, qui transforme un in-quarto en in-folio. Et ce sont toujours les souscriptions ministérielles qui encouragent de pareilles publications, alors qu'il serait si simple de dire aux éditeurs : « Faites in-quarto, ou vous n'aurez pas un liard ! »

Les amateurs de monnaies romaines ont pu assister à la vente de trois magnifiques collections, celles de Ponton-d'Amécourt, de Quélen et de Belfort, ventes pour lesquelles on a publié des catalogues accom-

sont affreusement estropiés; il vaudrait mieux les transcrire en lettres latines que de les donner sous une forme méconnaissable.

1. L. Morillot, *Étude sur l'emploi des clochettes chez les Anciens et depuis le triomphe du christianisme.* Dijon, Damongeot, 1888. In-8°. Cf. une note de M. Gaidoz dans la *Revue archéologique*, 1888, t. II, p. 116.

2. *Revue archéologique*, 1887, t. II, p. 51, 195.

3. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878; *les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886.

4. E. Babelon, *le Cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale.* Paris, Lévy, 1re livraison, 1887. Petit in-folio de 60 pages avec vingt planches.

pagnés de planches qui sont eux-mêmes de véritables œuvres d'art[1].

Dans la *Revue numismatique*, M. Lépaulle a commencé une étude sur la monnaie romaine à la fin du Haut-Empire et sur la réforme monétaire d'Aurélien[2]. Le même auteur a essayé de prouver que Mariniana, princesse dont on possède des monnaies, mais qui n'est mentionnée par aucun texte, était la première femme de Gallien; il pense aussi que Saloninus, fils de Gallien, mourut seulement en 266, et non en 258, comme on l'admet d'ordinaire[3]. M. Babelon a fait connaître une monnaie d'Iconium portant l'image de Marcus Annius Afrinus, gouverneur de Galatie sous le règne de Claude. Ce personnage, sur le compte duquel les textes littéraires sont muets, est mentionné par d'autres monnaies et des inscriptions, ce qui a permis à M. Babelon de rétablir en partie sa biographie et son *Cursus honorum*[4]. Un travail de M. Blancard sur un *millarès* d'Arcadius est une étude sur la signification de ce mot et la valeur de la pièce de monnaie qu'il désigne[5]; M. Blancard n'est pas d'accord là-dessus avec M. Mommsen. Je ne fais que mentionner d'un mot la deuxième édition des monnaies impériales d'Henri Cohen, dont le septième volume a paru en 1888; ce travail important aurait dû être réimprimé avec plus de soin[6].

IV. — Géographie historique. — C'est toujours de l'Afrique qu'il faut s'occuper en premier lieu, car c'est encore, si l'on excepte l'Italie, la région du monde romain où se font le plus de découvertes. Nous signalons d'abord avec plaisir l'excellente table générale de la *Revue africaine* (1856-1881), désormais indispensable à tous les *africisants*[7]. En revanche, nous constatons avec regret que le *Bulletin de correspondance africaine* en est resté au premier fascicule en 1886. Pourquoi? Ce n'est pas la matière qui manque, puisque les résultats des belles fouilles de M. Waille à Cherchell, puisque les monuments figurés de presque tous les musées locaux de l'Algérie sont encore inédits ou très mal connus. Si le *Recueil de Constantine* et le modeste *Bulletin de l'Académie d'Hippone* peuvent vivre, comment expliquer le silence d'une *Revue* qui est l'organe de l'École

1. Chez Rollin et Feuardent et chez Hoffmann. On trouvera l'indication des prix atteints par les monnaies de la collection Quélen dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1888, p. 269-279.

2. *Revue numismatique*, 1888, p. 396.

3. *Ibid.*, p. 249.

4. *Ibid.*, 1887, p. 109.

5. *Revue numismatique*, 1888, p. 417.

6. Henri Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, 2e édition. Paris, Rollin et Feuardent, 1880-1888. 7 vol. in-8°.

7. *Table générale de la Revue africaine*. Alger, Jourdan, 1888. In-8°.

supérieure d'Alger? On nous dit, il est vrai, que cette *Revue* va reprendre, mais sous une forme différente; elle sera une réunion de mémoires paraissant à intervalles irréguliers. Alors, elle ne servira plus à grand'chose, tandis qu'autrefois, quand M. de la Blanchère était secrétaire de la rédaction, elle offrait un si complet tableau de toutes les recherches archéologiques et autres exécutées en terre africaine! Nous avons bien assez de ces publications de Facultés qui ne répondent à aucun besoin sérieux! Qu'on nous en épargne une nouvelle, ou qu'on reprenne l'ancien *Bulletin* tel que MM. Masqueray, Basset et de la Blanchère l'avaient si heureusement commencé. *Sit ut fuit, aut non sit.*

La Société archéologique de Constantine a distribué le 24e volume de sa collection (1886-1887), accompagné de 17 planches et d'un carton in-folio contenant d'admirables reproductions en couleurs des mosaïques de l'Oued-Atménia et de Tébessa. Le 22e *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, publié à Bone en 1888, a donné un plan et un projet de restauration des citernes de la ville d'Hippone. Le président de l'Académie, M. Papier, a fait paraître une monographie de cette ville, avec de nombreuses illustrations exécutées d'après des photographies.

Un fait capital pour l'archéologie africaine, — cette Cendrillon si longtemps malmenée par ses grandes sœurs, — est l'inauguration du musée du Bardo à Tunis, qui a eu lieu en présence d'une délégation de l'Institut, au printemps de 1888[1]. Avec le zèle et le *diable au corps* sans lequel on ne fait rien de bon, même en archéologie, M. de la Blanchère, directeur des beaux-arts de la Régence, a su réunir dans ce musée presque improvisé quantité de statues et d'inscriptions éparses, la magnifique mosaïque de Sousse et une série déjà respectable de petits objets. Et dire que nous n'avons pas en Algérie un seul musée présentable, alors que nous y régnons depuis cinquante ans! Mais l'impulsion une fois donnée à l'est, il faudra bien se décider à la suivre ailleurs. Alger et Constantine n'ont qu'à prendre exemple sur Tunis.

Les nouvelles *Explorations épigraphiques et archéologiques*, publiées par M. Cagnat[2], embrassent une partie du centre et du nord de la Tunisie. La description de la vallée de l'Oued-Marouf, qui n'avait guère encore été visitée que par MM. Poinssot et Letaille,

1. Perrot, *le Musée central du Bardo*, dans le *Journal des Savants* du mois de juillet 1888.

2. Paris, Leroux, 1887. C'est un extrait d'un volume en préparation des *Archives des missions*, ce recueil-macédoine auquel il serait vraiment temps de renoncer.

est très intéressante : M. Cagnat a relevé, plus exactement que ses prédécesseurs, les inscriptions des deux Muzuc, de Limisa, de Vazita-Sarra, d'Uzappa, de Sufetula; quelques pages sont consacrées à Zama Regia. A la fin du fascicule est insérée une notice du capitaine VINCENT, accompagnée d'une carte détaillée sur les ruines romaines des environs de Vaga. La carte des environs de Zama (pl. II) est la plus complète que l'on puisse consulter sur cette région encore imparfaitement connue.

Il n'y a pas grand'chose à dire du travail de M. DU PATY DE CLAM sur la géographie ancienne de la Tunisie[1], où l'on voit reparaître une fois de plus le défilé des textes antiques sur le lac Triton; c'est vraiment perdre son encre et sa peine que de réfuter, comme le fait M. de Clam, les billevesées qui ont été débitées à ce sujet. J'ajoute que l'auteur aurait bien fait de surveiller l'impression de ses textes grecs, qui sont estropiés au point d'être méconnaissables.

M. DE LA BLANCHÈRE a contesté, après un examen personnel des lieux, ce que Ch. Tissot a écrit sur le cours inférieur du Bagrada dans le premier volume de sa *Province romaine d'Afrique*[2]. M. REGNIER a pratiqué des fouilles à Gighthis et à Meninx[3]; une des inscriptions découvertes par lui à Gighthis fait connaître un *praeses et comes provinciae Tripolitanae,* titre qui ne s'était pas encore rencontré. MM. LAVOIGNAT et POUYDRAGUIN ont donné un plan de Thélepte accompagné d'une notice bien faite[4]. M. BORDIER a publié deux notes sur les environs de Zaghouan[5]; M. CAGNAT, des inscriptions recueillies en Tunisie par M. le capitaine WINCKLER[6] et d'autres textes découverts à Mactaris par M. BORDIER[7]. Deux inscriptions de Carthage, commentées par M. DE VILLEFOSSE[8], mentionnent une ville de *Thisiduo* (la *Chisiduo* des Itinéraires) et des *Horrea Augustae* à Utique. Le R. P. DELATTRE a prouvé, d'après le témoignage d'une inscription, que la localité africaine appelée *Cotuza* dans le *Corpus* se nommait en vérité *Uzalis*, nom qui était déjà connu par d'autres textes; Uzalis est située à El-Alia, entre Bizerte et Utique[9].

1. *Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Toulouse*, 1887, 2e partie, p. 919-932.
2. La Blanchère, *Bulletin archéologique du comité*, 1887, p. 435.
3. *Ibid.*, p. 446.
4. *Ibid.*, 1888, p. 177, avec planche à la page 179.
5. *Ibid.*, 1887, p. 224 et 476.
6. *Ibid.*, p. 194 et 229.
7. *Ibid.*, p. 142.
8. *Revue archéologique*, 1887, t. II, p. 290, 291.
9. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 24 février 1888; *Revue archéologique*, 1888, t. II, p. 105.

De très curieuses inscriptions en latin et en grec, découvertes dans des tombes carthaginoises, ont été publiées par le R. P. DELATTRE[1] d'après les copies d'un anonyme qui paraît un fort habile épigraphiste. Ce sont des imprécations contre des chevaux de course, dont les noms sont indiqués, et qu'il s'agissait de faire *claquer* avant le poteau. Voici un spécimen de cette jolie littérature : *Demon qui ic conversans, trado tibi os equos ut deteneas illos et inplicentur nec se movere possint*. On voit que les tricheries *sportives* ne datent pas d'hier ; seulement à Carthage, au lieu de corrompre les auriges, on s'adressait aux diablotins compétents.

Le même éditeur a publié des inscriptions nombreuses, mais sans grand intérêt, provenant de la basilique de Damous-Karita[2] fouillée par lui[3] ; il a aussi donné, dans le *Cosmos*[4], une collection instructive de noms chrétiens fournis par les inscriptions de Carthage.

M. DE VILLEFOSSE a réuni beaucoup de renseignements sur les mosaïques de l'Afrique romaine, sujet qu'il connaît aujourd'hui mieux que personne[5]. On trouvera dans sa jolie plaquette la description de la magnifique mosaïque de Sousse (Hadrumète), représentant Neptune et son cortège, qui a été transportée au musée du Bardo par M. DE LA BLANCHÈRE et publiée par lui dans le *Bulletin du comité*[6]. M. de la Blanchère a aussi fait connaître une série de carreaux en terre cuite à figures, découverts en Afrique au cours de ces dernières années[7] ; il y voit des ex-voto que l'on accrochait aux murs, ou des dalles ayant servi de couvercle à des sarcophages. Ce sont de singuliers monuments, dont l'explication est souvent bien difficile. Deux des plus curieux, — entre autres un sacrifice d'Abraham, d'un style affreux, — sont entrés dernièrement au musée du Louvre.

La mort du colonel Mercier, précédant de peu, hélas ! celle de son éminent chef, le général Perrier, a privé la topographie de l'Afrique française d'un de ses plus intelligents pionniers. Les notices manuscrites du colonel, concernant la géographie comparée de l'Algérie, ont

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1888, p. 294.

2. Le R. P. Delattre explique le nom arabe de *Damous-Karita* comme une corruption de *Domus Caritatis*. C'est bien hardi.

3. *Recueil de Constantine*, 1886-1887, p. 37.

4. *Cosmos*, 14 janvier 1888.

5. Villefosse, *Mosaïques récemment découvertes en Afrique*, extrait de la *Revue de l'Afrique française*. Paris, Barbier, 1887. In-8° avec huit planches.

6. *Bulletin archéologique du comité*, 1888, planche VI et p. 163. Ce fascicule, le premier de 1888, a paru au mois d'*octobre* de cette année. C'est un gros retard, mais le contenu en est excellent.

7. *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 303, avec de nombreuses vignettes et deux lithographies en couleur.

été publiées après sa mort par les soins du Comité[1]; elles ajoutent encore aux regrets que sa perte nous inspire, en témoignant des services qu'il était capable de rendre par son zèle et la sûreté de son coup d'œil.

Les fouilles ont continué à Cherchell, où M. Waille a découvert des thermes considérables, des inscriptions et d'importantes sculptures. L'une d'elles est la partie inférieure d'une Vénus marine dont le piédestal porte la signature EX OFICINA MYRIS[*mi*][2]; on sait combien sont rares les signatures de ce genre sur les statues. M. Waille a encore signalé à l'Académie des inscriptions[3] un trésor de sept mille monnaies de bronze du Bas-Empire qui étaient contenues dans deux vases d'argile. Le musée de Cherchell, dont Léon Renier constatait l'importance dès 1859, a presque doublé depuis deux ans grâce à ces explorations bien poursuivies; il suffirait d'une somme modeste pour qu'il devînt autre chose qu'un magasin.

Nous passons rapidement sur quelques travaux de géographie africaine, dus à MM. Reboud, Goyt, Chabassière et Poulle[4]. M. de Lasteyrie a publié des textes recueillis à Thamugadi et à Cuicul par M. Dutheit[5], et M. le commandant Allotte de la Fuye a donné une excellente relation des découvertes faites par lui à Tébessa en 1886-87[6]. Dans la cour du nouveau quartier de cavalerie, on a mis au jour des thermes décorés de pavés en mosaïque vraiment admirables, qui représentent des divinités marines, la naissance de Vénus, des animaux, une galère chargée d'amphores avec la légende FORTVNA REDVX, etc.[7]. A la suite de ce mémoire, M. de Villefosse a

1. Mercier, *Notes sur les ruines et sur les voies antiques de l'Algérie*, avec carte (contrée comprise entre Soukharas et Naraggara), dans le *Bulletin archéologique du comité*, 1887, p. 450; du même, *le Massif du Dahra* (Petite Kabylie), avec cartes, *Ibid.*, 1888, p. 91 (voir surtout la planche III, excellente carte de la région comprise entre Thibilis et Thagaste).

2. La correction MYRIS*mi*, pour MYRISI (lecture de M. Waille), est due à M. le commandant Mowat (*Revue archéologique*, 1888, t. II, p. 145).

3. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1888, p. 35.

4. Reboud, *Excursions dans le territoire de la commune mixte de Safia* (province de Constantine), avec six planches d'inscriptions libyques, dans le *Recueil de Constantine*, 1886-1887, p. 1; Goyt, *Dolmens et sépultures mégalithiques des Ouled Hannech*, montrant la survivance des constructions mégalithiques dans la région montagneuse qui ferme au nord le bassin du Hodna (*Ibid.*, p. 69); Chabassière, *Ruines et dolmens du Fartas* (*Ibid.*, p. 96); Poulle, *Inscriptions diverses de la Numidie et de la Maurétanie Sitifienne* (*Ibid.*, p. 139).

5. *Bulletin archéologique du comité*, 1887, p. 304.

6. *Recueil de Constantine*, 1886-87, p. 199.

7. Des gravures en couleur de ces mosaïques ont été publiées dans un atlas in-folio par les soins de la *Société archéologique*.

donné une notice sur les mêmes mosaïques, qui a paru également dans la *Revue de l'Afrique française* et dans la brochure à part que nous avons mentionnée plus haut.

M. DE LA MARTINIÈRE a poursuivi l'exploration archéologique du Maroc, à laquelle il s'est voué avec tant de courage et de dévouement. Ses recherches ont porté sur Tingis, Lixus, Volubilis, Banasa et Ad Mercuri; les fouilles qu'il a pratiquées ont déjà amené la découverte de plusieurs inscriptions; elles lui ont permis de lever des plans (encore inédits) et d'éclaircir sur un grand nombre de points la géographie encore si mal connue de la Tingitane[1].

Les inscriptions récemment exhumées à Saintes ont fourni à M. CAGNAT le sujet d'un intéressant article où les additions fournies par ces textes à l'onomastique gauloise ont été particulièrement signalées[2]. M. de Villefosse a publié une statuette en terre cuite gallo-romaine portant l'inscription REXTVGENOS AVVOT[3]; le même mot AVOT se lit sur un des boucliers de l'arc d'Orange et doit peut-être se traduire par *fecit*. Un nouveau nom gaulois, SENOBENA, s'est rencontré sur une stèle gallo-romaine découverte dans le cimetière de Tavoux (Jura); la figure représentée porte une *mappula*, détail qui a fourni à l'éditeur, M. l'abbé THÉDENAT, le prétexte d'un spirituel *excursus* sur l'usage des mouchoirs dans l'antiquité[4]. A propos des mouchoirs agités par la foule aux jeux du cirque, il aurait pu rappeler les bas-reliefs de la base de l'obélisque de Théodose à Constantinople, où ce détail est représenté à plusieurs reprises[5].

M. BAZIN a donné une notice sur une inscription d'Antibes qu'il considère comme un fragment d'index géographique[6]. M. REVELLAT, dans un article sur une inscription découverte au même endroit en 1883, a combattu l'opinion de M. Heuzey, d'après lequel le mot *thucolis*, que présente ce texte, serait une transcription latine du grec θεόκολος[7]. L'hypothèse de M. Revellat, qui fait d'*Aethucolis* une divinité locale, est elle-même bien aventureuse, et la solution de ce petit problème épigraphique reste encore à découvrir.

Un texte exhumé à Feurs, dans la Loire, révèle l'existence d'un théâtre en bois dans cette ville. Une autre inscription nous apprend

1. Cf. Villefosse, *Revue archéologique*, 1887, t. II, p. 282; *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 3 février 1888.
2. *Revue celtique*, 1888, p. 77.
3. *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 145.
4. Thédenat, *Bulletin monumental*, 1888, p. 154.
5. Le Bas, *Monuments figurés*, planches CXXVI-CXXVIII.
6. *Revue archéologique*, 1887, t. II, p. 325.
7. *Revue archéologique*, 1887, t. II, p. 277.

que *Dinia* (Digne) était une colonie romaine dont les habitants étaient inscrits dans la tribu Voltinia[1].

Un cimetière gallo-romain assez riche a été découvert à Saint-Quentin par M. Eck[2] et M. F. Moreau a publié, comme suite à son magnifique *Album Caranda*[3], le résultat de ses nouvelles fouilles sur l'emplacement de la villa d'Ancy[4], dans ce même département de l'Aisne qui lui a déjà fourni tant de trésors[5].

Le quartier dit « de Trion » fait partie de la ville haute de Lyon; il est aujourd'hui en dehors de l'enceinte, de même qu'il était autrefois en dehors des murs romains. C'est, avec le quartier de Saint-Irénée, celui où l'on a découvert le plus grand nombre de textes épigraphiques. Il y avait là matière à une monographie que MM. Allmer et Dissard ont entreprise[6]. M. Allmer l'a fait précéder d'un exposé fort remarquable de tout ce qu'on sait sur Lyon dans l'antiquité, exposé qui remplace heureusement la petite brochure de M. Hirschfeld, *Lyon in der Rœmerzeit* (1878) et où tous les matériaux disponibles ont été utilisés. Notons, en passant, que les auteurs n'admettent pas que *Lugudunum* soit étymologiquement la « colline du dieu *Lugu*, » le *Lok* des légendes irlandaises, identifié au Mercure des Grecs; ils reprennent l'étymologie traditionnelle, « colline des corbeaux, » qui date d'une époque où la langue et la mythologie celtiques étaient mieux connues qu'elles ne le sont aujourd'hui. Parmi les monuments qui représentent les corbeaux comme doués de l'instinct *mantique*, ils auraient pu rappeler le curieux bas-relief de Compiègne où l'on voit un personnage en buste auquel deux corbeaux parlent à l'oreille[7]. L'histoire de Lyon à l'époque romaine occupe les pages XXVIII-CVIII; puis vient une étude sur les monuments antiques, ou plutôt sur les quelques débris qui en restent, notamment les aqueducs et l'amphithéâtre. Le commentaire des inscriptions décou-

1. Villefosse, *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 13 janvier 1888.

2. *Bulletin archéologique du comité*, 1888, p. 35; cf. *ibid.*, 1887, p. 184.

3. F. Moreau, *Album Caranda*. Saint-Quentin, 1881-1886. In-4° avec nombreuses vignettes et 129 planches en couleur (n'est pas dans le commerce).

4. F. Moreau, *Album Caranda* (suite); *les Fouilles de la villa d'Ancy*. Saint-Quentin, 1887 et 1888. Deux fascicules in-4° avec vignettes et planches en couleur (n'est pas dans le commerce).

5. A noter une remarquable mosaïque, des fragments de peintures à fresque, des fibules émaillées et des verreries avec inscriptions.

6. *Trion. Antiquités découvertes en* 1885, 1886 *et antérieurement*, décrites par A. Allmer et P. Dissard. Lyon, Association typographique, 1887. In-8°. Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, classe des lettres*, vol. XXV, 1re partie (inscription).

7. Cf. mon *Catalogue du musée de Saint-Germain*, p. 31, et Frœhner, *Musées de France*, p. 34.

vertes à Trion, que l'on trouve ensuite, est un recueil de petites dissertations dont quelques-unes sont fort instructives[1]; mentionnons, entre autres, les notices sur les brodeurs d'or, *barbaricarii*, sur les tombeaux de Lyon comparés à ceux des autres cités romaines des Gaules, et, çà et là, beaucoup de bonnes observations touchant les légions romaines[2]. Le commentaire est sobre, nourri de faits; les auteurs ont mis un soin digne d'éloges, trop rare dans nos publications épigraphiques, à relever les particularités de langage que fournissent les inscriptions expliquées par eux. Les vignettes insérées dans le texte, d'après les dessins de M. Allmer fils, ont la simplicité et la précision désirables[3].

Il est à peine besoin de rappeler aux lecteurs de la *Revue historique* le travail de M. Monceaux sur le grand temple du Puy-de-Dôme, le Mercure gaulois et l'histoire des Arvernes, puisqu'ils en ont eu la primeur[4]. Je ne veux point laisser passer l'occasion de dire ce que je pense de ce mémoire, où j'aurais bien à contester un certain nombre d'affirmations trop hardies, mais que je considère comme également remarquable par la forme et par le fonds, par l'éclat de l'exposition et par la solidité du savoir; je n'en connais guère qui laisse une impression plus satisfaisante.

M. Morel a étudié les institutions municipales de Vienne et accessoirement celles de Genève, qui dépendait de la métropole des Allobroges et resta, jusqu'au IIIe siècle de notre ère, un simple *vicus*[5]. Son travail s'ajoute à ceux de MM. Allmer[6] et Fazy[7], dont il conteste un certain nombre de conclusions. Il pense que Vienne a eu successivement deux constitutions différentes : d'après la première, qui remonte à l'époque d'Auguste, elle est un municipe; d'après la

1. Un fait intéressant pour l'archéologie est la découverte, dans le tombeau d'une petite fille, d'un moule en plâtre coulé sur son visage.

2. Page 89, sur les bénéficiaires; page 145, sur le tribunat semestre, etc.

3. On doit également à M. Allmer fils les dessins insérés dans un bon catalogue du Musée archéologique de Lyon (1888). Plût au ciel que le Louvre en possédât déjà de semblables! Je dois pourtant exprimer le regret qu'on ait reproduit et vanté, dans ce catalogue, quelques-uns de ces groupes en terre cuite *dits* d'Asie-Mineure, pastiches que le Musée de Lyon ferait bien d'ensevelir dans ses tiroirs, comme le Musée de Berlin l'a fait pour les siens depuis deux ans. Le Louvre, mieux inspiré, n'en a point acquis.

4. Il existe une centaine de tirages à part de ce mémoire, mais ils n'ont pas été mis dans le commerce. (Paris, 1888.)

5. Ch. Morel, *Genève et la colonie de Vienne, étude sur une organisation municipale à l'époque romaine.* Genève, Jullien, et Paris, Fishbacher, 1887. In-8° avec une carte de la région.

6. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné*, 1875-76.

7. Fazy, *Genève sous la domination romaine*, 1868.

seconde, qui était en vigueur sous Trajan, c'est une colonie, titre que cette ville aurait reçu officiellement vers la fin du principat de Tibère. Les inscriptions ont fourni à M. Morel le sujet d'intéressants développements sur les magistrats, la vie municipale de Vienne, ses cultes locaux et la condition de ses habitants; il n'a pas tiré moins bon parti des documents, beaucoup plus rares d'ailleurs, qui concernent Genève. On sent partout, en lisant ce livre, une compétence déjà ancienne et l'autorité d'une science bien armée. C'est tout ce que j'en puis dire, n'ayant pas d'opinion personnelle sur les controverses que M. Morel a soulevées.

La commission du budget vient d'émettre un vœu très raisonnable auquel je voudrais m'associer en terminant. Frappée de l'espèce d'oubli où nous laissons les monuments romains de la Gaule, elle demande que les lauréats des grands prix de Rome dirigent aussi leurs recherches de ce côté-là. Puisse la commission du budget être écoutée ! Il est vraiment étrange que les *Antike Denkmæler*, publiés par l'Institut allemand, aient donné cette année les premières reproductions satisfaisantes du monument des Jules à Saint-Rémy[1], et qu'il faille désormais recourir à un recueil de Berlin pour étudier une des œuvres les plus curieuses que Rome ait laissées sur le sol gaulois.

Salomon Reinach.

Octobre 1888.

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

Documents. — Quatre nouveaux volumes ont été publiés par la Commission des Archives diplomatiques (Alcan). M. Kaulek nous donne le troisième volume de l'inventaire analytique des *Papiers de Barthélemy* (septembre 1793 à mars 1794), dont l'intérêt grandit à mesure qu'on avance dans l'histoire de la Révolution et qu'avec le succès des armées révolutionnaires l'œuvre de la diplomatie devient plus importante. Deux volumes sont consacrés par M. L. Farges au *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Pologne de 1648 à 1795*, et précédés d'une substantielle introduction sur les relations de la France avec la Pologne depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Les idées dirigeantes de la diplo-

1. *Antike Denkmæler, herausgegeben vom kaiserlich deutschen archæologischen Institut.* Berlin, 1888, t. I, 2e cahier, planches XIII-XVII.

matie française en Pologne au XVIIe s. y sont mises en lumière avec une grande sagacité, ainsi que les fautes commises par notre diplomatie au XVIIIe s. Si la France s'est mêlée activement des affaires de Pologne, si elle a poursuivi avec persévérance l'alliance polonaise, si même elle a voulu mettre sur le trône de Pologne non seulement des candidats de son choix, mais même des princes français (Henri de Valois, le duc d'Enghien, Condé, Conti), c'est que la Pologne pouvait jouer un rôle capital dans la lutte de la France contre la maison d'Autriche. Atténuer la rivalité de la Pologne et de la Suède, ménager une entente entre la Suède, la Pologne et la Turquie pour prendre l'Autriche à revers, telle fut la politique très consciente et judicieuse de la France au XVIIe s., telle qu'elle ressort déjà des instructions données au comte d'Avaux en 1629, à M. d'Avaugour en 1636, au sieur de Brégy en 1645. M. Farges fait observer qu'au XVIIIe s. il ne suffisait plus de s'en tenir aux traditions du XVIIe. La Suède était annulée depuis la chute de Charles XII et deux puissances nouvelles, la Prusse et la Russie, étaient entrées en scène pour jouer des premiers rôles dans la politique européenne. L'intérêt de la France était dès lors ou de sacrifier la Pologne à la Russie qui était fatalement son adversaire, ou de soutenir la Pologne contre la Russie en soutenant les prétentions de la maison de Saxe et en obtenant pour elle l'appui de la Prusse. Vouloir défendre l'indépendance de la Pologne en combattant la maison de Saxe, c'était courir à un échec certain, et M. Farges condamne avec raison, comme inspirée par des intérêts de famille et non par des intérêts nationaux, la guerre de succession de Pologne. Elle n'eut pour nous des avantages que par ses conséquences indirectes.

Le 1er volume du *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France à Rome* est précédé d'une introduction de M. Hanotaux qui est un remarquable morceau d'histoire. M. Hanotaux y reprend à leur origine les rapports de la royauté française avec le saint-siège pour faire comprendre ce qu'il faut entendre à l'époque de Louis XIV sous le mot de *gallicanisme*. Le gallicanisme de Louis XIV est la résultante de trois courants convergents, mais différents, qui ont tous reçu le nom de gallicanisme : gallicanisme des évêques qui veulent maintenir contre la curie romaine les élections canoniques, la nomination régulière aux bénéfices, les droits de juridiction, la libre disposition de leurs revenus; gallicanisme des parlementaires, des légistes de la couronne qui luttent à la fois contre les empiétements de la curie sur les droits de l'Église de France et contre les empiétements du clergé de France sur les droits de la société laïque; gallicanisme du roi qui veut rendre l'Église de France indépendante du

saint-siège, mais pour se substituer au pape dans les droits d'élection, de nomination et dans les droits fiscaux qu'il a usurpés. C'est le gallicanisme épiscopal qui triomphe dans la Pragmatique sanction de Bourges; mais la royauté ne voit dans cette Pragmatique qu'un moyen d'exercer une pression sur la papauté pour obtenir les avantages qui sont consacrés par le concordat de 1516. Par ce concordat l'Église de France est mise dans la main du roi, et les évêques, devenus tous ses créatures, n'ont plus d'autre ressource que de faire cause commune avec lui contre la papauté. Il faut lire dans l'exposé si intéressant et si vivant de M. Hanotaux comment cette alliance nécessaire de l'épiscopat et de la royauté fut définitivement consommée par la conversion de Henri IV, qui, grâce aux évêques, échappa à l'humiliante obligation d'obtenir du pape sa couronne avec son absolution. Dès lors l'indépendance de la couronne de France vis-à-vis du saint-siège, la supériorité de l'Église sur le pape et l'autorité du roi comme chef de l'Église de France sont les bases fondamentales du système ecclésiastique gallican. Le droit divin des rois est affirmé au XVIIe s. comme il l'était au IXe, et ce droit divin qui est un dogme vient se heurter contre le dogme non moins absolu de la suprématie pontificale. Les instructions aux ambassadeurs en cour de Rome sont plus nombreuses que celles aux ambassadeurs auprès des autres cours et elles ont aussi une importance et une ampleur exceptionnelles. Non seulement chaque nouvel envoyé recevait des instructions, mais il y avait des instructions spéciales en vue des conclaves et des instructions nouvelles à chaque changement de pape. Le présent volume ne s'étend que de 1648 à 1687. Il en faudra encore deux autres pour atteindre 1789.

Le second volume du recueil de M. Chassin sur les *Élections et les Cahiers de Paris en* 1789 est consacré aux *Assemblées primaires et aux Cahiers primitifs* (Jouaust, Noblet, Quantin)[1]. On y trouve les procès-verbaux d'élections, les délibérations et les cahiers du clergé, de la noblesse et du tiers état. M. Chassin y a admis non seulement

1. Fait partie de la *Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, publiée sous le patronage du conseil municipal. Le conseil municipal s'est très sagement adressé pour cette collection à l'industrie privée et non à l'Imprimerie nationale. Il y trouvera un double avantage : économie d'abord et ensuite diffusion des ouvrages dans le grand public. La commission des archives diplomatiques aurait été dans l'impossibilité de publier avec aussi peu de frais les onze volumes qu'elle a fait paraître depuis six ans si elle n'avait pas eu recours à l'industrie privée, comme le fait aussi le ministère de l'instruction publique pour les publications des Écoles des hautes études, des langues orientales, de Rome et d'Athènes.

les cahiers collectifs rédigés par les paroisses, les départements nobles et les districts, mais même les cahiers, doléances et protestations individuels. Aussi ce volume nous fournit-il un tableau très complet de l'état des esprits à Paris en 1789. Rien de plus curieux, par exemple, que les cahiers anonymes émanant d'ecclésiastiques jansénistes et formulant des vœux d'une hardiesse extraordinaire, qui font pressentir les réformes religieuses de la Constituante, et les doléances presque aussi hardies des églisiers, soutaniers et prêtres des paroisses de Paris.

Le *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes par Mme la duchesse de Duras, née Noailles*[1], confirme, en y ajoutant des détails intéressants, présentés sous une forme à la fois simple et piquante, ce qu'on savait déjà sur le régime des prisons sous la Terreur. On y voit que les prisonniers jouissaient dans leur détention d'une liberté relative, interrompue souvent par des poussées de rigueur brutale. On y voit aussi que, surtout en province, beaucoup des agents révolutionnaires, pris de pitié pour les détenus, tâchaient, tout en évitant de se compromettre, d'apporter quelque soulagement à leurs infortunes. Les malheureux incarcérés gardaient sous les verrous leur courage et leurs habitudes de bonne compagnie, mais aussi, il faut bien le dire, leur incurable légèreté et leurs illusions. « Les nobles particulièrement se flattaient toujours, dit Mme de Duras. J'en ai vu tracer des plans de campagne, faire arriver Cobourg à Paris, et jusque dans leur prison, pour les conduire ensuite chez eux en triomphe. » Elle-même montre bien jusqu'à quel point elle avait subi l'influence des idées nouvelles, quand elle essaie de faire comprendre à une religieuse, sa compagne de cellule à Chantilly, ce que c'est que le *respect pour l'opinion*. D'ailleurs, au milieu de ces temps troublés, la vanité ne perdait pas ses droits. « Un décret avait obligé tous les nobles qui n'étaient pas détenus à Paris de s'en éloigner de plusieurs lieues... Il y eut des gens qui, sans être nobles et pour se faire croire tels, obéirent à ce décret qui ne les regardaient nullement. » Mais nobles et autres se retrouvaient en général devant l'échafaud. Presque tous furent courageux en face de la mort. Quelques-unes des pièces qui complètent le journal de Mme de Duras, entre autres le récit des derniers jours du maréchal et de la maréchale de Mouchy, de l'exécution de la duchesse d'Ayen, de la maréchale et de la vicomtesse de Noailles, sont à cet égard tout à fait probantes. La duchesse de Duras, arrêtée au château de Mouchy, le 23 août 1793, fut successivement emprisonnée à Saint-François à

1. Paris, Plon, 1888. 1 vol. in-8°.

Beauvais, du 6 au 20 octobre, à Chantilly, du 20 octobre au 5 avril 1794, puis enfin à Paris, au collège du Plessis. Elle fut élargie le 19 octobre, après une captivité de près de quatorze mois. Parmi les plus curieux passages de son récit, nous signalerons l'emprisonnement à Chantilly, où les détenus, malgré les nouvelles des exécutions que l'on commence à apprendre, « se rassemblaient pour jouer gros jeu, faire de la musique, danser, etc.; » le séjour au collège du Plessis, où la détention se resserre et où Mme de Duras apprend la mort de ses parents, exécutés à la fin de juin 1793; enfin l'élargissement et la peinture des sentiments qui agitaient ceux qui se retrouvaient après avoir échappé à la Terreur, alors qu'on en était encore tout près et que la société nouvelle du Directoire et du Consulat n'était pas encore formée.

M. Hippolyte Maze a entrepris de rassembler et de publier la correspondance de deux des plus illustres généraux de la Révolution, Hoche et Marceau. Les deux volumes consacrés à la correspondance du premier sont en préparation. Aujourd'hui c'est celle de Marceau que nous donne M. Maze[1]. Il n'a pas recueilli moins de deux cent trois lettres ou billets émanés du jeune héros chartrain. Il les a fait précéder d'une étude historique, où il a rassemblé tous les détails connus sur la courte carrière et le caractère de Marceau, en même temps qu'il les complétait par une série d'annexes et de tables qui permettent de consulter facilement le livre. La mémoire de Marceau ne peut que gagner à cette publication. Elle accentue encore ce qui fait, avec la mort prématurée du jeune général, le charme de sa physionomie, à savoir, le contraste entre sa fraîcheur de sentiments et d'idées, la candeur presque naïve qu'il gardait dans sa vie privée et sa précoce maturité comme homme de guerre. Les lettres de Marceau à son ami Constantin Maugars, dont il fit son aide de camp à l'armée de Sambre-et-Meuse, celles qu'il écrivait à sa famille témoignent de ses qualités de cœur. On trouvera dans les autres, qui sont d'ailleurs les plus nombreuses, beaucoup de détails sur l'histoire militaire de la Révolution, notamment sur les campagnes de 1793-1794 en Vendée et sur celles de 1794 à 1796 aux armées de Sambre-et-Meuse et de la Moselle. En Vendée, Marceau commanda en chef l'armée après la démission de Rossignol et avant l'arrivée de Turreau. A l'armée de Sambre-et-Meuse, il fut chargé en 1796 de commander l'aile droite, destinée à relier les troupes de Jourdan, sous les ordres duquel il servait, à celles de Moreau. Sur les opérations de Jourdan,

1. *Le Général F.-S. Marceau, sa vie, sa correspondance*, par H. Maze. Paris, Martin, 1889. 1 vol. in-8°.

sur la cause des insuccès qui, en découvrant le flanc gauche de Moreau, obligèrent ce dernier à opérer sa fameuse retraite, les lettres de Marceau sont une source aussi utile qu'abondante et que les historiens militaires auront tout profit à consulter.

C'est également à l'histoire militaire que se rapportent les *Documents militaires du lieutenant général de Campredon* sur la *Défense de Dantzig en 1813*[1]. Ils comprennent, outre le Journal de siège et le Journal personnel de Campredon, des notes de ce dernier, des lettres de Napoléon, de Berthier, de Rapp, de Murat et d'autres pièces de diverse nature, que l'éditeur, par un procédé de publication discutable, a fondues ensemble en les reliant par des résumés personnels et qu'il a distribuées en cinq grandes divisions : Avant le blocus; le Blocus; l'Armistice; le Siège; la Capitulation. A la suite se trouve le Rapport sur les travaux du génie de Campredon et d'autres annexes. Tel qu'il est et malgré ses graves défauts de composition, ce livre renferme des renseignements capitaux sur un des plus glorieux épisodes des guerres de l'Empire. L'héroïsme, les qualités militaires de Rapp et de ses lieutenants, dont était Campredon, n'en apparaissent que plus grands au milieu des détails techniques et sous la sécheresse voulue des documents quasi-officiels. Pendant près d'un an, avec une garnison composée de soldats échappés à la retraite de Russie et dont une bonne partie étaient étrangers, ils résistèrent à une armée supérieure en nombre. Quand la famine les força à parler de capitulation « après sept mois de blocus et plus de trois mois de siège régulier, l'ennemi n'était pas plus rapproché de la place que nous ne l'étions en 1806, lors de notre premier coup de pioche. »

Ouvrages. — Moyen age. — Lorsque M. Fustel de Coulanges entreprit son *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* (Hachette), il l'avait conçue sous une forme assez abrégée. Il devait, semblait-il, traiter toute la période du moyen âge en quatre volumes. Le premier volume en effet conduisait jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne. Mais les critiques vives et nombreuses qui accueillirent ce premier volume firent comprendre à M. F. de Coulanges que des théories aussi absolues et en partie aussi neuves que les siennes avaient besoin d'être exposées avec plus de détail et d'être appuyées sur des preuves plus nombreuses. Aussi s'est-il décidé à reprendre son œuvre sur des bases bien plus larges et à refaire en quatre volumes ce qu'il avait condensé en un. Il annonce un volume sur la Gaule romaine, un volume sur l'invasion germanique, un volume sur la propriété et la condition des personnes. Le volume

1. Publiés par Ch. Auriol. Paris, Plon, 1888. 1 vol. in-12.

qu'il nous donne aujourd'hui et qui est le troisième de l'ouvrage entier est consacré à l'organisation politique, administrative, judiciaire, militaire, financière et religieuse de la *Monarchie franque* au VIe et au VIIe s. On y trouve exposée, dans ce style nerveux et lumineux qui assure à M. F. de Coulanges une place éminente parmi les grands écrivains français, une théorie remarquable par sa netteté, sa simplicité et la logique. Voici en quels termes il la formule dans sa conclusion : « L'institution dominante et maîtresse pendant ces deux siècles est manifestement la royauté. Tout lui est subordonné. Il n'existe en face d'elle ni une noblesse indépendante, ni un peuple. Nous ne trouvons ni privilèges de noblesse, ni droit populaire. Rien qui ressemble à une assemblée populaire ne s'aperçoit dans les documents. La seule institution qui ait vigueur est la royauté. Le droit ne vient pas tout entier d'elle, parce que le droit n'est pas chose qui dépende de la volonté des gouvernants; il a ses racines dans les coutumes d'un long passé et dans des conceptions d'esprit qui ne changent que lentement. Cette royauté peut pourtant quelquefois modifier le droit, et toute nouvelle loi est son œuvre. Les organes par lesquels elle agit sont d'abord le palais, c'est-à-dire le groupe des ministres, des dignitaires, des bureaux; ensuite l'ensemble des fonctionnaires, ducs, comtes, vicaires, centeniers, qui se répandent sur tout le pays. Toute administration dérive d'elle. Tous les chefs locaux sont ses agents, nommés, déplacés, révoqués par elle. Nous n'avons aperçu aucun chef élu par les populations. Nous n'avons trouvé non plus aucune assemblée provinciale ou cantonale qui surveille ou limite l'action du fonctionnaire. — Toute justice, à très peu d'exception près, émane d'elle. Les jugements sont rendus, au premier degré, par ces mêmes fonctionnaires, entourés d'assesseurs; au degré supérieur, par le roi lui-même entouré des dignitaires de son palais. Elle lève les impôts autant qu'elle en veut lever sans l'intervention d'assemblée. Tous les hommes sont soldats, dès qu'elle exige qu'ils fassent la guerre. L'Église garde son indépendance, à cause de sa nature propre, et pourtant elle se soumet à ce que ses chefs soient choisis par la royauté, et les conciles ne se réunissent qu'avec la permission des rois... Le gouvernement mérovingien est, pour plus des trois quarts, la continuation de celui que l'empire romain avait donné à la Gaule... Les rois francs ont pris le pouvoir... tel que les empereurs du IVe siècle l'avaient constitué. Ils ont la même cour, la même langue de chancellerie, les mêmes bureaux, les mêmes comtes, la même administration, les mêmes impôts, presque la même organisation judiciaire... Ainsi l'invasion germanique n'a pas fondé un régime nouveau. Elle n'a pas introduit une nouvelle façon

de gouverner les hommes, de les administrer, de les juger. D'une part, nous n'apercevons pas qu'elle ait amené avec elle une seule institution de liberté. D'autre part, nous ne voyons pas non plus qu'elle ait introduit un régime féodal. »

Tel est le système, fortement coordonné dans toutes ses parties, que M. Fustel de Coulanges expose avec une clarté et une élégance souveraines, en l'appuyant sur un ensemble imposant de preuves et de textes, et sur une connaissance remarquablement pénétrante et exacte du vocabulaire et de la terminologie de la basse latinité.

Nous nous contentons de faire connaître les conclusions de M. Fustel de Coulanges sans nous permettre de dire s'il nous paraît ou non les avoir démontrées. Par la préface qu'il a mise en tête de son volume, il a, en effet, interdit d'avance toute appréciation de son œuvre à ceux qui, comme nous, joignent à l'admiration pour son talent et sa science l'affection et la reconnaissance pour sa personne, mais qui tiennent à garder toujours l'indépendance de leurs jugements, même vis-à-vis d'un maître tel que lui. Dans cette préface, il dénonce tous ceux qui auront le malheur de différer d'opinion avec lui comme des ennemis personnels; il les accuse d'avance d'ignorance ou de mauvaise foi. On est étonné de trouver un pareil langage sous la plume d'un homme que tous les historiens de son pays s'accordent à mettre au premier rang, et on en est plus étonné encore quand on se demande quels peuvent être les noms des critiques à qui il prête ces sentiments d'hostilité personnelle. Je crois les avoir à peu près tous énumérés, si je nomme en Allemagne MM. Waitz et W. Sickel, en Suisse M. Jahn, en Italie M. Rajna, en Belgique M. Thonissen, en France MM. Glasson, R. Dareste, P. Viollet, Beaudouin, Beauchet, J. Havet, Ch. Morel, Mispoulet, Thévenin et Monod. En est-il un seul chez qui l'on puisse supposer les mesquins sentiments que leur prête M. Fustel de Coulanges et n'est-il pas naturel qu'ils défendent, même avec quelque vivacité, les opinions qu'ils croient avoir fondées, eux aussi, sur l'étude des textes? En les accusant d'avoir dirigé contre lui « des attaques violentes et des insinuations doucereuses, » M. Fustel de Coulanges ne leur a pas seulement fait une injure imméritée, il a donné un exemple de cette « critique subjective » qu'il poursuit, à travers tout son volume, de justes et amers sarcasmes.

Le second volume de l'*Histoire du droit et des institutions de la France* (Pichon) de M. Glasson se compose d'une introduction consacrée aux institutions de l'ancienne Germanie et de cinq chapitres, dont le premier traite de l'établissement des Francs en Gaule, le second des sources du droit, le troisième du gouvernement et de l'administration des Mérovingiens, le quatrième du gouvernement et de

l'administration des Carolingiens, le cinquième de la condition des personnes. L'ouvrage de M. Glasson est intéressant à lire, parce qu'on y trouve un résumé des opinions émises sur les principales questions par les savants les plus autorisés, et il renferme d'abondants renseignements bibliographiques; mais on n'y trouve pas une unité de vues, une netteté d'idées suffisantes. L'auteur paraît avoir l'esprit comme encombré par la multiplicité des systèmes qu'il a étudiés et qu'il veut résumer; on voudrait qu'il eût su davantage s'en dégager pour se faire une doctrine personnelle par l'analyse directe des textes. Comme il est homme d'esprit pondéré et de sens droit, il adopte d'ordinaire des solutions recommandées et par leur vraisemblance et par l'autorité des savants qui les ont mises en lumière avant lui; mais on se sent plutôt en présence d'une œuvre de vulgarisation intelligente que d'une création originale. M. Glasson a mêlé l'exposé des institutions carolingiennes à celui des institutions mérovingiennes. Il a pu ainsi éviter certaines répétitions, mais il a couru le risque de rapprocher trop étroitement deux époques qui, malgré les liens étroits qui les unissent, sont cependant très dissemblables. C'est seulement quand nous posséderons le troisième volume[1] que nous pourrons porter sur le second un jugement motivé. Dans ce second volume, M. Glasson a pris une position moyenne et éclectique entre ceux qui, comme M. Fustel de Coulanges et l'abbé Dubos, attribuent tout ou presque tout aux traditions romaines, ceux qui donnent une prépondérance exclusive aux éléments germaniques et ceux qui, comme Fahlbeck, voient dans les institutions mérovingiennes un produit nouveau, fruit de la conquête. Il se tient assez près des opinions de Waitz, qui reste encore, après tout, le moins systématique de tous les historiens de nos institutions primitives.

Temps modernes. — M. le marquis de Vogüé ne s'est pas contenté de nous donner la première édition authentique des mémoires de Villars, il a consacré à Villars un beau livre, écrit d'un grand style[2], où

1. Au moment de mettre sous presse, nous avons reçu ce troisième volume, qui traite du droit civil, de l'organisation judiciaire, de la procédure, des preuves, du droit pénal, des rapports de l'Église et de l'État. Ici M. Glasson se trouve sur le terrain qui lui est le plus familier et il montre une connaissance étendue et solide de la littérature de son sujet. Ici encore, cependant, ses tendances essentiellement éclectiques nous paraissent avoir nui souvent à la netteté de ses vues. On en trouvera des exemples dans les paragraphes consacrés à la *marca*, aux bénéfices, aux assemblées générales judiciaires. Mais, malgré ses imperfections, qui proviennent surtout de la rapidité avec laquelle M. Glasson exécute un travail aussi considérable, son ouvrage est un utile répertoire. Avec un bon index il rendrait de grands services.

2. *Villars, d'après sa correspondance et des documents inédits.* Plon, Nourrit et Cie, 1888. 2 vol. in-8°.

il a cherché non à donner une biographie du maréchal, mais à tracer de lui un portrait véridique comme homme de guerre et comme diplomate. On sait avec quelle véhémence, quelle aigreur passionnée Saint-Simon a attaqué Villars, qui avait à ses yeux le défaut impardonnable d'être un protégé de Mme de Maintenon. M. de Vogüé défend le vainqueur de Denain contre les accusations et les insinuations de son détracteur. Saint-Simon avait reconnu que Villars avait des parties de capitaine; il avait loué « ses projets hardis, vastes, presque toujours bons; » mais il lui avait contesté le mérite de ses plus belles victoires, de celle de Denain, comme de celle de Friedlingen. M. de Vogüé, et c'est là peut-être la plus belle partie de son œuvre, a mis en pleine lumière les éclatants mérites militaires de Villars; les deux récits de Malplaquet et de Denain peuvent être mis au rang des plus belles narrations de bataille; la précision stratégique et topographique s'y allie au don de rendre vivants pour l'imagination les mouvements des armées et à une chaleur communicative. Saint-Simon a accusé Villars d'avidité et pillage, et de s'être souvent laissé diriger dans ses opérations militaires tantôt par ses intérêts pécuniaires, tantôt par sa jalousie conjugale. M. de Vogüé le disculpe entièrement de ce dernier reproche, mais il ne le décharge pas du blâme qu'il mérite pour s'être enrichi par des pratiques que les usages de l'époque considéraient comme légitimes. Sur le chapitre de la galanterie, s'il ne le condamne pas avec la virulence de Saint-Simon, il laisse voir que jusqu'en sa vieillesse le goût de Villars pour le théâtre le portait vers les coulisses autant que vers la scène. Il ne se fait pas non plus d'illusions sur les défauts de Villars comme diplomate et ne nous les dissimule pas. Dans sa mission en Bavière et à Vienne, en 1687 et 1688, Villars échoue entièrement dans ses efforts pour entraîner l'électeur Max-Emmanuel dans l'alliance française. Dans sa mission à Vienne, de 1698 à 1701, il fut véritablement berné, tenu à l'écart de toutes les négociations et joua un rôle aussi inutile que ridicule. Il fut plus heureux à Rastadt, en 1713 et 1714, dans ses négociations avec le prince Eugène, dont M. de Vogüé nous fait un récit d'un si puissant intérêt, fondé sur des documents originaux; mais ce n'est pas à l'habileté de Villars que fut due l'heureuse issue des négociations; c'est à l'habileté de Torcy et à la force des circonstances. Villars, avec sa vaniteuse assurance, sa sincérité emportée, n'était pas de taille à lutter avec le prudent et profond Eugène. Reste enfin la question capitale : les relations de Villars avec Mme de Maintenon. M. de Vogüé nous en retrace un tableau aussi complet qu'il est possible, grâce à leur correspondance inédite. Cette correspondance, qui nous montre à quel point Mme de Maintenon, contrairement à la thèse sou-

tenue récemment par M. Geffroy, se mêlait de près aux affaires politiques et même aux affaires militaires, est, malheureusement, très incomplète et ne suffit pas à réfuter d'une manière décisive toutes les accusations de Saint-Simon. Mais ce que nous en possédons fait honneur et à l'intelligence et au sentiment patriotique des deux correspondants, et, s'il y a quelque chose d'étrange et de choquant à voir un général tel que Villars obligé d'entretenir une correspondance régulière avec une reine de la main gauche, dont la faveur est son principal appui, il faut reconnaître que cette ancienne gouvernante élevée jusqu'au trône avait l'âme vraiment royale et qu'en soutenant Villars comme elle le fit, elle contribua au salut de la France.

Le livre de M. de Vogüé est écrit avec une impartialité sereine, avec une patriotique chaleur de cœur, avec une hauteur et une fierté de style où l'on reconnaît le descendant d'une de ces grandes familles de l'ancienne France chez qui l'art de bien dire était héréditaire comme le courage. Je ne résiste pas au plaisir de citer la conclusion du chapitre sur Denain et la paix d'Utrecht : « Une seule journée a amené ces grands résultats : c'est son titre à l'attention de l'histoire, la juste cause de la notoriété et de la gloire qu'elle a attachées au nom de Villars ; mais ce serait n'envisager les choses que d'un seul côté et manquer à la justice que de ne pas associer à cette gloire tous les éléments qui ont concouru au succès. Mis à la tête de troupes vaincues et dénuées de tout, en face de deux adversaires redoutables, Villars a su, en trois années d'efforts, luttant contre des difficultés inouïes, triomphant de ses propres défauts, résister d'abord avec honneur, puis vaincre avec gloire ; mais cette armée, dont il a su mettre en œuvre les qualités assoupies, quelle n'était pas sa valeur ! Cette cavalerie, qui disputait si vaillamment l'effroyable champ de bataille de Malplaquet ; cette infanterie, qui le quittait en si bon ordre, et qui, trois ans plus tard, enlevait, l'arme au bras, les retranchements de Denain, c'étaient les régiments que le patient génie de Louvois avait créés, où le sentiment militaire, l'esprit de sacrifice, la fierté du métier, la cohésion des soldats et des officiers étaient poussés à un point qui ne fut jamais dépassé ; et au sommet de cette forte organisation, comme le cœur faisant vibrer tous ces cœurs, inspirant et résumant toutes les énergies de la patrie, Louis XIV ; fort de son pouvoir incontesté, appuyé sur un peuple fidèle, plus grand dans l'adversité que dans la prospérité, espérant contre toute espérance, il soutient les courages, dirige la résistance, veille à tout ; quand le chef d'armée, devenu modeste, hésite, discute, il presse, réfute les objections, montre l'occasion favorable, désigne le point à frapper, exige le combat et impose la victoire. Si la France envahie, menacée dans son

existence, a retrouvé ses frontières et son honneur, sachons le reconnaître, c'est qu'elle avait une armée, un capitaine et un roi. »

Le livre que M. Albert Babeau vient de consacrer à la *Vie militaire sous l'ancien régime*[1] a les mêmes qualités que ses précédents ouvrages. Il est écrit avec agrément dans un style simple que relèvent de nombreuses citations. L'auteur, après avoir montré comment l'armée devient de plus en plus militaire à mesure qu'on s'approche de la Révolution, prend le soldat au moment où on le recrute; il le suit en garnison; raconte comment il était vêtu, nourri, logé, à quel service, à quelle discipline il était astreint. Il étudie quels pouvaient être sa condition et son avenir, soit qu'il fût admis dans les compagnies d'élite des grenadiers et des carabiniers, soit qu'il arrivât au grade de bas-officier, soit qu'il se mariât, et enfin comment fonctionnaient les services de l'hospitalité et de l'aumônerie. Cette armée ainsi recrutée et ainsi organisée avait ses caractères particuliers. L'esprit de corps y était très puissant; elle avait la gaieté, l'entrain, la bravoure; mais il faut bien dire qu'avec des qualités profondes de dévouement, de désintéressement et de courage, le soldat y était quelque peu débauché et maraudeur. En paix comme en guerre, amis et ennemis le redoutaient également pour leurs biens et pour leurs femmes. Une fois entré dans l'armée, le soldat qui survivait ne pouvait en sortir qu'en obtenant son congé, soit par réforme, soit par rachat, en se faisant admettre aux Invalides ou en désertant, ce dernier moyen étant beaucoup moins utilisé en temps de guerre que pendant la paix. M. Babeau complète son volume par un chapitre sur les troupes étrangères, dont les unes étaient fondues dans les régiments français, tandis que les autres composaient des corps distincts où entraient, d'ailleurs, beaucoup de Français. Pour ce nouveau travail, M. Babeau trouvait moins de secours aux archives de l'Aube que pour ses précédentes études. Aussi, tout en utilisant les éléments qu'elles lui fournissaient, a-t-il extrait la plus grande partie de ses documents des archives de la guerre et du recueil Cangé de la Bibliothèque nationale. Il n'a pas négligé non plus les imprimés relatifs à la question, qui sont nombreux. Ses recherches, en un mot, ont été très complètes; on ne peut lui reprocher que d'en avoir fondu les résultats dans une division logique, assurément, mais peut-être un peu artificielle. Lui-même nous dit que des débuts du règne de Louis XIV à la Révolution l'armée subit des modifications profondes. Or, l'énoncé de certains des faits cités par M. Babeau s'appuie sur des documents qui

1. Première partie, les Soldats. Paris, Didot, 1889. 1 vol. in-8°.

sont quelquefois séparés par près de deux siècles de distance. Rien ne prouve que ce qui était la règle, par exemple, en 1650, ne fût devenu l'exception à la veille de la Révolution. L'auteur, il est vrai, a soin de nous avertir toutes les fois que cela lui est possible, mais il y a cependant là une cause d'erreur contre laquelle il faut se tenir en garde en lisant son livre. Nous avons dit que ce livre était très complet. Quelques détails sur l'équipement et l'armement n'eussent cependant pas été déplacés à propos de l'uniforme. Enfin, M. Babeau ne méprise-t-il pas trop les chansons de soldats et en a-t-il tiré tout ce qu'elles pouvaient donner? Les études de Folk-Lore sont déjà assez avancées pour commencer à servir à l'histoire.

M. Lecoy de la Marche a réuni sous le titre *la Guerre aux Erreurs historiques* (Letouzey et Ané) une série d'articles dont quelques-uns, sur l'enseignement public avant la Révolution d'après les livres de MM. Allain et Sicard, sur la charité et l'art au moyen âge, sur l'Imitation, sont fort intéressants, et dont un sur le mariage religieux de Napoléon et de Joséphine nous paraît expliquer d'une manière exacte et naturelle comment ce mariage put être annulé canoniquement, bien qu'il eût été célébré avec l'assentiment du pape. Dans les autres articles, l'auteur nous paraît méconnaître trop souvent les lois de l'impartialité historique dont il censure si sévèrement l'oubli chez les autres. On voit par exemple que les massacres d'Irlande sous Cromwell eurent un caractère purement religieux et sont le fruit du fanatisme protestant, pendant que le catholicisme n'a aucune responsabilité ni dans la Saint-Barthélemy ni dans la Révocation de l'Édit de Nantes. Bien qu'il prétende n'attaquer que les erreurs et jamais les hommes, il ose traiter Henri Martin, le plus sincère et le meilleur des hommes, de falsificateur haineux et menteur. Tout ce chapitre sur Henri Martin est une curieuse démonstration de l'insuffisance de sens critique et de pénétration psychologique qui stérilise chez M. Lecoy de la Marche des qualités très réelles d'érudit et même d'écrivain. C'est cette insuffisance de sens critique qui lui fait écrire des phrases dont il doit sourire lui-même quand il les relit en bonnes feuilles. Ainsi cette conclusion de la biographie de Mme de Maintenon : « C'est vraiment Philémon et Baucis sur le trône, et je suis tenté de répéter, avec une variante regrettable, la formule classique : Ils vécurent heureux et n'eurent point d'enfants. »

On sera heureux de retrouver réunis sous le titre d'*Études d'histoire militaire sur la Révolution et l'Empire* (Calmann Lévy) divers articles historiques d'Albert Duruy qui n'avaient pas encore été recueillis en volume. « Une page de la vie de Hoche » est un récit de

l'affaire de Quiberon très intéressant, mais où le rôle de Hoche nous paraît jugé avec une excessive sévérité ; l'article sur « Dubois Crancé » rend justice à l'œuvre de ce réorganisateur de l'armée dont le souvenir mérite de vivre à côté de celui de Carnot, mais il corrige l'admiration outrée prodiguée par M. Iung à son héros; le « Brigadier Muscar » est une charmante biographie militaire, animée du souffle des grandes guerres; « la Conspiration du général Malet » remet dans son vrai jour ce complot purement royaliste. Nous regrettons qu'on ait joint à ces morceaux d'histoire remarquable un article de journal contre M. Taine où il y a plus de rhétorique que de raisons, et un article sur la campagne de Sedan et la captivité d'A. Duruy en Allemagne que son auteur n'aurait probablement pas réimprimé sans y corriger des inexactitudes et des jugements peu réfléchis.

M. Wallon continue le dépouillement méthodique des cartons des Archives nationales et des Archives de la guerre relatives à la Révolution française. Après *la Terreur, le Tribunal révolutionnaire de Paris* et *la Révolution du 31 mai,* voici le premier volume d'un ouvrage qui promet d'être considérable sur les *Représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II* (Hachette). M. Wallon a divisé son travail par régions, et il commence par la Vendée, après avoir toutefois consacré un premier chapitre aux missions en général. Leur création coïncida avec celle du Tribunal révolutionnaire (9 mars 1793) et, si elle eut le mérite de réprimer une foule de tyrannies locales exercées par les clubs et leurs agents, et de donner une impulsion nouvelle à la défense du territoire, elle fut elle-même un des plus épouvantables instruments de tyrannie et de violence dont notre pays ait souffert. M. Wallon aurait pu remarquer que l'autorité illimitée des représentants en mission choquait moins en France qu'elle n'eût fait ailleurs, parce que cette autorité était identique, aux circonstances extérieures près, à celle des intendants de l'ancien régime. Les intendants avaient l'avantage d'agir dans un pays en paix, d'agir seuls dans un territoire déterminé, et de n'avoir à côté d'eux aucune puissance qui pût lutter contre la leur. Pendant la Révolution, les représentants en mission ont à compter, d'abord les uns avec les autres, puis avec les généraux, puis avec les agents que le conseil exécutif ou le Comité de salut public entretient à côté d'eux. Soumis à une surveillance incessante, dépendants d'un pouvoir ombrageux qui voit partout la trahison, il faut qu'ils sévissent pour n'être pas accusés de faiblesse, et, comme le disait Michelet : « Tous tuent pour n'être pas tués. » M. Wallon rend hommage aux efforts que firent quelques-uns

d'entre eux pour réprimer les actes de violence et d'exaction, mais il montre que leur œuvre fut le plus souvent une œuvre de féroce persécution, la docile application des atroces instructions qui leur étaient données par le Comité de salut public.

Le premier objet de l'envoi des représentants en mission dans les provinces fut de hâter la levée de 300,000 hommes; le premier résultat de leur mission fut de déchaîner la guerre civile sur les deux rives de la Loire. Dès lors la parole fut aux généraux bien plus qu'aux représentants, et on pourrait avec raison reprocher à M. Wallon d'avoir dans ce premier volume écrit bien plus l'histoire des violences commises par les armées républicaines en Vendée et en Anjou que l'histoire des représentants. Si les atrocités de Carrier sont racontées en grand détail, si l'on aperçoit assez bien l'action de Prieur de la Marne et de Garnier de Saintes, il est tout à fait impossible de dresser, d'après le livre de M. Wallon, la liste des représentants envoyés en Vendée pendant les années 1793 et 1794, avec les dates de leur mission et l'indication des départements qui leur étaient assignés. Par contre on y trouvera tous les crimes de Santerre, de Rossignol, de Léchelle et surtout de l'abominable Turreau dont les massacres et les incendies ranimèrent l'insurrection expirante et la justifièrent pour ainsi dire; de ce Turreau qui fut baron de l'Empire et chevalier de Saint-Louis! Le livre de M. Wallon n'a donc ni un objet très précis ni une composition bien rigoureuse. Ce semble être un récit de toutes les violences commises en province, soit par les armées, soit par les tribunaux et commissions judiciaires, soit par les représentants en mission. Comme recueil de documents sur toutes ces atrocités plus ou moins légales et juridiques, son ouvrage, sans ajouter beaucoup à nos connaissances, offre un véritable intérêt. Il est à regretter toutefois qu'il ne se soit pas borné à analyser méthodiquement l'œuvre des missionnaires de la Convention.

Le *Prince Lucien Bonaparte et sa famille*[1] est un récit de la vie du frère de Napoléon, accompagné de notices biographiques sur sa descendance, et qui n'apprend sur son compte que des choses que l'on savait déjà. C'est d'ailleurs moins un livre d'histoire qu'un ouvrage de circonstance, destiné à prouver qu'en 1815 Napoléon, touché de voir son frère venir partager ses dangers, lui a rendu, avec le titre d'Altesse impériale, son rang dans la famille impériale et par conséquent ses droits éventuels de succession au trône. Malheureusement on n'a d'autre preuve de ce fait que ce titre d'Altesse impé-

1. Paris, Plon, 1889. 1 vol. in-8°.

riale donné au prince par le *Moniteur*, et le sénatus-consulte qui devait le constater légalement n'a jamais paru ni au *Moniteur* ni au *Bulletin des lois*. Au point de vue historique, nous ne trouvons guère à signaler dans ce volume que la relation par M. DE CHATILLON de la fuite de Lucien après les Cent jours, et une très belle et très digne lettre d'Alexandrine de Bleschamp à Napoléon.

Un *indiscret* a tiré du journal de la reine Catherine de Westphalie, des bulletins de Reinhard, dont une grande partie a été publiée ici même, et des récits qu'il a pu recueillir dans l'entourage du roi Jérôme, un divertissant et peu édifiant tableau de la cour de Cassel de 1807 à 1813[1]. C'est comme un appendice humoristique à ajouter au chapitre consacré à Jérôme dans le livre de M. Du Casse sur « les Rois frères de Napoléon. » Il est fâcheux seulement que les noms propres soient si souvent estropiés : Fursteinstein pour Furstentein, Truschess pour Truchsess, Benterode pour Bernterode, Keudelsheim pour Keudelstein; cela donne un air de négligence à un ouvrage qui, malgré son allure un peu légère, n'en est pas moins un chapitre d'histoire très véridique, fondé sur les documents les plus authentiques.

Les origines du mouvement à la fois intellectuel et politique d'où est sortie l'unité de l'Italie seront désormais beaucoup mieux connues, grâce à la *Jeunesse du roi Charles-Albert*, par le marquis COSTA DE BEAUREGARD. L'auteur a disposé pour écrire ce livre de deux sources aussi précieuses qu'elles étaient difficilement accessibles. La première est la correspondance et le journal d'un de ses parents, le chevalier Sylvain Costa de Beauregard, qui fut dès 1815 écuyer de Charles-Albert; quant à la seconde, il l'a trouvée dans les lettres du comte de Sonnaz qui, appelé vers la même époque aux mêmes fonctions, devint l'ami personnel et intime du jeune prince. Grâce à ces documents, la figure de Charles-Albert revit dans ce livre en traits des plus curieux, sinon des plus attachants. Fils d'un prince qui, dès 1798, fit publiquement adhésion à la République française, à peu près abandonnée par sa mère, qui se remaria à un simple gentilhomme, M. de Montléart, Charles-Albert était sous-lieutenant de dragons à Bourges, quand la mort successive de deux des frères et du fils unique de Victor-Emmanuel Ier ne laissa que le duc de Génevois, Charles-Félix, entre lui et le trône. Après 1814, dès que le roi de Sardaigne, « sorti de son mauvais rêve, » fut rentré dans son palais

1. *Un roi qui s'amusait et la cour de Westphalie de* 1807 *à* 1813. E. Dentu, 1888, in-12; avec cette épigraphe : « Il sera beaucoup pardonné à celui qui aura beaucoup aimé. »

de Turin, le prince de Carignan fut considéré et traité comme l'héritier futur de la couronne. On le maria, en 1816, à l'archiduchesse Marie-Thérèse de Toscane, et, après la naissance d'un enfant qui devait être Victor-Emmanuel, il parut avoir triomphé des mauvais souvenirs laissés par la conduite de ses parents. Mais alors éclata le mouvement révolutionnaire de Turin en 1821. Charles-Albert ne sut franchement prendre parti ni pour l'absolutisme, ni pour les libéraux, dont il est certain qu'il avait sinon encouragé, au moins connu les projets. Exilé d'abord à Florence, où son découragement le poussa à un mysticisme traversé d'aventures galantes, il fit à la suite de l'armée française la campagne d'Espagne de 1823 et se signala par son courage au Trocadéro. Voulait-il se faire pardonner ainsi son pseudo-libéralisme ou bien chercher l'oubli de ses propres hésitations et peut-être la mort, comme vingt-cinq ans plus tard il devait le faire à Novare? Admirablement reçu à son retour par la cour de France, il fut admis à revenir habiter Turin, mais non sans que Charles-Félix, d'accord avec l'Autriche, eût obtenu de lui l'engagement signé « de conserver intactes les bases fondamentales et les formes organiques de la monarchie. » Cela encore était un succès pour Charles-Albert, car il s'en était fallu de peu que, grâce à Metternich, ses droits au trône ne passassent au duc de Modène. Le fait mérite qu'on s'y arrête, car M. Costa de Beauregard, tout en ne contredisant aucune assertion des Mémoires de Metternich, les complète sur ce point d'une façon essentielle. Déjà, avant 1814, Metternich avait intrigué dans ce sens. Nul prince plus que François IV ne lui paraissait propre à amener l'Autriche au pied des Alpes et à assurer ainsi sa suprématie en Italie. A Vienne, il revint à la charge, mais une politique qui livrait l'Italie à l'influence autrichienne ne pouvait convenir à la France. Ses plénipotentiaires s'opposèrent aux projets de l'Autriche, et l'article 860 du traité de Vienne consacra les droits des Carignan. Un troisième et dernier effort, rendu facile par l'éloignement de Charles-Félix pour son neveu, fut cependant tenté à Vérone; mais la naissance d'un second fils à Charles-Albert, l'appui que lui prêtèrent une fois encore la France et la Russie firent définitivement échouer les manœuvres de la cour de Vienne. Metternich lui-même parut soutenir les intérêts du prince de Carignan quand il vit qu'il ne pouvait lui barrer le chemin du trône. Aux dernières pages du livre de M. Costa de Beauregard, si Charles-Albert est encore regardé avec défiance par les partisans de l'absolutisme, ses droits du moins ne sont pas contestés.

On voit quelle valeur a ce livre. La figure ondoyante de Charles-

Albert, tour à tour ironique et mystique, enthousiaste et découragé, intelligence plus séduisante que solide, mal servie par une volonté faible et un cœur hésitant, s'y reflète dans une œuvre qui emprunte à son héros quelques-unes de ses qualités et quelques-uns de ses défauts. Mais, somme toute, malgré des digressions fréquentes, malgré la trame un peu lâche et flottante du récit, malgré les apostrophes apocalyptiques à l'adresse de la Révolution, l'ouvrage se lit avec agrément, et on peut juger par le résumé que nous en avons fait quel intérêt il offre pour l'histoire.

La narration d'une série d'épisodes des guerres maritimes de la fin de la Révolution et de l'Empire, coupée par des digressions techniques et terminée par le récit des campagnes de l'amiral Roussin à Rio de Janeiro et à Lisbonne, tel est le résumé du dernier livre de l'amiral Jurien de la Gravière qui l'intitule : *l'Amiral Roussin* (Plon, in-12). Il est écrit dans le style familier habituel à l'auteur, et ses plus grandes références sont, outre les ouvrages antérieurs de l'amiral de la Gravière, les « longs entretiens dont l'illustre amiral daigna l'honorer dans les dernières années de sa laborieuse et glorieuse existence. »

M. le contre-amiral Pallu de la Barrière vient de publier une nouvelle édition de son *Histoire de l'expédition de Cochinchine en 1861*[1]. Le titre d'*Histoire* est peut-être un peu ambitieux pour ce livre, qui, malgré le soin qu'a pris l'auteur de laisser dans l'ombre sa personnalité, a plutôt l'allure de *souvenirs*. Ajoutons qu'il est écrit avec agrément, surtout dans les chapitres relatifs à l'organisation de la Cochinchine et aux mœurs des habitants[2]; que, grâce aux cartes, le récit des deux parties de la campagne, les combats devant Saïgon et l'expédition de My-Thô, est très clair et dans certaines parties très vivant. Malgré le manque de références précises, on pourra, croyons-nous, le consulter avec fruit et, en tout cas, le lire avec intérêt.

G. Monod. L. Farges.

1. Paris, Berger-Levrault, 1888. 1 vol. in-8°.
2. Chap. viii et ix.

GRÈCE.

Les études historiques en Grèce ont commencé avec le grand mouvement intellectuel qui, depuis le milieu du siècle dernier, a inauguré l'histoire de l'hellénisme aux temps modernes et qui a si puissamment contribué à l'indépendance et à la résurrection politique et morale de la nation grecque. Depuis le moment où les études de la littérature classique et particulièrement de la littérature grecque ancienne ont commencé à faire de grands progrès, on s'est porté avec ardeur vers l'histoire de la Grèce ancienne; c'est là que commencent les études historiques. Pendant longtemps elles eurent un caractère exclusivement national et en conséquence peu universel; il est facile de comprendre que chez une nation à peine revenue à la vie historique, de telles études ne pouvaient rivaliser avec la science des Niebuhr, des Müller, des Schlosser. Éloignée du nouveau théâtre de l'histoire, à peine rappelée à la conscience de son organisation et de son individualité propres, la nation grecque ne pouvait concentrer son attention que dans l'histoire de ses destinées. C'est pour cela que les premiers essais d'histoire universelle furent chez nous de simples traductions ou des abrégés d'ouvrages historiques européens. Quant à l'histoire de l'ancienne Grèce, on la trouvait dans l'ancienne littérature grecque elle-même; c'est là qu'on étudiait l'histoire de l'hellénisme ancien; au contraire, le moyen âge grec était étudié dans l'histoire si ardemment méditée de l'Église, où se concentrent l'idée et la conscience nationales de l'hellénisme au moyen âge. La nouvelle historiographie grecque a suivi une voie analogue au développement historique de la nation même; la grande révolution hellénique a fourni la première matière et la forme particulière aux travaux historiques en Grèce; les mémoires sur les divers épisodes et périodes de la révolution, les monographies sur les divers personnages politiques ou militaires qui ont joué un rôle considérable dans l'histoire de la lutte formèrent les premiers ouvrages originaux de l'historiographie grecque[1].

1. Les plus connues de ces monographies, dont quelques-unes ont été écrites par les chefs mêmes de la Révolution, sont : 1. Διήγησις συμβάντων τῆς Ἑλληνικῆς φυλῆς ἀπὸ τὰ 1770 εἰς τὰ 1836. ὑπηγόρευσε Θεόδωρος Κωνσταντίνου Κολοκοτρώνης. Ἀθήνησι, 1846. — 2. Ὑπομνήματα περὶ τῆς ἐπαναστάσεως τῆς Ἑλλάδος ἀπὸ τοῦ 1820 μέχρι τοῦ 1823, συγγραφέντα παρὰ τοῦ Μητροπολίτου Πατρῶν Γερμανοῦ. Ἀθήνησιν, 1837. — 3. Ἀπομνημονεύματα περὶ τῆς φιλικῆς ἑταιρίας ὑπὸ Σ. Ξάνθου.

La première histoire, complète et systématique, de la révolution grecque a été écrite par Spiridion Tricoupis, Ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως (Londres, 1853-7)[1]. Mais, tandis que la nouvelle histoire de la Grèce renaissante, créée par la révolution, fournissait les premiers éléments à l'historiographie nationale, la création et l'organisation du royaume de Grèce, avec tous ses éléments civilisateurs et particulièrement avec ses établissements d'instruction publique, contribuaient grandement aux progrès de la science dans toutes les directions. En effet, le roi Othon et, avant lui, Capodistria s'étaient proposé pour but principal de relever l'instruction publique en multipliant les écoles et particulièrement en fondant l'Université nationale peu après le transfert de la capitale à Athènes (1837). Dans cette université, qui devait former le grand centre intellectuel de tout l'hellénisme, la chaire d'histoire a été occupée alors par Th. Manoussos. Mais, tandis que ce professeur déployait toute son activité historique dans sa chaire de l'Université, sans rien publier, un jeune professeur d'histoire au Gymnase, M. Paparrigopoulos, publiait plusieurs dissertations intéressantes; la plus remarquable traitait des colonisations slaves en Grèce (Σλαυικαὶ ἐποικήσεις ἐν ταῖς ἑλληνικαῖς χώραις). Dans cette dissertation, M. Paparrigopoulos critiquait les nouvelles doctrines proclamées par Fallmerayer, sur l'origine des Grecs modernes. Par ces ouvrages et par la publication de son « Histoire universelle » (en deux volumes, consacrés l'un à l'histoire ancienne et l'autre à celle du moyen âge), M. Paparrigopoulos s'est ouvert la voie vers l'Université, où une nouvelle chaire a été créée pour l'enseignement spé-

Ἀθήνησιν, 1845. — 4. Δοκίμιον περὶ τῆς φιλικῆς ἑταιρίας ὑπὸ Ἰωάννου Φιλήμονος. Ἐν Ναυπλίᾳ, 1834. — 5. Περραιβοῦ Ἀπομνημονεύματα πολεμικά. Ἀθηνῆσιν, 1836. (On a du même auteur un excellent ouvrage, Ἱστορία Σουλίου καὶ Παργας, en deux volumes publiés à Venise en 1815.) — 6. Βιογραφία τῶν ἡρώων Μάρκου Μπότσαρη καὶ Καραϊσκάκη. Ὑπὸ Γεωργίου Γαζῆ. Ἐν Ἀιγίνῃ, 1828. — 7. Βίος τοῦ Παππᾶ Φλέσσα ὑπὸ Φωτάκου, πρώτου ὑπασπιστοῦ τοῦ γέρω Κολοκοτρώνη. Ἐν Ἀθήναις, 1868. — 8. Δοκίμιον περὶ τῆς ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως ὑπὸ Ἰωάννου Φιλήμονος. Ἐν Ἀθήναις, 1859. — 9. Τὰ Σπετσιώτικα, ἤτοι συναγωγὴ ἱστορικῶν ἐγγράφων ἢ ὑπομνημάτων ἀφορώντων τὰ κατὰ τὴν Ἑλληνικὴν ἐπανάστασιν τοῦ 1821, Ἀναργύρου Α. Χ. Ἀναργύρου. Ἐν Ἀθήναις, 1851. — 10. Ἡ ἑλληνικὴ ἐπανάστασις ὑπὸ Α. Χρυσοβέργη λοχαγοῦ. Ἐν Ἑρμουπόλει, 1853. — 11. Ἀπομνημονεύματά τινα τῆς ἐπαναστάσεως τοῦ 1821 ὑπὸ Σσ. Ι. Στεφανοπούλου ἐν Τριπόλει, 1864. — 12. Βίος Δ. Γ. Παπανικολῆ ἐκ Ψαρρῶν, ὑπὸ Γ. Παπασλιώτου. Ἐν Ἑρμούπόλει, 1865. — 13. Ἱστορικαὶ ἀναμνήσεις ὑπὸ Νικολάου Δραγούμη, 2e édition, 1879, etc.

1. On peut citer parmi ses devanciers Alexandre Soutzo, qui a publié en français une Histoire de la révolution grecque, Paris, 1879; S. Rizo Néroulos, qui a également écrit une Histoire de la régénération grecque en français; Ambroise Phrantzes, auteur d'une Ἐπιτομὴ τῆς ἱστορίας τῆς ἀναγεννηθείσης Ἑλλάδος. Athènes, 1839; Spiliadis, etc.

cial de l'histoire de la nation grecque, à côté de celle d'histoire universelle. C'est depuis ce temps-là (1860) que M. Paparrigopoulos a conçu l'idée d'écrire une histoire spéciale et complète des destinées de la nation grecque depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Dans cet ouvrage, l'auteur se proposait de constater l'unité de la nation grecque au point de vue de la race et de la vie historique, c'est-à-dire l'unité ethnographique des Grecs anciens et modernes, l'identité de caractère et d'esprit national entre l'hellénisme ancien et l'hellénisme moderne. Il voulait montrer que l'hellénisme moderne est un produit de l'hellénisme du moyen âge (c'est ainsi qu'il a appelé l'hellénisme de Byzance) et que tous les deux sont liés étroitement et par des liens essentiellement historiques et nationaux à l'hellénisme ancien. M. Paparrigopoulos n'est pas, il est vrai, le premier qui ait conçu l'idée d'une histoire *une* de la nation grecque et de l'hellénisme de tous les temps. C'était une idée déjà mûre dans la science et dans les cercles scientifiques, depuis le temps où la nation grecque, ramenée à la conscience de son existence et de sa mission historique, avait réveillé l'intérêt du monde civilisé, surtout depuis que les doctrines de Fallmerayer, répandues avec tant de bruit, doctrines superficielles et qui n'avaient de nouveau que l'apparence, avaient mis en doute l'existence même de la race grecque. Un moment même on avait commencé à se demander si toute la sympathie du monde civilisé pour les destinées des Grecs, chaleureuse tant qu'on voyait en eux les descendants incontestables des anciens Hellènes, n'était pas prodiguée à un vain fantôme. C'est l'historien allemand I. Zinkeisen qui le premier a conçu le projet d'une histoire complète de la nation grecque, où il voulait donner une solution à toutes les questions soulevées par la théorie de Fallmerayer sur l'origine ethnographique des Grecs modernes et sur leurs rapports avec les anciens Grecs. Comme idée fondamentale, comme centre idéal de son histoire, l'auteur allemand a pris le principe de l'unité de l'hellénisme dans toutes ses périodes historiques. Mais ce que fit Zinkeisen dans une forme un peu plus synthétique et en un sens plus général, M. Paparrigopoulos a tâché de le faire d'une manière plus analytique en suivant le détail des données historiques et en touchant à toutes les questions qui se rattachent à l'origine des Grecs modernes. Tandis que dans l'histoire de l'hellénisme ancien il n'a fait que résumer les conclusions des recherches nouvelles faites d'après les sources mêmes, dans l'histoire de l'hellénisme au moyen âge il a mis au jour beaucoup de vérités historiques, il a pénétré profondément dans l'étude de tous les éléments du monde byzantin; il a écrit dans un esprit vraiment scientifique et national à la fois l'histoire

byzantine, dont il a fait une partie de l'histoire hellénique. Dans cette partie, le savant auteur a traité particulièrement la question des colonies slaves en Grèce et de leurs rapports avec le peuple grec dans tous ses détails; il a confirmé ainsi la solution définitive de cette question, donnée par Hopf, Zinkeisen, Gervinus, Mendelson, Hertzberg, etc. L'œuvre de M. Paparrigopoulos comprend cinq volumes, qui contiennent l'histoire de la nation grecque jusqu'aux temps de la création du royaume hellénique, et a été publiée en neuf ans (1865-1874). Un supplément à ce grand ouvrage a paru en 1876, sous forme d'Épilogue à l'histoire grecque, en un volume; c'est un résumé des théories générales sur le cours et le développement des diverses périodes de l'hellénisme que l'auteur a présentées dans son ouvrage. Une nouvelle édition de cette histoire a paru l'année passée; elle est augmentée de détails insérés dans quelques chapitres et d'un petit supplément contenant un résumé de l'histoire politique de la Grèce indépendante depuis le commencement du règne d'Othon jusqu'à nos jours. Dans ce résumé, l'auteur expose les raisons qui l'ont déterminé à ne pas écrire l'histoire détaillée de cette dernière période de l'histoire grecque.

Après M. Paparrigopoulos, celui qui a déployé la plus grande activité historique à l'Université est M. Sp. Lambros, depuis deux ans professeur ordinaire d'histoire universelle. Ses « Ἱστορικὰ μελετήματα » (*Études historiques*) comprennent un grand nombre de dissertations[1]; ils ont été suivis par la publication en fascicules de son histoire illustrée de la Grèce depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'arrivée du roi Othon en Grèce. Ce dernier est un ouvrage de vulgarisation, aussi est-il écrit dans une langue simple et facile et non dans une forme rigoureusement scientifique. Il n'en a pas moins donné le dernier état de la science dans le domaine de l'histoire grecque. Ce qui en a été jusqu'à présent publié contient l'histoire de la Grèce jusqu'à la période macédonienne. On croit que la partie relative à l'hellénisme du moyen âge sera très importante, car M. Lambros a fait des études et des recherches très spéciales sur cette partie de l'histoire et spécia-

1. Σπυρίδωνος Π. Λάμπρου Ἱστορικά μελετήματα (— Τὰ πορίσματα τῆς προϊστορικῆς ἀρχαιολογίας καὶ οἱ πρῶτοι κάτοικοι τῆς Ἑλλάδος.— Φοίνικες ἐν Ἁγίῳ Γεωργίῳ τῷ παρὰ τῇ Σαλαμίνι. — Ἡ ὑστεραία τῆς ἐν Πλαταιαῖς νίκης. — Τρία ἀποσπάσματα ἐκ τῶν Ἰνδικῶν τοῦ Κτήσίου. — Περὶ Δεξίππου καὶ τῆς ὑπὸ τῶν Ἐρούλων ἁλώσεως τῶν Ἀθηνῶν. — Τὸ περὶ κτίσεως Μονεμβασίας χρονικόν. — Ἡ ὑπό τῶν Ἀράβων δευτέρα πολιορκία τῆς Κωνσταντινουπόλεως καὶ Θεοδόσιος ὁ Γραμματικός. — Περὶ τοῦ ἀνεκδότου χρονικοῦ τοῦ Λαομέδοντος Λακαπηνοῦ. — Ἡ ἀποστασία καὶ ὁ θάνατος τοῦ Γεωργίου Μανιάκη. — Ἡ παράδοσις τῶν Ἰωαννίνων. — Τὰ ἀρχεῖα τῆς Βενετίας καὶ ἡ περὶ τῆς Πελοποννήσου ἔκθεσις τοῦ Μαρίνου Μικιέλ). Ἐν Ἀθήναις, 1884.

lement sur celle des colonies franques en Grèce; c'est après la publication de cette partie que l'on pourra émettre un jugement sur le caractère et le mérite propres de l'ouvrage. Ce que nous en pouvons dire aujourd'hui, c'est qu'il est écrit dans un style exact, clair et très élégant, sur un ton vif et élevé, quelquefois même poétique, car M. Lambros est aussi poète à ses heures, sans cependant quitter le solide terrain historique. Enfin M. Lambros n'a pas, comme M. Paparrigopoulos, intitulé son ouvrage « Histoire de la nation grecque, » mais « Histoire de la Grèce; » ce qui a son importance.

En dehors de l'Université, des travaux assez importants ont été publiés par plusieurs auteurs travaillant toujours sur le terrain de l'histoire nationale. Beaucoup de ces ouvrages ont rapport, comme nous l'avons déjà remarqué, à la grande Révolution. D'autres sont des monographies sur des villes ou provinces des pays grecs. Citons particulièrement M. A. Miliarakis, dont l'histoire des Cyclades (Κυκλαδικά) a été couronnée à Paris par « l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, » et M. Dimitsa, auteur d'un grand ouvrage historique sur la Macédoine, d'une monographie sur la ville d'Alexandrie et d'une autre sur Olympias, la mère d'Alexandre le Grand.

D'autres écrivains comme MM. Zambélios, Bikélas et Paspati ont publié des études sur l'histoire byzantine ou moderne [1]. Mais, parmi tous ceux qui ont travaillé en dehors de l'Université, le nom le plus connu et le plus renommé est celui de M. Sathas. Cet infatigable chercheur avait, il y a plus de vingt ans, attiré sur lui l'attention des érudits de la Grèce par la publication d'une histoire des savants grecs depuis la chute de Constantinople jusqu'à nos jours. Recommandé ainsi au public et au gouvernement, il fut envoyé par ce dernier en Europe aux frais de l'État pour rechercher dans les bibliothèques européennes tous les manuscrits relatifs à l'histoire de la littérature grecque au moyen âge et aux temps modernes. M. Sathas s'est acquitté de sa tâche avec un zèle extraordinaire et un grand succès; il a mis au jour

1. Σπυρίδωνος Ζαμπελίου, Ἄσματα δημοτικὰ τῆς Ἑλλάδος μετὰ μελέτης ἱστορικῆς τοῦ μεσαιωνικοῦ ἑλληνισμοῦ. Ἐν Ἀθήναις, 1852. — Περὶ πηγῶν Νεοελληνικῆς ἐθνότητος ἀπὸ Η' ἄχρι Ι' ἑκατονταετηρίδος. Μ. Χ. Ἐν Ἀθήναις, 1857. — Ἰταλοελληνικά, ἤτοι κριτικὴ πραγματεία περὶ τῶν ἐν τοῖς ἀρχείοις Νεαπόλεως ἀνεκδότων Ἑλλ. περγαμηνῶν, Αθήν., 1864. — On a de lui un roman historique, Οἱ κρητικοὶ Γάμοι, ἀνέκδοτον ἐπεισόδιον τῆς κρητικῆς ἱστορίας ἐπὶ Βενετῶν, 1570. Turin, 1870, etc. — Δημητρίου Βικέλα, Περὶ Βυζαντινῶν, Μελέτη. Londres, 1874. — Ἡ Ἑλλὰς πρὸ τοῦ 1821. Αθ., 1884. — Ἡ σύστασις τοῦ Ἑλλ. βασιλείου καὶ τὰ ὅρια αὐτοῦ. Ἀθην., 1887. — Ν. Πασπάτη, Βυζαντιναὶ Μελέται τοπογραφικαὶ καὶ ἱστορικαὶ, ἐν Κωνσταντινουπόλει. — Τὰ Βυζαντινὰ Ἀνάκτορα, 1884, etc.

beaucoup de documents inconnus et produit ainsi une véritable révolution dans l'histoire grecque du moyen âge, en présentant, non le monde officiel que nous ont fait connaître les chroniqueurs byzantins, mais la vie réelle de la nation grecque entre le Caucase et la mer Ionienne. Parmi tant d'ouvrages historiques de M. Sathas, les plus importants sont ses « Μνημεῖα ἑλληνικῆς ἱστορίας, » « Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge, » dont jusqu'ici huit volumes ont été publiés[1]. Les derniers parus se rapportent à la vie des *estradiots* (στρατιῶται) ou condottieri grecs du moyen âge. Selon M. Sathas, ils nous présentent la véritable organisation sociale, politique, militaire et religieuse de l'empire byzantin sous une forme très éloignée du byzantinisme officiel; dans ces estradiots, il voit non seulement des descendants des Macédoniens de l'Asie hellénique militairement organisés, c'est aussi tout un monde produit par la fusion de l'hellénisme oriental et de l'Orient hellénisé, surtout par la fusion de l'ancienne religion grecque avec les idées religieuses du mazdéisme et des autres systèmes religieux de l'Asie réunis dans l'hellénisme macédonique, tous conservés dans le monde byzantin sous l'extérieur, plus apparent que réel, du christianisme. D'après lui, toute l'histoire byzantine est encore l'histoire de la lutte entre l'hellénisme macédonique et le christianisme romain, entre les estradiots et les moines; l'empire définitif et réel du christianisme ne commence dans les pays grecs qu'avec les croisades et la chute de Constantinople. Sans doute il y a dans ces théories de M. Sathas beaucoup d'exagération et des hypothèses assez téméraires, mais aussi beaucoup d'originalité; c'est la conséquence naturelle du nouveau point de vue auquel l'auteur envisage l'histoire byzantine, à l'aide des documents inédits qu'il a découverts et publiés avec une ardeur infatigable.

En ce qui concerne l'histoire générale, nous ne saurions citer aucun ouvrage publié en Grèce qui soit au niveau de la science. Tout ce qui jusqu'ici a été fait dans cette direction, ce sont ou quelques traités spéciaux très imparfaits ou quelques traductions des abrégés d'histoire universelle écrits en français ou en allemand, ou bien des compilations faites à l'aide d'ouvrages étrangers. La cause principale de cet état stationnaire de la science chez nous, c'est d'une part que tous

1. Les autres ouvrages très connus de M. Sathas sont : 1. Ἑλληνικὰ Ἀνέκδοτα. Ἀθήν., 1864. — 2. Ἡ κατὰ τοῦ ΙΖ'. αἰῶνα ἐπανάστασις τῆς ἑλληνικῆς φυλῆς. 1684-1715 Ἀθήν., 1865. — 3. Βιογραφία τῶν ἐν τοῖς γράμμασι διαλαμψάντων Ἑλλήνων ἀπὸ τῆς ἁλώσεως τῆς Βυζαντινῆς Αὐτοκρατορίας μέχρι τῆς ἑλληνικῆς ἐθνεγερσίας. Ἀθήν., 1868. — 4. Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς. Ἀθήν., 1869. — 5. Βιογραφικὸν σχεδίασμα περὶ τοῦ πατριάρχου Ἱερεμίου Β. (1572-1594). Ἀθήν., 1870. — 6. Ἱστορικαὶ Διατριβαί. Ἀθήν., 1870.

ceux qui se sont occupés d'études historiques ont dirigé leur attention vers l'histoire nationale, d'autre part c'est que les nouvelles sources historiques ouvertes à la science par les études linguistiques et ethnographiques sont presque inconnues chez nous. La grande révolution amenée dans l'histoire des anciens peuples n'a exercé en Grèce qu'une très faible influence et les études de cette espèce ont à peine commencé à produire quelques fruits sur le terrain de la science hellénique.

Mais, d'autre part, les études sur l'histoire de l'Église n'ont jamais cessé d'être en honneur dans la Grèce chrétienne même pendant l'époque de la domination turque; cela tient aux liens très étroits qui existaient entre la vie nationale de la Grèce et l'idée de la religion orthodoxe, cette dernière étant l'élément prépondérant dans la vie historique de l'hellénisme moderne. A la fin du siècle dernier l'archevêque d'Athènes Meletios a écrit une histoire complète de l'Église en cinq volumes[1]. Après la constitution du royaume et de l'université, quand les études théologiques ont pris en Grèce un cours plus scientifique, les études de l'histoire de l'Église se sont aussi perfectionnées. Dans cette nouvelle période, deux professeurs de la faculté théologique à l'université ont écrit de grands ouvrages d'histoire ecclésiastique : C. Contogonis et A. Diomédès Kyriakos; le dernier, dans sa grande « Histoire de l'Église chrétienne, » a éclairé beaucoup de points de l'histoire de l'Église grecque après la chute de Constantinople; il a continué le récit des destinées de l'Église grecque jusqu'à nos jours.

Nous terminerons en indiquant les journaux et revues consacrés à l'histoire ou à l'archéologie. 1° Le journal archéologique (Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς) a été fondé dès l'année 1840 par les soins et aux frais de la Société archéologique; il paraît quatre fois l'an et est rédigé par des archéologues et des professeurs d'archéologie. Les inscriptions trouvées chaque jour à Athènes ou dans les provinces y sont publiées avec des éclaircissements et des commentaires nécessaires. Ce journal est orné de dessins des monuments archéologiques récemment découverts. 2° Le Bulletin de la Société historique et ethnographique paraît chaque année; il contient des articles rédigés par les membres de la Société et la description des objets historiques envoyés au musée de la Société. La publication de cette revue a commencé dès l'année même de la constitution de la Société (1882). Outre ces deux revues grecques, il paraît aussi à Athènes deux

1. Ἐκκλησιαστικὴ ἱστορία Μελετίου Μητροπολίτου Ἀθηνῶν. Ἐν Βιέννῃ τῆς Ἀουστρίας παρὰ Ἰωάννῳ Βασυμαιστέρῳ, Νομοδιδασκάλῳ καὶ Τυπογράφῳ, 1783.

autres revues étrangères, celle de l'École archéologique française (*Bulletin de correspondance hellénique*) et celle de l'Institut archéologique allemand (*Mittheilungen des kaiserlich deutschen archæologischen Instituts*. Die Athenische Abtheilung). Deux sociétés ont été fondées pour propager et encourager les études historiques et archéologiques : 1° La Société archéologique (Ἀρχαιολογικὴ ἑταιρία), constituée en 1837; elle a fêté son cinquantenaire l'année passée. Depuis sa fondation, elle a puissamment contribué aux progrès des études archéologiques; les services qu'elle a rendus ont été reconnus en Europe, comme l'ont prouvé les félicitations envoyées d'Allemagne à l'occasion du jubilé de la Société. Les membres de cette Société ne sont pas seulement des archéologues de profession, mais tous les amis des études archéologiques dans le royaume de la Grèce et dans les pays grecs de la Turquie. Le but principal de la Société est d'entreprendre des fouilles en divers lieux de la Grèce sur l'initiative et aux frais de la Société et sous l'inspection des éphores des antiquités qui sont des employés du ministère de l'instruction publique chargés de l'inspection des antiquités. Le premier de ces employés (Γενικὸς ἔφορος τῶν ἀρχαιοτήτων) réside à Athènes, mais il va aussi dans les provinces quand le service l'exige. L'éphore général ainsi que les éphores provinciaux sont constamment en rapports avec le conseil dirigeant la Société archéologique; c'est aussi aux frais de la Société qu'ils font les fouilles; ils reçoivent d'elle une subvention spéciale, tant qu'ils se trouvent à son service, en dehors de leurs appointements ordinaires, que leur sert le trésor public. Les éphores adressent au conseil de la Société des rapports sur les fouilles faites par eux en divers lieux qui sont lus par le secrétaire de la Société à l'assemblée générale réunie chaque année pour examiner et contrôler les travaux du conseil en exercice et pour en élire un nouveau. Les antiquités trouvées dans les fouilles que dirige la Société sont ordinairement données au musée central quand elles consistent en statues ou en autres grandes pièces de marbre, mais des petits objets en terre cuite ou en bronze sont conservés dans le musée de la Société. Il arrive très rarement que le gouvernement, de son initiative ou à ses frais, ordonne des fouilles, mais il surveille toujours par les éphores les travaux de la Société et l'éphore général publie un Bulletin mensuel où sont notées les antiquités et les inscriptions trouvées dans les diverses fouilles (Δελτὶον Ἀρχαιολογικόν).

En dehors de la Société archéologique, les écoles ou instituts archéologiques de quelques nations européennes contribuent beaucoup aux progrès de l'archéologie. La plus ancienne de ces écoles est l'École

française, sur le modèle de laquelle a été constitué l'Institut allemand, branche détachée du grand Institut archéologique allemand de Rome, et dans les dernières années l'École anglaise et l'École américaine.

La Ἑταιρία ἱστορικὴ καὶ ἐθνολογική, dont nous avons déjà parlé, comprend l'ethnographie dans le sens le plus général; comme le prouve le contenu des bulletins publiés jusqu'ici, la mission principale de cette société est de cultiver les études historiques relatives aux destinées de la nation grecque, surtout depuis le moyen âge. Le musée de cette société contient des manuscrits et des monuments, dont la description est donnée dans le bulletin de la Société[1].

P. Carolidès.

Note des éditeurs. Nous croyons devoir ajouter ici la liste de quelques-uns des ouvrages de M. Carolidès, relatifs surtout à l'archéologie et aux dialectes de l'Asie-Mineure et en particulier de la Cappadoce :

Π. Καρολίδου, Καππαδοκικὰ ἤτοι πραγματεία ἱστορικὴ καὶ ἀρχαιολογικὴ περὶ Καππαδοκίας, ἐν Κωνσταντινουπόλει, 1874. — Τὰ Κόμανα καὶ τὰ ἐρείπια αὐτῶν, ἤτοι μονογραφία ἀρχαιολογικὴ καὶ τοπογραφικὴ περὶ Κομάνων, ἐν Αθήναις, 18»». — Σημειώσεις τινες περὶ τῆς Μικρασιανῆς Ἀρίας ὁμοφυλίας, ἐν Αθήναις, 1886. — Λόγος εἰσιτήριος εἰς τὸ μάθημα τῆς γενικῆς ἱστορίας ἐν τῷ ἐθν : πανεπιστημίῳ, ἐν Αθηναις, 1887. — Γλωσσάριον Ἑλληνοκαππαδοκικῶν λέξεων, ἐν Σμύρνῃ, 1885.

1. Les musées remarquables d'histoire ou d'antiquité sont, en dehors de beaucoup de ces petits musées locaux dans les provinces : 1° le grand musée national central des antiquités; 2° le musée de l'Acropole sur l'Acropole même, destiné exclusivement aux antiquités trouvées dans les fouilles faites à l'Acropole; 3° le musée de la Société archéologique, où sont conservées, outre la grande collection des antiquités qui ne sont pas remises par la Société au musée central, les antiquités mycéniennes et une grande collection des antiquités égyptiennes offertes à la Grèce par un riche négociant grec en Égypte, M. Jean Démétrios, et la collection des monnaies de la Société, qui ne sont pas encore remises au musée numismatique national; 4° le musée historique (musée de la Société historique et ethnologique) où sont déposés des objets historiques ayant surtout rapport à la grande Révolution nationale; 5° le musée d'antiquités du Pirée comprenant les antiquités de cette ville et des environs. On a aussi le projet d'instituer un musée central pour les antiquités du Péloponnèse à Tripolis.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Biblioteca dell' Accademia storico-giuridica. Volume quarto. — *Sancti Hilarii tractatus de mysteriis et hymni et S. Silviæ aquitanæ peregrinatio ad loca sancta.* Quæ inedita ex codice Arretino deprompsit Joh. Franciscus GAMURRINI. — Accedit *Petri Diaconi liber de locis sanctis.* — Romæ, Cuggiani, 1887, XXXIX-151 p. in-4°, avec deux fac-similés et deux cartes.

La découverte par M. Gamurrini d'un traité perdu de saint Hilaire et d'un récit inédit de pèlerinage en Terre sainte fut annoncée le 25 janvier 1884 à l'Académie des inscriptions par M. E. Leblant. La trouvaille était importante, non pas tant à cause du traité même de saint Hilaire qu'à cause des espérances qu'elle pouvait faire naître. Un jeune érudit français qui s'occupe activement de l'histoire de l'Orient latin, M. Ch. Kohler, se rendit à Arezzo pour prendre connaissance du second et du plus important des deux textes de la *Peregrinatio ;* grâce à l'obligeance de M. Gamurrini, il put examiner longuement le précieux volume et en donner une copieuse analyse[1]. M. Gamurrini s'était naturellement réservé le droit d'éditer les textes trouvés par lui.

Le manuscrit d'Arezzo est un beau spécimen de l'écriture lombardique du Mont-Cassin ; il remonte à l'abbatiat de Didier, plus tard pape sous le nom de Victor II, et figure encore sur le catalogue des manuscrits de l'abbaye dressé en 1532 ; transporté, probablement vers la fin du XVIe siècle, à l'abbaye de Santa-Fiora d'Arezzo, dépendance du Mont-Cassin, il est aujourd'hui déposé à la bibliothèque de la Confrérie de Santa-Maria. Très mutilé, il ne renferme qu'une partie du *Tractatus* de saint Hilaire, et on a à regretter la perte du début et de la fin de la *Peregrinatio.* Tel qu'il est, ce dernier texte est de beaucoup le plus intéressant et le seul qui mérite d'arrêter l'historien ; ce n'est pas cependant que le *Tractatus de mysteriis* soit entièrement dénué de valeur.

La *Peregrinatio* date de la fin du IVe siècle ; M. Gamurrini prouve par divers arguments qu'elle a été écrite certainement après 363, probablement après 372 ; elle est vraisemblablement antérieure à 394. C'est de beaucoup le plus ancien et avec l'ouvrage d'Adamnanus le texte le plus considérable que l'on ait découvert jusqu'à ce jour sur la Terre sainte. L'auteur, femme de haute naissance, résida plus de trois ans à Jérusalem, et parcourut toute la Judée, l'Égypte, la Mésopotamie jusqu'à

1. *Bibliothèque de l'École des chartes* (1884), p. 141-151.

l'Euphrate ; elle donne mille détails sur les sanctuaires d'Orient, sur les rites des églises, la situation générale du pays. Elle était originaire d'Occident, probablement de la Gaule, et elle adresse sa relation à des religieuses dont le monastère devait être voisin du Rhône.

Son nom n'est donné nulle part ; M. Kohler avait proposé d'attribuer l'ouvrage à la célèbre Galla Placidia. Cette hypothèse, émise en passant par son auteur, ne paraît guère acceptable. M. Gamurrini propose d'attribuer l'ouvrage à une dame noble, nommée Silvia, dont parle l'*Historia Lausiaca,* et sœur de Rufin, préfet du prétoire. Cette femme était originaire d'Aquitaine ; elle devait donc connaître le Rhône dont elle compare la largeur à celle de l'Euphrate, et pouvait avoir conservé des relations avec des religieuses du midi de la Gaule. Le voyage de cette Silvia en Orient eut lieu vers 388, ce qui répond bien aux indications fournies par la relation anonyme. Retirée plus tard à Brescia, après la chute de son frère, elle y mourut et y est encore aujourd'hui honorée comme sainte. L'hypothèse de l'éditeur paraît de tous points acceptable, mais ce n'est qu'une hypothèse, et aucune des raisons alléguées par M. Gamurrini ne semble absolument probante.

En appendice, l'éditeur a donné le *Liber de locis sanctis* de Pierre Diacre, cet auteur s'étant contenté généralement d'abréger la relation anonyme.

Le texte de la *Peregrinatio* est accompagné d'un grand nombre de notes ; quelques-unes de ces notes paraîtront peut-être superflues au lecteur ; elles sont d'ailleurs le fruit de longues recherches dans les anciens auteurs chrétiens, que M. Gamurrini possède mieux que personne.

L'édition est accompagnée du fac-similé de deux pages du manuscrit ; nous avons, par acquit de conscience, collationné les passages correspondants du texte imprimé et nous avons eu le regret de constater plusieurs fautes assez graves.

Imprimé, p. 28, l. 10, au lieu de *eius,* lire *ei ;* p. 29, col. 1, l. 6, *sancte* au lieu de *sancti ;* l. 24, *progenitus* au lieu de *primogenitus ;* l. 29, *unigenam* au lieu de *unigenitum.* — Page 49, l. 3, *nullas fabricas,* lisez *multas ; autem,* lisez *enim ;* l. 10, *licet tamen fructus,* lisez *licet tamen adhuc fructus ;* l. 11, *commoditas,* lisez *inquocommoditas ;* l. 16, *nam etiam iam,* lisez *nam est iam.* — Ce sont là fautes d'autant plus regrettables que ce texte si précieux ne sera vraisemblablement pas réimprimé de longtemps.

A. Molinier.

Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandre (1638-1643), d'après des documents inédits tirés des Archives du ministère des affaires étrangères, avec pièces justificatives et préface de M. L. Lallement, par F. des Robert, membre de l'Académie

de Stanislas. Paris, Champion; Nancy, Sidot frères, 1888. Grand in-8° de XIV-413 p.

La première partie de l'ouvrage de M. des Robert a obtenu de grands et mérités éloges. La seconde partie n'en obtiendra pas de moins grands et de moins mérités. L'auteur a raconté avec autant de talent que d'exactitude la défense de la Franche-Comté et de l'Alsace par Charles IV, la retraite de ce prince de la Franche-Comté (1639), les négociations et campagnes de Lorraine et de France (mars-juillet 1639), les opérations du duc en Lorraine et en Flandre (juillet 1639-décembre 1640), le traité de la petite-paix et la rupture des négociations (janvier-août 1641), les campagnes de Lorraine et de Franche-Comté (août 1641-décembre 1642). Comme le précédent volume, ce volume est presque en entier le produit de documents inédits tirés des Archives des affaires étrangères, de la Bibliothèque nationale, de la Bibliothèque de l'Institut, du Trésor des chartes de Lorraine conservé à Nancy, etc. Grâce à tous ces documents, le livre de M. des Robert possède deux précieuses qualités, la nouveauté et la solidité. Ce n'est pas seulement sur Charles IV que l'habile narrateur donne tous les détails désirables, c'est aussi sur le duc de Weimar, le duc de Longueville, le maréchal de Guébriant, le vicomte de Turenne, le vicomte d'Arpajon, le marquis de Ville, Piccolomini, le maréchal Du Hallier, Béatrix de Cusance, la duchesse de Chevreuse, etc. Soit au sujet de ces divers personnages, soit au sujet des divers événements auxquels ils furent mêlés, M. des Robert complète et souvent rectifie les meilleurs travaux des érudits qui l'ont précédé, notamment les travaux de M. Avenel et de M. d'Haussonville. Nous indiquerons quelques notes intéressantes sur la mort du duc de Rohan (p. 13), sur la captivité de Jean de Werth et d'Enkenfort (p. 15), sur la vaillante amazone Mme de Saint-Balmont (p. 20), sur une erreur voulue de la *Gazette de France* et du *Mercure français* (p. 33), sur une erreur des *Mémoires* du cardinal de Richelieu (p. 35), sur l'affaire de Luxeuil (p. 96), le général de Ligniville (p. 134), sur Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin (p. 136), sur le château de Moyen (p. 138), sur Paul Bernard de Fontaine, « dont Bossuet a rendu la mémoire immortelle » (p. 163), sur le P. Fourier (p. 201), sur Stella de Morimont, un des plus dévoués agents de Richelieu (p. 293), etc. On trouve à la fin du volume près d'une centaine de pièces justificatives, parmi lesquelles on remarque plusieurs lettres de Longueville à Richelieu, divers documents signés Louis XIII, diverses lettres de Feuquière à Des Noyers, divers mémoires ou lettres de Richelieu, de Charles IV, de du Hallier, de l'académicien Jean de Montreuil, de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, de Nicolas-François de Lorraine, de Chavigny, du duc de Chevreuse, du comte d'Harcourt, de la duchesse Nicole, etc.

T. DE L.

Le Jouvencel, par Jean DE BUEIL, suivi du commentaire de Guillaume Tringant, publié pour la Société de l'Histoire de France. Introduction biographique et littéraire par Camille FAVRE. Texte établi et annoté par Léon LECESTRE. — T. I, in-8°, CCCXXXII-225 p. A Paris, chez Renouard, 1887.

Nous ne possédons encore que le premier des deux volumes de MM. Favre et Lecestre. Il contient une introduction biographique sur Jean V, seigneur de Bueil, comte de Sancerre, à la fois l'auteur et le héros du Jouvencel, une introduction littéraire, enfin la première des trois parties et onze chapitres de la deuxième partie de ce roman militaire.

Il y a peu de choses à dire du travail de M. Lecestre qui s'est chargé de l'édition critique du Jouvencel. Du reste, tout jugement courrait risque d'être insuffisamment fondé, puisque, sur les trente-quatre chapitres qui composent le roman, les deux tiers ont été réservés pour le second volume; celui-ci renfermera en outre le commentaire de l'écuyer Tringant et de nombreuses pièces justificatives. Reconnaissons pourtant que M. Lecestre s'acquitte avec conscience de la tâche qu'il s'est imposée et regrettons seulement le nombre un peu réduit des notes dont il a enrichi le texte de Bueil et de ses obscurs collaborateurs, Jean Tibergeau, Nicole Riolay et Martin Morin.

Sans doute il n'a pas tenu à M. Lecestre que sa part dans le travail commun ne fût plus considérable, mais il a trouvé la place prise. Dès 1871, M. Favre s'était approprié le Jouvencel en faisant de Jean de Bueil et de son roman militaire le sujet d'une thèse qui fut fort appréciée à l'École des chartes. Depuis, quoique distrait par d'autres travaux, il a continué ses recherches, et personne, on peut le dire, n'était aussi qualifié que lui pour raconter la vie comme pour juger l'œuvre de son héros. D'autre part, des obstacles d'ordre matériel lui rendant malaisée la collation des manuscrits et l'établissement du texte, M. Lecestre s'est trouvé là fort à propos pour rendre à la Société d'Histoire de France le service de mener à bonne fin ce travail minutieux. Qu'il soit assuré, d'ailleurs, que les amateurs du XVe s. lui savent un gré infini de leur offrir enfin un bon texte imprimé d'un roman que tous connaissaient de réputation, mais qu'un petit nombre avait lu. Ceux qui avaient parlé du Jouvencel, Barante, Paulin Paris, Quicherat, vantaient son intérêt historique. Nous pouvons nous convaincre maintenant que ces éloges n'étaient pas exagérés. Sous sa forme didactique trop appréciée au moyen âge, malgré quelques longueurs et le tour pédantesque de ses divisions renouvelées d'Aristote, le « petit traictié narratif » du sire de Bueil reparait bien vivant, très alerte, très français. Il importe assez peu que ses leçons d'art militaire fussent déjà vieillies en 1480, ou que le bon chevalier ait fait, comme il le dit lui-même modestement, « de vieil bois nouvelle maison, » l'essentiel est que son œuvre est à la fois très attachante et fort instructive pour l'histoire de l'époque. Ce n'est qu'un

roman, car, hélas! le trop discret auteur a, pour des raisons surtout politiques, déguisé les noms des localités comme ceux des personnages, mais c'est un roman vécu, et le Jouvencel n'est autre que Bueil lui-même. Sur ce point, il n'y a point à douter, car Tringant a soulevé le voile, et les recherches des éditeurs actuels confirment les déclarations de ce fidèle écuyer.

L'introduction biographique de M. Favre sur Jean de Bueil peut être considérée comme un travail définitif et c'est justice de constater qu'il a conduit ses laborieuses investigations avec une remarquable sagacité. Sans exagération dans l'éloge, l'historien a bien mis en lumière les grands services que Bueil rendit à Charles VII et à la France. Le xve siècle, le plus froid et le plus calculateur des siècles, s'est montré étonnamment avare de beaux caractères et nous croyons que, sous ce rapport, Bueil n'a guère dépassé ses contemporains, mais en somme il faut le ranger parmi les meilleurs de son temps. Du berceau au lit de mort, de 1406 à 1477, le Jouvencel a vécu pour la guerre; c'est son métier, c'est là qu'il brille et c'est aussi ce qui a élevé sa réputation. Privé de son père à Azincourt, il est élevé par sa mère, Marguerite Dauphine, et fait ses débuts à Verneuil en pleine invasion anglaise, aux jours sombres de la « dance doloreuse. » Entamée de toutes parts, la France était « comme la mer, où chacun a tant de seigneurie comme il a de force. » C'est Alain Chartier qui a prononcé cette parole et Jean V eût pu témoigner de son exactitude, car, malgré la grandeur de sa maison, il fit le dur apprentissage de la misère. Dix années de suite, l'écuyer tourangeau bataille contre l'Anglais sur les marches du Maine, de l'Anjou et de l'Orléanais. Compagnon de La Hire, de Dunois, de Loré, de la Pucelle, il se taille à coups d'épée une place parmi les héros de « la recouvrance » et c'est le charme des premières pages du Jouvencel que le récit de ces exploits du jeune âge. L'accent en est si sincère et le ton si hardi qu'on a peine à se convaincre que trente années ont séparé ces aventures de l'époque où Jean de Bueil se décida à les conter aux compagnons de sa vieillesse, car, M. Favre l'a démontré, le Jouvencel fut commencé seulement sous Louis XI, avant le Bien public, et Jean V ne termina son œuvre qu'à la veille de mourir. Pourquoi faut-il que parmi tant de souvenirs aucune place n'ait été accordée à la Pucelle, et comment l'inoubliable figure de Jeanne a-t-elle été si complètement laissée de côté par un capitaine qui eut l'insigne honneur de combattre à ses côtés au siège d'Orléans? M. Lecestre croit que Bueil, désireux avant tout de produire un livre d'éducation militaire, a reculé devant une allusion trop claire à un fait précis. On peut supposer aussi qu'écrivant sous le règne d'un prince assez jaloux, Jean V a craint qu'une louange directe du passé ne parût une critique adressée au présent. Pour si bonnes qu'elles soient, ces excuses ne nous consolent pas du silence d'un homme qui a tant vu et qui savait si bien raconter.

Ce que M. Favre appelle la période héroïque de la vie du comte de Sancerre s'arrête en 1444. La trêve de Tours a mis fin à la grande guerre

et la France est de fait délivrée des Anglais : elle ne l'est pas des gens de guerre et des Écorcheurs. Ses défenseurs de la veille sont devenus ses pires ennemis ou plutôt ils l'ont toujours été, car c'est à l'indiscipline de ces bandes armées que les Français ont dû la plupart de leurs revers. Purger le territoire des pillards qui le dévorent et, témoignage d'une vitalité étonnante après un siècle de misère et d'invasions, pousser ces forces sur Bâle et sur l'Alsace, telle fut la grande idée du gouvernement de Charles VII. On ne peut plus douter, en effet, qu'une pensée de conquête n'ait été au fond de cette expédition du dauphin Louis sur le Rhin ; c'est l'opinion de M. Favre et depuis longtemps l'étude des documents nous a rangés à cette manière de voir.

Lieutenant général du dauphin, Jean de Bueil a joué pendant la campagne de Bâle un rôle de premier ordre. C'est lui qui commanda à Saint-Jacques et ce sont ses prudentes dispositions qui assurèrent la victoire à ses troupes. M. Favre, qui n'ignore pas les travaux de Fechter, de Tuetey et de Bernouilli, nous paraît apporter le dernier mot à la solution de ce problème historique qui s'appelle l'expédition des Armagnacs. Son récit de la bataille de Saint-Jacques a grandement profité des connaissances techniques de l'auteur et toute cette portion du travail est éminemment suggestive. Trente ans après l'événement, Bueil, attaché aux vieilles méthodes et fort du souvenir de sa victoire de 1444, ne voyait encore dans la manœuvre des Suisses franchissant un ruisseau pour se ruer sur des masses de cavalerie, Bueil, disons-nous, ne voyait dans cet acte de témérité qu'une faute contre les règles de l'art militaire et il l'assimilait aux erreurs du même genre si fréquemment commises par ses compatriotes au cours de la guerre de Cent ans. Jusqu'alors jamais infanterie n'avait su attaquer en bon ordre sans « se déroyer, » aussi les gens du métier la condamnaient-ils à attendre de pied ferme le choc de la cavalerie. L'offensive des gens de pied, telle que les Suisses la pratiquaient depuis longtemps, allait à bref délai bouleverser cette théorie. Les Bourguignons firent la dure expérience d'une tactique nouvelle pour eux à Granson comme à Morat, et c'est ainsi que Jean de Bueil put avant de mourir assister à l'écroulement de sa thèse favorite.

Soldat toujours, c'est sa gloire, diplomate à l'occasion, conseiller très écouté de Charles VII, Jean V fut élevé après la conquête de la Normandie, en 1450, à la charge d'amiral. En 1453, le retour offensif des Anglais en Guyenne le trouve lieutenant du roi au nord de la Gironde. S'il paraît malaisé de décider qui de lui ou de Jacques de Chabannes fut le véritable vainqueur de Talbot à Castillon, il est certain du moins que l'amiral dirigea une notable partie des opérations de cette campagne et sur terre et sur mer. Il eut aussi l'honneur de recevoir au nom du roi de France la capitulation de Bordeaux.

Son attitude durant la crise qui éloigna définitivement le dauphin Louis du royaume ne pouvait que refroidir ses relations avec l'héritier de la couronne. Devenu roi, Louis XI refusa tout pardon, dépouilla

Bueil de son titre d'amiral et le condamna à une retraite prématurée. Les poursuites commencées contre lui ne furent pas d'ailleurs poussées bien loin et le mariage de son fils Antoine avec la sœur naturelle du roi, Jeanne de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, prouve que Louis XI était soucieux de se rattacher les Bueil. Pourtant Jean V ne retrouva pas la faveur dont il avait joui sous le règne précédent et le Bien public en fit aisément un rebelle. Comte de Sancerre, il était vassal du duc de Berry; il suivit son parti et devint ainsi le principal conseiller du frère de Louis XI; mais, après la paix, il s'aperçut que décidément il n'était pas du côté du plus fort et s'efforça d'obtenir du roi un pardon définitif. Rétabli dans ses fonctions de conseiller et nommé capitaine de cent lances, Jean V va servir Louis XI comme il a servi son père et, jusqu'en 1471, on le voit employé tantôt à la tête des armées, tantôt en des missions diplomatiques.

S'il est permis de douter que le vieux capitaine ait prononcé à l'époque du siège d'Amiens les paroles découragées que M. de Barante lui a attribuées et que M. Favre a reproduites en faisant quelques réserves sur la forme du discours, il n'en est pas moins incontestable qu'à cette époque l'heure de la retraite avait sonné pour les généraux de la vieille école, impuissants à faire manœuvrer des armées devenues plus nombreuses que par le passé. Jean V le sentit, se retira dans ses seigneuries de Vaujours et de Saint-Calais et mourut le 7 juillet 1477.

Il n'y a que peu de critiques à formuler contre l'étude si consciencieuse que M. Favre a consacrée à ce vaillant homme de guerre. Peut-être eût-il pu l'abréger sur quelques points, mais ses digressions mêmes apprennent tant de choses au lecteur que celui-ci aurait mauvaise grâce à les regretter[1].

L'introduction littéraire qui fait suite à l'introduction biographique débute par une analyse du Jouvencel. M. Favre insiste avec raison sur l'originalité de cet ouvrage au triple point de vue de la littérature, de l'histoire civile et militaire et de l'éducation, et démontre sa supériorité sur le Guidon des guerres, l'Arbre des batailles, le Rosier des guerres et autres traités didactiques du XIVe et du XVe siècle. Peut-être faudrait-il en effet pour trouver un pendant à certains récits du Jouven-

1. Signalons quelques erreurs dans la transcription des noms de lieux et de personnes : p. LXXVI : Ganay pour *Gavray;* p. LXXVII : Périer pour *Périers;* p. CXX : Frissac pour *Estissac* (l'original du traité d'Ensisheim ne permet pas de douter sur ce point); p. CXXXI : Hovaste pour *Houaste;* p. CCXXVI : Saint-Symphorien d'Ozun pour d'*Ozon;* p. CLXXXIV et passim : Cleppié pour *Cleppé.* — P. CXXI : *Gabeurre,* que M. Favre n'a pu identifier, paraît être *Guebwiller.* P. XIV : le succès de La Hire devant Montargis, le 5 sept. 1427, n'est-il pas postérieur de quelques jours et non antérieur à la prise de Marchenoir? C'est l'opinion de M. de Beaucourt (Charles VII, II, 29). P. CCLXXIX : il n'est pas permis d'*affirmer* que la Chronique martinienne soit une copie de la Chronique scandaleuse : *adhuc sub judice lis est.*

cel descendre le cours des années jusqu'aux capitaines-conteurs du XVIe siècle.

Quelques lignes de Guillaume Tringant, un écuyer du sire de Bueil, ont sauvé de l'oubli ces pages qui jouirent un moment d'une vogue justifiée. C'est lui qui a restitué aux scènes du roman leur caractère historique en indiquant à quels personnages et à quels événements Bueil a voulu faire allusion. Ce précieux commentaire, écrit entre 1477 et 1483, M. Favre a eu la bonne fortune de le retrouver à la suite du manuscrit du Jouvencel conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, celui-là même que son collaborateur a reproduit intégralement. Sainte-Palaye avait vu ce commentaire, d'autres en avaient parlé, mais toute trace du texte était depuis longtemps perdue. Il y avait grand intérêt à le découvrir de nouveau et sa place est dès à présent marquée par les nouveaux éditeurs à la suite du roman dont il est la clef.

La description de treize manuscrits du Jouvencel et des cinq éditions fort imparfaites qui parurent entre 1493 et 1529 complète le travail de M. Favre. Nous comptons sur le zèle des éditeurs pour que la Société d'Histoire de France ne nous fasse pas attendre trop longtemps le second volume de cette intéressante publication.

B. DE MANDROT.

Das Buch Weinsberg. Kœlner Denkwürdigkeiten aus dem 16. Jahrhundert, bearbeitet von Konstantin HŒHLBAUM. Bd. I. Leipzig, Dürr, 1886. XIV-381 p. in-8°. Bd. II. 1887, XII-443 p. in-8° (Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde, III). Prix : 11 fr. 25 et 15 fr.

C'est une curieuse publication que la présente, et qu'on ne saurait ranger, à vrai dire, dans aucune catégorie déterminée d'ouvrages historiques. Ce n'est, en effet, ni une chronique locale, ni une histoire générale de l'époque, ni simplement une autobiographie, mais plutôt un mélange bizarre de ces genres divers. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, le volume mis au jour par M. Hœhlbaum présente un intérêt véritable sinon pour l'histoire politique et religieuse de l'Allemagne, du moins pour l'histoire de la civilisation au XVIe siècle. Il s'est trouvé vers le milieu de ce siècle un bon bourgeois de Cologne suffisamment frotté de science et pourtant très peu qualifié pour le métier d'historien, nommé Hermann de Weinsberg, qui conçut le projet de noter, pour son plaisir seulement, tout ce qui s'était passé depuis sa naissance, soit dans sa ville natale, soit dans le monde entier, et de continuer ensuite ces *Collectanées*, notant dans ses registres tout ce qu'il voyait de ses yeux et tout ce qui, des pays étrangers, parvenait jusqu'à ses oreilles très inégalement attentives. Tout cela est entassé pêle-mêle, non seulement sans critique, mais sans même que le compilateur ait su donner à ses

notes un cachet individuel, en dehors, bien entendu, de ce qui touche sa personnalité même. Il ne faut pas s'attendre, en prenant en main le *Livre Weinsberg,* à rencontrer quelque chose de semblable à l'attachante autobiographie de Thomas Platter, ni même au *Journal* de tel bourgeois de Paris du xve ou du xvie siècle. L'auteur de notre « *farrago* » ne se détache en rien de la médiocrité intellectuelle qui l'entoure[1]. C'est même, à tout peser, un assez triste sire, dont l'horizon est étroit, les idées assez rares[2] et le cercle d'activité passablement borné. Mais si cela est assurément fâcheux pour l'appréciation de sa personne, nous pouvons nous en consoler aisément à un point de vue plus général. Car c'est précisément parce que Weinsberg est le type parfait du *philistin* allemand d'alors que son journal a de la valeur à nos yeux. C'est de plus un document absolument sincère, écrit pour l'auteur seul, sans aucune arrière-pensée de publicité. Ce sont donc bien là les mœurs, les idées, les préjugés de la bourgeoisie rhénane au xvie siècle, et ces tableaux photographiques, pour ainsi dire, nous captivent, sinon par l'éveil de nos sympathies pour les personnes, du moins par la vérité intense qui s'en dégage. Le *Livre Weinsberg*, dans ses chapitres autobiographiques, est une précieuse aubaine pour l'historien de la civilisation germanique ; hélas, nous le verrons exploité aussi par les innombrables littérateurs qui, suivant les traces des Freytag, des Ebers et de tant d'autres, inondent l'Allemagne de prétendus romans historiques.

Les volumes du *Livre de Weinsberg* étaient ensevelis aux archives de la ville de Cologne, où M. Léonard Ennen les découvrit, il y a une trentaine d'années. On en avait publié depuis quelques extraits, mais qui ne permettaient pas d'apprécier l'intérêt offert par l'ensemble de l'ouvrage. La *Société historique rhénane,* en décidant l'impression du ms. et en chargeant M. Hœhlbaum, archiviste actuel de la ville, de l'éditer pour elle, a donc rendu un service important à tous ceux qui, pour comprendre le passé, préfèrent interroger la vie intime d'un peuple plutôt que de s'en tenir au récit des guerres ou des négociations d'une époque. Le texte même du *Livre Weinsberg* remplira deux volumes. M. H. compte y joindre un troisième volume, formé de documents inédits empruntés aux archives et qui seront les pièces justificatives du récit de Hermann. Le tome second renferme les notices biographiques et les éclaircissements de l'éditeur. Il est d'ailleurs facile de reconstruire soi-même l'histoire de la jeunesse et de l'âge mûr du chroniqueur, dans les paragraphes

1. Hermann est crédule à l'excès; il affirme avoir vu des gnomes (p. 49), il croit aux pouvoirs des sorciers (p. 53, 113), il implore dévotement sainte Apollinaire pour qu'elle le délivre des maux de dents (p. 59), etc.

2. Il consacre, par exemple, tout un chapitre (*Ich es gein Keis*) au fait extraordinaire qu'il ne mange pas de fromage (p. 64). Arrivé à l'âge de trente-trois ans, il emploie plusieurs pages à développer cette idée qu'il a maintenant atteint l'âge de Jésus-Christ (p. 354). Ce qu'il y a de curieux, c'est que, bon catholique d'ailleurs, il ne sait pas même s'il doit penser que Luther a fait plus de bien ou de mal dans le monde (p. 21).

qu'il consacre à sa propre personne, à ses parents, frères et sœurs, cousins et cousines. Hermann de Weinsberg est né le 3 janvier 1518, de parents aisés; il ne nous fait grâce d'aucun incident de sa première enfance, ni de ses maladies, ni de ses chutes fréquentes dans les caves et sur le pavé de Cologne. Il mentionne la réforme de Zwingle entre la description de ses premières culottes et l'occupation d'un nouveau logement. La petite vérole qui le marqua figure entre l'élection d'Adrien VI et la prise de Rhodes par Soliman et, sur une des pages suivantes, il traitera avec un égal développement du sort des helminthes qui tourmentaient ses intestins et de celui de François de Sickingen. Nous assistons ensuite à ses débuts scolaires sous le magister Antoine Wipperfurdis, habile à faire pénétrer l'*Abc*, le *Pater noster* et le *Benedicite* dans les cervelles rétives, à grands coups de fouet. Weinsberg nous raconte bien naïvement aussi ses émotions lors de sa première confession, son ennui lorsqu'il se découvrit une hernie, qui l'a découragé, dit-il, de prendre femme jeune plus tard « *ne forte partim generationi obesset* » (p. 51), les niches qu'il jouait aux voisins, les lectures de son père qui se mettait, sur ses vieux jours, à lire Tite-Live, Cicéron, Justin (en traduction allemande, s'entend) et narrait ensuite, à table, d'un air émerveillé, tout ce qu'il venait d'y apprendre.

En 1531, Hermann est envoyé à l'école latine d'Emmerich; il y passe trois années, et nous pouvons suivre dans ses notes la marche des études secondaires de son temps[1]. En 1534, il revient comme étudiant à Cologne même, et son journal nous initie aux détails de cette vie d'interne dans la *bursa Laurentiana*, où il vivra neuf ans, comme petit écolier d'abord, préparant son baccalauréat ès arts, puis devenant *magister* lui-même et se mettant à l'étude du droit, s'occupant de musique et de peinture, et finissant par être *recteur* ou surveillant général de l'internat. Que d'épisodes comiques et caractéristiques sur la vie d'étudiant d'alors[2], sur le dévergondage des mœurs des clercs[3] et des laïques dans la « sainte Cologne, » sur la désobéissance de la jeunesse académique vis-à-vis de l'autorité constituée! En 1543, devenu licencié en droit et las de se chamailler avec les étudiants, Hermann quitte la *bourse* pour s'établir dans la maison Weinsberg, comme avocat. Mais Dieu ne lui ayant pas donné le don de l'éloquence et de la mémoire, comme il l'avoue ingénument, son métier lui déplaît bientôt. Il prête le serment de

1. Nous ne voyons pas trop pourquoi l'éditeur a supprimé si pudiquement (p. 103) le récit des aventures de l'écolier d'Emmerich avec deux compagnes de voyage. C'est aussi de la *Culturgeschichte* cela.

2. Nous citerons l'épisode tragi-comique des amours d'une nièce de Hermann, Agnès Kort (qui fut en même temps sa chambrière à la *bourse*), avec l'étudiant Jean de Zulpich; ce vaurien se sauve à Orléans après avoir mis à mal la pauvre fille.

3. Voir surtout la confession si naïve de son « premier malheur, » après boire, avec une brocheuse en soie trop complaisante (p. 119).

bourgeoisie, est choisi comme membre du grand conseil, fait des offres de mariage à une veuve de quarante-huit ans qui a le bon sens de les refuser, et s'en console avec une bonne de sa mère, Gretchen Olup, qui lui portait ses repas, où « le diable finit par semer son ivraie » (p. 231)[1]. La paternité qui s'en suivit ne l'empêche pas de demander le poste d'official à Coblence, mais, l'évêque exigeant qu'il prit d'abord les ordres majeurs, l'affaire n'eut pas de suite. Il se retourne alors vers le négoce, devient marchand de vins et épouse, à trente ans, la veuve d'un teinturier, de six ans son aînée et mère de deux enfants. Puis, le commerce le fatiguant ou l'ennuyant et les bénéfices étant maigres, voici notre Hermann qui, tout licencié en droit, conseiller municipal et propriétaire qu'il est, accepte, en 1549, de la main de ses collègues, le poste de *borggreif* ou surveillant (et gargotier) de l'hôtel de ville, ce qui ne l'empêche pas de donner des consultations juridiques (p. 335). Le premier volume s'arrête en 1551, sur le don d'une ceinture de velours doré qu'il offre à son épouse bien-aimée.

C'est de propos délibéré que nous n'avons mentionné dans ce rapide sommaire que les faits biographiques; à côté d'eux, on peut naturellement exploiter encore le volume pour l'histoire locale ou, pour mieux dire, la *chronique locale* de Cologne. Quant aux très nombreux paragraphes consacrés à l'histoire générale du temps, M. Hœhlbaum démontre fort bien, dans la préface, que tout le savoir de Hermann est exclusivement basé sur trois sources, les plus répandues de son temps, à savoir sur les *Commentaires* de Sleidan, sur la réfutation de cet ouvrage célèbre, publiée à Cologne même par le libraire Gaspard Gennep, sous le nom de *Epitome wahrhafftiger Beschreibung*, et sur la grande *Chronique universelle* de Nauclerus. Il s'entend que nous ne faisons aucun reproche au bon licencié-gargotier de n'avoir point poussé plus avant ses recherches personnelles. Il faut seulement prévenir les lecteurs qu'ils ne trouveront en fait d'histoire politique absolument que le résumé courant des affaires les plus connues de ce temps. Le seul intérêt que puissent présenter ces paragraphes si nombreux est donc de montrer comment l'histoire contemporaine se réfléchissait dans le cerveau d'un bourgeois de Cologne.

Malgré cela, le *Livre Weinsberg* est, nous le répétons, un document précieux pour l'histoire des mœurs; aussi faut-il se féliciter que M. Hœhlbaum ne nous ait pas trop longtemps fait attendre son second volume[2].

1. Il consigne plus tard dans son volume son chagrin d'avoir à payer seize florins de frais annuels pour le bébé « dessen fatter ich sol sin. »

2. Nous devons prévenir aussi les lecteurs qu'il ne suffit nullement de comprendre l'allemand moderne pour aborder la lecture du volume. Le dialecte de Cologne (surtout celui du XVIe siècle) est riche en locutions tout à fait étrangères à la langue de Lessing et de Goethe, et l'orthographe semblera passablement fantaisiste au public ordinaire. Cependant, M. Hœhlbaum a fait son possible pour la simplifier; il a joint de plus un petit glossaire au volume.

Quoi qu'en pense l'éditeur, ce second volume[1] nous semble plutôt moins curieux pour l'histoire des mœurs et des idées du temps, sans présenter plus de données nouvelles pour l'histoire générale. Sans doute, il s'y trouve bien des renseignements pour la chronique locale de Cologne, sur l'administration intérieure de la grande cité rhénane, sur ses relations commerciales avec les Pays-Bas; mais l'auteur, plus avancé en âge, plus réservé en sa qualité de membre du Magistrat, s'épanche moins naïvement sur ses faits et gestes personnels. Ce changement est d'autant plus marqué dans notre texte que M. Hœhlbaum a cru devoir « jeter par-dessus bord une foule d'anecdotes qui relatent des faits divers quotidiens, mais non des événements d'une importance plus générale. » Il nous affirme bien qu'aucun trait caractéristique du récit n'a été laissé de côté, mais nous persistons à croire que c'est précisément dans ce bavardage, parfois incohérent, que réside le charme principal du livre. Personne n'ira jamais chercher des renseignements de haute politique chez le bon Hermann. Nous aimons bien mieux lire les chapitres qui nous le montrent persécuté par sa femme jalouse, qui lui reproche de trop regarder les jolies femmes, voire même les bonnes du voisinage (p. 107), se disputant avec le barbier Jean Brussler (p. 125), ou assistant à la prise d'habit de sa fille Anna (p. 164). Le portrait en pied qu'il trace de sa personnalité physique et morale (p. 271) nous intéresse infiniment plus que les extraits empruntés aux brochures contemporaines sur la prise de Metz par « Annas Mommerantzi » (p. 3), ou celle d'Anvers (p. 334). L'éditeur a fait suivre son texte d'un glossaire fort utile pour tous ceux qui ne sont pas familiers avec le dialecte spécial dans lequel est écrit le *Livre Weinsberg*. Il faudrait souhaiter qu'un écrivain de talent se donnât la peine d'extraire de ce volumineux dossier la biographie personnelle du narrateur, et d'en faire un charmant tableau de genre, comme ceux des *Bilder aus der deutschen Vergangenheit*, de Gustave Freytag, qui restent un des ouvrages les plus attrayants du genre historique en Allemagne.

R.

Henri IV et l'Allemagne, d'après les mémoires et la correspondance de Jacques Bongars, par M. Anquez, inspecteur général de l'instruction publique. Paris, Hachette, 1887, in-8°.

Avant de dire tout le bien que nous pensons de la nouvelle publication de M. Anquez, nous serions assez tenté, puisqu'il s'agit de l'Allemagne, de chercher à l'auteur une petite querelle d'Allemand.

Son livre a-t-il été conçu tout d'abord sous sa forme actuelle? Il est permis d'en douter. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'au

1. Le troisième volume doit paraître prochainement et renfermera une série de pièces justificatives tirées des archives de Cologne.

moment où M. Anquez a commencé ses recherches, rassemblé ses matériaux, le titre primitif, arrêté d'avance dans sa pensée, devait être : *Jacques Bongars et ses missions diplomatiques en Allemagne.*

Puis, entraîné sans doute par l'intérêt du sujet, M. Anquez a dû se décider peu à peu à élargir son cadre. Au lieu d'une simple monographie du diplomate Bongars, il nous a donné un excellent chapitre d'histoire générale. Nous aurions vraiment mauvaise gâce à nous en plaindre.

C'est à coup sûr une curieuse figure que celle de Jacques Bongars, bien peu connue, et très digne de l'être, bien qu'il ne faille peut-être pas accepter tout à fait sans réserve l'opinion si favorable de M. Anquez à son endroit.

Que Bongars se soit montré, dans ses fonctions diplomatiques, plein de zèle et de desintéressement, voilà qui nous parait hors de doute et qui est sans contredit très méritoire; qu'il ait en outre, malgré l'ardeur de ses convictions religieuses, fait preuve souvent d'un rare esprit de tolérance, on ne peut guère en douter davantage, et l'on ne saurait certes trop l'en féliciter. Mais nous n'oserions pas en conclure qu'il mérite une place à part « dans cette élite de diplomates qui, sous la direction d'Henri IV, ont mené à bien des négociations délicates et ardues, et que, supérieur à quelques-uns par le caractère, il a été l'*égal de tous en talent* » (p. XI).

Les renseignements mêmes fournis par M. Anquez ne paraissent pas justifier de tous points un jugement de ce genre, et nous ne voyons pas que la plupart des missions confiées à Bongars aient été couronnées de grand succès. Il est vrai que le rôle de nos agents en Allemagne était singulièrement difficile. D'autres pourtant ont mieux réussi : le vicomte de Turenne, par exemple, si habile, si insinuant dans ses négociations de 1590-1591 (p. 31-36); ou encore M. de Sancy, que M. Anquez reconnait avoir été « plus heureux dans l'Allemagne du Sud que Bongars, son adjoint, ne l'avait été dans l'Allemagne du Nord et en Danemark » (p. 27).

Toutefois, ce qui constitue à nos yeux l'incontestable supériorité de Sancy, ce n'est pas d'avoir été *plus heureux* que son collègue, mais de s'être montré, dans une circonstance au moins, bien meilleur *patriote*, meilleur Français que lui. Tandis qu'en effet Sancy repoussait avec indignation l'idée d'engager Metz à Jean-Casimir pour en obtenir quelque secours d'argent (p. 28), Bongars ne paraissait pas très opposé à des engagements de ce genre (p. 25, 48).

Il montrait d'autre part plus de franchise que de clairvoyance dans l'affaire du duc de Bouillon, lors du siège de Sedan (p. LXII), n'ayant pas l'air de soupçonner en aucune façon l'excellent effet qu'allait produire au dedans comme au dehors la fermeté inattendue du roi (p. 115).

Enfin, il ne parait pas qu'il ait beaucoup mieux compris « la longanimité, » ou plutôt la prudence dont Henri IV fut obligé de faire preuve à l'ouverture de la succession de Clèves et Juliers (p. 175).

Tout cela n'est pas précisément de nature à donner de la valeur diplomatique de Bongars une très haute idée. Si ses contemporains « ont un peu surfait l'écrivain » (p. LXXIV), M. Anquez n'aurait-il pas à son tour un peu surfait le diplomate? A tout bien considérer, le premier vaut peut-être encore beaucoup mieux que le second; jusqu'à plus ample informé du moins, nous persistons à croire que le savant éditeur des *Gesta Dei per Francos* a rendu plus de services à la science qu'à la diplomatie.

Mais laissons de côté la personnalité de Bongars, pour ne plus nous occuper, avec M. Anquez, que des rapports d'Henri IV et de l'Allemagne.

Ces rapports présentent, ou plutôt semblent à première vue présenter deux phases distinctes, l'une avant, l'autre après la paix de Vervins. Mais en réalité, bien qu'avant 1598 Henri IV soit obligé d'implorer les secours des protestants allemands, tandis qu'il aura plus tard à leur venir en aide, au fond sa politique n'a pas varié, son langage est resté le même. Les raisons qu'il a fait valoir au début, et souvent en vain, auprès des princes calvinistes ou luthériens, afin de les décider à le secourir, ces mêmes raisons, jusqu'à la fin de son règne, règleront sa conduite, inspireront tous ses actes.

C'est que le langage qu'il tient, au temps de ses difficultés et de sa misère, ne lui est point dicté par les besoins, la misère de l'heure présente, mais bien par la vue, la conscience très nette des intérêts communs de la France et de l'Allemagne. Faire échec à la puissance de la maison austro-espagnole, tel doit être dans sa pensée le but unique, constant, de la France catholique, comme de l'Allemagne protestante. Leur union étroite, solide, est donc une nécessité absolue, pour l'une comme pour l'autre. Voilà ce dont il est convaincu, ce dont il s'efforce de convaincre les princes protestants.

Malheureusement, ces derniers ne veulent voir, dans la triste situation de la France livrée aux guerres civiles, qu'une occasion de faire payer le plus cher possible des services toujours précaires. Le livre de M. Anquez contient de très curieux renseignements sur les reîtres et lansquenets allemands, sur leurs enrôlements (p. 3-7, 205-223), leur indiscipline, leurs pillages (p. 18-22); il montre combien fut peu effective et sérieuse l'aide qu'en tira le roi de Navarre, devenu roi de France, combien d'autre part furent durs et onéreux à la France les engagements contractés par lui au delà du Rhin (p. 52-67).

Il est juste d'ajouter que, si les Allemands ont exploité de leur mieux la situation critique où se trouvait Henri IV, celui-ci se montra peu empressé à rembourser ses avides créanciers, laissant trop volontiers ce soin à ses successeurs. On sait qu'en 1815 la situation n'était pas encore liquidée. On trouvera dans le livre de M. Anquez les détails les plus précis sur ces diverses créances, notamment sur celle de la maison d'Anhalt-Bernbourg (p. 65-67, 223-224).

Toutefois, si Henri IV fit assez bon marché de ses obligations pécu-

niaires, si en conscience il ne se croyait tenu à aucune espèce de reconnaissance vis-à-vis des protestants allemands, il n'en est pas moins vrai que, le jour où il aurait pu à la rigueur se passer d'eux, il resta scrupuleusement fidèle, ainsi que nous l'avons dit, à la politique d'alliance qu'il avait toujours préconisée. C'est ce qu'a fort bien montré M. Anquez, et ce qui constitue à notre avis l'unité comme l'intérêt de son livre.

Ainsi, malgré l'irritation très légitime qu'avait causée à Henri IV l'indifférence, l'inaction des Allemands lors de la surprise d'Amiens (p. 47); malgré ses menaces de ne plus se soucier d'eux à l'avenir, puisqu'ils avaient « plus de souci de leur particulier que du général » (p. 51), il s'empressait pourtant de faire comprendre dans la paix de Vervins « les électeurs, princes ecclésiastiques et séculiers, villes, communautés et États du saint-empire » (p. 51). Dès le lendemain de cette paix de Vervins, que les Allemands, en dépit de ladite clause, s'obstinaient à regarder comme une véritable trahison à leur égard, il leur rendait les plus signalés services, en préparant leur alliance avec les Provinces-Unies (p. 77), en les pressant d'oublier tous dissentiments religieux pour conclure définitivement leur *Union évangélique* (p. 120-132); enfin en déclarant à l'empereur qu'il ne laisserait pas dépouiller les héritiers protestants de Clèves et Juliers (p. 165).

Politique d'autant plus remarquable qu'elle était absolument exempte de toute pensée d'ambition personnelle. Mais il avait beau donner la preuve la plus incontestable de son désintéressement, quand il déclinait la candidature à l'empire (p. 142), les Allemands refusaient de croire à sa sincérité. Sa conversion au catholicisme, son mariage avec Marie de Médicis, ses bonnes relations avec la papauté le rendaient suspect, quoi qu'il fît, et il n'est pas jusqu'à son esprit de tolérance qui ne devînt un grief de plus contre lui.

Quand il recommandait par exemple à Ernest et à Wolfgang-Guillaume de garantir le libre exercice du catholicisme en Clèves et Juliers, ceux-ci n'étaient pas assez intelligents pour comprendre que ce respect des minorités était le plus sûr moyen d'affaiblir la ligue organisée alors par le duc de Bavière, soi-disant en faveur des catholiques des duchés (p. 177).

L'homme capable à cette époque de regarder la tolérance religieuse, non seulement comme une haute obligation morale, mais comme une impérieuse nécessité politique, était trop supérieur à son temps pour que son temps pût l'apprécier à sa juste valeur. Ce fut le malheur d'Henri IV de son vivant, mais ce sera son grand mérite dans l'histoire. Ce mérite, le livre de M. Anquez contribuera à le mettre en pleine lumière; à ce titre nous sommes heureux de le recommander aux lecteurs de la *Revue historique*.

Jules Tessier.

Les États de Languedoc et l'édit de Béziers, 1632, par P. Gachon. Paris, Hachette, 1887.

L'attention des historiens semble se porter assez volontiers depuis quelque temps vers cette institution si intéressante des États provinciaux, dont il a pu être dit tant de bien et tant de mal. Après les travaux de MM. Thomas, Coville et Cadier, après la thèse de M. Monin, M. Gachon vient d'apporter une nouvelle contribution à l'histoire des institutions représentatives de l'ancien régime, en faisant connaitre la situation de l'assemblée languedocienne et sa lutte avec la royauté sous le règne de Louis XIII. Dans la première partie de son livre sont exposées la composition de l'assemblée, ses relations avec le pouvoir central, avec les agents de la royauté dans la province, avec les cours souveraines de Toulouse et de Montpellier. Les attributions financières des États et leur préoccupation constante d'en maintenir l'intégrité contre tous les empiètements sont particulièrement étudiées. On remarquera aussi le chapitre relatif à l'administration diocésaine et communale. Quant à la difficile question des origines, elle ne pouvait directement trouver place dans un ouvrage consacré à un certain moment du XVIIe siècle : aussi n'est-elle abordée qu'en passant. Si d'abord, par une erreur d'expression qui pourrait faire illusion sur sa pensée, l'auteur parle d'un prétendu contrat entre les seigneurs et les habitants du pays, contrat par lequel la royauté se serait ensuite trouvée liée, il ne tarde pas à montrer, avec beaucoup plus de raison, que les privilèges des États ne se sont nullement établis d'après un plan suivi et systématique, qu'aucune limite précise ne séparait les droits du roi de ceux de la province, et qu'au fond la constitution du Languedoc ne reposait que sur des précédents plus ou moins sujets à discussion.

Interprétés par la province dans le sens large, et par la royauté dans le sens restreint, ces privilèges n'en étaient pas moins difficiles à concilier avec le régime de la monarchie absolue. Entre une assemblée restée entièrement féodale et la centralisation monarchique, l'antagonisme était fatal. Cette lutte est le sujet de la seconde partie du livre de M. Gachon. On y voit racontés, avec la même sûreté et la même abondance d'informations, les événements de 1629, la création des élus, la séparation puis le rétablissement des États, les nombreuses intrigues qui se croisent dans l'assemblée, enfin le coup de tête qui l'entraine, pour un jour, dans la révolte de Montmorency. La punition ne se fait pas attendre : l'édit de Béziers vient bientôt réduire les États à la condition d'exécuteurs des volontés royales, modifier leur composition ainsi que celle des assiettes, en un mot, substituer à de vieux droits historiques une charte octroyée.

Si graves que soient ces modifications, il nous semble que l'auteur a accordé à l'édit de Béziers une importance exagérée. A ses yeux, cette date de 1632 partage en deux l'histoire du Languedoc : d'un côté, la liberté, de l'autre, l'asservissement : les privilèges des États sont intacts

jusqu'à Richelieu : après lui, ils ne sont plus qu'une illusion, un archaïsme inutile à ceux qui s'en réclament, inoffensif pour ceux qui permettent encore d'en parler. Les édits de 1649 et de 1659, qui révoquèrent l'édit de Béziers, ne furent que de simples formules sans valeur. On accordera difficilement à M. Gachon qu'une manière aussi absolue de présenter les choses soit entièrement conforme à la vérité. Les franchises provinciales étaient-elles si entières avant Richelieu, alors qu'à plusieurs reprises François Ier, Henri II s'étaient arrogé le droit de s'immiscer dans l'administration intérieure de la province, contrairement à ses privilèges, privilèges aussi souvent violés que solennellement reconnus ? La création des élus sous Richelieu avait de nombreux précédents, et l'on n'a pas besoin d'en chercher d'autres preuves que les faits rapportés par M. Gachon lui-même. Il est vrai que jusqu'alors la royauté, désarmée à temps moyennant finances, s'en était tenue à une simple menace : mais que penser de la solidité de ces droits, contestés sans cesse selon les caprices ou les besoins du pouvoir central, et dont il fallait payer cher le maintien ? On peut se demander par contre si la victoire du cardinal sur les traditions provinciales, sur l'esprit d'exception et de privilèges fut aussi décisive que l'auteur l'indique. L'édit de Béziers ne dura en somme que 17 ans, et dès 1649 le Languedoc se faisait reconnaître le droit de délibérer sur le don gratuit. Droit illusoire, liberté caduque, personne n'y peut contredire. Néanmoins Colbert lui-même avait encore bien des précautions à prendre pour enlever le vote de « l'affaire du roi ; » et, lorsqu'on voit les manœuvres auxquelles la monarchie toute-puissante de Louis XIV avait recours pour dominer une assemblée incapable de résister, mais assez forte encore pour gêner, il faut bien reconnaître qu'il ne suffisait pas au roi de parler pour être obéi. Encore au milieu du XVIIIe siècle, les États votaient, sous certaines conditions soigneusement transcrites sur leurs registres, le don gratuit, qu'ils eurent une fois la hardiesse de refuser : ils discutaient les nouveaux impôts, qu'ils abonnaient le plus souvent à des conditions avantageuses : ils exerçaient en fait, malgré les édits de 1632, de 1649 et de 1659, une entière autorité sur les frais de leur tenue et sur les agissements des assiettes. Les prescriptions de l'édit de Béziers étaient si bien tombées en désuétude que le gouvernement devait les reprendre en partie et les imposer, en 1752, après une crise analogue à certains égards à celle que le Languedoc traversa sous Richelieu. On retrouve dans l'arrêt du conseil de 1752, comme dans l'édit de Béziers, la nécessité du vote préalable du don gratuit, la fixation des frais et de la durée des sessions, l'institution d'un contrôle sévère sur la comptabilité. Ses libertés détruites alors l'avaient déjà été 120 ans plus tôt, mais elles étaient si profondément enracinées dans le Languedoc que Richelieu lui-même n'avait pu les en arracher, et qu'elles avaient repris vigueur après lui. Ce n'est pas en un jour que « la loi de la province fit place à la loi de la monarchie » (p. 269), et il parait bien difficile de faire de l'édit de Béziers le point de départ d'une ère nouvelle.

Il importe de ne pas oublier cette persistance de l'esprit provincial pour apprécier avec pleine justice les rapports qu'entretinrent les plus grands ministres de la monarchie, soit sous Louis XIII, soit après lui, avec une institution qui froissait leur passion d'uniformité. On risquerait autrement de confondre l'énergie avec la violence et d'appeler despotisme ce qui n'était qu'une nécessité de gouvernement. M. Gachon n'est pas dans ce cas, et l'on ne trouve pas trace chez lui de l'influence que les théories historiques de M. d'Avenel auraient pu exercer dans un semblable sujet. On pourra relever toutefois dans son livre une certaine sévérité pour Richelieu et quelque tendance à attribuer au Languedoc le rôle unique de victime. Que la province eût beaucoup à perdre à la suppression de son autonomie financière, que l'introduction des élus dût y amener nombre d'abus, et fût encore plus onéreuse au pays que profitable au Trésor : ce sont des faits assurément incontestables. Mais il est non moins bien établi que les privilèges du Languedoc lui servaient surtout à rejeter loin de lui des charges dont l'intérêt de l'État exigeait qu'il supportât sa part. Les deniers ordinaires versés par la province au Trésor étaient demeurés invariables depuis le commencement du XVIe siècle ou même depuis le XVe ; et, en 1629, lorsque parut l'édit des élus, origine de tout le mal, les États venaient, fait significatif, de refuser purement et simplement le don gratuit qui leur était demandé. Richelieu tenait à tirer du Languedoc des sommes plus en rapport avec son importance et avec les besoins de l'État. Est-il blâmable de l'avoir voulu, et, le voulant, pouvait-il le faire autrement qu'avec les procédés ruineux que comportait la science financière du temps ? C'est ce qui n'a pas échappé à M. Gachon, mais ce qu'il eût été bon peut-être de mettre davantage en pleine lumière.

Une des questions les plus intéressantes que présente l'histoire de l'édit de Béziers, c'est l'attitude de la masse des habitants de la province devant l'abaissement des États. Sur ce point les renseignements font défaut : seule, l'oligarchie épiscopale, nobiliaire et municipale qui remplissait les États et les assiettes a laissé des traces dans les documents. On n'ignore pas que cette oligarchie avait tout à perdre à la réglementation de l'assemblée par le pouvoir royal. Rien ne prouve qu'il en fût de même pour cette foule obscure, victime, sous l'administration des États, de nombreux abus. A la vérité, l'assemblée sentit la nécessité de fortifier sa résistance par le concours populaire : elle répandit l'alarme à propos des nouveaux édits, organisa dans quelques villes une résistance ouverte, provoqua des pétitions et en obtint. En conclurons-nous, avec M. Gachon, que le peuple ait pris un bien vif intérêt à la cause de ceux qui se prétendaient ses mandataires, et qui n'avaient aucun droit à ce titre ? La tentative de Montmorency fut exclusivement féodale, et la répression, qui fut prompte et facile, ne parait pas avoir troublé l'indifférence du véritable peuple des villes et des campagnes. La victoire de la royauté lui apportait un surcroît de charges, mais elle le débarrassait en même temps de tyrannies locales quelquefois très lourdes

C'était un bien pour la province que de soumettre la mystérieuse comptabilité des assiettes à la surveillance de commissaires royaux et que d'imposer des bornes à la prodigalité si souvent reprochée aux États. Quand même il ne faudrait voir dans cette politique du ministre qu'un prétexte habilement choisi (et le caractère bien connu de Richelieu autorise pleinement cette opinion), il n'en est pas moins à remarquer que la royauté avait su prendre pour elle, dans sa lutte contre les États, le plus beau rôle, celui de protectrice de la province elle-même, de l'ensemble de la province, contre une assemblée de privilégiés.

Que l'on soit plus ou moins d'accord avec M. Gachon sur l'appréciation des faits, ou plutôt sur la manière de les présenter, on n'en rendra pas moins pleine justice à l'abondance de ses recherches, à la solidité de son savoir, à ses excellentes qualités de méthode et d'exposition. Son livre sera certainement mis à profit par quiconque s'intéresse à l'histoire des institutions représentatives de l'ancienne France.

Que M. Gachon nous permette enfin deux observations de détail. On sera surpris, en parcourant ses pièces justificatives, de n'y pas trouver le texte essentiel, capital, celui de l'édit de Béziers. Nous sommes avertis, il est vrai, de l'endroit où nous pouvons le trouver : mais combien de personnes ont-elles dans leur bibliothèque le recueil d'Albisson ? — Enfin M. Gachon s'étonne (p. 206) que l'édit de juillet 1629, qui introduisait la fiscalité royale dans la province, n'ait pas été daté du jour de sa promulgation, et il va jusqu'à tirer de cette omission un argument pour montrer le machiavélisme d'un ministre, décidé d'avance, quelles que fussent les offres des États, à leur imposer l'institution détestée des élus. M. Gachon oublie que telle était la règle constante de la diplomatique royale, et que les choses se passèrent ainsi, par exemple, pour les deux édits de juin 1622 et d'octobre 1632. Il n'y avait là aucune manœuvre perfide, mais une simple pratique de chancellerie.

M. Marion.

Von Duncker (Max). **Abhandlungen aus der neueren Geschichte.** Leipzig, Duncker et Humblot. 1887, in-8°, 393 p.

Sous ce titre, Treitschke a réuni une série de dix articles ou discours de Duncker qui lui ont paru soit apporter des résultats scientifiques nouveaux, soit éclairer le caractère ou les conceptions de son ami.

Ces morceaux peuvent se grouper en 3 séries :

1° *Féodalité et aristocratie,* conférence faite à Tubingue en 1858. C'est un tableau comparatif du développement des institutions et surtout de la noblesse en Angleterre et sur le continent depuis le régime féodal jusqu'à nos jours. Cette étude ne contient ni fait nouveau ni idée nouvelle; elle reproduit les théories de Gneist, mais sous la forme claire et intéressante qui était un des grands mérites de Duncker; ce tableau, écrit il y a bientôt trente ans, n'a presque pas vieilli, sauf la conclu-

sion, où Duncker se montre préoccupé d'un retour offensif de la féodalité dans l'administration de la Prusse.

2° *Formation de la coalition de* 1756 *contre la Prusse* (1882). — *La Prusse et l'Angleterre dans la guerre de Sept ans* (1885). Ces deux études, faites d'après des documents imprimés, se résument dans ces deux propositions : 1° Frédéric II n'a pas été l'agresseur; les cours de France, d'Autriche, de Russie avaient déjà conclu un traité contre lui et décidé d'entrer en campagne au printemps de 1757; Frédéric n'a fait que les devancer; en soutenant l'Angleterre, il est « entré dans la solidarité des tendances protestantes et germaniques; » il a été le défenseur de l'empire allemand contre l'étranger. 2° L'alliance de l'Angleterre n'a pas rendu à Frédéric II tous les services qu'il était en droit d'attendre; l'Angleterre l'a abandonné pendant les deux premières années de la guerre; et dans les deux dernières (sous le ministère Bute) elle a même cherché à le perdre. Elle n'a rien fait pour forcer la Russie à la paix; elle n'a rendu d'autre service que d'attirer pendant cinq campagnes sur le Hanovre une partie des forces de la France.

3° *Le débarquement en Angleterre* (1881). — *Les Mémoires du chancelier de Hardenberg* (1877). — *Haugwitz et Hardenberg* (1878). — *Frédéric-Guillaume en* 1809 (1878). Ces quatre études sont consacrées à la période de 1803 à 1809, et surtout aux relations de la Prusse avec Napoléon. Duncker cherche à établir : 1° que le projet de descente en Angleterre de Napoléon n'était pas un plan arrêté, mais seulement un moyen d'inquiéter l'Angleterre et de tenir une armée prête contre l'Autriche; 2° que Hardenberg n'a pas suivi exactement la politique qu'il s'attribue dans ses *Mémoires;* qu'il n'a pas su choisir résolument entre l'alliance avec les puissances et l'alliance avec Napoléon; qu'il a en partie amené la catastrophe de 1806 en ne soutenant pas les coalisés de 1805 au moment décisif où Napoléon s'était engagé en Moravie (ces conclusions reposent sur l'étude des documents inédits des archives secrètes du royaume de Prusse); 3° que la neutralité de la Prusse pendant les guerres de 1809 est l'œuvre personnelle du roi Frédéric-Guillaume, qui a résisté aux conseils belliqueux du « bon parti » et sauvé les débris du royaume d'une destruction certaine.

L'ouvrage se termine par deux biographies : 1° Karl Mathy (homme d'État badois, le soutien de la politique prussienne dans le pays de Bade de 1848 à 1868); 2° Droysen, professeur d'histoire à l'Université de Berlin, collègue et ami de Duncker (c'est un récit très agréable de la vie de Droysen et une appréciation approfondie, un peu indulgente peut-être, de son talent et des services qu'il a rendus à l'histoire).

Le dixième article est un article de journal quotidien à l'occasion de la fête du prince Charles-Antoine de Hohenzollern.

La pace del 1796 tra le Due Sicilie el la Francia, da Benedetto MARESCA. Napoli, Iovene, 1887, in-8°, 248 p.

M. Maresca a entrepris une histoire de la politique napolitaine dans les dernières années du XVIIIe siècle, pendant le Directoire. Il publie la première partie de son travail, qui comprend les essais de négociations de 1795 et l'histoire détaillée des négociations qui aboutirent en 1796 à la paix avec la France. Le travail de M. Maresca, composé sur les documents d'archives, est sérieusement étudié et clairement présenté. La partie principale, celle des négociations de 1796, est pour nous d'un réel intérêt. Les négociations eurent lieu à Paris et les rapports du négociateur napolitain sont le document essentiel de cette histoire qui n'était jusqu'à présent que très superficiellement connue. Il y aura à compléter et contrôler par nos archives certains chapitres du travail de M. Maresca. Ce travail est écrit avec prudence. L'auteur suit ses textes et s'écarte peu de son chemin. Toutefois, quand il s'en écarte, il n'est pas toujours heureux. Ainsi, quand il dit, par pure digression (p. 202), que Canclaux était le seul général qui ait montré de l'humanité dans la guerre de Vendée, il oublie un des collaborateurs de Canclaux, d'origine noble comme lui, Grouchy, et surtout le pacificateur de la Vendée : Hoche.

A. S.

Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten von Amerika, seit der Administration Jackson's. Von D^r v. HOLST, Professor an der Universität Freiburg i/B. Dritter Band. Berlin, Julius Springer, 1884, XIX-800 p. in-8°. Prix : 16 m. — Vierter Band, 1e Hælfte. Ibid., 1888, 284 p. in-8°. Prix : 6 m.

L'Histoire constitutionnelle des États-Unis, par le D^r von Holst, professeur à l'Université badoise de Fribourg, ne commence réellement qu'en 1829 avec l'administration du président Jackson. Les deux premiers volumes ont conduit l'exposé des événements depuis 1829 jusqu'au Compromis de 1850; le troisième, publié en 1884, est consacré à la période comprise entre ce Compromis et l'élection de Buchanan en 1856; le quatrième, qui vient de paraître, à la présidence de Buchanan.

En fait, cependant, le tome III est aussi une 4e partie. En regard du premier titre s'en trouve un second ainsi libellé : *Verfassung und Demokratie der Vereinigten Staaten von Amerika.* 1ter Theil : *Staaten Souveränetät und Sklaverei,* 4te *Abtheilung* (Constitution et Démocratie des États-Unis. 1re partie : Souveraineté des États et Esclavage, 4e section).

M. Holst a publié en effet, en 1873, un volume que l'on doit considérer comme le premier de son ouvrage, si on se réfère à ce dernier titre, ou comme une simple préface, si le premier titre fait foi. Mais ce volume, de 420 pages, est un peu long pour une préface. On peut être surpris que l'auteur ait paru vouloir lui-même prolonger les incerti-

tudes à cet égard en conservant les deux titres à chacun des volumes parus depuis. M. Holst explique ainsi cette singularité : lorsqu'il entreprit son ouvrage en 1868, il avait eu, paraît-il, uniquement en vue de peindre la vie politique et sociale actuelle aux États-Unis; mais ses études, en s'approfondissant, l'amenèrent à élargir ce cadre. Il craignit, s'il se bornait à son premier plan, de ne présenter qu'une œuvre incomplète, « courant le risque en Amérique de n'être considérée que comme un pamphlet, un écrit de circonstance; en Europe, de n'être pas comprise ou de l'être mal. » L'étude des sources et la lecture du petit nombre d'ouvrages sérieux écrits en Europe sur le droit constitutionnel, les institutions et les mœurs politico-sociales des États-Unis avaient convaincu M. Holst qu'une connaissance complète de l'histoire politique intérieure de ce pays était une condition préliminaire indispensable pour l'intelligence de la situation actuelle. De là l'extension donnée au projet primitif. L'auteur s'était assigné deux ans pour l'achèvement de l'ouvrage entier. Ce n'est qu'après la cinquième année, en 1873, qu'il en publia la première partie.

Elle traitait de l'histoire intérieure des États-Unis, en tant que celle-ci sert à faire comprendre « le développement du droit constitutionnel et de la démocratie. » M. Holst annonçait une seconde partie « sur le droit constitutionnel » et une troisième « sur la vie politico-sociale actuelle aux États-Unis. » La seconde parut en effet en 1877, suite de la première, mais avec un titre nouveau et sous la forme d'une œuvre indépendante. Un changement d'éditeur avait été la cause principale de cette modification. L'auteur déclarait que le titre nouveau : Histoire constitutionnelle des États-Unis, lui avait été imposé aussi par certaines critiques sérieuses adressées à son premier livre. Enfin ses traducteurs anglo-américains, MM. Lalor et Mason, l'avaient adopté sans même consulter l'auteur. M. Holst, qui n'estimait pas que son premier volume répondît aux conditions d'une Histoire constitutionnelle, se résigna à adopter le titre nouveau pour le second volume et les suivants, mais sous la réserve du maintien parallèle de l'ancien, de façon que la première partie de son ouvrage continuât à faire corps avec les autres. Il croit d'ailleurs que les deux titres ne font pas absolument double emploi, mais se complètent l'un par l'autre.

Ces explications, pour ingénieuses et plausibles qu'elles apparaissent, indiquent une indécision assez grande au début sur la composition de l'œuvre et laissent planer un certain doute sur son vrai caractère. L'auteur a été entraîné par son propre travail à faire autre chose que ce qu'il s'était proposé. De là une disproportion marquée entre les diverses parties. Le premier volume, qui a 420 pages, embrasse l'histoire des États-Unis depuis l'adoption de la Constitution en 1789 jusqu'au terme de la querelle entre le pouvoir fédéral et la Caroline du Sud en 1833, soit une période de quarante-quatre ans, très vivante, très remplie, très intéressante pour l'historien, tandis que les 800 pages du troisième volume ne nous présentent que les débats du Congrès sur le rappel du

Compromis de 1820, et l'histoire très ingrate du bill Kansas-Nebraska, conduisant à la formation du parti républicain quatre ans avant l'élection de Lincoln (1851-56).

Malgré le développement atteint déjà par l'œuvre de M. Holst (quatre volumes et demi formant un total de 2,900 pages), cette œuvre ne constitue pas une histoire politique générale avec toute la variété des manifestations de la vie populaire et de l'activité nationale ; mais elle n'est pas non plus seulement une histoire de la Constitution au sens restreint du mot. Elle tient le milieu entre les deux genres, se rapprochant tantôt de l'un par les parties narratives et par certaines qualités d'exposition dramatique des événements, tantôt du second par un emploi souvent fatigant de la méthode analytique avec un appareil très compliqué de dissertation et de critique.

Nous proposerions volontiers la définition suivante : une revue détaillée, par ordre chronologique, et un examen critique des grandes questions qui ont successivement occupé l'attention du Congrès et rempli ses débats de 1789 à 1858, et notamment des questions se rattachant à l'interprétation du texte de la Constitution, au grand fait de l'esclavage (étudié au point de vue constitutionnel), à la formation, au développement et à la dissolution des partis. Ou bien encore : une histoire de la lutte de la *Sclavocratie* sudiste contre l'esprit libéral du Nord, contre le bon sens, la morale et la force brutale des choses, pour l'établissement et le maintien de sa suprématie politique dans le gouvernement des États-Unis. Cette dernière définition a peut-être l'avantage de faire ressortir assez clairement ce que M. Holst a voulu mettre de signification sous ces trois termes : constitution et démocratie, souveraineté des États et histoire constitutionnelle.

Ce qui caractérise toute la période qui précède la guerre de Sécession, c'est, dit M. Holst, la logique parfaite avec laquelle se déroulent les faits, l'enchaînement rigoureux des événements, la marche inflexiblement droite et méthodique du développement national. « En Europe, on rencontre souvent cette opinion que la politique américaine, jusqu'à l'explosion de la guerre civile, est compliquée et difficile à comprendre. C'est une erreur. Si on ne se laisse pas égarer par l'accessoire et que l'on ait une fois saisi le vrai fil, on arrive bientôt à la conviction que l'histoire de l'Union depuis la période coloniale est extrêmement claire et logique. » Tout se tient, en effet, dans cette histoire, telle que la présente M. Holst, et tout peut s'y ramener, en tant que fil conducteur, à un petit nombre de propositions : L'organisation politique de la république américaine est née entièrement, non de préoccupations théoriques, mais des circonstances et des faits positifs en présence desquels se trouvaient ceux qui ont eu charge de la constituer. — La constitution fédérale est un instrument élastique que les partis ont été constamment occupés à étirer ou à comprimer chacun de leur côté, selon leurs intérêts ou leurs principes du moment. — Presque toutes les questions politiques ont été des questions d'interprétation large ou étroite du

texte ambigu de la Constitution. — Dès les premiers temps du fonctionnement de la Constitution, le fait de l'esclavage a déterminé à la fois l'opposition économique entre le Nord et le Sud, les États libres et les États à esclaves, et la consolidation des partis sur cette opposition. — Plus le contraste économique entre les deux sections est allé en s'accentuant, plus les États à esclaves ont été forcés de tendre leurs efforts pour l'établissement et le maintien du gouvernement de la *sclavocratie*. Ils se sont servis pour cela de la doctrine de la *Souveraineté des États*, doctrine née de l'interprétation étroite de la Constitution, et que le Sud s'est appropriée de bonne heure comme un précieux instrument de défense pour l'institution de l'esclavage. — L'histoire des États-Unis depuis 1820 jusqu'à la guerre de la Sécession n'est que le développement régulier de cette antinomie économique entre le Nord et le Sud et des efforts, longtemps victorieux, à la fin désespérés, de la *sclavocratie* sudiste, non pour défendre l'esclavage, qui n'était pas menacé et ne pouvait l'être constitutionnellement, mais pour conserver, en dépit de son infériorité économique chaque jour plus accusée, l'hégémonie politique dans l'Union.

L'histoire de cette période, considérée et traitée à ce point de vue, ne ressemble guère aux exposés que l'on a connus jusqu'ici et qui, entre le vote de la Constitution et la guerre civile, présentent une lacune de soixante-dix ans, comblée tant bien que mal à l'aide de la nomenclature et de la biographie des présidents, divisée en autant de chapitres qu'il y a de fois quatre années (ou huit en cas de réélection) dans l'espace à franchir. Cette réflexion s'applique aussi bien à la grande majorité des innombrables Histoires populaires de l'Union, publiées aux États-Unis, qu'aux rares ouvrages qui ont été composés chez nous sur cette matière. Les Américains avouent ingénument qu'une histoire nationale depuis 1789, vraiment sérieuse et digne de ce nom, une histoire qui soit une œuvre de penseur, de philosophe, en même temps que de narrateur, leur fait défaut, et que la publication de l'œuvre de M. Holst, avec toutes ses imperfections et ses lacunes, est le premier essai, et un essai heureux, pour occuper une place qu'ils ont eux-mêmes laissée vide.

M. Holst, entraîné par l'intérêt croissant qu'il prenait à son sujet, a incliné de plus en plus vers l'histoire générale très détaillée; ses deux derniers volumes très compacts ne comprennent que douze années de l'Histoire de l'Union, l'espace de trois présidences et non des plus intéressantes (Polk, Tyler et Pierce). Il est vrai que, depuis 1877, il avait pu mettre à exécution un projet longtemps caressé, celui d'aller chercher en Amérique même le complément de sources et de documents qu'il ne pouvait trouver en Europe. Sur la recommandation de M. de Sybel, l'Académie royale des sciences de Prusse lui donna un subside de neuf mille marcs pour un séjour d'une année aux États-Unis, de juillet 1878 à juillet 1879. Il put donc recueillir sur place et de première main les matériaux nécessaires pour la composition des troisième et quatrième volumes, parus l'un en 1881, l'autre en 1884.

La méthode de composition de M. Holst est sévère. La pensée fondamentale de l'ouvrage exclut avec rigueur les éléments d'exposition historique qui s'adressent à l'imagination et produisent la variété et le pittoresque, les guerres, les explorations, le développement géographique, la peinture des mœurs populaires, les descriptions, le développement commercial et industriel, le mouvement littéraire. Nous ne sortons guère des débats du Congrès ou des législatures d'État, de l'examen des programmes de parti, des résolutions de conventions, des décisions des tribunaux d'État ou de la cour suprême fédérale. Trop souvent, le récit fait place au plaidoyer, à la discussion philosophique, morale ou légale, à de longues dissertations sur des subtilités juridiques. Le style, d'un dialecticien plutôt que d'un narrateur, est puissant, mais généralement lourd et froid, malgré un usage fréquent de la métaphore. L'auteur procède, en outre, le plus souvent par allusion; il suppose connus les faits sur lesquels il disserte. Aussi ne saurait-on conseiller à personne de s'engager dans la lecture de cet ouvrage sans être déjà très familiarisé avec la suite des événements de l'histoire de l'Union.

Ces réserves faites, il convient de rendre pleine justice à l'érudition solide et profonde, à l'étendue des recherches, à la consciencieuse élaboration de cette masse énorme de matériaux que M. Holst a su rassembler pour en tirer non seulement la vérité des faits à exposer et la justesse des conclusions à proposer, mais encore la démonstration de cette vérité et de cette justesse. Les notes accumulées au bas des pages avec d'innombrables extraits de discours, de correspondances, d'articles de journaux anciens, constituent un attrait spécial, et mettent en quelque sorte à la portée du lecteur le répertoire immense où l'auteur a lui-même puisé.

L'analyse des caractères, la recherche des mobiles des actions, les portraits, sont une partie où M. Holst excelle. Ses personnages sont vivants, Jackson, Van Buren, Clay, Calhoun, Webster, Cass, Marcy, Douglas. Certaines grandes discussions du Congrès (le Compromis de 1850, par exemple, à la fin du troisième volume) sont retracées avec une puissance d'analyse qui produit un intérêt réellement dramatique. L'auteur n'a pas flatté les préjugés des Américains. Il ne professe pas une admiration religieuse pour leur constitution; il a fort brutalisé quelques-unes de leurs idoles. D'ailleurs il ne se pique pas d'une impartialité absolue. Juge impitoyable de la *sclavocratie* du Sud, il a mis à nu ses faiblesses et ses vices, son immoralité politique, son infériorité sociale, son impuissance économique. Il est de cœur, au contraire, avec les hommes d'État du Nord qui osèrent tenir tête dans le Congrès à cette aristocratie arrogante; Seward est son héros. Dans son quatrième volume, il a hissé sur un haut piédestal cette intéressante figure de politicien retors mais honnête, qui semble l'avoir consolé de tant de bassesses rencontrées jusque-là. Quelque passion que mette parfois M. Holst dans ses jugements, il ne se laisse pas égarer; sa lucidité et sa clairvoyance restent entières. Il a trop de science, il connait trop le fort et le faible de chacun pour être injuste. Il a certaine-

ment jeté une lumière définitive sur une partie, jusque-là fort obscure, de l'Histoire des États-Unis, et les Américains sont les premiers à le reconnaître, malgré les dures vérités qu'il leur a souvent fait entendre.

Le 4e volume de la *Verfassung und Democratie* (3e volume de la *Verfassungsgeschichte*) est consacré à la période de quatre années qui s'arrête à la rupture de l'Union, déterminée en 1860 par la résolution des démocrates extrêmes du Sud de ne point accepter le verdict électoral qui venait de porter Abraham Lincoln à la présidence. Nous n'avons encore sous les yeux que la première moitié de ce volume. La seconde partie paraîtra en 1889.

Dans ce demi-tome de 284 pages (divisé en sept chapitres) se retrouvent les traits caractéristiques des précédents volumes. C'est la même méthode de composition compacte et sévère, plus suggestive que narrative, le même procédé de longues dissertations juridiques, constitutionnelles ou morales sur des faits à peine exposés, la même insistance à prendre en quelque sorte à partie certains personnages, à plaider contre eux devant le tribunal de l'histoire, à tirer de leurs discours et de leurs écrits des témoignages d'inconséquence, de mauvaise foi, de palinodie. C'est toujours aussi la même vigueur de déduction, une égale véhémence dans la condamnation du système esclavagiste, le même souffle dramatique dans le déroulement des efforts désespérés du Sud pour maintenir son hégémonie dans l'Union.

Les deux héros qui sortent le plus maltraités de ce procès historique sont Buchanan et Douglas, le président en exercice et l'aspirant à la présidence, l'homme du Nord qui se fait l'instrument de la « Sclavocratie » sudiste, et l'homme de l'Ouest qui comprend la folie de la politique des *fireeaters* et rêve de se faire accepter en 1860 comme l'arbitre des destinées de l'Union par les modérés, les indifférents et les timorés des deux partis.

Les événements au milieu desquels se succèdent les péripéties de cette rivalité des deux tendances du parti démocratique, engagé dans une lutte décisive contre l'insurrection du sentiment moral dans le Nord, couvrent l'espace de deux ans, 1857 et 1858, et ne présentent qu'un assez faible intérêt. M. Holst réussit cependant, par le seul enchaînement logique qu'il établit entre eux, à les animer d'une sorte de vie scénique. Les principaux sont : la décision de la Cour suprême dans l'affaire du nègre Dred Scott, la lutte dans le Kansas entre les immigrants *free-soilers* venus du nord et les *ruffians* recrutés non sans peine dans le Missouri, le grand débat dans le 35e Congrès sur la Constitution Lecompton, le conflit entre Douglas et la Maison Blanche, et les élections pour le 36e Congrès.

Toute la première partie du volume est un véritable acte d'accusation contre Buchanan. Rien n'obligeait ce respectable gentleman d'un des plus anti-esclavagistes des États du Nord, la Pensylvanie, à prendre si résolument parti pour les barons du Sud, à se faire l'homme lige d'une aristocratie de maîtres d'esclaves. Il avait dû en grande partie son élection à l'heureux hasard qui l'avait tenu éloigné de l'Amérique (il était alors

ministre à la cour d'Angleterre) pendant les discussions ardentes du bill Kansas-Nebraska, et l'avait ainsi dispensé de se compromettre sans retour dans un sens ou dans l'autre. Il avait paru d'abord disposé à louvoyer entre les radicaux et les modérés de son parti, à gagner du temps, à laisser agir la force des choses, à chercher dans les questions secondaires des diversions à la question brûlante que tous désiraient éviter et qui s'imposait à tous. Mais il ne garda pas longtemps cette attitude, et il ralluma lui-même l'incendie, quand il voulut forcer le Congrès à sanctionner pour le Kansas la Constitution Lecompton, œuvre de la minorité esclavagiste de ce territoire, malgré l'opposition énergiquement formulée par la majorité *free-soiler*. Dès lors Buchanan fut prisonnier du Sud ; caractère faible, irrésolu, il ne sut plus se dégager et en vint deux ans plus tard à être, à Washington, le complice de la sécession.

Dans son apologie, composée après la guerre civile, il s'est défendu contre les reproches de félonie et de trahison que lui adressaient les écrivains du Nord. Récemment encore, en 1883, M. Georges Ticknor Curtis s'est efforcé de démontrer, dans une biographie en deux gros volumes, que le quinzième président des États-Unis avait été calomnié, et qu'il s'était montré sage, ferme, patriotique et courageux. Cette double tentative n'a pu prévaloir contre le jugement des contemporains, dont M. Holst confirme toute la sévérité.

En face de Buchanan se dresse Douglas, que les sudistes flétrissent comme un renégat, parce qu'il ne se traîne plus à la remorque de leurs prétentions sans cesse croissantes. Le sénateur de l'Illinois, qui avait mené, depuis 1850, toute la campagne esclavagiste et inventé le bill Kansas-Nebraska, est un politicien exempt de tout scrupule. La laideur morale de l'esclavage ne le touche point. Mais il a, dans les États du Nord, une clientèle démocratique modérée, qu'il sent prête à lui échapper, à cause des absurdités de conduite où l'angoisse de la perte du pouvoir jette les chefs de la sclavocratie. Or il tient à cette clientèle, appoint nécessaire, sans lequel tout espoir d'arriver à la présidence serait perdu, et, pour la conserver, il n'hésite pas à rompre avec les *mangeurs de feu*, à entrer en lutte avec l'administration, à faire aux républicains des avances que quelques-uns de leurs chefs semblent disposés à accepter.

Mais déjà apparaît sur le théâtre politique, à côté de Douglas et dans son propre État, l'homme qui va personnifier bientôt tous les sentiments, toutes les aspirations du Nord, toute sa révolte morale contre la malédiction de l'esclavage. Abraham Lincoln, en 1858, n'est encore qu'un petit avocat de Springfield (Illinois), mais qui ose disputer au puissant Douglas son siège de sénateur fédéral. Le célèbre tournoi oratoire entre Douglas et l'honnête Abe à travers les villes de l'Illinois, dans l'automne de 1858, est un des derniers et des plus intéressants chapitres du volume.

M. Holst reprend en ce point de son ouvrage le parallèle saisissant entre les formes et l'allure si différentes du développement économique

et social dans le Nord et dans le Sud. L'infériorité de l'empire esclavagiste éclatait d'une façon si brutale que les maîtres d'esclaves finissaient par perdre le sentiment du réel, à force d'exaspération. Il ne leur suffisait pas de rêver le rétablissement de la traite, ou l'acquisition de Cuba. Le Sud devait aller jusqu'à l'exaltation mystique et faire de la perpétuité de l'esclavage le principe et l'essence de sa civilisation. Jusqu'alors le sentiment de sa faiblesse avait été pour lui une incitation constante à une politique agressive contre le Nord. Maintenant il devait pousser l'illusion systématique sur ses forces jusqu'au non-sens, sous peine de désespérer absolument. On se trompait donc soi-même avec rage et on arrivait à être sincère lorsque dans la presse, à la tribune, on affirmait que l'esclavage était pour le peuple une source de bénédictions. En 1858, l'Église méthodiste du Sud dut supprimer de ses « Règles générales » un passage portant interdiction de la vente d'hommes, de femmes ou d'enfants. On imprimait dans le Sud même des livres d'école au lieu d'en importer du Nord, comme on l'avait fait jusqu'alors, et dans ces livres la haine contre le Nord et la glorification de l'esclavage s'épanchaient en exemples grammaticaux. De Bow, dans sa *Commercial Review*, réclamait la création d'une Université sudiste, n'estimant pas que l'Université de Virginie fût assez imprégnée des doctrines qu'il fallait inculquer aux nouvelles générations. Convaincu que le conflit entre le Sud et le Nord ne pouvait aboutir à un règlement pacifique, il conjurait les chefs du parti de se préparer au grand choc en assurant l'harmonie *at home*.

De tels sentiments ne permettaient plus aux deux ailes du parti qui avaient si longtemps gouverné l'Union de concerter leur action. La victoire de Douglas aux élections de 1858 et le vote, dans les premiers mois de 1859, par la législature du Kansas d'une loi interdisant l'esclavage dans ce territoire, décidèrent la rupture définitive entre les démocrates du Nord et les démocrates du Sud. « La fin du trente-cinquième Congrès (mars 1859), dit M. Holst, marque la fin du parti démocratique. L'histoire du trente-sixième Congrès (que racontera le prochain volume) est le glas de l'Union. »

A. Moireau.

Nouvelle Biographie normande, par Mme N. N. Oursel. T. I et II. Paris, Alph. Picard, 1886. T. I, vii-507 p. à deux colonnes, plus 7 p. de supplément, in-8°; t. II, iii-583 p. et 2 p. de supplément.

I. — Dans la préface qu'elle a mise en tête de son livre, Mme Oursel a fort bien indiqué les difficultés qu'il présentait et l'utilité qu'il y avait à le faire. « Il existait déjà, dit-elle, plusieurs recueils de biographies normandes; mais le dernier publié a plus de vingt-cinq années de date. Depuis cette époque, une ample moisson restait à faire. Sans parler néanmoins des contemporains qui vinrent tout naturellement s'ajouter,

j'ose dire que je suis parvenue à rassembler bon nombre d'anciens dont mes prédécesseurs n'avaient pas fait mention. Pasquier avait réuni près de 2,300 notices, Théodore Lebreton environ 2,800, la *Nouvelle Biographie normande* en renferme plus de 6,500. Si ce chiffre prouve mes efforts, prouve-t-il que mon recueil soit complet? Non, certainement non; l'affirmer serait présomption ridicule. J'ai beaucoup cherché, et cherché sur place...., mais, en dépit de tout...., il doit y avoir, il y a des lacunes. »

Il n'est que trop vrai que la *Nouvelle Biographie normande* n'est point complète, et, comme tout recueil de ce genre, elle ne pouvait l'être; mais, si l'on peut y signaler plus d'une lacune, — j'en indiquerai plus loin quelques-unes, — il est incontestable néanmoins qu'elle marque un progrès, au point de vue du nombre des articles, sur celles qui l'ont précédée; aussi l'on ne peut que féliciter Mme Oursel de l'avoir entreprise, et l'on serait mal venu à lui reprocher quelques omissions inévitables. Ce n'est pas par là, en effet, que son œuvre peut vraiment prêter à la critique, mais par un tout autre côté.

Les articles que renferme la *Nouvelle Biographie normande* sont de deux espèces : les uns sont la reproduction plus ou moins modifiée ou fidèle d'articles publiés dans les dictionnaires biographiques antérieurs; ce sont ceux qui sont consacrés à des notabilités des siècles passés; les autres sont l'œuvre même de Mme Oursel; ce sont la plupart des articles où il s'agit des contemporains; il y a parmi les uns et les autres de très bonnes notices, mais beaucoup aussi, même parmi les premières, laissent trop à désirer, et on peut reprocher au plus grand nombre des secondes de manquer de proportion. Il est évident que Mme Oursel a trop rarement fait preuve de critique dans le choix des documents qu'elle avait à sa disposition et elle a trop rarement aussi su mesurer, à l'importance véritable de chaque Normand prétendu célèbre, la notice qu'elle lui a consacrée. « Peut-être trouvera-t-on, dit-elle, qu'un zèle maladroit, illimité, m'a fait admettre quantité de personnages dont la notoriété est des plus contestées et des plus contestables. » Si cela est vrai, plus d'une fois, quand il s'agit des morts, et, dans ce cas, Mme Oursel a du moins pour excuse ordinaire l'exemple de ses devanciers, combien cela l'est-il davantage pour les vivants! Non seulement on trouve dans la *Nouvelle Biographie normande* des contemporains « dont la notoriété est des plus contestables; » mais ce qu'on ne s'explique pas, c'est que Mme Oursel leur ait consacré des articles souvent beaucoup plus étendus qu'à des personnages véritablement célèbres de notre province. Un exemple mettra en lumière ce que j'avance; il s'agit de deux Bayeusains morts récemment l'un et l'autre : M. Arcisse de Caumont et M. Louis Doucet.

M. L.-F.-L. Doucet, né en 1822 et mort en 1884, après avoir été longtemps employé chez un banquier de Bayeux, devint son associé; esprit curieux, dans les onze dernières années de sa vie, il a publié, dans les mémoires de la Société d'agriculture, arts et belles-lettres de sa ville natale et dans le Bulletin de la Société des antiquaires de Nor-

mandie, quelques notices sur des découvertes archéologiques de la région; le tout ne s'élève pas à cinquante pages et est d'un intérêt très restreint; il s'agit donc évidemment ici d'une célébrité toute locale, d'un amateur dont ses amis et ses confrères dans les deux sociétés dont il faisait partie ont bien pu faire l'éloge, mais dont la notoriété ne s'est guère étendue au delà de sa ville d'origine ou de son département; néanmoins, Mme Oursel lui a consacré *une colonne entière* de son dictionnaire et, non contente d'énumérer tout au long la liste des divers articles qu'il avait publiés, elle en a, on ne devine pas pour quelle raison, mentionné quelques-uns deux fois.

M. de Caumont, né en 1801 et mort en 1873, fut un archéologue d'une réputation européenne; il a fondé l'Institut des provinces et ses compatriotes, avec le concours des savants de presque tous les pays, lui ont, en 1876, élevé une statue; cependant la *Nouvelle Biographie normande* ne lui a guère consacré qu'une demi-colonne et a à peine parlé de ses dernières publications. C'est bien pis pour Élie de Beaumont, un des plus grands savants du siècle, auquel Mme Oursel n'a consacré pourtant que 7 à 8 lignes, et dont elle n'indique aucun ouvrage antérieur à 1845, date à laquelle Élie de Beaumont, âgé de quarante-sept ans, était déjà arrivé à la célébrité. C'est bien pis aussi pour M. Desnoiresterres, le biographe de Voltaire, dont on chercherait en vain dans la *Biographie normande* les œuvres les plus importantes, quoique la plupart se trouvent mentionnées dans Lorenz.

Je pourrais faire la même observation au sujet de M. Charles Bertauld, longtemps professeur éminent à la faculté de droit de Caen, député, puis sénateur du Calvados, mort en 1882 procureur général à la cour de cassation, publiciste fécond dont aucun ouvrage postérieur à 1864 n'a été mentionné, et qui n'occupe que 16 à 17 lignes dans la *Nouvelle Biographie normande*. Évidemment il était difficile de montrer plus d'indifférence et moins de critique dans la recherche et l'emploi des documents que ne l'a fait Mme Oursel et une seule circonstance peut expliquer la disproportion que présentent les articles qu'elle a consacrés aux contemporains; pour les uns, elle a reçu des renseignements personnels qu'elle s'est bornée à reproduire sans les discuter; elle a, pour la notice des autres, puisé au hasard dans les dictionnaires déjà existant; voilà pourquoi les articles de quelques Normands sans aucune notoriété sont si développés, tandis que ceux de tant d'illustrations véritables de notre province, telles que Challemel-Lacour, Octave Feuillet, Gréard, etc., etc., sont si manifestement insuffisants.

Mme Oursel, cela est incontestable, avant de se mettre à l'œuvre, a oublié de se faire un plan, de se fixer une règle invariable pour l'emploi des renseignements qu'elle a reçus ou trouvés sur les notabilités dont il lui fallait parler; elle n'a pas vu que ce qui pouvait véritablement en rehausser le mérite devait être mentionné avec soin, que les détails insignifiants au contraire devaient être impitoyablement omis ou sacrifiés. Elle a trop procédé à l'aventure. Aussi, tandis qu'elle omet de dire de certains person-

nages vraiment illustres quelles fonctions considérables ils ont remplies, quelles œuvres importantes ils ont produites, elle nous donne les renseignements les plus inutiles sur d'autres d'une notoriété douteuse ; elle nous apprend, sans en omettre une seule, les nombreuses sociétés inconnues dont tel d'entre eux fait partie, elle nous dira de tel autre qu'il est délégué cantonal ou officier d'Académie, ou encore (art. Doucet) qu'il a un jour « fait une communication à la Sorbonne. »

On voit par là combien les articles de la *Nouvelle Biographie normande* consacrés aux contemporains devront, dans une seconde édition, être soigneusement refondus ; plus d'une notice consacrée à des illustrations du passé n'aura pas moins besoin d'être complètement remaniée ; c'est le cas en particulier pour les articles des savants ou hommes célèbres du moyen âge ; en négligeant de consulter les études les plus récentes publiées sur la matière, Mme Oursel s'est volontairement exposée à commettre parfois les erreurs les plus grossières. C'est ainsi qu'elle fait naître en 1250 le contemporain de Philippe-Auguste, Alexandre de Bernay ; qu'elle fait mourir Olivier Basselin en 1418 (1419) ou en 1518, dates également inexactes ; qu'elle incline à expliquer vaudeville par *voix de ville,* et qu'après les travaux de M. Armand Gasté, elle a pu écrire cette phrase singulière : « On a été jusqu'à penser qu'Olivier Basselin n'était qu'un pseudonyme adopté par Jean Lehoux, mais les preuves manquent. » Comme si la question d'Olivier Basselin n'était pas résolue aujourd'hui ! Que dire aussi de l'article de Clémengis, qui est à refaire en entier, et des lacunes de celui d'Alain Chartier !

Pour les illustrations des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, la tâche était plus facile, et bien des articles qui leur sont consacrés dans la *Nouvelle Biographie normande* sont excellents, mais on peut reprocher aussi à Mme Oursel de n'en avoir point toujours mesuré la longueur à l'importance des personnages qu'ils doivent faire connaître, et d'en avoir refait d'une manière peu exacte d'autres qu'il suffisait, pour les faire bons, d'emprunter au premier dictionnaire biographique venu. Pourquoi, par exemple, au lieu de tirer en l'abrégeant l'article Corneille de Dezobry et Bachelet, s'être donné la peine d'en écrire un confus et erroné où *Andromède* et *Psyché* sont données pour des tragédies, où la *Suite du Menteur,* pièce de 1643, est mentionnée après *Othon* et *Attila,* etc.?

Un autre tort de Mme Oursel, et celui-là encore plus grave, c'est d'avoir parfois puisé à des sources différentes, sans les comparer d'une manière suffisante, et par suite sans voir ce qu'elles offraient de semblable ou de contradictoire. Ainsi elle cite, d'après Lange, un Dupont (N.), peintre, né au « diocèse de Bayeux » et mort à Rouen en 1765, et, d'après Boisard, un Dupont (Louis) né à Montfiquet (Calvados), c'est-à-dire encore dans le diocèse de Bayeux, et mort également à Rouen, mais en 1775 ; comment n'a-t-elle pas vu qu'il s'agit probablement ici d'un seul et même artiste dont elle a eu sous les yeux deux notices différentes ? Mme Oursel parle aussi de deux conseillers de la cour de Caen, Des *Essars* (Eugène-Charles-Marie), né à Longueville (Calvados) en 1802

et mort en 1864, et Des *Essarts* de la Manche, né à Coutances le 2 mai 1802 et mort le 25 novembre 1870, qui sont évidemment un seul et même magistrat mentionné sous deux noms un peu différents[1]. Par contre, on chercherait en vain dans la *Biographie* de Mme Oursel un *Laurens* des Essarts, ancien magistrat de Caen, mort en 1885, conseiller à la cour de Paris et qui, lui aussi, était normand.

Ces exemples suffisent pour montrer que la *Nouvelle Biographie normande,* malgré le temps considérable que Mme Oursel assure avoir mis à la faire, a cependant été publiée hâtivement; je crois que des recherches plus étendues, et, dans bien des cas, les recherches étaient faciles, lui auraient permis d'être plus exacte et plus complète : que de dates de naissances ou de décès omises en particulier qu'il eût été facile d'avoir rien qu'en se renseignant dans la ville natale du personnage mentionné! Ce qui prouve encore la précipitation avec laquelle elle a travaillé, ce sont les oublis si peu compréhensibles que Mme Oursel a faits dans le courant de son dictionnaire, comme celui de M. Châtel, qu'elle cite à deux ou trois reprises différentes et dont le nom cependant ne se trouve qu'au supplément, ce sont les omissions considérables qu'on rencontre dans les articles de tant d'illustrations connues, quelques-unes depuis si longtemps, comme MM. Bourneville, Brière de Boismont, Chéruel, Decorde, Feer, Jules Gourdault, etc., articles auxquels il a fallu faire des additions qu'un travail moins hâtif eût rendues inutiles. Dans sa préface, Mme Oursel parle agréablement des modestes feuilles volantes (de son livre), qui se rangeaient le plus prosaïquement du monde dans un carton à laines; il semble, on le voit, qu'elles s'y soient parfois un peu embrouillées et des erreurs que je relèverai plus loin en seraient au besoin une nouvelle preuve. Mais il est une critique générale que j'ai encore à adresser à l'auteur de la *Nouvelle Biographie normande,* avant d'entrer dans l'examen détaillé de son dictionnaire, c'est, je le crains, de n'avoir jamais su au juste quel genre d'ouvrage elle voulait faire; si un certain nombre d'articles sont assez riches en renseignements pour avoir le droit de figurer dans une biographie véritable, d'autres, au contraire, ne nous donnent que des renseignements bibliographiques; mais, comme ces renseignements font aussi souvent défaut, nous n'avons en réalité ni une biographie, parce que les détails nécessaires manquent dans trop d'articles, ni une bibliographie puisque les ouvrages les plus importants parfois ne se trouvent pas mentionnés. Mme Oursel fera bien d'y penser en préparant une seconde édition de son livre.

A ces remarques générales j'ajouterai quelques observations particulières; elles serviront à compléter ce que j'ai à dire de la *Nouvelle Biographie normande.*

1. J'engage Mme Oursel à rechercher aussi s'il y a bien eu au XVIe siècle deux Guillaume Gueroult comme l'a cru Frère, ou s'il ne s'agirait point d'un seul et même personnage, comme a paru le penser Lebreton qui ne parle que d'un écrivain de ce nom.

P. 5. Alexandre de Bernay. Mme Oursel croit que le *Roman d'Alexandre* est encore manuscrit, il a été publié dès 1846 par M. Michelant. Au lieu de Robert *Licors*, il faut Robert *li Tors*.

P. 38. Pourquoi indiquer comme mort Barbey d'Aurevilly (Jules)?

P. 54. Basselin (Olivier). Article rempli d'erreurs et à refaire en entier.

P. 47. Pourquoi n'avoir rien mentionné de Frédéric Baudry depuis 1867? Il fallait dire aussi qu'il collabora aux *Débats* et au *Temps* et qu'il était membre de l'Institut.

P. 69. A quoi bon parler de ce Benoît de Mortain, *historien*, qui n'a écrit aucune histoire connue?

P. 73. Charles Bertaut ne fut pas seulement procureur général, mais procureur général à la cour de cassation; pourquoi aussi n'avoir rien donné de ses œuvres depuis 1864?

P. 77. Léon Besnou est auteur d'une *Flore de la Manche* (Valognes, in-8°), publiée en 1880 après sa mort.

P. 91. N'est-ce point une mention un peu ridicule de dire de Maximilien de Blangy qu'il est né au XIXe siècle?

P. 95. M. le marquis de Blosseville est aussi l'un des éditeurs du *Dictionnaire du patois de l'Eure*, 2 vol. in-8°. Évreux, 1879 à 1881.

P. 102. Il y avait lieu de citer quelques œuvres de M. de Boisgobey après le *Demi-Monde*.

P. 157. Pourquoi mentionner deux fois, à l'article Alph. Canel, la *Revue historique des cinq départements de la Normandie?*

P. 179. Mme Oursel, qui n'oublie pas de raconter l'anecdote de Marguerite d'Écosse à propos d'Alain Chartier, ne dit rien des missions diplomatiques en Allemagne du savant écrivain, l'épisode le plus intéressant de sa vie.

P. 187. M. Chesnon est l'auteur d'un *Catalogue des plantes qui croissent spontanément dans le département de l'Eure*. Évreux, 1846.

P. 189. Victor Choisi a été, Mme Oursel omet de le dire, professeur au collège de Falaise.

P. 191. Henri Chrétien ne fut pas seulement un traducteur, il fut aussi chargé de cours à la faculté de droit d'Aix; il est mort à Landigou.

P. 197. Closières n'est pas un nom et doit donc être effacé.

P. 209. Dans l'article Corneille, Mme Oursel a oublié non seulement les *Examens* de ses pièces, mais encore la traduction de l'Imitation et de l'Office de la Vierge.

P. 230. Avant d'être évêque de Coutances, Mgr Daniel avait été proviseur du lycée et recteur de l'Académie de Caen; pourquoi aussi le faire mourir à Paris?

P. 236. Mme Oursel a oublié de dire que le général Decaen a laissé des manuscrits importants pour l'histoire coloniale pendant la Révolution et l'Empire.

P. 241. M. Jules Delafosse n'est pas seulement un journaliste, il a été député du Calvados en 1881 et 1885.

P. 249. La date de la naissance de M. Ferdinand Delaunay doit être inexacte[1], comme l'article qui lui est consacré est incomplet. Mme Oursel a omis de dire en particulier qu'il est attaché à la rédaction du *Temps* et qu'il a publié une étude sur les fouilles de Sanxay.

P. 357. Denis Dumont n'a pas été seulement docteur en médecine, il a été chirurgien en chef des hôpitaux et professeur à l'École de Caen. Ajouter qu'il est mort en mai 1886.

P. 262. M. Desdevises du Dézert n'est pas « membre, » mais « professeur de géographie » à la faculté des lettres de Caen; pourquoi aussi citer deux fois son étude sur *Nicolas Foucault?*

P. 270. Outre les *huit* volumes de la Biographie de Voltaire, publiés de 1867 à 1876 sous des titres différents et dont Mme Oursel n'indique que le premier, M. Desnoiresterres a donné depuis lors : *Grimod de la Reynière et son groupe.* Paris, in-12, 1875. — *Gluck et Piccini et la musique française au XVIIIe siècle.* Paris, in-12, 1877. — *Iconographie voltairienne.* Paris, in-4°, 1879. — *Épicuriens et lettres des XVIIe et XVIIIe siècles.* Paris, in-12, 1879. — *Les Étapes d'une passion.* Paris, in-12, 1882. — *La Comédie satirique au XVIIIe siècle.* Paris, in-8°, 1885.

P. 276. M. Dieulafait était professeur à la Faculté des sciences de Marseille depuis 1873; il est né en 1829; un de ses premiers travaux est la carte géologique du département du Var et il a composé de nombreux mémoires de chimie minéralogique dont aucun n'a été cité par Mme Oursel. Ajouter qu'il est mort le 6 juillet 1886.

P. 299. Rien ne dit que Dudon fût originaire de la Normandie et son surnom semble même lui assigner une autre patrie.

P. 315. La note sur le lieu de naissance de Jacques Davy du Perron est bien inutile; mais il eût été bon de dire qu'on a sur lui des *Perroniana* publiés en 1666 par Dupuy.

P. 333. L'article sur J.-P.-Élie de Beaumont est beaucoup trop court; il eût fallu dire qu'il a une statue sur une des places de Caen, qu'il était grand officier de la Légion d'honneur, etc., ainsi que citer au moins quelques-uns de ses plus importants mémoires; il suffisait pour le faire de consulter Vapereau.

P. 343. Ry est indiqué à la ligne 6 comme une commune de l'Orne et à la ligne 49 comme étant dans le Calvados.

P. 346. Effacer Évremont qui n'est que la seconde partie du prénom Victor-Évremont de M. Pillet.

P. 358. Octave Feuillet, Mme Oursel a oublié de le dire, est non moins auteur dramatique que romancier; il est aussi officier de la Légion d'honneur.

P. 359. Ce n'est pas M. Ch. Fierville, mais M. J. Fleury qui a publié chez Maisonneuve un volume sur la *Littérature orale de la Basse-Normandie.*

1. Mme Oursel donne 1840, Lorenz et Vapereau 1838.

P. 352. Il était assez inutile de dire que Ch.-A. Fauvel est « chevalier de l'ordre du Lion de *Zœkringen;* » en tout cas, il faut *Zæhringen.*

P. 417. Il eût fallu dire à quelle époque E.-A. Gournay fut professeur à la faculté des lettres de Caen; il n'eût pas été inutile non plus, ni, je le crois, difficile de donner la date de sa mort.

P. 425. R.-A. de Grisy est mort professeur à la faculté des lettres de Clermont en 1877.

P. 438. Article sur Guillaume le Conquérant, qui paraît d'autant plus court que celui d'Emma est trop long.

P. 440. L'auteur du *Bestiaire divin* ne portait point le surnom de *le Normand* ou *le Clerc,* il s'appelle lui-même Guillaume, *clerc de Normandie.*

P. 479. Article H.-A.-Fr. Houyvet, incomplet; Mme Oursel a oublié de dire en particulier que ce magistrat a été premier président à la cour d'Alger et qu'il l'est actuellement de celle de Caen.

P. 502. Col. 17, ligne 9. Le collège de Thiers est à Thiers, non à Paris.

Je joins à ces remarques particulières, qu'il eût été facile de rendre plus nombreuses, l'indication de plusieurs notabilités normandes dont quelques-unes certainement auraient dû figurer dans la Biographie de Mme Oursel. Bailleul, de Saint-James, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur, traducteur et romancier. — Banaston, né à Lisieux (?), conseiller général du Calvados, avocat général à la cour de Paris, chevalier de la Légion d'honneur 1886. — Bertauld (N.), né à Creully (Calvados) le 17 mars 1829, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de mathématiques au lycée du Mans, de Metz et de Condorcet, chevalier de la Légion d'honneur, 1885. *Introduction à la Recherche des causes premières. De la Méthode.* Vol. I. *Méthode spinosiste et méthode hégelienne.* Paris, 1876. Vol. II et III. *Méthode spiritualiste (De l'existence de Dieu).* Paris, 1883. *Le nombre géométrique de Platon* (dans le *Bollettino di Bibliografia e istoria delle scienze matematiche et fisiche.* Rome, 1885). — Carrière, né à Saint-Pierre (Seine-Inférieure), 1838, professeur au gymnase de Strasbourg et, depuis 1870, maître de conférences à l'École des Hautes études, secrétaire et professeur à l'École des langues orientales, chevalier de la Légion d'honneur, 1885. *Un ancien glossaire latin-arménien.* Paris, in-8°, 1886. — Daye (de), général, né à Bayeux, tué pendant la Commune. — Desprès, né à Bricquebecq (Manche), tour à tour aumônier, censeur et proviseur du lycée de Caen, chevalier de la Légion d'honneur. † 1881. — Gonse (Raphaël), né à Rouen (?), avocat à la cour de cassation, puis chef de division au ministère de la justice, officier de la Légion d'honneur. *Alsace-Lorraine, Actes législatifs,* etc. In-8°, 1879. *Droits maritimes,* etc. In-8°, 1872. — Henry (Edmond), né à Caen, député du Calvados en 1881, membre du conseil des haras, ancien rédacteur du Journal de Caen. — Ajouter à l'article Houel : mort à Mathieu, juin 1886. — Hugot (V.), né à Bayeux, professeur au collège de Bayeux, cha-

noine, puis curé de Saint-Pierre à Caen. *Oraison funèbre de Mgr Robin.* Bayeux, in-8°.

Le tome II de la *Nouvelle Biographie normande* ne s'est pas fait longtemps attendre; il y avait à peine quelques mois que le premier volume avait paru quand Mme Oursel en a donné le second et dernier. Je n'ai point l'intention de parler longuement de ce second volume; les critiques que j'ai adressées au premier s'appliquent également à celui-ci, quoique peut-être dans une moindre mesure; on y trouve, comme dans le précédent, des articles beaucoup trop longs, eu égard à l'importance des contemporains auxquels ils sont consacrés, d'autres, au contraire, bien trop courts, si on songe à la valeur réelle des écrivains, artistes ou hommes politiques qu'ils doivent nous faire connaître. Mme Oursel, cela est évident, a parfois encore trop facilement accepté, sans les contrôler et les revoir, les renseignements qui lui ont été donnés; par un scrupule exagéré, elle a publié en entier des notices que la vanité personnelle de ses correspondants avait grossies outre mesure de l'inutile étalage de distinctions honorifiques, de décorations étrangères, etc., tandis qu'elle ne nous apprend presque rien sur la vie d'autres contemporains d'une notoriété aussi grande, sinon plus grande. A quoi bon encore énumérer toutes les sociétés de province dont un écrivain fait partie, quand aucun titre scientifique n'est nécessaire pour y entrer et que par suite la qualité de membre de ces sociétés ne rehausse en rien le mérite de celui qui la possède?

La partie bibliographique présente aussi bien des inégalités; tel auteur a deux ou trois colonnes d'indications d'ouvrages, tel autre n'a que quatre à cinq lignes, suivies d'un *et cætera,* sans qu'il y ait eu dans la fécondité littéraire de l'un et de l'autre une différence qui explique ces mentions si inégales. Ici, je le sais, la question est plus délicate; si Mme Oursel devait à mon sens impitoyablement supprimer à peu près toutes les mentions de titres honorifiques, elle ne pouvait procéder de même pour les écrits qui lui étaient signalés, quelque peu importants qu'ils fussent; mais elle aurait pu se donner pour règle, ce qu'a fait Lorenz, de mentionner, sauf de rares exceptions, non toutes les œuvres des écrivains dont elle parle, mais seulement celles qui ont été publiées à part et sont dans le commerce. Par contre, elle aurait dû pour celles-ci s'attacher à les indiquer toutes sans exception. Que d'articles, dans ces conditions, se seraient trouvés avantageusement accourcis et d'autres utilement allongés!

Je ne sais si la mention donnée parfois à propos des dates des naissances ou des décès « relevées sur l'état civil » était bien nécessaire; mais on désirerait que ces dates manquassent moins souvent, résultat qu'il était, je crois, souvent facile d'obtenir; et que dire d'indications aussi vagues que celle-ci : « XIXe siècle, » au sujet d'un contemporain[1]?

1. Par exemple, p. 95, Célina Lefébure, p. 137, Pierre Lenordez et, p. 466, L.-Alexis Saraben, trois artistes contemporains, indiqués avec cette vague mention : « XIXe siècle. »

Ce que Mme Oursel eût dû, à mon sens, s'attacher à donner, ce sont des renseignements précis et exacts sur la carrière suivie par les personnages cités dans sa *Nouvelle Biographie*, les fonctions qu'ils ont remplies; c'était là chose aussi indispensable que le sont peu les anecdotes qu'il lui est parfois arrivé de raconter, par exemple sur Mlle de Scudéry dont l'article se trouve par suite hors de proportion avec la place accordée d'ordinaire dans la *Biographie normande*.

Je ne prolongerai pas ces critiques; elles sont, on le voit, analogues à celles que j'ai déjà formulées à l'occasion du premier volume; mais je dois indiquer, avant de finir, quelques erreurs ou omissions que j'ai relevées en parcourant celui-ci. P. 16, André-Hilaire de la Frenaye est indiqué comme originaire de la Basse-Normandie; il doit, comme son frère Frédéric, être né à Falaise. P. 22, Alph. Lair a été successivement proviseur des lycées de Caen, de Marseille et de Nice. P. 39, il eût fallu dire dans quelles circonstances dramatiques est mort le colonel Langlois. P. 61, La Vieille, ajouter gouverneur de la Guadeloupe. P. 63, peut-on dire de Lebailly (N.) qu'il est du XVIIIe siècle, quand en 1840 il était inspecteur d'académie à Douai? P. 85, est-ce que six lignes ne sont pas trop peu pour le général Lecointe, et était-il si difficile de connaître son prénom? P. 215, à quoi bon nous dire que Malherbe « dégasconna la cour, » qu'il fut surnommé « le tyran des mots et des syllabes » etc., toutes choses qui courent dans tous les recueils? P. 234, est-ce que toute une colonne de dissertations sur le lieu de la naissance de Mlle Mars était bien utile? P. 259, rien sur la résidence habituelle, sur la carrière de Ch. Mérouvel. P. 264, rien non plus sur l'époque où mourut J.-A. Michel, né en 1749. P. 276, L.-H. Morin est entré à l'École normale supérieure en 1829 et est né en 1809. Même page, ajouter à l'article G. Monod : *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, 1872, et *Histoire critique des règnes de Childérich et de Chlodovech, trad. de Junghans* (1879), fasc. 12 et 37 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes études*. P. 290, à quoi bon une dissertation d'une demi-colonne sur la naissance de Mme de Motteville? P. 334, Julien le Paulmier ne s'appelait pas Julien *de* Paulmier, comme Mme Oursel le répète d'après V.-E. Pillet, il devrait donc se trouver, ainsi que son fils et son arrière-neveu Jacques, à la lettre L avec J. et St. Le Paulmier, membres de la même famille; quant à son titre « de Grentemesnil, » il aurait fallu dire qu'il l'acheta ainsi que la seigneurie de Vendeuvre, en 1585 seulement, de dame Philippe de Naillac. P. 371, il faut, je crois, ajouter L. de Pontaumont, auteur de l'*Histoire de Carentan* (1863) et éditeur de la *Vie du B. Thomas Hélie de Biville* (1868). P. 391, ajouter à l'article Poplu : *Flore des rives de la Touque et des falaises de Trouville*. Pont-Lévêque, 1873, in-18. P. 393, depuis 1881, M. F. Puaux a publié entre autres la *Dernière requête adressée par les protestants à Louis XIV* et la *Responsabilité de la révocation de l'Édit de Nantes* (1885). P. 440, M. Al.-Ant. de Rotours avait déjà un article, moins complet seulement, p. 273 du vol. I; c'est là aussi qu'il doit figurer, à côté de son père et des autres membres de sa famille. P. 447, pourquoi E.-V. Rouxelin de

Formigny se trouve-t-il ici et non p. 25 à côté de son fils et de son grand-père? il faudrait rechercher aussi si Rouxelin (N.), « Basse-Normandie, XVIIIe s., » n'appartient point à la même famille. P. 484, col. 1, l. 9 et 10, lire 1660 et 1668 au lieu de 1640 et 1648. P. 501, on appelle d'ordinaire l'auteur du Bestiaire « Thaon » et non « Than; » quant au *Liber de creaturis*, comme c'est un ouvrage français, il devrait être intitulé : *Livre des créatures;* mais son titre est en réalité *Comput;* d'après quelle autorité aussi Mme Oursel fait-elle mourir en 1126 ce vieux trouvère? P. 503, au lieu de « Thetbauld, » il faut lire « Thetbald » ou « Tetbald; » ce Tetbald ne fut pas guéri de la cécité, mais d'un affaiblissement de la vue en 1053, il appartient donc, non au XIIe, mais au XIe siècle[1].

Je ne poursuis pas plus loin cet examen. Les erreurs et les omissions que j'ai signalées, tant dans ce volume que dans le précédent, suffisent pour montrer que la *Nouvelle Biographie normande* a besoin d'être soumise à une sévère et minutieuse revision; Mme Oursel parle dans sa préface des renseignements nouveaux qu'elle a reçus depuis l'apparition de son premier volume; qu'elle ne se presse pas de les publier; ce volume-ci suscitera évidemment de la part des amis de l'histoire de notre province l'envoi de notes analogues; mais ce n'est pas assez : il serait bon que dans les diverses villes normandes l'auteur de la *Nouvelle Biographie* eût des correspondants soigneux, qui voulussent bien se charger de revoir les articles consacrés aux illustrations de leur région; je ne doute pas qu'une enquête ainsi poursuivie n'amenât bien des rectifications nécessaires, ne permît de combler bien des lacunes, ne rendît possible et facile la publication d'une seconde édition corrigée et améliorée, dans toute la force du mot; sous cette forme nouvelle, et sous cette forme seulement, l'ouvrage de Mme Oursel pourra être véritablement utile et prétendre à un succès assuré et légitime[2].

Charles JORET.

1. Mme Oursel aurait dû dire qu'on lui attribue la *Vie de saint Alexis*.

2. Depuis que cet article a été écrit, Mme Oursel a donné un supplément de 135 pages à sa *Biographie normande* (Paris, in-8°, 1888); je n'en parlerai pas en détail; je me bornerai à dire, preuve du bien fondé de mes critiques, qu'un certain nombre de notabilités normandes, dont j'avais signalé l'omission, ont été ajoutées, tels que MM. Bailleul, Bertauld, Datin, Delabost, Ferd. Delahais, Laurens Desessards, Dufour, Fauvel père et fils, Garsonnet, Edm. Henry, Lailler, Mullois, Olivier, Poubelle, etc.: des articles trop courts ont été aussi complétés, comme ceux de MM. Bachelet, Baillet, Ch. Bertauld, de Blosseville, de Boisgobey, L.-E. Burnouf, Canel, de Caumont, Denis-Dumont, Delaunay, Dieulafait, Desnoiresterres, Ed. Duméril, Duval-Jouve, Oct. Feuillet, Fierville, Gréard, La Sicotière (de), Ch. Lebreton, Le Harivel-Durocher, Lepage, Maunoury, Mériel, Omont, etc.; d'autres articles enfin ont été refaits en entier, comme ceux de MM. Charles et Eugène de Beaurepaire, etc. Si ces additions et ces modifications sont un témoignage éclatant du désir qu'a Mme Oursel de perfectionner son œuvre, elles prouvent en même temps combien elle eût dû être faite d'une manière plus réfléchie et moins hâtive. Puisqu'il n'en a pas été

Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, publiées par P. TAMIZEY DE LARROQUE. In-4°, 913 p. (Collection des documents inédits sur l'histoire de France.)

Vers la fin du XVIe siècle naquit au château de Belgentier, à quelques kilomètres de Toulon, Nicolas-Claude de Fabri, seigneur de Peiresc, conseiller au Parlement de Provence. Il reçut dans le fond de sa province une de ces fortes éducations comme les familles parlementaires de Provence savaient alors en faire donner à leurs enfants. Ses études de droit et ses fonctions de magistrat ne l'empêchèrent jamais de s'intéresser et de suivre les travaux des savants de son temps. Très jeune, il fit de longs voyages et se lia intimement avec Pinelli à Padoue, avec Fra Paolo à Venise, avec Fulvio Orsini, Paul Gualdo, le P. Sirmond et le cardinal d'Ossat à Rome, avec J.-B. Porta à Naples, avec Camden, Lobel, Gentilis, Selden et Barclay à Londres, avec Scaliger et Lecluze à Leyde, avec Gorlæus à Delft, Grotius à la Haye.

Il étonna à vingt ans les savants de l'Europe par l'universalité de ses connaissances : lorsqu'il vit Lecluze à la Haye, ce savant naturaliste revisait ses ouvrages. Peiresc lui signala des erreurs et des omissions dans sa description des plantes de l'Inde. A Delft, Gorlæus le pria de revoir son travail sur les médailles grecques.

Peiresc oublia que la vie humaine avait des bornes et il passa son temps à réunir d'immenses matériaux sur toutes les connaissances humaines. Le terme de sa vie a été atteint avant qu'il eût même pu entreprendre aucun ouvrage important.

Droit, histoire, archéologie, paléographie, géographie, anatomie, histoire naturelle, botanique, astronomie, mathématiques, langues anciennes et modernes, dessin, musique furent l'objet de ses constantes études.

Il consacra sa fortune à centraliser dans son hôtel à Aix, qu'on a appelé le chef-lieu de la république des lettres, tous les ouvrages intéressants qui furent publiés de son temps, un grand nombre de manuscrits et des collections de toutes sortes. Un certain nombre de savants parcouraient à ses frais la France, fouillant les bibliothèques, recherchant des documents sur l'histoire des Provinces. Il entretenait des copistes à Milan, à Rome, à Florence, à Londres, à Madrid ; les consuls, moines, missionnaires, voyageurs recueillaient pour lui en Afrique, en Grèce, en Égypte, en Syrie, en Abyssinie et jusqu'en Perse des inscriptions, des objets d'art, des médailles ou lui envoyaient des observations sur la géographie, les astres, les climats divers, les plantes, les animaux rares.

Il devenait le collaborateur désintéressé de tous ceux qui le consul-

ainsi, il faut espérer qu'un nouveau supplément viendra encore prochainement compléter et rectifier la *Biographie normande*, et souhaiter que son auteur écoute moins facilement la vanité de ses correspondants et ne leur attribue pas comme à tel d'entre eux des œuvres qui, n'ayant jamais été publiées ni peut-être même écrites, doivent être considérées comme n'existant pas.

taient ; il leur prêtait ses livres, sa maison, ses notes, sa bourse, le concours des savants qu'il entretenait à l'étranger.

Dans cet hôtel d'Aix, si hospitalier à la science et où Gassendi habita plusieurs années, Peiresc entretenait un graveur, un sculpteur, un peintre, un relieur, des copistes.

Pour se tenir au courant du mouvement de l'érudition de son temps, il a eu, pendant toute sa vie, une correspondance suivie avec tous les savants de l'Europe.

Cette correspondance qu'on estimait de son temps à près de cent volumes in-folio et qui est encore immense aujourd'hui, dans les dépôts des bibliothèques Nationale à Paris, Méjane à Aix, Inguinbert à Carpentras, etc., etc., est le monument le plus important et le plus curieux des connaissances humaines dans la première partie du XVIIe siècle.

Aborder la publication des parties encore intéressantes pour nous de cette œuvre unique est une tâche redoutable. M. Tamizey de Larroque, qui a déjà publié une série de plaquettes consacrées aux correspondants de Peiresc, en a été chargé. Nul n'en était plus digne. Ce caractère de Peiresc, si généreux, si dévoué, si empressé à mettre au service des autres les trésors de son érudition, devait séduire M. Tamizey de Larroque. On aime toujours ceux auxquels on ressemble.

Aujourd'hui, M. T. de L. publie le premier volume de la correspondance de Peiresc avec les frères Dupuy. Ces deux correspondants étaient les gardes de la bibliothèque du roi, bien dignes de l'amitié de Peiresc par leur passion pour la science. Le premier volume contient 147 lettres de Peiresc et 46 des frères Dupuy, du 9 décembre 1617 au 19 décembre 1628. Toute cette correspondance contiendra 485 lettres de Peiresc et une soixantaine des Dupuy ; elle s'étendra jusqu'en 1637, quinze jours avant la mort de l'illustre Provençal.

L'ensemble de toutes les lettres de Peiresc sera l'objet d'un travail analytique qui précédera la table générale des noms des lieux et des personnes mentionnés dans tout le recueil.

La publication de ce premier volume, dont nous venons de parcourir, non sans émotion, les 913 pages, est un événement pour le monde savant et, disons-le, pour la Provence. M. T. aura la gloire d'avoir vulgarisé la figure de ce Provençal si grand, si généreux, si simple qui fut le centre de la science de son temps et qui en suivait tous les progrès pas à pas.

En nous initiant à cette correspondance par une de ses parties les plus intéressantes, M. T. de L. nous fait connaître ce monde d'hommes politiques, de magistrats, d'érudits avec lesquels vivait Peiresc. C'est sur cette société, trop oubliée aujourd'hui, que notre savant commentateur fait la lumière.

Avec quelle abondance de notes, quelle richesse de renseignements toutes ces lettres ne sont-elles pas éclaircies ! Entre ces savants correspondants, dont les uns habitent au milieu du monde vivant du Paris d'alors, et le magistrat d'Aix, qui vit en relations suivies avec Rome, Londres ou l'Orient, tous les sujets sont abordés, toutes les nouvelles

sont échangées, « c'est plaisir de voir la merveilleuse aisance avec laquelle Peiresc s'occupe tour à tour de l'histoire ancienne et de l'histoire contemporaine, de recherches astronomiques ou de recherches archéologiques, de bibliographie et d'histoire naturelle, de travaux géographiques et de travaux philologiques. »

La langue de Peiresc est l'objet de remarquables observations. La prose de ce magistrat, nourri des meilleures traditions littéraires de l'antiquité, qui écrit en Provence « avant la représentation du Cid et la publication du Discours de la Méthode, » offre une abondante moisson d'expressions dignes de l'attention des historiens de notre langue.

M. T. de L. a entrepris là une œuvre digne de lui. Il la conduit avec une science profonde, dont les compatriotes de Peiresc lui sont profondément reconnaissants.

A. D.

Aus den Papieren des K. Bairischen Staatsministers Maximilian Freiherrn von Lerchenfeld herausgegeben von Max Freiherrn VON LERCHENFELD. Noerdlingen, C. H. Beck. 1887. IV-518 p.

Cette publication fort intéressante est due sans doute à l'impulsion donnée par le livre de M. de Treitschke aux investigations historiques en Allemagne. Le petit-fils de Maximilien de Lerchenfeld, connu déjà par un travail relatif à l'histoire du Concordat bavarois, s'apercevant du côté faible du livre de M. Treitschke, apologiste trop passionné de la Prusse, a su le corriger sur quelques points importants, en 1883, par son écrit *Die Bairische Verfassung und die Karlsbader Beschlüsse* (Noerdlingen, Beck). Il y a publié des fragments de la correspondance de son grand-père, ancien ministre en Bavière, avec le prince royal, plus tard le roi Louis, qui restera une des physionomies historiques les plus remarquables parmi les têtes couronnées du XIXe siècle. On avait le désir de connaître cette correspondance en son entier, qui promettait d'élucider non seulement l'histoire de la Bavière, mais celle de l'époque en général.

M. Max de Lerchenfeld a rempli ce désir. Il a fait mieux. Il a écrit une biographie fort attrayante de son grand-père et l'a accompagnée, outre la correspondance déjà mentionnée, d'un choix très riche de documents. Nous y trouvons des mémoires de cet important homme d'État (par exemple sur la formation d'une ligue centrale au sud de l'Allemagne en 1813, sur quelques questions délicates qui se posaient pendant la préparation de la constitution bavaroise, sur l'institution du conseil des ministres), des lettres de Wangenheim, Zentner, Armansperg, Rudhart, du maréchal Wrede, de l'archiduc Jean d'Autriche et d'autres personnages qui ont joué un rôle dans le monde politique, des extraits des procès-verbaux du conseil des ministres bavarois, etc.

Ce n'est pas seulement l'histoire de la Bavière sous les règnes de Max-Joseph et de Louis Ier qui est éclairée par ces témoignages contem-

porains, c'est l'histoire de l'Allemagne pendant l'époque de la Restauration, époque qui vit se développer, malgré les obstacles les plus grands au dehors et au dedans, le système constitutionnel dans les États du sud. A côté de cela, l'histoire des commencements du royaume grec est traitée d'une manière fort piquante dans les lettres de Rudhart, président du conseil du roi Otton. Nous regrettons de ne pas trouver dans l'original, comme supplément de ces lettres, les considérations presque prophétiques de l'archiduc Jean sur la question orientale, dont le récit de M. de Lerchenfeld, p. 208, fait mention.

La pièce de résistance est la correspondance du grand-père de l'auteur avec le prince royal et le roi Louis. L'individualité de ce prince s'y peint dans toutes ses nuances. Patriote allemand, élève de l'école romantique, défenseur de la constitution bavaroise contre les grandes puissances absolutistes et contre les prétentions de la diète de Francfort, défenseur des mesures de répression après la révolution de 1830, passionné pour la culture des arts et pour l'embellissement de sa résidence, irrité, quand ses desseins dispendieux se heurtaient contre la réalité des choses, et reconnaissant quand il vit se réaliser ses projets grandioses; le correspondant princier et royal épanche librement son cœur dans ces lettres conçues dans son style bien connu, obscur mais plein d'esprit. Quant à Lerchenfeld, tour à tour excellent fonctionnaire de l'administration bavaroise à Ulm, Ansbach, Nuremberg, Insbruck, Wurzbourg, ministre des finances (1817-1825), représentant de la Bavière à la diète de Francfort (1825-1833), membre du corps diplomatique à Vienne (1833-1842), et, de nouveau, délégué du roi à la diète, position qu'il garda jusqu'à sa mort, il se montre homme courageux, consciencieux, dévoué, soutien des principes constitutionnels aux temps les plus orageux, résistant aux désirs extravagants de son illustre ami, et fidèle aux intérêts de l'État, même après avoir éprouvé par sa destitution subite du poste ministériel l'ingratitude d'un maître irrité. Metternich le désigne en 1824 comme « *le ministre allemand républicain.* » (*Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich,* IV, 96.) Lui-même fait une sorte de profession de foi politique dans une lettre du 18 mars 1832 adressée à son fils Gustave, dont les opinions, beaucoup plus radicales que les siennes, le choquaient. Il faut remarquer, comme curiosité, qu'il a cru en 1819 « Metternich guidé par Hardenberg et Gentz! » (Cf. sa lettre adressée au prince royal Louis, du 18 août 1819.)

Le récit biographique de son petit-fils est très bien écrit. Il y a des corrections au chevalier de Lang, à Heigel, à H. de Treitschke qu'il ne faut pas négliger. Nous souhaitons que l'exemple donné par M. le baron de Lerchenfeld soit suivi par beaucoup d'autres. Il y a des archives de maisons aristocratiques, renfermant des trésors inédits relatifs à l'histoire de notre siècle, il y a des correspondances importantes, des journaux et des mémoires soit des hommes d'État, soit des militaires du premier ordre, qu'on devrait communiquer au grand public sans crainte de scandale ou de récriminations.

Alfred Stern.

Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, publié, par ordre du ministère des affaires étrangères, par F. DE MARTENS, professeur à l'université impériale de Saint-Pétersbourg. Tome VIII : *Traités avec l'Allemagne.* Saint-Pétersbourg, imprimerie du ministère des voies et communications (A. Bæhnke), 1888. XXII-747 p. in-8°.

Traités, conventions et arrangements internationaux de la Roumanie actuellement en vigueur, publiés, par ordre de M. le ministre des affaires étrangères, par T.-G. DJUVARA. Bucarest, Degenmann; Paris, Arthur Rousseau, 1888. XCVI-1013 p. in-8°.

Le tome VIII du recueil de M. de Martens termine la publication de tous les actes internationaux conclus entre la Russie et les États germaniques depuis la moitié du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Il comprend plus de 350 articles (n°s 308 à 376), publiés à la fois en russe et en français. La très courte préface de M. de Martens semble exprimer, avec une discrétion plus que diplomatique, le chagrin et le mécontentement que l'hostilité actuelle du gouvernement allemand a fait éprouver à la Russie : Nicolas Ier et Alexandre II, le premier surtout, ont toujours professé pour la Prusse des sentiments d'amitié qui venaient du cœur et que l'intérêt seul n'avait pas fait naitre. « Cette générosité, écrit l'éminent publiciste, a contribué à rendre plus solide la communauté d'intérêts politiques qui unissait la Russie à la Prusse, en même temps qu'elle obligeait moralement le gouvernement prussien à rapporter les mesures vexatoires dont le commerce russe était l'objet de sa part. » L'auteur ne fait d'ailleurs même pas allusion à la situation présente; ses observations ne dépassent pas l'année 1856; pour la période tout à fait contemporaine, il laisse parler les documents, sans y ajouter le moindre commentaire.

Le tome suivant ouvrira une nouvelle série de traités, ceux que la Russie a conclus avec la Grande-Bretagne à partir de la moitié du XVIIe s.

Le recueil constitué par M. Djuvara a une destination essentiellement pratique, puisqu'il renferme uniquement ceux des traités encore actuellement en vigueur. L'auteur a suivi l'ordre strictement chronologique; mais, dans sa préface, il trace un tableau rapide des traités et conventions qui rentrent dans les catégories suivantes qu'il suffira d'énumérer pour donner une idée de la variété des textes publiés dans ce volume : commerce et navigation; traités et conventions consulaires; extradition; exécution des jugements et assistance judiciaire; chemins de fer, postes et télégraphes; enfin traités et arrangements divers. Un index général analytique très détaillé termine le volume. Comme celui de M. Martens, il est rédigé en deux langues, en roumain et en français.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1888, n° 42. — *Nocella.* Le iscrizioni graffitte nell' escubitorio della settima coorte dei vigili (n'a expliqué qu'une partie des termes gravés par les pompiers de Rome sur les murs de leur corps de garde). — *Vaglieri.* Le due legioni adjutrici (bon résumé de faits déjà connus). — *B. de Broussillon* et *P. de Farcy.* Sigillographie des seigneurs de Laval (recueil fait avec soin). — *Communay.* J.-P. de Lescun, seigneur de Piets; lettres inédites, 1617-18 (un des chefs du parti réformé en Béarn, ce Lescun fut décapité à Bordeaux le 19 mai 1622; ses lettres sont adressées à M. de la Force, gouverneur du roi pour la Navarre et le Béarn). — *Bettelheim.* Beaumarchais (biographie haineuse pour Beaumarchais, hargneuse à l'égard de la littérature française en général. Vive critique par M. de Lintilhac plaidant ainsi *pro domo*). = N° 43. *Eggeling.* Catalogue of the sanskrit mss. in the library of the India office. Part I : vedic mss. — *G. d'Espinay.* La coutume de Touraine au xv° s. — *Rocholl.* Zur Geschichte der Annexion des Elsass durch die Krone Frankreichs (contient dix dissertations tendant à cette unique fin de montrer que l'Alsace a toujours été un pays allemand, et que la France n'a fait que du mal à cette province. L'auteur de cet écrit peu charitable est un aumônier militaire). — *J.-G. Droysen.* Précis de la science de l'histoire (banal). = N° 45. *Meyer* et *Schœmann.* Der attische Process (nouvelle édition excellente de cet ouvrage de premier ordre). — *Arndt.* Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palæographie. 2° édit., 1er fasc. (excellent). — *Irle.* Die Festung Bitsch (bon). — *Bradley.* A dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists. = N° 46. *Hollænder.* Strassburg im franzœsischen Kriege 1552 (bon exposé des faits; mais théories aventureuses sur les rapports des Strasbourgeois à l'égard de la France et de l'Empire). — *Torrents.* Mss. catalanes de la biblioteca de S. M. (très utile). = N° 47. *Rosenthal.* Die Behœrdenorganisation Kaiser Ferdinands I (savante monographie). = N° 48. *Poole.* Catalogue of the mohammedan coins preserved in the Bodleian library at Oxford. — *Junghahn.* Studien zu Thucydides (jeu d'esprit aussi frivole qu'ennuyeux). — *Dr Néroutsos-Bey.* L'ancienne Alexandrie; étude archéologique et topographique (excellent). — *Beaudouin.* La participation des hommes libres au jugement dans le droit franc (important). — *Zeissberg.* Erzherzog Carl and Prinz Hohenlohe-Kirchberg (complète sur certains points l'excellent ouvrage de Chuquet sur la campagne de 1792).

2. — **Bulletin critique.** 1888, nos 20 et 21. — *Mgr Ricard.* Le grand siècle, Bossuet (étude prétentieuse, de mauvais goût dans la forme et plus que médiocre quant au fond). = N° 22. *Harnack.* Der pseudocyprianische Tractat *de aleatoribus* (ce traité contre les joueurs de dés est l'œuvre du pape Victor; c'est le plus ancien spécimen qu'on ait de la littérature chrétienne en langue latine. Il se trouve dans les *Spuria* que l'on imprime à la suite de saint Cyprien; mais on n'y avait pas encore pris garde). = N° 23. *Brutails.* Monographie de la cathédrale et du cloître d'Elne. — *A. du Boys.* L'Église et l'État en Angleterre (études traitées avec une compétence indiscutable et une haute impartialité).

3. — **Journal des Savants.** 1888, oct. — G. Boissier. Les œuvres de Symmaque, 2e art. — Hauréau. Les *Acta novissima Spicilegii Solesmensis;* 4e art. (sur Bertrand de la Tour). = Nov. Wallon. Marie-Thérèse, impératrice. — G. Paris. Les cours d'amour au moyen âge, 1er art. (rend compte d'une très bonne thèse sur ce sujet, soutenue à l'université de Copenhague par M. Trojel. Résume l'histoire du « De judiciis amoris, » traité où le chapelain André réunit vers 1220 le texte de vingt jugements rendus par les plus illustres dames de Flandre, Guyenne, Champagne et France entre 1170 et 1180. Ces jugements ne sont pas imaginaires, mais ils n'ont jamais porté sur des faits réels).

4. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire.** 1888, mai. — Ch. Grandjean. Benoît XI avant son pontificat, 1240-1303. — Edm. Le Blant. D'un nouveau monument relatif aux fils de sainte Félicité (fragment d'inscription provenant du cimetière de Sainte-Félicité découvert en 1885). — Batiffol. Librairies byzantines à Rome. — Ch. Diehl. Notice sur deux mss. à miniatures de la bibliothèque de l'Université de Messine. — Pélissier. Les amis d'Holstenius; suite : Aleandro le Jeune. — Michon. L'administration de la Corse sous la domination romaine. — Esmein. Un contrat dans l'Olympe homérique. = Oct. H. Stevenson. Note sur les tuiles de plomb de la basilique de Saint-Marc ornées des armoiries de Paul II et des médaillons de la Renaissance. — J.-B. de Rossi. L'inscription du tombeau d'Hadrien Ier, composée et gravée par ordre de Charlemagne (texte, histoire, bibliographie de l'inscription; étudie son caractère calligraphique et montre qu'elle provient directement de l'atelier lapidaire de l'École alcuienne de Tours; il est très probable que l'épitaphe est l'œuvre même d'Alcuin). — E. Le Blant. D'un sarcophage découvert près de la Via Salaria. — A. Macé. Un important manuscrit de Solin, Vat. 3343 (fournit de bonnes variantes). — L.-G. Pélissier. Les amis d'Holstenius; lettres inédites; suite : correspondance d'Aleandro avec P. Dupuy.

5. — **Revue archéologique.** 3e série, tome XII, sept.-oct. 1888. — Arbois de Jubainville. De l'emploi des bijoux et de l'argenterie comme prix d'achat en Irlande avant l'introduction du monnayage. —

Lebègue. Étude sur quelques inscriptions latines trouvées dans la Narbonnaise. — R. de la Blanchère. Les inscriptions de Djebel-Toumiat. — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — Guillemaud. Les inscriptions gauloises; nouvel essai d'interprétation. — Paul Monceaux. Fastes éponymes de la ligue thessalienne. Tages et statèges fédéraux; suite. — Pallu de Lessert. De la formule *Translata de sordentibus locis* trouvée sur les monuments de Cherchell (ces *sordentia loca* sont les temples païens; les objets transportés, qui paraissent tous avoir un caractère religieux, ont été déposés au lieu où on les a trouvés, après la désaffectation définitive qui eut lieu sous Honorius et Arcadius). — Tannery. Sur les abréviations dans les mss. grecs. — S. Reinach. Chronique d'Orient (communique une lettre où M. Ramsay résume les résultats de son dernier voyage archéologique en Anatolie; cette lettre contient quelques inscriptions nouvelles). — Cagnat. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine.

6. — **Nouvelle revue historique de droit.** 1888, sept.-oct. — Saleilles. Le domaine public à Rome et son application en matière artistique. — Leseur. Des conséquences du délit de l'esclave dans les *Leges barbarorum* et dans les Capitulaires; 1er article. — Omont. Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Cujas (1590).

7. — **Annales de l'École libre des sciences politiques.** 1888, 15 oct. — Boutmy. La conception populaire de la royauté en Angleterre (la royauté a dû et doit encore aujourd'hui beaucoup de prestige et de force à son caractère théocratique; le schisme de 1534 a répondu à la passion pour l'autonomie nationale dont les Anglais du XVIe s. étaient pénétrés; la « suprématie royale » en reste encore le symbole et la caution vis-à-vis de la cour romaine). — Ostrogorski. De l'organisation des partis politiques aux États-Unis; suite. — D'Aubigny. La politique coloniale de Choiseul (article composé à l'aide de nombreux mémoires inédits tirés des archives du ministère des affaires étrangères et de celui de la marine; montre les fautes nombreuses commises par le ministre mal renseigné, l'aveu qu'il en fit au roi en 1765 et les utiles mesures qu'à partir de cette époque il a fait exécuter). — Zolla. Le budget des grandes routes en France (sous l'ancien régime, la Révolution et l'Empire jusqu'en 1815).

8. — **La Révolution française.** 1888, 14 oct. — Aulard. Les comptes de Danton (publie le compte rendu à la Convention de 100,000 livres de dépenses extraordinaires; Danton a rendu également au Conseil exécutif le compte verbal de ses dépenses secrètes, qui se réduisent à 150,000 livres, dépensées à « faire la révolution, » à « électriser les départements, » au dire même de Danton; cette somme servit sans doute à payer les cinquante-quatre commissaires envoyés dans les départements, le 29 août et le 3 sept. Un d'eux, Billaud-Varenne, a reçu pour sa part 6,000 l. Il ne semble donc pas qu'on doive tenir compte

des accusations lancées sur ce point par les Girondins contre le ministre de la justice du 10 Août). — POINSARD. Le crédit public pendant la Révolution française; suite : les formes des opérations de crédit de 1789 à 1799. — LHUILLIER. Les députés de Seine-et-Marne sous le Directoire. — Anecdotes et réflexions sur la Constitution [de 1791] par Baudin des Ardennes; réimpression. = 14 nov. AULARD. L'enseignement supérieur pendant la Révolution (analyse du livre de M. Liard). — Dr ROBINET. Les commencements de Danton; fin (Danton en 1789). — G. DUPIN. La municipalité de Miramont pendant la Révolution. — A. AUBERT. Les fêtes de la Révolution dans les Basses-Alpes. — Un pamphlet sur Robespierre, en mars 1791 (réimprime un passage du n° 6, tome I des *Sabats jacobites,* par le royaliste Marchand). — SANTHONAX. Les cahiers des provinces de l'Angoumois.

9. — Revue de géographie. 1888, nov. — DRAPEYRON. Essai de colonisation de l'île d'Asinara par des Français, 1768, d'après des documents inédits. — BOPPE. Société des voyageurs projetée en 1757 par Hennin. — FIERVILLE. Voyage anonyme et inédit d'un Janséniste en Flandre et en Hollande, 1681; suite en déc. = Décembre. AUERBACH. Buffon géographe.

10. — Revue de l'histoire des religions. Tome XVIII, n° 2. Sept.-oct. 1888. — LOEB. La controverse religieuse entre les chrétiens et les juifs au moyen âge en France et en Espagne; suite. — P. PARIS. Les découvertes en Grèce; bulletin archéologique de la religion grecque, années 1887-88. — GOLDZIHER. Influences chretiennes dans la littérature religieuse de l'Islam.

11. — Revue du Cercle militaire. 1888, nos 43 et 44. Bitche, 6 août 1870-27 mars 1871 (par un des défenseurs de la place). = N° 47. Les préparatifs militaires de Richelieu contre la Rochelle; une lettre inédite du cardinal (du 30 juin 1627, adressée à son oncle, le commandeur de la Porte; inédite).

12. — Le Spectateur militaire. 1888, 15 nov. — DUQUET. Les dépêches de Beaugency devant l'histoire (le 7 déc. 1870, le général Camô était chargé par Chanzy de défendre Beaugency à tout prix. Une dépêche du ministre de la guerre lui a donné l'ordre de se retirer dans une autre position en arrière de Beaugency, dont les Mecklembourgeois se sont aussitôt emparés. A trois reprises différentes, M. de Freycinet a nié avoir donné cet ordre fatal à l'armée de la Loire; mais l'affirmation de Chanzy et de Jauréguiberry confirmant celle du général Camô est trop nette pour qu'il reste un doute. L'ordre a bien été donné, reçu et exécuté). = 1er déc. Colonel MARTIN DE BRETTES. Canons dans l'infanterie, 1740-1813; fin. — BOISSONNET. L'armée au sacre des rois.

13. — Revue maritime et coloniale. 1888, oct. — DU PIN DE SAINT-ANDRÉ. Affaires d'Orient, 1839-41; journal d'un officier de la station navale du Levant (ces notes n'eussent pas été moins intéressantes

et eussent présenté une plus grande valeur comme témoignage, si l'auteur les avait données telles qu'il les avait prises sur le moment même. Il a cru devoir les arranger pour en faire un récit suivi; peut-être a-t-il eu tort).

14. — Revue des Deux-Mondes. 1888, 15 oct. — Arvède Barine. Christine de Suède. — Rothan. Souvenirs diplomatiques. La reconnaissance du second Empire par les cours du Nord. Second article : la défection des états allemands et de l'Angleterre ; la réponse de la Russie. — Guiraud. L'impôt sur le capital à Athènes (assiette de l'impôt, d'abord sur la terre, puis, à partir de 428, sur l'ensemble de la fortune; mode de répartition avant et après 378; caractère de l'impôt qui était un impôt de répartition, non de quotité; de la place qu'occupe l'impôt sur le capital dans le système financier des Athéniens). = 1er nov. C. Rousset. La conquête de l'Algérie; 9e art. : l'Algérie de 1848 à 1851; faits de guerre, Zaatcha, expéditions de Kabylie. 10e article le 1er déc. : soumission du Sud, réduction de la Kabylie, achèvement de la conquête. = 1er déc. Rothan. Souvenirs diplomatiques. L'entrevue de Stuttgart. 1er art. : les fêtes à la cour de Wurtemberg, 1857.

15. — La Nouvelle Revue. 1888, 1er sept. — Renard. Les femmes de la Fronde. — Comte A. Wodzinski. Lettres de Sobieski à la reine Marie-Casimire, durant la campagne de Vienne, 1683 (publie des extraits de trente lettres que le roi écrivit alors à sa femme, qui avait été Mlle de la Grange d'Arquien). = 15 sept. Gagnière. Le journal des médecins de Lucrèce Borgia, duchesse de Ferrare (détails intéressants). = 15 oct. Ryauon Fujishima. Le bouddhisme japonais; doctrine et histoire de douze grandes sectes bouddhiques du Japon. — J. Zeller. L'antisémitisme en Allemagne au xive s. — Gagnière. La félonie anglaise (montre par quels « procédés inouïs » l'Angleterre est parvenue à rester maîtresse de Malte). — Ch. Alexandre. Souvenirs parlementaires (la séance du 3 mars 1843 et le discours de Lamartine sur la politique extérieure). = 1er déc. Tatistcheff. Une lettre inédite de M. Guizot (écrite du Val-Richer, 3 nov. 1853, à Nicolas Kisseleff, ministre de Russie à Paris, sur la politique du cabinet russe pendant la crise orientale). — Mme Carette, née Bouvet. Souvenirs intimes de la cour des Tuileries, 1864-1870. — Tchernoff. Les apôtres de l'idée russe : Nicolas Ivanovitch Achinoff, ataman des cosaques libres.

16. — Le Correspondant. 1888, 10 oct. — Welschinger. Le divorce de Napoléon, d'après des documents nouveaux. 1er article (parmi les faits mis en lumière dans cet article, on peut en signaler deux : le mariage religieux de l'empereur avec Joséphine eut lieu à la chapelle des Tuileries la veille du sacre, vers quatre heures de l'après-midi, en l'absence de tout témoin; Joséphine se fit seulement donner une attestation de la cérémonie par le cardinal Fesch, qui officia. En outre, dans l'acte de mariage de 1796, Joséphine se rajeunit de quatre ans en se déclarant née en 1767. Or, l'art. 277 du code stipule que le divorce par

consentement mutuel ne peut avoir lieu quand la femme a quarante-cinq ans accomplis. En déc. 1809, au moment du divorce « par consentement mutuel » imposé par Napoléon, Joséphine avait en réalité quarante-six ans sonnés, mais quarante-trois seulement en vertu de l'acte de mariage, ce qui rendait la procédure légale); suite le 25 oct. : l'Officialité de Paris. — A. Babeau. Le soldat sous l'ancien régime : la garnison, l'uniforme, le service. = 25 oct. Le Gallic. Le curé breton sous l'ancien régime (organisation des paroisses bretonnes aux deux derniers siècles). = 10 nov. M. Delorme. Mémoires de Mme la duchesse de Duras (analyse et extraits du journal de ses prisons). — S. Luce. Les Origines de la Pucelle de Voltaire (c'est pendant son séjour à Cirey, non loin de Domrémy, dans le château de la famille du Châtelet dont un des ancêtres Érard avait été en lutte contre René d'Anjou, duc de Bar, et contre Robert de Baudricourt, que Voltaire conçut l'idée de la Pucelle). = Duc de Broglie. Deux portraits de Constantin (discute l'opinion de M. Duruy sur le caractère de Constantin, en qui M. Duruy voit un politique dont la conversion a été plus apparente que réelle. M. de Broglie aurait dû citer M. Boissier à qui nous devons le portrait le plus vrai et le plus fin qui ait été tracé de Constantin). = 10 décembre. Thureau-Dangin. Bugeaud et Abd-el-Kader (1er art. : jugement sévère sur le système du maréchal Vallée. Portraits vivants et équitables de Bugeaud et de Lamoricière. Esquisse de Changarnier où la vanité indisciplinée du personnage n'est pas assez nettement indiquée).

17. — Annales de l'Est. 1888, oct. — Pfister. Les revenus de la collégiale de Saint-Dié au xe s. (publie et commente un texte de la fin du xe s. dont l'original est conservé aux archives municipales de Saint-Dié). — Duvernoy. Un règlement de frontières entre la France et le Barrois, en 1500.

18. — Annales de Bretagne. Tome IV, no 1. — S. de la Nicollière-Teijeiro. La marine nantaise au xvie s.; suite (documents inédits). — H. Carré. L'administration municipale de Rennes au temps de Henri IV; suite (dépenses ordinaires et extraordinaires). — Dupuy. L'administration municipale en Bretagne au xviiie s., chap. ii : répartition et perception des impôts indirects; répartition des charges publiques. — J. Loth. Chansons de l'époque de la Révolution. — J. Duchesne. Recherches et notices sur les députés de Bretagne aux états généraux et à l'Assemblée constituante de 1789.

19. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1888, nov.-déc. — Chanoine J. Chevalier. Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge, 1226-1266. — Abbé Fillet. Histoire religieuse de Saint-Agnan-en-Vercors; suite. — Abbé Lagier. Le Trièves pendant la grande révolution; suite. — Vaschalde. Recherches sur les inscriptions du Vivarais.

20. — Revue de l'Agenais. 1888, sept.-oct. — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; suite. — Tholin. La ville d'Agen

pendant les guerres de religion du XVIe s.; suite, 1569-72. — T. DE L. Livre de raison de la famille de Fontainemarie, 1640-74.

21. — Revue d'Auvergne. 1888, n° 5. — CHANSON. L'assemblée de l'élection de Brioude, 1787-88. — MÈGE. Chansons politiques et satiriques en Auvergne pendant la période révolutionnaire. — BURIN DES ROZIERS. La baronnie de la Tour-d'Auvergne. 2e partie, chap. VIII; suite.

22. — Revue de Gascogne. 1888, nov. — COMMUNAY. Marins basques et béarnais; esquisses biographiques : le contre-amiral J. d'Albarade. — BENOUVILLE et LAUZUN. Monographie de Flaran; partie historique. — Comte O. DE LA HITTE. Les seigneurs de l'Islette-Surimonde, aujourd'hui l'Isle-Arné. — T. DE L. Deux lettres de Joachim de Monluc.

23. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XXIV, 3e livr., 1888, second trimestre. — FLEURY. Recherches sur les fortifications du Maine. — JOUBERT. Les prisons du roi à Château-Gontier aux XVIIe et XVIIIe siècles. — LIGER. Ruines romaines de La Frétinière. — V. ALOUIS et abbé LEDRU. Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé; fin.

24. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année* 1888. Bulletin de mai-juin. — Lettres de M. Edm. LE BLANT (sur les fouilles et découvertes d'antiquités en Italie). — CASATI. Lettres sur les antiquités étrusques d'Orvieto. — OPPERT. Amraphel et Hammurabi; réplique aux objections de M. Halévy (n'accepte aucune de ses observations, qu'il appelle des fantaisies éphémères). — WAILLE. Cinquième note sur les fouilles de Cherchell. — OPPERT. Les tablettes de Tell-Amarn (ce sont 160 tablettes cunéiformes datant du règne d'Aménophis IV, et acquises par le Musée de Berlin). = *Séances*, 1888, 5 oct. M. G. BOISSIER annonce la découverte par M. Holleaux, dans le mur d'une vieille église de Béotie, du discours que prononça Néron aux jeux isthmiques, quand il rendit la liberté aux Grecs. = 12 oct. M. S. LUCE lit un mémoire sur Du Guesclin considéré comme dixième preu; cette innovation est due à Louis Ier d'Orléans, filleul du connétable. = 19 oct. M. Ch. NISARD étudie dans Fortunat le panégyriste; les éloges, excessifs à notre idée, qu'il accorde aux rois francs lui ont été inspirés par sainte Radegonde, reconnaissante à ces princes de l'avoir aidée à fonder le monastère de Sainte-Croix à Poitiers. = 26 oct. M. S. LUCE revient sur la question de l'origine et de la nationalité de Jeanne d'Arc, née, d'après lui, dans la partie champenoise du village de Domrémy. — M. Aloïs HEISS lit un essai, qu'il termine dans la séance suivante, sur les monnaies frappées en Espagne par les Suèves. = 9 nov. M. HAUVETTE étudie dans Hérodote le géographe et s'efforce de montrer qu'ici, comme dans plusieurs parties de son histoire, il a fait preuve d'un réel esprit critique. = 16 nov. Nouveau mémoire de M. LEVASSEUR sur la population de la France au moyen âge, cette fois au XIVe s. et d'après un rôle d'imposition de 1328. = 7 déc. M. J. FLACH étudie le traité de droit de Petrus, *Exceptiones*

legum romanarum, célèbre au XIe et au XIIe s. Ce traité se trouvait dans un ms. de la Bibliothèque nationale, n° 4719, que Savigny avait consulté de 1830 à 1840, et qui avait ensuite disparu ; on l'a retrouvé, et il nous est revenu avec les mss. rachetés de lord Ashburnham ; mais le voleur avait été de plus un faussaire : du ms. original, il en avait fait deux, les nos 336 et 285 de Barrois, au moyen d'additions, de soustractions et de grattages habilement faits. Quant au fond même du traité, sur lequel on a beaucoup écrit sans rien dire de précis, M. Flach montre qu'il a été formé de matériaux lentement accumulés et agencés au cours de plusieurs siècles.

25. — Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux. *Compte-rendu.* 1888, 11e livr. Nov. — G. Saige. Les archives du palais de Monaco et l'intérêt de ses collections pour l'histoire de France. — A. Vandal. Louis XIV et l'Égypte (expose les efforts accomplis par Colbert pour réserver à la France le commerce des Indes à travers l'Égypte. Louis XIV approuve les vues de son ministre, bien que, s'il eût obéi à ses seules passions, il eût préféré faire la guerre aux Turcs, au lieu de travailler à les rendre favorables aux intérêts commerciaux de la France). — Fokkens. L'administration de l'île de Java.

26. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances.* 1888, 7 nov.— M. l'abbé Thédenat communique une inscript. latine trouvée à Louqsor, qui prouve que sous Constantin la Thébaïde était divisée en deux provinces. — M. Germain Bapst signale la *Notice historique sur les joyaux de la couronne conservés au musée du Louvre,* il y relève beaucoup d'erreurs et de plagiats. = 21 novembre. M. de Boislisle lit un mémoire sur les statues de Louis XIV élevées en province. — M. Bapst signale un acte notarié d'où il résulte que le cardinal de Richelieu a fait exécuter, en 1639, par le sculpteur Guillaume Berthelet une statue de la Renommée, en bronze, destinée au château de Richelieu.

27. — Société de l'histoire du Protestantisme français. *Bulletin.* 1888, 15 oct. — Lelièvre. Les derniers jours d'Anne du Bourg, déc. 1559. — Weiss. Le procès de Théodore de Bèze au Parlement de Paris, avril 1549 à mai 1550, et la lettre de rémission qu'il obtint de Charles IX, 1er août 1564. — Osmont de Courtisigny. La noblesse protestante de la généralité de Caen, et le nombre des prétendus réformés en France en 1666 (ce nombre, en 1685, devait dépasser dix-sept cent mille personnes, et se rapprocher de deux millions). = 15 nov. Bernus. Le ministre A. de Chandieu, d'après son journal autographe inédit, 1534-1591; suite. — Ch. Read. Les défenses de Zamariel, de B. Mont-Dieu et de F. La Baronie contre Pierre Ronsard, 1562 (publie de nombreux extraits d'une « Response aux calomnies contenues au discours et suyte du discours sur les misères de ce temps faits par messire Pierre Ronsard, jadis poète, et maintenant presbtre. » Zamariel est un des noms de guerre d'A. de Chandieu ; peut être aussi B. Montdieu ; cette réponse est en français et en vers). — Weiss. Le baron de Mont-

beton et le clergé de Montauban, août 1680. — L.-G. Pélissier. La secte des Multipliants, d'après un témoin oculaire. Montpellier, 1723.

28. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales.* 1888, juillet-sept. — Bérard. Les vieilles abbayes du Bugey : l'abbaye d'Ambronay ; fin.

---

29. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1888. 3e livr. — Claeys. Histoire de la Gilde souveraine et chevalière des Escrimeurs, dite Chef-confrérie de Saint-Michel, à Gand, 9e art. — Heins. De l'office du grand-bailli au xive s. à Gand ; contribution à l'étude de la procédure criminelle au moyen âge. — P.-L. Vander-Haegen. Notes sur les archives du Vieux-Bourg conservées à l'hôtel de ville.

30. — Revue générale de Belgique. 1888, juillet. — De Haulleville. Les missions du roi des Belges auprès du saint-siège depuis 1830 ; suite (étude historique et politique de valeur. Elle forme la contre-partie des préfaces de l'ouvrage publié en 1882 par le gouvernement belge *la Belgique et le Vatican*).

31. — Le Muséon. N° 4. — E. Beauvois. Les premiers chrétiens des îles Nord-atlantiques (études sur les Culdees, les Papas des Orcades, les ermites des Færœrs et les Papas d'Islande). — Ch. Staelens. Les dieux du Ramayana. — E. Bœtticher. La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération préhistorique.

32. — Revue belge de numismatique. 1888, n° 4. — C. Bamps. Recherches historiques sur l'atelier monétaire de Hasselt (procès et contestations des monnayeurs de Hasselt avec le magistrat de cette ville, pendant les xve, xvie et xviie siècles). — L. Maxe-Werly. État actuel de la numismatique rémoise. — H. Schuermans. Un revers des médailles de Dioclétien.

33. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. XV. N° 2. — A. Wauters. Quelques réflexions à propos de l'Imitation de Jésus-Christ (détails curieux sur un manuscrit de l'Imitation, de 1416, ayant appartenu à l'abbaye de Rouge-Cloître, en Brabant). — P. Génard. Les résolutions pour l'union d'Utrecht, depuis le 29 juillet 1579 jusqu'au 17 novembre de la même année (c'est un cahier inédit et d'une grande importance pour l'histoire de l'union d'Utrecht. M. Génard l'a retrouvé dans les archives de la ville d'Anvers). = N° 3. N. de Pauw. Note sur le vrai nom du docteur solennel Henri de Gand.

34. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. XLIV, 1re livr., octobre 1888. — Thys. Histoire du chapitre de Notre-Dame à Tongres (important à cause des nombreux documents inédits qui y sont insérés).

35. — Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique. XVII, oct. 1888. — C. Ruelens. Le passe-temps de Jehan Lhermitte (M. R. a trouvé, en Angleterre, dans la bibliothèque de sir Thomas

Philipps, à Cheltenham, entre autres documents pleins d'intérêt pour l'histoire de Belgique, des mémoires de Jehan Lhermitte, valet de chambre de Philippe II et de Philippe III d'Espagne. Il en donne l'analyse très attachante. C'est un témoignage historique de grande importance).

36. — Messager littéraire et scientifique de Gand. 5e année. N° 6, nov. 1888. — A. de Ridder. Un chroniqueur du xvie siècle, Laurent Vital (il s'agit de L. Vital, valet de chambre de Charles-Quint, auteur d'une relation du premier voyage de Charles-Quint en Espagne. Voir Gachard et Piot, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, III. C'est une étude faite avec soin, d'après la relation même).

37. — Het Belfort. III, 9 et 10. — Claeys. Keïzer Karel (étude critique sur les incertitudes historiques du poète De Geyter. C'est un travail de polémique). — Willems. Mgr Claessens (biographie du chanoine Claessens, auteur d'un grand nombre de travaux historiques de médiocre valeur. On y trouve une bibliographie complète de ses ouvrages).

38. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 4e série, X, livr. 1-3. — De Schrevel. Histoire du séminaire de Bruges. 1re partie (I. Création de l'évêché de Bruges en 1559. II. Organisation du chapitre de Saint-Donatien. III. École du chapitre. IV. Chaires publiques de théologie et de belles-lettres fondées à Bruges par Jean de Witte, évêque de Cuba. Travail intéressant, composé d'après les archives).

39. — Annales de la Société archéologique de Namur. XVII, 4e livr. — E. del Marmol. Notices généalogiques sur quelques familles nobles du comté de Namur (familles Salpin, Zualart, Le Mede, Daux-Breby, de Cortil, Scaillet, d'Harscamp, de Bruges, d'Hinslin, de la Rue, Lambillon, Pierson, Posson, de Ponty, Gerlais, de Moniot, Noust, Vothier, Moreau, de Sandrouin, de Vigneron, Quinart, Dotreppe, de Villers, de Montpellier. Ces notices sont faites d'après des actes authentiques et accompagnées des armoiries). — Van Elven. Relation nouvelle du siège de Namur, en 1692, par Louis XIV (c'est un journal du siège, inédit, tenu probablement par un officier allemand d'un des bataillons de Brandebourg, chargés, avec les troupes espagnoles, de défendre le château de Namur). — Del Marmol. Notes concernant le bailliage de Montaigle.

---

40. — Historische Zeitschrift. Bd. XXV, Heft 1. — Gelzer. Un écrivain populaire grec au viie s. (la vie et les œuvres de Léontios, évêque de Neapolis, en Cypre, qui écrivait sous l'empereur Constans, 642-668; il a composé la vie de Jean, archevêque d'Alexandrie, 610-616, celle du moine Siméon le Stylite, et celle de saint Spyridion, le saint national des Cypriotes. La première nous est connue seulement par la traduction latine d'Anastase le Bibliothécaire; l'auteur doit

publier le texte grec d'après six mss.). — H. Haupt. Publications récentes relatives à l'histoire des Vaudois au moyen âge (parle surtout de l'ouvrage de K. Müller). — J. von Pflugk-Harttung. La guerre de Bélisaire contre les Vandales. — Lenz. La Prusse et le service militaire obligatoire en 1809 (publie l'Immediat-Bericht der Konskriptions-Kommission, qui donna une première satisfaction à Scharnhorst sur la réorganisation de l'armée). — Id. Lettre de Clausewitz à Stein sur le combat de la Bérézina, de Borissow, 18-30 nov. 1812 (Clausewitz servait alors dans l'armée russe de Wittgenstein). = Bibliographie. *L. von Sybel.* Weltgeschichte der Kunst bis zur Erbauung der Sophienkirche (travail considérable, qui offre des vues nouvelles sur l'histoire de l'art en Orient, chez les Grecs et chez les Romains). — *Ed. Meyer.* Geschichte des Alterthums. Bd. I (mise en œuvre très consciencieuse des résultats acquis par la science, critique sensée, des vues nouvelles. C'est un travail de grande valeur). — *Tiele.* Babylonisch-assyrische Geschichte (excellent). — *Hirschfeld.* Corpus inscriptionum latinarum. Vol. XII; inscriptiones Galliae Narbonensis latinae. — *P. Guiraud.* Les assemblées provinciales dans l'empire romain (article assez maussade de J. Jung). — *P. de Rhoden.* De Palaestina et Arabia provinciis romanis quaestiones selectae (bon). — *Lasch.* Das Erwachen und die Entwickelung der historischen Kritik im Mittelalter (observations intéressantes sur la critique des légendes et de la chronologie, sur la critique paléographique et critique). — *Orsi.* L'anno mille (l'auteur n'a pas plus trouvé la croyance à la fin du monde en l'an mille dans les chartes et annales de l'Italie que les érudits français ne l'ont trouvée dans les documents français). — *Juritsch.* Adalbero, Graf von Wels und Lambach, Bischof von Würzburg und Gründer des Benediktiner-Stiftes Lambach in Œsterreich (très insuffisant). — *Bilek.* Beitræge zur Geschichte Waldsteins (excellente étude sur la fortune personnelle de Wallenstein; quant au jugement de l'auteur sur les vues politiques de son héros, on doit remarquer que W. n'entendait pas servir aveuglément le despotisme impérial, qu'il prit au sérieux son titre de prince d'empire intéressé au maintien de la liberté allemande. Enfin il est trop facile d'écarter absolument le témoignage de Raszin, qui était très bien placé pour connaitre les plus secrètes négociations de W.). — *Hallwich.* Gestalten aus Wallenstein's Lager. II : Johann Aldringen (contient beaucoup de documents intéressants, mais le parti pris de l'auteur en faveur de W. est par trop accentué). — Gedruckte Relationen über die Schlacht bei Nœrdlingen, 1634. — *P. von Wedel.* Beitræge zur ælteren Geschichte der neumærkischen Ritterschaft. — *Jostes.* Quellen und Untersuchungen zur Geschichte, Kultur und Literatur Westfalens. — *Mathis.* Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden, 1557-1700. — *Hartmann.* Chronik der Stadt Stuttgart. — *Hirn.* Erzherzog Ferdinand II von Tirol. Bd. II (très intéressant). — *Ellinger.* Die antiken Quellen der Staatslehre Machiavelli's (excellent). — *Tabarini* et *Gotti.* Lettere e documenti del barone Bettino Ricasoli. — *Schipa.*

Storia del principato longobardo di Salerno (travail soigné). — *Neumann*. Griechische Geschichtschreiber und Geschichtsquellen im XII Jahrh. (remarques utiles sur Anne Comnène, Prodomus, Cinnanus, mais rien de définitif).

41. — Historisches Jahrbuch. Bd. IX, Heft 4. — EHSES. La décrétale du pape dans le procès en divorce de Henri VIII; fin (attaque très vivement la politique de Wolsey). — EUBEL. Les Franciscains Heinrich Knoderer et Konrad Probus; 2e partie : K. Probus, évêque de Toul. — FUNK. Le catalogue des papes d'Hégésippe. = Bibliographie. *Pressutti*. Regesta Honorii papae III. Vol. I (augmente du double au moins le nombre des bulles notées par Potthast; apporte d'utiles corrections de noms et de dates; mais que d'erreurs et d'inexactitudes il faut relever dans le travail de cet ambitieux et médiocre éditeur !).

42. — Historisches Taschenbuch. Folge 6. Jahrg. VIII, 1888. — GÆDEKE. Résultats des travaux récents sur l'histoire de Wallenstein (W. a dépassé les princes de son temps en talent, mais il n'avait pas un caractère solide; son orgueil était démesuré; il ne combattit que pour ses intérêts propres et pour la grandeur de sa maison, mais non pour le bien de l'Allemagne, ni pour la paix, ni du moins pour le protestantisme; il a trompé tous ceux avec qui il eut affaire, et, à la fin, personne n'eut plus confiance en lui). — R. BREYER. Arnaud de Brescia (il y eut en lui trois directions, l'une schismatique, l'autre hérétique et l'autre politique; ses idées n'étaient pas nouvelles; sa politique surtout était faible, car il n'était pas capable de comprendre la situation politique de son temps et se laissait trop guider par sa fantaisie). — ERLER. Florence, Naples et le schisme pontifical (expose en détail les rapports du roi Ladislas de Naples avec les papes Grégoire XII et Jean XXIII, avec la république de Florence et ses alliés, d'après des documents inédits tirés surtout des archives de Florence). — HARTFELDER. La superstition de Ph. Mélanchthon (la tendance naturelle chez Mélanchthon au mysticisme et au raisonnement quintessencié a pu être comprimée, mais non détruite par son éducation rationaliste et par sa science; il croyait aux apparitions du diable, aux sorciers, à la possibilité d'interpréter les songes, à l'astrologie). — BUSCH. Les origines du divorce de Henri VIII (montre les rapports étroits du divorce anglais avec les événements de la politique extérieure; le cardinal Wolsey mit tous les moyens de la diplomatie en mouvement pour atténuer les dangers qui, à l'occasion du divorce, menaçaient l'Église et l'État en Angleterre. La conduite du roi pendant toute cette affaire a été lamentable; son rôle a été celui d'un enfant tenu en lisière par des intrigants. Le fondement de toute l'œuvre diplomatique par laquelle Wolsey voulut obtenir du pape l'affranchissement légal du roi était la conclusion d'une alliance avec la France, afin d'obtenir par là un puissant appui auprès du pape. Comme ce plan échoua, et comme les adversaires diplomatiques de Wolsey à la cour pontificale remportèrent sur lui la victoire, la rupture de l'Angleterre avec l'Église catholique fut décidée).

43. — Deutsche Revue. 1888, août, sept. et oct. — Les événements de 1870-1871, par un homme d'État prussien; suite. — Freiherr von Langenau. L'abdication de l'empereur d'Autriche Ferdinand en 1848 (l'auteur célèbre les services rendus par le prince Windischgrætz; publie des détails historiques inconnus jusqu'ici). — Extraits des papiers laissés par le général de cavalerie von Hartmann (publie des lettres et documents de 1850 relatifs aux affaires du Sleswig-Holstein).

44. — Deutsche Rundschau. 1888, juillet. — Schœnbach. Un homme d'État américain, Henry Clay (d'après sa biographie par J. Morse. 2 vol. Boston, Houghton, 1887). — Lang. Berlin et Francfort, avec des lettres inédites des années 1848 et 1849; fin. — Hartwig. La guerre des Vêpres siciliennes; fin en août (pousse ce récit jusqu'à la paix de Caltabellota). — H. von Stein. Rousseau et Kant. — Lotheissen. La France au xviie et au xviiie s.; le caractère et les idées dominantes de l'époque. — Egelhaaf. Blücher (analyse du livre de Blasendorff). — L'université de Bologne; son importance pour la science juridique et politique en Italie et en Allemagne. = Oct. Le journal de l'empereur Frédéric III, 1870-1871. — Geffcken. La réforme de la chambre des lords. = Nov. L. Mueller. Tokio-Igakou; esquisses et souvenirs du temps de la révolution religieuse au Japon, 1871-1876. — Suphan. L'époque de l'Humanité (ce nom nouveau sert à désigner l'époque qui s'étend entre les guerres de Frédéric II et la Révolution française; de l'idée d'humanité dans la poésie allemande). = Déc. Fischer. Frédéric le Grand et les Italiens (le roi de Prusse a prédit qu'un jour « les Sardes viendraient à l'alliance prussienne; » les rapports « intimes et cordiaux » qui existent aujourd'hui entre les deux nations remontent par leurs racines jusqu'au temps de Frédéric II). — G. Cohn. Lord Shaftesbury, 1801-1885. — L. de Sybel. Le 9 décembre (parle de Winkelmann à propos de l'anniversaire de sa naissance).

45. — Die Nation. 1888. Jahrg. V, n° 47. — *Schwebel.* Geschichte der Stadt Berlin (tout à fait insuffisant, avec une prétention nullement justifiée à l'érudition). — *G.-H. Schmidt.* Zur Agrargesetzgebung Lübecks und Ostholsteins (bon). = N° 50. L'origine de l'empire austro-hongrois.

46. — Nord und Süd. Oct. 1888. — Winter. Un chef de l'humanisme allemand (biographie et caractère de Mutianus Rufus, d'après sa correspondance publiée récemment. Mutianus s'était entièrement affranchi de l'autorité de l'Église, mais il désirait que cette autorité continuât d'être respectée par la masse du peuple).

47. — Hermes. Bd. XXIII, Heft 4. — Krause. Contributions à l'histoire d'Alexandre le Grand (1° la bataille de Gaugamela a été livrée le 30 sept. 331; 2° les phalangistes d'Alexandre étaient exclusivement de nationalité macédonienne; 3° les hypaspistes étaient divisés en trois corps; 4° remarques sur l'armement). — Kaibel. Inscriptions de Pisidie (commente plusieurs inscriptions trouvées sur le territoire de l'ancienne

ville pisidienne d'Assabura et publiées par Sterrett). — WELLMANN. Sur l'histoire de la médecine dans l'antiquité (contributions à la biographie des médecins grecs, Héraclide de Tarente, Andreas, Philonides, Apollonius Mys). — WILCKEN. L'administration impériale des temples en Égypte (d'après des inscriptions et des actes sur papyrus qui jettent une lumière nouvelle sur les rapports des empereurs romains avec les prêtres et sur l'administration des temples égyptiens). — MAASS. Noms mythologiques abrégés (montre que dans l'antiquité on employa en même temps pour les mêmes personnages mythiques des noms complets et abrégés, par exemple : Alcimedon et Alcimos, Dionys et Dionysos). — BLASS. Les mss. grecs et latins dans l'ancien sérail de Constantinople; addition (décrit deux ms. grecs, dont le premier contient la Tactique de Nicéphore Uranus). — WILCKEN. Les comptes religieux d'Arsinoé (d'après des actes sur papyrus de Paris et de Berlin; montre que des impôts spéciaux étaient affectés à l'érection de statues impériales). — MOMMSEN. L'*Atrium libertatis* à Rome (ce n'est pas autre chose qu'un local du sénat, une salle dépendant de la curie).

48. — Mittheilungen des k. D. archæologischen Instituts. *Athenische Abtheilung*. Bd. XII, Heft 4, 1887. — MILCHHŒFER. Rapport sur des antiquités découvertes en Attique; suite, nos 143-495 (inscriptions, sculptures, fragments architectoniques). — JUDEICH. Pedasa (rapport détaillé sur les fouilles entreprises par l'auteur à l'est de Budrum-Halicarnasse, qui ont abouti à la découverte de l'ancienne ville de Pedasa; histoire de cette ville). — LOLLING. Documents sur la Thessalie; suite (publie 63 inscriptions sépulcrales). — ID. Une inscription de Delphes. = Bd. XIII, Heft 2, 1888. Th. GOMPERZ. Le décret du peuple athénien sur la division du sol dans l'île de Salamine (publie et interprète l'inscription du *Corp. inscr. att.*, IV, 57, 1a, déjà étudiée par Kœhler, Kirchhoff et Foucart). — STUDNICZKA. Sur Chios (résultat d'une expédition scientifique entreprise dans l'île. Publie 44 inscr.; décrit des débris d'architecture et de sculpture). — SCHLIEMANN. Inscriptions sépulcrales d'Attique (publie 10 de ces textes). — DŒRPFELD. L'Éridan (détermine le cours de l'Éridan à travers la ville d'Athènes. Le ruisseau devint plus tard un égout couvert). — ID. Les fragments récemment découverts des comptes de construction de l'Érechtheion à l'acropole d'Athènes.

49. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXVII, Heft 7. — TRÆNKEL. Sur l'histoire de la procédure attique (parle du discours de Démosthène contre Théokrinès, et en particulier de l'institution juridique de l'Endeixis. En droit attique c'était, à l'exception de quelques cas fixés par la loi, la règle que le demandeur qui avait gagné son procès devait, après le prononcé de la sentence, faire inscrire l'amende chez les « praktores » attiques). = Heft 8. G.-F. UNGER. De l'époque où était célébrée la fête laconienne des Hyacinthies (le mois spartiate d'Hécatombéon correspond au Thargélion

athénien). — Regell et Sadée. Explication et critique des *Antiquitates* de Denys d'Halicarnasse. = Heft 9. Zippel. Sur Diodore de Sicile (étudie le fragment Diod. XXXIV, 36, de l'édition Dindorf; le passage se rapporte à Contoniatus, le fils du roi arverne Bituitus, qui, vers l'an 100, reçut des Romains le gouvernement de la ville de Lectoure; c'est dans cette investiture qu'il faut chercher l'origine de la future province de Lectoure et de la Novempopulanie).

50. — Philologus. Neue Folge. Bd. I. Heft 2. — Ad. Bauer. Posidonius et Plutarque sur les noms propres romains (Plutarque a emprunté surtout à Posidonius ses notices relatives aux noms propres des Romains qui sont ajoutées à ses biographies. Dans l'introduction à son histoire qui fait suite à Polybe, Posidonius avait traité en détail des noms propres romains. L'auteur cherche et expose comment Plutarque a composé ses biographies; il ne s'est assurément pas asservi à reproduire servilement une source; il avait des connaissances étendues, et il les utilisait librement et avec indépendance). — Wiedemann. Les études récentes sur l'Orient (expose les recherches archéologiques et littéraires sur l'histoire d'Alexandrie, d'Héliopolis, de Memphis, d'Achmin-Panopolis, d'Abydos, de Denderah, de Thèbes et autres villes de la haute Égypte. Montre les progrès réalisés dans les dernières années en matière de chronologie, de religion, d'histoire politique, artistique et morale de l'Égypte).

51. — Zeitschrift für katholische Theologie. Bd. XII. Heft 4. 1888. — Duhr. Le divorce et le second mariage de Napoléon Ier (c'est un fait que le cardinal Fesch a donné la bénédiction religieuse au premier mariage de Napoléon à l'insu du pape, mais en vertu des pleins pouvoirs que celui-ci lui avait donnés. Les raisons sur lesquelles les prélats français s'appuyèrent pour annuler le premier mariage de Napoléon étaient sans valeur; le pape et ses cardinaux se sont correctement conduits lors de la conclusion du second mariage. Voy. plus haut, p. 192). — Kellner. Les gouverneurs romains de la Syrie et de la Judée; suite. — Robert von Nostitz Rieneck. Sur trois anciens sacramentaires de l'abbaye d'Essen. — Jæger. Saint Romedius de Taun (appartenait sans doute à la famille noble de Taun en Tyrol). = Comptes-rendus. *Schegg.* Biblische Archæologie. Bd. I (bon).

52. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. X, Heft 2. — W. Gundlach. Deux écrits de l'archevêque de Reims Hincmar; suite (publie un nouvel écrit d'Hincmar contre Gottschalk au sujet de la prédestination; ce traité doit être placé en 849 ou 850; c'est, par conséquent, le premier des trois écrits composés sur le sujet par le prélat). — H. Haupt. Sur les Vaudois (de quelques écrits vaudois : articuli Waldensium, regula Waldensium, summa fratris Torsonis de Hæreticis; la secte des Ortliebes).

53. — Untersuchungen zur deutschen Staats und Rechtsgeschichte. Heft 27, 1888. — Weyl. Le droit ecclésiastique franc à

l'époque mérovingienne (expose en détail la situation politique des clercs et les rapports réciproques entre la législation politique et ecclésiastique. Montre que, malgré la puissance de l'épiscopat et l'influence de l'église sur la vie politique dans le droit ecclésiastique franc, la royauté joua le rôle du maître et l'Église celui de serviteur).

54. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. Bd. VIII, Heft 2. — Bernhœft. Histoire du droit familial en Europe; suite (hétairisme, communauté des femmes, cultes impudiques chez les peuples aryens dans la première période de leur séjour en Europe; à l'époque où les Aryens européens ne connaissaient pas encore le mariage, on observe les idées et les formes les plus différentes dans les rapports familiaux). — Kohler. Sur le droit arabe avant l'Islam. — Id. Le droit coutumier dans l'Inde; suite.

55. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLII, Heft 3. — Sprenger. Les résultats des voyages de Doughty dans l'Arabie déserte. — Reckendorf. La portion araméenne du tarif des douanes et impôts à Palmyre (texte, traduction et commentaire). — R. von Stackelberg. Ossetica (superstitions des Ossètes; plusieurs saints de l'église chrétienne sont devenus chez eux des dieux populaires). — T. W. E. Roth. Relation de Ludolf de Sudheim sur la prise d'Acre en 1292 (d'après un ms. de la bibliothèque de la cour de Darmstadt; donne une traduction allemande du texte original en latin). — Kayser. Emploi des psaumes en sorcellerie (dans un ms. syriaque de la bibliothèque royale de Berlin; texte, traduction et commentaire). = Comptes-rendus. *Brünnow.* A classified list of all simple and composant cuneiform ideographs (important). — *Strassmaier.* Babylonische Texte. — *Bæthgen.* Beitræge zur semitischen Religionsgeschichte (critiques nombreuses présentées par Nœldecke).

56. — Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. Jahrg. XIV, 1887. — Freih. von Welser. Contributions à la biographie de Philippine Welser (femme de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, 1527-1580). — Naue. Des recherches les plus récentes sur l'époque préhistorique en Allemagne et en Scandinavie. — Radlkofer. La famille des chevaliers Güss de Leipheim, du xiie au xviiie s. — Schreiber et Flacho. Récentes découvertes d'antiquités préhistoriques et romaines en Souabe. — Grundl. Étudiants souabes à l'université de Heidelberg (d'après les matricules).

57. — Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. Bd. IX, 1887. — C. von Veith. Les anciennes routes entre Cologne, Limbourg, Mæstricht et Bavrai (mais surtout dans les environs d'Aix-la-Chapelle. Nombreuses énumérations des antiquités romaines découvertes dans cette région). — Beissel. Le trône des rois d'Allemagne à Aix (fournit des indications sur les cérémonies du couronnement). — Pick. Documents tirés des archives de la ville d'Aix (publie et commente 133 chartes relatives à la guerre privée au moyen âge). — Curtius.

Séjour d'Albert Dürer à Aix en 1520. — Hansen. Histoire du couronnement de Frédéric III à Aix en 1442 (publie deux relations contemporaines inédites). — Id. Documents tirés des mss. de la bibliothèque royale de Bruxelles (relatifs à l'histoire d'Aix et de ses environs). — Lœrsch. Les publications récentes relatives à l'histoire d'Aix et de la province prussienne du Rhin.

58. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge, Bd. III, Heft 4. — Boos. François de Sickingen et la ville de Worms (biographie du célèbre chevalier, ses luttes contre Worms, 1515-1518, d'après des documents inédits; on a beaucoup exagéré jusqu'ici l'importance de ce personnage, qui n'était qu'un brigand semblable à Gœtz de Berlichingen). — Fr. von Weech. Les diplômes impériaux, de 1329 à 1437, dans les archives de Carlsruhe (analyse 749 actes). — Harster. Les modifications dans l'organisation des corps de métier à Spire jusqu'à la fin du moyen âge.

59. — Zeitschrift der Gesellschaft für Geschichte von Freiburg, dem Breisgau und den angrenzenden Lænder. Bd. VI, Heft 3, 1887. — Hartfelder. Régestes et chartes sur l'histoire du Brisgau (221 pièces rangées d'après l'ordre géographique). — Maurer. Histoire des comtes de Neuenburg en Brisgau (la famille est sans doute apparentée à celle des ducs de Zæhringen). — F. Pfaff. La bataille de Pavie (publie un tableau, daté de 1525, des prix des denrées à Pavie pendant le siège par les Français).

60. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. VII, Heft 3. — Hoogeweg. Le chanoine de Cologne Olivier, prédicateur de la croisade en 1214-1217 (d'après les sources imprimées). — A. Wyss. La prétendue imprimerie au couvent de Weidenbach à Cologne (Madden avait, en 1850, émis l'hypothèse que ce monastère, habité par les frères de la vie commune, avait été, vers 1470, le berceau de l'imprimerie à Cologne; c'est une erreur). — Hettner. La muséographie en 1887 (découvertes archéologiques; récentes acquisitions faites par les musées de la Suisse, de l'Allemagne occidentale et de la Hollande). — Schuermans. Découvertes nouvelles d'antiquités en Belgique.

61. — Mittheilungen des Alterthumsvereins zu Freiberg in Sachsen. Heft 24, 1887. — Friedrich. Histoire de la vie ecclésiastique à Freiberg. — Distel. Deux lettres de Mélanchthon à la duchesse Catherine de Saxe, relatives à Freiberg.

62. — Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für Meklenburgische Geschichte. Jahrg. LIII, 1888. — Beyer. Histoire de la ville de Lage en Mecklembourg; suite. — Grotefend. Liste des étudiants de Mecklembourg à l'université de Bologne. — W. von Schultz. Le Mecklembourg et la guerre de Sept ans. — Wunderlich. Liste des monnaies trouvées à Lamm en 1881 (elles appartiennent pour la plupart au XVIIe s.).

63. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXII, Heft 1. — Bornhak. Le tribunal de la Vehme (expose les résultats de l'ouvrage de Th. Lindner). — H. von Treitschke. Deux empereurs (Guillaume Ier et Frédéric III étudiés au point de vue ultraconservateur et antisémitique). = Heft 2. H. Delbrueck. Souvenirs personnels sur l'empereur Frédéric III (surtout sur les événements de 1870). = Heft 3. Mæhly. L'origine de la légende de Guillaume Tell (l'endroit bien connu du rivage du lac des Quatre-Cantons appelé « Tellensprung » a donné son nom au héros national de la Suisse. « Tell » signifie à la fois « Toehre » et « baie. » Le fond du récit de Tell est de nature mythologique). = Heft 4. Vice-amiral Batsch. Le prince Albert de Prusse et les origines de la flotte prussienne (1868-1870). — H. Delbrueck. Le journal de l'empereur Frédéric III (montre qu'il est authentique; regrette sa publication prématurée; mais ce journal est un témoignage du haut esprit et du noble cœur de l'empereur défunt).

64. — Preussische Akademie der Wissenschaften. *Sitzungsberichte.* Nos 38 et 39, 18 oct. 1888. — Karl von den Steinen. Rapport sur la seconde expédition vers le cours supérieur du fleuve Chingou dans le Brésil central (observations anthropologiques, ethnologiques et linguistiques). — Schott. Extraits de la littérature chinoise (relatifs aux luttes entre le bouddhisme et les autres sectes religieuses en Chine).

65. — Bayerische Akademie der Wissenschaften. *Sitzungsberichte der philosophisch, philologisch und historischen Classe.* 1888, Bd. I. Heft 3. — Oberhummer. Inscriptions grecques de Cypre (publie et commente 24 inscr.). — Von Christ. Le mont Etna dans la poésie grecque. — West. La littérature pehlvie. = Bd. II, Heft 1. Heigl. L'arrestation des fils de l'électeur Max-Emmanuel de Bavière, 1705-1714 (d'après des pièces d'archives inédites; montre que le récit des mauvais traitements infligés aux princes par l'Autriche est sans fondement; ils furent au contraire traités avec beaucoup d'égards pendant leur détention). — Von Reber. L'architecture à l'époque héroïque (surtout d'après les résultats des fouilles de Schliemann). — Von Rockinger. Le « Brachylogus juris romani » utilisé dans le « Miroir des Allemands » et dans le « Miroir de Souabe. » = *Abhandlungen der historischen Classe.* Bd. XVIII, Abth. 2, 1888. L. von Rockinger. La rédaction du droit territorial et féodal dans l'empire (expose l'histoire du Miroir de Souabe; polémique avec Ficker sur l'époque où fut composé ce livre de droit; il l'a sans doute été d'abord à Bamberg, puis remanié à Wurzbourg). — Cornelius. Le retour de Calvin à Genève, 1re partie (histoire de Genève aussitôt après l'exil de Calvin et de Farel, surtout d'après la correspondance des réformateurs français et les procès-verbaux du conseil de Genève et de Berne. Expose en détail la situation intérieure de Genève sous la domination des « Guillermins »). — F. Stieve. Lettres des Wittelsbach, de 1590 à 1610; suite, nos 103-149 (elles se rapportent toutes à l'année 1597; introduction détaillée qui

concerne presque uniquement l'histoire du coadjuteur de Cologne, Ferdinand de Bavière).

---

66. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXIII, Hælfte 1, 1888. — Von Zeissberg. L'archiduc Charles et le prince de Hohenlohe-Kirchberg (détails importants sur la part prise par les Autrichiens à la campagne de France en 1792; l'auteur utilise les renseignements fournis sur le côté politique de la campagne par les lettres du prince de Hohenlohe à l'empereur, et celles de l'archiduc à l'empereur et à l'archiduchesse Marie-Christine. Ces lettres constatent les dissentiments qui existaient entre l'Autriche et la Prusse; elles montrent que l'Autriche fit revivre, en 1792, son projet d'échanger la Belgique contre l'électorat de Bavière et les deux margraviats franconiens du Brandebourg). — Pribram. L'élection de Léopold Ier à l'empire, 1654-1658 (article important qui complète et rectifie les récits présentés par Heide, Chéruel et Valfrey, surtout d'après des documents extraits des archives françaises. Expose en détail les négociations conduites par l'Autriche, en vue de l'élection, avec les princes allemands, l'Espagne, la France, le pape, le Danemark et la Pologne. L'élection de Léopold fut un grave échec pour la politique de Mazarin, qui ne put le réparer qu'en partie en formant la ligue du Rhin et en faisant imposer à Léopold les capitulations d'élection). — Fournier. Un voyage d'affaires en vue d'étudier la situation commerciale de l'Italie en 1754 (entrepris par des fonctionnaires autrichiens sur l'ordre de Marie-Thérèse. Important pour l'histoire de la politique commerciale de l'Autriche).

67. — Zeitschrift für allgemeine Geschichte. Bd. IV, 1887. — Zwiedineck-Suedenhorst. Résultats les plus récents des recherches relatives à l'histoire des dernières années de Wallenstein. — Baumgarten. L'Espagne et l'Amérique pendant les dernières années de Charles-Quint. — Dehio. Les Vestales et leur maison nouvellement découverte à Rome. — Ilwolf. L'empereur Maximilien Ier considéré comme organisateur de l'administration en Autriche. — W. Fischer. Les fêtes du couronnement des empereurs byzantins. — Bernheim. Un épisode de l'histoire de Venise (renversement de la maison de Carrare en 1406 et conquête de son territoire par la république). — Mayr-Deisinger. Georges Stobæus, évêque de Lavand, 1585-1618 (contribution intéressante à l'histoire de la contre-réforme). — Ilwolf. Histoire des rapports entre l'Empire et l'Église au xe s. — Zwiedineck-Suedenhorst. Les mémoires du comte Vitzthum d'Eckstædt (ils constituent une importante source historique). — Schilling. Histoire du siège de Vienne par les Turcs en 1683 (publie des lettres de l'époque). — Prutz. Histoire des mouvements socialistes au moyen âge. — Guglia. L'impératrice Marie-Louise d'Autriche (troisième femme de l'empereur François; de 1808 à 1815, elle est restée à la tête du parti hostile à Napoléon). — A. Schmid. Leonhard Kæser (partisan de la réforme de Luther, brûlé en 1527 à Schærding en Autriche). — A. Holm. La vie intellectuelle à Naples,

surtout au XVIIIe s. — EYSENHARDT. La cour de Charles-Quint (surtout d'après les mémoires de Don Alonso Enriquez de Guzman). — F.-M. MAYER. Un parti jacobin en Styrie (raconte les efforts accomplis en Styrie, en 1790, pour établir une constitution; raconte les poursuites dirigées contre les gens suspects de jacobinisme). — Ad. BAUER. Inscriptions, mss. et documents sur papyrus. — HEIGEL. Nouveaux mémoires sur la cour palato-bavaroise sous l'électeur Charles-Théodore (extraits des mémoires inédits de Stephan, seigneur de Stengel, secrétaire du cabinet de l'électeur, de 1750 à 1782). — SCHILLING. Tentatives d'union des catholiques et des protestants à la fin du XVIIe s. (publie quelques lettres inédites de l'an 1683). — SCHWANN. Saint Louis de France et ses rapports avec l'empereur et le pape (article très détaillé). — Th. SCHOTT. Catherine de Médicis. — ZAPF. La chasse à l'homme dans le Fichtelgebirge (publie des actes inédits relatifs à la poursuite contre les Tsiganes). — F. VON KRONES. L'Europe occidentale à la fin du moyen âge; la terre et les hommes (d'après des récits de voyages contemporains). — H. VON EGLOFFSTEIN. Les États évangéliques dans l'archiduché d'Autriche et la contre-réforme. — O. KEMMEL. La germanisation du nord-est allemand. — HERQUET. Jean Fernandez de Heredia, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean, et ses œuvres (les mss. actuellement existant de ses œuvres et ce qu'elles contiennent). — PECHTL. Un procès de haute trahison en Bohême (dirigé contre Wenzel Wchynsky en 1615). — ID. La bureaucratie en Allemagne dans la première moitié du XVIIIe s. — PRIBRAM. Lord Bolingbroke considéré comme historien. — E. MUELLER. Aelius Aristides (cet Aristide, qui se croyait appelé à devenir le champion de la culture et de la civilisation helléniques, n'était déjà plus en état de comprendre l'hellénisme classique). — GROTEFEND. Henri le Lion (son gouvernement, ses rapports avec Frédéric Barberousse. Aux yeux de l'auteur, Barberousse était bien inférieur à Henri le Lion en habileté politique, en vertus souveraines et en générosité personnelle. Henri n'agit que pour ses intérêts matériels, mais c'était la pratique générale au moyen âge, et il n'y a pas à l'en blâmer).

68. — Wiener Studien. Jahrg. X, Heft 2. — SWOBODA. Sur l'administration du Trésor national dans la Grèce ancienne (administration des trésors des temples athéniens et du trésor d'État à Samos, Imbros, Délos, Céos, Milet, dans la Chersonèse taurique, à Olbia, Oropos, Tauromenion, Amorgos, Priène; étude fondée sur un grand nombre d'inscriptions. Les règlements athéniens ont souvent servi de modèle pour l'administration financière dans les états énumérés plus haut).

69. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. III, Heft 4. — KRALL. Deux actes de vente coptes; suite (texte et commentaire). — D.-H. MUELLER. Contributions critiques à l'épigraphie de l'Arabie méridionale; suite (étudie dix inscriptions nouvelles). — RECKENDORF. Les inscriptions araméennes de Palmyre. = Comptes-

rendus : *Wietzke*. Der biblische Simson, der egyptische Horus Ra (sans valeur).

70. — Mittheilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde. Jahrg. XXVII, 1887. — ALBERLE. Le monument funéraire, le crâne et les portraits du médecin Théophraste, de Paracelse, de Bombastus de Hohenheim. — Baron VON IMHOF. Contributions à l'histoire de la chasse à Salzbourg (d'après des pièces d'archives, dont un grand nombre sont ici publiées). — LEIST. Contributions à l'histoire du soulèvement des paysans dans l'archevêché de Salzbourg, 1525-1526 (important; publie 108 lettres et documents). — PRINZINGER. Les luttes de l'archevêché de Salzbourg avec la prévôté de Berchtesgaden au sujet de la saline de Tuval.

71. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XXVI, n° 2. — KREBS. Contributions à l'histoire du soulèvement des Bohémiens en 1618 (texte ou extraits d'un grand nombre de lettres et documents inédits). = Comptes-rendus : *Lippert*. Kulturgeschichte der Menschheit (remarquable). — *Gradl*. Geschichte des Egerlandes (très bon). — *Winter*. Weisthümer aus Niederösterreich. Th. I (important). = N° 3. LOSERTH. Simon de Tischnow (importante contribution à l'histoire du wicléfisme en Bohême; biographie détaillée; publie des documents inédits). — SCHLESINGER. La plus ancienne histoire de la ville de Saaz (au XIVe s., Saaz a été une ville de caractère allemand très accentué). — GRADL. Contributions à l'histoire de la Bohême du nord-ouest (traite, d'après des documents inédits, des possessions des seigneurs de Leuchtenberg et de Nothhaft). — TUPETZ. Histoire des seigneuries de Neuhaus et de Neubistritz (parle surtout de la germanisation de ces contrées situées au sud de la Bohême). = Comptes-rendus : *Weinhold*. Die Verbreitung und Herkunft der Deutschen in Schlesien (excellent). — *Binhack*. Die Markgrafen im Nordgau (sans valeur). = N° 4. LIPPERT. Les plus anciens colons allemands à Braunau et dans les environs. — HIEKE. La famille Berka de Duba et ses possessions en Bohême. — VON HŒFLER. Souvenirs sur Philippe Jakob Fallmerayer (biographie et portrait avec d'intéressants détails sur l'hist. de la Bavière après 1848). = Comptes-rendus : *Neuwirth*. Geschichte der christlichen Kunst in Bœhmen bis zum Aussterben der Premysliden (bon). = Jahrg. XXVII, 1888, n° 1. SCHLESINGER. Deux livres de formules du XIVe s. en Bohême (relatifs à la ville de Saaz; publie l'analyse de 143 pièces). — BILEK. La Bohême du nord-ouest et le soulèvement contre l'Autriche en 1618; suite (montre la part qu'y ont prise les cercles de Saaz et de Leitmeritz). — HERMANN. Extrait de la chronique de Martin Rother (chronique contemporaine composée par le Silésien M. Rother; les extraits se rapportent aux années 1613-1739).

72. — Věstnik kr. české společnosti nauk. — Sitzungsberichte der K. böhm. Gesellschaft der Wissenschaften. (Séances de la

Société des sciences à Prague.) 1887. — Fr. Kameníček. Historia expeditionis anni 1556 seu de rebus gestis per Ungariam sub Ferdinando, Austriae archiduce, autore Petro Raymundo Amadono (publication de texte). — Fr. Menčik. Lettres de Waldstein à P. Val. Coronius, recteur du collège à Jičin (1623-1625). — A. Sedlačenk. Inventaire des archives d'Oels (Silésie). — A. Patera. Correspondance de Balbin avec Chr. Weiss, recteur du gymnase de Zittau (Žitava), 1678-1688. — J. Prašek. La « Periegesis » de Pausanias (défense de Pausanias contre Willamowitz, Kalkmann, etc.). — Fr. Menčík. Daniel Krman (biographie; intéressant pour l'histoire religieuse de la Hongrie au XVIIe s.). — J. Emler. Deux nécrologes de Krumau (Krumlov) (publication de texte).

73. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. IX, Heft 4. — Steinherz. Les rapports de Louis Ier de Hongrie avec Charles IV, 2e partie, 1358-1373; fin (avec sept excursus et seize documents inédits). — Schwalm. Étude critique de Peter Harer et son histoire de la guerre des Paysans (où il n'est pas témoin oculaire, Peter n'a pas utilisé de sources secondaires; il a mis à profit des documents officiels; la traduction latine de son œuvre est de lui; on en a peut-être même le ms. autographe). — Ammann. Le duc Léopold III d'Autriche et le pape Grégoire XI en 1372. = Bibliographie : *Erler*. Der Liber cancellariae apostolicae vom Jahre 1380 und der stilus palatii abbreviatus Dietrichs von Nieheim (excellente publication). — Travaux historiques de l'Académie des sciences des Slaves du sud à Agram; suite.

74. — Società istriana di archeologia e storia patria. *Atti e Memorie*. Vol. IV, fasc. 1-2. — Morteani. Actes sur parchemin des archives archiépiscopales de Ravenne relatifs à la ville de Pola; suite (fonds intitulé : Senato, misti; cose dell' Istria).

---

75. — The English historical Review. 1888, oct. — Gonner. La prise de possession de l'Australie par les Anglais. — E. Moore. Le tombeau de Dante (étudie : 1° les circonstances dans lesquelles il a été enseveli; 2° les diverses inscriptions et épitaphes qui ont orné sa tombe; 3° la découverte et l'identification de ses ossements en mai 1865). — Shaw. La reine Élisabeth et le presbytérianisme. — Col. Ross. La bataille de Naseby (les troupes du Parlement eurent à cette bataille une écrasante supériorité numérique : elles dépassaient 13,500 hommes, dont 7,000 fantassins. L'armée royale ne comptait pas 8,000 combattants. Il est permis de croire que le nombre a fortement contribué à donner la victoire aux parlementaires). — Freeman. La parenté de Gundrada, femme de Guillaume de Warren (rien ne prouve qu'elle ait été la fille de Guillaume le Conquérant ou de la reine Mathilde; il y a même de fortes raisons pour croire qu'elle ne l'était pas; elle était sœur de Gerbod, comte de Chester. Elle est, dans l'inscription gravée

sur son tombeau, appelée « stirps ducum, » mais sans qu'on puisse dire qui étaient ses ancêtres). — NORGATE. Le charruage (pense, contrairement à M. Round, que, sous Henri III, les termes de « caruca » et de « carucata » peuvent bien avoir eu le même sens). — PERRY. La visite du monastère de Thame en 1526. (Le R. P. Gasquet prétend que la situation des monastères exempts n'était pas pire que partout ailleurs; que les registres épiscopaux contiennent la peinture exacte des mœurs monacales à la veille de la suppression des couvents, que leur témoignage doit être écouté de préférence à celui des visiteurs envoyés par Henri VIII pour se rendre compte de la condition des couvents; publie intégralement le registre de John Longland, évêque de Lincoln, 1521-47, et montre qu'au dire de ce document il y avait fort à dire sur les mœurs de celui de Thame.) — R. PALGRAVE. Cromwell et l'insurrection de 1655; réplique à M. Firth. 2e article (il n'y a pas eu de complot tramé par les royalistes en 1655; si le bruit en a couru, c'est par une manœuvre de Cromwell, qui avait besoin de faire croire que sa vie était sans cesse menacée; le jugement de Slingsby en est la preuve). — DOLLE. Lettres du Rév. William Ayerst, 1706-1721; 1re partie (montrent qu'on essaya d'introduire l'épiscopat et une liturgie sur le modèle anglican en Prusse; contiennent des détails sur la carrière politique de lord Strafford et sur les négociations auxquelles il prit part). = Comptes-rendus : *Pulszky*. The theory of land and civil society (de l'originalité dans la pensée, et de la force dans l'expression). — *Strachan-Davidson*. Selections from Polybius (avec d'excellents prolégomènes). — *Lea*. A history of the Inquisition of the middle ages (longue analyse de cet excellent livre). — *Maitland*. Select pleas of the crown. Vol. I, 1200-1225 (excellente collection; étude importante pour l'histoire du Banc du roi et de la *Curia regis* au XIIIe s.). — *Lumby*. Polychronicon Ranulphi Higden; vol. IX (contient la suite de Higden par Malvern, 1381-94; elle est peu importante. Quant à l'éditeur, il a commis de trop fréquentes négligences). — *Craig-Brown*. The history of Selkirk-Shire; or chronicles of Ettrick Forest (bon). — *Barbé*. The tragedy of Gowrie House; a historical study (médiocre). — *Plenkers*. Er Frederik II's datter Anna, dronning af Storbritannien, gaaet over til katholicismen? (Anne, femme de Jacques Ier, est-elle morte catholique? L'auteur dit : oui! le critique répond : non!) — *Bright*. A history of England, 1837-1880 (très intéressant). — *Mac Call Theal*. History of the Boers in South Africa (estimable). — *J. Thompson*. The Owens college, its foundation and growth, in connexion with the Victoria University, Manchester (bon).

76. — The Antiquary. 1888, nov. — H. HALL. La paix du roi. — REDGRAVE. Sarum. — Coutumes du manoir de Berkeley au comté de Glocester. = Déc. Sir J. RAMSAY. Comptes d'Édouard V et de Richard III.

77. — Archæological Review. 1888, août. — GOMME. Polyandrie et exogamie en Bretagne. — MILES. L'Aventicum romain. — KOWALEWSKY. La situation rurale en Angleterre sous la République. —

HAVERFIELD. Ruines romaines en Sussex. = Sept. LANE-POOLE. Les médailles de l'Hermitage à Saint-Pétersbourg. — GOMME. La communauté de village à Aston et à Cote au comté d'Oxford. — ROUND. De ceux qui prenaient part aux cours de comté. = Oct. M. SIMPSON. Musées ethnographiques. N° 3; traduit du danois du Dr Chr. Bahnson. — B. NICHOLSON. Le droit à l'héritage du plus jeune fils chez les Cafres. — GOMME. Le veuvage dans la loi des manoirs. — RYE. Notes sur la justice criminelle en Norfolk au temps d'Édouard Ier.

78. — The Quarterly Review. 1888, juillet. L'amiral Coligny. — L'Écosse et les Écossais au XVIIIe s. — Souvenirs de la famille de Cobourg. — Histoire et réforme de la Convocation. = Oct. O'Connell et sa correspondance. — La vie provinciale sous la république romaine.

79. — The Academy. 1888, 20 sept. — *Malleson.* The life of Prince Metternich (résumé très intéressant). — Les annales de l'Ulster (vives critiques dirigées contre l'édition récente de ces annales). = 13 oct. *Jeaffreson.* Middlesex county records. Vol. III, 1625-1666 (contient beaucoup de curieux renseignements). = 27 oct. *Burrows.* Historic towns : Cinque Ports (très bon). — *Westerby.* The history of the law of tithes in England (excellent manuel historique et technique sur la dîme). = 10 nov. *Montague.* Peel (c'est la première biographie à la fois résumée et complète qui ait été écrite en Angleterre). = *Bæthgen.* Beitræge zur semitischen Religionsgeschichte (très important, mais l'auteur ignore l'assyrien; d'autre part, comment peut-il se refuser à croire au polythéisme des Hébreux?). = 17 nov. *Fitz Patrick.* Correspondence of D. O'Connell (ces deux volumes sont fort loin de nous donner une image complète de la vie ou des idées d'O'Connell; le grand orateur écrivait le moins possible; aussi ses lettres ne contiennent-elles que très peu de faits nouveaux; d'ailleurs elles nous montrent non le fougueux tribun, mais un O'Connell tendre, humble, pieux, sincère). = 24 nov. *S. Lane-Poole.* The life of Stratford Canning, viscount Stratford de Redcliffe (matériaux très copieux pour l'histoire de ce diplomate, le cousin du grand Canning, qui a été, lui aussi, mêlé aux affaires diplomatiques, surtout en Orient, où il débuta lors de la paix de Bucarest, en 1812, et finit après Navarin, en 1827).

80. — The Athenæum. 1888, 20 oct. — *J. Skelton.* Maitland of Lethington and the Scotland of Mary Stuart; vol. II (étude très consciencieuse). — Les tablettes cunéiformes de Tell El-Amarna. = 27 oct. *Bright.* A history of England; period IV (résumé soigné, clair et impartial. C'est la meilleure histoire scolaire qu'on ait en Angleterre, du moins pour la période qui part de la Révolution anglaise du XVIIe s.). — *Mullinger.* A history of the University of Cambridge (abrégé excellent jusqu'en 1689; l'époque moderne est moins bien traitée). = 3 nov. *Burrows.* Cinque Ports (brillant exposé de l'histoire de ces villes maritimes; l'auteur cite la charte de 1205 comme le plus ancien acte qui donne le titre de « barons » aux bourgeois de Hastings; il en existe une

autre du siècle précédent). — *W. J. Fitz Patrick.* Correspondence of D. O'Connell, the Liberator (cette correspondance nous révèle un homme bon, aimable, honnête, qui n'est ni un héros ni un misérable; elle produit cette impression de surprise qu'un caractère aussi ordinaire ait pu exercer une influence aussi extraordinaire). — *Gibbons.* Lincoln marriage licenses; an abstract of the allegation books preserved in the registry of the bishof of Lincoln, 1598-1628. = 17 nov. *Mommsen.* Der Senat. — *Plumptre.* The life of Thomas Ken (évêque de Wells au XVIIe s. et le plus saint des évêques de ce diocèse; biographie consciencieuse, mais sans critique). — *Mayhew* et *Skeat.* A concise dictionary of middle english, 1150-1580 (c'est un index aux glossaires contenus dans onze publications de la Clarendon press avec un certain nombre de mots en plus tirés d'autres dictionnaires. Le travail est loin d'être complet, mais les mots recueillis sont étudiés avec le soin le plus louable. Pourquoi n'avoir pas aussi bien recueilli les mots de la langue du XVIIe s.?). = 24 nov. *The hon. H. Elliot.* The life of Sidney, earl of Godolphin, 1702-1710 (excellent essai; préparé avec soin sur des documents inédits et exposé avec clarté).

81. — The nineteenth century. 1888, nov. — PROTHERO. Frédéric III et l'Allemagne nouvelle. — Baron F. DE ROTHSCHILD. Les mémoires du comte de Brienne (analyse de ces mémoires sous le règne de Louis XIV). — GLADSTONE. La reine Élisabeth et l'Église d'Angleterre.

82. — The Contemporary Review. 1888, octobre. — DONALDSON. La condition des femmes dans l'ancienne Rome; second article. = Nov. FAIRBAIRN. La genèse de l'idéal puritain.

---

83. — The Nation. 1888, 2 août. — *Ashley.* Introduction to english economic history and theory (l'idée capitale de l'auteur sur le développement général du gouvernement municipal est erronée; il généralise trop vite les faits constatés pour Londres seule. Cependant beaucoup d'indications précieuses). = 16 août. *G. Hale.* Aims and methods in classical study (des idées). — *Fishwick.* The registers of the parish church of Rochdale in the county of Lancaster, 1582-1616. = 23 août. Domesday studies. Vol. I (contient trois études excellentes sur certains points relatifs à l'intelligence du Domesday book). = 30 août. *Cutler.* Life, journals and correspondance of Rev. Manasseh Cutler (biographie du fondateur de l'Ohio par deux de ses petits-fils). — *Roosevelt.* Gouverneur Morris (très intéressant). — *R.-W. Thompson.* The history of protective tariff laws (pamphlet sans nulle valeur). = 20 sept. *Judson.* Cæsar's army (petit traité fort bien fait). — Sketches of war history, 1861-1865 (bons récits par des témoins oculaires). = 4 oct. *Colonel MacClellan.* The personal memoirs and military history of U. S. Grant, versus the record of the army of the Potomac (critique consciencieuse, mais peu intelligente, des Mémoires de Grant et de l'« Histoire mili-

taire » de Badeau, qui est l'histoire de Grant, de l'aveu de Grant lui-même. La meilleure critique de la campagne de Virginie, en 1864-1865, reste encore celle du général Humphreys).

---

84. — Archivio storico italiano. 5e série, t. II. 1888, disp. 5. — Castellacci. La paix entre Florence et Pise en 1364 (publie trois documents relatifs à cette paix). — Gianandrea. La domination de François Sforza dans la Marche, d'après les mémoires et les documents des archives de Fabriano; suite. — Guasti. Quelques brefs de Clément VII sur les blessures et la mort de Jean de Médicis, tirés des archives secrètes du Vatican, 1525-1526. — Zdekauer. Travaux allemands relatifs à l'histoire de l'Italie pendant le moyen âge; suite et fin. = Bibliographie : *Rossi*. Storia della città di Ventimiglia. — *Moglia*. Il borgo di Gattinara. — Il r. arcispedale di S. Maria Nuova; i suoi benefattori, sue antiche memorie. — Monumenti di storia patria per le provincie modenesi. Serie degli statuti. Tomo II (contient les « Statuta civitatis Carpi anno 1353 » et les « Statuta terrae comunisque Mirandulae et Curie Quarantularum reformata anno 1386 »). — *Vischi, Sandonnini* et *Raselli*. Cronache modenesi di Al. Tassoni, di Giov. da Bazzano, et di B. Morano (forment le tome XV des « Monumenti » publiés par la R. Deputazione di storia patria pour les provincès modenaises). — *Guerrini* et *Ricci*. Dei monumenti istorici pertinenti alle provincie delle Romagne; diario bolognese di Jacopo Rainieri (chronique importante, qui va du 20 sept. 1535 au 25 déc. 1549). — *Fabretti*. Cronache della città di Perugia. Vol. I et II. — *Id*. Documenti di storia perugina. — *Cappelli*. Lettere di Lodovico Ariosto (ce sont 195 lettres de 1498 à 1532). — *Morsolin*. Il congresso di Verona 1822 (publie le journal d'un témoin oculaire, Giuseppe Toffaloni). = Tenneroni. Inventaire des objets sacrés appartenant aux cardinaux Bentivegna e Matteo Bentivegna d'Acquasparta, 1288. — Rondoni. Un témoignage sur Jérôme Savonarole (publie un extrait de l'*Historia* inédite de Sienne par un contemporain, Tizio).

85. — Archivio storico lombardo. Anno XIII, vol. III, fasc. 1. — Mazzatinti. Quelques mss. latins des Visconti-Sforza de la Bibliothèque nationale de Paris. — Ghinzoni. Un prodrome de la Réforme à Milan, 1492 (arrestation à Milan d'un franciscain de Florence, frère Giuliano; l'intervention de Ludovic le More l'enleva aux poursuites du général de l'Ordre). — Luzio. Lettres inédites de fra Sabba de Castiglione (chevalier de Saint-Jean et correspondant artistique d'Isabelle d'Este; lettres écrites de Rhodes, 1505-1508). — Neri. Le duc de Mantoue à Gênes en 1592 (le duc de Mantoue visita Gênes en se rendant à Florence, où il devait représenter l'empereur au baptême du fils aîné du grand-duc). — Cipolla. Une bulle de Grégoire VII (privilèges accordés au monastère de St-Pierre de Crémone). — Id. Christophe Colomb (publie une lettre de Fr. Tranchedinus au duc de Milan, où il est question de Colomb et du second voyage qu'il allait entreprendre. De

Bologne, 17 juin 1493). — L'armée italienne au camp de Boulogne (publie quelques pièces concernant Teulié, le meilleur général de la république cisalpine). = Bibliographie : *Galanti*. I Tedeschi sul versante meridionale delle Alpi (bon). — Dizionario storico-geographico del Lodigiano (très utile). = Fasc. 2. Calvi. Le château de Porta Giovia et ses relations avec l'histoire de Milan. — Mongeri. La façade du dôme de Milan et ses dessins anciens et modernes. — Sabbadini. Lettres et discours publiés et inédits de Gasparino Barzizza; suite au fasc. 3; fin au fasc. 4. — Carnevalli. Anne-Isabelle Gonzague (différends au sujet de la succession de Ferdinand III de Mantoue, dont elle était la fille aînée, 1678-1691). — Les mss. de la « Historia ambrosianae urbis » par Giovanni de Cermenate. — Caffi. Bianca-Maria Visconti-Sforza, duchesse de Milan, à saint Antoine de Padoue (présents faits à saint Antoine par Blanche-Marie, femme de Francesco Sforza et mère de Ludovic le More). — Motta. Un document pour Lampugnano, meurtrier de Galeazzo Maria Sforza. — Cipolla. Les manuscrits et les livres de Vittorio Alfieri. — Regazzoni. Objets préhistoriques de la Lagozza au musée de Come. = Bibliographie : Diarj Udinesi dall' anno 1508 al 1511. = Fasc. 3. R. Renier. Gaspare Visconti; suite; fin au fasc. 4 (chapitre de l'histoire littéraire à la cour des Sforza). — Casati. Nouveaux documents relatifs à Tomaso De Marini (financier milanais du xvie s.). — Neri. Lettres inédites de Giuseppe Baretti à Antonio Greppi, 1761-1770 (cette correspondance touche indirectement l'histoire des finances milanaises au xviiie s.). — Intra. Donatello et le marquis Ludovico Gonzaga, 1450 et 1455. — Carreri. Quelques documents sur les Dovara et les Picenardi, seigneurs d'Isola Dovarese. — Motta. Francesco Sforza n'alla pas aux bains de Bormio en 1462. — Medin. Description de la ville et du territoire de Brescia en 1493. = Fasc. 4. Dina. Ludovic le More avant son avènement. — Volta. Le pape Martin V à Milan (d'après les notes inédites du célèbre jurisconsulte Bartolomeo Morone, qui assista à la consécration du dôme de Milan, en 1418, et qui fut même chargé de haranguer le Pontife). — Motta. Gian Giacomo Trivulzio en terre sainte, 1476. — Caffi. Architectes et sculpteurs de la Suisse italienne. — Filippo. Le dôme de Milan; essai bibliographique. = Bibliographie : *Romagialli*. In Valtellina (curieux). — *Marchioli*. Storia della Valle di Poschiavo (médiocre). — *Combi*. Istria (livre à recommander chaudement pour former le caractère national). = Anno XIV. Vol. IV, fasc. 1. Rajna. Le théâtre de Milan et les chants relatifs à Olivier et à Roland (on a répété, sur la foi de Muratori, qu'à l'époque du décret de Bologne, en 1288, on chantait sur le théâtre de Milan les exploits d'Olivier et de Roland; mais on a mal compris Muratori, qui, d'ailleurs, citait une chronique novaraise, composée à l'extrême fin du xve s., et qui est une compilation sans valeur. En remontant aux sources de cette chronique, M. Rajna trouve la note concernant le théâtre de Milan dans le *Flos florum* de la fin du xive s., qui parle de ce théâtre « sous Gabinus, roi de Milan au temps de

César, » puis dans la *Chronica major* de Galvano Fiamma, qui écrivait dans la première moitié du XIVe s.; il y parle de ce théâtre et de la scène sur laquelle « ystriones cantabant aliquas pulcras et virtuosas ystorias, *sicut nunc in foro* cantantur (*sic*) de Rolando et Oliverio. » Ainsi, plus on se rapproche de 1288, plus il est clair que les chansons d'Olivier et de Roland étaient débitées sur les places publiques, ce qu'on savait, et non sur un prétendu théâtre, ce qui était fort invraisemblable). — MOTTA. Musiciens à la cour des Sforza; suite aux fasc. 2 et 3. — INTRA. Le palais du Tè près de Mantoue et son histoire. — GHINZONI. La colonne de la porte Vittoria à Milan. — NOVATI. Quelques documents concernant des artistes crémonais du XVe s. — CASANOVA. Le testament d'un lettré au XVIIe s. (l'économiste C.-G. Canazzo de la Somaglia). = Bibliographie : *Vidari*. Fragmenti storici dell' Agro Ticinese (bonne étude de géographie historique). — *Buhl*. Salvius Julianus (bon). = Fasc. 2. FRATI. La guerre de Jean Galéas Visconti contre Mantoue en 1397. — CANTU. Entrée solennelle à Milan de la Sérénissime Marie-Anne d'Autriche, 1649 (lors de son mariage avec Philippe III d'Espagne). = Bibliographie : *Bernoulli*. Rœmische Ikonographie (excellent). — *Cerexhe*. Les monnaies de Charlemagne (important; plus d'un fait douteux en ce qui concerne l'Italie). = Fasc. 3. CANTU. Jean Galéas Visconti. — NERI. Nicolò et Francesco Piccinino à Sarzana, 1436-1447. — DINA. Quelques détails sur Dorothée Gonzague (histoire de son mariage, 1457-1471). — CANTU. Le cabinet numismatique à la Brera (existe depuis au moins 1766; son histoire de 1803-1814). = Bibliographie : *Moglia*. Il borgo di Gattinara. = Fasc. 4. CIAN. Un épisode de l'histoire de la censure en Italie au XVIe s.; l'édition expurgée du *Cortegiano*. — MEDIN. Poésies relatives à la mort du comte Jacopo Piccinino. — BELTRAMI. Les bombardes milanaises à Gênes en 1464. — SPINELLI. Sur un ms. milanais; liste des écrits relatifs à l'histoire politique et littéraire de Milan à la fin du XVe s., tirés du cod. Sessoriano 413 à la Bibliothèque Victor-Emmanuel). — GHINZONI. Triomphes et représentations à Milan aux XIVe et XVe siècles. = Bibliographie : *Malagola*. I rettori della università dello studio Bolognese. — *Bettoni-Cazzago*. Gli Italiani nella guerra d'Ungheria, 1848-1849. = Anno XV, 1888, fasc. 1. PICENARDI. Les commanderies et les commandeurs de Saint-Jean de Crémone et de Saint-Jean de Persichello. — INTRA. Le château de Goito. — CIPOLLA. Les *Diarj* de Marin Sanudo. — CALVI. Le poète Giambattista Martelli et la lutte des classiques et des romantiques. — NOVATI. Un ms. sur la fauconnerie ayant appartenu aux Sforza. — MOTTA. Suicides aux XVe et XVIe siècles. — GHINZONI. Mariages princiers; leurs usages (mariage de G. Riario et de C. Sforza, 1473). = Bibliographie : *G. De Castro*. Milano nel settecento (curieux; l'auteur a puisé surtout aux sources populaires, poésies, caricatures, etc.). = Fasc. 2. FRATI. Le différend entre Matteo Visconti et le pape Jean XXII, d'après les documents du Vatican. — BERTOLOTTI. Les arts mineurs à la cour de Mantoue aux XVe, XVIe et XVIIe siècles; suite au fasc. 3. — CANTU. Les

Sforza et Charles VIII (à propos du livre de Delaborde). — Caffi. L'antique abbaye de Saint-Celse à Milan. = Bibliographie : *Mazzi*. Studî Bergamensi. — *Belgrano*. Secondo registro della Curia arcivescovile di Genova. — *Lumbroso*. L' « Itinerarium » del Petrarca (donne une édition nouvelle de ce texte). = Fasc. 3. Intra. Le palais de Mantoue sous la première domination autrichienne. — G. De Castro. La restauration autrichienne à Milan, 1814-1817. — Monaco di Riviera et les ducs de Milan (annonce le beau volume de documents publié par M. Saige). — Frati. De quelques écoliers milanais à l'université de Bologne en 1564. = Bibliographie : *Campori* et *Solerti*. Luigi, Lucrezia e Leonora d'Este (excellente publication; mais l'auteur a-t-il eu raison de nier l'amour du Tasse pour Leonora?). — *La Mantia*. Cenni storici sulle fonti del diritto greco-romano, le assise e leggi dei re di Sicilia (beaucoup de critique et de soin).

86. — Archivio della r. Società romana di storia patria. Vol. XI, fasc. 2. — Cugnoni. Mémoires sur la vie et les écrits du cardinal Giuseppe Antonio Sala; suite et fin. — Motta. Documents milanais relatifs à Paul II et au cardinal Riario. — Tomassetti. De la campagne romaine (suite de la via Salaria). — Gallina. Inscriptions éthiopiennes et arabes de S. Stefano dei Mori. — Luzio et Renier. Relation inédite sur la mort du duc de Gandîa (cette relation a été adressée au marquis de Mantoue François de Gonzague par l'ambassadeur de Mantoue à Rome Gio.-Carlo Scalona; elle désigne, elle aussi, César Borgia comme l'assassin de son frère). — Cao-Mastio et Feliciangeli. Cours pratique de méthodologie historique; transcription d'un rôle en parchemin contenant une enquête relative aux droits de l'abbaye de Farfa sur Montefalcone, mars 1279. = Bibliographie : La cronologia rivendicata per d. *Atto Paganelli* (énorme in-folio qui ne sert à rien). — *Pressuti*. Regesta Honorii papae III; vol. I (l'auteur a corrigé la plupart des fautes qui déshonoraient son travail de 1884; mais il a la vaine prétention de donner la collection aussi complète que possible des actes d'Honorius III; en dehors des pièces tirées des registres du Vatican, il n'a guère fait que reproduire Potthast).

87. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XIII, fasc. 3. — Abignente. Les *Chartulae fraternitatis* et le livre des *Confratres* à l'église de Salerne (décrit le ms. qui contient le livre de ces « Confratres confraternitatis crucium erectarum in ecclesia cathedrali Salermitana »). — Schipa. A propos de la prochaine édition de l'Ystoire de li Normant d'Aimé du Mont Cassin (insiste sur l'importance historique de cette chronique malgré les erreurs et les faux jugements qu'on y relève). — Cocchia. La tombe de Virgile; contribution à la topographie de l'antique ville de Naples. — G. de Blasiis. Procès et supplice de Pomponio de Algerio de Nole (brûlé à Rome pour cause d'hérésie le 18 août 1556). = Bibliographie : *Faraglia*. Codice diplomatico Sulmonese (excellent).

88. — Archivio storico siciliano. Anno XIII. — PAIS. Quelques observations sur l'histoire et sur l'administration de la Sicile pendant la domination romaine (travail important; l'auteur, entre autres, énumère les *Civitates* dans l'ordre fourni par Pline, avec les renvois aux témoignages de l'antiquité). — LONTI. Une petite chronique inédite de S. Placido de Calonerò (il y a dix ans, I. Carini a publié, dans l'*Archivio,* une chronique de S. Placido, composée en 1400; c'est un récit officiel, tracé par un moine du monastère, sur l'ordre de l'abbé Benedetto de Astariis, de la fondation et des trente premières années de l'histoire de ce couvent. L'auteur publie aujourd'hui un autre récit, également officiel, fait par l'abbé et le prieur du monastère, en présence de soixante témoins, et consigné sous forme diplomatique par le notaire Andrea Russo, 27 mai 1394). — STARRABBA. Catalogue raisonné d'un protocole du notaire Adam de Citella, de l'an 1298-1299, conservé aux archives communales de Palerme; suite (ne contient que des faits d'histoire locale en italien mêlé de latin). — MIRABELLA. Privilège accordé à Salvatore Burgarella par Charles-Quint, 10 oct. 1535 (Burgarella est un des plus célèbres chefs militaires siciliens du XVIe s.). — COLUMBA. Notes d'histoire ancienne : sur l'origine des Elymi (on ne peut savoir d'eux qu'une chose, c'est que ce peuple est, par sa langue, tout à fait étranger au peuple grec). = Bibliographie : *Sella.* Codex Astensis qui de Malabayla communiter nuncupatur; vol. I. — *Beccaria.* La regina Bianca in Sicilia (Blanche de Navarre, femme du roi Martin le jeune, régente au nom de son mari en 1404 et en 1407-1409).

89.—Studi e documenti di storia e diritto. Anno VIII, fasc. 3-4. — ALIBRANDI. Observations juridiques sur un recours des moines de Grottaferrata au pape Innocent II (en 1140, pour obtenir justice contre un individu de la maison Tolomei et contre sa femme, accusés d'usurpation et de dégâts commis au détriment du monastère). — TOMASSETTI. Notes historiques et topographiques sur les documents publiés par l'Institut autrichien. — CALISSE. Notes sur ceux de ces documents qui se rapportent au patrimoine de Saint-Pierre en Toscane; suite. — P. DE NOLHAC. Les correspondants d'Alde Manuce; matériaux nouveaux d'histoire littéraire. — GATTI. Statuts des marchands de Rome (fin de la préface et de l'ouvrage entier). = Anno IX, fasc. 1. A. DE MAGISTRIS. Notes sur les documents publiés par l'Institut autrichien, et relatifs à l'histoire de la campagne romaine. — Mgr TALAMO. Les origines du christianisme et la doctrine stoïcienne; 1er art. — PARISOTTI. Recherches sur l'introduction et sur le développement du culte d'Isis et de Sérapis à Rome et dans les provinces de l'empire romain; leurs rapports avec l'épigraphie. — CAMPELLO DELLA SPINA. Le pontificat d'Innocent XII; journal du comte G. B. Campello; suite : 1693.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le comte G.-R. de Soultrait, mort à l'âge de soixante-six ans, laisse de nombreux ouvrages sur le Bourbonnais et le Nivernais : *Armorial de l'ancien duché de Nivernais* (1848); *Armorial du Bourbonnais* (1857); *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre* (1875); *Répertoire archéologique de la Nièvre* (1875), etc.

— M. l'abbé Dassy, mort le 23 août, à l'âge de quatre-vingts ans, avait publié un assez grand nombre d'ouvrages concernant l'histoire du Dauphiné, comme : *Essai historique et descriptif de l'abbaye de Saint-Antoine, en Dauphiné* (1844), ou celle de Marseille, comme : *les Sceaux de l'église de Marseille* (1857).

— M. Gustave Masson, correspondant pour l'Angleterre de la *Revue des Questions historiques*, est mort le 19 août, à l'âge de soixante-dix ans. Il était professeur de langue et de littérature françaises au collège de Harrow. Il a publié divers mémoires sur les huguenots dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français ; il avait aussi composé en anglais une histoire des huguenots et une étude sur les chroniqueurs français dans la collection des *Chroniclers of Europe*, etc.

— M. le comte Riant, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 16 décembre dernier. C'était un érudit éminent et dévoué à la science. On le sait, c'est surtout l'Orient latin qui a fait l'objet de ses recherches, de ses publications, des institutions qu'il a fondées. Son étude sur les *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en terre sainte au temps des croisades* (1865-69) l'établit en maître dans ce domaine. La *Société de l'Orient latin* a été fondée par lui et en grande partie soutenue par son argent; il y a lui-même publié un *Examen critique des lettres historiques relatives à la première croisade*, un mémoire pour établir la fausseté de la lettre d'Alexis Ier Comnène à Robert Ier, comte de Frise, les *Exuviae sacrae constantinopolitanae*, etc. Sa critique très aiguisée, armée de connaissances bibliographiques très étendues, touchait parfois à l'hypercritisme, sans cesser d'être féconde. Malade depuis longtemps, il s'était retiré depuis de longs mois en Suisse. C'est là qu'il vient de mourir. Sa perte sera vivement ressentie par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Orient latin et chrétien au moyen âge.

— M. l'abbé Duchesne a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Abel Bergaigne.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a mis au concours pour 1891 : une étude sur les travaux entrepris à l'époque carlovin-

gienne pour établir et reviser le texte de la Bible (prix Bordin) et une étude sur la tradition des guerres médiques (déterminer les éléments dont elle s'est formée, en examinant le récit d'Hérodote et les données fournies par d'autres écrivains; prix ordinaire); le catalogue des copistes de mss. grecs (prix Brunet). — Elle rappelle qu'elle a mis au concours ou prorogé, pour 1890, une étude sur les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides, d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc. (prix ordinaire); un examen de la géographie de Strabon; une étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le nom de Chroniques de Normandie; enfin une étude sur l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade (prix Bordin).

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Jean Reynaud (10,000 francs) à M. Fustel de Coulanges, membre de l'Institut. Elle a prorogé au 31 déc. 1891 le concours ouvert pour le prix du budget sur l'administration royale sous François Ier. L'étude des *Actes de François Ier*, réunis par l'Académie, et dont le t. II vient de paraître, est le point de départ obligé des recherches sur ce sujet.

— Voici la liste des thèses présentées cette année à l'École des chartes par les élèves de troisième année, et dont la soutenance aura lieu le 21 janvier prochain :

Aubert, Négociations des ambassadeurs de France auprès des Suisses pendant le règne de Henri III; Batiffol, Jean Jouvenel, prévôt des marchands (1360-1461); Desplanques, le Transport de Flandre, première réunion de la Flandre française à la France (1297-1369); Eckel, Étude sur le règne de Charles le Simple (893-929); Eulart, Étude sur les monuments religieux de l'architecture romane des anciens diocèses d'Amiens, Arras et Thérouanne; Léonardon, l'Intervention de Catherine de Médicis dans l'affaire de la succession de Portugal (1578-1583); Michel, Richard de Saint-Victor; Nerlinger, Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace, de 1469-1474; Picard, Bureau de La Rivière, favori de Charles V et Charles VI, 133?-1400; Portal, les Insurrections de Tuchins dans les pays de langue d'oc, vers 1382-1384; Renvoisé, Étude sur le règne de Louis X; Richebé, Essai sur le régime financier de la Flandre avant l'institution de la chambre des comptes de Lille; Souchon, Essai de géographie historique sur l'ancien diocèse de Beauvais aux XIIe et XIIIe siècles (1149-1217); Soullié, la Confédération des chapitres cathédraux de la province ecclésiastique de Reims (1234-1428); Travers, Étude diplomatique et historique des plus anciens actes de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés (639-1136).

— La librairie Ernest Thorin vient de mettre en vente la deuxième édition de : *les Premiers habitants de l'Europe, d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes*, par M. H. d'Arbois de Jubainville; le tome Ier se rapporte aux peuples étrangers à la race indo-euro-

péenne (habitants des cavernes, Ibères, Pélages, Étrusques, Phéniciens) et aux Indo-Européens, première partie (Scythes, Thraces, Illyriens, Ligures); et la traduction des *Études sur l'histoire du droit*, par le regretté sir Henry Sumner Maine; ces études concernent : les communautés de village en Orient et en Occident; l'Inde et les idées de l'Europe moderne; la théorie de la preuve; le droit romain et l'éducation juridique; la famille patriarcale; l'Inde et l'Angleterre.

— Vient de paraître chez Picard la troisième partie de l'*Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, par M. Henri Omont. Cette partie contient l'inventaire des fonds suivants : ancien fonds grec; belles-lettres; Coislin; supplément. La liste des manuscrits grecs des autres bibliothèques de Paris et des départements complète ce troisième volume, avec lequel se termine ce précieux inventaire. L'introduction et la table formeront un quatrième volume qui paraîtra prochainement.

— Viennent de paraître dans la *Collection des Documents inédits* les *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne*, 1369-1419, par M. Ernest Petit.

— M. Fr. Bonnardot a donné le tome IV des *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris* (1552-1558). Champion.

— On vient de distribuer le tome III du *Répertoire des travaux historiques* pour l'année 1883, contenant le supplément et l'index. — Les craintes que nous exprimions lors de la fondation de ce recueil se sont largement réalisées. Il est à l'heure actuelle de quatre ans en retard, car c'est le répertoire de 1887 qui devrait achever de paraître en ce moment. On a mis sept ans à faire paraître trois années du répertoire; ces retards iront en croissant en proportion géométrique. Il faudrait revenir à l'idée que nous avions émise à l'origine : un simple index annuel, confié à une seule personne bien rétribuée qui choisirait ses collaborateurs comme elle l'entendrait et aurait seule la responsabilité. La *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, publiée par les sociétés savantes de France depuis leur origine jusqu'en 1886, par MM. R. de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis, avance aussi avec une certaine lenteur, puisqu'elle a été commencée en 1886 et n'en est encore qu'à la *Gironde*. Il faudra donc six ou sept ans pour son entier achèvement. Les quatre premiers fascicules parus, formant le t. I, sont en vente à la librairie Hachette. Toutefois, il y a ici une idée pratique et juste, un plan simple, un champ bien limité et une œuvre personnelle dont les auteurs ont la pleine responsabilité. Le plan de répertoire au contraire est si peu précis qu'on y voit figurer des ouvrages de pure littérature ou de pure linguistique.

— Les fils de M. E. Laboulaye ont publié, sous le titre *Trente ans d'enseignement au Collège de France* (Larose et Forcel), les notes de dix-huit leçons de l'éminent historien juriste, dont l'enseignement a laissé

des souvenirs ineffaçables dans l'esprit de tous ceux qui l'ont entendu. M. R. Dareste a rappelé dans une préface émue les sujets si variés des cours d'E. Laboulaye et l'originalité de vues dont il a fait preuve dans les domaines les plus divers. Malheureusement, il n'écrivait pas ses cours et, sauf celui sur les institutions de la France au XVIIIe siècle, qui a paru dans la *Revue des cours littéraires,* on ne peut en reconstituer aucun en entier. Aussi sera-t-on heureux de retrouver dans le présent volume ces dix-huit leçons relatives à la philosophie du droit, à l'histoire du droit français, à l'histoire du droit en général et au droit constitutionnel.

— Nous recevons de M. l'abbé DOUAIS trois tirés à part intéressants : 1° un article de la *Revue de l'art chrétien* consacré à *Deux reliquaires de l'église Saint-Sernin :* le reliquaire de saint Saturnin, du commencement du XIIIe siècle, orné de reliefs en argent représentant le martyre et les funérailles du saint ; le reliquaire de la vraie croix, de la deuxième moitié du XIIIe siècle, orné de scènes évangéliques en émail avec inscriptions mentionnant la donation de la relique à Raimond Botardel par l'abbé de Notre-Dame de Josaphat ; 2° un article de la *Revue de Gascogne* relatif à diverses bulles pontificales. Les plus importantes sont : 1° une bulle de Martin V, du 18 mai 1425, prouvant l'existence d'un évêque Jean qui occupa le siège de Lescar de 1422 à 1425 et celui de Couserans de 1425 à 1428, et que les bénédictins n'ont pas connu ; et montrant aussi qu'Arnaud Salins (Gams dit : de Saliers) fut évêque de Couserans avant de remplacer à Lescar Jean, qui le remplaça à Couserans ; 2° une bulle d'Eugène IV, du 18 avril 1440, transférant à Couserans Jordan II, évêque de Mirepoix, après la mort de Gérald et la lutte pour le siège entre Guillaume d'Estouteville et Jean Michel ; 3° huit bulles de Clement VIII d'où il appert que le siège de Couserans devint vacant à la fin de 1591 par la démission de François Bonard et que celui-ci eut pour successeur son neveu Jérôme de Lingua, qui fut sacré à Rome le 14 février 1593. Nous y apprenons aussi l'existence, en 1593, d'un évêque de Smyrne, Augustin Busio. La troisième brochure nous raconte les luttes des *Capucins et Huguenots* dans le Languedoc sous Henri IV (Lyon, Witte et Perrussel, 55 p. in-8°). Établis à Toulouse en 1581, les capucins ne tardèrent pas à s'étendre dans tout le Languedoc. De 1592 à 1595, ils soutinrent contre le parlement de Béziers une lutte héroïcomique pour éviter de prier pour Henri IV, non encore réconcilié avec le saint-siège. M. Douais en a raconté le premier les péripéties, d'après deux histoires inédites des capucins d'Aquitaine conservées aux archives de Toulouse.

— Les « Passagiens » sont une secte contemporaine des Cathares et des Vaudois ; ils niaient l'égalité des trois personnes dans la divinité, tout en admettant la divinité du Christ ; ils admettaient la pratique de la circoncision ; ce sont des Cathares judaïsants, dont l'origine doit être sans doute cherchée en Lombardie, comme celle des Arnaldistes. Il est déjà question d'eux au concile de Vérone (1184) où leurs doctrines sont

condamnées; ils paraissent avoir disparu vers le milieu du XIIIe siècle. M. Charles MOLINIER, qui s'est constitué chez nous l'historien de ces sectes hétérodoxes, leur a consacré un court mémoire dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* (t. X, 1888), qu'il a fait tirer à part (30 p. in-8°). Il y indique les sources relatives à l'histoire de cette secte et les conclusions qu'on peut en tirer sur leurs doctrines.

— M. GRELLET-BALGUERIE a publié, dans le t. XXVI des *Archives historiques du département de la Gironde* et à part, le Procès-verbal de la sentence prononcée par la haute cour de Guyenne (cour souveraine créée conformément au traité de Brétigny) contre Guillaume-Sans de Pommiers, vicomte de Fronsac, coupable d'avoir conspiré avec Amauri d'Albret en faveur de la France. La sentence de mort prononcée par le sénéchal de Guyenne, conjointement avec un jury de seigneurs, maires et bourgeois, fut exécutée en mai 1377. Guillaume-Sans fut décapité à Bordeaux.

— M. L. THUASNE, dans l'étude qu'il a consacrée au séjour de Gentile Bellini à Constantinople, en 1479-1480 (*Gentile Bellini et Mohammed II.* Leroux, 71 p. in-4°), n'a pas seulement mis au jour d'intéressantes recherches sur les portraits et autres œuvres exécutés par le peintre pour le sultan, il a encore consacré une grande partie de son travail à Mahomet lui-même, dont il analyse le caractère en rapprochant tous les témoignages des contemporains sur le conquérant.

— M. DE RUBLE a publié dans le tome XV des *Mémoires de la Société des Antiquaires du centre* et à part (Bourges, Tardy-Pigelet, 40 p. in-8°) une série de documents inédits importants sur la guerre civile en Berry et la paix de Bourges, en 1562.

— Le *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme français (15 novembre 1888) cite un article du *Christian life* établissant que Michel Servet est né dans la petite ville de Villanueva de Sigena, en Aragon; on y montre encore une maison qui passe pour être celle de la famille de l'infortuné médecin.

— Le joli château de Talcy est surtout connu par le séjour qu'y fit Agrippa d'Aubigné chez les Salviati et par l'amour que lui inspira Diane Salviati. M. Edm. STAPFER, neveu du propriétaire actuel du château, a résumé dans une jolie plaquette les faits principaux de l'histoire de cette maison (Fischbacher, 153 p. in-24).

— M. E. RIGAL a publié, dans la petite collection Dupret, in-32, une *Esquisse d'une histoire des théâtres de Paris de* 1548 *à* 1635.

— Le trente-neuvième fascicule des *Mémoires et documents scolaires* publiés par le Musée pédagogique est consacré à une excellente étude de M. GAUFRÈS sur *Horace Mann* (Delagrave, Hachette, 245 p. in-8°), le réformateur de l'éducation en Amérique, et à la traduction de quelques-uns de ses opuscules pédagogiques.

— L'administration des Archives nationales a décidé de faire exécuter des fac-similés de tous les diplômes mérovingiens conservés dans ce dépôt. Ils figureront à l'exposition universelle.

— La troisième série des études de M. L. Pélissier sur les *Amis d'Holstenius* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. VIII) est consacrée à Aléandro, l'aimable et docte secrétaire des cardinaux Bandini et Fr. Barberini. M. Pélissier a fait revivre dans son introduction la figure de cet ami de tous les érudits de son temps qui, sans entreprendre lui-même aucune œuvre importante, mettait une inépuisable complaisance au service de ses correspondants. Sa correspondance avec Jérôme Bignon, Baltazar de Vias, Herwart de Hohenbourg, Pierre et Jacques Dupuy, et divers autres savants, était bonne à recueillir pour l'histoire de l'humanisme au XVIIe s. — M. Pélissier a également publié, dans la *Revue rétrospective*, des *notes* tirées du *Journal de Mahul*, et dans la *Revue alsacienne*, un article sur *Henri IV, Bongars et Strasbourg* (tiré à part, chez Berger-Levrault), où, en rendant compte du livre de M. Anquez : *Henri IV et l'Allemagne*, il développe avec pièces à l'appui le récit des différends survenus entre Henri IV et Strasbourg à l'occasion de l'héritage du couvent des Chartreux et de la succession à l'évêché. Signalons aussi une spirituelle plaquette *De l'amour des livres* (Aix, Makaire). Une erreur la dépare, la mention du « livre de Galeotto. » Le livre que lisaient Paolo et Francesca etait Lancelot du Lac, où Galehaut joue le rôle d'entremetteur. — « Galeotto fu il libro e chi lo scrisse, — c'est-à-dire le livre et son auteur furent les entremetteurs entre Paolo et Francesca. »

— Nous avons reçu de M. André Joubert les brochures suivantes qui sont des tirés à part soit de la *Revue historique du Maine*, soit de la *Revue de l'Anjou* : *les Archives angevines de Naples*, analyse sommaire d'une série de documents inédits allant de 1265 à 1285, avec un appendice contenant six actes de Charles Ier relatifs à l'Anjou, de 1274 à 1276 (Angers, Germain et Grassin, 22 p.); *la Bibliothèque et le mobilier d'un lieutenant particulier au siège royal de Château-Gontier sous Louis XIII*, 1626-27; ce lieutenant particulier est maître René Quantin, qui mourut le 5 oct. 1526 (Mamers, Fleury et Dangin, 39 p.); *les Prisons du roi à Château-Gontier aux XVIIe et XVIIIe siècles*, notes sur la police et l'entretien des prisons, sur les diverses catégories de détenus, d'après les livres d'écrou, etc. (ibid., 34 p.).

— M. J. Favier, conservateur de la bibliothèque de Nancy, a fait insérer dans la *Revue rétrospective* et tirer à part les *Souvenirs inédits de François Hennequin, prisonnier à la Bastille, de* 1675 *à* 1677. Ce Hennequin fut très mêlé pendant un demi-siècle aux affaires politiques de la Lorraine; soupçonné de favoriser l'amour que la grande-duchesse de Toscane, Marguerite-Louise d'Orléans, avait conçu pour le prince Charles de Lorraine, fils de Nicolas-François, il fut arrêté et détenu à Metz pendant huit mois; c'est probablement pour le même motif qu'il

fut enfermé à la Bastille. Sa détention fut très pénible, car Hennequin avait été mis au secret par ordre du roi. Il donne sur sa vie journalière des détails curieux, sans être tout à fait nouveaux; il se plaint très fort des rigueurs auxquelles il a été condamné et qui ont ruiné sa santé. Nous sommes loin des récits presque poétiques tels que ceux qu'on lit dans les Mémoires de Marmontel, mais il faut se rappeler qu'Hennequin était non un malheureux faquin de lettres, mais une façon de criminel d'État. Hennequin a aussi composé des mémoires que cite le P. Lelong et que dom Calmet a utilisés pour une *Histoire de Lorraine*.

— Le P. Ingold, prêtre de l'Oratoire, poursuit avec autant de succès que de persévérance ses études sur l'histoire de son ordre. Le huitième fascicule de sa Petite bibliothèque oratorienne, 2e série, est consacré à l'*Église de l'Oratoire Saint-Honoré* (Poussielgue, 121 p. in-8°), qui fut fondée par le cardinal de Bérulle et dont les pierres, bien qu'elles servent aujourd'hui d'abri au culte protestant, racontent l'histoire de l'ordre illustre qui a tant fait pour la science et pour l'Église. Le P. Ingold a très habilement rattaché à son étude sur la construction de l'Oratoire du Louvre le souvenir des cérémonies imposantes qui y furent célébrées, des prédicateurs qui s'y sont fait entendre, des hommes éminents par leurs talents ou leurs vertus qui y furent ensevelis.

— M. Marius Tallon a publié, avec une introduction et des notes, un très important document historique, un *Fragment de la guerre des Camisards* (Privas, imp. du *Patriote*, 105 p. in-8°), sortes d'annales, s'étendant de 1692 à 1709, faisant partie des archives du château du Pouget. L'auteur est un ardent catholique, et il ne laisse rien ignorer de tous les crimes dont se souillèrent les Camisards.

— M. J. Ballieu a très spirituellement, dans sa brochure *le Dîner du bout du banc* (Dupret, 107 p., petit in-24), fait revivre la société d'hommes de lettres et d'hommes de théâtre qui se réunissait, au milieu du XVIIIe siècle, chez la comédienne Mlle Quinault.

— M. C. Henry, un fureteur des plus habiles et des plus actifs, à qui nous devons la publication de la correspondance inédite de Mlle de Lespinasse, a réuni, en un vol. in-8°, des *Œuvres et correspondances inédites de d'Alembert* (Perrin), où l'on retrouvera les lettres sur la cour de Prusse parues dans la *Revue* (t. XXVI, p. 621), une lettre sur la destruction des jésuites et des lettres de Voltaire. Signalons aussi aux curieux une plaquette de M. Henry : *la Vérité sur le marquis de Sade* (Dentu), où sont précisées les causes de son emprisonnement et fixés les points essentiels de sa biographie.

— On lira avec un véritable intérêt le livre de l'abbé Féret sur le *Pouvoir civil devant l'enseignement catholique* (Perrin, 1888, 552 p., in-12). L'érudit historien de l'abbaye Sainte-Geneviève et du cardinal du Perron est très versé dans la connaissance des doctrines politico-théologiques; il a exposé dans son livre d'abord les opinions des docteurs de l'Église sur le pouvoir civil en général, puis les opinions des théolo-

giens soutenues en France depuis le xve siècle sur le pouvoir royal, enfin la formation de la théorie du droit divin du roi et de la *légitimité*. Il a mis hors de doute le fait que pour l'Église le pouvoir civil émane de Dieu, mais s'exerce par la nation qui le confie soit à une, soit à plusieurs personnes, et l'organise soit suivant la forme républicaine, soit suivant la forme monarchique. Au fond, et malgré les déclarations récentes qui semblent y contredire, l'Église a toujours prêché la souveraineté du peuple, à la condition, il est vrai, que cette souveraineté s'exerce conformément aux intérêts et aux volontés de l'Église.

— Le troisième volume de la traduction française de l'*Histoire des Juifs* de Grætz, par M. Moïse Bloch, vient de paraître à la librairie Durlacher. Il comprend la période qui s'étend de 70 à 924 après J.-C.

— M. F. Loise a réuni en quatre volumes, en les remaniant et en les complétant, des mémoires académiques qu'il a consacrés à l'*Histoire de la poésie en rapport avec la civilisation dans l'antiquité et chez les peuples modernes de race latine* (Thorin). Un volume est consacré à l'antiquité et un à chacun des trois pays latins : France, Espagne et Italie. L'idée de l'ouvrage est heureuse. Malheureusement, ce sujet si intéressant a été traité par M. Loise avec trop peu de précision et dans un style aussi déclamatoire qu'inexact.

— M. R. Brunet a fait reproduire en brochure le touchant discours prononcé, le 9 mars 1871, sur la tombe de Carnot, par le commandant du génie Peyre, devant les officiers français, prisonniers de guerre, en résidence à Magdebourg (Roy).

— M. L. Delabrousse a réuni et publié, chez Quantin, les *Discours politiques et judiciaires, rapports et messages de J. Grévy* (2 vol. in-8°), qui offrent un certain intérêt pour l'histoire de la République de 1848 et de celle de 1870. Ils forment un utile supplément aux recueils du même genre, mais bien plus importants, publiés par Thiers et Gambetta.

— M. F. Corréard a achevé le cours d'histoire de France qu'il publie à la librairie Masson pour l'enseignement spécial. Son volume d'*Histoire contemporaine* se distingue par les mêmes qualités que les précédents volumes, la concision, la netteté, parfois même de la force dans la pensée et l'expression. De trop nombreuses fautes d'impression déparent le volume, par exemple : Quinet, *Campagne de* 1825 ; Sorel, *Traité du* 20 *novembre* 1815.

— La *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, qui paraît depuis 1884, chez Paul Dupont, quoique principalement consacrée à l'étude des questions pédagogiques actuelles, fait une certaine place à l'histoire de l'enseignement. Elle publie notamment sur l'histoire des collèges une série de documents empruntés généralement aux archives locales. Voici la liste de ceux qui ont paru jusqu'ici : Fringnet. Le Collège des oratoriens au Mans (n^os des 1er-15 juillet et 1er août 1885). — E. Guyot. Documents sur le collège de Sancerre (1er août 1885). — F. Lambert. Histoire de l'enseignement à la Marti-

nique (15 sept. et 1er oct. 1885, 15 janv. 1886). — A. Gautier. Documents sur le collège de Rouen et sur l'école centrale de la Seine-Inférieure (15 oct. et 1er nov. 1885). — J.-F. Thénard. Documents sur le collège de Rouen (1er janvier 1886). — Le même. Document sur la réorganisation du collège de Montpellier, en 1762 (1er mars 1886). — L. Pingaud. L'enseignement public dans le Doubs en 1789 (15 mars 1886). — A. Benet. Documents sur le collège de Verneuil (1er janvier 1886); statuts du collège de Condé-sur-Noireau (15 janv. 1886); documents sur les collèges d'Arnay-le-Duc et de Beaumont-en-Auge (15 mai 1886) et sur celui de Pont-Audemer (15 juillet 1886); statuts de l'université de Caen au xve siècle (15 oct. 1886); institution du collège de Vernon en 1606 (1er mai 1887); l'université de Caen en 1790 (15 avril 1888); documents sur le collège de Vire (15 mai 1888). — W. Marie-Cardine. Documents sur les collèges de Coutances (15 avril 1886), de Bayeux (15 mai 1886) et d'Avranches (15 février 1888); sur le lycée de Caen (1er avril et 15 juin 1887); sur l'instruction publique dans l'Yonne pendant la Révolution (1er mars 1887). — Vattier. Documents sur le collège de Séez (1er juillet 1886). — H. Bazin. Le collège de la Trinité à Lyon au xvie siècle (1er sept. 1886). — G. Cournat. Notice sur le collège de Provins (1er oct. 1886). — H. Monod. Rétablissement du collège de Morlaix en 1778 (1er nov. 1886). — Godard. Documents sur le collège de Gray (1er déc. 1886). — E. Jourdan. Le collège de Draguignan en 1644 (1er mars 1887). — Guittard. Documents sur le collège d'Issoire (15 mars 1887). — Labroue. Documents sur le collège de Bergerac (15 mai 1887). — Guyot. Fondation du collège de Châtillon-sur-Seine, en 1624 (1er avril 1888). — A. G. Documents sur la faculté de droit de Caen, sur Nicolas Heinsius et Henri Basnage (15 juillet 1888).

— La Société historique algérienne vient de faire paraître la table générale des vingt-cinq premiers volumes de la *Revue africaine*, 1856-1881 (Alger, Jourdan, in-8°, viii-314 p.).

— A la fin de leur beau volume sur la *Sigillographie des seigneurs de Laval* (1095-1605), MM. Bertrand de Broussillon et P. de Farcy émettent le vœu, auquel nous nous associons, de voir reprendre les recherches de M. Demay sur les sceaux conservés en province. Ils demandent que les sacrifices nécessaires soient faits pour centraliser aux Archives nationales, non seulement les moulages des sceaux de la Bibliothèque nationale, mais encore ceux de toutes les empreintes qui existent dans les archives départementales et dans les collections privées. Les services rendus journellement par la collection actuelle indiquent l'importance qu'il y aurait à la compléter.

— M. Henri Bouchot, dont nous avons déjà signalé le volume intitulé : *la Famille d'autrefois* (Lecène et Oudin), vient de publier à la même librairie une *Histoire anecdotique des métiers avant* 1789. Il y passe en revue successivement les métiers de luxe (imagiers, orfèvres, scribes, imprimeurs, ménétriers), de relations (médecins, chirurgiens, dentistes,

domestiques), d'alimentation, ceux du vêtement, du fer, du bâtiment et du meuble. Le volume est illustré de gravures empruntées à d'anciens ouvrages imprimés ou manuscrits. C'est un livre d'une lecture instructive sous une forme légère.

— Le tome III de l'*Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique,* par M. Henri Doniol, a paru chez A. Picard. Il contient l'analyse de la correspondance diplomatique pour les années 1778 et 1779, et montre les efforts du gouvernement français pour entraîner l'Espagne dans la guerre qu'il vient de déclarer à l'Angleterre, les rapports de la France avec la Prusse, dans l'affaire de la succession de Bavière, où la France refusa, malgré l'impatience de Frédéric II, de s'engager trop complètement, afin de garder toute sa liberté d'action en faveur de l'Amérique, l'attitude incertaine et, au fond, plutôt hostile du Congrès américain à l'égard de la France, la première campagne de l'escadre d'Amérique, les affaires de Sandy-Hook, de Newport et de Boston (1778), les commencements de la ligue des Neutres, la déclaration tardive de l'Espagne et ses réserves à l'égard du pacte de famille quand elle rompit enfin avec l'Angleterre. Dans ses négociations avec l'Espagne, comme avec la Prusse et la Russie, Vergennes a toujours déclaré de la façon la plus formelle que l'indépendance pleine et entière des États-Unis était l'unique but que se proposait la France. Cette loyauté du gouvernement français forme un contraste fort instructif avec la conduite équivoque des principaux chefs de l'insurrection. On sait que M. Doniol raconte peu; il laisse parler les documents, qui sont fort nombreux, presque tous inédits et d'une importance considérable. Nous reviendrons plus au long sur cette publication, admirable à certains égards, quand elle sera terminée.

— M. de Lanessan, à qui nous devons déjà un très bon livre sur l'Expansion coloniale de la France et une des études les plus sincères que nous possédions sur la Tunisie, a consacré une étude semblable à l'*Indo-Chine française* (Alcan, 760 p. in-8°; prix : 15 francs). L'auteur y a condensé et coordonné les matériaux très nombreux et très variés qu'il a réunis sur ces pays au cours d'une mission dont il avait été chargé par le gouvernement français. Il y expose : le sol et les centres de population de l'Indo-Chine française (Cochinchine, Annam et Tonkin), le climat, les populations (caractères, mœurs, institutions sociales et politiques), l'état de l'agriculture, de l'industrie, des arts et du commerce, la situation financière et monétaire, le régime douanier, enfin la situation politique et administrative. M. de Lanessan appartient à un des partis avancés de la Chambre des députés, mais les déclamations passionnées ne sont pas pour lui des raisons, comme pour un trop grand nombre, malheureusement, de ses collègues; c'est un esprit réfléchi; il ne demande pas qu'on abandonne cette ébauche d'empire français dans l'Extrême-Orient que nous avons commencée; il se contente de demander et de conseiller une politique prudente et persévérante. Puisse-t-il être entendu et du gouvernement, et surtout de ses collègues !

— M. Charles Wiener a publié sous le titre de *Chili et Chiliens* (libr. Cerf, in-8°) un livre à la fois des plus attrayants et des plus sérieux. Connaissant le Chili à fond pour l'avoir d'abord exploré en voyageur, puis habité comme secrétaire d'ambassade, il est à croire que son œuvre est d'une rare exactitude. En tout cas, elle donne l'impression de la vérité, et il s'est trouvé qu'à l'adresse du Chili la vérité était un compliment. Non seulement ce pays a une industrie et un commerce des plus importants, non seulement il s'est rendu redoutable à ses voisins par la bonne organisation de ses finances, de sa marine et de son armée, mais encore il a des orateurs, des littérateurs et des artistes, en attendant qu'il ait des savants. Il a donc devant lui un avenir certain, et nous devons d'autant plus nous en préoccuper qu'en Europe c'est surtout la civilisation française qui le séduit. Il y a au Chili non seulement un important marché d'échange ouvert à nos industriels et à nos commerçants, mais aussi des sympathies à notre égard qu'entretiennent des affinités de race et d'intelligence. Elles appellent les nôtres. Le livre de M. Charles Wiener est déjà une preuve que celles-ci ne sauraient manquer à la jeune république sud-américaine.

Livres nouveaux. — Biographies. — *Pouy*. Les De Morviller, 1345-1476. Amiens, Douillet (Soc. des Antiq. de Pic. Bullet. 1887). — *Carré de Busserolle*. Curieuse histoire d'un procureur de la commune de Tours, 1793-96. Tours, Suppligeon.

Documents. — *A. Chassaing*. Cartulaire des Hospitaliers du Velay. Picard. — *N. Garnier*. Lettres inédites du président Jeannin. Dijon, Darantière (Mémoires de la Soc. bourguignonne de géogr. et d'hist.). — *Schéfer*. Les voyages de Ludovico de Varthema, ou le Viateur en la plus grande partie de l'Orient, traduits de l'italien en français par J. Balerin de Raconis, commissaire de l'artillerie sous le roi François Ier. Leroux. — Annales ordinis carthusiensis, 1084-1429, auctore D. Carolo le Couteulx cartusiano, nunc primum a monachis ejusdem ordinis in lucem editi. Vol. III, 1184-1230. Neuville-sous-Montreuil, Duquart, in-4°. — *M. de Baillehache*. Souvenirs d'un lancier de la Garde sous le second empire. Paris, impr. Picquoin. — *Maignien*. Les chroniques de Bretaigne, par A. Bouchart, de 1514. Tome I. Rennes, Caillière. — *Donot* et *L. de Neubourg*. Le Forez pendant la Révolution; collection de documents rares ou inédits. Lyon, Brun et Georg. — *Abbé Paris-Jallobert*. Descente des Anglais à Cancale en 1758; nouveaux documents contemporains inédits (Mém. de la Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vilaine, tome XVIII). Rennes, Catel. — *Labat*. Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan, 1200-1800. Bordeaux, Gounouilhou. — *G. Guigue*. O. De La Haye; poème sur la grande peste de 1348. Lyon, Georg. — *Abbé P. Guillaume*. Chartes de N.-D. de Bertaud, monastère de femmes, de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap. Picard.

Histoire locale. — *Bonnel*. Les 332 victimes de la commission populaire d'Orange en 1764. Avignon, Roumainville. — *Abbé Buisson*. Essai historique sur l'hôpital de Remiremont. Remiremont, Guillemin. — *Dony*. Monographie des sceaux de Verdun. Verdun, Laurent. — *O. Des Murs*. Éphémérides du château et de la ville de Nogent-le-Rotrou sous les principaux seigneurs de cette baronnie. Nogent-le-Rotrou, Hamard. — *Cornillon*. Le Bourbonnais sous la Révolution; tome I. Moulins, Durond. — *Le Clerc du Flécheray*. Le comté de

Laval. Laval, Chailland. — *Abbé Pointeau.* Certificats de l'état religieux de la noblesse du Bas-Maine en 1577; doyennés d'Ernée, du Passais, de la Roche-Mabille, de Javron, de Mayenne, d'Évron, de Sablé et de Sillé. Laval, Moreau. — *Abbé Blanchet.* Histoire de l'abbaye royale de N.-D. de la Couronne en Angoumois. Angoulême, Coquenard. — Histoire du royal monastère de Brou, près Bourg-en-Bresse, par le R. P. Sébastien de Sainte-Claire (1702). Bourg, Villefranche. — *Bernier.* Établissement du marché à Crespin en 1291. Douai, Crépin (Souvenirs de la Flandre wallonne. 2e série, t. VII). — *R. Du Mesnil.* Notice historique sur Orsay. Id. sur Palaiseau. Paris, impr. Levé. — *Abbé C. Daux.* Histoire de l'église de Montauban depuis les premiers temps jusqu'à nos jours. 2 vol. Soulié. — *Le Verdier.* Un procès séculaire : la seigneurie et la vicomté de Pont-Audemer. Rouen, Cagniard. — *Marquis de Dampierre.* La Saintonge et les seigneurs de Plassac; le duc d'Épernon, 1554-1642. Picard. — *Arnaud.* Histoire des protestants du Vivarais et du Velais. Vol. II, 4e période : le Désert. Grassart. — *Carré de Busserolle.* Armorial général de la Touraine. Tours, Suppligeon. — *Tartarin.* Étude historique sur Bellegarde-en-Gâtinais. Orléans, Herluison. — *Saint-Denis* et *Drouet.* Notices historiques et statistiques sur les communes des environs d'Elbeuf. N° 7. Elbeuf, Saint-Denis. — *Pagart d'Hermansart.* Saint-Omer en 1789 et la convocation du tiers aux états généraux. Saint-Omer, d'Homont. — *G.-A. Prévost.* Notice archéologique et historique sur l'évêché d'Évreux. Caen, Delesques (Bulletin monumental, 1887).

Alsace-Lorraine. — Nous empruntons à la *Poste* de Strasbourg (numéro du 23 octobre 1888) quelques renseignements sur des acquisitions qui ont été faites récemment par les archives de l'Alsace et de la Lorraine :

« Les dépôts des archives de l'Alsace-Lorraine viennent de s'accroître notablement de documents demeurés jusqu'ici en la possession de particuliers. Les archives départementales de Lorraine ont fait l'acquisition de deux collections, dont l'une présente un intérêt tout particulier pour les études historiques comme pour la philologie. Elle provient de M. de Hardenberg et comprend une série de chartes et d'actes de 956 à 1650, parmi lesquels quatre bulles pontificales du XIIe siècle, une bulle du concile de Constance, quinze chartes des évêques et des abbés de Metz, une lettre du roi de France Henri IV, etc. La plus ancienne charte en français de cette collection est une lettre du chevalier Pierre de Vormont, voué de Norroy, à l'évêque de Metz Jean, de 1235. L'autre est une ample série d'actes privés qui appartenaient pour la plupart aux archives des comtes lorrains de Barsberg, en tout environ 300 pièces.

« Les archives départementales de la Basse-Alsace ont reçu en don de M. J. Schlumberger, président du Landesausschuss, tous les documents d'archives de sa propriété de Bonne-Fontaine (Guten Brunnen) à Saar-Union. Ils comprennent une grande partie des archives du comté de Saarwerden, des comptes administratifs du XVIe et du XVIIe siècle, et avant tout les archives de l'administration du bailliage de Hœrskirchen par le Nassau, enfin des actes du XVIIe et du XVIIIe siècle sur les grands procès du comte de Saarwerden avec la Lorraine et Linange, et des documents sur le partage du comté en 1745.

« Ce sont les archives départementales de la Haute-Alsace qui ont

reçu l'accroissement de beaucoup le plus riche et le plus important provenant de la succession de l'évêque Ræss, de Strasbourg. Ce sont des documents provenant de l'ancienne abbaye de Munster, dans la Haute-Alsace, qui, vraisemblablement, avaient été soustraits au début de la Révolution française, lors du transfert des archives de l'abbaye; en tout 215 pièces du VIIIe au XVIIIe siècle. Parmi eux se trouve une série des privilèges concédés à l'abbaye par les souverains depuis le Mérovingien Childéric II jusqu'à l'empereur Ferdinand III, des bulles de papes et autres depuis Alexandre IV, des pièces relatives aux relations de l'abbaye avec les communautés des vallées et particulièrement les villes de Munster et de Türckheim. Il s'y trouve en outre des renouvellements de concessions, des actes d'acquisitions, treize liasses d'actes et dix-sept registres, censiers, recueils de copies, rôles censiers, registres de fermage. Il y a lieu de faire une mention spéciale des plus anciens diplômes de l'abbaye, dont Schöpflin a jadis, dans l'*Alsatia diplomatica,* donné des reproductions maintenant insuffisantes; ainsi le diplôme de Childéric II, représenté par une copie du VIIIe siècle, une cession de biens du temps de Pépin, des privilèges de Louis le Pieux, de Lothaire Ier, de Lothaire II et du roi Zwentibold sont de nouveau devenus accessibles aux recherches diplomatiques et historiques. On pourra compter la réintégration de ces documents parmi les acquisitions les plus précieuses que les archives de la province aient faites depuis longtemps. »

La *Poste* ajoute qu'elle donnera bientôt des renseignements sur des acquisitions très importantes faites par les archives de l'Alsace par suite d'un échange négocié avec les dépôts d'archives d'État de Bade, de Bavière et de Wurtemberg.

Grande-Bretagne. — M. William Mac-Dowall, mort en novembre dernier, à l'âge de soixante-treize ans, avait publié une bonne *History of Dumfries.*

— M. W.-R. Fisher, avocat, mort le 17 novembre, à l'âge de soixante-quatre ans, avait publié deux ouvrages excellents, l'un : *The law of mortgage and other securities upon property* (1856, seconde édition en 1868, troisième édition en 1876, quatrième édition en 1883); l'autre : *The forest of Essex; its history, laws and ancient customs, and the wild deer which lived in it* (1887).

— M. Ch. Plummer doit donner une nouvelle édition de la *Chronique saxonne* de 800 à 1001 pour la Clarendon Press (Oxford).

Dans la même collection viennent de paraître un volume sur la correspondance inédite de D. Hume : *Letters of David Hume to William Strahan,* par M. G.-B. Hill, et un traité sur la possession dans la loi commune : *An essay on possession in the common law,* par M. Fr. Pollock et M. R.-S. Wright (Londres, Henry Frowde).

— M. Edward-A. Freeman a réuni en un volume (Macmillan, 112 p. in-8°) quatre leçons professées à Oxford en novembre 1887. Elles se

rapportent à deux sujets : le premier (*Fifty years of European history*) doit être rangé parmi ces innombrables écrits de circonstance provoqués par le cinquantenaire de la reine Victoria. C'est un tableau rapide des changements politiques en Europe depuis un demi-siècle. Le second (*Teutonic conquest in Gaul and Britain*) traite un sujet que M. Freeman a déjà plusieurs fois abordé, soit dans une série d'articles insérés dans le *Macmillan Magazine*, soit dans plusieurs des nombreux appendices qui terminent les volumes de la *Norman Conquest;* c'est la question de savoir si le peuple anglais est de race celtique ou germanique; un discours de M. Sayce à la section d'anthropologie de l'association anglaise pour l'avancement des sciences (octobre 1887), une lettre de M. Huxley au *Times* (12 octobre 1887), les ouvrages de MM. Coote, Seebohm, Elton s'entendent pour attribuer à l'élément celtique un rôle considérable dans les formations de la nation anglaise et attaquent plus ou moins directement l'opinion soutenue par Stubbs, Green et Freeman, pour qui la race et les institutions anglaises sont essentiellement germaniques. On a reproché à ces derniers l'hypothèse de la destruction totale de la race bretonne par les Anglo-Saxons; M. Freeman répond que jamais il n'a dit pareille chose, mais seulement que, dans certaines parties de la Bretagne, l'élément teutonique s'est entièrement substitué à l'élément celtique; que, dans d'autres, les deux éléments se sont mélangés et fondus ensemble; que, par conséquent, la question est surtout mal posée. Il nous semble que M. Freeman eût pu écarter d'une main plus décidée les raisons alléguées par les anthropologistes, dont la science est encore si peu sûre. Sur le terrain strictement historique, sa situation est fort dépendable. Mais combien tout ce qu'il dit eût gagné à l'être dans un style plus concis et plus précis!

— M. Sayce a publié une histoire des Hittites : *The Hittites, or the story of a forgotten empire;* ce petit volume (à 2 sh. 6 d.) forme le numéro 12 des « By-paths of bible knowledge, » entrepris par la « Religious tract society. »

— Le dix-septième volume de l'*Histoire des nations*, publiée chez Fisher Unwin, est consacré à la Perse. Il est dû à M. Benjamin, qui a été pendant un temps ministre des États-Unis à Téhéran.

— La série d'études sur les hommes d'État anglais que publie la librairie Allen (Statesmen series) contient les biographies suivantes : *Metternich*, par le colonel Malleson; *Sir Robert Peel*, par M. Montague; *Lord Beaconsfield*, par M. Kebbel; *Viscount Palmerston*, par M. Lloyd C. Sanders, le directeur de l'entreprise; *Daniel O'Connell*, par M. Hamilton.

— *International law*, par sir Henry S. Maine, qui vient de paraître chez J. Murray, se compose des leçons (Whewell lectures) professées par l'auteur à Cambridge en 1887.

— M. R.-R. Sharpe a entrepris de publier, à la demande de la corporation de Londres, les actes conservés dans les archives de la « Court of Husting, » à Guildhall, qui existent depuis 1254. C'était une cour

pour l'enregistrement des transferts des propriétés immobilières dans la cité; elle servait aussi à homologuer les testaments des bourgeois. Le premier volume, préparé par M. Sharpe, contiendra des extraits d'environ 2,500 testaments antérieurs à l'an 1360.

— Les documents appelés « Pedes finium » ou « Feet of fines » sont des transactions passées surtout pour la transmission de la terre noble; ils forment aux archives une série qui se continue jusqu'au règne de Richard III; aussi sont-ils fort précieux pour la topographie et l'histoire nobiliaire durant tout le moyen âge. On en a déjà publié les inventaires pour plusieurs comtés : Derby (Derby archæological society), Kent, York (Yorkshire archæological and topografical association), Cambridge (Cambridge antiquarian society). Pour les autres comtés, M. Walter Rye propose de fonder une société, dont il serait dès le début un des membres les plus actifs. Cinquante souscripteurs pour chaque comté leur suffiraient pour commencer.

— La *Scottish history society* a décidé la publication des ouvrages suivants : 1° les « Glamis papers, » comprenant le « Book of record, » écrit par Patrick, premier comte de Strathmore (1647-1695), le journal de lady Helen Middleton, sa femme, et autres documents concernant la vie sociale au XVII° siècle; 2° l' « Histoire de ma vie, d'après les notes prises depuis que j'eus l'âge de vingt-six ans, » 1702-1754, par sir John Clerk de Penicuik House; 3° le « De unione regnorum Britanniae » de sir Thomas Craig; 4° les « Diaries » ou « Account books » de sir John Foulis de Ravelston (1679-1707) et d'Anne Erskine, femme de John Erskine de Balgownie (1675-1699). L'exercice de l'année 1788-89 comprendra : 1° le « Diary » du Rév. John Mill, ministre de Dunrossness, Sandwick et Cunningsburgh, dans les Shetlands (1742-1805), publié par M. Goudie; 2° « A narrative of Mr. J. Nimmo, a convenanter, 1654-1708, » par M. Scott Moncrieff; 3° le registre de la « kirk session » de St Andrews, deuxième partie, 1583-1600, par M. Hay Fleming. Lord Roseberry se propose en outre de faire imprimer à ses frais et d'offrir à la Société un volume de « Listes de rebelles transmises aux commissaires de l'Excise par les divers surintendants de l'Excise en Écosse, en exécution d'une circulaire du 7 mai 1746. »

— La Société des Textes écossais a publié parmi les publications afférentes à l'exercice de 1888 le tome II du *De origine, moribus et rebus gentis Scotorum,* de l'évêque Lesley, trad. par le P. Dalrymple.

— La neuvième édition de la *Encyclopædia britannica* est maintenant terminée avec le volume XXIV (Édimbourg, Adam et Ch. Black).

— La *Chetham Society,* de Manchester, a mis en distribution pour 1886-1887 trois volumes, dont nous citerons le tome XIV, deuxième série : *Coucher book of Furness abbey,* ou cartulaire de cette abbaye, publié par le Rév. Atkinson, et le tome XV : *History of the church und manor of Wigan,* première partie, allant jusqu'à Jacques Ier, par le Rév. George O. Bridgeman.

— M. MADAN publie dans l'*Athenaeum* du 3 novembre dernier le journal de Dudgale pour 1656, complétant ainsi l'édition donnée en 1827 par William Hamper de *Life, diary and correspondance* du célèbre antiquaire.

LIVRES NOUVEAUX. — *J. Croston.* County families of Lancashire and Cheshire. — *Ern. Daw.* The history of Hampton court palace. Vol. II : in Stuart times. Bell. — *W. Kingsford.* The history of Canada. Vol. II, 1679-1725. Trübner. — *Holderness.* The battle of Brunanburh; on attempt to identify the site. Kent. — *L. Browne.* Wellington. Allen. — *G. Burnett.* The Exchequer rolls of Scotland. Vol. XI, 1491-1501. Édimbourg, Black. — *Duke of Argyll.* The new british constitution and its master builders. Édimbourg, Douglas.

Allemagne. — Dans les premiers jours d'octobre est mort le docteur SCHŒNWÆLDER, directeur du *Neues Lausitzisches Magazin,* auteur d'estimables travaux d'histoire locale.

— Le 8 octobre est mort M. Moritz SCHMIDT, professeur en philologie à l'université d'Iéna; il avait soixante-cinq ans. Parmi ses nombreux travaux, on peut citer les suivants, qui se rapportent à l'histoire : *Clitarchi reliquiae* (1647); *The lycian inscriptions* (1687); *Neue Lykische Studien* (1869); *Sammlung kyprischer Inschriften in epichorischer Schrift* (1878); *Ein Memoire eines Oligarchen in Athen* (1876); *Die Tafel von Idalion und das kyprische Syllabar* (1874).

— M. Karl MUELLER a été nommé membre correspondant de l'Académie de Munich; M. Rud. SMEND a été nommé professeur de langues orientales à Gœttingue; M. A. KOCH, professeur d'histoire à l'université de Heidelberg; M. WELLHAUSEN, professeur pour l'Orient et l'Ancien Testament à Gœttingue; M. J.-A. MAYER, conservateur du Musée national de Bavière.

— L'Académie de Berlin a accordé au docteur Hugo WINCKLER la somme de 1,500 m. pour un voyage en Égypte, à l'effet d'y copier les inscriptions gravées sur les terres cuites babyloniennes. Dans la séance du 1er novembre, on a présenté à l'Académie le moulage d'une inscription romaine du Ier siècle récemment découverte au nord de Leeuwarden; elle est consacrée à une divinité batave par la compagnie des pêcheurs romains de la mer du Nord.

— L'Académie de Munich, classe de philosophie et de philologie, a élu le professeur H. VON BRUNN secrétaire de cette classe, en remplacement de M. von Prantl, décédé.

— La commission d'histoire de l'Académie des sciences de Bavière a tenu sa vingt-neuvième réunion plénière en octobre dernier. A l'exercice qui vient de finir se rapportent les publications suivantes : 1° *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen,* par Sigurd ABEL, nouvelle édition revisée par R. SIMSON. Bd. I, 768-788. 2° Ern. DUEMMLER, *Geschichte des ostfränkischen Reiches;* deuxième édition, Bd. III : *die letzten Karolinger. Konrad I.* 3° *Deutsche Reichstagsakten unter König Ruprecht,* troisième partie, 1406-1410, publié par Jul. WEIZSÆCKER.

4° *Die Chroniken der westfälischen und niederrheinischen Städte.* Bd. I : *Dortmund. Neuss.* 5° *Allgemeine deutsche Biographie,* livraisons 125-136. C'est aussi sous les auspices de la commission qu'a paru : *Urkundenbuch zur Geschichte des ehemals pfalzbayerischen Residenzstadt Zweibrücken,* par L. Molitor. L'histoire de la science militaire, par le lieutenant-colonel Dr. M. Jæhns, de Berlin, est sous presse, ainsi que l'histoire de la médecine, par M. A. Hirsch, de Berlin. M. Œlsner pense avoir terminé en 1889 la revision de Bonnell : *Die Anfænge des karolingischen Hauses.* M. Winkelmann a commencé l'impression du tome I des *Jahrbücher* pour l'histoire de Frédéric II.

— M. Max Baer, archiviste de Coblentz, a publié, dans le cinquième fascicule des Publications de la Société pour l'histoire rhénane, les comptes de la construction du mur d'enceinte de Coblentz (*Der koblenzer Mauerbau. Rechnungen,* 1276-1289. Leipzig, Dürr, 1888, 146 p. in-8°, avec plans), qui ont déjà fourni à M. Lamprecht de si abondants renseignements sur les conditions du travail et sur les procédés financiers du XIIIe siècle. M. Baer a raconté dans sa préface comment ce travail fut entrepris à frais communs par l'archevêque de Trèves et la ville de Coblentz, comment on subvint aux dépenses par une accise spéciale et comment les villes et bourgs voisins contribuèrent à l'œuvre commune, puis les difficultés qui s'élevèrent entre l'archevêque et la ville, et exposé l'organisation municipale à cette époque. Les comptes, où les recettes et les dépenses sont très régulièrement inscrites de 1276 à 1285, nous renseignent exactement sur les prix des transports, des matériaux, des journées de travail, etc.

— Rien n'est de nature à donner une plus haute idée de la supériorité d'esprit et de la variété des connaissances de Leop. de Ranke que le volume d'*Abhandlungen und Versuche* (Leipzig, Duncker et Humblot), que viennent de publier MM. A. Dove et Th. Wiedeman et qui forme les tomes LI et LII des *Œuvres complètes.* On y trouve trois dissertations inédites : sur la légende du déluge, sur les tragédies de Senèque et sur Paul Diacre; deux dissertations remaniées : sur les annales franques et sur l'art italien. D'autres morceaux sont reproduits tels qu'ils avaient été publiés d'abord : sur la mère de Manfred, sur l'histoire de la poésie italienne, sur les origines de la guerre de Sept ans, sur Frédéric II et Frédéric-Guillaume IV de Prusse. Je ne crois pas qu'aucun historien d'aucun pays ait uni au même degré que Ranke l'étendue et la profondeur des connaissances avec l'originalité de la pensée et de la méthode.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Krall.* Studien zur Geschichte des alten Aegyptens. Bd. III : Tyros und Sidon. Leipzig, Freytag. — *G.-F. Unger.* Der Gang des altrœmischen Kalenders. Munich, Franz. — *Jærs.* Rœmische Rechtswissenschaft zur Zeit der Republik. Theil I : bis auf die Catonen. Berlin, Vahlen. — *Sturm.* Das kaiserliche Stadium auf dem Palatin. Wurzbourg, Hertz. — *W. Soltau.* Die rœmischen Amtsjahre auf ihren natürlichen Zeitwerth reducirt. Fribourg-en-B., Mohr. — *Thrænner.* Pergames; Untersuchungen über die Frühgeschichte Kleinasiens und Griechenlands. Leipzig, Teubner.

Histoire locale. — *Ludwig*. Strasburg vor hundert Jahren. Stuttgart, Frommann. — *B. Schmidt*. Burggraf Heinrich IV zu Meissen, Oberstkanzler der Krone Boehmen und seine Regierung im Vogtlande. Gera, Griesbach. — *Sauerland*. Trierer Geschichtsquellen des xi Jahrhunderts. Trèves, Paulinus-Druckerei. — *G. Herden*. Entwickelung der Landstænde im Herzogthum Braunschweig-Lüneburg xiii-xiv Jahrh. Jéna, Neuenham. — *Tamm*. Die Anfænge des Erzbisthums Hamburg-Bremen. Ibid. — Urkundenbuch der Stadt Strassburg. Bd. IV. Strasbourg, Trübner. — *Thunert*. Acten der Stændetage Preussens, kœniglischen Antheils (Westpreussen). Bd. I. 1456-71. Danzig, Bertling. — *Arbusow*. Der ælteste Wittschopbuch der Stadt Reval, 1312-1360. Revel, Kluge. — *Pfitzer*. Die Johanniskirche zu Gmünd und Bischof Walther I von Augsburg, 1133-1154. Stuttgart, Kohlhammer.

Histoire générale. — *Halbe*. Friedrich II und der pæpstliche Stuhl, bis zur Kaiserkrœnung. Berlin, Mayer et Müller. — *Hœnig*. O. Cromwell; Bd. II. Berlin, Luckhardt. — *Mahrenholtz* et *Wünsche*. Grundzüge der staatlichen und geistigen Entwickelung der europæischen Vœlker. Oppeln, Franck. — *Prowe*. Die Finanzverwaltung am Hofe Heinrichs VII, wæhrend des Rœmerzuges. Berlin, Siemenroth. — *Souchon*. Die Papstwahlen von Bonifaz VIII bis Urban VI, und die Entstehung des Schismas 1378. Brunswick, Gœritz. — *A. Wagner*. Finanzwissenschaft. Bd. IV : Die franzœsische Besteuerung seit 1789. Leipzig, Winter. — *Stieve*. Wittelsbacher Briefe aus den Jahren, 1590-1610. 3e section. Munich, Franz. — *Beringuier*. Die Colonie-liste von 1699. Rôle général des François réfugiez dans les estats de sa S. E. de Brandebourg, comme ils se sont trouvez au 31 déc. 1699. Berlin, Mittler. — *Hœncke*. Wibert von Ravenna (Papst Clemens III). Leipzig, Veit. — *Mahrenholst*. Geschichte der ersten franzœsischen Revolution 1789-95. Leipzig, Wigand. — *W. Meyer*. Epistolae imperatorum romanorum ex collectione canonum Avellana. II. Gœttingue, Dietrich. — *Weizsæcker*. Die Urkunden der Approbation Kœnig Ruprechts. Berlin, Reimer. — *Danielson*. Die Nordische Frage, 1746-51. Leipzig, Kœhler. — *Bresslau*. Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien. Bd. I. Leipzig, Veit. — *C. Schmidt*. Michael Schütz genannt Toxites. Strasbourg, Schmidt. — *Thommen*. Schriftproben aus Hand- schriften des xiv-xvi Jahrhunderts. Bâle, Detloff. — *Schmoller*. Zur Litterturgeschichte der Staats und Socialwissenchaften. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Abonius*. Regesten zur Geschichte der Juden im frænkischen und deutschen Reiche bis zum J. 1273. 2e livr. Berlin, Simion. — *Pœlmann*. Beitrag zur æltesten Geschichte des Kosakenthums. Munich, Oldenbourg. — Publicationen aus den k. preussischen Staats-Archiven. Bd. XXXVII. Berlin, Hirzel. — *Tomaschek*. Kritik der æltesten Nachrichten über den Skytischen Norden. Bd. II. Leipzig, Freytag. — *H. von Zwiedineck-Südenhorst*. Die œffentliche Meinung in Deutschland im Zeitalter Ludwigs XIV, 1650-1700. Stuttgart, Cotta. — *Schaube*. Das Konsulat des Meeres in Pisa. Leipzig, Duncker et Humblot (vol. VIII, fasc. 2 des Staats-und Socialwissenschaftliche Forschungen de Schmoller).

Autriche-Hongrie. — Le 6 novembre est mort à Vienne M. Adolf Horawitz, à l'âge de quarante-huit ans; il s'était fait remarquer par ses publications sur l'époque de l'humanisme, ses biographies d'Érasme, de Beatus Rhenanus, de Kaspar Bruschius, etc. Il avait publié avec Hartfelder la correspondance de Beatus Rhenanus (1886).

— M. Joseph Jireček est mort à Prague en novembre dernier; pendant quarante années de production littéraire, il s'est fait surtout une

grande place dans l'histoire littéraire de la Bohême. Son principal ouvrage est un dictionnaire biographique sur l'histoire de la littérature bohémienne, instrument indispensable pour toute personne qui s'occupe d'histoire de Bohême.

— Sous le titre *Cesty po Bulharsku* (voyages en Bulgarie) (Prague, 1888, F. Rivnáč; 710 p. in-8°), M. Constantin Jireček a publié une description de la Bulgarie actuelle. M. Jireček, l'auteur de la meilleure histoire des Bulgares que nous possédions, a, pendant un séjour de cinq années, appris à connaître à fond le pays; il possède la littérature de son sujet mieux qu'aucun autre érudit. La description de l'état actuel est sans cesse entremêlée de résumés historiques qui remontent jusqu'à la plus ancienne période historique de la péninsule des Balkans. On prépare une traduction en allemand de cet ouvrage, qui a été publié en langue tchèque.

Livres nouveaux. — *Puschi.* L'atelier monétaire des patriarches d'Aquilée. Trieste, Schimpff. — *Aschbach.* Geschichte der Wiener Universitæt. Bd. III : 1620-65. Vienne, Hœlder. — *Renner.* Türkische Urkunden den Krieg des Jahres 1683 betreffend, nach den Aufzeichnungen Marc Antonio Mamucha della Torre. Ibid.

Italie. — Viennent de paraître, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, à Rome : *Codici palatini della biblioteca nazionale di Firenze,* vol. I, fasc. 1; C. Paoli : *Codici Ashburnhamiani della r. biblioteca Mediceo Laurenziana di Firenze;* Mazzatinti : *Inventario dei mss. italiani delle biblioteche di Francia,* vol. III.

— Sous le titre : *Per la storia della navigazione nel territorio milanese,* M. Luca Beltrami a publié le catalogue des mss. et documents donnés à la bibliothèque Ambrosienne.

— M. Sarfatti a publié : *I codici veneti delle biblioteche di Parigi; ricerche* (Rome, Forzani).

— M. le prof. Isidoro Carini a terminé avec un 3e fasc. la 1re partie de son rapport sur les archives espagnoles intitulé : *Gli archivi e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia in generale e di Sicilia in particolare* (Palerme, tip. dello statuto).

— On annonce de Florence (tip. Bonducciana, A. Meozzi) le catalogue de la collection formée par un numismate distingué dans ses voyages en Orient; cette collection contient une belle série de pièces byzantines en or, en argent et en bronze, des monnaies de la Bulgarie, de la Moldavie, de la Serbie, de la Valachie, du Monténégro, de la Géorgie et de l'Arménie, des monnaies des croisades, des monnaies italiennes du moyen âge et une petite série de monnaies impériales.

— Vient de paraître, chez Hœpli, à Milan, le tome VIII du *Codex diplomaticus Cavensis* (300 p. in-4°, avec 5 planches en chromolithographie. Prix : 30 l.).

— La librairie Sansoni (Florence) a mis en vente les fasc. 3-7 des *Consulte della repubblica fiorentina.*

LIVRES NOUVEAUX. — *Conforti.* Napoli dalla pace di Parigi alla guerra de 1798. Naples, Anfossi. — *Locascio.* La fallita italica ribellione del 1848 e la invasione piemontese in Sicilia nel 1860. Vol. I. Palerme, tip. Il Gutemberg. — *Lucarelli.* Memorie e guida storica di Gubbio. Città di Castello, Lapi. — *Chiuso.* La chiesa in Piemonte dal 1797 ai giorni nostri. Vol. III. Turin, Speirani. — *G. Calligaris.* Un' antica cronaca piemontese inedita : la cronaca di Fruttuaria. Turin, Lœscher. — *Tonini.* Rimini dal 1500 al 1800; vol. VI. Rimini, Danesi.

— Au moment où l'article de M. A. Molinier sur la *Peregrinatio ad loca sancta* était mis en page (voyez plus haut, p. 145), M. GAMURRINI publiait, dans les *Studi e documenti di storia e diritto* (IX, 97), une nouvelle édition de cet écrit revu sur le ms. original. C'est donc sur ce texte revisé qu'il faudra étudier la précieuse narration de Silvia d'Aquitaine.

États-Unis. — Parmi les précieux rapports publiés par le Bureau d'éducation de Washington, nous devons une mention spéciale au rapport de M. Herbert-B. ADAMS, professeur à l'université J. Hopkins, sur l'*Enseignement de l'histoire dans les collèges et universités des États-Unis.* On y trouvera les renseignements les plus précis sur Harvard, Yale, Columbia, Michigan, Cornell, John Hopkins et un certain nombre de collèges et universités de moindre importance, sur les chaires d'histoire, les méthodes d'enseignement, les examens, l'organisation des séminaires. Des gravures permettent de se rendre compte de l'admirable installation des bibliothèques et des salles de séminaires. L'Amérique arrivera vite par la seule initiative individuelle à l'emporter par ses installations matérielles sur les plus belles universités du continent et la préparation qu'y reçoivent les élèves y est de jour en jour plus sérieuse. L'université de Hopkins est devenue un véritable foyer de recherches historiques sous la direction de M. Herbert Adams et l'influence de M. Henry Adams à Harvard n'a pas été moins féconde.

— M. William-F. ALLEN, professeur d'histoire à l'université de Wisconsin, a réuni en une brochure deux mémoires lus à l'académie de Wisconsin en décembre 1884 et décembre 1885, et insérés au tome VII des *Transactions* de cette académie; le premier a pour titre : *The village community and serfdom in England,* et réfute la théorie de M. Seebohm, pour qui le servage est une institution que les Anglo-Saxons établirent avec eux en Bretagne et qui refuse d'admettre qu'à l'origine la classe des paysans anglais ait pu comprendre des hommes libres; au contraire, les *ceorls* étaient réellement des hommes libres, dont la condition commença d'empirer au IXe et au Xe siècle par la pratique de la recommandation, et qui devinrent peu à peu les paysans de condition le plus souvent non libre, désignés après la conquête par le nom de *villani.* Le second mémoire : *Town, township and tithing,* montre que le « town » ou « township » est une division du sol ayant son organisation propre, distincte des manoirs où les seigneurs exerçaient plus ou moins les droits régaliens; c'est une organisation proprement anglaise que l'ancienne Germanie ne connaissait pas. Au XVIe siècle, le « town » et le

« parish » se confondirent; les colons anglais d'Amérique apportèrent avec eux le « town-system, » identique au « parish-system, » qui seul continuait d'exister en Angleterre. Ce dernier mémoire eût gagné à présenter les faits avec plus de précision et à mieux distinguer les époques, à l'aide de documents étudiés dans leur ordre strictement chronologique. L'un et l'autre, d'ailleurs, renferment une grande part de vérité et présentent des arguments probants contre les théories aventureuses de M. Fred. Seebohm.

— Les numéros 11 et 12 de la quatrième série des *Études de science historique et politique* de l'université John Hopkins sont consacrés, le premier, dû à M. Herbert-B. Adams, aux bibliothèques de séminaires historiques en Europe et en Amérique, et à l'extension du haut enseignement en Angleterre; le second, de M. Andrew-D. White, à l'enseignement des sciences politiques et économiques en Europe. L'école libre des sciences politiques y tient la place d'honneur; mais au milieu d'éloges presque sans restrictions accordés aux divers cours, on reproche aux professeurs français, comme, du reste, aux professeurs européens en général, une ignorance complète des institutions des États-Unis.

Livres nouveaux. — *Taussig*. The tariff history of the United States 1789-1888. New-York, Putnam. — *Bourne*. The history of the surplus revenue of 1837. Ibid. — *Mme Ragozin*. The story of Media, Babylon and Persia; ibid. — *Mombert*. The history of Charles the Great. New-York, Appleton.

Grèce. — Le 8e volume des *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge*, par M. Constantin Sathas, contient la suite des pièces tirées des archives de Venise consacrées aux Estradiots.

Mexique. — M. Marcial Aznar a commencé, sous le titre *Observaciones historico-politicas sobre Juarez y su Epoca* (Mexico, tip. El Gran libro), une histoire politique du Mexique depuis la révolution d'Ayutla, en 1854, jusqu'aux réformes constitutionnelles de 1874.

Pays-Bas. — M. A.-M.-H.-J. Stokvis, fonctionnaire au ministère des colonies à la Haye, a publié le tome I d'un *Manuel d'histoire, de généalogie et de chronologie de tous les états du globe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Leyde, Brill. xciii-574 p. in-8°). Ce premier volume se rapporte à l'Asie, à l'Afrique, à l'Amérique et à la Polynésie; l'introduction contient, outre l'indication de la copieuse bibliographie consultée par l'auteur, une table chronologique qui donne l'ère chrétienne, l'ère de Constantinople, la période julienne, l'ère des Juifs, les olympiades, l'ère de Rome, de Nabonassar (Assyrie), des Séleucides, de Dioclétien, de l'hégire, de Yazdegerd (Perse), l'ère indienne du Kali-Yuga, l'ère des bouddhistes, l'ère de Vikramaditya, celle de Salivahana et celle des Birmans. Une très brève notice précède les listes chronologiques et tableaux généalogiques relatifs à chaque peuple des grandes divisions du globe, moins l'Europe. Un index alphabétique facilite l'usage de ce volume qui condense en un espace très restreint une masse vraiment énorme de noms et de chiffres. On remarquera que ce travail si méritoire est tout entier écrit en français.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

Auriol. Défense de Dantzig en 1813; documents militaires du lieutenant général de Campredon. Plon et Nourrit. xiii-312 p. in-12. — Bellangé. Le judaïsme dans l'histoire du peuple juif. Laisney. 500 p. — Chaignet. La rhétorique et son histoire. Bouillon et Vieweg. xxvi-553 p. — Chastel. Mélanges historiques et religieux. ccxv-564 p. in-8°. Paris, Fischbacher; Genève, Cherbuliez. — Clarin de la Rive. Dupleix. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie. 212 p. — Dareste. Etudes d'histoire du droit. Larose et Forcel. xii-417 p. — Abbé C. Daux. Les chapitres cathédraux de France. Amiens, Rousseau-Leroy; Paris, Roger et Chernowiz. — Duchemin et Triger. Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne, 1789-92. Mamers, Fleury et Dangin. xxi-219 p. — Faugère. Écrits inédits de Saint-Simon. Tome II. Hachette. xv-392 p. — Général Favé. L'empire des Francs depuis sa fondation jusqu'à son démembrement. Thorin. 720 p. — Finot. Port-Royal et Magny. Chamerot. xiv-384 p. — E. et J. de Goncourt. Histoire de la société française pendant la Révolution. Quantin. 374 p. in-4° illustré. — Guibert. Livres de raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois. Limoges, Decourtieux; Paris, Picard. 484 p. — Ch. d'Héricault. La France révolutionnaire. Perrin. xl-756 p. — Edm. Hippeau. Histoire diplomatique de la troisième République, 1870-1889. Dentu. xv-691 p. Prix : 7 fr. 50. — Fr. de Holtzendorff et Alph. Rivier. Introduction au droit des gens. Fischbacher. iv-524 p. — Imbert de Saint-Amand. La duchesse de Berry et la Révolution de 1830. Dentu. 353 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — J. Janssen. L'Allemagne et la Réforme. T. II. Plon et Nourrit. xxi-630 p. — A. Joubert. Histoire de la baronnie de Craon de 1386 à 1626. Angers, Germain et Grassin; Paris, Lechevalier. viii-600 p. — Lacombe. La famille dans la société romaine. Lecrosnier et Babé. vi-430 p. — G. de Léris. L'Italie du Nord (le monde pittoresque et monumental). Quantin. xi-469 p. in-4°. — Letourneau. L'évolution de la propriété. Lecrosnier et Babé. ix-521 p. — Lingenbuehl. Ph.-A. Stapfer, 1766-1840; trad. fr. Fischbacher. — Marmottan. Éphémérides valenciennoises, d'après le ms. de A. Dinaux. Valenciennes, Lemaître. x-160 p. — E. Muntz. Histoire de l'art pendant la Renaissance. Italie : les Primitifs. Hachette. 744 p. gr. in-8°. — Ernest Picard. Discours parlementaires. Tome II : l'Union libérale, 1864-1869. Plon et Nourrit. iii-569 p. — A. Réville. La religion chinoise. 1 vol. en 2 tomes. Fischbacher. vii-710 p. — G. Robertet. Les Robertet au xvie s.; registre de Florimond de Robertet; catalogue d'actes royaux du règne de François Ier, 1524-1525. Firmin Didot. xxx-105 p. — Roserot. Le plus ancien registre des délibérations du Conseil de ville de Troyes, 1419-1433. Troyes, Dufour-Bouquot. 308 p.

Ashley. An introduction to english economic history and theory. The middle

1. Les livres dont le format n'est pas indiqué sont en in-8°.

ages. Rivingtons. XII-227 p. — FISKE. The critical period of american history, 1783-89. Macmillan. XVIII-368 p. — MONTAGU-BURROWS. Cinque Ports (Historic towns). Longmans. XIII-261 p. in-12. Prix : 3 sh. 6. — MONTELIUS. The civilisation of Sweden in heathen times; trad. sur la 2e édit. suédoise par le Rév. F.-H. Woods. Macmillan. XVI-214 p. — MULLINGER. A history of the university of Cambridge. Longmans (Epochs of Church history). XVI-232 p. in-12. Prix : 2 sh. 9. — J.-Th. ROGERS. The economic interpretation of history. Fisher Unwin. XIII-547 p. — STEPHENS. Hildebrand and his times. Longmans (Epochs of church history). XVI-230 p. Prix : 2 sh. 6. — WALFORD. Gilds; their origin, constitution, objets and latter history. Redway. 266 p.

GROTEFEND. Quellen zur Frankfurter Geschichte. Bd. II : Chroniken der Reformationszeit p. p. Jung. Francfort-sur-Mein, Jügel. XXXIII-728 p. — HINSCHIUS. Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland. Bd. IV. Abth. II, fasc. 2. Berlin, Guttentag. Prix : 8 m. 50. — Dr KELLER. Johann von Staupitz und die Anfænge der Reformation. Leipzig, Hirzel. XIII-434 p. — E. VON NATZMER. Denkwürdigkeiten aus dem Leben des generals O. von Natzmer. Bd. IV. Th. II. 1848-1861. Gotha, Perthes. — L. VON RANKE. Weltgeschichte. Th. IX, 2 parties. Leipzig, Duncker et Humblot. X-275 et XXVI-528 p.

Dr Ed. HEYCK. Nicolai episcopi Botrontinensis relatio de Henrici VII imperatoris itinere italico. Innsbruck, Wagner. XLIII-103 p.

FILIPPI. L'arte dei mercanti di calimala in Firenze ed il suo più antico statuto. Turin, Bocca. 196 p. gr. in-8°. — RICOTTI. La rivoluzione francese dell' anno 1789; discorsi storici. Turin, Unione tip.-editr. XXVIII-591 p.

ERRATUM DE LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

P. 358-365, passim, *au lieu d'*Otterstadt, *lisez :* Otterstedt.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DE MARIE STUART

V. LES DOCUMENTS OFFICIELS.

Nous n'avons plus à considérer qu'une série de documents non diplomatiques qui sont de nature à jeter quelque lumière sur les différentes phases de la grande catastrophe des années 1566 et 1567.

§ 1er. *La conjuration contre Darnley.*

Quelques mots d'abord, en guise d'introduction, sur Riccio[1]. La faveur dont il jouissait auprès de la reine est prouvée par les dons qu'elle lui faisait. Son traitement était d'abord de 75 livres sterling ; mais il s'accrut par de nombreux cadeaux tantôt de 15, tantôt de 50 livres. En 1564 encore il ne reçoit régulièrement que 80 livres; mais, à côté de ce revenu modeste, nous trouvons 200 livres, somme fort considérable pour cette époque, « pour l'aménagement de son logis. » Sa richesse est prouvée par le fait qu'après sa mort une proclamation royale fut expressément publiée pour ordonner à tous ceux qui avaient la garde de ses chevaux de les livrer à Robert de Holyrood-House, frère naturel de la reine[2].

Après l'assassinat de Riccio, Marie interrompit toutes les

1. La véritable forme de son nom est Riccio, et non Rizzio. Dans les comptes des différentes administrations financières, on ne le nomme que Riccio ou, d'après la prononciation écossaise, Rycheo (Dav. Laing, *Works of John Knox*, t. II, *Append.*, p. 595 ss.).

2. A cette occasion, je me permets d'attirer l'attention des historiens sur un récit que Jacques Melvil a rédigé sur le meurtre de Riccio et qui se trouve imprimé au troisième volume de Keith, p. 260 ss.

mesures destinées à rétablir le catholicisme en Écosse. L'évêque de Dunblane, chargé de rendre au pape un hommage public au nom de la reine et du roi d'Écosse pour montrer au monde entier leur dévouement à la cause romaine, dut ajourner cette cérémonie à une époque indéterminée[1].

Citons un fait très caractéristique pour les rapports qui ont existé entre Marie et Darnley pendant la seconde moitié de l'année 1566. Lorsqu'elle faillit mourir de la maladie qui l'avait saisie à Jedburgh, en octobre 1566, elle fit part à son entourage de ses dernières volontés[2]. Elle y parle beaucoup de son fils, ainsi que de ses parents de France; mais elle n'y fait pas la moindre mention ni de son époux, ni des Lennox. Officiellement, il est vrai, Darnley n'avait aucune raison de se plaindre. Dans les actes publics, son nom figure toujours devant celui de la reine[3].

Le document le plus important, relatif à la conjuration contre Darnley, est « la protestation des comtes de Huntly et d'Argyll, concernant la mort du roi d'Écosse, » qui date des premiers jours de l'an 1569[4]. Ces deux gentilshommes y protestent contre l'accusation produite (aux conférences de York, de Westminster et de Hampton-Court) par des traîtres et des rebelles, que la reine aurait, par son conseil et son assistance, participé au meurtre de Darnley. Ils affirment que les choses se sont passées de la manière suivante : Au mois de décembre 1566 ou vers cette époque, après la grande et dangereuse maladie de Son Altesse (à Jedburgh), les susmentionnés, ainsi que les comtes de Bothwell, de Murray et le secrétaire Lethington, ont demeuré avec la reine à Craigmillar. Murray et Lethington vinrent voir Argyll un matin, celui-ci étant encore au lit, pour se plaindre auprès de lui du long exil des meurtriers de Riccio, qui pourtant n'avaient agi, disaient-ils, que pour empêcher la confiscation dont Murray et ses amis étaient menacés. Argyll se déclara prêt à les assister de toutes ses forces, si cela pouvait se faire sans offenser la reine; à quoi Lethington répondit qu'elle consentirait à tout, pourvu qu'on la délivrât de son odieux époux. Lorsque Argyll exprima ses doutes à cet égard,

1. *Discours de l'évêque de Dunblane au pape Pie V;* Stevenson, p. 208.

2. Ce document a été publié pour la première fois par M. Small, *Queen Mary at Jedburgh* (Édimbourg, 1881).

3. Que l'on voie, entre autres, les actes de l'an 1566 imprimés dans le premier volume de Burton, *Register of the Privy Council.*

4. Goodall, *Append.*, p. 316 ss.

Lethington lui dit, en présence de Murray, qu'il n'avait point à s'en inquiéter; si lui et Huntly le voulaient, on débarrasserait facilement la reine de Darnley. On alla chercher Huntly, que l'on gagna en promettant de le rétablir dans toutes ses anciennes possessions et dignités. Alors, tous les quatre allèrent chez Bothwell, qui consentit également. Avec lui, la troupe se rendit auprès de la reine, à laquelle Lethington énuméra toutes les fautes de Darnley, en lui promettant de la faire divorcer, avec l'aide de toute la noblesse, si elle voulait amnistier Morton et ses amis. Il ajouta que Darnley était désagréable à Sa Grâce et à tout son peuple. La reine donna son consentement à deux conditions : que le divorce se fît légalement et que son fils n'en reçût aucun préjudice. Bothwell chercha à la contenter quant au second point. Marie, non encore tranquillisée, proposa de se retirer quelque temps en France, après le divorce, pour éviter tout scandale. Mais Lethington lui répondit : « Madame, ne voyez-vous pas que nous sommes ici les premiers de la noblesse et du conseil de Votre Grâce? Nous trouverons sans doute moyen de débarrasser Votre Majesté de votre mari sans préjudice pour votre fils. Murray, qui est présent ici, regardera entre les doigts et laissera faire sans rien dire. » — La reine : « Je vous prie de laisser plutôt les choses comme elles sont et d'attendre que Dieu y porte remède. » — « Madame, dit Lethington, laissez-nous exécuter l'affaire entre nous, Votre Grâce ne verra que des choses bonnes et approuvées par le Parlement. »

Si cette protestation est véridique, elle est à coup sûr le document le plus important de toute l'affaire Darnley-Bothwell. Or, la vérité en est démontrée. Hay de Talla a affirmé, au moment de sa mort, que Lethington, Huntly, Argyll et Jacques Balfour avaient signé avec Bothwell un *bond* pour l'assassinat de Darnley (voir *Revue hist.*, t. XXXVI, p. 40). Paris, qui, dans sa prison, devait ignorer la protestation, dépose le 9 août 1569 que Bothwell lui avait nommé Lethington comme auteur du crime, Argyll, Huntly, etc., comme complices (*ibid.*, p. 47). Il désigne Craigmillar comme le lieu où la conspiration a pris naissance. Bothwell lui parla de Murray exactement dans les mêmes termes que la protestation, qu'il ne voulait ni aider directement ni empêcher. L'aveu d'Ormiston (*ibid.*, p. 55) est encore plus important ; on y trouve le *bond* même rédigé par Jacques Balfour et signé par celui-ci, par Bothwell, Huntly, Argyll et Lethington, et dont le but était

l'assassinat de Darnley par leur action commune. L'original de ce *bond* a été prudemment brûlé par les meurtriers avant la réunion du Parlement, en novembre 1567[1].

Déjà quatre mois avant la rédaction de la protestation, le 12 septembre 1568, sept comtes, douze barons, huit évêques et huit abbés, dont beaucoup protestants, avaient envoyé aux conférences d'York des plénipotentiaires avec des instructions qui mentionnent, entre autres choses, les événements de Craigmillar[2]. Nous y lisons : « Murray et ses complices ont offert à notre souveraine d'arriver au divorce, si elle voulait amnistier les seigneurs bannis; mais Sa Grâce refusa le tout, *comme tout le monde le sait.* » Puisqu'elle ne voulait pas même divorcer, elle peut d'autant moins avoir approuvé sa mort.

Enfin, nous avons un sûr témoin dans Murray lui-même. Le 19 janvier 1569, il publia une réponse à la protestation de Huntly et d'Argyll[3]. Il y dit : « Et ensuite, dans le cas où quelqu'un veut dire et affirmer que j'aie jamais été présent dans un lieu où j'aurais eu l'occasion d'entendre un discours tendant vers quelque but illégal ou malhonnête ; ou que j'y aie signé un *bond;* ou que l'on y ait parlé, moi le sachant, de me faire signer un *bond*, j'assure qu'il dit des choses malhonnêtes et mensongères. Il n'y a pas d'autre *bond* signé par moi que celui que j'ai signé à Édimbourg, au mois d'octobre de la même année 1566, avec les comtes Huntly, Argyll et Bothwell, et qui devait servir de signe de réconciliation entre nous; exigence à laquelle je fus forcé de me rendre avant d'être admis en présence de la reine ou d'obtenir la moindre preuve de sa faveur, » etc.

Remarquons d'abord que la dernière affirmation est absolument contraire à la vérité. En juin 1566, Murray jouissait de la plus grande faveur, au point qu'il put assister à la naissance du prince Jacques[4]. Déjà, au mois d'avril, Marie s'est déclarée la protectrice et l'amie de son frère[5]. Elle lui a découvert les desseins que Darnley avait formés contre sa vie[6]. L'allégation de Murray qu'il

1. Ce fait est annoncé à Cecil par leur ami et correspondant S. William Drury, le 28 novembre 1567; Froude, t. IX, p. 199.
2. Goodall, *Append.*, p. 359.
3. *Ibid.*, p. 321 s.
4. Randolph, 7 juin 1566; Chalmers, t. III (2e édit.), p. 30, note *p*.
5. Bedford, en août; Raumer, t. I, p. 119.
6. Camden, p. 114.

n'avait signé le *bond* avec Bothwell que pour se réconcilier la reine est donc manifestement fausse.

Mais, pour revenir à notre sujet, nous voyons Murray s'exprimer sur les événements de Craigmillar d'une façon si vague que, par cela même, il justifie *implicitement* les assertions de ses adversaires. Le divorce entre Marie et Darnley n'aurait été, comme tel, nullement un « but illégal et malhonnête. » D'autre part, personne n'avait prétendu qu'il eût signé un *bond* ou qu'on eût voulu l'y forcer. Au contraire, la protestation fait expressément dire à Lethington que Murray « regarderait entre les doigts. » Ainsi, Murray confirme indirectement les allégations d'Argyll et de Huntly, en n'osant point les contester.

L'événement de Craigmillar ne resta point longtemps un secret. Lord Minto parla à Darnley même du *bond* qui y avait été formé contre lui, en ajoutant, par erreur, que Marie avait provoqué cet acte, mais avait refusé de le signer[1].

On ne peut donc élever aucun doute quant à la vérité du récit contenu dans la *protestation* de Huntly et d'Argyll[2]. Il nous donne la clé de la conspiration dirigée contre Darnley et nous la montre sous son véritable jour. Elle a été tramée par le parti protestant écossais, sous la direction de Murray. Le bâtard et un certain nombre de ses amis s'étaient déjà révoltés dans l'été de 1565 contre le mariage de la reine avec le catholique Darnley. Ils avaient été vaincus et exilés. Au moment où Marie avait été sur le point de participer à la ligue catholique universelle, de procurer la tolérance à ses coreligionnaires d'Écosse, de confisquer les biens des exilés par décision du Parlement, les autres chefs du parti calviniste, tels que Morton, Ruthven, Lindsay, avaient rappelé Murray et Argyll, et assassiné Riccio, représentant principal de la politique catholique. La reine avait dû rendre sa faveur

1. Déposition de Crawford; Hosack, t. I, p. 581.

2. Murray a complètement renversé les rôles dans son *Livre des articles* (Hosack, t. I, p. 533), où il prétend qu'à Craigmillar la reine avait mis sur le tapis l'idée du divorce, en présence de Murray, Lethington, Huntly et Argyll; que les lords l'avaient persuadée de l'impossibilité d'un tel procédé qui ferait de son fils un bâtard, et que, dès lors, elle n'avait songé qu'à se débarrasser de Darnley par la mort. On voit qu'ici les rôles sont entièrement changés, chose que Murray n'ose plus faire dans sa *réponse* de 1569. Mais ce qui nous importe ici, c'est que Murray avoue même dans le *Livre des articles* avoir assisté à ces négociations. Ainsi, il corrobore encore une fois les assertions contenues dans la *protestation*.

à Murray et à Argyll, mais le véritable pouvoir fut donné à Bothwell, fort tiède en matière de religion et partisan exclusif de Marie. Les meurtriers de Riccio furent chassés et mis hors la loi. Leur rappel n'était possible qu'à la condition que leur ancien complice, devenu leur délateur et ennemi mortel, Darnley, fût complètement écarté. Murray se contenta de donner l'impulsion à ce dernier dessein par le moyen de Lethington, entièrement dévoué au parti protestant et anglais; après l'avoir mis en avant, il se tint à l'écart pour rester libre dans le cas où le projet avorterait et, dans le cas contraire, pour pouvoir faire disparaître les instruments du crime et prendre pour lui-même le pouvoir suprême. Argyll favorisa l'affaire, parce qu'il devait son salut à Morton et à ses complices. Huntly fut gagné par la promesse de rentrer en possession des biens que sa famille avait perdus après la révolte de son père. Bothwell croyait probablement qu'ainsi il servirait les intérêts de la reine, et vraisemblablement des idées fort ambitieuses l'avaient déjà hanté à cette époque. Darnley, du reste, s'était rendu odieux à tous les nobles influents. Il avait rompu avec tous et avait demandé que l'on chassât de la cour la plupart d'entre eux (Du Croc et la lettre du Conseil privé du 8 oct. 1566); il s'était écrié que ou ceux-là ou lui devaient perdre la vie, qu'il ne pouvait plus les supporter (v. *Rev. hist.*, t. XXXVIII, p. 7). Murray avait encore une raison particulière pour considérer le roi comme son adversaire le plus dangereux; il pouvait même se croire en état de légitime défense vis-à-vis de lui. Au mois d'août 1566, le roi avait proposé à sa femme de tuer Murray *pour le profit de l'État*. Marie s'était empressée d'avertir son frère de cette menace. Murray avait demandé des explications à Darnley, en présence de Marie et d'autres, et le roi, qui n'avait pas osé nier la chose, avait quitté la cour rempli de fureur[1]. Depuis ce moment, Darnley et Murray se craignaient et se haïssaient mutuellement. La conduite de Marie n'a pu être dictée que par une profonde aversion pour son époux; en effet, informer son frère de la proposition de Darnley, c'était faire de lui l'ennemi mortel du roi. La mesure prise par Marie était donc dirigée sinon contre la vie, au moins contre le crédit et le pouvoir de Darnley.

Voilà l'origine de la conspiration. Marie n'y a pris aucune part

1. Camden, p. 115. — Dép. de Bedford des 8 et 15 août 1566; *Cal. of State papers, for. ser. Eliz.*, nos 624, 660.

active ; nous le savons par les dépositions judiciaires. Mais nous savons, d'autre part, combien sa haine contre le roi était profonde et incurable. Elle avait averti Murray des desseins meurtriers de Darnley ; pourquoi ne mit-elle pas celui-ci en garde contre les intentions hostiles des conjurés, intentions dont elle ne pouvait plus douter depuis leurs dernières ouvertures? Est-ce que ce silence étrange ne s'expliquerait pas, en dehors de ses antipathies envers Darnley, par un amour naissant pour l'un des chefs de la conspiration, pour Bothwell? En effet, cet amour se montre au grand jour aussitôt après la mort du roi. Voilà son crime, assez grand, évidemment. Mais le point le plus important reste toujours celui-ci : *Henri Darnley est tombé victime, non pas d'une vengeance de l'épouse outragée, mais d'une conjuration de la noblesse écossaise dirigée secrètement par Murray.*

Les événements de Glasgow, avant que Darnley eût entrepris son dernier et fatal voyage à Édimbourg, ne nous sont connus d'une manière authentique que par la déposition de Thomas Crawford, vassal de la famille de Lennox[1]. Nous avons discuté déjà cette déposition (*Rev. hist.*, XXXV, 42 ss.) et prouvé qu'elle peut être considérée comme sincère et vraie, abstraction faite des quelques additions que les événements ultérieurs ont inspirées à Crawford. Ce document contient d'abord le compte-rendu d'une mission dont Darnley avait chargé le déposant auprès de la reine. Celle-ci se montre, à cette occasion, fort irritée contre son mari. La seconde partie, beaucoup plus longue, comprend les communications faites par Darnley à Crawford, relativement à son propre entretien avec Marie, à Glasgow même ; Crawford devait les faire parvenir au comte de Lennox. Le roi y reconnaît pleinement ses torts envers sa femme et ne les excuse que par sa jeunesse et son manque de bons conseillers. Il se montre informé des événements de Craigmillar, mais il veut se confier à la fidélité de sa femme, en ajoutant que, quant aux autres, il ne les craignait point, sauf s'ils le surprenaient pendant la nuit ; — phrase que l'imagination de Crawford lui avait inspirée *post eventum*. Après quelques hésitations, il consent à se laisser amener à Craigmillar, où la reine lui a préparé une cure de bains, et où elle peut rester auprès de lui sans être séparée de leur fils par une trop grande distance. Les deux époux se réconcilient entièrement, mais la reine prie Darnley

1. La déposition est imprimée, entre autres, dans Hosack, t. I, p. 579 ss.

de tenir ce fait encore secret pour ne pas trop étonner les lords, dont tous les calculs étaient fondés sur leurs dissensions. Ce conseil est évidemment fort prudent et montre, de la part de Marie, une grande perspicacité politique. Darnley y répond par des sottises et des banalités, ne comprenant absolument pas l'idée très juste de sa femme. Crawford termine par quelques mots échangés entre lui-même et Darnley, qui y fait preuve encore d'assez de méfiance envers la reine, mais déclare néanmoins vouloir s'abandonner entièrement à elle.

Le caractère du roi se montre à nu dans ce document; c'est un jeune homme léger, cédant à toutes les impulsions du moment, facile à entraîner soit vers le bien soit vers le crime, dépourvu de tout sens politique, un enfant gâté, absolument incapable de maintenir une position difficile et grosse de responsabilités. On ne saurait épargner à Marie, qui pourtant avait le sens politique fort développé, le reproche sévère d'avoir choisi un tel époux, — *a young fool*, comme le *bond* de Craigmillar l'appelle non sans raison, — pour ses seuls avantages physiques et pour l'élégance de sa personne. La déposition de Crawford jette également une vive lumière sur les dispositions et les intentions de la reine. Il n'est plus question chez elle, évidemment, d'amour pour Darnley; elle ne dit pas un mot qui soit sorti du cœur. Elle n'a point d'autre intérêt que d'amener une réconciliation tout extérieure avec Darnley, afin d'éviter une révolte des Lennox et de leurs partisans, de soustraire son mari à l'influence de son père, qui la hait et qui intrigue contre elle, et de le placer sous sa propre garde. Sous ce rapport, Crawford est dans le vrai, lorsqu'il dit à Darnley que la reine l'amenait plutôt en prisonnier qu'en époux[1]. Mais il serait faux d'en déduire un accord entre Marie et les meurtriers, supposition exclue par les dépositions de tous ceux qui ont participé à l'assassinat.

Pourtant, après le crime, l'opinion publique accusa Marie aussi tôt que Bothwell. Surtout Jacques Murray, frère du *laird* de Tullibardine, fut convaincu d'avoir fait afficher des placards

1. Nous avons déjà fait observer (*Revue hist.*, t. XXXV, p. 43) que la phrase *For he* [Darnley] *had neather to susteine him selffe nor hys servants, and neded not make furder rehersalle thereof, seinge she* [Marie] *knewe it as well as he* n'est qu'une remarque personnelle de Crawford. Si elle est fondée, elle ne prouve que la prodigalité de Darnley, richement pourvu de moyens pécuniaires par Marie (voir *Revue hist.*, t. XXXVII, p. 4 s.).

attentatoires à l'honneur de la reine. Il sut se soustraire à la punition par la fuite et fut mis au ban du royaume[1].

§ 2. *Conduite de Marie Stuart après le meurtre; acquittement de Bothwell.*

Le malheureux Darnley fut enterré à la hâte, le 15 février 1567, sans aucune solennité et dans un abandon complet[2]. Le même jour, Marie ordonna à son trésorier d'acheter des étoffes pour le deuil[3]. Plus d'un mois plus tard (23 mars), l'inconvenance de ces funérailles fut corrigée imparfaitement par une grande messe célébrée en mémoire du défunt[4].

Déjà, le 12 février, une proclamation royale avait promis une récompense de 2,000 livres à celui qui donnerait des éclaircissements sur les auteurs de l'attentat[5]. Mais on n'osa produire que des accusations anonymes dirigées, il est vrai, non seulement contre Bothwell, mais aussi contre l'entourage même de la souveraine. Ces soupçons furent nécessairement augmentés par un étrange acte de munificence royale en faveur de l'accusé principal, Bothwell. Le 15 février, cinq jours après que son époux eut été tué par Bothwell et ses amis, la reine lui promet, dans les termes les plus flatteurs, le gouvernement de Leith, port maritime d'Édimbourg, concession fort importante qui lui donne le pouvoir non seulement sur le premier port du royaume, mais aussi sur les relations commerciales de la capitale elle-même. Les citoyens de cette dernière avaient payé gros autrefois pour racheter cette position à la reine[6].

Le 16 février, Marie se rendit à Seton, château situé à 15 kil.

1. Anderson, t. I, p. 38.

2. Ceci est évident d'après les indications du *Birrel's Diary* et la faible défense de Lesley (Anderson, t. I, p. 23). Seuls, le *Justice-Clerk* Bellenden et le capitaine de la garde Traquair assistèrent à l'enterrement du roi !

3. Chalmers, t. I (2e édit.), p. 320, d'après le *Registerhouse* d'Édimbourg.

4. *Birrel's Diary*, citée *ibid.*, p. 318, note.

5. Keith, t. II, p. 519. Cette proclamation fut arrêtée par le Conseil privé le 11, donc le lendemain même du crime. Si M. Mignet raconte (t. I, p. 223) : « Elle se décide *enfin* à promettre 2,000 livres, » etc., cette expression ne s'explique que par l'antipathie de cet auteur pour Marie Stuart.

6. Cet acte important, imprimé dans la *Dissertation on king Henry's murder* de Robertson (p. 14, note), a été négligé par tous les historiens modernes. Il prouve, *au moins*, que Marie n'en voulait pas à Bothwell pour le meurtre de Darnley.

d'Édimbourg, pour reprendre des forces. L'affirmation de Drury qu'elle avait emmené Bothwell avec elle est si peu fondée qu'elle avait plutôt chargé le comte, ainsi que son beau-frère Huntly, de garder le prince Jacques jusqu'au retour de la cour[1]. Ceci prouve l'inanité de toutes les calomnies de Drury, quant au séjour à Seton. D'autre part, nous serons étonnés de la voir confier la garde du fils à des hommes tels que Bothwell et Huntly, publiquement accusés d'avoir tué le père, et qui devaient lui être au moins suspects après les événements de Craigmillar. Certes, elle n'avait pas précisément à craindre pour la vie du petit Jacques, mais une telle preuve de confiance pour ces hommes était le comble de l'indélicatesse et de l'imprévoyance, doublement étonnant dans une femme aussi perspicace que Marie.

La correspondance échangée à cette époque entre le comte de Lennox et la reine est fort importante[2]. Immédiatement après le crime, Marie adresse à son beau-père une lettre de consolation et d'amitiés. Lennox y répond le 20 février, en lui demandant de réunir sans retard les États du royaume pour rechercher et punir les meurtriers de son fils. Déjà, le 21, Marie écrit de Seton pour annoncer à Lennox qu'avant la réception de sa lettre elle avait convoqué le Parlement qui, tout d'abord, aurait à s'occuper de cette affaire. Mais Lennox réplique le 26 qu'il n'avait pas voulu parler du Parlement, dont la réunion était encore trop éloignée (en avril), mais d'un tribunal composé de la noblesse et du Conseil privé, et qui pourrait s'assembler sur-le-champ. Il propose d'arrêter les personnes nommées dans les placards publics et de mettre en leur présence les auteurs de ces affiches, procédure qui mènerait facilement à la découverte de la vérité. Marie lui répond de Seton, le 1er mars, que les placards citent tant de noms différents que l'on ne saurait que difficilement fonder sur eux une procédure pénale. Elle lui demande d'indiquer lui-même des personnages contre lesquels on agirait, « selon les lois de ce royaume. » Dans sa lettre du 17 mars, Lennox trouve, avec raison, que ce procédé est inadmissible, parce qu'il ferait de la poursuite des meurtriers une cause privée des Lennox, tandis qu'il était du devoir de la reine de prendre énergiquement en main cette affaire, en sa double qualité d'épouse du prince assassiné et de chef des

1. *Diurnal of Occurrents*, cité dans Hosack, t. I, p. 281, note.
2. Anderson, t. I, p. 40 ss.

pouvoirs publics. Lennox cite toutefois un certain nombre de personnes rendues particulièrement suspectes par les placards, et notamment Bothwell, Jacques Balfour et plusieurs serviteurs de Marie, tels que Signor Francisco, Sébastien, Jean de Bordeaux, Joseph Riccio. La réponse de la reine, du 24 mars, est rédigée sur un ton extrêmement froid, non pas comme il conviendrait envers un parent malheureux, mais comme un juge parlerait à un particulier importun.

Ce n'est que le 28 mars, par conséquent presque sept semaines après le meurtre, que le Conseil privé publie une proclamation citant Lennox pour le 12 avril, afin de développer son accusation contre les personnes qu'il vient de nommer[1]. Pour comprendre le caractère dérisoire d'un tel procédé, il faut remarquer que les seuls assesseurs temporels qui aient signé la proclamation sont Bothwell lui-même, son beau-frère Huntly et ses alliés Argyll et Lethington ! Elle n'a pas même été signifiée à Lennox en personne, mais il la connaît seulement par ouï-dire, comme il le dit dans sa lettre du 11 avril datée de Stirling[2]. Ainsi, il ne trouva point le temps de réunir ses preuves ni de s'entourer d'un nombre suffisant d'amis pour pouvoir paraître sans crainte en présence de Bothwell, de ses mercenaires et de la foule de ses puissants partisans. Lennox a parfaitement raison de se plaindre de ce que les personnes ouvertement accusées non seulement se promènent en toute liberté, mais encore se trouvent puissantes et influentes dans l'entourage de la souveraine. Il prie donc la reine de faire mettre en prison les accusés et d'en éviter la présence, ensuite d'ajourner le procès. Marie n'en fit rien ; loin de là, elle mit en sûreté les accusés subalternes. Sébastien, Joseph Riccio et un autre Italien, Jean-François de Buffo, maître d'hôtel de la reine, ainsi que six autres individus, quittèrent l'Écosse[3]. Comme Buffo obtint une pension viagère de 400 livres, hypothéquée sur les revenus de l'évêché des Ross[4], il faut supposer que les autres également furent bien pourvus d'argent.

Le comte de Bothwell était tellement en butte aux attaques de l'opinion publique qu'il devint impossible de lui laisser plus longtemps la garde du prince. Le petit Jacques fut donc transporté au

1. Anderson, t. I, p. 50.
2. Ibid., p. 52.
3. Drury à Cecil, 19 février; Tytler, t. VII, p. 89.
4. Officiel : *Privy-Seal-Record*, cité dans Malcolm Laing, t. I, p. 52, note 10.

château de Stirling et confié au comte de Mar, qui devait le diriger et le protéger jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Le 21 mars, le commandement du château d'Édimbourg fut confié à sir Jacques Cockburn de Stirling, serviteur fidèle de la reine[1].

Le 9 avril, Murray quitta l'Écosse, après avoir nommé Marie tutrice de son enfant pour le cas où quelque malheur lui arriverait pendant son séjour à l'étranger. Il était en si excellents rapports avec la reine, sa sœur, qu'il se fit donner les revenus des abbayes de Saint-André et de Pittiweyme[2]. Cet homme n'avait point le droit, évidemment, quelques mois après, de se poser en vengeur des lois divines et humaines envers cette même sœur.

Élisabeth, elle aussi, intervint en faveur du comte Lennox, afin d'obtenir un sursis pour le procès; mais en vain. Autrefois, Lennox avait demandé prompte justice; mais maintenant qu'on avait fait de toute l'affaire un différend personnel entre lui et Bothwell, il était obligé de rassembler d'abord des preuves et des soldats pour résister à la puissance de Bothwell et de ses partisans, réunis à Édimbourg à la tête de plusieurs milliers d'hommes armés. Un terme de quinze jours ne pouvait suffire à Lennox dans des conditions semblables. Voilà pourquoi Élisabeth intervint avec beaucoup d'insistance auprès de la reine : dans sa lettre du 8 avril, qu'elle lui expédia par un courrier particulier, elle lui exposa que, dans une affaire d'une telle importance et qui la touchait de si près, Marie devait faire la petite concession d'un ajournement, sous peine de donner prise aux pires soupçons. Elle la conjura, au nom de l'amitié qui, autrefois, les avait unies, de se garantir contre l'accusation d'un crime qui la rayerait du nombre des princes, en poursuivant avec énergie les vrais coupables. « Sans cela, je vous souhaiterais plutôt un tombeau honorable qu'une vie souillée[3]. » Sans vouloir exagérer la sincérité d'Élisabeth, nous devons avouer que son raisonnement était juste. Il n'y avait pour Marie qu'un seul moyen de démontrer son innocence, c'était la découverte et la punition exemplaire des assassins.

Rien n'est plus caractéristique que la manière dont le messager d'Élisabeth, le grand prévôt de Berwick, fut traité dans cette

1. *Birrel's Diary*, cité par Chalmers, t. I[3], p. 323. — *Wardrobe Records*.
2. Lettre de Murray à Wynram, 9 avril 1567; *Report of Royal Commissioners on historical Manuscripts*, t. VI, p. 642.
3. Robertson, t. II, p. 432.

occasion. Il arriva devant le palais de Holyrood, à six heures du matin, le jour même de la procédure, le 12 avril. Mais, comme l'on savait d'avance qu'il apportait une lettre demandant le sursis, on ne le laissa point entrer dans le palais. Pendant toute la matinée, Bothwell, Lethington et d'autres l'en empêchèrent, sous le prétexte ridicule que la reine dormait encore. Les deux gentilshommes finirent par se faire délivrer la lettre, avec laquelle ils rentrèrent dans le palais, évidemment pour la montrer à la souveraine et pour lui demander ses instructions. Après une demi-heure, ils revinrent, avec la nouvelle que Marie dormait toujours et que, probablement, elle ne verrait la dépêche qu'après la séance du jury. Ils exhortèrent le prévôt à attendre jusqu'après la séance, c'est-à-dire jusqu'à ce que son message n'eût plus d'intérêt[1]. Voilà comment on se moqua ouvertement des exhortations bien fondées de la puissante souveraine d'Angleterre. Il fallait que Bothwell se sentît bien sûr de la faveur de sa reine pour agir ainsi et pour lui donner de tels conseils. Ces fous ignoraient que le même 8 avril où Élisabeth avait expédié sa lettre à Marie d'Écosse, elle avait chargé Bedford de secourir les lords qui commenceraient une guerre en l'honneur de Dieu et pour punir les régicides[2]. Quelle menace pour l'avenir!

Le jury se réunit en effet, le 12 avril, dans le Tolbooth[3]. Bothwell s'y rendit en triomphateur, à cheval, la figure gaie et fière, entouré de 4,000 lords et gentlemen, également à cheval, et de nombreux serviteurs qui le saluaient de leurs acclamations. Il fut conduit par 200 arquebusiers de la reine qui, arrivés au Tolbooth, en défendirent les portes[4]. La séance fut présidée par le grand juge comte Argyll, un des complices de Bothwell! Le jury fut composé des comtes de Caithness, de Rothes et de Cassilis, d'un fils du duc de Châtelleraut et d'un certain nombre de barons et de gentlemen qui, presque tous, étaient les serviteurs dévoués de la reine. Il est évident que celle-ci, personnellement, avait composé le jury dans l'intention de ne pas faire trop participer Bothwell à cette besogne. Cependant, ni Morton ni Murray n'ont été

1. Compte-rendu du prévôt dans la dépêche de Drury à Élisabeth, du 15 avril 1567; *Cal. of St. pap., l. c.* nr. 1100; Chalmers, t. III², p. 70 ss., et Tytler, t. VII, p. 372 ss.

2. *Cal. of St. pap., l. c.* nr. 1073.

3. Jebb, t. I, p. 326 ss. — Anderson, t. II, p. 97 ss.

4. Compte-rendu du prévôt de Berwick, témoin oculaire.

du jury, comme les partisans de Marie l'ont plus tard prétendu. Il va sans dire que Lennox n'avait pas paru; mais il avait envoyé son vassal Robert Cunningham, qui, en son nom, exigea un sursis et protesta d'avance contre le jugement, s'il n'était pas fait droit à sa demande. La protestation disait en toutes lettres que Lennox n'avait pu paraître en présence des forces du parti adverse, et que « tout le monde connaissait les juges comme étant les assassins mêmes du roi. » Ceci, évidemment, se rapportait à Argyll, le jury ne comprenant aucun des anciens conjurés. La protestation ne fut point acceptée, et le jury acquitta Bothwell, puisque personne n'avait paru pour l'accuser et que nulle preuve n'avait été produite contre lui.

Toute la procédure n'avait été qu'une comédie. Après la séance, Bothwell provoqua en duel tous ceux qui lui imputeraient encore d'avoir participé au meurtre du roi. Personne ne se présenta pour relever le gant.

Le Parlement ne fut pas moins favorable aux conjurés que le tribunal. Il siégea à Édimbourg du 14 au 19 avril[1]. Beaucoup d'évêques et d'abbés y assistèrent; Bothwell et ses alliés Argyll, Morton, etc., y jouèrent les rôles principaux. Il n'est donc pas étonnant que toutes les résolutions aient été prises selon les désirs de la reine. La garde et la capitainerie du château fort de Dunbar, avec tous les villages et terres y appartenant, furent cédées à Bothwell et à ses héritiers, afin de le récompenser de ses services et des dépenses *exorbitantes* faites pour la souveraine; en même temps, on lui confirma ses fonctions de grand amiral d'Écosse et de shériff d'Édimbourg. Son beau-frère Huntly et sa famille furent rétablis en la possession de tous leurs honneurs et de toutes les terres qu'on leur avait confisquées en 1562. Voilà le prix que l'on paya à Huntly pour avoir participé au *bond* de Craigmillar et consenti au divorce de sa sœur avec Bothwell. Lethington eut également sa part; de riches donations en terres furent faites à son père sir Richard Maitland. Morton n'obtint pas seulement la confirmation de toutes ses anciennes dignités et possessions confisquées en 1566; mais il obtint encore pour son neveu, âgé alors de douze ans, le comté d'Angus, appartenant de plein droit à la mère de Darnley : raillerie terrible à

1. Actes du Parlement dans Anderson, t. I, p. 113 ss., et Hosack, t. I, p. 298 ss.

l'adresse de la famille de la victime[1]. Par ces résolutions prises sous l'autorité et avec l'assentiment de Marie, le Parlement approuvait et récompensait la ligue criminelle de Craigmillar.

Un autre acte de ce Parlement n'est pas moins caractéristique. Il vota une loi ordonnant à toute personne qui trouverait ou lirait une affiche anonyme et diffamatoire de la détruire immédiatement, sous peine de mort, si l'affiche était dirigée contre la reine, et sous peine d'emprisonnement illimité, si elle se rapportait à quelqu'un d'autre. Cette loi draconienne était motivée expressément par les affiches calomnieuses récemment répandues contre la souveraine et plusieurs nobles.

En même temps que le Parlement, l'assemblée de l'église presbytérienne d'Écosse s'était réunie à Édimbourg. Mais l'esprit qui y régnait était bien différent. Le 18 avril, elle adressa à la reine une pétition demandant la punition exemplaire des assassins[2]. Comme Marie n'en faisait rien, l'opinion publique se tourna contre elle avec une exaspération croissant de jour en jour. Toutes les nations étrangères blâmèrent les Écossais et leur témoignèrent du mépris pour les événements infâmes et inouïs qui se passaient chez eux sous la direction et avec la participation de leur reine[3].

§ 3. *Mariage de Marie et de Bothwell.*

A peine Bothwell fut-il acquitté qu'il déploya une grande activité pour atteindre un but bien plus élevé, qu'il avait, sans doute, entrevu déjà à Craigmillar : son union avec Marie Stuart[4].

Le premier pas dans cette voie fut fait par le *bond* du « souper d'Ainslie[5]. » Pour la soirée du 19 avril, jour de la séparation du Parlement, Bothwell avait invité un certain nombre de gentilshommes à souper dans la taverne d'un nommé Ainslie. Après que

1. Le fait que Murray, l'ennemi mortel de Darnley, fut gratifié par le Parlement de la confirmation détaillée de tous les titres et territoires dont Marie l'avait doté autrefois, bien qu'il fût parti pour la France quelques jours auparavant, est la meilleure preuve qu'il n'était pas resté étranger au meurtre.

2. Thorpe, t. I, 1567, n° 35.

3. Robertson, t. II, p. 37, *Append.* XX.

4. Les prétendus contrats de mariage entre Marie et Bothwell, produits de la fameuse cassette à York et Westminster et destinés à prouver que la reine, peu de semaines après la mort de son époux, avait déjà promis le mariage au comte, sont indubitablement faux. Cf. Hosack, t. I, p. 283 s.

5. Anderson, t. I, p. 107 ss.

l'on eut beaucoup bu, Bothwell demanda à ses convives de signer un document qu'il leur présenta. On a prétendu que l'auberge était entourée de 200 soldats. Quoi qu'il en soit, nous savons par de nombreuses sources (voir p. ex. *Rev. hist.*, XXXVII, 8, etc.) que Bothwell a employé la violence pour forcer non seulement ses invités, mais aussi, pendant les jours suivants, nombre d'autres notables à signer le *bond* en question. Ce document commence par constater que Bothwell avait été acquitté du chef de complicité dans le meurtre de Darnley et qu'aucun adversaire n'avait osé relever son défi. Pour ce motif, les signataires s'obligent à défendre le comte à l'avenir par leurs personnes et par toutes leurs forces contre toute imputation semblable. Comme, d'autre part, le veuvage de la reine menaçait le royaume de dangers sérieux, et considérant les grands mérites et qualités de Bothwell, ils s'obligent même, « sur leur honneur et foi, » à travailler à son mariage avec la reine, autant qu'il plairait à celle-ci, et à combattre tous les adversaires de cette union comme leurs propres ennemis. « A cet effet, nous dépenserons et sacrifierons notre vie et nos biens, sur notre responsabilité devant Dieu et sur notre propre foi et conscience ; dans le cas où nous agirions autrement, nous ne devrons plus jamais jouir d'estime ni d'autorité, mais être considérés comme traîtres indignes et malhonnêtes. »

L'original de ce fameux *bond* fut confié à la garde d'un ami de Bothwell, sir James Balfour, commandant du château fort d'Édimbourg. Mais, lorsque ce traître passa aux lords rebelles, lui et Lethington brûlèrent le document, en novembre 1567, peu de jours avant la réunion du parlement destiné à assurer l'impunité des rebelles, à confirmer leur domination et à condamner Marie[1]. Nous possédons, toutefois, deux copies du *bond*. La première a été prise par sir James Balfour même, d'après l'original qui avait été en sa possession, et envoyée à la reine en 1581. Elle nomme comme signataires les comtes Huntly, Argyll, Morton, Cassilis, Sutherland, Errol, Crawford, Caithness et Rothes ; les lords Boyd, Glammis, Ruthven, Semple, Herries, Ogilvie et Fleming. En effet, tous ces seigneurs avaient assisté aux séances du Parlement. Les évêques qui sont mentionnés dans la copie, et à

1. Drury à Cecil, 28 novembre 1567 ; Tytler, t. VII, p. 168. — Comme il s'agit ici d'un fait peu honorable pour ses amis d'Écosse, le récit de Drury est certainement digne de foi.

la tête desquels se trouve l'archevêque de Saint-André, n'ont certes point participé à la fête et n'ont signé que le lendemain. C'est pourquoi Balfour date le *bond* du 20 avril et non du 19[1]. Une seconde copie fut communiquée par Read, secrétaire de Buchanan, à Cecil pendant les conférences de Westminster et de Hampton-Court. Elle ne portait pas de noms de signataires, mais Read les ajouta de mémoire, selon la remarque expresse de Cecil. Cette liste ne mentionne ni les évêques, ni les comtes Errol et Crawford, ni les lords Glammis, Ruthven et Fleming; d'autre part, elle énumère comme participants les comtes Murray et Glencairn, les lords Seton, Sinclair, Oliphant, Ross, Carlyle, Hume, Innermeith.

Il faut évidemment choisir entre les deux listes. Laquelle est la bonne?

La liste de Read semble inexacte. Voici pourquoi : 1° elle fut dressée par un subalterne, de pure mémoire, presque deux ans après l'événement; 2° aucun des comtes et lords ajoutés par Read n'avait assisté au Parlement, tandis que le repas est manifestement destiné à des membres du Parlement qui vient de clore ses séances; 3° Murray était parti pour la France depuis le 9 avril.

Hosack (t. I, p. 303) prétend, au contraire, que Murray avait signé par procuration, et qu'il était inadmissible que Read, partisan de Murray, eût ajouté la signature de ce dernier au bas d'un document si compromettant, si elle ne s'y fût trouvée en réalité. Mais comme le nom de Morton y figurait, en effet, et qu'en 1568 Morton était l'ami intime et inséparable de Murray, l'imagination de Read les mettait également ensemble pour un fait accompli au printemps de 1567. Il est très invraisemblable que Murray, qui s'était esquivé précisément pour ne pas se compromettre avec Bothwell, lui ait envoyé, de propos délibéré et en toute liberté, une procuration pour la signature du *bond* d'Ainslie.

Enfin, un fait décisif. Dans leur instruction du 12 septembre 1568, dirigée surtout contre Murray[2], les partisans de Marie n'osent point le nommer parmi les signataires du *bond*. En conséquence, nous sommes obligés de nous décider pour la liste authentique copiée par Balfour[3].

1. Buchanan, livre XVIII, dit expressément que les évêques n'avaient signé que le lendemain.

2. Goodall, t. II, p. 354 ss.

3. M. Bekker (p. 99) emploie en faveur de Read un argument un peu puéril

Murray n'a donc point souscrit au *bond* d'Ainslie. Lord Eglinton, qui avait assisté au banquet, avait pu se sauver avant la signature.

Bothwell fut tellement encouragé par tous ces événements et par les documents dont on l'avait muni qu'il osa provoquer en duel Murray, absent, pour prouver que Murray lui-même avait été le principal meurtrier de Darnley[1].

Au sujet de l'enlèvement de Marie par Bothwell[2], on ne trouve guère d'éclaircissements nouveaux, sauf dans une lettre adressée par Robert Melvil à Nicolas Throckmorton le 5 mai 1567. Elle nous apprend ce détail que la reine, en retournant de Stirling à Édimbourg, n'avait avec elle que 30 cavaliers. Bothwell, au contraire, avait convoqué deux jours auparavant tous ses amis, sous couleur de vouloir attaquer les brigands des Marches, et était entouré d'une suite très nombreuse[3]. Quelques documents ultérieurs, donnés par M. Hosack (t. I, p. 568 s.), prouvent que l'enlèvement a eu lieu sur le chemin de Linlithgow à Édimbourg, entre le pont jeté sur le ruisseau d'Almond et le Foulbridge, sur le Gegar-Burn. Il faut enfin mentionner une lettre écrite le 24 avril 1567, jour de l'enlèvement, par Lennox à sa femme[4]. Elle est presque identique à un billet anonyme adressé par Drury à Cecil le même jour, et que nous avons donné t. XXXVIII, p. 48, note 4.

en disant : « Une troisième donnée sur le nombre des signataires, inconnue jusqu'à présent [!], et que nous devons à M. Du Croc, envoyé français (Labanoff, t. VII, p. 126), nous informe que dix comtes, six à sept évêques et sept à huit des lords les plus puissants ont signé le *bond*. Le chiffre de dix est le résultat exact, si l'on ajoute à la liste des comtes les noms de Murray et de Bothwell. » Cette argumentation me paraît assez étrange pour les raisons suivantes : 1° Comment Bothwell aurait-il pu signer une promesse de venir à son propre secours et de se procurer un mariage royal ? 2° Balfour énumère neuf comtes, aussi bien que Read, seulement des noms différents ; avec Bothwell, il y en aurait donc dix chez l'un comme chez l'autre. Mais ce n'est pas tout. La donnée de Du Croc n'est possible qu'avec la liste de Balfour et point avec celle de Read. Car Balfour seul mentionne les évêques, lui seul parle de sept lords, ce qui est en rapport exact avec Du Croc, tandis que Read parle de onze lords.

Autant que l'on peut accorder une valeur probante aux vagues données de Du Croc, elles ne parlent nullement en faveur de la liste de Read, comme Bekker l'affirme, mais en faveur de celle de Balfour.

1. Thorpe, t. I, 1567, n° 43, I.
2. Voir *Revue hist.*, t. XXXVII, p. 11 ; t. XXXVIII, p. 29, 48.
3. Ms. *Record Office* (Londres), *Scotland, Elizabeth*, vol. XIII.
4. Froude, t. IX, p. 63, note 1.

Lennox écrit : « La reine revient aujourd'hui de Stirling. Le comte Bothwell a rassemblé beaucoup de ses amis. Il veut aller aujourd'hui à sa rencontre, la prendre en route et la mener à Dunbar. Juge si cela se fait avec son assentiment ou non. » Probablement Lennox a envoyé à Drury l'information que celui-ci ajouta à sa dépêche du 24. Ceci nous semble résulter aussi de l'écriture que, après mûre comparaison, nous croyons identique sur les deux papiers. Le fait que Lennox a connu le dessein d'avance, car il a dû écrire le billet à Drury le 23, au plus tard, est assez compromettant pour la reine. Cardauns remarque[1], en effet, que le projet de meurtre de Riccio avait été également connu d'avance par bien des personnes sans que Marie en eût rien su. C'est vrai ; mais les gens qui en avaient été informés étaient les adversaires de Riccio et de Marie, les amis et aides des conspirateurs. Dans notre cas, le pire ennemi de Bothwell prévoit le coup, un homme que cet ambitieux n'avait certes pas initié à ses desseins, et il sait même le lieu où Bothwell va mener la reine. Pour arriver jusqu'aux oreilles de Lennox, cela devait être la fable du pays entier. Et aucun bruit n'en serait parvenu jusqu'à Marie? Elle ne se serait point aperçue de la réunion d'un millier de cavaliers opérée par Bothwell dans son voisinage immédiat? Cela est difficile à croire. N'aurait-elle pas pu essayer de fuir pendant que sa garde se battait avec les hommes de Bothwell? Que l'on ajoute à toutes ces circonstances le récit de Jacques Melvil et de l'ambassadeur d'Espagne, l'opinion généralement répandue en Écosse[2], ainsi que la défense embarrassée de Lesley (*Revue historique*, t. XXXVII, p. 42 s.); enfin toute la conduite de Marie avant et après l'événement. Nous croyons que, malgré toutes les subtiles déductions des défenseurs de la belle Stuart, le jugement de tout homme impartial ne sera pas douteux. Nous dirons avec de Thou, dans sa lettre à Camden : *Nam raptum illum quis non rideat?*

Mais, a-t-on dit, pourquoi cet enlèvement, si Bothwell était sûr de l'affection de la reine? La réponse est fort naturelle; cette mesure ne fut pas prise dans l'intérêt de Bothwell, mais dans celui de Marie, pour l'affranchir, par un semblant de violence, de toute la responsabilité d'un mariage qui devait produire l'impression

1. *Der Sturz Maria Stuarts*, p. 42.
2. Gauthier, t. II, p. 343.

la plus pénible sur le monde entier et particulièrement sur ses propres sujets[1].

1. Afin de prouver que Bothwell n'a pas cessé de faire violence à la reine, M. Gauthier (t. II, p. 343 ss.) se réclame des déclarations concordantes des rebelles écossais de 1567. Cependant, ces lords étaient obligés de prétendre qu'ils se révoltaient non pas contre la reine, mais contre Bothwell seul; d'abord, pour maintenir l'apparence de la légalité, et ensuite pour ne pas effaroucher l'opinion publique. Quelques-uns d'entre eux, tels que Herries, Kirkaldy de Grange, Argyll et autres, avaient même sérieusement cette intention. Quant aux différents documents cités par Gauthier, le premier est le traité conclu en juin 1567 avec les rebelles par Balfour, qui venait d'être nommé par Marie commandant du château d'Édimbourg. Il est évident que le moindre reste de pudeur devait obliger ce haut fonctionnaire de la reine à prétendre que sa trahison ne visait pas la souveraine, mais seulement Bothwell, qui la tenait sous sa pression criminelle. Il n'est pas moins naturel que les seigneurs dépeignent Bothwell sous les couleurs les plus sombres dans leur proclamation du 11 juin, dans leur *bond* du 16 juin et dans leur ordre d'arrestation du 26 juin, tous dirigés personnellement contre le comte. Gauthier insiste avant tout sur la déclaration faite le 20 [et non le 26] juillet à Throckmorton (voir *Revue hist.*, t. XXXVIII, p. 53); il cite à cette occasion les passages que nous avons mentionnés particulièrement et qui veulent montrer Marie dans la situation d'une victime de la violence brutale de Bothwell. Mais il oublie qu'Élisabeth leur avait fait exprimer par Throckmorton son mécontentement absolu de leur rébellion contre leur souveraine légitime et qu'ils avaient à cœur de justifier leur conduite. Il oublie, en outre, que, dans la suite de leur déclaration, ils se placent à un point de vue tout autre (p. 681 s.), en accusant la *passion* de Marie pour Bothwell, son attachement inébranlable pour lui, son hostilité envers les adversaires du comte, « preuves manifestes de son ardente passion amoureuse pour lui; » — c'est juste le contraire de ce qu'ils avaient allégué auparavant et de ce que M. Gauthier voudrait prouver. — Il cite encore la résolution du Parlement, du 20 décembre 1567, qui condamne Bothwell précisément à cause de la violence qu'il aurait faite à la reine. Mais y avait-il un autre prétexte pour le condamner? Bothwell n'avait-il pas été acquitté légalement de l'assassinat du roi par le jury et de tous ses autres méfaits par la reine? Puisqu'on voulait et qu'on devait le condamner, on choisissait la seule raison possible, pour invalider en même temps l'amnistie que Marie lui avait accordée. M. Gauthier doit du reste avouer lui-même, quoiqu'il passe là-dessus avec beaucoup de rapidité, que le même parlement a condamné la reine à être déposée, précisément à cause de sa connivence avec Bothwell (Goodall, *Append.*, p. 66 ss.). Dans de telles conditions, quelle est encore la force démonstrative du premier de ces deux documents absolument opposés? Étant donné le penchant irrésistible des lords écossais d'alors pour le mensonge, on ne peut accorder aucun crédit à leurs déclarations (voir *Revue, l. c.*). Enfin, les assertions des commissaires de Marie à York et de l'évêque de Ross sont trop évidemment destinées à servir des intérêts de parti pour que nous puissions leur accorder la moindre confiance. Toutes ces affirmations officielles, se produisant au beau milieu des luttes des partis, dans des intentions faciles à reconnaître, se contredisant sans cesse, n'ont que peu de valeur, lorsqu'on les compare au témoignage des faits mêmes et aux conclusions qui en ressortent nécessairement, et qui prouvent d'une manière absolue la faveur de

Pour pouvoir épouser Marie, Bothwell devait divorcer avec sa première femme, Jeanne Gordon, sœur du comte Huntly, qu'il n'avait épousée qu'en février 1566. Catholique, elle avait dû se procurer pour se marier une dispense de Jean Hamilton, archevêque de Saint-André, primat d'Écosse et légat apostolique, car il existait entre elle et son fiancé des liens de parenté constituant pour le mariage religieux un empêchement prohibitif. Les défenseurs absolus de Marie avaient nié jusqu'à présent l'existence d'une telle dispense et avaient cru prouver de la sorte que le mariage de Bothwell et de Jeanne Gordon avait été nul au point de vue catholique. Malheureusement, le docteur Stuart a retrouvé cette dispense dans le *General-Register-House* d'Édimbourg[1]. Le divorce fut alors préparé de longue main, sur la demande de Bothwell sans aucun doute. Marie avait rendu à l'archevêque de Saint-André tous ses anciens pouvoirs judiciaires dans son diocèse, dès le 23 décembre 1566[2]. Ces pouvoirs, l'archevêque les a exercés pour la première et dernière fois, en attirant devant sa juridiction la demande de Bothwell (27 avril 1567) et en constituant une cour ecclésiastique particulière pour juger l'affaire (3 mai). Dès le 7 mai, cette cour prononçait le divorce sous le prétexte mensonger qu'il n'y avait pas eu de dispense pour la parenté au degré prohibé[3]. Il est possible que Marie ait ignoré cette ignoble comédie. D'ailleurs, la juridiction calviniste ne se montra pas moins servile que la cour catholique. Bothwell, comme protestant, voulait être divorcé également par ses coreligionnaires. En promettant à Jeanne Gordon

Marie pour Bothwell et sa connivence dans les événements qui ont abouti à leur mariage. Le fait principal, à savoir que la reine lui a accordé sa main, est, du reste, hors de doute. Ses défenseurs absolus, les Hosack, Gauthier, Bekker, le peuvent si peu contester qu'ils admettent une certaine culpabilité de la part de leur héroïne et se contentent de plaider les circonstances atténuantes.

1. *A lost chapter in the history of Mary Queen of Scots* (Édimbourg, 1874). — M. Colin Lindsay, dans son opuscule *Mary Qu. of Sc. and her marriage with Bothwell* (Londres et Édimbourg, 1883), a essayé de prouver, par toutes sortes de subtilités, que cette dispense n'avait pas été valable. Mais sa démonstration est tellement arbitraire qu'elle n'a aucune importance. Même si elle était bonne, elle ne disculperait pas la cour archiépiscopale d'avoir affirmé plus tard que cette dispense n'avait jamais existé, quoiqu'elle sût pertinemment le contraire.

2. Document cité textuellement par Malc. Laing, d'après le *Privy Seal Record* (Stirling), t. II, p. 77.

3. Les actes de la cour ecclésiastique de l'archevêque se trouvent dans Robertson, t. II, *Append.*, p. 93 ss.; des extraits de la procédure devant la *Commissary Court* calviniste dans Stevenson, p. CLXIII ss.

les revenus de la seigneurie de Nether-Hales[1] et en employant l'influence de Huntly, frère de sa femme, il l'avait persuadée de demander le divorce pour cause d'adultère du mari. Cette affaire fut traitée devant le *Commissary-Court* de la *Kirk* avec le mépris le plus absolu de toutes les formes. Commencée le 26 avril, le surlendemain de l'enlèvement de la reine, la procédure fut terminée le 3 mai et le divorce prononcé suivant le vœu de Bothwell. Voudra-t-on maintenant nous faire croire que les plus hautes autorités ecclésiastiques, tant catholiques que protestantes, aient commis des actions si honteuses sans la moindre pression de la part de la reine et même dans la conviction que tout allait contre son gré?

Marie resta au château de Dunbar, en compagnie de Bothwell, jusqu'au 3 mai. On a affirmé qu'elle s'y trouvait comme prisonnière et l'on a même conclu de quelques vagues expressions, employées par elle dans ses instructions à l'évêque de Dunblane (voir *Revue*, XXXVIII, 10), que Bothwell l'avait physiquement violée. On ne peut, en vérité, admettre ni tant d'audace de la part de Bothwell, ni une telle indignité de la part de la reine; la seule excuse pour elle, au milieu de tous ces événements criminels, c'est une passion irrésistible pour Bothwell! Ajoutons que cette souveraine, incarcérée, dit-on, et maltraitée par Bothwell, présidait tranquillement une séance du conseil privé, à Dunbar, le 29 avril, et qu'elle y régla quelques détails insignifiants de sa liste civile[2]. N'eût-elle pas mieux fait de chercher à s'enfuir et à laver son offense dans le sang du brigand? Plusieurs nobles assemblés à Stirling lui offrirent en effet de la remettre en liberté, et l'avertirent que l'on ne souffrirait point son mariage avec Bothwell. D'autres lords et gentlemen, qui venaient de se réunir à Aberdeen, envoyèrent également vers la reine pour lui demander ses ordres; ils se déclarèrent prêts à la délivrer de Bothwell, et, dans le cas où elle serait d'accord avec le comte, on lui fit parvenir un avertissement assez clair de ce qui l'attendait, si elle persistait dans la voie où une folle passion l'avait entraînée[3].

1. *Privy Seal Register*, cité par Gauthier, t. II, p. 49.
2. D'après les *Privy Council Records;* Laing, t. II, p. 105 s.
3. La première adresse se trouve dans Froude, t. IX, p. 65; *Cal. of St. Pap. for. ser. Eliz.*, 1566/68, n° 1161, et Buchanan, lib. XVIII. M. Cardauns (p. 43, note 80) est d'avis que cette adresse n'est pas parvenue à la reine. C'est une erreur, car Drury informe Cecil le 5 mai de la réponse négative que Marie y a

Le 20 avril, en effet, le lendemain du souper d'Ainslie, l'énergique et honnête Guillaume Kirkaldy de Grange s'était adressé au comte Bedford et, par son entremise, à la reine d'Angleterre pour amener la punition des régicides et empêcher le honteux mariage entre Marie Stuart et Bothwell. Le 26 il réclame fortement l'intervention de la souveraine d'Angleterre[1]. Il ne resta pas longtemps seul; vers la fin d'avril plusieurs lords se réunirent à Stirling, comme nous venons de le dire, afin de savoir si la reine était vraiment d'accord avec Bothwell ou bien si elle n'était que sa victime; dans la seconde alternative, ils voulaient la délivrer, dans la première la punir. Surtout le comte de Mar, craignant les embûches de Bothwell pour son pupille, le prince Jacques, se ligua pour la défense de l'héritier de la couronne avec le comte (catholique) Athol et avec les chefs du Teviotdale et des districts limitrophes[2]. Malheureusement le doute sur les véritables sentiments de la reine n'était plus guère permis. Elle répondit à ces lords qu'il était vrai qu'elle avait été étrangement maltraitée, mais que depuis elle allait très bien; elle n'avait donc aucune raison de se plaindre, et elle priait ces seigneurs de se tenir tranquilles. Cette réponse, qui laissait percer une pointe d'aigreur contre les lords assemblés, les indigna vivement[3]. L'assemblée de Stirling n'en devint que plus nombreuse et plus résolue. Mar, Athol et Kirkaldy virent arriver, aux premiers jours de mai, les comtes Argyll et Morton, qui ne se sou-

donnée; *Cal. of St. Pap., l. c.*, n° 1173. Une seconde erreur de M. Cardauns est de croire que ce document était identique à l'autre adresse destinée à Marie également le 27 avril, et par laquelle les *nobility and subjects* assemblés à Aberdeen lui offrent leur secours. Car, 1°, dans cette seconde adresse on ne parle point contre le mariage de Marie et de Bothwell (Stevenson, p. CLXXII); 2°, la première adresse est datée de Stirling, et non d'Aberdeen, comme il appert des indications de Buchanan. D'après une notice des *Reports of the Royal Commissioners on historical Manuscripts*, t. I, p. 55, l'adresse de Stirling aurait été écrite par Lethington. Cependant, comme le secrétaire se trouvait encore à Dunbar le 27 avril, les commissaires n'ont évidemment eu sous les yeux qu'une copie de ce document, écrite par Lethington un peu plus tard.

1. *Cal. of St. Pap., l. c.*, n°s 1119, 1131.

2. *Ibid.*, n° 1170.

3. Ms. Lettre de Rob. Melvil à Nic. Throckmorton, du 5 mai 1567; Londres, *Record Office, Scotland, Eliz.*, vol. 13 : « J understand that upon... occasion of the letter quhilk the Lords now haive... sent to my sovereine in gewyng her the best a[dvise] that scho could, that it wess takkin heyre in[ane]ewil part and ane scharpe ansver sent againe. Ze maye iudge quhat cunsell is fallowit quhayre sic raishnes ys usit, bot it comes of uthers thane her selfe. »

cièrent plus de leurs promesses du souper d'Ainslie, ainsi que les lords Hume et Lindsay[1]. Les comtes Montrose, Glencairn et Cassilis qui ne pouvaient pas assister à la réunion exprimèrent cependant leur entier assentiment. On résolut de présenter les choses comme si la reine avait été amenée par force à Dunbar et si Bothwell l'y retenait contre son gré. On décida en outre de demander l'aide de la reine Élisabeth, parce que Bothwell était en possession des forteresses principales et de toutes les munitions du royaume. Sir Robert Melvil, qui, encore une fois, employa contre sa souveraine les relations que ses fonctions d'ambassadeur de Marie à Londres lui avaient procurées parmi les ministres de la reine Élisabeth, conjura le gouvernement anglais d'exaucer les demandes des lords rebelles, afin de regagner les sympathies perdues en Écosse par la conduite d'Élisabeth envers Murray[2].

Catholiques et protestants étaient également résolus à ne pas plier sous l'empire d'un Bothwell. Les points de leur programme officiel étaient les suivants : 1° délivrance de la reine; 2° garantie de la sécurité du prince; 3° punition des régicides. Argyll et Morton ne savaient que trop bien par qui on aurait dû commencer, quant au troisième point. Mais ces hommes n'avaient aucune notion de la plus élémentaire pudeur. Ils demandèrent le concours de la reine d'Angleterre, en ajoutant que même les parents français de Marie leur offraient toutes sortes d'assistance s'ils voulaient se ranger du côté de la France[3], mais qu'ils préféraient l'Angleterre.

Bientôt les comtes Eglinton et Caithness, les lords Boyd, Ochiltree, Ruthven, Drummond, Gray, Glammis, Innermeith, Herries, quoique partisan constant de la reine, et de nombreux gentlemen adhérèrent au programme de Stirling. Argyll réunit des soldats

1. Morton indique lui-même le 1er mai comme date de son arrivée; *British Museum, Addit. Manuscr.*, vol. 32091, fol. 29. — Lettres de Drury, du 5 mai; de Rob. Melvil, du 7; de Kirkaldy, du 8; *Cal. of St. Pap.*, *l. c.*, nos 1173, 1175, 1179, 1181, et Tytler, t. VII, p. 91 ss. — Dép. de Du Croc, du 30 juin; Teulet, *Négociations*, t. II, p. 326.

2. Ms. Lettre de Rob. Melvil à Throckmorton, du 5 mai, citée page précédente, note 3.

3. Hosack (t. I, p. 325, note) affirme que les allégations de Grange [et de Rob. Melvil], quant aux offres françaises, étaient mensongères. Cependant, la mission de M. de Villeroy prouve qu'elles sont complètement fondées (Teulet, *Lettres*, p. 130 ss.).

dans l'ouest, Athol dans le nord, Morton dans le centre. On pria Murray de se rendre en Normandie, pour passer de là en Écosse au premier signal des lords. Il se mit en rapport avec Cecil qui correspondait sans cesse avec lui et qui, plus tard, l'assista d'argent pour lui faciliter son retour en Écosse[1].

Tous ces préparatifs menaçants auraient dû empêcher Marie et Bothwell de donner suite à leurs folles et criminelles entreprises. Mais ils ne leur accordèrent pas plus d'attention qu'au message que lord Grey leur apporta de la part de la reine Élisabeth[2].

Le 3 mai, Marie entra à cheval à Édimbourg, en compagnie de Bothwell, et s'établit dans le château. Le 8 mai[3], le commandement de cette forteresse fut enlevé à sir Guillaume Cockburn et confié à sir James Balfour, qui passait pour ami dévoué de Bothwell depuis qu'il avait rédigé le *bond* de Craigmillar. Dans les jours qui suivirent, le divorce de Bothwell fut consommé. Jean Craig, qui, depuis la fuite de Knox, était le ministre calviniste le plus renommé, fut invité à faire la triple publication des bans pour le mariage de la reine et de Bothwell. Il refusa toutefois avec courage, parce que, disait-il, le bruit s'était répandu que Bothwell avait enlevé la reine et la tenait prisonnière[4]. Alors, le 7 mai, le *justice-clerk* alla le voir, muni d'une lettre de la reine qui l'assurait de sa complète liberté et qui, en conséquence, lui demandait encore une fois de publier les bans. Bien que le consistoire d'Édimbourg se déclarât en faveur du mariage (8 mai), à cause de l'obéissance due à la reine, Craig se fit encore une fois conduire devant le conseil privé (9 mai), afin d'y protester, dans les termes les plus énergiques, en présence même de Bothwell, contre ce mariage, en raison des soupçons d'adultère, d'enlèvement, de fraude, de précipitation et même de régicide. Le dimanche, 11 mai, Craig publia les bans, mais en déclarant qu'il y avait été forcé et en invoquant à témoin le ciel et la terre qu'il détestait profondément ce mariage comme adultère et comme scandaleux pour le monde entier. Appelé encore une fois devant le conseil pour se justifier de ses paroles (13 mai), il répondit avec courage, en se fondant sur les lois de Dieu et de la raison. Il répéta la publica-

1. Cecil à Norris, 26 juin et 14 juillet 1567; Gauthier, t. II, p. 95.
2. Voir *Revue hist.*, t. XXXVIII, p. 9.
3. *Diurnal of Occurrents*, p. 111.
4. Déclaration officielle de Craig dans Anderson, t. II, p. 278 ss.

tion le mercredi 14 mai, avec une nouvelle protestation, et en accusant avec véhémence la lâcheté et la perversité de ceux qui laissaient se produire une telle abomination. Avertissement qui ne produisit pas non plus la moindre impression sur le couple aveuglé par ses passions !

Deux jours auparavant, le 12 mai, les lords de session s'étant refusés à siéger, parce que la reine était sous la pression illégale de Bothwell, Marie comparut devant eux, de la manière la plus solennelle (*in judgment*), pour déclarer qu'elle était complètement libre. Elle annonça en même temps qu'elle avait pardonné au comte Bothwell tous ses torts, que, au contraire, elle était résolue à lui conférer de nouveaux honneurs pour prix de ses anciens services[1]. Que devient alors la fiction qui fait de Marie la captive de Bothwell? La reine avait ici la meilleure occasion de se débarrasser de son ravisseur, ou, dans tous les cas, rien ne la forçait à le combler de faveurs.

Bothwell n'obtint pas comme Darnley le titre de roi, mais seulement celui de duc d'Orkney. Le traité de mariage, daté du 14 mai[2], lui conféra, en effet, les îles Orkney et Shetland avec tous les droits y attachés. Il s'obligea à signer tous les documents provenant de la reine, pour preuve de consentement, mais à ne jamais signer seul un document public; une telle signature, du reste, devait n'avoir aucune valeur. Ainsi la reine agit manifestement dans la plénitude de sa liberté. Elle aime Bothwell; mais, avertie par la triste expérience qu'elle avait faite avec son ancien époux, elle n'accorde au comte ni un titre qui eût pu éveiller chez celui-ci des desseins trop ambitieux, ni même la moindre indépendance dans l'administration des affaires publiques.

Est-ce qu'une femme, victime malheureuse de la contrainte et des désirs criminels d'un adversaire grossier et brutal, aurait pu prendre des décisions si claires, si autocratiques, si bien calculées? N'avons-nous pas plutôt devant nous une reine qui, malgré toute sa passion pour son amant, a le jugement assez clair et des idées assez hautaines pour s'assurer l'exercice exclusif de la domination et attribuer à l'autre conjoint un rang subordonné? Ce fait suffirait seul pour mettre à néant la fable d'une violence faite à Marie Stuart.

1. Ce document est donné tout au long dans Stanhope Buckingham, *Memoirs of Mary Stewart* (Édimbourg, 1844), t. I, p. 380 s.
2. Imprimé, entre autres, dans Hosack, t. I, p. 558 ss.

Le mariage fatal fut célébré enfin le 15 mai, d'après le rite protestant aussi bien que d'après le rite catholique, Bothwell étant calviniste. Il n'est pas étonnant que l'archevêque de Saint-André, son frère l'abbé d'Aberbrothwick, Jean Lesley, évêque de Ross, et l'évêque de Dunblane, ces deux derniers partisans déclarés de la reine, aient assisté à la cérémonie. Mais tous les autres prélats d'Écosse s'en tinrent éloignés, véritable condamnation de ce qui se passait. Parmi les seigneurs temporels, seuls Huntly, allié et ancien beau-frère de Bothwell, et quelques serviteurs inébranlables de la reine, tels que les comtes Crawford et Sutherland et les lords Oliphant, Fleming, Livingstone, Glammis et Boyd, étaient présents[1]. Les autres lords, quoique expressément invités[2], n'avaient pas paru. Aucun ministre étranger, pas même Du Croc, ne figurait à cette noce. Jamais monarque ne s'est marié en de si tristes conditions. La réprobation universelle pesait sur cette fête scandaleuse.

§ 4. *Emprisonnement de Marie Stuart.*

L'isolement dans lequel Marie s'était trouvée en cette occasion annonçait suffisamment l'approche de la tempête. Afin de la prévenir, la reine convoqua le ban militaire de tous ses vassaux et sujets pour le 15 juin, à Melrose, sous prétexte d'une expédition contre les brigands du Liddesdale, en réalité dans l'intention de former une armée contre les lords de Stirling qui menaçaient de se révolter. En même temps, elle essaya des moyens pacifiques.

Lord Boyd, qui d'abord s'était déclaré pour la réunion de Stirling, mais qui bientôt était revenu à la reine, fut envoyé par elle vers les principaux des anciens alliés de Bothwell, les comtes Morton et Argyll[3]. Elle leur fit savoir combien elle était étonnée de leur réunion, mais en même temps elle feignit d'avoir la ferme conviction qu'ils n'avaient agi qu'en vrais nobles et en fidèles sujets. Cependant, comme ils ne retournent pas chez eux et

1. *Diurnal of Occurrents.*
2. Du Croc à Catherine de Médicis, 18 mai ; Labanoff, t. VII, p. 111.
3. L'instruction donnée alors à Boyd pour Argyll (non imprimée encore) se trouve au *British Museum, Addition. Manuscr.*, vol. 23109, fol. 11 ss. Les négociations correspondantes avec Morton sont prouvées par sa réponse, que nous mentionnerons tantôt.

n'agissent pas comme d'habitude, elle émet la crainte que le commun du peuple ne puisse croire que les lords assemblés se séparent de la reine et réprouvent ses actions. Elle leur ordonne donc de rentrer dans leurs terres et de ne plus s'assembler. On ne doit pas supposer qu'il y ait une altération quelconque dans la familiarité qui existait jusqu'alors manifestement entre eux et le duc d'Orkney. Marie se montre très anxieuse de regagner les bonnes grâces des deux comtes et de leurs alliés. A différentes reprises elle leur promet d'oublier tout ce qui vient d'arriver, de faire droit à tous les griefs qu'ils pourraient formuler, de leur conserver l'amitié et le bon vouloir de son nouvel époux. Ne serait-ce pas la conscience de ses fautes qui lui fait mentionner en premier lieu parmi les plaintes possibles des mécontents : « les procédés un peu rapides dans la consommation de notre mariage » (*the suddener proceeding to the consummation of the marriege*) ?

Nous ne possédons qu'une seule réponse, celle de Morton, datée du 28 mai, de la forêt de Kirk[1]. Elle témoigne chez le noble comte d'une humilité trop grande pour n'être pas feinte, dans la situation avantageuse où lui et son parti se trouvaient alors. Il affirme de la manière la plus solennelle qu'à Stirling on n'avait songé qu'à assister la souveraine (*the releving of my soveranes maist noble persone*), comme son cousin, le fameux Archibald Douglas, l'avait déjà longuement exposé à Leurs Grâces (la reine et le duc d'Orkney). Lui personnellement n'a aucun sujet de plainte, mais il prie la reine de leur permettre de se réunir ultérieurement, « afin que notre sincère et vraie intention puisse être déclarée à Leurs Grâces, de sorte que la vérité leur apparaisse à leur entière satisfaction. » Pour éviter toutefois les soupçons et toute indignation de la part de sa souveraine, il demande un congé pour quitter le pays pendant trois ans, ainsi qu'un sauf-conduit de la reine d'Angleterre dont il devra traverser le territoire.

Morton avait sans doute l'intention de se rendre auprès d'Élisabeth pour la persuader de secourir efficacement les conspirateurs. Mais Marie et Bothwell étaient trop intelligents pour donner dans ce piège grossier. Dans sa réponse à Morton, datée du 5 juin[2],

1. *Brit. Mus., Addit. Manuscr.*, vol. 32091, fol. 209.
2. *Brit. Mus., Egerton Manuscr.*, vol. 1818, fol. 43 s.

la reine fait semblant de croire aux bonnes intentions des nobles; cependant elle leur défend encore une fois toute nouvelle réunion, toujours sous prétexte de ne pas exciter le peuple. Elle accorde à Morton la permission de quitter le pays, mais à une condition : « comme la reine d'Angleterre, dans tous les temps de troubles, a eu des intelligences avec nos sujets, et qu'elle continue de se mêler de nos affaires plus qu'il ne convient, et que, d'autre part, lui [Morton], pendant son exil et notre mécontentement à son égard, a été soutenu par elle et ses ministres en Angleterre, — il serait difficile, comme les choses sont maintenant, que son passage actuel de notre royaume dans celui de la reine s'effectuât sans exciter des soupçons, quelle que soit sa conduite. Il ne peut donc pas mieux éviter notre indignation et nos soupçons, comme il prétend le désirer, qu'en s'éloignant davantage de l'Angleterre et en s'abstenant de toute intelligence avec la reine d'Angleterre ou ses ministres, pendant le temps de son congé. » On voit que Marie était pleinement convaincue de l'hostilité du gouvernement d'Élisabeth.

Malheureusement, les lords n'obéirent point aux injonctions de leur reine et continuèrent leurs menées contre son nouvel époux. Alors Marie résolut d'agir sans eux et contre eux. Déjà, le 1er juin, elle avait publié une nouvelle proclamation afin de dissiper tous les soupçons quant au véritable but de l'expédition armée et surtout de tranquilliser ses sujets sur le sort du jeune prince. Par prudence, Marie se retira dans le château fort de Berthwick, à vingt kilomètres d'Édimbourg. En effet, l'opinion publique lui était si hostile que personne ne vint au rendez-vous général de Melrose. Bothwell s'en retourna fort abattu à Berthwick auprès de la reine.

L'insuccès de leurs adversaires à Melrose encouragea naturellement les alliés de Stirling, surtout lorsqu'ils eurent réussi à gagner à leur cause sir James Balfour, récemment nommé gouverneur du château d'Édimbourg; il va sans dire qu'il se fit chèrement payer sa trahison[1]. Les conjurés purent alors entrer à Édimbourg. Là, dans une proclamation publiée le 11 juin 1567[2], ils affirmèrent n'avoir pris les armes que pour délivrer la reine d'une captivité déjà trop prolongée, pour venger le meurtre du roi et

1. Le traité est imprimé littéralement; Miss Strickland, t. V, p. 301 ss.
2. Anderson, t. I, p. 128 ss.

pour sauver le jeune prince. Cette dernière intention seule peut avoir été sincère. N'y avait-il pas parmi les conjurés des hommes qui avaient participé au régicide? Leur ami Murray n'avait-il pas été l'instigateur de la conspiration de Craigmillar? Ne comptaient-ils pas dans leurs rangs Lethington, qui avait été l'instigateur de cette conspiration, et Argyll qui avait signé avec lui le fameux *bond?* Est-ce que Balfour n'avait pas joué un des rôles principaux dans le meurtre, ainsi que plusieurs des vassaux et confidents de Morton? Est-ce que tous ils n'avaient pas soutenu et acquitté le même Bothwell qu'ils faisaient maintenant semblant de haïr comme régicide? Voilà ce qui nous édifiera également sur la prétendue captivité de la reine. C'était un mot d'ordre de parti, fort commode pour être mis en avant aussi longtemps que l'on n'osait encore s'élever directement contre la reine. — Le lendemain, 12 juin, les lords appelèrent tous les fidèles sujets de la reine aux armes, pour combattre Bothwell, l'assassin du roi Henri, le geôlier de la reine, l'ennemi du jeune prince[1].

En même temps, il s'adressèrent de nouveau au gouvernement anglais, par l'entremise de Bedford, pour demander des secours contre Bothwell. Ils ne reculèrent devant aucune calomnie. Ainsi ils écrivirent que Marie, mariée seulement depuis quinze jours, se trouvait déjà manifestement dans une situation intéressante. Ils firent observer que la naissance d'un enfant d'elle et de Bothwell rendrait l'existence du jeune prince Jacques extrêmement précaire. D'autre part, ils alléguèrent que la France leur faisait les offres les plus séduisantes, s'ils voulaient envoyer le jeune prince à Paris, et assurer ainsi à la France l'influence prépondérante en Écosse.

Il est intéressant de voir l'accueil que ces missives réitérées rencontrèrent chez la souveraine anglaise. Quoique peu satisfaite du peu d'empressement des lords à envoyer le jeune Jacques en Angleterre, elle promit de leur venir en aide dans toutes les choses légales qui pouvaient servir à la sécurité de leur prince. Il va sans dire qu'Élisabeth reçut avec joie l'annonce de la grossesse prématurée de Marie, fait qui pouvait jeter sur sa « très chère sœur » la réprobation générale. Elle ne se fit pas faute de remarquer hautement que, les choses étant ainsi, il faudrait d'autant plus songer à la sûreté du jeune prince. Elle semblait donc

1. Anderson, t. I, p. 131 ss.

approuver ceux qui admettaient la possibilité que Marie fît assassiner son propre enfant[1].

Dans tous les cas, les lords se liguèrent pour leur défense commune contre Bothwell[2]. Ils se plaignent, dans cet acte, que le duc d'Orkney les empêche par les gardes placés autour du palais royal de s'approcher de leur souveraine, fait qui est confirmé par d'autres sources. Ils avouent, avec une sincérité étrange, avoir trop tardé à s'occuper du salut de l'État.

Les événements qui alors se passèrent autour de la reine nous sont racontés par deux témoins oculaires, compagnons de Marie, de sorte que leurs récits ont une valeur authentique. L'un de ces rapports est la « Lettre de Jacques Beton, frère de l'archevêque de Glascow, à son (autre) frère André, pour être remise à l'archevêque, relative aux événements d'Écosse, du 11 au 17 juin[3]. » L'autre est le compte-rendu des événements du 7 au 15 juin 1567, par le capitaine d'Inch-Keith[4]. Inch-Keith est une petite île près d'Édimbourg qui avait une garnison sous un capitaine français, auteur de ce récit. Il va sans dire que nous n'avons pas pris à tâche d'exposer ici la courte campagne de Carberry-Hill, d'après les deux sources que nous venons de mentionner; nous ferons seulement ressortir ce qui nous paraîtra caractéristique pour Marie et ses adversaires. Lorsque les lords rebelles et leurs troupes se rapprochèrent de Berthwick, Bothwell s'en échappa. Maintenant, du moins, la reine était libre; en passant chez les lords, elle aurait pu d'un seul coup reprendre son pouvoir. Mais que fit-elle? Elle suivit son prétendu oppresseur, en s'enfuyant de Berthwick pendant la nuit, travestie en homme, bottée et éperonnée. En route, ils se rencontrèrent et chevauchèrent rapidement ensemble vers le château très bien fortifié de Dunbar. Là, le 11 juin, ils publièrent un nouveau ban pour le combat contre les rebelles, et, en effet, une petite armée s'assembla autour d'eux, mais ce n'étaient que des gens du peuple et de la petite noblesse, tandis que tous

1. *Calend. of State papers, Domestic series, Eliz.*, vol. 43; Leicester à Cecil, 16 juin 1567.

2. D'après Anderson, t. I, p. 134 ss., la date de ce *bond* serait le 16 juin. Cela n'est pas possible, la situation, telle qu'elle est exposée dans ce document, se rapportant évidemment à l'époque qui précède le choc de Carberry-Hill et pas à celle qui l'a suivi.

3. Laing, t. II, p. 109 ss.

4. Teulet, *Lettres*, p. 113 ss.

les personnages de marque se trouvaient chez les rebelles. Pour éviter une effusion de sang plus grande, ces derniers offrirent un duel entre un des leurs et Bothwell. Ce fut la reine qui s'opposa absolument à un tel duel, malgré toutes les prières de Bothwell. Voudrait-on une preuve encore plus éclatante qu'elle n'était point la captive de Bothwell et que, bien au contraire, elle l'aimait réellement? Afin de lui conserver sa haute position, elle se donna, mais en vain, une peine inimaginable pour exciter ses soldats à la lutte. Ceux-ci refusèrent leur concours et s'échappèrent en majeure partie. Bien que Marie se trouvât ainsi dans une situation fort précaire, elle ne voulut négocier qu'à la condition que le duc (Bothwell) pût se retirer en sécurité et sans être poursuivi. Les lords agréèrent cette condition, parce qu'ils savaient que des renforts étaient en route pour la reine. « Elle laissa donc le seigneur duc prendre congé d'elle, avec beaucoup d'angoisse et de douleur de sa part; et bien souvent ils se baisèrent lors de la séparation. Enfin le seigneur duc lui demanda si elle voulait garder la foi qu'elle lui avait promise. Elle l'en assura, en lui donnant sa main. » Ces simples paroles d'un témoin oculaire, d'un fidèle de la reine, en disent plus long sur ses véritables sentiments que les dissertations les plus ingénieuses, et confirment pleinement ce que nous avons déjà prouvé par les rapports diplomatiques (voir *Revue,* XXXVII, 13 s.) : que Marie était passionnément amoureuse de Bothwell, et que son emprisonnement à Lochleven n'était point un acte de trahison, préparé de longue main par les lords, mais la conséquence inévitable du ferme attachement de la reine à la personne du duc.

Le 16 juin, Athol, Morton, Glencairn, Mar, Graham, Semple, Sanghair et Guillaume Ochiltree signèrent l'ordre de mener la reine à Lochleven et de l'y tenir sous bonne garde. On indiqua, comme raison de cette mesure, sa connivence avec Bothwell et autres régicides, ainsi que le renversement de toute justice et même du royaume, qui pourrait en être la conséquence[1].

En réalité, les vainqueurs ne firent rien pour s'emparer de Bothwell, contre lequel leur entreprise avait été dirigée. Onze jours seulement après les événements de Carberry-Hill, ils

1. Laing, t. II, p. 119. — Cet ordre, indubitablement daté du 16 juin, prouve encore une fois que le *bond,* prétendument daté du même jour, et qui part de tout autres suppositions, ne peut point être en réalité du même jour.

publièrent une proclamation[1] qui le mettait au ban du royaume et offrait une récompense de mille couronnes pour sa capture. Cet acte d'hostilité ne fut pas même bien sérieux. Le 16 juillet, Bothwell demeurait encore tranquillement à Spyne, dans le nord de l'Écosse, et pouvait de là, de connivence avec Huntly et d'autres partisans de la reine, appeler la petite noblesse aux armes pour la délivrance de Marie[2]. Les hésitations des lords s'expliquent assez facilement : ils ne désiraient point s'emparer de Bothwell, dont les dépositions devant les tribunaux auraient beaucoup embarrassé bon nombre de ceux qui le condamnaient maintenant avec tant d'emphase comme régicide. On fit semblant d'être fort zélé, — il est possible que quelques-uns des alliés, les naïfs, étaient sincères, — mais les chefs firent tout pour laisser à Bothwell la possibilité de s'échapper[3].

Résumons les résultats de ce chapitre, comme nous l'avons fait pour les chapitres précédents.

La conjuration contre Darnley est l'œuvre de Murray et de ses amis, chefs du parti calviniste, qui sentaient l'obligation d'agir en faveur de leurs alliés, les meurtriers de Riccio, exilés en Angleterre. Aussi longtemps que Darnley, ennemi mortel de ces derniers, était l'époux de la reine, on ne pouvait songer à leur entier rétablissement. On haïssait profondément ce Darnley, comme ayant trahi non seulement la cause commune, mais aussi chacun des lords alliés. En outre, Murray avait appris par Marie même que le roi désirait sa mort. Huntly, le catholique, fut gagné par la promesse d'une restitution de ses biens autrefois confisqués. Bothwell se ligua avec les conspirateurs : Murray, Argyll, Huntly, Lethington, sir Jacques Balfour, afin de remplacer Darnley après sa mort. Ce dessein, confirmé, du reste, immédiatement après le *bond* de Craigmillar, par le rétablissement de la juridiction matrimoniale de l'archevêque de Saint-André, ne pouvait être conçu par Bothwell que s'il était sûr de l'inclination de la reine. En effet, quoique nous ne puissions

1. Le 26 juin; Anderson, t. I, p. 139 ss.

2. Bothwell au laird de Langton, 16 juillet 1567; *Report of Royal Commissioners*, t. VI, p. 640. Bothwell y fait bien des promesses au laird.

3. C'est seulement pour être complet que nous citons le *bond* pour le couronnement de Jacques VI, du 25 juillet 1567; le procès-verbal de cette cérémonie; sa proclamation, du 30 juillet; l'acceptation de la régence par Murray, du 22 août, et sa proclamation; le tout dans Anderson, t. II, p. 231-256.

constater aucun acte adultère de la part de Marie Stuart, la faveur croissante dont le comte jouit auprès d'elle et l'amour dont elle ne se cache pas envers lui, même immédiatement après la mort de Darnley, prouvent suffisamment que la beauté virile et le fidèle attachement de Bothwell avaient déjà auparavant produit sur elle une profonde impression. Murray, content d'avoir donné l'impulsion, se tint prudemment à l'écart, pour être prêt à toutes les éventualités, tandis que les autres conspirateurs s'obligeaient par un pacte formel. Celui-ci se fonde expressément sur des motifs *politiques*, fait qu'il ne faut point perdre de vue. La reine joue un rôle, sinon entièrement exempt de soupçon, toutefois secondaire. Informée vaguement du dessein, elle refuse d'y participer, mais elle ne fait rien non plus pour le rendre impossible et, ce qui est surtout compromettant pour elle, elle n'avertit nullement Darnley ; et pourtant c'est elle qui l'avait mis en grand danger en prévenant Murray de ses desseins hostiles, et peut-être avait-elle été ainsi la première cause de toute la conjuration. Convaincue depuis longtemps de l'immense erreur qu'elle avait commise en choisissant Darnley pour époux, ayant évité avec intention de le mentionner dans ses dernières volontés énoncées pendant sa grave maladie à Jedburgh, elle essaie pourtant de se réconcilier superficiellement avec lui; mais dans le seul but d'empêcher une révolte des Lennox et de le soustraire à l'influence de son père, assez hostile à sa bru. Il n'était plus question chez elle d'amour pour son mari.

Après l'assassinat de Darnley, elle garde extérieurement une tenue décente; mais, malgré la colère de l'opinion publique en Écosse et à l'étranger, malgré les avertissements des cours étrangères et de ses propres fidèles, malgré les demandes pressantes du malheureux Lennox, elle ne fit absolument rien pour rechercher et punir les coupables. Femme et reine, elle ne tenta rien pour venger son époux assassiné et les lois profondément offensées. Au contraire, immédiatement après le crime, Bothwell, accusé principalement par la voix du public, est comblé par elle de faveurs et honoré de la garde du jeune prince. Il l'accompagne constamment, il jouit de la plus haute faveur auprès de la veuve de l'homme qu'il vient d'assassiner. Vainement viendrait-on excuser Marie par la contrainte que les conjurés auraient exercée sur elle. Quelques mois plus tard, lorsqu'elle était prisonnière et sans ressources et qu'il y allait pour elle de sa couronne, de sa liberté

et même de sa vie, elle sut résister héroïquement à son peuple entier, à sa noblesse, à ses parents de France, aux diplomates anglais, qui lui demandaient à l'unanimité de divorcer avec ce même Bothwell, réduit à l'impuissance. La prétendue contrainte n'expliquerait, du reste, que son inaction envers les meurtriers, *mais nullement les faveurs et les avantages qu'elle accordait précisément et exclusivement à Bothwell.*

Enfin les justes exigences de Lennox ne peuvent plus être entièrement repoussées : mais alors Marie ne fait pas intenter un procès public aux coupables, elle le change en affaire privée entre Lennox et Bothwell, tout en éloignant d'Écosse les complices subalternes. Bothwell peut réunir des milliers d'amis et de partisans. En vain Lennox et même Élisabeth d'Angleterre demandent-ils un sursis pour rassembler à leur tour des preuves et des défenseurs, on le leur refuse carrément. Le messager d'Élisabeth se voit maltraiter d'une manière inexcusable. Bothwell se rend au tribunal, acclamé et entouré d'un cortège triomphal, protégé par les gardes de la reine ; et la comédie judiciaire se termine naturellement par son acquittement. La reine convoque le Parlement et fait accorder par lui aux conjurés de Craigmillar les avantages qu'ils s'étaient promis réciproquement. A la clôture du Parlement, les chefs de la haute noblesse, à l'exception de Murray qui, du reste, se conduit avec son ambiguïté ordinaire, se laissent amener par les menaces de Bothwell à signer une ligue en faveur du mariage de ce comte avec Marie et pour sa protection contre tout adversaire. Ce *bond* est confirmé par les serments les plus solennels des signataires. Encouragé et rassuré par cet acte, Bothwell, avec l'assentiment de la reine, s'empare d'elle par un semblant d'enlèvement, afin de la délivrer de toute responsabilité. Un nouveau simulacre de procédure judiciaire amène le divorce de Bothwell avec son épouse. Les dignitaires des églises catholique et calviniste y contribuent servilement selon la volonté et sous la pression de la souveraine. Celle-ci, soi-disant captive au château de Dunbar, s'y occupe tranquillement de détails financiers et préside son Conseil privé. Elle refuse l'offre de la délivrer que lui font les lords assemblés à Aberdeen et à Stirling ; au contraire, elle force le ministre Craig à publier ses bans de mariage avec Bothwell. Nous n'entendons point parler d'explosions de colère, semblables à celles auxquelles elle s'est livrée après le meurtre de Riccio et après son arrestation à Carberry-

Hill. Nul avertissement ne peut la retenir dans la voie dangereuse. Il peut d'autant moins être question de captivité qu'elle refuse à Bothwell la couronne royale qu'il avait briguée avec tant d'ardeur et toute influence officielle dans les affaires publiques : elle le veut pour amant et époux, mais point pour maître. Le mariage se fait, avec le blâme exprès ou tacite de tous, dans un isolement presque complet. Après cet événement, Bothwell se saisit de fait du pouvoir que Marie lui avait refusé et la tient dans une espèce de captivité. De là, quelques scènes violentes entre les nouveaux époux, mais l'amour passionné de Marie pour Bothwell l'emporte toujours à la fin. Lorsque la lutte commence entre Bothwell et ses nombreux adversaires, seuls quelques milliers d'hommes du vulgaire se réunissent autour de la reine, mais avec méfiance et prêts à l'abandonner à la première occasion. Marie montre encore un amour sans borne pour son nouvel époux. Elle ne lui permet point de hasarder sa vie dans un duel. Elle se rend aux lords seulement pour le sauver. Elle prend congé de lui avec tous les signes d'une douleur et d'une tendresse extrêmes. Au lieu de se comporter en ancienne captive, heureuse de sa délivrance, elle se conduit en épouse à laquelle on enlève le mari passionnément aimé. Il était en son pouvoir de conserver, après l'affaire de Carberry-Hill, au moins le semblant de l'autorité royale. Mais en identifiant, après comme avant, sa cause avec celle de Bothwell et en accablant les adversaires du comte des pires menaces, elle rendit inévitable elle-même son incarcération à Lochleven[1].

On voit que ces résultats concordent absolument avec ceux des IIIe et IVe chapitres.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Nous croyons avoir parcouru dans ce travail toutes les sources et tous les documents que l'on possède sur l'histoire de Marie Stuart pendant les années 1566 et 1567. Nous croyons les avoir soumis à une enquête approfondie et impartiale. Les conséquences qui en résultent nous semblent claires et convaincantes. Elles ne sont

1. Ce sont aussi les raisons que Murray et les autres commissaires écossais allèguent à York pour la captivité de Marie à Lochleven; Anderson, t. IV, part. II, p. 66 ss.

d'accord ni avec les opinions des défenseurs absolus ni avec celles des adversaires décidés de notre héroïne. Nous sommes bien loin de supposer que nous ayons résolu toutes les énigmes que soulève l'histoire morale de Marie pendant cette période; mais nous sommes d'avis que cette histoire a plutôt de l'intérêt pour le psychologue ou, si l'on veut, pour le criminaliste. Le côté politique et, par cela même, le côté vraiment historique de la question est suffisamment éclairé, nous l'espérons, par le travail qui précède. Tout comme dans la conjuration des lords protestants contre Riccio, la cause principale dans le complot dirigé contre Darnley réside dans des motifs de politique confessionnelle. Ce sont de tristes épisodes de la grande lutte religieuse du XVIe siècle[1]. Il est démontré maintenant que ce ne fut pas Marie Stuart, mais les chefs nobles du parti calviniste qui, alliés à quelques ambitieux, ont été les meurtriers de Darnley; que sa mort ne fut pas due à la vengeance d'une épouse outragée, mais à des desseins politiques et religieux. Cette vérité, nous la considérons comme le résultat le plus important de notre enquête, résultat que nous voudrions avoir établi d'une manière incontestable. Malheureusement, l'assassinat de Darnley eut un épilogue terrible, dans lequel la reine d'Écosse reste moins sur l'arrière-plan, et où elle joue un rôle plus que suspect. Elle et ses serviteurs n'y montrent pas moins de duplicité que ses adversaires. Il est prouvé que la haine qui remplissait l'âme de Marie contre son époux la rendit indifférente à sa mort et alluma en elle un amour de plus en plus violent pour Bothwell. Il est prouvé que la voix du devoir et de la prudence se tut en elle devant cette irrésistible passion, et qu'elle employa tous les moyens de la ruse et de la violence pour s'assurer la possession du bien-aimé, en dépit du monde entier. Il est prouvé que la noblesse presque entière et même beaucoup de partisans de la reine, après avoir honteusement sacrifié leur honneur devant les menaces de Bothwell, se sont soulevés contre lui avec raison. Il est prouvé que Marie, par un attachement inébranlable pour son nouvel époux, — attachement qui lui servira d'excuse, au point de vue moral, — a causé son propre malheur, au point de vue politique. Son existence ultérieure, qui dura vingt ans

1. Cette considération est déjà exprimée par M. de Fénelon dans sa ms. dépêche à Catherine de Médicis du 28 décembre 1568 : « Le fait de la reine d'Écosse va tomber en la division de la religion. »

encore, fut une longue et triste expiation de la faiblesse avec laquelle elle s'était abandonnée à sa passion criminelle pour un scélérat tel que Bothwell. Maintenant, pour porter sur elle un jugement définitif, on ne doit pas négliger son entourage. Il serait difficile, en effet, de trouver réunie en un cadre relativement étroit une collection plus riche de fourbes et de coquins que ne l'offrait l'aristocratie écossaise à cette époque. Darnley n'est pas seulement faible d'intelligence, mais aussi traître envers sa propre femme qui est en même temps sa reine et sa bienfaitrice, traître aussi envers les conjurés, ses alliés, qu'il dénonce à la vengeance des lois. Murray, ce bâtard astucieux et méchant, cache, sous les dehors d'une honorabilité hypocrite, une ruse infernale pour ourdir continuellement des trames tendant à renverser sa sœur, cette princesse qui l'a choisi pour son premier ministre et pour son conseiller. Lethington, secrétaire d'État de la reine, change de parti au moins une fois par trimestre et semble considérer la trahison comme sa tâche particulière, comme la seule atmosphère dans laquelle il puisse vivre. Il annonce au diplomate anglais Randolph que Marie essaie d'entrer en relations avec le rebelle irlandais O'Neill par l'entremise d'Argyll[1] : ce qui devait courroucer fortement Élisabeth contre la reine d'Écosse. Robert Melvil, ambassadeur de Marie à Londres, conspire avec Élisabeth contre sa propre souveraine qui lui accorde une confiance illimitée dans les affaires les plus importantes. Bothwell est grossier, rude, irascible, prêt à tous les crimes. Morton, sombre, égoïste, non moins violent que Bothwell, est en même temps d'une avidité sans scrupule; faussaire et menteur, il est pire que tout le reste. Quant aux drôles subalternes, tels que Balfour, Huntly, Argyll, ils ne valent pas qu'on parle d'eux. Ni le Bas-Empire, ni l'Italie de la renaissance n'ont produit une société aussi corrompue que celle dans laquelle Marie Stuart était condamnée à respirer.

Et sa *bonne sœur* Élisabeth, avec quelle duplicité, avec quelle ruse hypocrite n'a-t-elle pas, dès le commencement, traité sa cousine, qu'elle haïssait profondément, non seulement pour des raisons politiques et religieuses, mais aussi pour sa beauté et son amabilité supérieures! Au nom de l'amitié et de la parenté, elle a demandé à diriger le sort de Marie, dans l'unique intention de la rendre et de la maintenir faible et impuissante.

1. Ms. Lethington à Randolph, 26 avril 1566; *Brit. Mus. Cotton*, B. IX, fol. 294b.

Si la maxime est vraie qu'il faut juger chacun d'après le milieu et l'entourage où il vit, notre verdict sur Marie Stuart sera de beaucoup adouci par les circonstances atténuantes.

Martin PHILIPPSON.

APPENDICE.

I. *Ms. Instruction d'Élisabeth à Randolph, du 2 février* 1565 [6]; *British Museum, Londres, Lansdowne*, vol. VIII, fol. 95 ss. (original).

To our trusty and well beloved servant Thomas Randolph Esquire, our Agent, Scotland.

Elizabeth R.

By the Quene.

Trusty and welbeloved, we grete ye well. Where by your letters of the xxviij^th^ of January directed to our Secretary, and by him imparted to us and our counseile, it appeareth upon signification made to that Quene by you of the appointment of our cosin the Erle of Bedford and Sir John Forster to be our commissionners upon the frontiers, that she named at the first fur hir part the Lord Hume and the Lord of Cesford hir wardens; and afterward upon an allegation made by you of the inequality betwixt the degre of our cosin the Erle of Bedford and the L. Hume, it was therefore changed and ordered that the Erle Bothewell shuld be in place of the L. Hume which your tooke fur the last resolute answer.

Herupon we find some difficulty what to allowe or to refuse, for in dede were it not that we wold gladly by entering into a treaty attempt some good meanes for the restitution of the Erle of Murray and his associats, and therwith also prouwe as the time requireth to have better administration of iustice upon the frontiers then presently appeareth : we wold not procede any furder in a matter that hath such untowardnes in it as this hath. And therfore upon this occasion we do resolve thut you shall herin use your discretion to obteyne this our purpose wich followeth. We have no good likings to have the Erle Bothwell one, and therfore if it might be compassed by your dealing with some of the counsellors there that have both good meaning to peace and creditt, we wold wish that some other

Erle of better disposicion thun we take the Erle Bothwell to be, might be ioyned other to the L. Hume or to Cesford, or to any better (if better may be gotten) which shuld content us. For in no wise, if we may choose, can we allow of Bothewell.

And we think, if it were not to encrease his mallice towards the Erle of Murray, it were reasonnable to except playnly against him in respect of hiss yll reports and slanders which we have heard, that he made being in France both of the Quene his soveraigne and of us; and therby far unmete to treate in any matters of amyty towching us. Nevertheless we remitt it to your consideration whether to express that, or otherwise to use the matter to procure the forbearing of him. And if you shall find no convenient way to obteyne any other Erle of good condition in his place, than we shall accept the Erle Bothwell..... Westminster, 2 febr. 1565 [6].

II. *Ms. Dépêche de Robert Melvil à l'archev. de Glascow, Londres,* 22 *octobre* 1566; *Brit. Mus. Sloane Manuscr.*, n° 3199, fol. 140 (copie).

Il est de retour en Angleterre depuis huit jours.

I am sorrye, the Quen my soverane wes in sum displeasur at my departing, apon ewill behauyor of the kyngs part, qwho wess of mynd to depart oute of the realme, and no occasion geuen him be her Ma^te^ as the heill counsell cane record. Nether will he declaire quhairin his discontentment is, bot in generall that he is not regardit with the nobilite as he sould be, nether can obten sic things as he sutis, to wyt sic parsonns as the secretare, the justice clark and clark of register to be pout oute of their office, alledging they suld be gilte of this last odyus fait, quhair of the Quenes Ma^ie^ hess takin tryall and fyndis them not gilti therin, with dyvers other things not worthe to rehearsall. Sens my departin I haif hard he is stayit but hess not sene cum neyre the Quene... I wess directit from mye soverane to knaw at the Quene heire quhether it be her mynd to move ony thing of the successione, that incaiss it sould cum in questione, that my soverane myght send sum noble mene to be present for her interist. I had fore answer of her Ma^ie^ that scho wess not willing it sould be tuychit... The Erlle of Lychester is werraye earnist for uss... Jam assurit the French hinder ws all that they cane, ad hess gud intelligense with the Lade Katheryne to fourder her, and the ambassadour here, albeit he seamit to be our frend I haif discouerit the contrar be dyverss meanis.

III. *Ms. Dépêche de Lethington à l'archevêque de Glasgow, 24 octobre* 1556; ibid., fol. 142 (copie).

The occasion off the Q. seiknes safar as I unversrand is cumed off thoughit and displeasur, and I trow by that I could wring furder of hir awne declaration to me, the rote off it is the Kyng. For sho hes done hym sa greate honour without thadvise off hir frends and contrary to thadvise off hir subjects and he on thother part has recompensit hir with sik ingratitude, and misuses hymself safar towardes hir that it is ane hartbreake to hir to think that he sould be hir husband, and how to be fre off him she seis na outgait... I se betuix thame na aggrement nor na apperance that thay sall aggre weill heirefter... Upon some bruyte that raise before hir coming out off Edinbrought off the kyngs voyage towardes Flanders or some other countrey sho desyrit the Noblemen and other of hir counsell to subscrive letters to the Kyng, Q. Mother and Cardinall off some proceadings betuix the Kyng and hir.

LE

CLUB DES PATRIOTES SUISSES

A PARIS

1790-1792.

Parmi les clubs politiques auxquels la Révolution française a donné naissance, il en est un, et des plus curieux, dont l'histoire n'a pas encore été faite. C'est le club helvétique ou la Société des patriotes suisses résidants à Paris. Les auteurs de manuels d'histoire de la Suisse n'oublient pas d'en parler, mais sans approfondir le sujet. Les auteurs d'histoires générales de la Révolution française n'en mentionnent même pas, à peu d'exceptions près, le nom. Les indications les plus détaillées sur ce club se trouvent dans le livre de M. Charles Morell : *Die Schweizerregimenter in Frankreich*, 1789-1792 St. Gallen (Scheitlin und Zollikofer, 1858), et dans l'*Histoire du canton de Fribourg,* par le docteur Berchtold. Troisième partie, Fribourg en Suisse (imprimerie de Joseph-Louis Piller, 1852). M. Morell a eu à sa disposition les actes du Conseil secret bernois, conservés aux archives d'État de Berne. Mais il n'effleure l'histoire du club helvétique qu'incidemment. M. Berchtold a mis à contribution le registre des délibérations du club conservé par « les soins de la famille Castella » (cf. Berchtold, *l. c.*, p. 336). Malheureusement ce registre a disparu comme me l'affirme M. Schneuwly, archiviste d'État à Fribourg[1].

A défaut de cette source historique originale, j'ai eu la chance de rencontrer aux *Archives d'État de Berne* des renseignements de seconde main qui compensent à un certain degré la perte des procès-verbaux. A peine le gouvernement fribourgeois eut reçu

1. Cf. Daguet, *Histoire de la Confédération suisse*, 7e éd., 1880. T. II, p. 267 : « Le Journal du Club, confié au chancelier Barchtold par la famille de l'avocat Castella, a été vendu et doit se trouver dans une maison patricienne de Berne. »

avis de l'existence du club helvétique à Paris qu'il concerta avec les gouvernements de Berne et de Soleure des mesures de surveillance. On réussit à gagner parmi les membres ou à introduire dans le sein de la Société des faux frères qui faisaient parvenir régulièrement leurs rapports secrets en Suisse[1]. On soupçonna au club qu'il y avait des traîtres. « Je suis sûr, s'écria un des membres les plus actifs, le 19 septembre 1790, qu'à dix heures du soir M. le marquis de Maillardoz[2] sçaura tout ce qu'il a été fait à l'assemblée. » Le 27 octobre 1790, *Poquet*, officier aux Cent-Suisses de Monsieur, fut accusé « d'être infidèle, de rendre compte à plusieurs officiers des gardes suisses de ce qui se passait. » Il se défendit et on le laissa tranquille.

Ces rapports, accompagnés d'autres documents importants, soit en original soit en copie, m'ont fourni la plus grande partie des renseignements qu'on va lire. Il faut en user avec quelque précaution. Ces espions payés par les gouvernements ne paraissent pas toujours avoir résisté à la tentation d'exagérer les faits. Mais en général leurs récits s'accordent avec ce qu'on peut constater d'autre part. J'ai mis à profit en outre les *Archives nationales à Paris*, les *Archives d'État de Zurich,* la collection de brochures très riche nommée la *Collection Lauterbourg* à la bibliothèque cantonale de Berne. Enfin M. le docteur Herzog, archiviste d'Etat à Aarau, a eu l'obligeance de me faire parvenir quelques extraits de la *Correspondance du général Zurlauben* conservée à la bibliothèque cantonale de l'Argovie.

On connaît le rôle que les émigrés genevois les Clavière, les Duroveray, Dumont, etc., ont joué dans l'histoire de la Révolution. Ce n'est pas de ceux-ci qu'il s'agit ici. Les fondateurs de la Société des patriotes suisses ont été des Fribourgeois expulsés de leur patrie par les événements de l'année 1781. Au printemps de l'année 1781, un soulèvement populaire avait menacé le gouvernement patricien de cet état. Aidé par des troupes bernoises, le gouvernement maîtrisa l'émeute. Chenaux, un des meneurs des insurgés, fut tué; d'autres, comme Jean-Jacques *Sudan* et Fran-

1. Lettre du Conseil secret de Berne, au Conseil secret de Zurich, 6 juillet 1790, publiée par I. I. Hottinger : *Beiträge zur Geschichte des letzten Dezenniums der alten Eidgenossenschaft*, dans le *Archiv für Schweizerische Geschichte*, vol. I, p. 271 (Zurich, 1843). Cf. *Archives d'État de Berne*, Manuel du Conseil secret, vol. VII, p. 268 seq.

2. Officier fribourgeois au régiment des gardes suisses.

çois *Huguenot*, condamnés aux galères, furent transportés en France, et y furent reçus parmi les forçats; d'autres, comme Nicolas-André *Castella*, réussirent à s'enfuir. Celui-ci, natif de Gruyère, avocat et, s'il est permis de se fier à ses assertions, « docteur en droit, » séjourna jusqu'à l'année 1789 dans les états du roi de Sardaigne. Mais, « les droits de l'homme étant rétablis en France, » il crut « pouvoir venir en toute sûreté à Paris pour s'y établir. » Sa femme était Parisienne. Bien que les magistrats fribourgeois lui eussent défendu de le suivre, elle sut le rejoindre. « Il en survint un enfant; ces magistrats barbares ont osé l'envisager comme bâtard. » Lui-même était condamné à être tiré à quatre chevaux[1]. On comprend sa haine implacable contre les magistrats fribourgeois et la joie que lui causa le décret de l'Assemblée nationale du 21 mai 1790. Ce jour-là l'abbé Grégoire, au nom du comité des rapports, rendit compte à l'Assemblée nationale d'une pétition des deux Fribourgeois Sudan et Huguenot, détenus aux galères de Brest. « Au mois de mai 1781 — dit-il — deux mille cinq cents hommes s'assemblèrent sous les murs de Fribourg pour conquérir la liberté que le gouvernement devenu aristocratique leur avait enlevée. Les magistrats, effrayés, proposèrent une capitulation : elle fut adoptée de part et d'autre. Au mépris de ce traité, on instruisit au criminel contre les prétendus séditieux; on confisqua leurs biens; quatre d'entre eux furent envoyés aux galères; deux y sont morts, et les deux autres réclament votre secours. Une lettre avait déjà été écrite à M. de Montmorin pour obtenir leur liberté, et elle n'avait produit aucun effet. Aujourd'hui ce ministre nous dit, en nous remettant les pièces relatives à cette affaire, que par un long usage les forçats de Genève sont reçus dans nos galères; que les Fribourgeois, n'ayant pas de moyen de punir de cette manière, ont recours à l'humanité des Français pour éviter de décerner la peine de mort. L'humanité nous impose donc selon lui la loi de faire punir ceux qu'on ne peut faire punir chez les autres; mais ces faits sont contredits. A Fribourg il y a des galères de terre et pourquoi ne les y a-t-on mis? C'était pour se délivrer des remords qui suivent l'injustice, et de l'aspect des victimes du

1. Lettre de Castella adressée à la section des Quatre-Nations (où il était reçu citoyen), produite le 15 octobre 1790. *Archives nationales*, D. XXIII, 1 (unique) volume. Comité diplomatique. Monnard : *Geschichte der Eidgenossen*, vol. II, p. 424. Berchtold : *Histoire du canton de Fribourg*, vol. III, p. 302.

patriotisme qui aurait pu exciter à la vengeance les amis de la liberté[1]. »

Charles de Lameth, Roederer, Rewbell partagèrent l'indignation du rapporteur contre « l'usage barbare, sur lequel on s'appuie. » L'Assemblée adopta avec quelques modifications le projet de décret du comité des rapports. Elle décréta :

Art. 1. « A l'avenir il ne sera reçu dans les galères de France aucune personne condamnée par des jugements étrangers. »

Art. 2. « Que son président se retirera par devers le roi pour le supplier de donner des ordres pour que les nommés Sudan et Huguenot, Fribourgeois, actuellement détenus aux galères à Brest, soient mis en liberté dans la huitaine du jour de la sanction du présent décret. »

Art. 3. « Que S. M. sera également suppliée de faire connaître les dispositions du présent décret aux puissances dont les sujets sont actuellement détenus aux galères de France. »

Il n'est pas difficile de s'imaginer l'effet que fit ce décret sur la colonie des mécontents suisses à Paris. Le *Courrier de Provence*, dans un article qui fait deviner la plume de Clavière, en rendant compte de la séance du 21 mai, se moque « du noble pacte qui unit tous les despotes pour le maintien de leurs usurpations » et se réjouit de la décision prise par l'assemblée de le déchirer. L'auteur de l'article ajoute, en corrigeant Montmorin, qu'à Genève « la pratique de condamner à des galères étrangères, si commode pour le despotisme, était depuis très longtemps en désuétude, qu'elle a seulement été ressuscitée en 1782, etc.[2]. »

Quant à Castella, il résolut de profiter de cette occasion pour faire une démonstration publique. Il s'adressa à ses compatriotes résidants à Paris. Il leur proposa de recevoir solennellement Huguenot et Sudan, de les conduire en triomphe à l'Assemblée nationale, de présenter à l'Assemblée une adresse de remerciements et de célébrer une messe à une des églises de la ville. Ce fut le début de la « Société des patriotes suisses » ou du « Club helvétique. » Castella eut la satisfaction d'obtenir un succès complet. Son enthousiasme s'exprime d'une manière naïve et exagérée dans une lettre adressée à sa sœur. Cette lettre, saisie « dans une

1. *Archives parlementaires*, 1re série, t. XV, p. 631. On y lit « Haguenot » au lieu de « Huguenot. »

2. *Courrier de Provence*, n° CXLVI.

auberge de la rue du Regard à Paris » et communiquée le 12 juillet 1790 par le conseil secret de Fribourg au conseil secret de Berne, dépeint bien ce fougueux fanfaron.

Copie d'une lettre de l'avocat Castella à sa sœur Caterine Murist, à Gruyère[1].

J'ai reçu votre billet du 15 juin, ma très chère sœur, avec beaucoup de plaisir; lorsque vous m'écrivez, marquez-moi toujours les lettres que vous aurez reçues de moi, afin que je le sache, si elles parviennent, et marquez-moi au plutôt les nouvelles du pays et si on fouille la poste. Que je me mêle ou non des affaires, elles vont leur train, il y a un nombre infini de plus zélés que moi et très instruits. Les Français ouvrent le chemin à la liberté et écrasent l'esclavage. Hugenot et Sudan, galériens de 1781, sont ici; nous ferons, tous les Suisses, de grandes cérémonies cette semaine à l'occasion de leur délivrance. J'aurai l'honneur de faire le discours de remercîments dans l'Assemblée nationale. *Quelques mille* (*sic*) Suisses assemblés m'ont élu pour cela; je voudrais, mes chères sœurs, que vous fussiez témoins des caresses qu'on me fait, de la confiance qu'on a en moi; je vous assure qu'on aurait mieux fait, à Fribourg, de me permettre, sur votre requête, d'aller au sein de ma famille, mon unique ambition. Par leur refus de justice, ils me forcent, malgré moi, de découvrir leurs vues et leurs injustices. Elles sont déjà assez connues que trop pour leur honneur. Les vieux de soixante-dix ans, les jeunes, les bourgeois, ceux qui sont en maison, les militaires, les femmes enragent contre eux. Hier, il y a eu une assemblée qui aurait rempli l'église de Gruyère. Elles se tiennent par permission; deux députés de Paris y assistent, pour voir s'il se passe quelque chose contre la France, mais ils nous aident de leur conseil contre les puissants Fribourgeois; rien de plus beau que notre assemblée, c'est un coup d'œil charmant et varié. On ne veut point agir en secret, la vérité brille avec beaucoup plus d'éclat au grand jour. Saluez vos maris, enfants, beaux-frères et tous bons patriotes. Dites au justicier Doutta que M. Roullier, qu'il a vu à Brest, le salue. C'est un patriote intrépide. Les gardes suisses sont allées vendredi, au nombre de 450, chez M. d'Affry, leur colonel; il a eu peur, il tremblait; ils ont voulu que le gros-major et les autres officiers y fussent; ils les ont tous traités de voleurs et fripons, qu'on devait leur restituer ce qu'on leur volait; on leur a compté 9,000 francs et on leur en comptera autant le pre-

1. *Archives d'État de Berne*, Acta du Conseil secret, vol. XII. Un certain Jean Murist, aide-major, était un des adhérents de Chenaux; cf. Berchtold, *l. c.*, p. 277.

mier juillet[1]. Tous les soldats de ce régiment sont patriotes. J'ai été le même jour, sans savoir cette bagarre, chez M. d'Affry lui faire ma visite. Il m'a bien reçu. Dieu me conserve pour voir la fin des choses. Je ne me porte pas bien, la tête, le ventre souffrent. J'aimerais mieux mourir pour la patrie que tristement dans un lit. Portez-vous bien.

Votre frère, COLIN.

Du 28 juin 1790.

Les assemblées dont Castella parle se tenaient dès le 6 juin 1790. C'est de ce jour que commence le registre des délibérations du club. On n'y voyait pas quelques « mille Suisses, mais tout au plus quelques centaines[2]. » Le 23 juin, Huguenot et Sudan furent introduits dans l'assemblée. Quant à l'Assemblée nationale, elle refusa le 1er juillet de les recevoir à la barre. Le seul Robespierre plaida en leur faveur (cf. *Arch. parl.*). Mais ils réussirent deux jours plus tard. Le 3 juillet, le cortège des patriotes suisses proposé par Castella avec les deux libérés se mit en marche. On avait envoyé une députation au colonel d'Affry pour lui demander la musique des gardes, ce qu'il accorda avec une vive répugnance. Une autre députation de quinze membres devait accompagner les libérés jusqu'à l'Assemblée nationale. On en choisit un parmi les Cent-Suisses de Monsieur, deux parmi les Cent-Suisses du roi, trois dans les gardes suisses, trois parmi les Suisses du roi, trois parmi les autres membres de l'assemblée et trois dans son comité. Merceney, citoyen français, composa un discours, qui devait être prononcé à la barre de l'Assemblée par le citoyen Castella.

Les procès-verbaux de l'Assemblée nationale ne font pas mention de cette démonstration et Berchtold dans son histoire du canton de Fribourg assure que le cortège n'a pas été admis. Mais le fait est constaté par le journal *l'Ami du roi des Français, de l'ordre et surtout de la vérité* du 9 juillet 1790, p. 159 : « Le samedi suivant (3 juillet) ces deux particuliers (Huguenot et

1. D'Affry, colonel du régiment des gardes suisses, à Zurich, 24 juillet 1790. « J'ai appris qu'on paraissait mécontent dans quelques états de la Suisse, de ce que les capitaines aux gardes n'avaient pas rendu compte à leurs souverains respectifs, d'une insurrection des grenadiers du régiment qui se sont portés chez moi, il y a quelque temps. Je supplie Vos Excellences d'engager les états qui croiraient avoir à s'en plaindre à n'attribuer qu'à moi, la faute de leur silence, parce que, comme cette affaire a été arrangée dans la journée même, j'ai cru qu'il était inutile de lui donner aucune suite. » *Archives d'État de Zurich.* Tr. 8, th. 1, n° 33.

2. *Archiv für Schweizerische Geschichte, l. c.*, p. 271.

Sudan) parurent avec l'habit des forçats dans la salle du théâtre de la Nation. Ils y furent introduits comme en triomphe et placés dans la loge d'honneur par un détachement d'environ 100 hommes de la garde nationale, » etc. Après cela le cortège entier se rendit en grande pompe et musique en tête à l'église des Prémontrés[1]. Une messe fut dite, on chanta un *Te Deum* et le prêtre Garigoux prononça un discours. Les chaînes des galériens furent suspendues au lieu le plus apparent de l'église, et le sujet de cette offrande dut être gravé sur une table de marbre. Le soir on mena les héros de la fête à la Comédie française, où se donnait en leur honneur le drame intitulé *l'Honnête Criminel*. L'assemblée fit ensuite remercier le district des Prémontrés, les Prémontrés eux-mêmes, ainsi que Messieurs de la Comédie française pour les marques de bienveillance qu'elle en avait reçues à cette occasion[2]. Le *Journal général de la cour et de la ville* du 6 juillet jeta du ridicule sur la fête du 3 juillet. L'*Ami du roi des Français, de l'ordre et surtout de la vérité* du 9 juillet s'efforça de flétrir Castella. Mais la Société qu'il avait fondée dura et s'étendit de plus en plus. Les rapports des espions nous font connaître son organisation, ses membres les plus importants, son but et ses moyens d'action. On s'assemblait au moins une fois par semaine chez Roullier de Sommentier (Fribourg) « marchand de vins, » rue du Regard, n° 25, chez Gardoux, Fribourgeois, marchand de vins, rue Sainte-Marguerite, où logeait Castella, dans l'église de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, le 19 septembre 1790, « dans un salon de l'abbaye Saint-Germain qui leur a été accordé par le district, » le 22 février 1791, rue du Sépulcre, n° 19. Le nombre des assistants variait, il était de 12, 30, 40, 60, 70, 110, 120, 400 membres (5 septembre 1790), sans y compter « une douzaine de jeunes femmes fribourgeoises. » Il y avait souvent un commissaire du district qui honorait les assemblées de sa présence.

Parmi les membres, les Fribourgeois continuaient de fournir un contingent considérable. Il y avait à côté de *Castella*, premier

1. Le dessein original était de se rendre à Notre-Dame. Il y a aux *Archives de Berne, l. c.*, une lettre imprimée, signée par « Kolly, » secrétaire de l'Assemblée des patriotes suisses, par laquelle M. Villaret, maître perruquier à Morges, est invité d'assister, le 3 juillet, à la messe qui se dira à l'église de Notre-Dame, à l'honneur des « sieurs Sudan et Huguenot, ci-devant détenus aux galères de Brest, » et à l'honneur de « l'auguste Assemblée nationale qui vient de briser les fers de ces deux infortunés. »

2. Berchtold, *l. c.*, p. 338. Daguet, *l. c.*, p. 267.

président de la Société, *Huguenot, Sudan* et son frère l'avocat *Rey* et son fils, « garde nationale, » *Roullier* et son fils, *Gardoux Kolly*, « ancien précepteur, fils du médecin, un des instituteurs chez l'abbé Moret, » *Niquille*, suisse de porte, *Maillart Ducret*, *Michel de l'Échelle*, *Conus*, *Grémion*, *Mileret*, *Moret*, de Vuadens, « suisse de l'hôtel d'Egmont, » les frères *Latenat* (Lathana), *Chaperon*, Cent-Suisse, quelque temps président, *Paquet*, officier aux Cent-Suisses de Monsieur, *Blanc de Corbières*, « suisse de l'hôtel de Luynes. » D'autres cantons ou d'origine incertaine étaient *Pitou*, avocat de Lausanne, *Mayer*, Soleurien, « suisse d'église à Saint-Germain-l'Auxerrois, » *Potier*, « fourrier aux Cent-Suisses de Monsieur, » *Jordan*, suisse de la Comédie française, *Gumy*, suisse de la caisse d'escompte, « le suisse du vicomte de Pons, » *Caille*, « suisse du Palais Bourbon, » les domestiques *Marc* et *Carnu*, etc. Les *Suisses*, au sens de concierges, prévalaient, de sorte que les rapporteurs désignent souvent les assemblées de la Société « assemblées des Suisses de porte. » Un d'eux, Niquille, après avoir fonctionné quelque temps comme vice-président, fut le successeur de Castella comme président, tandis que *Goisset* de Montbéliard fut élu vice-président. Un des membres les plus considérables était le banquier *Jean-Caspar Schweizer* de Zurich, l'ami généreux de Mirabeau[1]. Il est mentionné dans les rapports secrets pour la première fois le 16 septembre 1790 : « Un banquier zurichois, ici nommé Schwitzer, a assisté à une assemblée. On l'a mandé à Zurich, d'où il a été repoussé, ce qui l'a rendu furieux. On dit qu'il a juré de mériter le reproche. On le cite comme se mêlant beaucoup de ces affaires et faisant des avances d'argent dont il a beaucoup, dit-on[2]. » Un autre rapporteur, en rendant compte d'une séance du 23 octobre 1790, donne l'avis suivant : « Un banquier de Zurich à Paris, nommé Schwitzer, fait, dit-on, bien de mal en Grisons, dans les bailliages libres et à Zurich même[3]. »

1. Cf. J. C. Schweizer, *Ein Charakterbild aus dem Zeitalter der französischen Revolution;* von David Hess, *Eingeleitet und herausgegeben* von J. Baechtold. Berlin, W. Hertz, 1884. V. *Revue historique*, XXIX, p. 82, deux lettres de Mirabeau adressées à J. C. Schweizer.

2. *Archives d'État de Berne*, Acta du Conseil secret, vol. XII, n° 69.

3. *L. c.*, vol. XII, n° 139. Schweizer avait des relations intimes avec le mécontent Bansi en Grisons, cf. Baechtold, *l. c.*, p. 70 seq.

Les séances étaient quelquefois fort orageuses. Le 15 août 1790, Castella, Roullier et Potier « se dirent des sottises. » La dispute devint si vive « qu'on voyait le moment où ils allaient se prendre par les cheveux si le président n'avait pas levé la séance. » Le 12 septembre, « Castella et Roullier se disputèrent si vivement que le premier prit le parti de lever la séance[1]. » Le 26 septembre 1790, « la dispute fut si vive entre Roullier, Castella et Rey qu'elle manquait de devenir sanglante. » On adopta la proposition, « pour que les assemblées soient moins orageuses, que chaque membre apporterait ses idées par écrit au comité et que le président et le vice-président seraient chargés de les rédiger avant que de les faire lire à l'assemblée. »

On n'avait pas, à ce qu'il paraît, au commencement, de statuts, mais on en fit imprimer vers la fin de l'année 1790, et une copie manuscrite heureusement en a été conservée[2].

Organisation du club des patriotes suisses établi à Paris.

PRÉAMBULE.

Les chaînes que traînaient depuis neuf ans dans les galères de Brest de vertueux citoyens, uniquement pour avoir défendu la cause de leur patrie, serraient de douleur et d'indignation les cœurs sensibles et philanthropes. L'Assemblée nationale française a couronné du succès nos premiers efforts, en brisant les fers de ces déplorables victimes de l'aristocratie.

Les grands principes de l'Assemblée nationale, la sagesse de ses décrets, le patriotisme brûlant et contagieux de la nation française ont rallumé dans nos cœurs le saint amour de la liberté, qui n'aurait jamais dû s'assoupir chez des Suisses. Le civisme a continué une société commencée par l'humanité. Son but, en conséquence, n'est autre chose que la propagation de la liberté dans ceux des cantons suisses et leurs alliés où l'aristocratie a dénaturé les premières institutions du pays. Aussi la société ne s'occupera-t-elle que des moyens

1. Castella reprocha à Roullier « de ce qu'il avait maltraité M. d'Affry dans sa réponse à Marat, disant que cette famille s'était bien conduite dans la dernière révolution de Fribourg, de l'année 1781 et 82. » Cf. un article de Roullier du 1er mars 1791 (on a imprimé par erreur 1790), contre Castella et le Blanc, dans *l'Orateur du Peuple*, t. V, n° 5, p. 44-47. La « dame Roullier » fut aussi impliquée dans l'affaire. V. *l'Orateur du Peuple, l. c.*, n° 17, p. 135, 136.

2. *Archives d'État de Berne*, Acta du Conseil secret, vol. XII, n° 164. Appendice d'une lettre du 28 décembre 1790.

d'appliquer à la Suisse les bases constitutionnelles de la régénération de France, sous la réserve des modifications qui seront dictées par les localités et les circonstances; ainsi, toute discussion étrangère ne pourra être du ressort de la société.

Nul ne pourra être admis dans la société ou club des patriotes suisses, s'il n'est originaire de l'un ou l'autre des treize cantons ou de leurs alliés, et les étrangers auxquels l'assemblée jugera à propos de permettre d'assister à ses séances ne pourront avoir que voix consultative.

Le récipiendaire sera présenté au comité par deux de ses membres. Ledit comité prendra des informations sur ses mœurs et sur sa conduite. Il promettra de se conformer aux statuts et règlements de la société.

Son nom sera inscrit sur un registre *ad hoc*. Il fera en entrant un don patriotique et payera chaque mois, et selon ses moyens, sa quote-part des frais de la société[1]. On ne pourra point entrer dans l'assemblée sans une carte qui sera donnée à cet effet.

Le bon patriote qui se trouvera dans la peine recevra secours et protection de ses frères. Si la société était instruite et convaincue qu'il existât dans son sein quelques faux frères, ils seront chassés de la société et leur nom sera inscrit sur un tableau affiché et appendu dans la salle, afin que les bons citoyens l'aient en horreur, et ils seront dénoncés aux journalistes patriotes.

L'assemblée se tiendra tous les mercredis à quatre heures du soir.

Chaque récipiendaire connaîtra plus amplement dans l'assemblée l'organisation des comités et des offices.

L'on s'occupera aussi dans le club à relire les droits de la Suisse et ses traités avec la France depuis François Ier jusqu'à cette époque.

Formule du serment qui doit être prêté par chaque récipiendaire.

Nous, soussignés, réunis sous le nom de club de patriotes suisses résidants en France, jurons de faire tous nos efforts pour que notre patrie recouvre sa liberté selon ses constitutions primitives et selon le droit naturel, sans que ni les récompenses, ni les menaces, ni les persécutions puissent jamais nous faire embrasser un parti contraire.

Nous jurons de ne nous point trahir, d'être inviolablement unis, de soutenir de tout notre pouvoir ceux qui se seront exposés pour le

1. Dans l'assemblée du 5 septembre, on avait fixé cette contribution de 24 ou 30 sols par mois. Le 30 septembre, on arrêta « que chaque membre mettra de plus à la masse le plus qu'il pourra à titre de don patriotique et le moins 9 sols. »

salut de la patrie et de ne jamais les abandonner. Nous jurons, en outre, d'être attachés à la nation française, à la loi et à son roi avec cette fidélité qui a toujours distingué notre nation.

Extrait du registre des délibérations du club des patriotes suisses.

NIQUILLE, *président;* KOLLY, *secrétaire.*

De l'imprimerie de Jean Bigot, rue de la Huchette, n° 20.

Le but principal du club restait, selon un discours de l'avocat Pitou de Lausanne prononcé dans la séance du 8 août 1790, « de faire une révolution en Suisse. » Castella, après avoir lu le même jour un mémoire, dans lequel il démontrait les abus du gouvernement du canton de Fribourg, proposa d'exciter les paysans de plusieurs bailliages de ce canton à se rassembler. Il proposa de les avertir qu'au cas où on voudrait les traiter d'insurgents comme dans la dernière révolution, ils seraient soutenus par une armée de volontaires suisses. Le mémoire, rédigé par Castella, s'il faut en croire un des rapporteurs clandestins, fut expédié vers la fin du mois d'août à toutes les communes du canton de Fribourg. L'original était en français, mais on décida le 22 août 1790 d'en faire imprimer 8,000 exemplaires allemands à Strasbourg. D'après un autre de ces rapporteurs, le fond dudit mémoire consistait à demander les droits de l'homme, l'égalité et par conséquent « la démocratie. » C'est en effet le fond d'une brochure de 18 pages qu'on trouve souvent dans les bibliothèques publiques et dans les archives de la Suisse : « *Lettre aux communes des villes, bourgs et villages de la Suisse et de ses alliés ou l'aristocratie suisse dévoilée, 1790.* » Elle porte la signature : « *Vos très affectionnés les patriotes suisses résidens à Paris et aux environs. Signés par ordre unanime de l'assemblée : Chaperon, président. Conus et Gremion, secrétaires. A Paris, ce 16 août 1790*[1]. »

L'auteur s'adresse principalement aux Fribourgeois, mais il ne néglige pas « le pays de Vaud, libre sous les ducs de Savoie, puisqu'on ne pouvait lui donner des lois que du consentement de ses états. » Il félicite tous ses « chers compatriotes » de voir les Français disposés « à seconder nos efforts pour recouvrer la précieuse liberté qui nous a été ravie. »

1. Je me sers d'un exemplaire de la *Bibliothèque municipale de Berne* (collection Lauterbourg. Histoire, 318).

Les lois, soit écrites, soit naturelles, nous donnent droit à la liberté. Selon les lois écrites, les Suisses ont droit d'être libres. Fribourg, que nous citons encore pour exemple, était libre du temps même de ses princes, qui étaient plutôt ses protecteurs que ses maîtres, et la communauté, qui comprend les anciennes terres, n'en reçut-elle pas son indépendance absolue? Ouvrez les lois constitutionnelles, vous y trouverez que la communauté est souveraine, que les magistrats ne sont que ses commis et que leur pouvoir n'est qu'annuel.

Il paraît que 2,000 exemplaires français du mémoire de Castella, enfermés dans une malle, partirent par la diligence pour Pontarlier. On osa même l'adresser directement aux gouvernements, par exemple « à Monsieur le landammann d'Uri pour le conseil et les communes du pays[1]. » Quant à la traduction allemande, je n'en ai jamais vu une copie. Le pamphlet de Castella n'était pas le seul qu'on essayât de répandre en Suisse. Il est fort vraisemblable que c'était le club des patriotes suisses qui se chargea de distribuer le « *Discours prononcé au Comité de la propagande par M. Duport, le 21 mai 1790*[2]. » Ce discours, en forme de brochure imprimée, contenait entre autres un plaidoyer en faveur de la propagande des principes démocratiques en Suisse. L'envoi de brochures n'était pas le seul moyen employé pour échauffer les esprits en Suisse. On instituait un « bureau de la Correspondance helvétique » dans la rue des Boucheries-Saint-Honoré, n° 20, près du Palais-Royal. Un écriteau portait en grandes lettres : « Bureau de la correspondance helvétique. » On avait l'intention de publier chaque dimanche un numéro sous le titre « Révolution de Suisse. Correspondance générale helvétique, » avec la devise : « Pro patria et libertate[3]. » La collection des matériaux pour l'histoire de la révolution de France, bibliographie des journaux (par *Deschiens*), Paris, 1829, en

1. *Archiv für Schweizerische Geschichte,* vol. I, p. 310.

2. Paris, 1790, 27 p. Je me sers d'un exemplaire de la *Bibliothèque municipale de Zurich* (*Mélanges helvétiques*, t. XVI). Le discours de Duport forme aussi une partie de la brochure « Dénonciation à toutes les puissances de l'Europe d'un plan de conjuration contre la tranquillité générale, suivie d'un discours prononcé au Club de la propagande, le 21 mai 1790, certifié véritable L. M. » Le bourgmestre de Saint-Gall en reçut deux exemplaires (cf. *Archiv für Schweizer Geschichte*, vol. I, p. 285). Cette brochure « Dénonciation, etc., » a été réimprimée dans le *Historisches Magazin*, publié par Spittler et Meiners, vol. VII, p. 715 seq.

3. *Archives d'État de Berne, l. c.*, vol. XII, n°s 8 et 9.

cite trois cahiers; le premier numéro du 1er août 1790, adressé « aux communes de Suisse, » contient les phrases suivantes : « Pour établir une communication réelle et intime avec vous, la Société patriotique vient d'ordonner, comme premier moyen d'organisation, l'établissement d'un Bureau de correspondance à Paris, par la voie duquel elle se propose d'avoir avec vous des relations suivies, de vous informer de ses délibérations, de vous rappeler la gloire de vos ancêtres, de vous développer enfin le droit de l'homme si longtemps méconnu. » Le 3 octobre, on instituait un « Comité secret et de correspondance » dont les membres étaient : Chaperon, président, Castella, Gremion, Roullier, Goisset, Le Coux, commissaires. Ce même comité fut chargé le 10 octobre « de traiter les opérations secrètes, afin d'éviter la trahison de quelques membres qui se rendent à l'assemblée générale. » Outre la correspondance hebdomadaire imprimée, émanée du bureau de correspondance, on adressa des lettres aux chefs de plusieurs communes, par exemple Zollikofen, Radelfingen, Entlebuch, ou à certains habitants des villages. On en choisit dans le seul canton de Berne à peu près une douzaine, comme Belp, Buemplitz, Kœnitz, Oberwyl, Diesbach, etc. Les aubergistes renommés recevaient beaucoup de ces lettres d'exhortation. Un des rapporteurs nomme « les aubergistes de la Croix-Blanche et de l'Aigle-Noir à Soleure, l'aubergiste des Trois-Rois à Bâle, les aubergistes de la Cigogne et de la Clef à Berne. » D'autres destinataires des envois du club étaient des habitants de Neufchâtel, d'Aubonne, de Versoix[1]. C'était là que séjournait le médecin Kolly, un des fauteurs les plus zélés de la Société qui comptait aussi son fils parmi ses membres. Ces envois de pamphlets et de correspondances, à croire les gens du club, ne manquaient pas tout à fait leur but. On se flatta de l'espoir de voir assemblées bientôt dans un village jurassien « les communes en Suisse, pour y concerter des représentations vives aux cantons sur leurs griefs et que dans le cas de refus les soldats partiraient armés pour opérer une révolution en Suisse. » Le 30 septembre, on rendit compte « des troubles qui agitent déjà le Valais et le pays de Vaud[2]. » « Mes-

1. Cf. *Leben der beiden Zürcherischen Bügermeister David von Wyss geschildert* von F. v. Wyss, 1881, vol. I, p. 74 : « Nous sommes inondés des libelles les plus infâmes, qui s'impriment chaque jour publiquement à Versoix, etc. » (Wattenwil à Wyss fils, 21 déc. 1791.)

2. Cf. Monnard, *Geschichte der Eidgenossen*, II, 485. Morell, *l. c.*, p. 45-50.

sieurs, s'écria Castella, si nous étions seulement quatre détachements de 40 hommes en Franche-Comté, sur les frontières du pays de Vaud, nous deviendrions bientôt formidables. » Il proposa Genève comme point de réunion. Il demanda à M. Goisset s'il ne connaîtrait pas quelqu'un dans les communes de Franche-Comté, à la frontière de la Suisse, pour y faire passer sous le couvert de l'Assemblée nationale des adresses aux communes suisses. Un autre demanda au même « si le château de Joux était bien fortifié et si l'artillerie en était forte, » en ajoutant « que, si l'on pouvait y avoir seulement dix pièces de canon, l'on ne craindrait pas la résistance. »

On rédigea une « nouvelle constitution » de la Suisse, dont malheureusement il ne se trouve pas de traces dans nos documents. Le 26 septembre, un des commissaires de la Société fit lire « une adresse aux cantons suisses pour les préparer à la nouvelle constitution. » De même Le Loup fit lecture d'un projet de convocation d'assemblées des communes de différents cantons « pour nommer un député par 100 hommes, pour tenir assemblée générale à un point de réunion dans la ville la plus commode. » Il proposa que dans chacune des assemblées on fît prêter serment à chacun des membres d'être « fidèles à la nouvelle constitution, » qu'alors les fautes seraient « réputées crime de lèse-nation, et les criminels pendus sur-le-champ, » que les procès-verbaux des assemblées partielles seraient envoyés au Comité de la Société, que, dès que la révolution serait faite, la Société partirait en différents détachements, que, pour passer sans obstacle et être sous la sauvegarde de la nation française, chaque membre de la Société prendrait individuellement un passeport.

Un correspondant de la Société résidant à Londres (supposé qu'il ne s'agisse pas d'un correspondant fictif) lui fit parvenir le formulaire d'une pétition à adresser au gouvernement bernois dont le but était la demande d'assembler les états du pays de Vaud. Un autre dressait la liste des lieux d'élection et du nombre des députés des états généraux du canton de Berne tout entier. (Pour la ligne inférieure ou de l'Argovie, 44 députés des villes, — Berne, 16, Laupen, 2, Aarau, 4, etc., — et 51 députés des bailliages. Pour la ligne supérieure ou l'Oberland, 59 députés des villes et des bailliages. Pour la ligne Romande ou du pays de Vaud, 39 députés des villes, 50 députés des bailliages.) « Détruisez Carthage, point d'ouvrage à demi : » voilà le thème de ces témoi-

gnages de sympathie, timbrés « Londres, 7 août 1790. » Les clubistes, développant une activité fiévreuse, s'échauffaient de plus en plus et se berçaient des illusions les plus extravagantes. Le 17 septembre 1790, un homme arrivant de Fribourg, nommé des Roches ou La Roche, se présenta à l'assemblée et lui fit part des progrès que faisaient les lettres et les discours adressés aux communes. Le 19 septembre, Kolly manda « que, si l'on voulait partir sous 6 à 8 jours, on aurait tout le pays de Vaud qui était prêt à se joindre à eux. » Une semaine plus tard, on fit lecture de plusieurs lettres de différents endroits des cantons de Berne, Fribourg et du pays de Vaud dans lesquelles on annonçait déjà des révolutions. Le 3 octobre, un des membres de la Société annonça la prise de l'arsenal de Berne. Le même soir, « un grand jeune homme » arriva en racontant « que les révolutionnaires, ses correspondants, étaient entrés dans Soleure avec 20 pièces de canon. » Sur cette nouvelle, Castella dit : « Messieurs, si nous pouvons avoir la place que vous savez et l'artillerie, nous n'avons rien à craindre. »

En vain quelques-uns des correspondants de la Société s'efforçaient de détruire ces douces illusions. « Je vous dis, écrivit un inconnu à M. Gobet, suisse chez M. d'Agny, intendant général des postes, que votre patriotisme est un peu étourdi et peu éclairé. Vos amis vous ont vendus, tout est connu, éventé et prévenu. Plus de retenue, moins de vivacité, peu à peu cela aurait fait meilleur effet. Il faut des précautions bien sages, des moyens bien fins pour réparer vos sottises. » Une autre lettre, signée d'un « curé de la montagne, » du 8 octobre 1790, contenait les phrases suivantes : « Vos amis vous trahissent, vos confrères vous vendent, vos confidents ont ouvert le secret. Tout est perdu pour le moment... Vous vous arrangez en étourdis. C'est la sottise de 1781. Vous ne connaissez ni les hommes ni le pays. Le moment est passé, on est sur ses gardes... N. B. La lettre aux communes a tout gâté, elle était trop forte et révoltante. » Les clubistes persévéraient à se vanter « qu'il ne faut, à l'exemple du valeureux Tell et de tant d'autres dont ils ont cité les noms, que vouloir pour pouvoir, que leurs noms passeraient à la postérité comme ceux de ces héros. »

Ce qui contribua longtemps à tromper les chefs de la Société des patriotes suisses sur l'efficacité de leurs moyens, c'était l'espérance de gagner beaucoup d'adhérents parmi les militaires d'ori-

gine suisse résidants en France. Le régiment des gardes suisses, déjà travaillé par l'esprit révolutionnaire, promettait d'offrir un point d'attaque très favorable. Dès juillet on remit des adresses en faveur des soldats de ce régiment, soit à l'Assemblée nationale, soit au club des Jacobins, soit à Lafayette. On accueillit joyeusement le 8 août un grenadier et on lui dit qu'on ferait avoir aux soldats tout l'argent qu'ils avaient à réclamer sur la caisse du régiment, « à condition qu'on puisse compter sur eux dans l'occasion. » On voulait en outre le charger d'inviter les casernes de Rueil et de Courbevoie pour leur première séance. Mais il disait « que ses affaires ne lui permettaient pas de se charger de cette commission. » Roullier lisait un mémoire au sujet du régiment des gardes suisses, qu'il avait présenté à M. de Lameth. Il y traita « M. d'Affry de gueux abominable, M. de Besenval de traître, M. de Bachmann d'escroc qui malgré ses vols ne sera jamais en état de payer ses dettes[1]. » Castella, en développant son idée d'une insurrection à diriger contre le gouvernement fribourgeois, s'écria : « Les braves gardes suisses et tous les bons patriotes se joindront à nous et nous périrons tous comme Brutus avec nos frères ou rendrons la première liberté à notre patrie. » La séance se termina par la lecture d'un nouveau mémoire de Roullier, concernant le régiment des gardes suisses, mémoire rempli d'injures contre les chefs dudit régiment. Il proposa de les dénoncer à l'Assemblée nationale et leur faire rendre compte de leur conduite et de l'emploi de l'argent qui était entré dans la caisse depuis quinze années.

Dans la séance du 15 août, le commissaire du district des Prémontrés appuya ces propositions par la lecture d'un mémoire. Cet écrit contenait en outre la demande que le droit de faire des sergents et caporaux fût accordé aux soldats et que les capitaines fussent obligés de nommer aux places d'officier les sergents les plus capables. Un nommé *Rubati*, grenadier de la compagnie de Diesbach, à Courbevoie, s'offrit pour être de la députation qui devait présenter ce mémoire à l'Assemblée nationale. Castella assura, le 22 août, ses amis que celle-ci accueillerait favorablement toutes les plaintes des gardes suisses, présentées par des membres du club. Il ajouta que, sur l'avis d'un membre de la Constituante, le décret du 18 août ne regardait pas les gardes suisses[2]. Roullier, d'autre

1. C'étaient les trois principaux officiers du régiment, v. Morell, p. 94.

2. Il parle de l'article 5 de ce décret, mais il s'agit de l'article 6 : « Les régiments suisses et grisons conserveront jusqu'au renouvellement de leurs capitu-

part, se plaignit vivement vis-à-vis M. de Noailles que ce même décret paraissait abandonner de nouveau les soldats patriotes, victimes de leur zèle, à la cupidité et mauvaise foi de leurs chefs qui les ont si cruellement opprimés[1]. On ne se lassait pas d'exciter de toute manière les troupes en s'introduisant dans les casernes et dans les cabarets, de distribuer des papiers imprimés parmi les régiments, de rédiger des adresses en faveur des « simples soldats » et destinées pour l'Assemblée nationale. En voici une fort caractéristique qui ne paraît pas avoir été expédiée :

Adresse à l'Assemblée nationale.

Messieurs,

C'est par la sagesse de vos décrets que l'empire des préjugés et du despotisme vient de succéder à celui de la justice, de la raison. Vous avez porté l'œil pénétrant de la réforme sur toutes les parties, et celle concernant le militaire n'est point échappée à votre sagacité. Déjà le simple soldat espère, par son mérite, parvenir aux places qui, ci-devant, n'étaient réservées qu'à une classe privilégiée ici; bientôt la nomination de ses chefs sera à son choix; bientôt il aura droit de se faire rendre compte des deniers de la masse, et sa solde ne serait plus employée par la cupidité, par la mauvaise foi.

Quel véhicule pressant pour les troupes! Que de motifs qui doivent les porter à soutenir la constitution, à aimer le service et à s'attacher de plus en plus à la défense et aux intérêts d'une patrie qui les traite d'une manière aussi juste que tendre!

Les troupes du corps helvétique dont vous avez daigné vous occuper attendent de vos bontés et de votre justice ce même régime et le même traitement. Elles ne vous sont étrangères que de nom. Leur fidélité, leur zèle et leur patriotisme pour une nation qu'elles servent avec autant de gloire que de satisfaction ne sont point équivoques, et c'est ce zèle et ce dévouement qui déplaisent à quelques-uns de leurs chefs et qui attirent au soldat, maintenant plus que jamais, des menaces et des mauvais traitements. Seraient-ils donc les seuls qui, dans le centre et l'asile de la liberté, gémissent encore sous la verge de fer du despotisme et de l'aristocratie? Non, votre courage ne laisse rien à désirer. Tous, et notamment ceux qui composent la maison du roi et celle de ses frères, participeront aux mêmes faveurs que les

lations les appointements de solde dont ils jouissent en vertu d'icelles. » *Archives parlementaires*, vol. XVIII, p. 142.

1. Roullier à M. de Noailles, 21 août 1790. Copie. *Archives d'État de Berne, l. c.*, XII, n° 17.

troupes de ligne. Ils espèrent que les capitaines, les gouverneurs des châteaux et les chefs des autres départements qui ont des Suisses sous leurs ordres et qui, toujours fiers de l'impunité, ont été sourds aux réclamations les plus justes, seront enfin forcés à rendre compte, et que la moitié des sommes provenant de cette restitution, depuis qu'ils sont en possession de leurs compagnies et de leur gouvernement, sera versée dans la caisse de la nation, attendu qu'aucun traité n'attribue ce bénéfice à tel ou tel canton ou à telle ou telle famille au préjudice des communes helvétiques, qui ont toujours été vos alliés, et non pas trente ou quarante familles aristocrates qui ont violé la souveraineté de leurs commettants, et nous demandons l'exécution des premiers traités avec les communes, dont nous venons d'exprimer le vœu et les réclamations.

Cependant les soldats opposaient aux provocations et aux séductions du club une résistance inattendue. Il y en avait très peu aux séances. Les soldats du régiment des gardes à Rueil préféraient se tenir à l'écart de la capitale, parce qu'ils « croyaient être exposés de la part de ceux qui travaillent à soulever la Suisse. » Roullier se plaignit du peu d'énergie des soldats des gardes, parce que Rubati lui témoignait l'envie de se retirer du club, « disant qu'il ne pourrait pas compter sur la plupart de ses camarades qui avaient du bien en Suisse. »

L'insurrection bien connue du régiment suisse Lullinde-Châteauvieux, à Nancy, offrit une occasion nouvelle au club helvétique de s'immiscer dans les affaires de ses compatriotes à la solde du gouvernement français. Castella proposa le 29 août d'envoyer une députation au régiment de Châteauvieux pour engager les soldats à rentrer dans l'ordre et leur enseigner quels sont les moyens « de faire leurs réclamations. » On fit lecture d'un papier public ayant pour titre « *le Postillon par Calais*, » dans lequel on cherchait à prouver « que l'insurrection était l'ouvrage des officiers qui étaient à la tête de la nation suisse, que par ce moyen ils comptaient mettre les soldats dans leur tort, obtenir de l'Assemblée un décret fulminant contre ces mêmes soldats et indisposer l'Assemblée contre les réclamations légitimes que les autres régiments suisses allaient faire. » C'est dans le même sens que le club fit parler « les patriotes suisses militaires et autres résidants à Paris » dans une adresse à l'Assemblée nationale, rédigée par un commissaire du district des Prémontrés; elle tendait à l'abrogation de l'article 5 du décret du 18 août :

Traitez-nous comme vos troupes de ligne, traitez-nous comme enfants de la nation, nous le sommes et nous le serons toujours par nos sentiments tendres et respectueux dont nous ne nous écartons jamais. *Ces sentiments nous font gémir sur l'insubordination du régiment de Châteauvieux. Ah! si nous en avions été plutôt instruits, nous aurions fait toutes les démarches qui auraient dépendu de nous pour le ramener à une soumission et à une obéissance dont il n'a pu s'écarter qu'à l'instigation de quelques personnes mal intentionnées et ennemies de la révolution.*

Cette adresse fut présentée à l'Assemblée nationale le 2 septembre 1790[1]. Selon le récit d'un des correspondants secrets des gouvernements suisses, l'Assemblée nationale aurait marqué « un fort mécontentement » au président d'avoir admis à la barre « les prétendus patriotes. »

Ils ont été hués, bafoués, on a continuellement murmuré; un Suisse a porté la parole, moitié français moitié allemand, on l'a souffert avec impatience, on a trouvé aussi extraordinaire que ridicule que ces gens-là se fissent les représentants de la nation. Ils ont parlé du despotisme de leur patrie et des chefs de troupe, de l'aristocratie, de leur attachement à la constitution; enfin, ils ont mis tout en œuvre, et le résultat a été de les voir partir avec infiniment de plaisir, sans donner aucune suite, aucune attention à leurs demandes, sans seulement en dire un mot, soit pour en délibérer, soit pour envoyer cela à quelque comité. La chose a fini là et est tombée à plat, tous les députés en faisant les gorges chaudes.

Mais ce récit est rectifié par un autre rapporteur le 6 septembre de la manière suivante :

Ce que l'on avait mandé de la réception des Suisses de porte à la barre est un rapport faux de toute fausseté. Voici le fait : les Suisses se sont présentés à la barre avec un mémoire corrigé et augmenté même par le président, que l'avocat Castella l'a lu et a porté la

1. Il y a un imprimé de cette « Adresse des patriotes suisses résidants à Paris à l'Assemblée nationale, » avec la « Réponse de M. le Président, extraite du procès-verbal de l'Assemblée nationale, du jeudi 2 sept. 1790, » et une lettre à « Messieurs les bas-officiers et soldats des régiments suisses au service de France. » A Paris, de l'imprimerie de Millet et Cie, imprimeurs de l'Assemblée des patriotes suisses, rue de la Tixanderie, n° 36. In-12, 8 p. *Archives d'État de Zurich*, tr. 8, th. 2, n° 25. *Bibliothèque de la ville de Berne.* Collection de brochures (coll. Lauterbourg. Histoire, 359). L'imprimé diffère çà et là du manuscrit (*Archives d'État de Berne, l. c.*, vol. XII, n° 20).

parole, que le côté droit a demandé quels caractères avaient ces gens-là pour se présenter et être admis à la barre, que le président a parlé en leur faveur, que le côté gauche et les galeries les ont applaudis à tout rompre, que le président leur a répondu et les a traités comme les représentants et ambassadeurs de la nation l'auraient été, qu'il leur a accordé l'honneur de la séance et d'être assis pêle-mêle avec les députés, qu'on y a autorisé la continuation de leur assemblée. L'avocat avait à ses côtés deux grands Cent-Suisses, un seul grenadier aux gardes, un certain nombre de Suisses de porte et d'autres, etc.

A la suite de cet événement mentionné dans les procès-verbaux de l'Assemblée nationale[1] du 2 septembre, le courage et l'orgueil des clubistes allèrent en croissant. On résolut le 5 septembre, dans une assemblée fort nombreuse (plus de 400), de faire parvenir par le président, par le vice-président et par deux commissaires à l'Assemblée nationale, avec un discours de remerciement au maire, à M. de Lafayette et au district des Prémontrés, la « Lettre aux communes des villes, bourgs et villages de la Suisse. » On résolut aussi de faire parvenir ce même pamphlet et le discours du président de l'assemblée aux 48 sections de Paris, d'écrire à tous les régiments « pour leur recommander la paix et la tranquillité et leur demander s'ils ont quelque chose à réclamer de s'adresser au club helvétique à Paris, qu'il leur fera rendre justice par l'Assemblée nationale[2]. Après avoir appris que tous ceux qui s'étaient compromis dans l'insurrection du régiment Châteauvieux seraient bannis de leur patrie et privés de leurs biens, on résolut de faire une adresse à l'Assemblée nationale « en prouvant que les officiers ont eu beaucoup de torts. » Chacun des assistants donna un écu de contribution pour les frais.

La chose principale était de gagner les gardes suisses garnisonnés à Rueil et Courbevoie. Mais c'est là précisément que la propagande révolutionnaire subit une défaite décisive. Le jeune Roullier se porta le 11 septembre à Courbevoie. Il s'adressa à la municipalité pour la charger de la distribution d'un paquet contenant beaucoup d'exemplaires de la « Lettre aux communes » et de l'adresse à l'Assemblée nationale aux casernes : « La municipa-

1. *Archives parlementaires*, vol. XVIII, p. 511.

2. C'est en effet le sens de la lettre « A Messieurs les bas-officiers et soldats des régiments suisses au service de France, » annexe de l'adresse imprimée des patriotes suisses, cf. *supra*, p. 300.

lité se souvint d'un mot du maréchal de Saxe, que la décadence des empires a été causée par l'indiscipline, » et arrêta :

1° Que quiconque se présentera à la caserne du régiment des gardes suisses pour y lire et faire signer des adresses ou pétitions, sans être porteur des ordres du roi, d'un décret de l'Assemblée nationale, des pouvoirs des souverains des cantons suisses ou d'un ordre signé d'un officier major du régiment, seront regardés comme violateurs à la loi, ennemis du roi, de la nation et de nos braves et fidèles amis les Suisses et Grisons.

2° Que les délinquants seront conduits par-devant la municipalité et envoyés au Châtelet, si le cas le requiert, pour être poursuivis comme voulant fomenter une insurrection dans notre paroisse.

3° Que M. le commandant de la garde nationale sera prié de se présenter chez M. le commandant des casernes pour lui communiquer notre délibération, avec invitation à mon dit sieur commandant de nous instruire des démarches et tentatives que des mal intentionnés pourraient faire auprès des compagnies qu'il commande, pour les porter à l'insubordination.

A Rueil, on saisit les papiers dont Roullier était porteur, mais on ne les distribua pas aux casernes. Les chefs du régiment permirent de les lire devant les officiers et bas officiers en les commentant, puis ordonnèrent qu'ils fussent brûlés par la main des prévôts au milieu de la caserne.

L'Assemblée nationale fut avertie le 19 septembre par M. de Noailles, membre du Comité militaire, de ce qui s'était passé à Courbevoie et à Rueil. Elle décréta aussitôt que le président écrirait aux municipalités de Rueil et de Courbevoie en approuvant leur conduite sage et prudente, qu'il serait défendu à l'avenir à toutes associations ou corporations d'entretenir, sous aucun prétexte, aucunes correspondances avec les régiments français, suisses et étrangers qui composent l'armée, qu'il serait également défendu auxdits corps d'ouvrir et de continuer de pareilles correspondances[1]. Le club n'avait pas attendu l'intervention de l'Assemblée nationale pour désavouer les menées d'une de ses têtes chaudes. Quand Roullier père, le 12 septembre, fit un rapport pour se plaindre de ce qui était arrivé à son fils, Castella désapprouva hautement la conduite de celui-ci. Il proposa d'écrire une lettre d'invitation aux chefs et à tous les officiers et bas officiers du régi-

1. *Archives parlementaires*, vol. XIX, p. 68.

ment des gardes suisses pour les inviter à se rendre avec leurs subordonnés aux assemblées des patriotes suisses. On adopta cette motion et on le chargea d'écrire la lettre et de la faire imprimer.

Le 19 septembre, on adopta la motion de Pitou d'envoyer une députation à tous les membres de l'Assemblée nationale, « pour les instruire de la pureté de leurs sentiments et de leurs intentions qui n'étaient fondés que sur la justice et l'équité qui dérivaient de leur déclaration du droit de l'homme. » Le décret de l'Assemblée nationale, du même jour, gêna sensiblement les clubistes. Sur le rapport qu'en firent le 26 septembre Rey et Le Loup, les esprits s'échauffèrent. Après une longue discussion, on résolut qu'on n'inviterait pas les soldats du régiment des gardes suisses, mais qu'on recevrait ceux qui viendraient aux assemblées en habit bourgeois et qu'on continuerait d'être en correspondance avec les régiments suisses. Castella rédigea en outre un mémoire tendant à démontrer à l'Assemblée nationale « qu'elle a été induite en erreur et sa religion surprise par l'état-major des gardes suisses et les municipalités de Rueil et de Courbevoie. » Il le fit suivre d'un autre mémoire adressé au comité militaire qui ne s'en occupa que le 20 octobre. Voici le texte de ce document caractéristique[1] :

A Messieurs les députés du comité militaire de l'Assemblée nationale.

Messieurs,

La société des patriotes suisses est vivement affectée de se trouver, en quelque sorte, compromise dans les procès-verbaux du 14 septembre des municipalités de Rueil et Courbevoie, ainsi que dans le décret de l'Assemblée nationale rendu en conséquence. On a supposé que cette société a voulu faire distribuer aux soldats des gardes suisses des écrits suspects propres à les soulever; mais cette imputation est sans fondement. Vous vous rappelez, Messieurs, que la société des patriotes suisses présenta à l'Assemblée nationale une adresse avec le projet d'une lettre à envoyer aux bas-officiers et aux soldats de tous les régiments suisses au service de France pour les exhorter à la subordination et à observer régulièrement le serment d'obéir à la nation, à la loi et au roi.

L'Assemblée nationale a accueilli cette démarche et a accordé aux députés des patriotes suisses l'honneur d'assister à sa séance.

1. *Archives d'État de Berne*, Acta du Conseil secret, XII, n° 136, cf. n° 139.

Plusieurs folliculaires ayant dénaturé l'adresse des patriotes suisses et blâmé leur démarche, ceux-ci ont cru, pour détromper le public, devoir faire imprimer cette adresse avec la réponse de M. le président de l'Assemblée nationale et la lettre circulaire pour les bas-officiers et les soldats des régiments suisses. Les patriotes suisses ont fait passer, non directement aux soldats, mais aux municipalités des places où leurs compatriotes sont en garnison, des exemplaires de ces écrits. Ils y ont joint la lettre aux communes des villes, bourgs et villages de la Suisse, ci-jointe, priant les municipalités de communiquer ces papiers aux bas-officiers et aux soldats de ces régiments.

Le premier de ces écrits doit être à l'abri de toute critique, attendu qu'il a été présenté à l'Assemblée nationale et qu'elle l'a favorablement reçu.

La lettre aux communes de la Suisse dévoile une partie des vexations que leurs despotes exercent sur les personnes et les biens de leurs ressortissants. Elle est, en cela, parfaitement analogue aux principes et décrets de l'Assemblée nationale et elle ne contient pas un mot qui puisse porter le soldat à l'insubordination.

Aussi la société a été informée par voie indirecte qu'elle n'a été compromise dans les procès-verbaux des municipalités de Rueil et Courbevoie que par une missive écrite et signée par un citoyen qui, non seulement n'a jamais été chargé de cette mission, mais même a été improuvé par ses compatriotes d'avoir pris en son nom personnel un parti qu'elle désavoue, de même que toutes adresses qui n'émaneraient pas de son comité.

Les assemblées des patriotes suisses ne peuvent être suspectes. Elles ne furent jamais clandestines. M. le maire de Paris en a été prévenu. L'Assemblée nationale ne les a pas ignorées. Deux députés du district des Prémontrés y ont toujours assisté et ils ont été témoins de l'activité et du zèle de ces patriotes à exhorter les soldats de leur nation à se distinguer par l'amour de l'ordre, par l'obéissance à leurs chefs, par leur fidélité à la nation française, par leur respect pour les décrets de l'Assemblée nationale et par leur attachement à la constitution et à ses principes.

Pour ce qui est de leurs écrits, les patriotes suisses se font un honneur, comme un devoir, de les communiquer à la commune de Paris, à M. le maire, au commandant général, aux sections de la capitale et à un grand nombre de citoyens distingués, sans qu'aucun ne les ait encore désapprouvés. Daignez, Messieurs, les examiner. On est persuadé que vous n'y trouverez rien qui ne remplisse le vœu de la plus exacte subordination des militaires suisses, et les patriotes se flattent qu'ils seront reconnus comme ne le cédant à personne en patriotisme

et en tout ce qui peut tendre au bonheur de la nation française et l'opérer.....

On ne négligea pas de s'adresser à des membres particuliers de l'Assemblée nationale, dont on espérait gagner la protection. Les Lameth étaient déjà connus comme favorables à la société. Fréteau et Noailles paraissaient partager leurs idées. On décida de leur envoyer une députation. Mirabeau avait mérité les mêmes égards à cause de l'incident suivant. Le 18 septembre, quand « une députation du peuple liégeois » se présenta à l'Assemblée nationale, le côté droit, en protestant contre leur admission dans l'intérieur de la salle, demanda à grands cris les pouvoirs de ces députés, et fit une allusion malicieuse à la députation des patriotes suisses admise le 2 septembre. Mirabeau prit leur défense en prononçant de la tribune ces paroles : « Au reste, quant au reproche qu'on a voulu faire à l'égard des Suisses, il porte entièrement à faux. L'Assemblée, en les recevant, savait parfaitement qu'ils n'étaient pas envoyés par les treize cantons, mais députés d'un club. »

Sur cela, le club, après une longue discussion, arrêta « qu'il sera envoyé à M. de Mirabeau une députation pour le remercier de l'intérêt qu'il a pris aux patriotes suisses, que cette députation sera composée d'un grenadier des gardes, d'un Cent-Suisse et de deux bourgeois. » On décida en outre « que cette même députation ira s'informer, comme ont déjà fait les autres clubs, de la santé de M. Loustalot, rédacteur des *Révolutions de Paris*, qu'elle verra de même Camille Desmoulins[1], l'ami du peuple, etc. »

Je ne sais pas quelle impression cette députation a rapportée de sa visite chez Mirabeau. Ce qu'on ne saurait pas contester, c'est que son opinion, relative aux menées des patriotes suisses, était fort dédaigneuse. Il avait démontré dans une de ses notes secrètes pour la cour, du 13 août, la nécessité de séparer les troupes suisses du reste de l'armée, et de leur donner un inspecteur particulier. En revenant à cette idée dans sa dix-septième note du 14 août, il disait :

1. Il faut remarquer la phrase suivante des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 50, p. 499 : « Les Suisses commencent à rêver profondément sur l'aristocratie de M. l'avoyer de Berne, de leurs baillis et de leurs fiscaux. L'insurrection a déjà éclaté dans le bas Valais, etc. » Cf. un article des *Révolutions de Paris*, n° 65, p. 670, intitulé : « Un petit mot à M. de Noailles sur le décret qu'il a arraché à l'Assemblée le 19 septembre 1790. »

Les Suisses établis dans la capitale, c'est-à-dire presque tous les portiers de Paris et un grand nombre des Cent-Suisses du roi, forment un club animé et dirigé par MM. Duport et Menou. Ce fait est certain. D'après les insinuations de ces apôtres du trouble, ils ont député à l'Assemblée nationale. Le président leur a répondu comme il l'aurait fait à des ambassadeurs des treize cantons. Ces Suisses, expatriés pour la plupart, et dont l'orateur, condamné à être pendu dans son canton, a, dans ce moment, encore son effigie suspendue à la potence; ces Suisses, encouragés par ce succès et toujours dirigés par nos machinistes incendiaires, deviennent les missionnaires de la religion du désordre auprès des régiments suisses, travaillent avec activité à leur donner toutes les prétentions des soldats français, à leur faire réclamer l'accès à toutes les places d'officiers, la revision des comptes, et, en un mot, là aussi on travaille en insurrection. De plus, ces Helvétiens francisés inondent la Suisse de décrets révolutionnaires, de feuilles séditieuses contre les gouvernements; enfin, le mécontentement et les alarmes, chez les corps gouvernants et les citoyens paisibles, sont portés au comble dans cette nation, et ils délibèrent pour retirer leurs troupes du service de France et sur les moyens de les garantir de la contagion [1].

Castella, en rendant compte, le 26 septembre, du « résultat des visites qu'ils avaient faites « à plusieurs députés de l'Assemblée nationale, » ne fit pas mention du nom de Mirabeau. Quant à Fréteau et Noailles, il en était peu satisfait. Il annonça que l'Assemblée ne pourrait jamais compter sur ces deux membres. » On avait plus de succès auprès de Marat. Le 30 septembre, on fit part de l'adhésion de l'ami du peuple à l'invitation du comité de correspondance « de venir aider la direction de ses travaux. » Il posa cependant la condition qu'il n'y aurait que six membres au plus avec lui. D'autres personnages célèbres de la Révolution, dont les noms se lient à l'histoire de la Société des patriotes suisses, sont le marquis de Sillery et Barnave. Le premier fit savoir, en octobre 1790, aux clubistes « que les officiers des gardes suisses les avaient dénoncés comme incendiaires et aristocrates (*sic!*), qu'il leur accordait sa protection. » Le second est mentionné dans une lettre de Roullier : « M. Barnave vient d'être nommé président [2], jeune homme de vingt-huit ans; en air, paroles, lumières

1. *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, p. par A. de Bacourt (éd. Bruxelles), vol. I, p. 388.
2. 25 octobre, 8 novembre 1790.

et droiture des sentiments, il vaut mieux que tous nos tyrans du canton de Berne et de Fribourg. Il loge chez les MM. de Lameth que j'ai occasion à voir souvent. »

C'étaient les chefs des Jacobins qui partageaient les intérêts des patriotes suisses. L'abbé Grégoire, selon toute vraisemblance, « leur donnait des conseils, » en disant « que dans peu on aurait une révolution en Suisse[1]. » Duport, l'ami des Lameth et de Barnave, avait dit dans son « discours, prononcé au Comité de la propagande, le 21 mai 1790 » : « Il importe que tous les cantons de la Suisse deviennent démocratiques. » Il avait ajouté : « C'est par Lucerne ou Fribourg qu'il faut commencer vigoureusement et non par le redoutable canton de Berne ; il ne faut pas cependant le négliger, tant s'en faut ; mais ce n'est pas le pays allemand qu'il faut chercher à séduire, c'est le pays conquis, le pays de Vaud..... Berne doit suivre le sort des autres cantons aristocratiques, Berne ne pourra résister à l'impulsion totale, mais il faut diriger les efforts sur Lucerne et Fribourg, tout y est disposé. »

Il va sans dire que les gouvernements des cantons suisses firent leur possible pour contrecarrer les projets des clubistes[2]. Continuellement avertis par leurs espions des désirs de la société, ils surent empêcher l'entrée des brochures et des lettres émanées de cette source, ou les saisir chez les libraires ou chez les particuliers. Ceux-ci eux-mêmes livraient quelquefois aux magistrats ce qui leur était parvenu de Paris. On renouvela les ordres les plus stricts de censure et on surveilla soigneusement les colporteurs et les aubergistes. En quelques endroits, comme à Altorf, on fit brûler publiquement par la main du bourreau la « lettre aux communes » rédigée par Castella. Le gouvernement de Lucerne envoya un mandement au capitaine Duerler, par lequel l'État défendait, sous peine de bannissement perpétuel et de confiscation du bien, à tous ses sujets, toute relation avec le

1. *Lettre du général Zurlauben adressée à son ami Balthasar*, 4 août 1790. Bibliothèque cantonale d'Aarau, mss. Zurlauben écrit : « On dit que l'abbé Goute (Gouttes), membre de l'Assemblée nationale, leur donne des conseils, » mais l'abbé qu'il veut désigner est Grégoire, ce qui est démontré par la phrase suivante : « Cet abbé est le même qui a soutenu les deux galériens fribourgeois. » Je dois à la complaisance de M. le Dr Herzog, archiviste d'État à Aarau, la communication de quelques extraits de la correspondance Zurlauben.

2. La correspondance des gouvernements suisses relative à cette affaire a été publiée par Hottinger dans l'*Archiv für Schweizerische Geschichte*, vol. I.

club suisse[1]. Les gouvernements de Fribourg et de Berne publièrent une proclamation, par laquelle ils déclarèrent leur intention de faire punir tous ceux de leurs sujets qui pourraient être convaincus d'avoir pris part aux attentats de la Société « des Suisses patriotes, » comme coupables de haute trahison[2]. Ils firent plus. Ils adressèrent ces proclamations au comte d'Affry, lieutenant général et colonel du régiment des gardes suisses, aux commandants de leurs régiments et compagnies au service de la France, et au comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères. « Nous osons nous flatter, — écrivait au ministre le gouvernement bernois, le 18 septembre, — que Votre Excellence trouvera ce décret, non seulement juste et autorisé par les lois de toutes les nations, mais que Sa Majesté chrétienne, informée de cette association criminelle, en ordonnera la destruction et la punition des coupables, conformément aux principes du droit sacré des gens et aux articles les plus précis de l'alliance contractée avec sa couronne en 1777[3]. »

Cependant, comme les clubistes osèrent s'arroger vis-à-vis de l'Assemblée nationale et vis-à-vis des régiments suisses « la qualité de représentants de la nation helvétique, » une démarche collective du corps helvétique entier paraissait être convenable. Fribourg avait demandé la convocation d'une diète générale pour y traiter l'affaire de la société des « patriotes suisses. » Mais, comme cette idée rencontra beaucoup d'objections, on se contenta de glisser quelques phrases relatives au club dans la lettre collective du corps helvétique, du 21 septembre 1790, adressée au roi Louis XVI, à la suite de l'insurrection du régiment Châteauvieux[4]. On ne reçut pas de réponse. Cependant, le lieutenant-général d'Affry fit parvenir à Zurich, comme « Vor-Ort, » le 14 octobre, les nouvelles suivantes :

J'ai été appelé dimanche dernier par M. de Montmorin à une conférence composée de MM. le duc de Châtelet, le comte de Menou, de Fréteau et Dandré, membres du comité diplomatique. On y a traité de l'affaire du club des prétendus patriotes suisses, sur laquelle j'avais

1. Lettre de Balthasar à Zurlauben, 2 novembre 1790. *Bibliothèque municipale d'Aarau*, mss.

2. Imprimé du placard bernois, du 15 septembre 1790. *Archives d'État de Berne*, Acta du Conseil secret, vol. XII, n° 37.

3. *Archives d'État de Berne, l. c.*, n° 38.

4. *Archiv für Schweizer Geschichte, l. c.*, p. 300.

déjà réclamé par une lettre à M. de Montmorin, en le priant de prendre les mesures les plus efficaces pour détruire un tel abus. Les députés du comité diplomatique en ont senti la nécessité, et j'ai lieu d'espérer qu'on va y mettre ordre.

C'était sans doute à cette époque que la société des patriotes suisses présenta au comité diplomatique le mémoire suivant, que j'ai trouvé aux *Archives nationales*[1] :

A Messieurs du comité diplomatique de l'Assemblée nationale.

Messieurs,

Votre comité étant chargé de la partie qui concerne les traités avec les puissances étrangères, le club des patriotes suisses se fait un devoir de vous exposer les motifs qui ont donné lieu à sa formation et à la fin qu'il se propose.

Il n'a pas à se disculper de fautes commises, mais il doit se prémunir contre la calomnie.

La formation de ce club est un effet des principes lumineux que l'Assemblée nationale a établis pour le bonheur du genre humain; il ne s'est point couvert du voile de la clandestinité. M. le maire en a été prévenu, des commissaires du district des Prémontrés y ont toujours assisté et l'Assemblée nationale a reçu avec approbation *deux fois*[2] ses députés, et leur a accordé les honneurs de sa séance.

Les décrets de l'Assemblée nationale font sa règle inviolable. Les membres qui le composent ont commencé par jurer d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Leur but est de resserrer plus fortement que jamais les liens qui unissent la Suisse à la France, en rétablissant dans leur patrie les droits de l'homme et du citoyen. Deux nations voisines pourroient-elles être plus étroitement liées que par l'uniformité des principes? La plupart, jugeant de la Suisse par ce qu'elle a été et par ce qu'elle a encore droit d'être, l'exaltent comme un modèle d'un gouvernement sage qui a pour base l'égalité.

Mais quelle erreur! Il n'est point de pays où l'inégalité soit plus extrême. Des magistrats commis dans le principe pour maintenir les constitutions les ont violées; amovibles par la loi, ils se sont rendus perpétuels; mandataires, ils se sont arrogé, ainsi qu'à leurs descendans, la propriété et l'exercice exclusif de la souveraineté et de tous les pouvoirs. Cette usurpation est un crime de lèze-nation; il est atroce. Cependant, le peuple, bon et point ambitieux, l'auroit proba-

1. *Arch. nat.*, D. XXIII, 1 (unique) vol. Comité diplomatique.
2. Le 3 juillet et le 2 septembre 1790.

blement dissimulé si les usurpateurs en avoient usé avec équité et modération.

Mais, hélas! un grand homme l'a dit : « Point de gouvernement plus corruptible, point de plus corrompu que l'aristocratie, surtout lorsqu'elle est héréditaire. » Les aristocrates suisses en fournissent une preuve bien convaincante. Ils se sont tout permis pour avilir et opprimer leurs concitoyens; dès longtemps on murmure, dès longtemps les abus, les vexations font regretter au peuple sa première dignité et gémir sur son abaissement. Comment remédier à ses maux? Les plus justes et les plus humbles remontrances, l'invocation des lois constitutionnelles, la demande d'un tribunal pour juger les différens d'entre le magistrat et le peuple; tout cela est qualifié de sédition, de crime de haute trahison, poursuivi et puni comme tel; et, pour anéantir tous drois d'un côté et se rendre despote de l'autre, les magistrats d'une ville, bâtie vers la fin du XIIe siècle, ont eu l'impudence de déclarer, par des décrets du 11 décembre 1781 et 19 février 1782, qu'ils ne tenoient leur puissance que de Dieu seul, et qu'ils n'en rendroient jamais compte ni médiatement ni immédiatement à personne. N'est-ce pas là traiter les peuples comme des troupeaux? Peut-on outrager plus sensiblement les descendans de ceux qui ont acquis au prix de leur sang la liberté de la patrie?

D'après cette esquisse, vous ne serez pas surpris, Messieurs, que des magistrats, prétendus installés d'autorité divine, inculpent les patriotes suisses auprès de la nation française. Tous détours propres à les rendre odieux sont légitimes dans leur système; ils diront aux amis de la révolution que les patriotes suisses en sont les ennemis, et ils s'efforceront de persuader ses vrais ennemis du contraire. Cependant, les patriotes suisses, conservant le caractère de leur nation, ne sont point à double face. C'est à leurs magistrats qu'on doit reprocher la duplicité. Comment concilieront-ils leur opiniâtreté à soutenir en Suisse l'oligarchie que les constitutions proscrivent, avec le serment que les officiers, la plupart membres de ces gouvernemens usurpés, prêtent en France de défendre l'égalité? Comment concilieront-ils l'amour et le respect qu'ils doivent aux lois de France, la plus ancienne alliée de la Suisse et sa meilleure amie, avec le mépris qu'ils en marquent ouvertement en Suisse? Ce sont, cependant, ces hommes versatiles (pour ne rien dire de plus) qui médisent du club des patriotes suisses, qui le calomnient en corps, qui s'efforcent d'en diffamer les membres et qui les poursuivent pour les persécuter. Quels sont les motifs de la conduite de ces magistrats? Ce sont les remords, c'est la conviction de l'injustice de leurs prétentions diamétralement opposées aux lois constitutionnelles qui limitent leur

pouvoir; ils savent que leur cause est insoutenable par la raison et la justice; ils ne peuvent l'apuïer que par les ressources des tirans, par l'ignorance des peuples, par les persécutions et par la violence. Voilà pourquoi, en 1781, 82, 83, les magistrats de Fribourg ont forcé, par des persécutions, des menaces et l'exil, plusieurs citoyens caractérisés à s'expatrier. Curés, officiers, avocats, médecins, justiciers, notaires, négocians, agriculteurs ont éprouvé les effets de leur cruauté et de leur vengence. Pour mieux cimenter leur despotisme, ils ont fait inhibition, sous des peines très graves, de lire, d'écrire et de parler des droits des citoyens de la capitale et du païs. Ceux qui étoient instruits des lois et qui étoient témoins des violations que les magistrats s'en permettoient chaque jour sont devenus les victimes principales du courroux de ces despotes, tels sont les docteurs Rey Castella et Kolly, comme si la connaissance des loix, la fermeté à les invoquer pour soi et pour ceux qui implorent le ministère des avocats étoient des crimes. Le club des patriotes suisses, dont le but est de s'éclairer sur les droits de la nation et de l'y réintégrer, fait ombrage à ces spoliateurs; voilà pourquoi ils font défenses de lire ses écrits; mais ces patriotes doivent-ils redouter en France, sanctuaire de la liberté, les effors impuissans de ces despotes? Non, plusieurs de ces patriotes sont admis au rang de citoyen actif; tous sont soumis à la loi et ils doivent jouir de sa protection. En même temps, citoyens suisses, ils ont intérêt, et la nature et le serment leur impose impérieusement le devoir de soutenir les droits de la patrie que la naissance leur a donné et que les propriétés et les liens intimes de paternité, de filiation et de fraternité ne souffrent pas qu'ils oublient.

Ils sont donc strictement obligés de parler et d'écrire pour eux et pour leur concitoyen, à qui l'on impose despotiquement le silence. La France est trop juste pour désapprouver la conduite des patriotes suisses. Devenue libre, il lui importe essentiellement de connoître en qui réside la souveraineté en Suisse; il répugneroit à la majesté de la nation française de contracter une alliance avec des usurpateurs; il seroit contraire à ses principes d'asservir un peuple libre. C'est cette liberté de droit, violée par le fait de quelques familles, que le club des patriotes suisses veut démontrer; alors comme anciennement toute la Suisse, et non quelques familles seulement, sera la véritable alliée de la France. C'est contre les principes constitutionnels que les conseils des capitales, s'arrogeant la souveraineté exclusive, osent ériger qu'on livre à leur vengence, en vertu des traités, ceux qui invoquent l'exécution des lois constitutionnelles et des droits de l'homme. Des magistrats qui ont si souvent violé les traités envers la France, notamment en retenant le dix pour cent des biens que quelques

Suisses et les Français apportent de Suisse en France, ne sont-ils pas bien hardis d'exiger que la France les suppose aveuglement souverains et qu'elle se prête à leur désir tyrannique ? déjà l'Assemblée nationale leur a apris, en brisant les fers de deux citoyens envoyés contre tout droit et raison aux galères de Brest à cause de leur patriotisme, que les arrêts partiaux et cruels de ces magistrats ne doivent ni ne peuvent faire loi chez une nation éclairée, humaine et juste. C'est donc avec la confiance due à la nation et au roi restaurateur de la liberté que les patriotes suisses vous supplient, Messieurs, très instamment :

1° De ne pas les juger, ni en corps, ni individuellement, sans les avoir entendus.

2° De les considérer comme étant sous la sauvegarde de la loi et de la nation française, comme étant tous hommes de probité et de bonnes mœurs, constamment reconnus pour tels par les magistrats eux-mêmes qui n'ont pas d'autres fautes à leur reprocher que celle de connoître leurs droits et d'être les administrateurs ainsi que les partisans zélés des loix du peuple français.

3° De vouloir agréer les observations qu'ils ont à faire sur différens articles des traités et capitulations pour l'avantage des deux nations; moyennant quoi ils se flattent de vous instruire sur la légitimité de leurs plaintes contre leurs magistrats et de mériter l'estime et la bienveillance de la nation française.

NIQUILLE, *président;* M. CASTELLA, *ex-président;*
KOLLY, *secrétaire du club.*

N. B. — Cinq députés des patriotes suisses ont fait partie de cent mille étrangers qui ont été au pacte fédératif et tous ont gravé dans leur cœur l'exhortation de M. le président de prêcher dans leur patrie la liberté et l'égalité.

Il est à présumer que ce mémoire ne manqua pas son but. En tout cas, les membres du club n'avaient à craindre aucune attaque de la part de l'administration française. Le gouvernement du canton d'Uri fit la motion de demander au roi l'extradition des clubistes. Mais le Conseil secret de Zurich était d'avis d'abandonner une telle demande aux gouvernements des cantons particuliers. En effet, le gouvernement de Fribourg demanda, le 11 octobre 1790, l'extradition de Castella, Sudan, Huguenot, Rey, Chaperon, Conus, Grémion, Roullier, Kolly. Il promit un prix de cent doublons à qui livrerait Castella, mort ou vif, et il promit une récompense de deux cents écus à qui livrerait un des autres. Le gouvernement de Berne fit lire ce document du haut des chaires.

Aussitôt que les clubistes apprirent ces mesures, ils résolurent de mettre eux-mêmes à prix les têtes des membres des gouvernements de Fribourg et de Berne. Castella en outre se mit sous la sauvegarde de la section des Quatre-Nations de Paris, où il avait été reçu citoyen. Il renouvela le serment de civisme, qu'il avait déjà juré à la fête de la fédération, à Grenoble et à Paris. Il pria la section de « lui obtenir la protection de la municipalité et de l'Assemblée pour qu'il puisse vivre en France comme citoyen et imposé à la capitation[1]. »

C'était une semaine plus tard qu'un rapporteur inconnu développa aux gouvernements de la Suisse ses idées sur la propagande révolutionnaire. Il faut remarquer et le fond et la forme de ses sentences qui ressemblent à certaines expressions bien connues d'Alexis de Tocqueville :

Je ne crois pas l'état actuel des choses menaçant pour le moment, grâce à votre vigilance. Cependant, je doute et je ne crois pas même possible que vous puissiez vous garantir bien longtemps de la maladie française, à moins que nous-mêmes nous ne nous guérissions avec le temps ou quelque médecin ne nous aide à nous guérir. La propagande est si zélée que vous ne serez pas le seul pays dont le peuple changera sa constitution. Ceci n'est point une révolution ordinaire. C'est une espèce de religion qui a ses fanatiques et ses apôtres[2].

Les fanatiques de la race des Castella, Rey, Roullier, etc., ne se lassèrent pas. Ils essayèrent, en imitant le club des Jacobins, de former des filiations, ce qui réussit à un certain degré à Arpajon et à Orléans. C'était là que *Le Blanc*, *Goisset*, *Clairet* et *Brunot*, émissaires de la Société, rencontraient, au mois d'octobre, le père *Kolly*, arrivé de Genève, un certain *Alis*, ancien banquier, originaire de Porrentrui, *Dulary*, chevalier de Saint-Louis, « et plusieurs autres personnes, ci-devant au service, et mécontents de tous les gouvernements. » Les récits des espions qui se rapportent à ces conférences d'Orléans sont sans doute beaucoup exagérés. Ils imputent aux conjurés l'intention d'engager deux mille quatre cents hâleurs (« gens sans aveu, dont on

1. *Archives nationales*, D. XXIII, 1 (unique) vol. Comité diplomatique, « fait l'an II de la liberté et de l'ère vulgaire, le 15 octobre 1790. Lu et produit le 15 octobre dernier, à la section des Quatre-Nations. »

2. *Archives d'État de Berne*, Acta du Conseil secret, vol. XII, n° 98. Lettre d'un inconnu du 22 octobre 1790 (copie).

se sert pour remonter les trains et bateaux sur la Loire ») de « faire égorger et mettre au pillage tout ce qui leur résistera, » de sacrifier deux cents hommes en avant pour « distribuer des manifestes, et préparer les esprits en Suisse à l'insurrection. » Mais ce qui paraît être certain, c'est que l'idée d'une expédition armée prit consistance. Clairet et Brunot passèrent par Lyon, arrivèrent à Genève et cherchèrent de là à nouer des relations au pays de Vaud. Quelques-uns des rapporteurs secrets des gouvernements, qui perdaient les traces de la société, étaient d'avis que les membres du club se mettaient en marche, et que le club à Paris allait finir. Cependant le club existait encore. Un certain Thibaut fit même savoir le 5 février 1791, à Gabriel-Albert d'Erlach, fonctionnaire bernois à Lausanne :

Le club helvétique continue toujours ses sessions et ses travaux. Trop nombreux pour se réunir dans un seul local, ils ont des ramifications dans tous les quartiers de Paris et surtout dans les faubourgs Saint-Antoine, Saint-Marceau et Saint-Honoré. Ils se communiquent par des commissaires, lesquels eux-mêmes ont entrées dans les sections et districts, et y portent dans les différentes délibérations l'esprit qui les anime. Les principaux députés du côté gauche qui composent le fameux club des Jacobins assistent aux séances. Ils ont ensuite des conférences avec les Lameth, Barnave, etc. Là ils prennent leurs ordres et les font exécuter. Il n'y a pas de doutes que c'est à toutes ces associations que l'on doit le mouvement qui vient de se faire à Genève. Ils ont, dans cette ville, trois avocats députés. Celui qui y a le plus leur confiance se nomme Grenus[1]. C'est de là qu'il travaille et incendie votre pays par toutes sortes de manœuvres et d'écrits... Enfin, ils espèrent que la même révolution arrivera en Suisse qu'en France. Leur projet n'est pas, cependant, de la presser. Ils ne veulent que la préparer[2]; etc.

Aussi, on continuait en Suisse à saisir des libelles imprimés et des lettres émanées de la société des patriotes à Paris. Comme imprimés il faut mentionner une *Lettre écrite de Paris, en décembre* 1790, *à MM. les Bannerets de la Ville et République de Fribourg en Suisse*, dirigée contre la demande d'extradition de Castella, Roullier, etc.[3]; *Réflexions sur une proclamation émanée du grand conseil de Berne, du*

1. Cf. Monnard, *l. c.*, p. 526.
2. *Archives d'État de Berne, l. c.*, XII, n° 170.
3. *Archives d'État de Berne,* Acta du Conseil secret, vol. XII, n° 159, 8 p.

11 décembre 1790, pleines des injures les plus grossières[1]; *Considérations sur la nature et les diverses espèces de gouvernements respectifs des cantons suisses,* signées « Rouiller » et « Koly, » s. d.[2].

D'autre part, les Jacobins ne manquèrent pas de seconder la propagande démocratique en Suisse par des pamphlets, p. ex. une *Adresse de la Société des amis de la constitution de Saint-Claude aux patriotes suisses, valaisans, savoyards et genevois* (Collection Lauterbourg, *l. c.*). On y lisait p. 6 :

Si jamais l'amour de la liberté doit trouver sur la terre un aigle, s'il est des peuples faits pour en apprécier la valeur, pour en sentir le prix, ne sont-ce pas les habitants et les voisins de ces contrées, *où Guillaume Tell arbora ce bonnet de liberté,* sous lequel tant de braves Suisses se réunirent pour secouer un joug affreux ? C'est à vous que nous la devons, frères et amis, cette noble devise d'une épée soutenue par l'union, surmontée du bonnet de la liberté et ceinte de ces mots, tant de fois jurés par les compagnons de Tell, *vivre libre ou mourir.*

Encouragés par les progrès de l'esprit révolutionnaire en France, les clubistes firent même, au printemps 1791, un dernier essai pour travailler le régiment des gardes suisses. Après la nouvelle organisation de l'armée française, les soldats reçurent la permission d'assister aux délibérations de clubs politiques. Les « patriotes suisses » se flattèrent d'en pouvoir tirer profit.

Le 3 mai 1791, de Loys, capitaine aux gardes suisses, fit savoir au Conseil secret de Berne[3] qu'une lettre circulaire imprimée, attribuée par la voix publique à Castella, était répandue dans les casernes du régiment. Adressée au comité militaire de l'Assemblée nationale et signée : « Vos très humbles et obéissants serviteurs, les caporaux et soldats composant le régiment des gardes suisses, » cette lettre circulaire annonça au comité mili-

1. Ces réflexions, dont la date 1791 au lieu de 1790 est erronée, forment une partie du n° 3 du journal « *Mercure national et révolutions de l'Europe,* journal démocratique, rédigé par Mmes Robert, de l'Académie d'Arras, Louis-Félix Guinement, des Inscriptions et belles-lettres, T. Robert, professeur de droit public, tous membres de la Société des amis de la constitution. 2e année. » (Cf. Deschiens, p. 358.) *Archives d'État de Berne, l. c.,* n° 172. On lit chez Berchtold, p. 339 : « *Le Mercure national,* n°s 38 et 43, accueillit la justification des patriotes suisses. » Cf. *Révolutions de Paris,* n° 80, p. 90.

2. Brochure in-12, 28 p. *Bibliothèque municipale de Berne* (collection Lauterbourg. Histoire, n° 348).

3. *Archives d'État de Berne,* Acta du Conseil secret, vol. IX, n° 156.

taire la visite d'une députation, pour lui exposer les « doléances du régiment. » Cependant, ces nouvelles manœuvres échouèrent. La lettre circulaire trouva peu de signatures. Les principaux acteurs de cette démarche furent repoussés avec tant d'indignation que les soldats demandèrent leur renvoi du régiment.

Rebutés derechef par la masse des gardes suisses, les clubistes sentirent renaître leurs espérances à la nouvelle des événements qui troublèrent, dès la fin de l'année 1790, l'évêché de Bâle. Le 23 février 1791, un des espions qui surveillaient les pratiques de la société rapportait : « L'on écrit aussi au Porrentrui, pour les engager à tenir ferme et à repousser vigoureusement l'autorité du prince. »

Un peu plus tard, s. d. :

L'on m'apprend dans ce moment que le vice-président du club suisse, qui est un nommé Crepin de Delémont, dans une assemblée de ce club, qui a eu lieu le 15 de ce mois, annonça d'un air mystérieux une nouvelle et générale insurrection dans le Porrentruy, et à l'invitation de Castella, secrétaire de ce club, il fut résolu une nouvelle lettre circulaire aux communautés de la Suisse pour les inviter à s'assembler dans l'objet de donner une nouvelle constitution à leurs districts[1].

Une lettre interceptée, adressée à « M. Le Maître-Bourgeois, de Châtillon, prévôté des Moutier-Grandval, pays de Porrentruy, » signée : « Vos affectionnés amis, le Club des patriotes suisses, Castella, président, Chaney[2], vice-secrétaire, à Paris, rue du Sépulcre, n° 19; le 22 février 1791, l'an II de la liberté française, » parle assez clairement[3] :

Courage, amis et frères, courage et fermeté. Le temps est venu où les peuples se débarrassent des ruineuses impositions féodales, qu'ils se délivreront de l'avilissant esclavage dans lequel des êtres, leurs égaux, les faisaient gémir et reprendront l'exercice de la souveraineté qui, par principe éternel et imprescriptible, réside dans le peuple... Les lumières que répand la France, le saint amour de la liberté dont son exemple embrase les cœurs, vont régénérer le genre humain dans ses prérogatives. Nous vous félicitons, chers amis et frères, de

1. Extrait de différentes lettres de Paris. *Archives d'État de Berne, l. c.*, vol. XII, n° 188.

2. Ms. *Chaney*. Il est sans doute identique avec *Chancy*, mentionné *Archiv für Schweizerische Geschichte*, vol. XIII, 258, etc.

3. *Archives d'État de Berne, l. c.*, vol. XV, n° 41.

la gloire d'être des premiers à imiter cette nation généreuse. Ne trouvez pas mauvais qu'amis de votre bonheur, nous vous observions que, dès qu'il s'agit de récupérer la liberté, il ne faut pas faire un ouvrage à demi. Il est essentiel de le porter à sa perfection, ou tout est perdu. Nous apprenons que des cantons suisses veulent se mêler d'être vos médiateurs. Rejetez-les. Aristocrates chez eux, ils feront tout pour conserver chez vous les abus et les vices dont les gouvernements aristocratiques et monarchiques sont infectés pour le malheur des peuples. Nous les connaissons, c'est la raison pourquoi nous nous faisons un devoir de vous en prévenir. Ils vous tromperaient par des paroles flatteuses et mielleuses. C'est ainsi qu'ils ont fait à Genève en 1782, à Fribourg en 1781 et partout où les peuples ont été assez dupes pour se fier à eux. Modelez-vous plutôt par votre propre autorité sur la sagesse des lois et principes de la France. Les Français font leur constitution, faites la vôtre. Les Français ont pensionné leur roi, pensionnez votre évêque. Les Français ont établi leur roi, élisez votre évêque, bornez son autorité au spirituel, c'est la seule qui appartient, la seule qui convient à un disciple de Jésus-Christ, à un successeur des apôtres... Agréez, chers amis et frères, les avis que vous donne, dans des sentiments vraiment fraternels et patriotiques, une société composée de Suisses des différents cantons et alliés, et dans laquelle se trouvent plusieurs de vos concitoyens, et dont le but est de contribuer à rétablir les anciennes constitutions et les droits naturels de l'homme et du citoyen dans nos patries, et encore de tâcher que les traités avec la France se fassent à l'avantage de tous et non des aristocrates seuls. Nous désirons à ces fins de correspondre avec vous pour nous entr'aider mutuellement à procurer le bonheur commun.

En effet, la correspondance continua. *Joseph-Anton Rengger*, auteur principal du soulèvement de Porrentruy, fugitif avant l'entrée des troupes autrichiennes, s'adressa au club des patriotes suisses, qui fit partir au mois de mars une lettre circulaire pour encourager et provoquer les sujets de l'évêché de Bâle. On leur donna conseil de s'emparer des officiers autrichiens, de désarmer les soldats, d'assembler les députés. « Plus vous aurez de fermeté et d'énergie et plus vous occuperez vos aristocrates suisses dans leurs foyers, les peuples des cantons suivront votre exemple et la Suisse encore une fois sera libérée et pour toujours[1]. »

1. *Archiv für Schweizerische Geschichte* (1862), vol. XIII, p. 357. Cf. Acta du Conseil secret bernois, vol. XV, n° 50.

Le vice-président du club, Chaney, « officier de la garde nationale et commissaire du comité de correspondance, » fut élu comme commandant de partisans armés de Rengger. Il se rendit à Delle en Alsace, sur les frontières, et trama une surprise de la ville de Porrentruy[1]. Mais la présence des troupes autrichiennes déjoua tous les plans d'une action militaire, et ce n'était qu'en 1792 que l'invasion française chassa l'évêque.

Les nouvelles tentatives du club helvétique occupaient la diète générale qui s'assembla à Frauenfeld, le 4 juillet 1791. Mais le seul résultat des délibérations était la décision d'adresser une circulaire aux régiments suisses en France, pour les dissuader de la fréquentation des « clubs soi-disant patriotiques. » Fribourg proposa en vain de demander par une note collective l'extradition des incendiaires. On n'osa pas le faire[2].

Dès ce temps-là, les rapports des espions relatifs au club cessent tout à fait, et le nom de la société des patriotes disparaît des actes. Aussi, selon Berchtold, *l. c.*, p. 336, le registre des délibérations cesse le 3 août 1791.

Cependant, une brochure de l'automne 1792 constate assez clairement qu'à cette époque il y avait encore des assemblées des patriotes suisses à Paris, et que ces assemblées embrassaient aussi les soi-disant « Allobroges réunis. » Cette brochure, intitulée *les Crimes du 10 août, dévoilés par les patriotes suisses, et les efforts qu'ils ont fait pour les prévenir*[3], se propose de démontrer que les événements du 10 août 1792 ont été le résultat d'un essai de contre-révolution. Voilà la conclusion de l'auteur :

La journée du 10 août ne peut ni ne doit rompre l'union des deux peuples, car les tyrans seuls sont coupables. D'un côté, le peu de Suisses qui existait dans les gardes a été sacrifié par l'aristocratie; de l'autre, le peuple français ne peut pas accuser le peuple suisse d'un crime commis par un petit nombre d'aristocrates et une horde de brigands étrangers à l'Helvétie. Au contraire, les deux nations doivent être plus unies que jamais; un même intérêt les rassemble; celui de la liberté. Français! Nation généreuse! Le temps n'est pas loin où

1. *Archiv für Schweizerische Geschichte*, vol. XIII, p. 355-364. Il y a des extraits de lettres écrites de Delle, de Belfort, de Porrentruy, de 1791, relatives à ces affaires, aux *Archives nationales*, D. XXIII. Comité diplomatique.

2. *Sammlung der eidgenœssischen Abschiede*, vol. VIII, p. 162.

3. 16 p., in-12, s. l. s. a., *Bibliothèque municipale de Berne* (collection Lauterbourg. Brochures. Histoire, 359).

nous te prouverons que nous sommes dignes de toi et de nos ancêtres. Nous allons commencer par combattre avec toi les ennemis de la liberté, et ensuite nous ferons flotter sur nos montagnes le drapeau tricolore. Et vous! Braves Helvétiens! Vivrez-vous encore longtemps sous le joug des tyrans!... Amis! Suivez notre exemple; abandonnez une terre inhospitalière d'où la liberté est depuis longtemps bannie! Abandonnez une terre que vous arrosez de vos sueurs pour engraisser vos tyrans! Rappelez-vous que le sang de Guillaume Tell circule encore dans vos veines! Venez combattre sous les drapeaux allobroges, venez augmenter cette légion qui a juré la mort aux tyrans et une haine éternelle aux rois[1]! Venez, vous serez reçus avec enthousiasme par vos frères, vos amis et vos concitoyens! Imitez ceux qui se sont déjà rangés sous les drapeaux français; etc.

A la fin de cette apostrophe, on lit : « Extrait du procès-verbal du 20 septembre, l'an Ier de la République française. *De l'Assemblée générale des patriotes suisses et des Allobroges réunis.*

« L'Assemblée générale des patriotes suisses et des Allobroges réunis, après avoir entendu lecture de plusieurs écrits sur les événements du 10 août, que lui ont présentés divers de ses membres, a ouvert la discussion sur cet objet; après laquelle et sur le rapport de son comité, elle a arrêté que l'ouvrage dont lui a fait part J. Desonnaz, sous-lieutenant dans la légion des Allobroges, et qui a pour épigraphe, *Crimine ab uno disce omnia*, serait imprimé et envoyé aux patriotes des treize cantons, de Genève et de la Savoye.

« Fait à l'Assemblée générale, séante à la Métropole de la liberté, l'an et jour ci-dessus.

« Signé à l'original : J. Desonnaz, *président;*

J. Kolly, Cornu, *secrétaires;*

« Paraphé par : Roullier, Chaperon, *membres du comité.* »

1. P. 16. Avis : « Déjà un grand nombre de Suisses, avant leur licentiement, s'étaient engagés dans la légion des Allobroges et dans les compagnies franches que le général Dumourier (*sic*) forme dans le nord... Les patriotes suisses, savoisiens, valaisans et genevois, qui voudraient s'incorporer dans la légion des Allobroges, peuvent s'adresser à toutes les municipalités qui leur fourniront les moyens de se rendre à Grenoble, où se forme ce corps. On peut aussi s'adresser pour y entrer à Paris, à M. *Marmillod*, négociant, rue Philipeau, n° 15, et à Versoix à M. *Kolly*. »

On reconnaît dans la plupart de ces noms des membres très actifs du club des patriotes suisses. C'est son dernier signe de vie qui soit parvenu à ma connaissance. On le trouve souvent mentionné chez les historiens modernes, en connexion avec le nom de C.-F. Laharpe et avec les événements des années 1797 et 1798, mais sans preuves[1]. Je n'ai pas pu en constater jusqu'ici aucune trace, soit aux archives de Paris, soit aux archives suisses. Cependant, on rencontre çà et là les noms de quelques-uns de ces membres. *Niquille* est mentionné comme agent de la commune de Paris, « infidèle et favorable aux émigrés, » inspecteur général de la police, après le 18 brumaire, malgré la protection de Barras, enfermé à la Conciergerie, à la suite de l'explosion du 2 nivôse compris dans la liste des déportés à Madagascar[2].

Les papiers de Barthélemy, publiés par M. Jean Kaulek, contiennent les indications suivantes : *Dumouriez à Le Brun au quartier général de Valenciennes, le 24 août* 1792. « Parlons de la Suisse encore, cher Le Brun. Je vous adresse M. *Rouillé* (*sic*), volontaire au deuxième bataillon de Paris, qui peut vous donner tous les renseignements sur le régiment des gardes et notamment sur le canton de Fribourg. Il est le fondateur du club helvétique, auquel il convient à l'avenir de donner la plus grande consistance[3]. » *Paris*, 1er *novembre* 1792 : « Le citoyen *Castella*, né à la Barillerie au Faucon (?), dénonce à Le Brun les menées des aristocrates suisses et proteste contre la convention conclue par le général Montesquiou[4]. » *Juillet* 1793 : « Le citoyen *Castella*, employé dans les bureaux de la guerre[5]. » *Mai* 1793 : *Rey*, accusé « de la distribution de faux assignats[6]. »

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots relatifs au *Club de la propagande* dans sa connexité avec le Club des patriotes suisses.

1. On ne peut pas donner comme preuve de l'existence du club une notice qu'on trouve dans la lettre du bailli de Rodt, adressée au Conseil secret de Berne, Nyon, 24 octobre 1797 (*Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der Helvetischen Republik*. Bern, 1886, vol. I, p. 45).

2. *Mémoires de Barère*, vol. II, p. 42, 43. A. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. II, p. 247. « Niquille, officier de paix. » (3 frim. an III.)

3. *Papiers de Barthélemy*, vol. I, p. 252.

4. *L. c.*, vol. I, p. 383. Les *Tableaux de la Révolution française*, par Ad. Schmidt, t. II, p. 465, 466, contiennent un rapport de Roullier à Merlin, du 30 brumaire an IV. Cf. p. 467.

5. *L. c.*, vol. II, p. 391, 395.

6. *L. c.*, vol. II, p. 253, 267.

D'après Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, le côté droit de l'Assemblée nationale désigna la *Société patriotique de* 1789 par le sobriquet *club de la propagande*[1]. Donc le « discours prononcé au comité de la propagande, » par Duport (*vide supra*, p. 293), ne peut pas être considéré comme une publication officielle de la *Société patriotique de 1789*. D'ailleurs cette société a été fondée au mois de mai 1790, tandis que l'éditeur du « discours de Duport » par erreur l'a fait exister déjà au mois de mars 1790. Il raconte :

Ce club a pour but, comme chacun sait, non seulement de consolider la révolution en France, mais de l'introduire chez tous les autres peuples de l'Europe et de culbuter tous les gouvernements actuellement établis. Ses statuts ont été imprimés séparément. *Le 23 mars 1790, il y avait en caisse 150,000 livres*, dont M. le duc d'Orléans avait fourni 40,000 livres, le surplus avait été donné par les honorables membres à leur réception. Ces fonds sont destinés à payer les voyages des missionnaires qu'on nomme apôtres et les brochures incendiaires que l'on compose pour parvenir à un but aussi salutaire. Toutes les affaires, tant internes qu'étrangères, sont préparées et proposées au club par un comité de quinze personnes présidé par M. l'abbé Sieyès.

Parmi les membres du club de la propagande, dont la liste est annexée au « discours de Duport, » on ne rencontre les noms d'aucun des membres du club helvétique[2].

Mais on se souvient que les idées des clubistes se rencontraient avec les idées de Duport lui-même (v. *supra*, p. 307). D'ailleurs les rapporteurs secrets des gouvernements suisses, dont la tâche principale était de surveiller le club helvétique, mentionnent aussi le club de la propagande, sans le distinguer de l'autre. Une personne de confiance rapporte : « Je suis chargé de vous prévenir que le *club de la propagande* porte tous ses efforts pour propager et faire germer ses principes en Suisse. Je suis sûr que l'abbé Grégoire a su que ses efforts avaient été vains pour faire goûter sa doctrine à la Suède et à la Suisse, mais qu'enfin il avait trouvé

1. Droz, *Histoire du règne de Louis XVI* (traduction allemande, vol. III, 179, édition française, vol. III, 201, alléguée chez Zinkeisen, *Der Jacobiner-Klub*, vol. I, 306).

2. Il y a seulement les Genevois « Clavière, du Roveray, Verne, ministre » (les « manuels » du Conseil secret de Berne l'appellent *Vernet*), qui se présentent comme membres suisses du club de la propagande.

moyen de la faire réussir *en introduisant des émissaires dont il était sûr* et il s'est vanté des succès infaillibles qu'il aurait chez ces deux puissances[1]. »

Une lettre anonyme adressée à un membre du conseil de l'État de Soleure, arrivée par le courrier du jeudi 21 octobre 1790, contient les phrases suivantes : « Un homme de ma connaissance, avec lequel j'ai étudié et qui occupe une place dans le département d'une province voisine, était à Paris au *club de la propagande*, dont [un membre] était un de ses amis. Eh bien les affaires ? » « Fort bien ! Nous sommes occupés à travailler nos chers alliés, les Suisses, et *nous y réussirons par des moyens dont on ne se doute pas, etc.* » La relation présumée du club helvétique avec le club de la propagande fit trembler les amis de la tranquillité en Suisse. C'est pourquoi Leonhard Meister écrivait le 30 octobre 1790 au général Zurlauben : « Nous dénonçons trop tard le club helvétique. L'inquisition est entre les mains du comité diplomatique et l'on m'assure qu'il y a dans ce comité plusieurs membres de la propagande[2]. » Enfin le général Zurlauben, lui-même, bien instruit par ses amis français, écrit : « Le club soi-disant suisse n'est pas éteint, et je soupçonne que quoique ébranlé il se joindra au club de la propagande, nouvellement formé au Palais-Royal et qui a pour président un abbé, et dans lequel un prince du sang n'a pas rougi de s'immatriculer[3]. » Quelquefois, il n'hésite pas à identifier les deux sociétés, p. ex. en écrivant le 25 septembre 1790 à son ami Balthasar : « Les cantons de Fribourg (ms. Zurich) et de Berne viennent de déclarer comme criminels d'État les membres du *club de la propagande*[4]. » En tout cas, les relations de la Société des patriotes suisses avec le Club des Jacobins étaient beaucoup plus étroites qu'avec la Société patriotique de 1789, qui elle-même ne savait pas survivre à l'année 1791.

Alfred STERN.

1. *Archives d'État bernois*, Acta du Conseil secret, vol. XII, n° 135 (copie, s. d.).
2. *Bibliothèque cantonale* à Aarau. Mss.
3. Zurlauben à Balthasar, s. d. *Bibliothèque cantonale* à Aarau. Mss.
4. Zurlauben à Balthasar, *l. c.*

MÉLANGES ET DOCUMENTS

EXPLICATION D'UNE LOI DU CODE THÉODOSIEN

(L. 13, *De indulgentiis debitorum*, XI, 28).

Idem AA. Venantio Com. R. P. Breves, quos spectabiles ac probatissimi nobis viri ad (ac) palatinorum sacrarum vel ad praetoriana scrinia detulerunt, et professionis modum eum qui brevibus sedit, scribi volumus : eum vero qui recisus est de chartis publicis, iubemus auferri. Unde secundum fidem polypticorum, per provinciam proconsularem, novem milia duas centurias, iugera centum quadraginta unum in solvendo et quinque milia septingentas centurias, iugera centum quadraginta quatuor semis in removendis; per provinciam vero Byzacenam, in praestanda functione septem milia quadringentas sexaginta centurias, iugera centum octoginta; septem milia sexcentas quindecim vero centurias, iugera tria semis in auferenda constat adscripta; ut circa eos quibus collocata ac relevata sunt praedia, ad securitatem perpetuae proprietatis intermina possint aetate servari. De his vero quae edictis pendentibus nondum sunt certis assignata personis, rectores provinciarum decernimus providere ut manentibus remediis, quae fides supra dicta attribuit, idoneis collocentur.

Cette loi, adressée en 422 par Honorius et Théodose II à Venantius, comte du domaine impérial (*comes rei privatae*), accorde une grosse remise d'impôts à deux provinces de l'Afrique, la Proconsulaire et la Byzacène. Désormais, dans la Proconsulaire, l'impôt foncier ne sera levé que sur neuf mille deux centuries et cent quarante et un iugera de terres; cinq mille sept cents centuries et cent quarante-quatre iugera et demi cesseront de le payer. Dans la Byzacène l'exemption porte sur sept mille six cent quinze centuries et trois iugera et demi; sept mille quatre cent soixante centuries et cent quatre-vingts iugera doivent encore l'impôt.

Il y a peu de textes, peu de chiffres qui aient été plus exploités pour prouver la décadence de l'agriculture, l'abandon des terres au Bas-Empire et particulièrement en Afrique. Généralement, en effet, on croit, comme cela paraît évident, que dans chacune de ces provinces

africaines les deux sommes représentent la totalité des terres de rapport et que les propriétés dégrevées, c'est-à-dire en friche, abandonnées, occupent près de la moitié du territoire cultivable. C'est ainsi par exemple que Jung entend cette loi dans un excellent chapitre du livre qu'il a consacré à l'histoire de la civilisation romaine dans l'Occident[1].

Que l'agriculture ait été dans une situation lamentable à la fin de l'empire romain : on ne saurait le nier. C'est ce qui ressort, à chaque ligne, de ce titre du code théodosien sur les remises d'impôts; mais notre loi, en particulier, ne peut fournir cette conclusion que d'une manière indirecte, car elle signifie autre chose que ce qu'on y voit généralement. Godefroy lui-même, contre son habitude, ne s'explique pas nettement dans son commentaire. Il parait croire qu'il s'agit de terres privées, puisqu'il s'appuie sur des textes des *agrimensores*, où il est question de l'assignation. En réalité il n'est question que des terres du domaine impérial.

D'abord il ne s'agit point évidemment de tout le territoire des deux provinces. La centurie valant en Afrique, d'après le calcul de Godefroy, deux cents iugera, on a pour la Proconsulaire deux millions neuf cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-cinq iugera et demi, pour la Byzacène trois millions quinze mille cent quatre-vingt-trois iugera et demi, en tout cinq millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-neuf iugera, ou bien, le iugerum valant vingt-cinq ares cent quatre-vingt-deux, quinze mille quatre-vingt-dix-sept kilomètres carrés. Or, la superficie totale des deux provinces peut être évaluée au moins à cent cinquante mille kilomètres carrés. Croira-t-on alors que dans cette région, la plus peuplée, la plus fertile de l'Afrique romaine, le dixième seulement de la superficie ait été soumis à l'impôt foncier, avant la loi de 422? Dans ces conditions les cultivateurs n'auraient jamais eu besoin de dégrèvement. Il ne peut donc être question que d'une partie seulement des terres cultivables. C'est ce qu'indiquent en effet l'adresse et la fin de la loi.

Godefroy n'a pas remarqué que c'est la seule loi de ce titre qui soit adressée au comte du domaine impérial. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit uniquement de terres du domaine et non de terres privées. Les mots *locare, collocare*, deux fois employés, sont l'expression technique pour désigner la location soit temporaire soit perpétuelle des terres impériales (*Cod. Iustin.*, XI, 71, éd. Krueger). Ici l'empereur avait

1. *Die romanischen Landschaften des rœmischen Reiches*, p. 178. Innsbruck, 1881.

dû ordonner une revision générale des fermages; des fermiers avaient sans doute abandonné leurs terres; d'autres étaient écrasés sous le poids des contributions; il y avait probablement aussi de nouvelles acquisitions à donner à bail (*edictis pendentibus nondum sunt certis assignata personis*). On dégrève donc les fermiers soit anciens, soit nouveaux pour une portion de leurs terres, presque pour la moitié, et on leur en assure à ces conditions la propriété perpétuelle. On sait en effet que le bail perpétuel des terres impériales était considéré dans la pratique comme une véritable propriété et le fermier comme un vrai propriétaire. Quant aux terres qui ne sont pas encore louées, l'empereur recommande de chercher des fermiers qui offrent des garanties. C'était conforme à l'usage; le fermier devait toujours fournir des cautions sur ses biens ou des fidéjusseurs.

Tel nous paraît être le sens de cette loi. Elle fournit plusieurs renseignements intéressants. On voit d'abord que les biens impériaux paient à ce moment en Afrique outre le prix de fermage, le canon dont il n'est pas ici question, l'impôt foncier ordinaire. Car dans ce titre du code théodosien il n'est question que de l'impôt foncier et les termes de notre loi ne peuvent guère désigner que l'impôt foncier.

En second lieu l'exemple des deux provinces africaines montre quelle est alors l'extension du domaine impérial. C'est ici le dixième de la superficie totale du pays et sans doute une part plus grande de la surface cultivable. On connaît les principales causes de cet énorme accroissement, le pillage des propriétés municipales et des biens des temples, les confiscations politiques et judiciaires, les héritages laissés aux empereurs et surtout la misère de l'agriculture, l'abandon des propriétés qui reviennent par déshérence aux curies et au fisc. D'autre part, si on est obligé de dégrever de l'impôt foncier la moitié de ce domaine impérial d'Afrique, malgré la fertilité du pays et les excellentes conditions du fermage, il est probable que la situation devait être encore plus mauvaise et les souffrances plus vives sur les terres des simples particuliers. Notre loi confirme donc indirectement les autres textes.

Charles LÉCRIVAIN.

DOCUMENT

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES RELATIONS

DE

LA FRANCE AVEC L'ANGLETERRE ET L'ALLEMAGNE

SOUS LE RÈGNE DE PHILIPPE LE BEL [1].

A la fin du XIIIe siècle, la guerre entre la France et l'Angleterre était devenue inévitable. D'un côté la question d'Aquitaine dont la solution devenait de jour en jour plus difficile et d'une nécessité plus impérieuse, d'un autre côté les hostilités continuelles entre marins normands et anglais faisaient craindre que d'un moment à l'autre l'orage n'éclatât. Les deux souverains, Édouard Ier et Philippe le Bel, semblent avoir fait tous leurs efforts pour retarder le conflit : Édouard, occupé dans le pays de Galles et en Écosse, redoutait une guerre sur le continent, et une lutte armée en Guyenne devait contrarier l'accomplissement des desseins de Philippe IV[2]. Mais la force des choses est plus forte que la volonté des hommes. Vers la fin de l'année 1293, les rapports entre les cours de France et d'Angleterre se tendirent à l'extrême. Des négociations intervinrent : elles menèrent à la guerre qui commença en Gascogne au mois de décembre 1294[3].

L'Angleterre, déjà embarquée dans sa politique traditionnelle, parvint à former contre la France une coalition redoutable; Philippe le Bel, habile diplomate, opposa à la coalition anglaise une contre-coalition.

Un document contemporain d'un grand intérêt, conservé au Trésor des chartes[4] et publié par Boutaric dans le tome XX des *Notices et extraits des manuscrits*[5], nous donne les renseignements les plus

1. Nous devons exprimer notre respectueuse reconnaissance à notre maître M. Henri Pigeonneau, dont les conseils nous ont été d'un grand secours pour la rédaction de cet article.
2. Cf. Henri Martin, IV, 462; Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 388.
3. La guerre dura jusqu'aux trêves de Vyve-Saint-Bavon (1297, 9 octobre).
4. Arch. nat., J. 654, n° 16.
5. XX², p. 123 et ss.

précieux sur les alliances conclues de part et d'autre, les flottes et armées rassemblées par le roi de France, les ressources dont Philippe le Bel disposa pour faire face aux dépenses de la guerre.

Au nombre des alliés du roi d'Angleterre se trouvait Adolphe de Nassau. On sait qu'au mois d'octobre 1294 le roi d'Allemagne se plaignit avec beaucoup de fracas de prétendues usurpations du roi de France sur l'Empire, lui annonçant qu'il allait marcher contre lui[1]. Boutaric a déjà fait remarquer[2] combien il est fâcheux pour la mémoire du roi d'Allemagne que cette déclaration ait été rédigée à l'époque même où Adolphe traitait avec les ambassadeurs anglais et en acceptait de l'argent. Cette belle ardeur à défendre les droits de l'Empire était apparente. Or, ce qui est encore plus fâcheux pour la mémoire du roi d'Allemagne, c'est ce que nous apprend le document dont nous nous occupons : après avoir accepté des subsides du roi d'Angleterre pour partir en guerre contre la France, Adolphe de Nassau accepta des subsides du roi de France pour ne pas partir : et alors, placé entre les deux, ne sachant que faire, le roi d'Allemagne se décida pour ce qui devait lui coûter le moins, il ne partit pas. Tout cela est de l'économie politique bien entendue.

Cette petite histoire a indisposé les érudits allemands contre notre texte. M. Scheffer-Boichorst, actuellement professeur à l'université de Strasbourg, puis MM. Hermann Brosien et Alexandre Bergengrün ont produit de laborieuses dissertations tendant à prouver que ce texte n'avait aucune valeur historique, et ils sont, en effet, parvenus à le mettre dans un état tel qu'à l'heure actuelle un érudit ne peut plus en faire usage.

Nous examinerons plus loin un à un les arguments formulés par les savants allemands; voyons d'abord le document lui-même que nous croyons nécessaire de publier à nouveau.

Ce qui a facilité à MM. Scheffer-Boichorst, Brosien et Bergengrün la critique du texte dont il s'agit, c'est la manière inexacte dont il a été imprimé. Boutaric n'en a pas compris le caractère; il l'a présenté comme un *mémoire* rédigé pour Philippe le Bel. Ce ne sont que de simples notes écrites rapidement et avec négligence. L'erreur devait mener à des conséquences plus graves qu'on ne pourrait le penser tout d'abord. Nous sommes en droit d'exiger d'un travail qui a le caractère d'un mémoire une composition, un ordre dans les idées, un enchaînement des faits qu'on ne trouve pas dans les notes dont il s'agit. De plus, en reliant les uns aux autres, dans sa publication,

1. Lettres du 31 octobre 1294 publiées par Martène, *Thesaurus*, I, 1270.
2. *Loc. cit.*, p. 392.

les différents paragraphes, qui, dans l'original, sont séparés par des blancs, Boutaric donnait à une date placée en tête d'un paragraphe quelque autorité sur le paragraphe suivant et même sur les pages suivantes. Nous allons voir quelles conséquences on a pu tirer de cette mauvaise disposition du texte. Dans la pensée qu'il éditait un mémoire, Boutaric n'a pas respecté non plus la ponctuation indiquée par le manuscrit, ce qui a contribué encore à dénaturer sa publication. Enfin les fautes de lecture sont nombreuses. Quatre d'entre elles portent sur des dates. L'une de ces dates ainsi faussée a fourni aux savants allemands le meilleur argument[1] qu'ils aient avancé contre la valeur historique des pages que l'on va lire.

Nous avons voulu que la disposition typographique de notre texte rappelât autant que possible la manière dont le texte est disposé dans l'original, afin de conserver au document son véritable caractère. Nous croyons par cela seul justifier cette réimpression.

NOTES SUR LA GUERRE CONTRE L'ANGLETERRE[2].

[Fin du XIIIe siècle.]

Orig. Arch. nat., Trésor des chartes, J. 654, n° 16.

L'an mil IIc IIIIxx XIII comença le descort entre nostre seigneur le roy de France et le roy d'Engleterre, et environ la Touz-sains l'an dessus dit alerent, le conestable[3] et monseigneur Symon de Melleum, mareschal de France, et monseigneur Jehan de Brulas, mastre des arbalestriers, aguernir les frontieres de Gascoigne de gens d'armes.

En ce meisme temps envoia le Roy ses messages a Genes, le visiteur du Temple et mastre Clement de Sain, et autres, pour tratier du fait de la mer, et firent venir monseigneur Henry Marquis[4], monseigneur Guet et monseigneur Aubertin Espinole, monseigneur Lanfranc Tartar et monseigneur Nicole de Paraz, et plusieurs autres soffisanz hommes de Genes, les quiex firent venir plusieurs charpentiers et mastres pour faire

1. *Vid. infrà.*

2. Publié sous le titre de « Mémoire anonyme sur la guerre contre l'Angleterre, » par Boutaric, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XX², 123-129. Des fragments de ce document avaient déjà été publiés par André de la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, Paris, 1662, t. III, p. 224, et par Duchesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, Preuves, p. 130.

3. Raoul de Clermont, sire de Nesle.

4. Sur Henri Le Marquis, chevalier, marin au service de Philippe le Bel, voy. Jourdain, *la Marine militaire sous Philippe le Bel;* ap. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, XXX, 413.

les galies qui se firent en Normandie, et xx en ot l'en des faites du roy de Sesile.

L'an IIII^xx XIIII ala le premier ost en Gascoigne, c'est a savoir les dessus diz conestable et mareschal, et autres barons de par deça et de la lengue d'Oc.

L'an IIII^xx XV ala le secont et grant ost en Gascoigne, c'est a savoir monseigneur Challes[1], li conestable, li conte de la Marche et plusieurs autres barons par deça et touz les barons de Lengue d'Oc.

Et pour ce que le roi d'Engleterre avoit armé grant quantité de nes et fasoit semblant de passer par deça avant que les galies et les nes le Roy fussent aprestées, et fasoit alliances par deça; pour ce fasoit nostre seigneur le Roy garder la marine tout du lonc a grant quantité de gent d'armes, des quiez estoient les chiefz : li conte d'Artois, vers Boloignois et a Cales; li conte d'Aubemale[2], vers Aubeville; li sire d'Aricourt[3] et monseigneur Jehan de Rouvray, en Normandie; monseigneur Fouque du Mel et monseigneur Hugue de Thouarz, vers la Rochelle. Et li dessus dit conte d'Aubemale et li sire du Montmoranci[4] estoient mastres ordeneeurs de faire armer toutes les nes en Flandres et les nes et les galies en Normandie, et fasoient paier les gens d'armes pour toute cele grant armée de cele année qui cousta, avec le coust des galies et la garde de la marine, plus de VI^c M livres tournois[5].

La terre devers Champaigne gardoit li sire de Chastillon[6] et grant quantité de gent d'armes.

En cele meisme année de l'an IIII^xx XV, li roy d'Engleterre, par force de grant quantité d'estellins qu'il envoia par deça la mer, si come l'en disoit, fist alliances a touz les princes et barons qu'il pot trouver qui y vousissent entendre, tant entour le royame, les quiez devoient touz

1. Charles de Valois.

2. Louis, comte d'Aumale.

3. Voy. lettres patentes donnant à Jean d'Harcourt et à Mathieu de Montmorency plein pouvoir pour commander l'armée et la flotte destinées à faire une descente en Angleterre, publiées par Boutaric, *loc. cit.*, p. 119; avaient déjà été publiées par André de la Roque, *loc. cit.*, III, 224.

4. Mathieu de Montmorency, chambellan de France. — Sur la campagne maritime de Mathieu de Montmorency et de Jean d'Harcourt, voy. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, Preuves, p. 130; extraits d'une chronique anonyme finissant en 1302.

5. On trouvera la confirmation de ces détails dans l'étude de M. Ch. Jourdain, citée plus haut.

6. Gaucher de Crécy, seigneur de Châtillon-sur-Marne. — Il battit le comte de Bar et le fit prisonnier. — En 1302, Gaucher de Châtillon succéda dans la charge de connétable de France à Raoul de Nesle, tué à Courtray.

en un jour assaillir le royame de toutes pars, et il devoit ce jour passer par deça sus le royaume devers la mer.

Les dessus diz alliez furent li roy d'Alamaigne[1] et son frere[2], et plusieurs barons d'entour lui de cele Alamaigne[3], li duc de Brabant[4], a qui il donna sa fille pour son filz[5], li conte de Juliers, li conte de Bar, qui ot aussi sa fille[6], li conte de Savoie son cousin[7], li conte de Ferret[8], monseigneur Jehan de Chalon et plusieurs autres devers l'empire[9]. Et tratoit de l'autre partie au roy d'Espaigne et au roy d'Aragon, et autres par dela.

Nostre seigneur le Roy et son consoil, qui tantost sot des diz alliances, si repara a l'ancontre de soi fortifier aussi tout entour son royame et s'allia par certaines convenances a touz les autres princes et barons qui ne weudrent estre de l'acort aus Englois. Et leur presta a chascun certaine somme de deniers pour retenir gent d'armes, pour estre touz guerniz et prez pour contraster aus alliez, quant mestier seroit; les quiez furent devers l'empire : monseigneur Robert, daufin de Vienne, et monseigneur Jehan, son filz[10], li evesque de Valence[11], li conte Otte de Bourgoigne[12] et monseigneur Hugue son frère[13], monseigneur Philippe de

1. Adolphe de Nassau. Traité du 22 octobre 1294, ap. Rymer, I², 138.

2. Diether, dominicain; plus tard archevêque de Trèves.

3. Entre autres l'archevêque de Cologne, le comte de Gueldre, les sires de Kuyk, de Falkenberg, de Katzenellenbogen; traités de l'année 1295, ap. Rymer.

4. Traité du 23 avril 1295, ap. Rymer, I², 144.

5. Voy. dans Rymer (1292, 7 juin) lettres d'Édouard, roi d'Angleterre, concernant les terres qui ont été assignées par le duc de Brabant à son fils Jean, lors du mariage de celui-ci avec Marguerite, princesse d'Angleterre.

6. Éléonore. — Nous avons une lettre du 28 septembre 1295 (dans Rymer) écrite par Édouard Ier à Adolphe de Nassau pour se plaindre de ce que le comte de Luxembourg avait saisi au passage 100,000 livres tournois qu'il avait envoyées au comte de Bar.

7. La maison de Savoie était inféodée depuis des années à la politique anglaise. Voy. à ce sujet dans Rymer de nombreux traités et lettres.

8. Sur l'alliance du comte de Ferrette, de Jean de Châlon-Arlay et de la confédération franc-comtoise avec le roi d'Angleterre, et leur lutte contre le roi de France, voy. notre article sur « Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise, » dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1888, p. 5 et ss.

9. Ces mots désignent la confédération franc-comtoise. Voy. la note précédente.

10. Traité du 4 octobre 1294. Orig., Trésor des chartes, J. 277, n° 5. — Au-dessus du mot *fils*, le manuscrit porte en interligne le chiffre 10.

11. Au-dessus de ce mot le manuscrit porte en interligne le chiffre 2.

12. Othon IV, comte palatin de Bourgogne, était absolument dévoué à la politique française. Voyez à ce sujet l'article que nous avons cité plus haut. — En interligne le chiffre 42.

13. Traité du mois de juillet 1294. — Orig., Trésor des chartes, J. 622, n° 33. — Nous l'avons publié parmi les pièces justificatives de l'article cité. — En interligne le chiffre 9.

Vienne[1] et autres Bourgoignons[2]. Et lors se promist la damoiselle de Bourgoigne[3], fille au dit conte, pour monseigneur Loys, filz le Roy. Et vint elle et la contesse sa mere en la court de France par devers la royne, et l'ala querre monseigneur Jaques de Saint-Pol, son oncle[4], en joignet l'an IIII^xx XV. Item monseigneur Thibaut de lo Reigne[5], li conte de Lucenbourc[6], li evesque de Cambray[7], monseigneur Goudefroy de Brabant, frere li duc[8], et monseigneur Jehan, son filz, li conte de Heinaut[9], li conte de Holande[10].

Item aus Escoz[11] et a monseigneur Jehan de Bailleul, qui se disoit roy d'Escoce[12]. Et au roy de Nervée envoia l'en messages, et il renvoia le siens par deça, et firent certaines convenences, et orent une certaine somme de deniers pour comencement[13]. Et de l'autre partie du royame se garni l'en par devers Navarre de gent d'armes, et y envoia l'en grant somme de deniers pour donner a don Fortin et aus autres barons pour retenir gent d'armes, se mestier fust[14]. Item l'en fist cer-

1. Philippe de Vienne, seigneur de Poigny. Voy. l'article cité *loc. cit.*, p. 25. — En interligne le chiffre 9.

2. Nous en avons donné la liste, *loc. cit.*, p. 25.

3. Jeanne de Bourgogne, fille d'Othon IV. — Elle épousa plus tard le deuxième des fils de Philippe le Bel, Philippe de Poitiers.

4. Jacques de Châtillon, comte de Saint-Pol, sire de Leuzes et de Condé, oncle de la reine; plus tard gouverneur des Flandres.

5. Se reconnaît en juin 1300 vassal du roi de France pour quelques fiefs champenois. Cf. Digot, *Histoire de Lorraine*, éd. 1857, t. II, p. 183. — En interligne le chiffre 1.

6. Traité du mois de novembre 1294. Orig., Trésor des chartes, J. 608, n° 4. — En interligne le chiffre 7.

7. Guillaume de Hainaut.

8. En interligne le chiffre 6.

9. Traité d'alliance entre Philippe le Bel et Jean d'Avesnes du mois de mai 1297. Orig., Trésor des chartes, J. 519, n°s 17 et 18; publié par Martène et Durand, *Amplissima collectio*, I, 1399. Jean d'Avesnes était déjà considéré comme l'allié de Philippe le Bel depuis quelque temps. Voy. ci-dessous et voy. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, II, 307.

10. Florent V, comte de Hollande, promulgue la ligue offensive et défensive qu'il a conclue avec Philippe IV, roi de France, le 9 janvier 1296. Orig., Trésor des chartes, J. 525, n° 1; publié par Dumont, *Corps diplomatique*, I, 295, et Leibnitz, *Codex diplomaticus*, I, 34. Cette alliance fut renouvelée après la mort de Florent V par Jean, comte de Hollande, le 28 avril 1298; ap. van den Bergh, *Oorkondenbœck*, II, 468. — En interligne le chiffre 9.

11. En interligne le chiffre 2.

12. Traité du 23 octobre 1295. Orig., Trésor des chartes, J. 677, n°s 1 et 2; publié par Rymer, I^3, 152.

13. Traités du 24 juin et du 22 octobre 1295. Orig., Trésor des chartes, J. 457, n°s 7 et 51; publié par M. Teulet dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IV, p. 359 et 362.

14. A la fin du XIIIe siècle, l'Aragon et la Navarre fournissaient les souverains européens de reîtres et gens d'armes, comme le firent plus tard l'Allemagne et la Suisse.

taines convenences au roy de Maillogles, et ot grant somme de deniers[1] pour soi garnir de gent d'armes par devers la contée de Rossillon.

Et ancore nostre seigneur le Roys et son consoil pourchaça de despecier et metre a noient toutes les alliances que li roy d'Engleterre avoit faites et pourchaçoit de faire, car si tost com il le sot, il envoia l'arcediacre de Brabant et monseigneur Hue de Bouville[2], et autres messages par plusieurs foiz au roy d'Espaigne, et se fist tant qu'il ne s'allia aus Englois; et au roy d'Aragon aussi, par le pourchaz et aide du roy de Maillogles, son oncle.

Item nostre seigneur le Roy envoi au roy d'Alamaigne, qui ja estoit allié, et aus autres d'entour lui ses messages, c'est a savoir li evesque de Belehem[3] et le priour des freres precheours de Paris, les quiez orent petite odience, pour ce qu'il n'alerent pas bien fondez; mes apres euls ala monseigneur Mouche[4], qui ala si bien fondé et garni qu'il ot bonne odience, et fist tant que le frere le roy vint secréement a Lille, en Flandres, ou monseigneur Mouche ala a li, et parfist le tratié qu'il avoit pour parlé et accordé a li en Alamaigne[5], si qu'il s'en ala apaié. Et retourna ledit monseigneur Mouche en Alamaigne au roi et aus autres d'entour, et mist a fin touz les tratiez[6]; si qu'il promistrent qu'il ne se meuvroient contre le Roy, ne ne se murent; et fu l'en aseur de cele partie. Item ala monseigneur Mouche, tout avant, au duc de Brabant, qui estoit de ses robes et si come sa criature, et fist tant, a l'aide de monseigneur Goudefroi son frere, et d'autres, que, comant que le mariage d'Engleterre se parfaist, il promist qu'il ne seroit ne se meuvroit contre le Roy; ne ne se mut. Et, d'autre part, les amis du Roy pourchacierent tant que li conte de Savoie et plusieurs autres s'escuserent, ne ne weudrent estre contre la corone de France; forz solament li conte de Bar[7] et monseigneur Jehan de Chalon[8], qui se tindrent tout jours en leur propos avec le roy d'Engleterre, et puis comencierent la guerre au royame, a sa requeste, comme il avoient promis.

Quant li roys d'Engleterre vit que ses alliez li failloient, touz les plus gros, si n'osa passer et atendi jusques a tant qu'il vit que nostre seigneur le Roy ot tout desarmée la mer, et lors, c'est a savoir l'an IIII^xx XVI,

1. En interligne le chiffre 40.
2. Chambellan de Philippe le Bel; il fut tué à Mons-en-Puelle.
3. Hugo de Curtis, al. Cortes. Voy. *Gallia christiana*, XII, 690.
4. Sur Mouche, voy. ci-dessous. — Au-dessus du mot « garni » le chiffre 30.
5. Au-dessus de ce mot on lit dans le manuscrit, en interligne, le chiffre 20.
6. Au-dessus de ce mot, en interligne, le chiffre 30.
7. Sur cette lutte de Henri de Bar contre le roi de France, voy. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, II, 337, et Digot, *loc. cit.*
8. Sur la lutte soutenue par Jean de Châlon-Arlay contre le roi de France, voy. l'article de la bibliothèque de l'École des chartes déjà cité.

se pourvit-il et pourchaça de novelles alliances, et de coronpre par force de deniers, et pour mariages de ceus du royaume, et dist l'en lors qu'il weut tratier a trois des plus gros[1], des quiex l'en ne trouva onques par verité que les deus y vousissent entendre. Mes li conte de Flandres s'i acorda[2]. Et li promist li roy d'Engleterre a prendre sa fille[3] pour monseigneur Eduart, son filz[4], et de venir en propre persone en Flandres a grant efforz de navie et de gent d'armes[5]. Mes pour ce que la damoiselle estoit en la court de France avec la royne, il ne la peurent avoir, ne parfaire le mariage; ne pour ce ne demeura-il mie que li conte de Flandres ne se descouvrist du tout que tant estoient avant les choses que couvrir ne s'en povoit. Et li roy d'Engleterre vint en Flandres a grant gent d'armes, si com il avoit promis, en joignet l'an IIII^xx XVII[6]. Et lors ala monseigneur le Roy sus les Flamens, ou premier ost de Lille; et li roy d'Engleterre, qui cuida faire merveilles, ne pot, Diex merci, rienz forfaire ne domagier le royame; ne ne fist forz que son dommage et de sa gent, car ses Englois orent a Bruges grant riotte aus Flamens, et s'en partirent, et vindrent a Gant, et la l'orent-il greigneur, et se conbattirent et furent en peril d'estre tres touz mors, et en furent morz grant partie[7]. Et s'en parti li roy a tout son demeurant d'Englois, et s'en retourna en Engleterre, et puiz fist sa pais et laissa li conte de Flandres et les Flamens en la guerre. Si y doivent les autres prendre axemple.

La chevance des deniers pour ladite guerre de Gascoigne et de la mer, et des autres choses dessus dites, se fist en ceste maniere.

Premierement, l'en treuva au tresor au Louvre, si com il peut aparoir par les escriz du tresor, environ cc^m livres tournois, bone monoie, dont le florin d'or valoit x sous tournois.

Item monseigneur Biche et monseigneur Mouche presterent de leurs deniers et qu'il enpreunterent sus euls aus foires de Chanpaigne et a Paris, si com il apert par les escriz, environ cc^m livres tournois.

Item pour ce que Thomas Brichart, mastre de la monoie, et aucuns

1. Le comte de Flandre, le duc de Bretagne; le troisième est probablement le duc de Bourgogne ou le comte de la Marche.

2. Traité définitif du 6 avril 1297 dans Rymer.

3. Philippine, fille de Gui de Dampierre.

4. Le mariage se négociait depuis 1293. Voy. sur les rapports politiques de la Flandre avec l'Angleterre Varenberg, *Histoire des relations diplomatiques de la Flandre avec l'Angleterre*.

5. Voyez les actes dans Rymer.

6. Il ne débarqua qu'au mois d'août. Voy. ci-dessous.

7. Voy. le récit des échauffourées de Bruges et de Gand dans les *Annales de Gand*, éd. Pertz; *Scriptores*, XVI, 562.

du consoil conseilloient et voloient que pour avoir chevance se faist la foible monoie, qui puis se fist, monseigneur Mouche et aucuns autres qui sostenoient le contraire ne ne voloient que la bone monoie se gastast, pour le destourber et pour ce que la feble ne se fasist, par leur consoil se leva le prest qui fu mis et levé sur les riches bourgois de toutes les bonnes villes et des baillies, l'an IIII^xx XIIII; duquel prest se leva des bourgois environ VI^c XXX^m livres tournois, et des prelaz et des autres du consoil le Roy et mastres des comptes et du parlement, environ L^m livres tournois; ne pour ce ne peurent les dessus diz destourber que la feble monoie ne se faist, comant qu'elle s'en delaiast demi an, et puis se fist mau gré euls, l'an IIII^xx XV.

Item, apres le dit prest, se leva un subside des bourgois en lieu de prest, l'an IIII^xx XV, duquel se leva environ de...

Item de la finance en lieu de don et du denier de la livre des villes de Paris, de Chaalons, de Reins, de Laon et de Tournay, environ LX^m livres tournois.

Item du centieme qui se leva pour subside du royaume, environ CCC XV^m livres tournois. Item du cinquantieme de Champaigne, XXV^m livres tournois.

Item du subside en lieu de disieme, que les prelaz et les clers paierent entre deus foiz pour cause de la guerre, C IIII^xx IX^m livres. Item de l'ordre des Chestiaux[1], LX^m livres tournois. Item pour ladite cause, des prelaz et des clers de Lengue d'Oc, c'est a savoir de senechaucées de Tholose, de Carcassonne et de Biaucaire, environ...

Item des gens laies des dites senechaucées, de subside et de prest, environ...

Item de la taille des Juis et de leur finance, environ CC XV^m livres tournois.

Item du tresor de li evesque de Vincestre, qui fut treuvé a Saint-Denis, a Saint-Vitteur et a Sainte-Geneviefe, environ XXVI^m livres tournois.

Item des biens des Baionois, qui furent pris a la Rochelle, XIII^m CC livres tournois.

Item du monoiage de la feble monoie qui se comença a faire en avril l'an IIII^xx XV, la quelle ne rendit mie mout grant profit en cele premiere année, durant la guerre de Gascoigne, environ LX^m livres tournois.

Item de la taille des Lombars singuliers et de la finance de la compaignie des Richars de Luques, environ LXV^m livres tournois.

Item du denier de la livre, que les compaignies et les autres marcheans ytaliens comencierent a paier cele année de l'an IIII^xx XV, environ XVI^m livres tournois.

Le document qui précède n'est, ainsi que nous l'avons fait observer, qu'un ensemble de notes rédigées rapidement. La composition est peu soignée, comme on a pu en juger. L'écriture du manuscrit est une

1. De l'ordre de Citeaux.

cursive du commencement du XIVe siècle; des ratures, des additions entre les lignes, des phrases inachevées. Ces négligences ont troublé la clarté du style, mais elles nous sont, en retour, une garantie précieuse de la sincérité de l'auteur : elles trahissent un document d'un caractère intime et personnel. Le carton du Trésor des chartes[1] qui renferme les notes dont nous nous occupons en contient beaucoup d'autres du même genre : elles concernent, toutes, les relations de la France avec l'Angleterre au XIVe siècle. Ce sont des notes sur les droits du roi de France en Aquitaine et la manière dont ils sont méconnus par les officiers anglais, sur la situation intérieure de l'Angleterre, sur les traités passés entre les rois de France et d'Angleterre de 1259 à 1331, sur quelques réclamations formulées par les ambassadeurs du roi d'Angleterre et les réponses faites au nom du roi de France, etc.[2]. Besogne faite vraisemblablement par les clercs du secret attachés au Conseil du roi pour faciliter aux ministres l'expédition des affaires[3].

Il n'est peut-être pas difficile de découvrir le but que s'est proposé l'auteur de notre document. Le texte se termine par un état, soigneusement dressé, des ressources dont Philippe le Bel disposa pour faire face à la guerre anglaise et aux menaces de la coalition formée contre la France par Édouard Ier. L'auteur vient d'exposer tous les efforts tentés par le roi de France pour préserver le pays d'une invasion étrangère dont il fait ressortir le danger; il a parlé des armées et flottes équipées, des alliances contractées, des alliés du roi d'Angleterre gagnés au roi de France. On remarquera que tous les succès militaires et diplomatiques dont il est question nécessitaient des sacrifices pécuniaires[4].

1. J. 654. « Layettes, Angleterre, Rôles. »

2. Voici les titres de quelques-uns de ces rôles pris au hasard : « Instructions pour le fait de Belleville (n° 2); — Ce sont les responses que les messages envoyez par le roy de France font aus requestes ou demandes autrefois faictes par les gens du roy d'Angleterre (n° 3); — Hoc est inventarium litterarum regis Anglie, eius sigillo in filis sericis et cira viridi sigillatarum, et factarum super nono et ultimo tractatu pacis inter regem Francie et dictum regem Anglie concordato apud Calesium, anno Domini M° CCCmo sexagesimo, XXIIIIa die octobris (n° 6); — Ce sont pluseurs articles contenuz es pais faictes entre les roys de France et d'Engleterre, desquelles ci-dessous est faicte mencion (n° 9); — Querimonie regis Anglie super quibus petitur remedium adhiberi (n° 11); — In quo rotulo quedam scripta sunt super statu regni Anglie (n° 12); — Ea que secuntur consideranda esse videntur contra peticiones regis Anglie (n° 14). »

3. Nous avons eu le bonheur de découvrir un inventaire des papiers d'État saisis dans la maison de Guillaume de Nogaret et dans la maison de Guillaume de Plasian après la mort de ces deux ministres; nous y trouvons l'indication de nombreux documents du même genre.

4. C'est ce qu'a compris M. Bergengrün, qui répond à M. Scheffer-Boichorst,

Or l'administration de Philippe le Bel n'a pas été tyrannique et oppressive comme on le croit généralement. Une étude approfondie de son règne, de son administration financière en particulier, modifiera l'opinion faite sur ce point. Philippe IV usa de tous les moyens pour se procurer l'argent nécessaire à la défense, à l'extension et à l'organisation du royaume, mais il recourut surtout à la persuasion. Soit qu'il adressât une circulaire au clergé du royaume, soit qu'il envoyât des députés munis d'instructions spéciales aux bourgeois des bonnes villes, soit qu'un de ses ministres prît la parole devant le corps des notables parisiens, le roi s'efforçait toujours, souvent d'une manière bien humble et sur un ton attristé[1], de faire comprendre combien il était de l'intérêt de tous que chacun contribuât aux dépenses publiques.

Les notes que nous venons de publier nous semblent avoir été réunies pour servir à la rédaction d'un discours ou d'une circulaire tendant à obtenir des subsides pour la guerre.

Quant à l'auteur du document, il appartenait sans aucun doute à l'administration financière. On a remarqué la place considérable qu'occupent dans ces quelques pages les questions d'argent. La fin du document uniquement consacrée aux ressources pécuniaires dont le roi disposa pour faire face aux événements est d'une rédaction remarquablement précise. Enfin la manière dont le document tout entier est rédigé trahit la plume d'un homme habitué à dresser des comptes.

Tel a été l'avis de Boutaric qui met en avant un nom propre, celui de Mouche. Ce Mouche est l'une des figures les plus importantes du règne de Philippe IV. Il dirigea l'administration financière pendant la première partie du règne. Philippe le Bel l'avait créé chevalier. Il s'en servit plus d'une fois comme ambassadeur. Le texte dont nous nous occupons le montre négociant au nom du roi de France avec le duc de Brabant et avec le roi d'Allemagne. Nous le trouvons ambassadeur à Rome en 1300[2], en 1302[3], en 1305[4]. Il avait dirigé avec Nogaret l'expédition d'Anagni[5]. Il se nomme aussi Mouchet[6], Gui

étonné que l'auteur du mémoire n'ait pas cité Albert d'Autriche parmi les alliés de Philippe IV : « Sans doute parce que son alliance n'avait pas nécessité des sacrifices d'argent. » *Die politischen Beziehungen Deutschlands zu Frankreich wæhrend der Regierung Adolfs von Nassau* (Strasbourg, 1884), p. 105.

1. Les documents auxquels nous faisons allusion sont encore inédits, nous espérons pouvoir les publier bientôt.

2. Journal du Trésor, Bibliothèque nationale, latin 9783, fol. 3 r°.

3. En compagnie de Gautier de Châtillon et de Jean d'Harcourt. Orig., Trésor des chartes, J. 633, n° 6.

4. Renan, *Hist. litt. de la France*, t. XXVII, p. 286.

5. *Ibid.*, p. 243.

6. Journal du Trésor, Bibliothèque nationale, latin 9783, fol. 3 r°.

Mouchet[1], Jehan Mouchet[2]. Il était Florentin. Son véritable nom était Musciato Guidi, il appartenait à la grande famille des Francesi. Il avait emmené en France son frère Biccio (Biche ou Bichet).

Boutaric rappelle le rôle considérable que l'auteur de notre document fait jouer à « monseigneur Mouche » : c'est lui qui parvint à acheter le roi d'Allemagne pour le compte du roi de France; le duc de Brabant était « de ses robes et si comme sa criature; » l'auteur insiste sur l'opposition que Mouche fit à l'altération des monnaies, opération qui, selon lui, demeura improductive et d'un autre côté amena les plus fâcheuses conséquences; enfin c'est Mouche et son frère Biche qui, pour aider le roi dans ses dépenses militaires et diplomatiques, lui « presterent de leur deniers et qu'ils enpreunterent sus euls aus foires de Chanpaigne et à Paris. » Il faut remarquer également les détails précis donnés sur les vaisseaux et officiers que Philippe le Bel fit venir de Gênes et sur la mission dont l'évêque de Bethlehem fut chargé[3] : celui-ci était Italien comme Mouche, et comme lui fort avant dans la faveur royale.

Il nous reste à fixer la date du texte dont nous nous occupons. Selon Boutaric cette date serait 1297[4], date inadmissible, car l'auteur parle du retour d'Édouard en Angleterre, lequel ne s'effectua qu'en mars 1298[5]. L'auteur dit également comment Édouard abandonna le comte de Flandre et ses sujets au ressentiment du roi de France, ce qui nous reporte après le prononcé de l'arbitrage pontifical (30 juin 1298)[6], Édouard ayant jusque-là fait comprendre Gui de Dampierre dans tous les traités de trêves qu'il avait conclus avec le roi de France. D'un autre côté, l'allusion faite à la triste situation des Flamands que le roi d'Angleterre « laissa en la guerre, si y doivent les autres prendre exemple, » permet de supposer que la bataille de Courtrai (11 juillet 1302) n'avait pas encore été livrée. Bien plus, ces mots « si y doivent les autres prendre exemple » ne peuvent s'appliquer qu'aux confédérés franc-comtois alors en guerre contre Philippe IV, et que l'or anglais continuait à soutenir. Or, la confédération franc-comtoise se soumit en avril 1301[7]. La rédaction du document que

1. Journal du Trésor, Bibliothèque nationale, latin 9783, fol. 3 r°.

2. Trésor des chartes, J. 633, n° 6. — Dans cet acte il s'intitule « Sire Jehan Mouchet, chevalier. »

3. Il se nommait Hugo de Curcis, al. de Curtis, al. Cortes. Voy. *Gallia christiana*, t. XII, p. 690.

4. *Loc. cit.*, p. 123.

5. Rymer, éd. de 1739, I², 197.

6. Ap. Rymer.

7. Orig. du traité, Trésor des chartes, J. 253, n° 6; nous l'avons publié parmi les pièces justificatives de l'article cité.

nous étudions se place donc entre la fin de l'année 1298 et le commencement de l'année 1301.

Quant aux sources auxquelles l'auteur a puisé les renseignements qu'il nous donne, il est facile de les déterminer[1].

Notre document se divise en trois parties distinctes :

1° Coalition formée par le roi d'Angleterre contre la France et projet d'invasion de la France par les forces coalisées.

2° Efforts de Philippe le Bel pour parer au danger (préparatifs militaires et contre-alliances).

3° Opérations financières pour faire face aux dépenses occasionnées au roi.

Cette troisième partie a été rédigée d'après les livres du trésor. L'auteur nous le dit à deux reprises différentes[2].

En parlant des faits et gestes du roi d'Angleterre, l'auteur a soin de nous avertir, — également à deux reprises différentes[3], — qu'il rapporte ce qu'il a entendu dire. Nous avons en outre des raisons de supposer[4] qu'il a eu connaissance d'une lettre rédigée par la chancellerie anglaise en date du 2 août 1297, et dont un exemplaire fut adressé à chacun des nombreux alliés d'Édouard[5].

Enfin, quand l'auteur parle des négociations diplomatiques et des opérations militaires conduites par les gens du roi de France, il nous fait un récit dont il a sans doute connu les principaux acteurs. Nous pouvons croire que pour rédiger cette partie de son travail l'auteur n'a d'ailleurs pas manqué de documents originaux. Ces documents ont été des documents financiers. — Ce qui nous confirmerait dans l'opinion émise que l'auteur appartenait à l'administration financière. — En effet, on peut lire dans l'original quelques chiffres arabes tracés entre les lignes. Or, ces chiffres sont très exactement placés au-dessus des phrases où il est question d'entreprises militaires et diplomatiques qui avaient dû coûter à Philippe le Bel des sacrifices d'argent. Ces chiffres sont loin d'être assez forts pour

1. M. Bergengrün (*loc. cit.*, p. 99) émet à ce sujet une opinion bizarre qu'il appuie d'une phrase du texte, dont il ne paraît pas comprendre le sens, car elle n'a aucun rapport avec l'opinion qu'il émet.

2. « Si com il peut aparoir par les escriz du tresor; ... si com il apert par les escriz. »

3. « En cele meisme année de l'an IIIIxx XV li roy d'Engleterre par force de grand quantité d'estellins qu'il envoya par deça la mer, *si come l'en disoit*, fist alliance...; » et quelques pages plus loin : « *Et dist l'on lors* qu'il (li roys d'Engleterre) weut tratier à trois des plus gros... »

4. *Vid. infrà.*

5. Rymer, I², 184.

pouvoir représenter le montant des dépenses, ce sont des chiffres de renvoi.

Tel est le document que l'on voudrait enlever à l'histoire. M. Scheffer-Boichorst[1] déclare qu'il est plein d'inexactitudes et d'erreurs; M. Hermann Brosien[2] y découvre d'autres erreurs encore et pense finalement que les assertions de l'auteur doivent, pour la plus grande partie, être reléguées parmi les fables; enfin M. Bergengrün[3] met au jour nombre de fautes nouvelles, qui l'amènent à cette conclusion : « C'est un texte dont il n'y a rien à faire[4]. »

La première de ces inexactitudes, sur lesquelles M. Scheffer-Boichorst estime qu'il faut insister avec énergie[5], est celle-ci : « Parmi les alliés du roi d'Angleterre l'auteur place, à côté d'Adolphe de Nassau, le frère de celui-ci. Or ce frère était un simple dominicain, et avec un homme de telle sorte on ne concluait pas de traité d'alliance[6]. » M. Scheffer-Boichorst insiste avec trop d'énergie. Notre auteur ne prétend pas qu'Édouard Ier ait conclu un *traité d'alliance* avec Diether, frère d'Adolphe, mais simplement qu'à prix d'argent il se le soit rendu favorable. D'ailleurs, pour les besoins de sa cause, le savant allemand diminue un peu trop l'importance de Diether : celui-ci était frère du roi des Romains et membre du clergé, nous voyons Boniface VIII lui écrire en cette année 1295 et précisément au sujet de la guerre qui se prépare[7]; en 1300, Diether fut élu archevêque de Trèves[8], son frère était mort depuis deux ans, et l'ennemi de son frère, Albert d'Autriche, était maître de la couronne[9]. Peut-on s'éton-

1. *Gœttinger Gelehrte Anzeigen*, année 1883, p. 307.

2. « Nach allem müssen wir daher die Erzæhlung des franzœsischen Memoires grœsstenteils in das Reich der Fabel verweisen. » *Der Streit um Reichsflandern*. Berlin, 1884, in-4°, p. 25.

3. *Loc. cit.*, p. 97 et ss.

4. « Eine ganze Reihe von Fehlern welche die Unbrauchbarkeit des Schriftstückes erweisen, » p. 98-99. — M. Bergengrün insiste à plusieurs reprises sur le grand nombre d'inexactitudes que contiendrait notre document. Voy. encore p. 100 et p. 106.

5. « Man muss doch einmal mit grœsserer Energie, als von Leroux geschieht, auf dessen Mængel hinweisen. » *Loc. cit.*, p. 307.

6. « ... Ein einfacher Dominikanermœnch, und mit einem solchem schliesst man kein Bündniss. » *Loc. cit.*, p. 307.

7. Leroux, *Relations politiques de la France avec l'Allemagne de* 1292 *à* 1378 (Paris, 1882), p. 77, note 4.

8. Gams, *Series episcoporum*.

9. Philippe le Bel et Albert d'Autriche s'étaient opposés de tout leur pouvoir à cette nomination, leur candidat était Guy de Hainaut. Voy. une lettre des ambassadeurs de Guy de Dampierre auprès du pape, publiée par Kervyn de

ner qu'Édouard ait désiré se concilier les sympathies d'un semblable personnage ?

La seconde objection formulée par M. Scheffer-Boichorst est plus sérieuse. Notre auteur rapporte qu'en l'année 1295 le roi d'Angleterre envoya par deçà la mer « quantité d'estellins » et fit alliance avec tous les princes qu'il put trouver. Dans le paragraphe suivant, il cite ces alliés et parmi eux « le duc de Brabant à qui Édouard donna sa fille pour son fils. » Ce duc de Brabant était Jean Ier ; le mariage de son fils, plus tard Jean II, avec Marguerite, fille d'Édouard, fut en effet arrêté en 1290. « Mais, fait observer M. Scheffer-Boichorst, ce Jean Ier mourut le 3 mai 1294. » Jean Ier avait été l'allié du roi d'Angleterre. D'un autre côté Édouard Ier conclut avec Jean II, le 23 avril 1295, un nouveau traité d'alliance : le duc de Brabant s'obligeait à servir le roi pendant une demi-année, avec deux mille hommes à cheval, moyennant le payement de 160,000 livres de tournois noirs[1]. L'auteur des quelques notes que nous venons de publier résume ces faits d'une manière beaucoup trop concise, d'où une réelle confusion pour le lecteur moderne. Nous avouons que la remarque de M. Scheffer-Boichorst aurait de l'importance si notre document avait le caractère que lui attribuait Boutaric ; étant donné ce qu'il est, c'est-à-dire une réunion de notes jetées sur un rouleau de parchemin. M. Scheffer-Boichorst reconnaîtra lui-même que la critique formulée par lui perd son autorité.

Puis M. Scheffer-Boichorst s'efforce de démontrer que l'auteur confond le duc de Brabant avec le comte de Hollande[2]. M. Hermann Brosien[3], M. Bergengrün[4], dans un livre dont M. Scheffer-Boichorst a surveillé la composition[5], ont déjà, l'un et l'autre, fait justice de cette opinion : nous n'insisterons pas.

Nous arrivons à la phrase qui contient les plus graves erreurs que M. Scheffer-Boichorst ait reprochées à notre auteur. Celui-ci vient

Lettenhove, *Histoire de Flandre*, II, 585, et par Migne, *Sancti Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1900.

1. Ap. Rymer.

2. *Loc. cit.*, p. 308.

3. « Seine Auseinandersetzung darüber, dass im Memoire an Stelle des Herzogs von Brabant der Graf von Holland gesetzt werden müsse, hat mich nicht überzeugt. » *Loc. cit.*, p. 23. — « Dass hier keine Verwechslung mit Holland vorliegt, ergiebt sich auch aus der Bezeichnung Gottfrieds von Brabant als Vermittlers, » p. 24.

4. « Die von Scheffer-Boichorst behauptete Verwechslung von Holland und Brabant... kann ich nicht zugeben, weil der Abfall Florenz' von Holland und die Hochzeit seines Sohnes nicht gleichzeitig stattfanden, sondern letztere im Januar 1297 gefeiert wurde. » *Loc. cit.*, p. 101.

5. *Op. cit.* Préface.

de mentionner l'ambassade du seigneur Mouche auprès de l'empereur d'Allemagne, il ajoute : « Item ala monseigneur Mouche, tout avant, au duc de Brabant, qui estoit de ses robes et si come sa criature, et fist tant à l'aide de monseigneur Goudefroi son frère et d'autres que, comant que le mariage d'Engleterre se parfaist, il promist qu'il ne seroit, ne se meuvroit contre le Roy; ne ne se mut. » Il faut considérer que l'ambassade de monseigneur Mouche auprès du roi d'Allemagne se place en 1295 au plus tôt, que Jean Ier de Brabant, dont il est encore question, mourut le 3 mai 1294, et que le mariage de Jean II de Brabant avec Marguerite d'Angleterre fut, d'après M. Boichorst[1], arrêté en juin 1290. Là-dessus M. Boichorst déclare : 1° que la phrase est pour lui inintelligible[2]; 2° qu'elle est pleine d'erreurs, car l'auteur fait vivre postérieurement à 1295 Jean Ier, mort en 1294, et place après 1295 le mariage de Jean II avec Marguerite d'Angleterre, mariage célébré en juin 1290[3]. — Nous pardonnons à M. Scheffer-Boichorst de ne pas comprendre le français du moyen âge, mais nous ne lui pardonnons pas de prendre une phrase qu'il ne comprend pas, et qu'il *avoue* ne pas comprendre, pour y mettre les erreurs qu'il désire y voir, et conclure de ces erreurs au peu de valeur du document en question.

L'auteur parle de l'ambassade de Mouche en Allemagne et il ajoute : « Item ala monseigneur Mouche *tout avant* au duc de Brabant, » c'est-à-dire tout d'abord, c'est-à-dire avant d'avoir été en Allemagne. Quelles que soient les dates auxquelles se placent l'ambassade en Allemagne et la mort de Jean Ier, notre auteur ne se trouve pas en contradiction avec elles.

Quant à la seconde partie de la phrase, afin de la rendre plus intelligible à MM. Boichorst et Bergengrün, nous la traduirons en latin, en très mauvais latin bien entendu : « Item ala monseigneur Mouche tout avant au duc de Brabant..... et fist tant à l'aide de monseigneur Goudefroi son frère et d'autres « quod, quamvis matrimonium angli- « cum *se perfecisset*[4], (dux Brabantiæ) promisit quod non foret, « neque se moveret contra regem Franciæ, neque se movit[5]. » On voit

1. *Loc. cit.*, p. 308. — M. Leroux assigne comme date à la conclusion de ce mariage le 11 janvier 1296 (*loc. cit.*, p. 73, note 3).

2. « Mit Beziehung auf Brabant ist der Satz : « Comant que... » mir ganz unverstændlich » (p. 308). — Cette phrase est également inintelligible pour M. Bergengrün : « Der Satz bleibt eben vœllig unverstændlich. » (*Loc. cit.*, p. 101.)

3. *Loc. cit.*, p. 308.

4. Les deux érudits allemands n'ont pas compris que la forme subjonctive « se parfaist » avait le sens du prétérit.

5. « ... Que, comant que le mariage d'Engleterre se parfaist, il promit qu'il ne seroit ne se meuvroit contre le Roy; ne ne se mut. »

que l'objection de M. Scheffer-Boichorst se retourne contre lui : la conclusion en 1290 du mariage de Jean II avec Marguerite d'Angleterre confirme le récit de notre auteur, loin de l'infirmer.

M. Scheffer-Boichorst reproche également au document dont nous nous occupons de placer parmi les alliés du roi de France Florent, comte de Hollande, qu'il voudrait voir figurer parmi les alliés du roi d'Angleterre[1]. Le savant professeur a la complaisance de nous fournir lui-même les éléments de la réponse à son objection. Il prétend, — à tort sans aucun doute, — que notre auteur place toutes les alliances dont il parle en 1295[2], puis il nous apprend qu'en janvier 1296, — c'est-à-dire 1295 pour notre auteur, — Florent concluait un traité d'alliance avec Philippe le Bel. Le roi de France lui payait même pension[3]. Pour conclure ce traité, Florent s'était rendu dès la fin de 1295 (n. st.), — c'est-à-dire dès le milieu de l'année 1295 (v. st.), — à la cour de France; et M. Scheffer-Boichorst nous dit lui-même que, dès cette époque le comte était regardé comme l'allié du roi[4]. Il est probable que le comte Florent ne se serait pas décidé à quitter la Hollande pour se rendre à Paris si cette alliance n'avait pas déjà été arrêtée entre lui et Philippe le Bel, si, avant son départ, cette alliance n'avait existé en fait. En sorte que nous pouvons, sans crainte d'erreur, placer l'origine de l'alliance vers le commencement de 1295 (v. st.). — Comme on le voit, de l'aveu même de M. Scheffer-Boichorst, le récit que nous avons sous les yeux est d'une irréprochable exactitude.

Enfin M. Boichorst fait un dernier reproche à notre auteur : « Pourquoi, écrit-il, ne trouvons-nous pas Albert d'Autriche au nombre des alliés de Philippe le Bel ? » M. Bergengrün[5] s'est déjà chargé de répondre à cette objection.

1. « Die Hollænder nun werden unter dessen (du roi d'Angleterre) Bundesgenossen nicht genannt, wohl aber figuriert unter denen die, von vornherein, auf franzœsischer Seite stehen. » *Loc. cit.*, p. 307.

2. « Bündniss und Parteiwechsel setz er aber im Jahr 1295. » *Loc. cit.*, p. 306.

3. Traité publié par Dumont, *Corps diplomatique*, I, 295, et par Leibnitz, *Codex diplomat.*, I, p. 34.

4. Le motif qui détermina le comte de Hollande à entrer dans l'alliance française est un vif dissentiment qui surgit à cette date entre lui et le comte de Flandre. Nous avons conservé une lettre écrite à ce sujet, le 28 avril 1295, par Édouard Ier (ap. Rymer, I3, 145). Le roi s'efforce de réconcilier les deux alliés, afin de pouvoir les conserver l'un et l'autre.

5. Voici ce qu'il écrit : « ... Dass die Verbindung mit Albrecht keine unmittelbaren Folgen nach sich zog, und sowohl aus diesem Grunde, als, auch, weil sie mit Ausnahme der Ausrüstungskosten für die Gesandchaft keine besondere Geldopfer verlangte, dem Gesichtskreise des Verfassers ferner lag. » *Loc. cit.*, p. 105.

Et de même que M. Boichorst a voulu nous faire croire que notre auteur confondait le duc de Brabant avec le comte de Hollande[1], de même il veut à présent nous faire croire qu'il confond Adolphe de Nassau avec son successeur Albert d'Autriche. Mais nous cherchons en vain dans le travail du savant professeur ce qui pourrait justifier cette nouvelle opinion.

Voilà donc cette longue série d'erreurs[2] que l'historien allemand a découvertes dans le document publié par Boutaric ! Voyons si les critiques formulées par ses disciples sont plus sérieuses.

M. Hermann Brosien[3] reprend un à un les arguments de M. Scheffer-Boichorst, puis il ajoute : « L'auteur place l'arrivée d'Édouard en Flandre au mois de juin 1297 : nous savons que le roi d'Angleterre débarqua le 27 août[4]. » Cette observation très juste tire sa principale force d'une faute de lecture commise par Boutaric. Ce n'est pas juin (joing), mais juillet (joignet) que porte le manuscrit. Cette correction faite, notre auteur commet encore une erreur d'un mois. Remarquons qu'il n'écrit pas en Flandre, mais en France, et quelque temps après les événements. Quiconque a l'habitude des textes du moyen âge dira que cette indication peut passer pour une indication exacte. Il nous serait facile de signaler dans les chroniques les plus autorisées des fautes de chronologie autrement graves. Encore notre auteur a-t-il une excuse. Nous trouvons dans Rymer[5] une lettre dont Édouard fit parvenir un exemplaire à chacun de ses nombreux alliés : le roi leur annonce qu'il s'embarquera pour la Flandre le dernier jour du mois de juillet[6]. Or, plusieurs de ces alliés, entre autres Jean de Châlon-Auxerre et Jean de Bourgogne, furent bientôt acquis à la politique française : les ministres de Philippe le Bel ont, bien facilement, pu avoir connaissance de cette lettre.

Ensuite M. Brosien trouve surprenant que les sources allemandes ne disent mot de la conduite que notre document prête à Adolphe. La manière d'agir de celui-ci aurait été honteuse et n'aurait pas manqué d'être relevée lors de sa chute. Nous répondrons que ce

1. *Vid. suprà.*

2. « Scheffer-Boichorst hat eine ganze Reihe von Fehlern aufgedeckt, welche die Unbrauchbarkeit des Schriftstückes erweisen. » Bergengrün, *loc. cit.*, p. 90-99. — « Die sachlichen Irrtümer auf welche Scheffer-Boichorst hingewiesen hat, sind zu arg, als dass man eine nur einigermassen gleichzeitige Entshehung annehmen kœnnte. » Brosien, *loc. cit.*, p. 23.

3. *Loc. cit.*, p. 23 et ss.

4. Édouard avait quitté les côtes anglaises le 22 août, cf. Rymer, 1^2, 189.

5. Rymer, 1^2, 184.

6. « ... le port ou nous nous mettrons en meer icest meskerdy, le darrein jour de Juyl. »

silence ne nous surprend pas du tout. Il est vrai que pour expliquer cette opinion toute une dissertation serait nécessaire, il nous est impossible de l'entreprendre ici. Quelques mots suffiront. Notre auteur lui-même présente les négociations qui amenèrent le roi d'Allemagne à se laisser acheter par le roi de France comme ayant été conduites en grand secret. Pourquoi Adolphe ne serait-il pas parvenu à tenir cachée une chose qu'il avait intérêt à ne pas laisser paraître ? Il est d'ailleurs certain que le résultat de ces négociations transpira en France, puisque, à une époque postérieure, la chronique dite de Jean Desnouelles en parle[1].

M. Bergengrün reproduit les erreurs reprochées par son maître Scheffer-Boichorst au texte publié par Boutaric et signale quelques erreurs nouvelles qu'une étude approfondie lui a fait découvrir[2]. Avec lui nous tombons quelque peu dans l'enfantillage et c'est vraiment par acquit de conscience que nous le suivrons pas à pas.

« Je doute, écrit-il, que le roi d'Angleterre et ses alliés aient fixé un jour pour attaquer tous à la fois le roi de France, par la raison que la correspondance d'Édouard avec Adolphe, autant du moins qu'elle nous est connue par Rymer, n'en parle pas[3]. » M. Bergengrün croit-il que nous puissions avoir la prétention d'avoir conservé tous les textes relatifs à une question, bien plus de les trouver tous réunis dans une publication donnée ? D'ailleurs, si M. Bergengrün avait pris la peine de lire Rymer avec attention, il y aurait trouvé la lettre dont nous avons parlé, qui fut adressée par Édouard à ses alliés, entre autres au duc de Brabant, aux comtes de Savoie et de Bar, à la confédération franc-comtoise, aux nobles et bonnes villes de Flandre : « Pur ce qu'il seroit bien mestier de remuer du Pais (de « Flandre) le roy de France et son poer..., la queu chose ne se purroit « faire sanz grant force, si semble a nous qil serroit bon que nous « amys se treisissent cele part ove leur poer, *si qu'il y feussent entour* « *cele houre que nous y vendroms,* ou le plus tost apres qu'il peussent. « Pur la queu chose nous vous prioms que vous vous voillez trere, « sanz delaie vers les parties de Flandres, le plus efforcement que « vous porrez, en bone manere, et que vous faciez savoir le plus en « hast que vous porrez... a queu termyne vous y entendez estre[4]. »

1. D. Bouquet, XXI, 186-187.
2. *Loc. cit.*, p. 99.
3. *Loc. cit.*, p. 100. « Dass ein bestimmter Tag festgesetzt war, an dem sæmmtliche Bundesgenossen Eduards gleichzeitig zum Angriff auf Frankreich schreiten sollten, bezweifle ich aus dem Grunde weil in der Correspondenz Eduards mit Adolf und dessen Bevollmægtigten soweit uns bei Rymer vorliegt, von einem solchen Termin gar nicht die Rede ist. »
4. Rymer, I³, 184.

De cette lettre on peut déduire sans présomption que le roi d'Angleterre avait l'intention d'unir les forces coalisées dans une même attaque contre la France. C'est d'ailleurs ce qu'il avait de mieux à faire.

M. Bergengrün reprend le système de son maître, d'après lequel notre auteur placerait tous les traités scellés de part et d'autre en 1295. « Or, dit-il, de tous les traités conclus (par le roi d'Angleterre) avec les princes d'empire seuls les traités avec Jean de Brabant et Renaut de Gueldre tombent en cette année[1]. » M. Bergengrün fait erreur : les alliances d'Édouard Ier avec le sire de Kuyck, parent d'Adolphe de Nassau[2], le sire de Falkenberg[3], l'archevêque de Cologne[4], le sire de Katzenellenbogen[5], et, sans doute, d'autres encore dont le nom s'est perdu, datent également de 1295.

M. Bergengrün s'étonne de voir Thibaut de Lorraine, fils du duc Ferri, parmi les alliés du roi de France. « Ce Thibaut de Lorraine, écrit-il, n'apparaît pas dans l'histoire franco-allemande de cette époque[6]. » Thibaut de Lorraine fut, en l'année 1300, investi par Philippe le Bel d'un certain nombre de fiefs champenois, des villes de Neufchâtel, Chastenay, Montfort, Frouart et de la moitié de Grand[7]. Il se reconnut vassal du roi de France. Les relations d'amitié du vassal avec son nouveau suzerain dataient d'avant cette époque. Philippe le Bel comprit dorénavant Thibaut de Lorraine dans ses convocations pour l'ost de Flandre, comme seigneur champenois[8], et nous trouvons Thibaut dans les rangs de l'armée française à la bataille de Courtray[9].

M. Bergengrün[10] reproche également à notre auteur de placer parmi les alliés du roi de France le comte de Hollande et le comte de Hai-

1. « Von den Bündnissen mit deutschen Fürsten fallen in dieses Jahr nur die mit Johann von Brabant und Reinald von Geldern. » *Loc. cit.*, p. 101.

2. Rymer, I³, 145.

3. Rymer, I³, 145.

4. Rymer, I³, 140. Lettres d'Édouard Ier datées du 12 novembre 1294, par lesquelles il déclare qu'il a chargé le chevalier Eustache de Pomerio et son frère le chanoine Gerlac de recevoir de l'archevêque de Cologne la promesse de le servir contre le roi de France. — A cette date l'acte d'alliance n'était donc pas encore conclu.

5. Rymer, I³, 140. — Voy. la note précédente.

6. « Ein Thibaut von Lothringen ist uns in der Geschichte der deutsch-französischen Beziehungen jener Zeit nicht entgegengetreten. » *Loc. cit.*, p. 101.

7. Bibl. nat., *fonds français*, 18886, fol. 35. — Cf. Digot, *Hist. de Lorraine*, éd. de 1857, II, 183.

8. Bibl. nat., *fonds Decamps*, 38, fol. 24.

9. Digot, *Ibid.*

10. *Loc. cit.*, p. 102.

naut. « Le comte de Hollande, dit-il, a été assassiné en juin 1296 et n'est resté l'allié de Philippe le Bel que six mois[1]. » Ce n'est pas une raison pour qu'il n'ait pas été son allié du tout. D'ailleurs l'assertion de M. Bergengrün est inexacte : son maître M. Scheffer-Boichorst lui dira que Florent était considéré comme l'allié de Philippe le Bel avant le traité de janvier 1296[2]. M. Bergengrün ajoute : « Et le fils du comte de Hollande, le comte Jean, qui demeura en Angleterre jusqu'en janvier 1297, appartenait d'une manière absolue à l'alliance anglaise[3]. » S'il en est ainsi, comment se fait-il que le 28 avril 1298 les représentants du comte Jean, le sire de Ghistelles, Philippe de Duvenvoorde et Pierre d'Ootsbourg aient conclu au nom de leur souverain un traité d'alliance avec les envoyés du roi de France Simon de Melun et le clerc Alfin de Name[4] ? Quant au comte de Hainaut, il ne pourrait selon M. Bergengrün être rangé parmi les alliés de Philippe le Bel avant l'année 1297. Encore une fois, ce n'est pas une raison pour qu'il n'ait pas été son allié du tout. Au mois de mai 1297, Jean d'Avesnes concluait avec le roi de France un traité d'alliance[5], mais dès janvier 1296 (c'est-à-dire 1295 v. st.), le comte de Hainaut mariait[6] sa fille Isabelle au connétable de France Raoul de Clermont, l'un des conseillers de Philippe le Bel.

M. Bergengrün découvre une dernière erreur dans notre document : « Prétendre que le comte de Bar et Jean de Châlon restèrent seuls fidèles au roi d'Angleterre est au moins une forte exagération[7]. » Par Jean de Châlon notre auteur entend évidemment la confédération franc-comtoise dont Jean de Châlon était le chef. Son affirmation est exacte ; nous ne sachions pas que le comte de Savoie et Jean de Brabant, dont parle M. Bergengrün, soient partis en guerre contre Philippe le Bel.

1. « Die Allianz mit Holland hat nur ein halbes Jahr gedauert. Im Januar 1296 schloss Florenz seinen Pact mit Philipp, im Juni wurde er ermordet. » *Loc. cit.*, p. 102.

2. *Vid. suprà.*

3. « Und sein Sohn Graf Johann, der bis in den Januar 1297 in England weilte, gehœrte durchaus zur Partei England. » *Loc. cit.*, p. 102.

4. Publ. par Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 468.

5. Orig., Trésor des chartes, J. 519, nos 7 et 8, publ. par Martène et Durand, *Amplissima collectio*, I, 1399.

6. Traité publ. par de Villers, *Monuments pour servir à l'hist. de la prov. de Namur*, III, 548.

7. « Es ist zum mindesten eine starke Uebertreibung, wenn der Autor behauptet nur Heinrich von Bar und Johann von Châlons seien Eduard treu geblieben. » *Loc. cit.*, p. 105.

M. Bergengrün conclut : « Les documents produits jusqu'à ce jour ne suffisent pas à prouver que les livres tournois aient eu raison du roi d'Allemagne et de seigneurs allemands[1]. » M. Bergengrün met enfin le doigt sur le point délicat de la question, l'unique cause de tout ce bruit ! En ce qui concerne Adolphe de Nassau, le récit précis et détaillé de notre auteur, confirmé par le témoignage du chroniqueur Jean Desnouelles, suffit. Quant aux prélats et barons d'empire, de nombreux documents attestent la corruption de plus d'un d'entre eux par l'or de Philippe le Bel. Nous avons dressé, pour notre thèse à l'École des chartes[2], une liste des seigneurs et prélats étrangers achetés par Philippe IV : nous la publierons le jour où nous la jugerons suffisamment complète. M. Bergengrün y trouvera les preuves qu'il désire[3].

Le seul reproche sérieux qui ait été adressé à l'auteur du document dont nous nous occupons a été formulé par notre confrère M. Alfred Leroux[4]. Notre auteur parle d'un Robert, dauphin du Viennois, qui serait entré avec son fils Jean dans l'alliance de Philippe le Bel. Ce dauphin du Viennois s'appelait Humbert. Mais nous prions de considérer que le mot est écrit dans le manuscrit en abrégé, que le changement d'une seule lettre, qu'un simple *lapsus calami* a suffi pour trahir la pensée de l'auteur. Nous avons dit que nous nous trouvions en présence de notes d'une écriture cursive. Nous rencontrons des fautes aussi graves dans des diplômes revêtus de sceaux, de l'écriture la plus solennelle. Et en supposant que ce soit vraiment Robert que l'auteur ait voulu écrire : réfléchissons qu'à cette date vivait un Robert, dauphin d'Auvergne, que l'auteur écrit quelque temps après les événements, que cette époque ne disposait pas des moyens d'information dont nous jouissons aujourd'hui. Le fait rapporté est d'ailleurs exact : un traité d'alliance fut scellé à Paris, le 4 octobre 1294, par le dauphin Humbert et son fils Jean d'une part, Philippe le Bel de l'autre[5].

M. Leroux[6] avait également fait observer, d'après une notice de la *Gallia christiana*, que l'ambassade de l'évêque de Bethlehem et du prieur des frères prêcheurs avait été envoyée à Albert d'Autriche, non à Adolphe de Nassau. A cela les Allemands ont déjà répondu,

1. « Die Bestechung Adolfs und der deutschen Fürsten wage ich, bevor andere Quellen, glaubwürdiger als die Chronique de Saint-Denis, diese Angaben bestætigen, nicht als Wahrheit anzugeben. » *Loc. cit.*, p. 105.
2. Voy. position des thèses, année 1885, p. 77.
3. Cf. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 413.
4. *Loc. cit.*, p. 74, note 1.
5. Orig., Trésor des chartes, J. 277, n° 5.
6. *Loc. cit.*, p. 76, note 3.

avec beaucoup de raison[1], que la même ambassade avait pu se rendre d'abord auprès de l'un, puis auprès de l'autre.

A quoi se réduisent donc finalement toutes ces erreurs, tant reprochées ? A une confusion entre deux noms propres dont la désinence est la même et à une faute de chronologie insignifiante. Et d'un autre côté avec quelle remarquable exactitude l'auteur ne nous parle-t-il pas des événements les plus divers !

Si l'on veut nier la valeur de ces « notes sur la guerre contre l'Angleterre, » l'histoire du moyen âge nous paraît impossible à établir, car l'on niera la valeur de tous les documents que le moyen âge nous a laissés, fors les chartes originales.

Nous croyons avoir fait œuvre utile en sauvant d'une destruction injuste un texte précieux.

Les historiens français ne peuvent permettre aux historiens étrangers de révoquer en doute, avec une pareille légèreté, la véracité des pièces de notre Trésor des chartes. D'ailleurs, si nous n'y prenons garde, nous laisserons les savants allemands nous composer une histoire du moyen âge de leur façon, écartant les textes qui les gênent, donnant aux textes qui leur conviennent un relief exagéré, et interprétant le tout à leur manière. Nous ne voulons pas mettre en question leur bonne foi, mais la passion est mauvaise conseillère quand il ne faut que faire œuvre de raison.

Frantz Funck-Brentano.

1. Bergengrün, *loc. cit.*, p. 103.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Le comte P. Riant, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décédé le 17 novembre dernier, s'était fait connaître par de nombreux travaux sur l'histoire des croisades; la *Revue historique* a déjà annoncé la mort de ce savant regretté, on lui saura peut-être gré de dire quelques mots de ses nombreuses et utiles publications. M. Riant s'était senti de bonne heure attiré par l'histoire de l'Orient latin et des établissements français d'outre-mer. Ses deux thèses de doctorat soutenues en 1886 avaient déjà cette histoire pour objet; l'une, la thèse française, était une étude sur les relations des Scandinaves avec la terre sainte, les pèlerinages des rois, des princes et des simples particuliers du nord de l'Europe au saint sépulcre, enfin la part prise par les souverains de ces pays aux différentes croisades; l'autre, la thèse latine, renfermait le texte d'un poème latin d'Haimar le Moine, archevêque de Césarée, puis patriarche de Jérusalem, sur le siège et la prise d'Acre en 1191. Ces deux travaux, très soigneusement exécutés, étaient un gage de ce dont leur auteur serait un jour capable. La publication de divers petits traités historiques de Petrus Cassinensis, de Thaddée de Naples, de Gunther de Pairis prouva au monde savant que M. Riant continuait à s'occuper avec fruit de ses premières études; mais beaucoup plus importants sont les deux volumes parus en 1877 sous le titre d'*Exuviae sacrae Constantinopolitanae*. Ils renferment une foule de textes relatifs au pillage de Constantinople par les croisés en 1204 et à la distribution du butin, reliques, objets d'art, etc., entre les vainqueurs. On sait que la capitale de l'empire grec, avant cette date néfaste, était, pour ainsi dire, à la fois une sorte de musée dans lequel étaient venues s'entasser par milliers les épaves de l'art antique et un sanctuaire renfermant les plus insignes reliques de la chrétienté. En gens pratiques, les croisés et les Vénitiens tirèrent bon parti de toutes ces richesses; les unes allèrent enrichir les églises de France, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie, les autres formèrent comme le

noyau de l'incomparable trésor de Saint-Marc. Dans ces deux volumes, M. Riant n'avait réuni que les textes; il comptait y joindre plus tard un supplément, attendu impatiemment de tous les archéologues, supplément qui aurait renfermé la description et la reproduction de tous les monuments enlevés à Constantinople existants aujourd'hui; il est à craindre que ce volume additionnel ne voie jamais le jour. Vers le même temps, M. Riant développait dans la *Revue des Questions historiques* une théorie toute nouvelle sur les causes de la quatrième croisade, ou plutôt sur les influences qui firent dévier cette expédition religieuse du côté de Constantinople, boulevard naturel de l'Europe et de la chrétienté. Certaines des conclusions émises par lui furent contestées ici même par M. Hanotaux, mais quelque opinion qu'on ait sur le fonds du procès, on doit reconnaître que M. Riant avait singulièrement ébranlé l'autorité trop respectée de Villehardouin et jeté un nouveau jour sur la politique orientale du sénat de Venise. Peu après, il publiait une édition critique de la fameuse lettre d'Alexis Comnène aux chrétiens d'Occident pour les appeler à son secours, démontrait la non-authenticité de ce document et rectifiait ainsi sur un point important l'histoire des origines de la première croisade. Enfin, vers le même temps, il fondait la Société de l'Orient latin; cette Société, dont M. Riant se fit tout ensemble le secrétaire, le directeur et, ne l'oublions pas, le banquier, devait publier simultanément une série géographique, récits de pèlerinages, extraits d'auteurs en toutes langues sur la terre sainte et les croisades, descriptions des pays d'Orient, anciennes cartes, etc., et une série historique, textes de courte étendue, extraits d'auteurs, lettres, documents diplomatiques. Les deux séries ont été menées de front; à la seconde appartiennent les publications de M. Rœhricht sur la cinquième croisade et l'édition de la *Prise d'Alexandrie* de Guillaume de Machaut, par M. de Mas-Latrie. Un troisième volume, publié par M. Morel-Fatio, renferme une chronique de Morée en aragonais. Dans la série géographique figurent les Itinéraires latins préparés par MM. Tobler, Molinier et Kohler et un volume d'Itinéraires français dû à MM. Michelant et G. Raynaud. Enfin la Société avait été dotée d'un organe, les *Archives de l'Orient latin*, dont deux volumes ont paru; le premier s'ouvre par un des plus importants travaux de M. Riant, ses recherches sur les *Lettres historiques des croisades jusqu'en 1100*, mémoire excellent et plein de vues nouvelles sur l'histoire des relations entre l'Orient et l'Occident durant le haut moyen âge. Créateur de la Société de l'Orient latin, M. Riant lui consacrait une bonne part de son activité, le reste appartenait à l'Académie des inscriptions, dont il était membre depuis 1880, et qui lui avait confié

le soin de continuer le recueil des historiens des croisades. Ces occupations multiples, sa santé de plus en plus délabrée, ne lui laissaient que peu de loisirs pour des travaux personnels; il a toutefois pu faire paraître le premier volume d'une histoire des évêques de Bethléem, ouvrage qui ne se rattache que par le titre à celle de l'Orient latin, ces évêques, depuis le XIIIe siècle, ayant siégé en France, à Clamecy. Cette longue énumération, dans laquelle on n'a pas compris nombre de mémoires publiés dans diverses revues françaises et étrangères, suffit à prouver l'activité scientifique de M. Riant; il laisse une œuvre considérable; on doit espérer que ses efforts ne resteront pas inutiles et que, soit l'Académie des inscriptions, soit une ou plusieurs Sociétés savantes françaises continueront les travaux commencés par lui. Il serait regrettable que de si longs travaux préparatoires demeurassent inutiles, et tous les érudits doivent hâter de leurs vœux l'achèvement du monument qu'il rêvait d'élever à la gloire de la France en Orient.

A. M.

Publications nouvelles. Antiquité. — M. Gustave Le Bon a le triple avantage d'être un voyageur, un lettré instruit et un homme de science; il a le triple mérite dans ses livres d'avoir vu les pays dont il parle, de bien connaître les ouvrages d'archéologie, d'histoire et de linguistique qui leur ont été consacrés et d'apporter à l'étude des civilisations humaines les habitudes d'un esprit façonné aux méthodes scientifiques, aux doctrines évolutionnistes qui dominent aujourd'hui les sciences naturelles. Son premier soin est de chercher les causes naturelles dont sont sortis les phénomènes moraux, intellectuels et sociaux, et d'établir avec autant de rigueur que possible la filiation de ces phénomènes et les étapes successives par lesquelles une civilisation grandit, s'épanouit et enfin se flétrit après avoir transmis à d'autres, pour le développer, le trésor d'idées, de connaissances, de traditions qui ont fait sa propre grandeur. En un mot, M. Le Bon applique à l'histoire les théories évolutionnistes; il l'a fait dans ses livres sur l'homme et les sociétés et sur la civilisation des Arabes, dont nous avons précédemment rendu compte (XV, 425, et XXV, 125), ainsi que dans son ouvrage sur les civilisations de l'Inde. Il le fait encore aujourd'hui dans le volume qu'il vient de consacrer aux *Premières civilisations* (Marpon et Flammarion)[1], lequel joint

1. Ce volume est rempli de très nombreuses gravures, d'une exécution inégale, dont quelques-unes sont des restitutions archéologiques et pittoresques où l'imagination joue un certain rôle, mais dont le plus grand nombre sont des reproductions de monuments, faites d'après des photographies rapportées par

aux qualités qu'il a en commun avec ses aînés une valeur littéraire bien supérieure.

Le seul tort de M. Le Bon est d'attribuer à sa méthode et à ses idées plus d'originalité qu'elles n'en ont en réalité. Il s'imagine apporter une nouvelle conception de l'histoire et avoir à lutter contre des idées hostiles, contre des préjugés invétérés, contre une sorte de doctrine officielle en contradiction avec la sienne, d'après laquelle la civilisation d'un peuple serait le produit spontané de ce peuple sous l'influence soit d'une révélation soit d'un ou de plusieurs grands hommes. A l'exception de ceux qui écrivent à un point de vue théologique et dont le nombre est bien petit, tous les historiens envisagent aujourd'hui le développement de l'humanité au même point de vue que M. Le Bon, cherchent avant tout, comme lui, à établir la filiation des idées, des institutions et des mœurs et suivent avec plus ou moins de rigueur la même méthode. Je ne sais pas où se trouvent aujourd'hui les gens qui croient que la Grèce a inventé ses dieux et est arrivée sans influences étrangères à son merveilleux développement artistique. Non seulement M. Le Bon ne se met pas en contradiction avec les idées qui me paraissent aujourd'hui les idées courantes en ces matières, mais il a la sagesse de ne pas pousser à l'extrême les doctrines des évolutionnistes matérialistes et de laisser une très grande place dans l'histoire au rôle des idées morales et religieuses, à l'imagination et au sentiment. Certains esprits veulent, au nom d'une rigueur scientifique scrupuleuse, ramener tout le développement de l'humanité à des causes purement matérielles et n'admettent comme mobile des actions humaines que la satisfaction des besoins physiques. Pour eux, l'art, la littérature, la religion, les gouvernements sont des effets et ne deviennent jamais des causes. M. Le Bon ne partage pas cette vue étroite et incomplète. Non seulement il attribue un rôle très important à l'héritage accumulé de la civilisation et aux habitudes héréditaires, mais il voit aussi un puissant élément de civilisation, peut-être le plus puissant de tous, dans l'imagination et les croyances.

Le livre premier de son nouvel ouvrage est consacré à l'évolution générale par laquelle l'homme a passé de l'animalité à la vie sociale, à la formation de la famille, du langage, des religions, du droit, de la morale, de la propriété, de l'industrie et des gouvernements. — Le livre second étudie comment l'influence des milieux différencie

l'auteur de ses voyages, ou encore des planches tirées d'Ébers et de la grande publication de la commission d'Égypte. Ce volume si abondamment illustré est d'un bon marché presque incroyable, 10 fr.

les hommes, comment la permanence des influences et l'hérédité créent des races qui exercent à leur tour une influence particulière, enfin comment la lutte pour l'existence, les aptitudes plus ou moins grandes des races à se modifier, l'action des illusions et des croyances déterminent des phénomènes historiques divers. M. Le Bon a exagéré, je crois, le rôle de la race dans l'histoire et l'immuabilité de ses caractères. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que les races soient des entités métaphysiques, mais je crois qu'on n'a pas des idées nettes sur ce qu'il faut entendre par le mot de races et qu'on exagère beaucoup l'influence historique des phénomènes ethnographiques. M. Le Bon nous fait ensuite, avec une grande abondance de détails et d'une manière très vivante, le tableau des grandes civilisations de l'Orient, égyptienne, chaldéo-assyrienne, juive, persane et phénicienne. Il ne rend pas, à notre avis, suffisamment justice au rôle civilisateur et artistique des Perses; il est injuste, avec une sorte de partialité haineuse, à l'égard des Juifs; il traite avec une prédilection marquée et avec une compétence particulière des Égyptiens, à qui il consacre tout près du tiers de son ouvrage. Il s'est heurté toutefois ici à une assez grosse difficulté. Il s'élève très vivement contre ceux qui voient dans la civilisation égyptienne un phénomène subit, spontané et immuable pendant une durée séculaire; mais il est obligé de reconnaître que les origines de cette civilisation se perdent dans la nuit des temps, qu'elle nous apparaît tout à coup dans l'histoire avec un haut degré de perfection et qu'il est très difficile de marquer les étapes de ses progrès et de sa décadence. L'ouvrage de M. Le Bon est un exposé attrayant de toutes les connaissances actuelles sur les civilisations orientales et un exposé que des vues personnelles, quelquefois discutables, mais toujours intéressantes, viennent encore animer. Le volume est attrayant aussi par ses gravures, qui ont toutefois le défaut de ne pas se rapporter toujours au texte en regard duquel elles sont mises. Nous reprocherons aussi à M. Le Bon d'avoir donné, comme de lui, une restauration du temple de Jérusalem, qui est empruntée à MM. Perrot et Chipiez. Il aurait dû, d'ailleurs, comme l'a fait M. Fontane, donner en appendice la liste des principaux livres dont il s'est servi pour composer son œuvre de vulgarisation.

Le second volume de l'*Histoire du peuple d'Israël* (C. Lévy) de M. Renan donne une idée plus vraie de l'histoire juive que l'ouvrage de M. Le Bon. Non pas qu'il fasse un portrait séduisant du petit peuple sémitique et des rois de Juda ou d'Israël; il serait plutôt disposé à diminuer leur rôle et à accuser les traits fâcheux de leur caractère; mais il fait comprendre comment ce petit peuple a joué un si grand rôle dans l'histoire morale de l'humanité, tandis que M. Le

Bon rend ce rôle incompréhensible en traçant du peuple juif un portrait qui n'est qu'une hideuse caricature. — Le second volume de l'« Histoire d'Israël » contient la période qui est le nœud même de cette histoire. Il comprend toute l'époque des rois, depuis David jusqu'à la chute de Samarie, c'est-à-dire non seulement l'époque pour laquelle nous avons le plus de renseignements précis, mais encore celle où le Jahvé capricieux, féroce, jaloux et purement national des anciens Hébreux se transforme en un Dieu unique, universel, saint, juste et bon, qu'on doit adorer en esprit et en vérité; celle où les traditions poétiques, didactiques, juridiques, religieuses et historiques des Juifs commencent à être rédigées par écrit, puis réunies dans deux compilations distinctes qui seront plus tard fondues et amalgamées; celle où, sous l'influence du prophétisme, l'idée messianique se dessine à côté du théisme spiritualiste; celle enfin où le rôle religieux de Juda s'affirme en opposition à Israël, qui avait jusque-là joué un rôle politique et littéraire bien plus important et où la petite citadelle de Sion, la ville de David, est désignée aux grandes destinées religieuses qui feront d'elle une des capitales du royaume de l'esprit. Il serait aisé, sans doute, de critiquer ce qu'il y a d'aventureux et même d'arbitraire dans beaucoup de détails de la reconstruction historique à laquelle se livre M. Renan avec des matériaux dont il reconnaît lui-même le caractère fragmentaire et incohérent; mais, en acceptant cette reconstruction comme nous acceptons les restitutions des architectes pour des monuments en ruines, ou les restitutions d'animaux fossiles faites d'après leurs squelettes ou leurs empreintes, nous admirons le don merveilleux d'évocation et le sens délicat de l'histoire qui se montrent dans ces pages singulièrement vivantes. L'analyse des fragments anciens qui se trouvent dans la Bible, celle des deux premières rédactions jéhoviste et élohiste de l'histoire primitive des Juifs et du monde, si hypothétique qu'elle soit, est conduite avec une admirable sagacité. J'en dirais autant de la manière dont M. Renan a su distinguer le rôle d'Israël de celui de Juda et expliquer comment Juda, après avoir joué un rôle secondaire pendant deux siècles, a repris le premier rang et a éclipsé dans la mémoire des hommes le royaume rival. Enfin, tout ce qui a trait aux prophètes a été rendu par M. Renan avec une vigueur de touche incomparable. S'il est revenu avec une insistance excessive sur les mêmes comparaisons tirées de notre société moderne pour faire comprendre le rôle des prophètes, s'il a dépassé les bornes prescrites par le bon goût en parlant des *Premiers-Paris* des prophètes et en se figurant Isaïe comme un Armand Carrel ou un Émile de Girardin, il a su néanmoins donner aux figures de ces « journalistes intransi-

geants » du VIIIe et du IXe siècle un air de vie et de vérité qui n'enlève rien à leur grandeur politique. La conclusion sur l'influence *socialiste* exercée dans le monde par la tradition juive en opposition et parallèlement à l'influence individualiste exercée par la tradition grecque est d'une grande élévation et d'une grande beauté. Elle peut être rapprochée de la vue profonde, mais peut-être excessive, développée par J. Darmesteter dans son Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif, où il montrait le *Monothéisme* et le *Messianisme* hébraïques transformés par la pensée moderne et devenant l'*Idée de Loi* et l'*Idée du Progrès*.

On se servira utilement, comme d'un instrument de contrôle, en lisant le livre de M. Le Bon, de l'excellent petit *Manuel d'archéologie orientale* de M. BABELON, qui fait partie de la Bibliothèque de l'Enseignement des beaux-arts de la maison Quantin. M. Babelon a laissé de côté l'art égyptien, que M. Maspéro a traité dans un volume à part, et a groupé autour de l'art chaldéo-assyrien l'art des Perses, des Héthéens, des Juifs, des Phéniciens et des Cypriotes, où il ne voit que des dérivations soit de l'art assyrien, soit de l'art égyptien. Bien que l'archéologie ne rentre qu'incidemment dans notre cadre, l'art joue un trop grand rôle dans l'histoire de la civilisation pour que nous négligions de signaler un manuel aussi bien composé, aussi bien illustré, aussi bien informé, aussi clair et aussi agréable à lire que celui de M. Babelon.

HISTOIRE DU DROIT. — Nous sommes heureux de voir paraître en français la remarquable *Introduction au droit des gens* de MM. F. DE HOLTZENDORFF et A. RIVIER (Fischbacher). C'est un véritable manuel de l'histoire du droit des gens et il est difficile d'imaginer un manuel plus exact, plus complet, plus impartial et plus clair. Il s'ouvre par un exposé des principes philosophiques, juridiques, ethnographiques et historiques sur lesquels repose le droit des gens; la seconde partie est consacrée aux sources du droit des gens, reconnaissance unanime de certains faits historiques, coutumes, traités, lois internationales, interprétation et codification des sources du droit des gens; dans la troisième partie nous trouvons un résumé très concis, mais tracé d'une manière magistrale par M. de Holtzendorff de l'histoire des relations internationales depuis la plus haute antiquité jusqu'aux traités de Westphalie. M. Rivier a rédigé la dernière partie qui est consacrée à l'esquisse d'une histoire littéraire des systèmes et méthodes du droit des gens depuis Grotius jusqu'à nos jours. Cette esquisse est une œuvre de la plus riche et de la plus exacte érudition. Nous n'y avons trouvé qu'une seule omission importante, celle de l'ouvrage de Domat, *les Lois civiles considérées dans leur ordre*

naturel, dont M. Funck-Brentano a tout récemment remis en lumière les incontestables mérites. La bibliographie tient nécessairement une très grande place dans un ouvrage de ce genre. La partie traitée par M. Rivier n'est à vrai dire qu'une bibliographie méthodique et historique intelligemment commentée; de plus chacun des chapitres de M. de Holtzendorff est précédé d'indications bibliographiques très précises. Ici naturellement il serait facile de critiquer certains détails, certaines omissions surtout; mais on constate que ces indications ont été choisies avec réflexion et compétence.

Grâce à M. René de Kerallain nous posséderons bientôt la traduction complète des œuvres de Sir Henry Sumner-Maine. Aux quatre volumes déjà publiés, l'*Ancien droit*, traduit par M. Courcelle-Seneuil, *Études sur l'histoire des institutions primitives*, traduites par M. Dureau de Leyritz, *Études sur l'ancien droit et la coutume primitive*, *Études sur le gouvernement populaire*, il vient d'en ajouter un nouveau composé d'*Études sur l'histoire du droit* (Thorin) et il a encore sous presse un volume d'*Études sur le droit international*. Le volume d'*Études sur l'histoire du droit* contient deux ou trois des travaux les plus remarquables de Henry Maine, de ceux qui permettent de juger le mieux sa méthode et ses doctrines fondamentales. Avocat anglais, professeur de droit romain, membre jurisconsulte près du gouvernement de l'Inde, il a pris pour base de presque tous ses travaux l'étude et la comparaison des institutions hindoues, romaines et germaniques, et cette application toujours très ingénieuse, mais parfois fort aventurée de la méthode comparative est ce qui constitue l'originalité, le mérite et aussi le défaut de ses ouvrages. Ils sont toujours intéressants, toujours suggestifs, mais ils ne sont pas toujours convaincants, non seulement parce qu'ils donnent des résultats et des généralisations plutôt que des démonstrations, mais parce que parfois ils manquent de précision et de clarté et portent la trace d'une certaine précipitation. Je trouve ce défaut dans l'étude sur la famille patriarcale où il soutient ses théories sur le droit paternel contre les rêveries de Mac Lennan; je trouve au contraire ses qualités portées au plus haut point dans ses articles sur l'Inde et l'Angleterre, où il a tracé un tableau magistral des bienfaits dont le régime anglais a comblé sa colonie indienne, sur le droit romain et l'éducation juridique, sur la théorie de la preuve, et surtout dans son travail sur les communautés de village. M. Henry Maine aura contribué plus que personne à établir le caractère collectif de la propriété du sol dans les sociétés primitives. La doctrine de M. Sumner-Maine énoncée en 1871, fondée sur des faits nombreux et des textes d'une clarté indiscutable, dont on a vainement cherché à dénaturer le sens

ou a contester l'importance, est aujourd'hui presque universellement adoptée. M. Maine a eu le mérite d'ouvrir des sillons où d'autres ont trouvé après lui à glaner de riches épis. Ç'a été le cas pour MM. Viollet et de Laveleye dans leurs recherches sur les propriétés primitives, comme pour M. Fustel de Coulanges dans sa *Cité antique* où l'on retrouve un emploi de la méthode comparative appliquée aux institutions de l'Inde et de l'Occident et plusieurs des idées exposées par Maine dans l'*Ancien droit*, mais appliquées à des questions spéciales, approfondies et étendues par d'ingénieux et hardis développements.

C'est aussi l'application de la méthode comparative qui fait l'intérêt des *Études d'histoire du droit* (Larose et Forcel) de M. R. Dareste. Il y expose les institutions juridiques primitives de l'Égypte, des Israélites, des Musulmans, des Hindous, des Perses, des populations du Caucase, des Slaves (Tchèques, Polonais, Russes et Slaves du Sud), des Hongrois, des Scandinaves (Suède, Danemark, Norvège et Islande), des Irlandais et des Francs. On ne trouvera pas chez M. Dareste la richesse d'aperçus et l'étendue de vues de M. Maine, mais par contre on y trouvera une précision, une prudence et une clarté qui font souvent défaut à l'auteur anglais. Les recherches poursuivies par M. Dareste sur les législations des peuples les plus divers l'amènent à penser que les lois étant comme l'a dit Montesquieu l'expression des rapports qui dérivent de la nature même des choses et des hommes, et ces rapports étant partout sensiblement les mêmes à un même degré de civilisation, les lois des différents pays et des différentes races se ressemblent beaucoup plus qu'on ne se l'imagine parfois et les législations suivent un développement analogue, si bien qu'on peut souvent expliquer les coutumes d'un peuple, si elles sont incomplètement connues, par celles d'un autre peuple. M. Dareste a appliqué ces vues générales d'une manière particulièrement heureuse à l'explication de la loi salique. Tandis que d'une part il trouve dans les lois scandinaves des lumières pour comprendre les dispositions de la loi salique relatives au meurtre commis par une bande armée ou au mariage des veuves, il montre les nombreuses ressemblances qui rapprochent la législation et la procédure franques de la législation et de la procédure primitives d'Athènes et de Rome. Quelque importants et instructifs que soient ces résultats et bien que le premier objet des études de droit comparé, encore à leur berceau, doive être de constater ces ressemblances, nous pensons qu'il faut craindre de leur accorder une valeur exclusive ou même exagérée ; sans cela, après avoir trouvé un caractère exceptionnel et original à des institutions qui ressemblent à celles de beaucoup d'autres peuples, on en arriverait à donner à toutes les civilisations et à tous les peuples une

uniformité contraire à la réalité des choses. S'il est vrai que la nature humaine est partout la même, il est vrai aussi qu'il n'y a pas deux hommes et encore moins deux nations semblables. La science comparative du droit doit se proposer pour but, après avoir constaté les ressemblances générales, de déterminer les dissemblances particulières. Ce sont même ces dissemblances qui sont la partie la plus intéressante de cette étude, car ce sont elles qui nous permettent de connaître le caractère propre et la physionomie vraie de chaque peuple. M. Dareste nous paraît avoir un peu trop oublié cette vérité dans son étude sur la loi salique quand il revient avec insistance sur l'idée que les Germains ne pouvaient rien apporter *de nouveau* dans le monde romain, parce que leurs institutions étaient semblables par bien des côtés à celles qu'avaient eues autrefois les Romains. Peu importe que les Germains n'apportassent rien *de nouveau* dans le monde romain, s'ils y apportaient du *différent*. Cela suffisait à modifier profondément les relations sociales comme les institutions politiques et surtout l'esprit dans lequel on comprenait les unes et les autres. En poussant à l'extrême cette préoccupation de ne relever que les ressemblances entre les coutumes juridiques et les institutions des différents peuples, on arriverait à dépouiller leur histoire de toute couleur et à ne plus comprendre comment les diverses nations ont suivi chacune un développement particulier. Ce travail de M. Dareste sur la loi salique n'en est pas moins un lumineux résumé de ce que nous savons du droit franc primitif. Il en place la rédaction entre 486 et 496 par des raisons qui nous semblent convaincantes; il croit, contrairement à l'opinion de M. Fustel de Coulanges, que le thunginus était le chef élu d'une subdivision du territoire administré par le comte, que la justice est rendue par les rachimbourgs assis sur quatre bancs placés en carré[1], que le système de la composition fait bien partie de la justice pénale régulière et non d'une justice arbitrale existant à côté de la justice régulière, enfin que le Romanus possessor de la loi salique est bien un propriétaire de naissance libre et non un affranchi. L'exposé de la procédure criminelle et des principes du droit civil exprimés ou impliqués par la loi salique est admirable de clarté et de sagacité.

Signalons aussi l'article sur le Senchus Mor. Ce texte, étudié récemment par plusieurs savants anglais, et chez nous par M. d'Ar-

1. Il semblerait d'après ce passage que M. Dareste n'admet pas l'explication pourtant très convaincante donnée par M. Fustel de Coulanges du « inter quatuor solia, » du titre *De septem causis* de la loi salique, qui signifie certainement « dans sa maison » et non « entre les quatre bancs du tribunal. »

bois de Jubainville, est le seul monument législatif qui puisse, par voie d'analogie, nous renseigner sur l'ancien droit celtique. Rédigé, croit-on, au ve siècle de notre ère, ce traité juridique n'est pas toujours, il est vrai, un guide également sûr, mais, ainsi que le fait remarquer M. Dareste (p. 384), l'Irlande, restée indépendante et isolée à l'époque romaine, a dû conserver plus pures que d'autres pays, que la Grande-Bretagne par exemple, les anciennes lois de la race celtique; le Senchus Mor servira donc utilement de terme de comparaison pour dégager les éléments vraiment celtiques de certaines législations du moyen âge, notamment de celles de l'Armorique et du pays de Galles.

Moyen Age. — On se demande, en lisant l'énorme in-8° de plus de 700 pages que M. le général Favé a consacré à l'*Histoire de l'empire des Francs depuis sa fondation jusqu'à son démembrement* (Thorin), par quelle funeste inspiration un homme expert aux choses de l'artillerie, mais dépourvu de toute préparation historique et juridique, a pu entreprendre de traiter un sujet sur lequel des savants de premier ordre comme M. Waitz ou M. Fustel de Coulanges ont usé des années de leur vie, sans arriver à dissiper les obscurités et les inexactitudes qui enveloppent encore l'histoire des Francs. L'ouvrage de M. Favé se compose de chapitres d'une extrême banalité où il raconte les principaux événements de l'histoire des Francs depuis Clovis jusqu'à Louis V sans rien nous apprendre qui ne se trouve partout, sans nous apporter une seule idée originale; et de chapitres relatifs aux institutions contenant la traduction de deux textes de la loi salique (le texte ancien en soixante-cinq titres et la *Lex salica emendata*), la traduction et le commentaire d'un très grand nombre de textes tirés des autres lois barbares et des capitulaires mérovingiens et carolingiens, enfin des renseignements sommaires sur la féodalité en Angleterre, en Terre sainte et en France. Tous ces chapitres n'ont aucun lien les uns avec les autres et il est impossible d'en tirer aucune idée claire ni sur les institutions politiques, ni sur le droit privé, ni sur les mœurs des Francs. La seule utilité qu'ils puissent avoir, c'est de nous fournir la traduction d'un certain nombre de textes qui n'avaient jusqu'ici jamais été traduits. Encore faudra-t-il ne se servir de ces traductions qu'avec une extrême circonspection, car s'il en est, comme celles de la loi salique, qui sont faites avec un certain soin, d'autres sont remplies d'inexactitudes et de contresens. La traduction de l'édit de 614 est si étrange qu'on se demande si l'auteur a eu le texte latin sous les yeux et s'il n'a pas fait faire la traduction par un aide peu scrupuleux qui a sauté à pieds joints par-dessus toutes les difficultés et l'a induit à faire un com-

mentaire qui se rapporte bien à la traduction, mais non au texte original. M. Favé est si peu au courant des matières dont il traite qu'il ne paraît pas se douter que *Wisara* est le nom du Weser et qu'il écrit tranquillement (p. 593) Mormumter, Homowa, Trestebant, comtés de Mayen, de Blicts, de Sundgau, de Calmont, de l'Ormain, de Sanlieu, d'Emais-le-Bâlois, au lieu de Maurmunster, Honaw, Teisterbant, Meingau, Bliesgau, Saintois, Chaumontois, Ornois, Soulossois, Amouz et pays de Bâle. Les deux seules idées originales que M. Favé paraît avoir voulu mettre en lumière sont les suivantes : 1° les Francs n'ont aucune relation directe avec les Germains de Tacite; Tacite n'a pas connu leurs ancêtres; 2° les guerres civiles ont obligé les Francs à imposer l'obligation du service militaire aux Gallo-Romains et cette mesure amena les graves changements sociaux d'où sortit l'obligation féodale. — M. Favé a malheureusement oublié de nous dire où pouvaient bien être cachés au Ier siècle les ancêtres des Francs, si vraiment leurs ancêtres ne figurent pas dans le dénombrement que Tacite a cru faire de toutes les peuplades germaniques. Il a oublié aussi de nous dire dans le cours de son volume en quoi le service militaire des Gallo-Romains, qui d'ailleurs se trouve établi dès le VIe siècle, a bien pu favoriser l'établissement de la féodalité. Elle aurait pris naissance encore plus vite, semble-t-il, si tous les Gallo-Romains étaient restés cultivateurs ou ouvriers sous la dépendance d'une nation de guerriers.

M. Ch. Diehl, élève de l'École française de Rome, dont nous avons eu déjà l'occasion de signaler des monographies archéologiques et qui vient encore tout récemment de donner dans la *Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes* une excellente étude sur l'*Église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide* (p. 55), qui sont de beaux spécimens de l'art byzantin du XIe siècle, a consacré sa thèse française de doctorat à un des sujets les plus épineux du moyen âge primitif, l'histoire de l'*Exarchat de Ravenne*[1]. Cette histoire est liée intimement à quelques-unes des questions les plus importantes de l'histoire du moyen âge : à la question des institutions impériales au Ve et au VIe siècle, si nécessaires à connaître pour l'intelligence de la formation des royaumes barbares; à la question de l'administration de la ville de Rome à laquelle se rattache celle de la formation du pouvoir des papes; à la question des donations caro-

1. *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne* (568-751). Thorin, 1889. Forme le 53e fasc. de la Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes. La thèse latine a pour sujet l'opuscule des Πόροι ou Περὶ Προσόδων que M. Diehl assigne à l'année 355 et qu'il croit être de Xénophon.

lingiennes; à la question de la domination des Lombards et des Francs en Italie; enfin à la question de la permanence de l'influence grecque dans la péninsule. Je ne dirai pas que M. Diehl a porté la pleine clarté dans ce vaste sujet, où il y aurait la matière de plus d'une thèse; il serait le premier à refuser un pareil éloge, car il sait mieux que personne les difficultés et les obscurités inhérentes à un sujet sur lequel nous ne possédons que des renseignements indirects épars dans le *Liber Pontificalis*, dans Agnellus, dans les lettres de saint Grégoire, dans Paul Diacre, dans le *Liber diurnus* et dans les *Papiri* de Marini. — Les renseignements directs que nous fournissent les écrivains byzantins ou les textes juridiques se réduisent à bien peu de chose. M. Diehl, qui le premier a osé aborder de front une matière aussi délicate, après avoir fixé approximativement la création de l'exarchat vers 575, a déterminé avec une assez grande précision les provinces sur lesquelles s'étendait l'autorité de l'exarque (gouvernement d'Istrie, duché de Vénétie, exarchat de Ravenne et Calabre, duché de Pentapole, gouvernement de Rome, duché de Naples et Bruttium, gouvernement de Ligurie) et a indiqué avec sagacité les transformations de ces provinces et les limites géographiques de chacune d'elles. L'étude sur l'administration, qui vient ensuite, est loin d'offrir des résultats aussi sûrs. A l'insuffisance des documents se joignait ici pour M. Diehl une difficulté nouvelle : le manque de précision dans les termes dont on se sert pour désigner les fonctionnaires et le manque de précision dans la nature de leurs fonctions. Rien de plus chaotique que l'administration du Bas-Empire, surtout dans les pays occupés par les barbares; rien de plus difficile que de se retrouver au milieu de ces patricii, duces, comites, magistri militum, praefecti, tribuni, dativi, judices de tout ordre et de tout rang, qui portent souvent chacun plusieurs titres et cumulent les fonctions civiles avec les fonctions militaires. Si M. Diehl n'est pas arrivé à rendre toujours clair ce qui en fait, même pour les contemporains, était certainement confus, incertain et mal défini, il a du moins parfaitement indiqué les caractères essentiels de l'état politique et administratif de l'Italie byzantine : la disparition graduelle de l'ancienne constitution municipale, la présence de délégués directs de l'empereur à tous les degrés de l'administration, la prédominance des fonctionnaires militaires sur les fonctionnaires civils, la réunion des fonctions civiles et des fonctions militaires dans les mêmes mains. Ces points essentiels une fois mis en lumière, M. Diehl nous fait l'histoire de la domination byzantine en Italie pendant la durée de l'exarchat. Il nous montre l'action de l'Empire beaucoup plus énergique et plus efficace qu'on ne le dit d'ordinaire, l'autorité de l'Empire continuant à s'exercer à Rome

même à côté et au-dessus de celle du pape, enfin et surtout l'hellénisme exerçant dans toutes les terres impériales une influence qui devait avoir des conséquences durables pour la civilisation occidentale. Le chapitre II du livre III, consacré à cette question de l'hellénisme, est un des plus neufs et des plus intéressants de tout l'ouvrage. M. Diehl n'a pas analysé avec moins de sagacité les causes qui ont amené la décadence de la puissance byzantine : la transformation des fonctionnaires byzantins en une aristocratie de grands propriétaires, le rôle prépondérant joué dans les villes italiennes par les milices nationales, l'influence croissante de l'Église qui finit par supplanter le pouvoir impérial. Des révoltes de gouverneurs, des insurrections locales, des conflits entre l'Église et l'État, l'alliance des Francs et de la papauté amenèrent la ruine de l'exarchat, la constitution du pouvoir temporel des papes et la résurrection de l'Empire romain d'Occident. Cette trop courte analyse suffira à faire comprendre le mérite de l'ouvrage de M. Diehl. Ce n'est, espérons-le, que la préface d'une série de travaux sur l'histoire byzantine, histoire encore trop peu explorée et qui est pourtant de la plus haute importance pour l'intelligence du moyen âge tout entier.

G. M.

Les lettres de Loup[1], abbé de Ferrières, présentent un réel intérêt pour l'histoire du IXe siècle. Ce n'est pas que leur auteur ait à aucun égard été un homme remarquable; il n'a jamais joué qu'un rôle politique de second ordre, et alors même que les circonstances l'auraient appelé à des fonctions plus hautes, il n'eût été ni un Hincmar, ni un Raban Maur; car il n'avait ni l'activité et la clairvoyance du premier, ni la science du second. Toutefois il a eu à traiter beaucoup d'affaires importantes tant ecclésiastiques que civiles, ses relations étaient extrêmement nombreuses; enfin instruit pour le temps, il nous renseigne assez exactement sur la vie et les études monastiques au milieu du IXe siècle. Son érudition était plus étendue que profonde, mais il savait tout ce que pouvait savoir un clerc de son temps, et son style vaut bien celui des autres écrivains de l'école caroline. Un seul manuscrit, postérieur de quelque cinquante ans à la mort de l'auteur (862), nous a conservé la correspondance de Loup et c'est sans doute à Ferrières que la collection fut formée. Déjà éditées par Papire Masson (1588), d'après le manuscrit de Fleury, alors aux mains de Pierre Daniel[2], par Duchesne, puis par

1. Il ne prend jamais le surnom de Servat dans ses lettres.

2. Le manuscrit de la Bibl. nat. vient en effet non pas de Ferrières, mais de Fleury-sur-Loire.

Baluze, les lettres de Loup de Ferrières viennent de l'être une quatrième fois par M. Desdevises du Dezert[1]. La tâche était difficile; le texte du manuscrit unique est parfois peu correct; Loup fait souvent allusion à des événements mal connus, nomme des personnages obscurs, enfin aucune de ses lettres n'est datée. Le nouvel éditeur a multiplié les notes; on pourrait le chicaner sur beaucoup d'entre elles; inutile par exemple de nous donner à propos de Loup de Ferrières la biographie et d'énumérer les œuvres de personnages aussi connus que saint Augustin, Alcuin, Raban Maur ou Éginard. Mais passons; à notre sens le grand reproche à adresser à M. Desdevises du Dezert, c'est d'avoir changé l'ordre des lettres dans son édition. Il ne semble pas, il est vrai, que le copiste de Fleury ait eu à sa disposition un recueil classé chronologiquement, par exemple la minute de l'auteur; mais il avait certainement entre les mains un manuscrit dans lequel les lettres avaient déjà été classées, peut-être en partie du vivant même de Loup[2]. Cet ordre ayant été adopté par Baluze, il importait de le conserver. Au surplus, dater exactement toutes ces lettres paraît chose impossible; tel est le cas pour la lettre 86 que M. Desdevises place à la fin de 849, et dont on ne peut dire qu'une chose, à savoir qu'elle est postérieure à 845, date de l'élection d'Hincmar comme évêque de Reims; telle encore la lettre 65, à laquelle manque la suscription, et que l'éditeur place assez arbitrairement vers 847. Enfin les éléments employés par M. Desdevises ne paraissent pas tous également sûrs; beaucoup des personnages cités sont mal connus, et les dates fournies par le *Gallia* ne sont pas toujours certaines[3]. On doit donc considérer comme malheureuse la tentative du nouvel éditeur et on ne saurait recommander cette méthode aux éditeurs de pareils recueils. L'équité oblige toutefois à le reconnaître : pour certaines lettres M. Desdevises est arrivé à des dates plus précises que Baluze; telle la lettre 41 attribuée autrefois à l'année 841, et qui paraît bien être de la fin de 836 ou du début de 837.

L'année 1888 a vu paraître un nouveau volume de l'*Histoire littéraire de la France*, le trentième, dû à MM. Delisle, Hauréau, Paris et Renan. Les savants éditeurs en sont toujours au début du xive siècle, mais il serait injuste de leur reprocher cette lenteur apparente. Il y a loin des articles estimables sans doute, mais un peu vides et trop

1. Bibl. de l'École des hautes études, fascicule 77.

2. Le manuscrit ne renferme certainement qu'un choix, fait peut-être par Loup lui-même.

3. D'autant plus que les auteurs du *Gallia* ont très souvent utilisé les lettres mêmes de Loup de Ferrières pour fixer la date de l'épiscopat et de la mort de personnages que mentionne cet écrivain.

souvent superficiels, de la première partie de l'ouvrage, aux mémoires étendus et substantiels des nouveaux auteurs. Tout dans ce volume n'est pas du ressort de la *Revue historique*, mais, si elle ne peut que mentionner en passant le beau travail de M. Paris sur les romans de la Table ronde, elle doit signaler aux historiens plusieurs autres articles. En premier lieu, de M. Delisle une notice sur Durand de Champagne, franciscain, confesseur de Jeanne de Navarre femme de Philippe IV, auteur d'une Somme des confesseurs et d'un *Speculum dominarum*, très curieux pour l'histoire des mœurs; du même savant un mémoire sur différents traités, intitulé *Des propriétés des choses*, dont l'un de Barthélemi dit l'Anglais, un autre de Thomas de Cantimpré. M. Hauréau a raconté la vie de divers auteurs scolastiques qui ont joué presque tous un certain rôle dans les disputes du temps, et analysé deux curieux recueils de visions apocalyptiques, composés vers la fin du XIIIe siècle à Orange et à Salon, utiles pour l'histoire des sectes hétérodoxes du temps; citons encore du même de bonnes notices sur l'inquisiteur Geoffroy d'Ablis, sur Thomas d'Irlande, et de M. Renan un mémoire plus court sur le *Livre des secrets aux philosophes*. Enfin n'oublions pas l'un des principaux morceaux du volume, un long mémoire sur Gilles de Rome, précepteur de Philippe IV, auteur du célèbre traité *De regimine principium*, l'un des plus importants ouvrages de politique que le moyen âge nous ait légués. Beaucoup des travaux cités se rapportent autant au XIIIe qu'au XIVe siècle, les nouveaux auteurs tenant à réparer les oublis de leurs devanciers; on peut signaler à cet égard une notice complémentaire de M. Hauréau sur Pierre Riga, le poète du XIIIe siècle, dont mieux que personne le savant académicien connaît la vie et les ouvrages.

Histoire provinciale. — De Limoges nous sont venus deux ouvrages également importants; l'un et l'autre se rapportent à la même région géographique : Limousin et Marche, Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. Le principal auteur du premier est M. Louis Guibert[1]. Depuis déjà de longues années l'attention de cet excellent érudit s'est portée vers les anciens registres de familles, dont l'étude est si intéressante pour l'histoire de la société bourgeoise vers la fin du moyen âge et dans les derniers siècles. Des recherches prolongées lui ont permis de réunir trente-six de ces petits registres, dont le plus ancien date du début du XVe siècle, les plus récents appartenant

1. Livres de raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois, publiés par M. L. Guibert avec le concours de MM. Alfred Leroux, Pierre et Jean de Cessac et l'abbé A. Leclerc. Paris, Picard, in-8°, 480 pages.

au dernier siècle et au début du nôtre. Les renseignements fournis par ces registres ne sont pas toujours également utiles, beaucoup des rédacteurs successifs les ayant tenus avec négligence; mais, tous ces traits une fois réunis, on peut tracer un tableau assez exact et fort curieux de la vie sociale en Limousin durant trois siècles. Sur la constitution de la famille, la vie matérielle, intellectuelle et morale des Limousins et des Marchois, la valeur des objets, le régime des terres, le placement des capitaux, M. Guibert a pu recueillir une foule de détails curieux et nouveaux. Il nous montre la famille fortement constituée, fondée sur l'autorité à peu près absolue du père de famille ou de son représentant; aussi dans ce monde étroit et fermé, point de place pour les esprits aventureux, pour les fils rebelles, qui doivent ou plier ou disparaître. Mais par compensation cette forte organisation donne à la société une base solide et immuable, prévient les changements trop brusques. La morale paraît austère et l'esprit religieux joue un grand rôle dans la vie intime. Toutefois, on doit l'avouer, ces qualités estimables ne vont pas sans une grande étroitesse d'intelligence, sans une prudence un peu mesquine, qui bien souvent devaient paralyser l'esprit d'initiative et engendrer la routine. En un mot et malgré ses qualités solides, cette ancienne bourgeoisie limousine devait manquer de brillant et d'éclat; il est vrai que c'était le défaut principal de cette classe dans toute la France; tant qu'elle a existé, elle n'en a pas moins fait la force et la grandeur du pays. La préface de M. Guibert, sobre et nourrie de faits, mérite tous les éloges; l'auteur y note les principaux faits intéressants, rapproche des livres de famille publiés par lui nombre de documents anciens; on peut y noter une excellente notice sur la petite ville de Saint-Léonard (p. 21 et suiv.), de curieux détails sur les mariages au xve siècle, les cadeaux de fiançailles, les visites à l'accouchée ou commérages. D'autres registres donnent des détails sur l'histoire de la Ligue; plusieurs, tenus pendant de longues années, nous font connaître l'histoire de diverses familles protestantes de Rochechouart et d'Argentat. Enfin les textes, qui occupent la majeure partie du volume, sont annotés avec un soin minutieux et accompagnés d'une table détaillée. Le travail de M. Guibert, les publications de M. Babeau sur la société avant la Révolution, l'ouvrage du docteur Puech sur Nîmes au xvie siècle, enfin le livre si substantiel et si sérieux, sous son apparence légère, de M. Jarrin sur la bourgeoisie bressane au xviiie et au xixe siècle forment un ensemble déjà respectable; on peut dès maintenant se rendre un peu compte de la manière dont vivaient et dont pensaient nos ancêtres et pénétrer les causes de la grandeur et aussi des défaillances de notre pays.

Le livre de M. Guibert permet au surplus de corriger sur certains points l'introduction mise par M. Leroux à son *Histoire de la réforme dans la Marche et le Limousin*[1]. L'ouvrage est en somme excellent et très approfondi, on recommandera surtout les deux dernières parties, *le Régime de l'édit de Nantes et l'agonie;* mais certaines pages de l'introduction nous paraissent de tous points regrettables. Faisant l'histoire de la réforme dans le centre de la France, M. Leroux a voulu, et avec raison, tracer un tableau de l'état de l'église catholique dans cette région au XVe siècle; les faits qu'il a réunis sont tous vrais, mais il n'a vu que le mauvais côté des choses. Que le clergé fût corrompu, les abbayes ruinées et en pleine décadence, on ne saurait le nier; seul un ultramontain décidé pourrait contester ce que l'auteur dit de l'influence néfaste de la cour romaine. Mais s'ensuit-il que cette corruption fut universelle, qu'il n'y eut que des prêtres adultères ou simoniaques dans l'église de France ? M. Leroux semble considérer la réforme comme une sorte de révélation, comme un événement miraculeux; il oublie qu'elle avait été préparée depuis plus de cent ans, que tous les abus qu'il note avaient été dénoncés à la chrétienté par les grands docteurs de l'église gallicane : les d'Ailly, les Gerson, les Clémangis. Ajoutons qu'un esprit chagrin pourrait tirer de quelques-unes de ses expressions des conclusions fâcheuses; les réformés ne constituèrent jamais en Limousin et dans la Marche qu'une infime minorité; faudrait-il en conclure que tout le pays, sauf une faible élite, était et resta corrompu ? Ce serait là une erreur de raisonnement. Si le clergé était reconnu indigne, les fidèles échappaient généralement à cette contagion, et l'ouvrage de M. Guibert prouve que la bourgeoisie limousine avait des mœurs aussi austères que la classe correspondante dans les pays convertis plus tard au protestantisme. Enfin, oubli singulier et qui est sans doute involontaire, M. Leroux dans son introduction ne dit pas un mot de la contre-réforme catholique effectuée au XVIe siècle, réforme dont les suites sont encore aujourd'hui sensibles dans les pays restés catholiques. Cette introduction nous paraît donc de tous points regrettable; l'ouvrage même de M. Leroux en atténue heureusement l'effet. Les deux dernières parties surtout sont de tous points excellentes, et personne ne lira sans profit l'histoire de la longue persécution des églises protestantes, persécution qui aboutit en 1685 à la révocation de l'édit de Nantes; dans cette guerre à mort qui se prolongea près de quarante ans, le clergé et le pouvoir royal jouèrent trop souvent un rôle odieux.

1. Limoges, 1888, in-8°, XLVIII-391 pages.

Le *Registre des délibérations du conseil de ville de Troyes* pour les années 1429-1483, que publie M. A. Roserot, ancien archiviste adjoint de l'Aube[1], est le plus ancien qu'on ait conservé; beaucoup de villes, il est vrai, ont été encore moins soigneuses de leurs comptes et de leurs archives anciennes. Une pareille publication ne peut guère s'analyser; ce registre date du temps où Charles VII, grâce à la mission de Jeanne d'Arc, rétablissait son autorité en Champagne; on peut donc espérer y trouver beaucoup de renseignements sur les opérations militaires, sur les menus faits de l'histoire de cette époque troublée. M. Roserot, qui s'était déjà, il y a quelques années, occupé après beaucoup d'autres des origines de la municipalité troyenne[2], a joint au texte de ce registre une introduction substantielle sur l'organisation de cette ville et son administration intérieure. Une bonne table accompagne le volume; on doit seulement regretter que l'auteur n'ait cru devoir y ajouter que quelques courtes notes explicatives.

Les *Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens*, par Théodore Tarbé, qu'une descendante de l'auteur a cru devoir réimprimer[3], sont aujourd'hui un peu vieillies; beaucoup des articles qui y figurent avaient paru au dernier siècle dans les *Almanachs historiques de Sens*, et le tout avait été édité par l'auteur en 1838. Certains chapitres, notamment ceux qui ont trait aux origines, étonnent quelque peu le lecteur moderne. On doit néanmoins reconnaître que l'ouvrage renferme beaucoup de renseignements sur les monuments anciens et modernes de Sens, et sur l'état de cette ville au XVIIIe siècle. Cette partie tout au moins de l'ouvrage méritait la réimpression. L'illustration est abondante et soignée, mais parfois un peu fantaisiste; il eût peut-être mieux valu remplacer par des vues photographiques, moins pittoresques, mais plus utiles, au moins pour les monuments subsistants, les jolies lithographies de Victor Petit.

Rarement les ouvrages de généalogie rendent un réel service aux historiens; on doit pourtant établir une réserve en faveur de celles de quelques familles très célèbres, ayant joué un rôle dans l'histoire politique ou provinciale de la France. La famille de Saint-Chamond appartient sans contredit à cette classe privilégiée, et la généalogie que publie M. Maurice de Boissieu[4], rédigée au XVIIIe siècle par

1. Troyes, 1886, in-8°.

2. *Les origines municipales de Troyes.* — Sceaux de deux maires de Troyes, 1240 et 1241. Troyes, 1884, in-8°.

3. Paris, 1888, in-4°, nombreuses gravures.

4. *Généalogie de la maison de Saint-Chamond,* d'après un manuscrit inédit. Paris, Picard, in-8°.

un certain Favre et par l'abbé Royer, chanoine de la collégiale de Saint-Jean de Saint-Chamond, présente un réel intérêt. Le texte même de l'ouvrage ne nous a paru ni meilleur ni pire que la plupart des travaux analogues; les notes de M. de Boissieu, très copieuses, le corrigent et le complètent très heureusement. C'est surtout l'article Mitte de Chevrières qui présente pour l'historien le plus d'intérêt; on y trouvera beaucoup de renseignements précieux sur les guerres de religion, auxquelles les Saint-Chamond prirent une part des plus actives. L'éditeur a joint au texte même de l'abbé Royer près de deux cents pages de pièces justificatives; on doit y noter les franchises et coutumes de Saint-Chamond (dix-huit actes, de 1224 à 1671), les testaments de plusieurs seigneurs du lieu, beaucoup de lettres historiques des XVIe et XVIIe siècles. On peut regretter que l'auteur ait négligé de joindre à son volume un tableau généalogique, indispensable à qui veut se retrouver dans ce dédale de branches alliées, aînées ou cadettes.

Si l'ouvrage édité par M. de Boissieu ne présente pour l'histoire qu'un intérêt secondaire, on ne saurait en dire autant de l'*Histoire de Grenoble* de M. Prudhomme[1]. La forme en est claire et attrayante et le fonds excellent. L'histoire de Grenoble jusqu'au début du XIIIe siècle est en somme celle des démêlés entre les évêques et les dauphins pour la possession de cette ville. On sait combien de fois on a discuté l'origine du pouvoir des uns et des autres. Dès le XIe siècle, l'évêque saint Hugues, dans un acte célèbre, revendiquait la possession à peu près exclusive du pays, et rapportait à l'appui de ses dires de vieilles légendes sur l'occupation de la contrée par les Sarrasins et l'expulsion de ces barbares par l'évêque Isarn. M. Prudhomme montre que la suprématie des prélats et des comtes dauphins naît après la chute de la maison rodolfienne, les nouveaux maîtres du pays, les rois de Germanie, étant trop éloignés pour s'opposer aux empiétements des anciens officiers devenus à peu près indépendants. Quant à la légende rapportée par le cartulaire de Grenoble, rien ne prouve que l'évêque saint Hugues ait été absolument de mauvaise foi en l'utilisant; on sait d'ailleurs qu'en matière de faux, les clercs de ces temps anciens n'éprouvaient pas nos scrupules, et, malgré ses vertus, saint Hugues a bien pu se permettre les mêmes supercheries que l'un de ses adversaires, Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne, plus tard pape sous le nom de Calixte II. Quoi qu'il en soit, si, dès le commencement du XIIe siècle, Grenoble paraît avoir eu une organisation municipale rudimentaire, elle n'obtint pas ses premières

1. Grenoble, Gratier, 1888.

lettres de franchise avant 1226. Il est vrai que par la suite les consuls surent étendre leur pouvoir, et Grenoble au XIVe siècle s'administrait à peu près librement sous la tutelle des dauphins et des évêques. En 1349, le Dauphiné devient définitivement français, et bientôt les liens qui le rattachent encore à l'Empire sont brisés. Grenoble prend dès lors sa part de la prospérité du royaume de France, mais aussi des calamités qui le frappent. Au temps des guerres de religion, occupée pendant plusieurs années par les protestants, elle leur échappe, tombe sous le joug de la Ligue, puis passe pour trente-six ans (1590-1626) sous l'autorité du connétable de Lesdiguières, véritable roi du Dauphiné. M. Prudhomme a poursuivi son récit jusque vers 1832. Dans la dernière partie de l'ouvrage, on recommandera principalement les chapitres sur le mouvement religieux à Grenoble aux XVIIe et XVIIIe siècles et sur les arts, les lettres et la société vers le même temps. Le premier renferme de curieux détails sur l'influence exercée par le célèbre cardinal Le Camus et par l'un de ses successeurs, Étienne Caulet; on y voit comment, pendant cent cinquante ans, le clergé catholique travailla patiemment et sans relâche à reconquérir le terrain perdu par lui durant la domination de Lesdiguières. Au chapitre suivant, M. Prudhomme a donné de nombreux et curieux renseignements sur les anciens sculpteurs et peintres de Grenoble, sur le mouvement littéraire et érudit dans cette ville depuis le XVIe siècle, enfin sur l'activité commerciale et industrielle au XVIIIe siècle. L'ouvrage se termine par un long et substantiel exposé de l'histoire de Grenoble de 1789 à 1830; l'auteur a très sagement su éviter tout parti pris et montré comment, dévouée à la cause de la Révolution, cette ville n'eut jamais de penchant pour les doctrines exaltées qui prévalurent en 1793 et 1794; la Terreur y régna, mais fut plutôt soutenue par des individus étrangers à la localité. M. Prudhomme arrête son exposé à l'année 1832. Pour conclure, l'histoire de Grenoble est un bon livre, et l'auteur a su avec beaucoup de bonheur résister à la tentation de faire à propos de cette ville l'histoire de la province, et ne rappeler des faits généraux que ceux dont la mention paraissait indispensable; c'est un exemple à recommander aux érudits provinciaux.

Les mêmes qualités de sobriété se retrouvent dans la préface mise par M. A. Chassaing en tête de son *Cartulaire des Hospitaliers du Velay*[1]. L'auteur, qui a tant contribué par ses savantes recherches et ses excellentes publications à renouveler l'histoire de cette ancienne province, avait donné au public, il y a quelques années, un cartu-

1. Paris, 1888, in-8°.

laire des Templiers du Velay; son nouveau volume, beaucoup plus considérable, renferme le texte de cent quatorze actes des années 1153-1549, empruntés pour la plupart aux archives du Rhône (fonds de Malte). Le nom de M. Chassaing suffit à recommander l'ouvrage. On sait le soin apporté à toutes ses publications par cet excellent érudit. La préface donne tous les détails désirables sur les possessions des Hospitaliers et des Templiers du Velay, en retrace l'histoire, en marque la situation et la valeur. C'est un nouveau service rendu par M. Chassaing à l'historiographie de cette partie du Languedoc; les bénédictins avaient un peu négligé le Velay dans leur grande histoire publiée au XVIIIe siècle; M. Chassaing, par la publication des *Chroniques* de Médicis, de Burel et de Jacmon, par celle du *Spicilegium Brivatense* et des deux volumes annoncés plus haut, aura en partie comblé ces lacunes. On doit souhaiter qu'il ait le courage d'entreprendre une histoire complète de cette province qu'il connaît si bien[1].

Les qualités que nous louons dans les publications de MM. Prudhomme et Chassaing, la sobriété, la précision, sont celles qui manquent le plus à la biographie de *François Bosquet, intendant de Guyenne et de Languedoc, évêque de Lodève et de Montpellier*, par M. l'abbé Henry[2]. Sept cent cinquante-neuf pages pour l'histoire d'un personnage à tout prendre secondaire, c'est beaucoup trop; le volume aurait pu sans dommage être diminué d'un bon tiers. Non seulement M. Henry nous raconte les événements auxquels Bosquet a été mêlé, mais encore il ne néglige aucune occasion de verser dans l'histoire générale. Bosquet, par exemple, fait ses études au collège de Foix à Toulouse; vite, quelques pages sur l'histoire et l'organisation de ce collège; il accompagne Séguier en Normandie après la révolte des Pieds-Nus; l'auteur donne un historique assez long de cette émeute. Plus loin, nous relevons encore une longue histoire du jansénisme, à propos d'une mission de l'évêque de Lodève à Rome. Avec ce système, M. Henry eût pu aussi bien écrire plusieurs volumes in-folio sur la vie de son héros. Il serait d'ailleurs injuste de méconnaître l'intérêt du sujet traité par lui. François Bosquet, qui fut un prélat actif et réformateur, avait débuté comme son aîné, de Marca, par être conseiller d'État et intendant de Guyenne, puis de Languedoc; en 1646, il remplace sur le siège de Lodève Plantavit de la Pause;

1. On doit également remercier Mme la marquise de Latour-Maubourg, qui a bien voulu faciliter la publication du *Cartulaire des Hospitaliers du Velay* en prenant à sa charge une partie des frais d'impression.

2. Paris, Thorin, in-8°.

en 1657, il devient évêque de Montpellier. Favori de Mazarin et de Séguier, c'est à ces deux hommes d'État qu'il dut son élévation à l'épiscopat. Il se montra reconnaissant et devint l'agent dévoué du premier ministre à Rome, obtint de la cour pontificale l'approbation du mandement des évêques anti-jansénistes et défendit auprès de cette même cour son ami de Marca, poursuivi pour son traité *De Concordia*. Le rôle de Bosquet dans ces affaires fut celui d'un prélat courtisan, d'un bon politique; dans son diocèse de Montpellier, — il résida peu à Lodève, — il se montra excellent administrateur, pasteur sage; il sut rétablir la régularité et la discipline, réparer les dommages causés par les guerres civiles. Sous son épiscopat également l'église catholique reconquit une partie du terrain qu'elle avait perdu; rien dans les faits rapportés par M. l'abbé Henry n'indique que Bosquet se soit montré véritablement persécuteur des protestants, si nombreux et si influents dans son diocèse; toutefois il ne perdait aucune occasion de diminuer les prérogatives des hétérodoxes et de provoquer des conversions au catholicisme, et en dépit des assertions de M. Henry, assertions que les faits rapportés par l'auteur sont loin de confirmer, on a peine à croire que seul Bosquet ait échappé à la folie de persécution dont tout le clergé français semble avoir été possédé vers ce temps.

Bosquet n'était pas seulement administrateur et prélat; il appartenait encore à cette élite de savants, canonistes et historiens, dont le meilleur représentant fut un instant Pierre de Marca; c'est à l'école de ces érudits, presque tous originaires du midi de la France, que se forma Baluze. Lié tout jeune avec Peiresc, Bosquet prit dans le commerce de cet esprit éminent le goût des recherches d'érudition; il débuta en 1632 par l'édition critique d'un traité juridique de Michel Psellus, suivie bientôt de celle des vies des papes d'Avignon, d'une histoire des premiers siècles de l'Église gauloise, de l'édition de quatre livres des lettres d'Innocent III, enfin en 1651 d'une vie de saint Fulcran, évêque de Lodève. Enfin on ne doit pas oublier la part prise par lui à l'édition du *Pugio fidei* de Raimond Martin. Tous ces travaux sont estimables; deux d'entre eux, il est vrai, sont oubliés aujourd'hui, Baluze ayant donné les registres d'Innocent III en entier et ayant publié une édition définitive des vies des papes français, mais ils suffisent pour mériter à leur auteur le nom d'érudit. Comme Marca et comme la plupart des membres du clergé français au XVIIe siècle, Bosquet était gallican; comme tous les érudits de son temps, il refusait de croire à l'apostolicité des églises des Gaules. Sur ces deux points son biographe lui adresse quelques reproches; du premier on n'a rien à dire, sauf qu'il est un peu injuste de repro-

cher à Bosquet de n'avoir point prévu les décisions du concile de 1870; pour le second, nous ferons remarquer à M. Henry qu'il ignore l'état des choses. La question de l'origine des églises des Gaules est aujourd'hui tranchée par la critique historique; il ne s'agit point ici de dogmes, mais de légendes fort respectables peut-être, mais sans aucun fondement. Ce ne sont pas des textes interpolés, tels que celui qu'a publié jadis M. l'abbé Faillon, qui pourront prévaloir contre le témoignage de Grégoire de Tours et de Sulpice-Sévère. Sur un point, au surplus, la géologie est venue en aide à l'histoire, et le lieu où la légende fait aborder les saintes Maries et Lazare à l'embouchure du Rhône n'existait certainement pas au Ier siècle de notre ère. A cet égard et aussi en ce qui touche les jansénistes, M. l'abbé Henry fera peut-être bien, au cas où son livre obtiendrait les honneurs d'une seconde édition, de modifier légèrement sa rédaction. Au XVIIe siècle, la moitié de l'église de France, et la plus pure, était janséniste, et la secte, puisque secte il y a, a subsisté jusqu'à nos jours. Pour conclure, l'ouvrage de M. Henry nous a paru un peu long, un peu diffus; mais on doit reconnaître que l'auteur a tiré bon parti des documents qu'il avait en mains, et certaines parties de la biographie de Bosquet sont à la fois nouvelles et intéressantes.

Nouvelle, cette épithète ne saurait s'appliquer à l'*Étude historique sur le capitoulat toulousain* de M. Léon Clos[1]. L'auteur, aujourd'hui décédé, croyait à l'origine romaine des municipalités méridionales; ses opinions ont été bien des fois critiquées. Au surplus, l'ouvrage date de 1873 et de 1874; M. Clos, mort en 1877, n'a pu connaître différents travaux parus après cette dernière année, mais, les eût-il pu lire, il n'aurait sûrement en rien modifié ses opinions anciennes; la croyance à l'origine romaine du capitoulat toulousain était passée chez lui à l'état de dogme.

Les archives de M. de la Trémouille passent à juste titre pour des plus riches; le chartrier de Thouars a déjà fourni à plus d'un érudit, sans compter leur possesseur même, la matière de plusieurs volumes importants. C'est à cette même source que M. André Joubert a puisé les éléments de son *Histoire de la baronnie de Craon*, de 1382 à 1626[2]. Cette baronnie en effet, l'une des plus célèbres de l'Anjou, entra à la fin du XIVe siècle dans la famille de La Trémouille, par le mariage de Marie de Sully et de Guy VI de la Trémouille; de cette union naquit Georges, le favori de Charles VII. Très sagement, M. A. Joubert s'en est tenu à l'histoire de la seigneurie pendant ces deux

1. Toulouse, Privat, 1887, in-8°.
2. Angers et Paris, 1888, in-8°.

siècles et demi, en ne rappelant de l'histoire générale que les faits indispensables. La plupart des pièces que l'auteur cite étaient inédites avant lui, et il en a publié en appendice cent vingt-six, presque toutes intéressantes. Le plan adopté est l'ordre des temps. La partie relative au moyen âge constitue un tableau fort curieux de l'administration d'une seigneurie de second ordre vers la fin du moyen âge, et, sans être trop sévère pour le régime féodal, on doit reconnaître que ce tableau n'a rien de séduisant. Le seigneur de Craon est presque toujours absent, et ses pouvoirs sont exercés par une nuée d'agents inférieurs, rapaces et violents; la justice est rendue d'une façon déplorable, la pénalité atroce et le parlement a souvent à intervenir pour punir des excès de pouvoir. Pendant la dernière période de la guerre de Cent ans, la place de Craon, souvent menacée par les Anglais, sert de point d'appui aux capitaines français, chargés de reconquérir l'Anjou et le Maine, et les maux de la guerre viennent s'ajouter à tous ceux qui accablent la classe rurale en temps de paix. La fin du XVe siècle, le début du XVIe siècle marquent pourtant une sorte de détente, pour ainsi dire une accalmie, et les bourgeois, les barons de Craon en profitent pour mener à bon terme une foule de constructions publiques et privées. Mais bientôt commencent les guerres de religion; d'abord occupé par les protestants, Craon devient ensuite une des principales places des ligueurs dans l'ouest du royaume, et les deux partis s'y livrent à toutes les violences. Le chef des ligueurs, Le Cornu du Plessis, se signale entre tous par l'assassinat de M. de Criquebœuf, gouverneur de Montjean pour le roi de France, action qui soulève l'indignation de tous les contemporains. Un peu plus tard, ce personnage peu sympathique vend sa place à Henri IV, non sans stipuler pour lui-même un pardon complet; bonne précaution, car sans cette rémission royale il aurait quelques années plus tard fait connaissance avec l'échafaud. Enfin, en 1626, Craon est définitivement vendu par les La Trémouille et devient la propriété du baron de Rochefort. L'ouvrage de M. Joubert est intéressant et généralement impartial; nous n'y relèverons guère qu'une opinion bizarre sur les causes du succès de la réforme en France. M. Joubert croit avec quelques écrivains, plus éloquents que bien informés[1], que ce succès fut la conséquence des supplices infligés aux nouveaux croyants et du courage avec lequel ceux-ci les supportèrent. La contagion du martyre a pu en cas pareil agir sur certains esprits exaltés, mais c'est attribuer trop d'action au bourreau. A ce compte, la France du midi eût dû devenir albigeoise au XIIIe siècle,

1. M. le vicomte de Meaux et Mgr Perrauld, évêque d'Autun.

car jamais peut-être à aucune époque la persécution religieuse n'a fait plus de victimes. Les causes du succès passager de la réforme dans notre pays sont autrement hautes et profondes. Elles sont à la fois morales : décadence du clergé catholique avant le concile de Trente, et politiques : réveil de l'esprit féodal chez les nobles et protestation des classes bourgeoises contre le despotisme de la royauté des Valois.

Arthur Dinaux, au cours de ses recherches sur l'histoire de l'ancien Hainaut, s'était amusé à dresser un recueil d'éphémérides valenciennoises, notant à chaque jour de l'année les faits grands et petits qu'il relevait au cours de ses lectures et de ses dépouillements. Ces éphémérides, laissées inédites par l'auteur, viennent d'être publiées par M. Paul Marmottan[1]. On y trouvera beaucoup de faits curieux, principalement pour les trois derniers siècles de l'histoire de Valenciennes, mais sans notes, sans indications de sources. C'est donc un ouvrage de vulgarisation plutôt que d'érudition. De plus, quelle disposition bizarre! L'éditeur eût agi sagement en bouleversant ces notes et en les classant chronologiquement, de façon à nous donner pour ainsi dire des annales de Valenciennes.

Gustave Guilmoto, ancien élève de l'École des chartes, mort prématurément en 1882, avait laissé inachevée une Étude sur les péages et autres droits de navigation de la Seine au moyen âge[2]. On vient d'éditer avec un soin pieux une partie de ce travail. Après une courte introduction, dont la rédaction n'a évidemment jamais été terminée, Guilmoto étudie l'histoire des divers bureaux de péage, dont il avait constaté l'existence; les principaux étaient Saint-Denis, Maisons-sur-Seine, Meulan, Mantes et la Roche-Guyon. De Paris à la frontière normande on en comptait dix-huit. Quelles entraves pareille organisation ne devait-elle pas apporter au commerce et comment a-t-elle pu si longtemps survivre aux besoins qui l'avaient fait créer? En levant une taxe sur les bateaux aux XIe et XIIe siècles, le seigneur riverain faisait payer sa protection aux marchands, mais le possesseur de la baronnie au XVIIIe siècle ne rendant plus aucun service de ce genre aux commerçants, il eût été équitable de supprimer les droits. Ajoutons que la plupart des autres droits féodaux sont à l'origine le rachat soit d'une servitude, soit d'une taxe arbitraire; les droits de péage au contraire sont le fruit d'une usurpation évidente du domaine

1. *Éphémérides Valenciennoises*, d'après le manuscrit de A. Dinaux, revues par Paul Marmottan. Valenciennes, 1888, in-8°.

2. *Étude sur les droits de navigation de la Seine, de Paris à la Roche-Guyon, du XIe au XVIIIe siècle.* Paris, Picard, 1887, in-8°.

public ou une taxe injustement imposée; on ne les en a pas moins perçus jusqu'en 1789. Rien du reste de plus compliqué que la législation de chacun des péages; Guilmoto donne à ce sujet de curieux détails. Une foule de personnes ou de classes de citoyens en étaient exempts, d'où des fraudes nombreuses, amenant des querelles interminables. Certaines marchandises sont exemptes en tout temps; d'autres en certains cas; de l'huile par exemple achetée pour un commerçant quelconque payera; acquise pour un imprimeur, elle passera en franchise. Ce singulier système subsista jusqu'en 1789; aucun des ministres réformateurs, ni Sully, ni Colbert, n'osèrent y toucher, tant étaient puissants les intérêts à ménager; bien mieux, le jour où les guerres de Louis XIV eurent mis le trésor à sec, l'État, au lieu de chercher à ranimer le commerce languissant en supprimant ou en faisant abaisser certains de ces droits onéreux, trouva plus pratique de les doubler à son profit. Le travail de Guilmoto, bien qu'inachevé, met en lumière beaucoup de faits curieux pour l'histoire économique de l'ancienne France; il ne peut que raviver les regrets que la mort prématurée de l'auteur a causés à tous ses amis.

A. Molinier.

Travaux sur la Révolution. — L'année 1889 ne pouvait manquer de donner naissance à des ouvrages destinés à célébrer le centenaire de 1789. Les deux séries de publications de documents préparées sous les auspices de la ville de Paris et du ministère de l'instruction publique mettront à notre disposition une masse considérable de textes, mais la physionomie de la Révolution n'en sera pas sensiblement modifiée, et cette physionomie dépend pour chacun, moins des faits eux-mêmes que des sentiments et des passions avec lesquels on les envisage. Voici par exemple M. d'Héricault, dont l'ouvrage sur la Révolution de thermidor n'est pourtant pas sans valeur (cf. *Rev. hist.*, II, 181), qui, sous apparence d'un tableau de la *France révolutionnaire* (Perrin et Cie), écrit contre la Révolution un pamphlet frénétique de 756 pages. Il y passe successivement en revue le gouvernement, l'administration, la religion, la charité, l'enseignement, la justice, les mœurs, les lettres, sciences et arts, l'économie politique et l'armée, et il ne trouve partout que dépravation, barbarie et folie. Si l'histoire a pour objet de faire comprendre avec impartialité les causes et le caractère des événements, les sentiments et les idées des générations anciennes, de faire revivre le passé avec les couleurs qu'il avait aux yeux des contemporains, l'ouvrage de M. d'Héricault n'est à aucun degré un livre d'histoire, c'est une prédication

haineuse en style surchauffé, incohérent, comme secoué par des soubresauts de fureur, tantôt déclamatoire, tantôt trivial, toujours vulgaire. Cela est d'autant plus regrettable que M. d'Héricault a une connaissance de l'histoire révolutionnaire qui permettait d'attendre autre chose de lui; mais sa conclusion montre trop clairement que son but a été simplement d'exciter la haine contre le régime républicain et contre toutes les institutions issues de la Révolution. Il a employé pour cela les armes que Voltaire ou Diderot employaient contre l'Église, au style près. L'illustration du volume de M. d'Héricault est très abondante, mais très inégale. La fantaisie y tient trop de place; des gravures allemandes de 1848 sont données comme s'appliquant à la première République; les reproductions d'estampes du XVIIIe siècle sont généralement trop noires et confuses. Les légendes qui les accompagnent sont plus ridicules encore que le texte par leur violence outrée.

L'ouvrage de M. Hippolyte GAUTIER, *l'An 1789* (Delagrave), est conçu dans un tout autre esprit. L'auteur s'est proposé de faire revivre, pour ainsi dire, au jour le jour, la France de 1789, avec sa vraie physionomie, avec ses espérances, ses généreux enthousiasmes, ses illusions, et aussi ses colères, ses violences, ses excès, ses basses passions. Il a donné à la fin du volume les éphémérides de toute l'année 89. L'ouvrage lui-même est la mise en œuvre méthodique et pittoresque de ces éphémérides. Il divise son livre en deux parties : avant les états généraux; de la réunion des états à la division de la France en départements. Il nous conduit à la cour et dans les provinces, dans les châteaux et les échoppes, et surtout il recueille les innombrables anecdotes, pamphlets, chansons, gravures qui permettent de noter jour après jour les fluctuations de l'opinion publique. Les illustrations sont exclusivement composées de reproductions d'estampes contemporaines et ces reproductions sont exécutées avec une rare perfection, car ce bon livre est aussi un beau livre. On le regarde comme on le lit : avec une curiosité passionnée, car ces événements, qui ont détruit l'ancienne France pour créer une France nouvelle encore à peine ébauchée, ont toujours pour nous la réalité émouvante et angoissante d'événements contemporains. La Révolution n'est pas close et l'état d'esprit révolutionnaire subsiste toujours. La nation française est toujours tiraillée entre les réactionnaires qui regrettent l'ancien régime et les réformateurs qui veulent transformer d'un seul coup toutes les institutions conformément à un idéal rationnel; la masse populaire est toujours ignorante, sensible, crédule, mobile, prête à l'enthousiasme, à la violence et au découragement; nous

avons toujours à nos portes l'anarchie et le despotisme. Une seule chose a subi une modification assez profonde, la situation des classes rurales. Ces classes rurales, qui ont contribué, au XVIIIe siècle, pour une large part, au mouvement révolutionnaire, sont aujourd'hui notre plus efficace élément de stabilité; c'est grâce à elles que la France retrouve son équilibre, et les partis qui veulent fonder un régime durable doivent avant tout songer à elles. On trouvera, en lisant le livre de M. Gautier, riche matière à comparaisons et à réflexions et on ne pourra se défendre d'un serrement de cœur, après avoir vu l'enthousiasme royaliste au milieu duquel s'est ouverte l'année 1789, en constatant avec quelle rapidité foudroyante, quelle logique inéluctable, à la fois par tout ce que le gouvernement et la nation ont voulu et fait de bien comme de mal, s'est développé l'esprit révolutionnaire qui devait accumuler tant de ruines, de ruines morales surtout.

La maison Quantin a aussi célébré le centenaire de 1789 en donnant une splendide édition de l'*Histoire de la société française*, par MM. DE GONCOURT. MM. de Goncourt aimaient à dire qu'ils étaient les inventeurs de trois choses : le japonisme, l'écriture artiste appliquée au réalisme, et le XVIIIe siècle. Nous ne leur savons que modérément gré des deux premières découvertes; mais nous sommes tout disposés à reconnaître que peu d'écrivains ont aussi bien compris qu'eux le XVIIIe siècle, non sans doute dans sa grande œuvre philosophique et scientifique, mais par ses côtés mondains, pittoresques et sociaux. Les livres sur la femme au XVIIIe siècle, sur Mme de Châteauroux et ses sœurs, sur Mme de Pompadour, sur la Dubarry, sur Marie-Antoinette, sur Sophie Arnould, sur la Saint-Huberti, sur la société française pendant la Révolution et pendant le Directoire sont des chapitres excellents de psychologie sociale, en même temps que des trésors d'érudition bibelotière. Parmi ces livres, le meilleur est peut-être celui qui nous est offert aujourd'hui revêtu d'un si magnifique costume, et illustré avec le goût et la rare connaissance des œuvres du XVIIIe siècle qui distinguent M. E. de Goncourt. Il n'y a rien dans cette illustration ni de banal, ni d'inutile. Au lieu de reproduire pour la centième fois des scènes qui traînent partout, il nous a donné les pièces les plus intéressantes du musée Carnavalet, des dessins de Thévenin, Prieur, Debucourt, Swebach, représentant des épisodes caractéristiques, quelques caricatures peu connues, des planches de modes coloriées, des reproductions d'objets curieux, enfin des portraits de Mme Necker, de Mme de Sabran, de Théroigne de Méricourt, de Mme Roland, qui représentent bien les divers types

de la femme pendant la Révolution. Ce que MM. de Goncourt nous montrent, ce n'est pas le drame violent de la Révolution, celui que M. d'Héricault voit seul, c'est la vie réelle des salons, des rues, des cafés, des théâtres à Paris pendant la Révolution, la transformation que cet effroyable bouleversement fit subir aux habitudes, aux costumes, aux relations sociales. En les lisant, on comprend et on voit comment on a vécu et comment on a pu vivre pendant ces années terribles.

Histoire de l'art. — M. E. Müntz a commencé à la maison Hachette une publication qui, dès l'apparition du premier volume, a pris place à côté de l'Histoire de l'art antique, par MM. Perrot et Chipiez : *l'Histoire de l'art pendant la Renaissance*. Personne peut-être en France n'était aussi bien qualifié que M. Müntz pour entreprendre une pareille tâche; car les études qu'il poursuit depuis vingt ans sur l'histoire de l'art avec autant de méthode que de zèle, non seulement lui ont donné une connaissance singulièrement étendue des monuments artistiques, mais aussi lui ont donné une érudition exceptionnelle en tout ce qui concerne soit la biographie des artistes, soit le milieu historique où les œuvres d'art ont pris naissance. Or, un livre comme celui-ci est essentiellement un livre d'histoire; la description et l'appréciation pittoresques et littéraires des œuvres ne tiennent que la seconde place. L'important est de faire comprendre dans quelles circonstances, sous quelles influences, par l'action de quels hommes les écoles artistiques ont pris naissance, ont grandi et sont tombées en décadence. C'est ce que M. Müntz a parfaitement compris, et son premier volume, consacré aux Primitifs, répond à ce programme d'une manière aussi complète que possible. On y constate une fois de plus que les spécialistes sont seuls capables de faire des généralisations qui aient de la valeur et de l'intérêt, que tout historien doit être doublé d'un érudit. C'est un plaisir de sentir à chaque instant, en lisant M. Müntz, sur combien de recherches originales, de documents inédits ou peu connus s'appuient toutes ses assertions, quelles longues et minutieuses études l'ont préparé à tracer d'une plume rapide le tableau de la civilisation du xve siècle.

La composition de l'ouvrage nous paraît excellente. M. Müntz commence par définir son sujet. Il entend le mot Renaissance au sens étroit, c'est-à-dire qu'il ne fait pas l'histoire des origines de l'art italien au xiiie et au xive siècle, et s'attache spécialement à l'époque où cet art, après une décadence momentanée, revivifié à la fois par l'influence des artistes du Nord et par l'imitation de l'antiquité, entre, grâce à plusieurs générations d'artistes de talent ou de génie, dans

une phase de développement continu, qui aboutit au plein épanouissement des premières années du XVIe siècle. Mais, par un artifice habile et légitime de composition, M. Müntz a bien soin de rattacher l'histoire de la Renaissance du XVe siècle à ses origines médiévales, soit lorsqu'il étudie les diverses traditions auxquelles elle a puisé, soit lorsqu'il retrace le développement particulier de chaque branche de l'art. De la sorte, il fait rentrer incidemment dans son cadre l'œuvre de Giotto et des Pisans, qui n'aurait pas pu rester absente d'une histoire de la Renaissance italienne.

Après avoir délimité son sujet et décrit rapidement le milieu social et intellectuel où vont se produire les œuvres d'art, M. Müntz, dans un premier livre intitulé : *les Mécènes*, passe en revue tous les États, toutes les villes de la péninsule qui ont été des centres de vie artistique, et rappelle par des indications très précises et très abondantes, malgré leur brièveté, le rôle des grands personnages qui ont protégé les artistes, prodigué leurs trésors pour enrichir l'Italie de monuments incomparables. Les premières places dans cette galerie historique appartiennent aux papes Nicolas V et Sixte IV, au roi de Naples Alphonse le Magnanime, au duc Frédéric d'Urbino, au seigneur de Rimini Sigismond Malatesta, aux grands bourgeois de Florence, les Médicis, à l'aristocratie de Venise. Après avoir vu dans quels milieux historiques prirent naissance les écoles artistiques, par quels protecteurs elles furent favorisées, nous analysons dans un second livre les éléments constitutifs de la première renaissance, la double tradition antique et chrétienne qui agissent simultanément au moyen âge, et à côté de ces deux traditions le réalisme ou l'étude de la nature qui trouve un puissant auxiliaire dans l'action directe des artistes flamands, allemands et français sur l'art italien. On trouve ici mise en lumière, avec d'abondantes preuves, un fait sur lequel M. Courajod a beaucoup insisté dans ses cours de l'école du Louvre. Mais M. Müntz tient avec raison à ce qu'on ne diminue pas le rôle bienfaisant de la tradition antique, et les pages où il indique avec autant de sagacité que d'érudition les traces de la persistance de cette tradition à travers tout le moyen âge sont parmi les meilleures et les plus originales de son volume. A cette influence des idées et des traditions, M. Müntz ajoute celle du milieu social et pittoresque dans lequel vivaient les artistes du XVe siècle, des costumes, des fêtes, de l'industrie, de l'organisation corporative, des théories artistiques. Après avoir ainsi admirablement montré tout ce qui a favorisé le mouvement de la Renaissance, M. Müntz nous raconte l'histoire de ce mouvement. Il étudie successivement l'architecture de Brunellesco

à Bramante, la sculpture de Donatello à Verocchio, la peinture de Masaccio à Mantegna, enfin la gravure et les arts décoratifs, faisant à la fois l'histoire des œuvres et celle des hommes, s'attachant à faire comprendre les caractères généraux de l'art italien et la raison d'être de ses transformations, enfin les différentes tendances entre lesquelles il se partage.

Nous n'aurions pas rendu entière justice à ce bel ouvrage si nous n'avions rien dit des illustrations innombrables dont il est enrichi. C'est un véritable musée de la Renaissance que nous avons sous les yeux, et le choix des œuvres reproduites a été fait avec un soin, un discernement irréprochables. Quant aux reproductions on ne saurait trop admirer les procédés nouveaux fondés sur l'emploi combiné de la photographie et du gillotage qui permettent de combiner l'exactitude, l'économie et l'effet artistique. Disons pourtant que bien souvent la photographie fait trop sentir son action prépondérante, soit par l'opposition excessive des blancs et des noirs, soit par certaines déformations dans les proportions, soit par la manière gauche dont les vues de monuments sont prises. Les fac-similés en noir, bistre et bleu sont très beaux; les chromotypographies très médiocres.

Nous avons admiré l'habileté avec laquelle les dessinateurs savent donner un caractère personnel et artistique à des photographies retouchées dans le charmant ouvrage de M. de Léris sur l'*Italie du Nord* (Quantin), que les amis de l'art italien liront avec plaisir. M. de Léris ne les laisse pas s'attarder dans les villes trop connues; il les conduit dans des villes oubliées, éloignées des itinéraires classiques, et où la Renaissance italienne a laissé des chefs-d'œuvre. La nature et l'art se marient dans le texte comme dans les vignettes de son livre et ce voyage, écrit sans prétention par un homme d'esprit curieux et de goût délicat, pourra donner d'utiles indications à ceux que leur bonne étoile conduira en Italie et consoler en les instruisant ceux que leur mauvais sort retient loin du pays de toute beauté.

Ouvrages divers. — L'*Histoire de l'École navale* par un ancien officier (Quantin) n'est pas seulement un beau livre richement illustré et qui reproduit jusque dans ses moindres détails la vie des élèves actuels du *Borda*, c'est aussi une histoire des diverses institutions qui, depuis Colbert jusqu'à nos jours, ont eu pour objet de fournir des officiers à notre flotte. Ces institutions ont pour point de départ la compagnie des gardes de l'amiral de France, ou du grand-maître de la marine, qui était une simple garde d'honneur. Colbert, reprenant une idée de Richelieu, en forma la compagnie des gardes de la marine, répartie entre Toulon et Rochefort, et composée de

gentilshommes parmi lesquels on devait choisir les futurs officiers de la flotte. Le licenciement de cette compagnie en 1671 n'amena pas la suppression des gardes de la marine qui, à Toulon, Rochefort et Brest, continuèrent à recevoir l'instruction militaire et navale nécessaire aux officiers. De là, en 1683, la création de trois compagnies de nouveaux gardes dans lesquelles furent fondus, en 1686, tous les gardes de la marine. Cette organisation fut régularisée en 1689 par l'Ordonnance des armées navales. En 1716, on ajouta la compagnie des gardes du Pavillon. En 1748, les gardes de l'étendard réal, fondés en 1670 pour le service du général des galères, furent réunis aux gardes de la marine. De 1773 à 1775 fonctionna l'École de la marine royale du Havre, créée par M. de Boynes, premier essai pour soumettre les futurs officiers à un cours d'études régulières. A cette École succédèrent celles de Vannes et d'Alais de 1786 à 1791. La Révolution créa dans les principaux ports des écoles d'hydrographie, où se formèrent les *aspirants de marine* jusqu'en 1810. Napoléon tira de là, en 1810, les deux écoles flottantes de Brest et de Toulon. La Restauration sépara la préparation théorique qui devait se faire à Angoulême de l'éducation pratique à bord du vaisseau-école *l'Orient*. Enfin, sous Louis-Philippe, fut créée l'École navale de Brest, qui, après des vicissitudes diverses, subsiste jusqu'à aujourd'hui dans ses traits essentiels. On regrette que l'auteur n'ait pas joint à l'histoire de l'organisation des Écoles navales celle de l'enseignement de l'hydrographie et de l'art nautique en France. Les deux sujets se touchent de près et les progrès qui ont été accomplis dans ce domaine ont servi à ceux qui ont été faits dans l'autre. L'enseignement des connaissances nautiques offre aussi cet intérêt qu'il a été un des liens entre la marine marchande et la marine de guerre.

M. A. Belloc, à qui nous devons déjà un excellent livre sur l'histoire des postes en France (*Rev. hist.*, XXXIII, 192), vient d'écrire l'histoire de la télégraphie et l'a intitulée, assez incorrectement, la *Télégraphie historique* (Didot), depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. L'idée de communiquer par des signaux et en particulier par le feu remonte dans l'antiquité aussi loin que les souvenirs des hommes, et leur usage chez les peuplades sauvages prouve qu'il doit être presque aussi ancien que l'humanité. La télégraphie fit des progrès assez rapides pour que les Carthaginois aient, au ve siècle avant J.-C., trouvé le moyen de correspondre par des signaux entre la Sicile et l'Afrique, grâce à l'île de Pantellaria. Mais, depuis cette époque jusqu'à la fin du xviiie siècle, la télégraphie resta stationnaire et aucune organisation télégraphique régulière ne fut

établie en Europe jusqu'à l'invention du télégraphe aérien par Claude Chappe. L'ingénieux physicien avait d'abord songé à employer l'électricité pour les signaux, mais on ne savait encore qu'imparfaitement la manier et l'isoler. Il recourut alors au système aérien, qui fut employé pendant cinquante ans et fut détrôné par le même agent auquel Chappe avait songé et qu'il avait trouvé si indocile. Il faut lire dans M. Belloc le récit des difficultés avec lesquelles Chappe eut à lutter pour mettre sa découverte en pratique et des services qu'elle rendit dès les premiers jours. Ces services furent, du reste, uniquement des services publics, car, malgré les avis de Chappe lui-même, on ne voulut jamais mettre la télégraphie aérienne au service des particuliers. Depuis la Convention jusqu'à 1848, la télégraphie aérienne alla toujours en se développant, et M. Belloc nous donne des exemples très intéressants des services qu'elle rendit, surtout sous le premier empire. C'est sous Napoléon III que la télégraphie électrique détrôna définitivement le télégraphe aérien et mit aux mains du public tout entier le plus merveilleux des moyens de communication. M. Belloc a retracé avec une grande clarté les rapides progrès de la télégraphie, l'application successive des appareils Morse, Hughes, Meyer, l'établissement du réseau pneumatique, la téléphonie, la télégraphie militaire.

P.-S. — Nous avons reçu trop tard pour en parler longuement deux livres importants sur lesquels nous reviendrons, mais que nous tenons à annoncer dès aujourd'hui. Le premier est un mémoire sur la *Géographie historique de la province de Languedoc au moyen âge*, par M. A. Molinier, mémoire qui est une des notes additionnelles du tome XII de la nouvelle édition de l'Histoire du Languedoc de Dom Vaissete. Cette note est, à elle seule, un ouvrage important. Elle forme quatre cent cinquante-huit colonnes de texte très compact, et contient deux parties, une géographie ecclésiastique des vingt-cinq diocèses du Languedoc et une géographie civile, administrative et politique du Languedoc aux temps barbares, à l'époque féodale et du XIIIe au XVIe siècle. Ce considérable et précieux mémoire couronne la série de travaux fournis par M. Molinier à la réédition de l'Histoire du Languedoc, dont il a été depuis 1874 le principal collaborateur, et parmi lesquels nous rappellerons ses mémoires sur la féodalité en Languedoc et sur l'administration de Louis IX et d'Alphonse de Poitiers, mémoires qui sont au nombre des plus importantes contributions apportées à l'histoire de nos institutions du moyen âge. M. Molinier, dans sa préface, parle avec une modestie un peu mélancolique de l'obscurité à laquelle sont condamnés des travaux enfouis dans

les gros volumes in-4° d'un ouvrage du XVIIIe siècle réimprimé et qui semblent avoir perdu par cela même une partie de leur caractère personnel. Il est certain que, s'il avait appliqué à une œuvre nouvelle les recherches et le temps consacrés à cette réédition, ou si même il avait pu publier à part ces additions et ces notes, sa réputation de savant aurait acquis un retentissement plus étendu. Mais il peut cependant se rassurer. Les savants sauront chercher ses œuvres à la place où il les a mises, et si cette place modeste influe sur leur jugement, ce sera pour lui savoir gré d'avoir mené à bien une entreprise à laquelle nul peut-être n'aurait su apporter autant de compétence et de désintéressement.

Nous devons aussi mentionner l'apparition d'un volume de M. Noël VALOIS, *le Conseil du roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles* (Picard), où nous retrouvons les qualités de précision et de sagacité qui distinguaient l'Introduction de son Inventaire des arrêts du Conseil d'État sous Henri IV. Son nouvel ouvrage nous a causé cependant une légère déception, non seulement parce que, sur les quatre cents pages qui le composent, près de la moitié est prise par des pièces justificatives et deux cents seulement représentent la part personnelle de l'auteur, mais surtout parce que le titre avait éveillé en nous une espérance que le livre a déçue. Nous avions regretté de ne pas trouver dans l'Introduction de l'Inventaire un exposé suivi et chronologique de l'histoire du Conseil du roi et de ses transformations. Nous espérions que cet exposé nous allait être donné et qu'à côté d'un excellent mémoire analytique nous aurions une synthèse où l'histoire du Conseil nous apparaitrait sous une forme organique et vivante. Au lieu de cela, nous n'avons que six articles séparés, dont deux sont le remaniement d'articles parus dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et dans la *Revue des Questions historiques* (sur le Conseil étroit pendant les premières années du règne de Charles VII, et sur le Grand Conseil pendant la captivité de Jean le Bon) et dont les résultats essentiels se retrouvent dans l'Introduction de l'Inventaire. Les quatre autres sont consacrés au Grand Conseil de Charles VI et de Charles VII, au Conseil privé de Charles IX et au Conseil d'État d'Henri III et d'Henri IV. Les deux plus intéressants sont ceux qui traitent de Charles VI et de Charles IX. Le premier nous montre le Grand Conseil conservant fidèlement à travers les vicissitudes d'un règne troublé par l'ambition des princes, par la folie du souverain, par la guerre civile et étrangère les traditions de la politique capétienne; le second étudie le rôle joué par les partis religieux dans le Conseil et par le Conseil dans les troubles religieux. Si le livre de

M. Valois ne nous a pas donné tout ce que nous en espérions, si même il paraît avoir ignoré des registres du Conseil qui se rapportent à la période du XVIe siècle qu'il a traitée, le peu qu'il nous donne est fort intéressant et en grande partie nouveau.

G. MONOD.

ANGLETERRE.

PUBLICATIONS DE DOCUMENTS. — La *Vie tripartite de saint Patrick*, éditée par le Dr Whitley STOKES, contient une préface de 200 pages remarquablement travaillée, savante et approfondie. Il fait remonter les manuscrits de cette *Vie* au XIe siècle, mais il les croit dérivés de manuscrits antérieurs à l'an 1000 ; cette opinion, il la tire surtout d'un examen étymologique qui remplit 35 pages et qui forme une grammaire complète du moyen irlandais primitif. Suit une histoire personnelle de saint Patrick relatant tout ce que l'on sait sur son compte. Mais la partie la plus intéressante de la préface est une étude sur la condition sociale des Irlandais, qui est basée exclusivement sur des données linguistiques, et qui remplit 60 pages. L'auteur a adopté la classification d'Herbert Spencer et le résultat est un modèle de clarté, obtenu par le plus patient travail.

M. VIGFUSSON continue la publication des *Sagas islandaises* en tant qu'elles ont trait aux Iles-Britanniques. La deuxième parue est la *Saga des Orkney*, dont la transcription était déjà terminée en 1874 ; elle s'est augmentée d'un manuscrit récemment découvert. Elle est contenue, parmi une quantité d'autres choses, dans le grand *Flatey Book* dont M. Vigfusson nous donne une analyse complète dans sa préface, et a servi à compléter plusieurs parties qui manqueraient sans cela. Un court appendice sur les manuscrits islandais est intéressant en ce qu'il montre comment l'île a été absolument mise à sac par le grand collectionneur Arne Magnusson (de 1700 à 1728), à qui pas un bout de parchemin n'a échappé. Il a fait don de ses collections à la Bibliothèque de Stockholm et elles ont été publiées peu à peu. M. Vigfusson n'a pas seulement le don de rendre intéressants ces arides détails; comme dans ses précédents ouvrages il ajoute à l'usage du lecteur des tableaux généalogiques, soigneusement composés, et une série de récits poétiques et caractéristiques.

Les dernières publications de M. Vigfusson sont la *Hakonar Saga* et la *Magnus Saga* de Sturla (1214 à 1284). L'introduction de l'éditeur à la *Sturlunga Saga* contient des renseignements qui ne peuvent guère trouver leur place ici. Il y a joint une Vie de saint Dunstan et des annales islandaises de 1393 à 1430 ; elles prouvent les relations intimes que l'Angleterre avait nouées par le commerce et surtout par les pêcheries de la mer du Nord avec l'Islande, et que cette île aurait pu aussi facilement devenir possession anglaise que les Orcades. Comme d'habitude une collection de récits poétiques et de tables généalogiques est ajoutée au volume (Rolls series).

M. l'évêque Stubbs a entrepris, dans les *Scriptores Rerum Britannicarum*, une nouvelle édition des *Gesta Regum* de William de Malmesbury[1]; les *Gesta Pontificum* du même auteur ont été édités, en 1870, par M. Hamilton, dans cette même collection. C'est seulement dans la préface de son second volume que M. Stubbs nous donnera la partie la plus intéressante de son travail, à savoir son opinion sur l'ouvrage de W. de Malmesbury comme fond et comme forme, sur les sources dont s'est servi le chroniqueur, sur sa chronologie, sa méthode, sa manière de comprendre les faits qu'il rapporte. La préface du présent volume, d'une longueur inusitée, expose le peu que l'on sait sur la vie et les études de W. de Malmesbury ; elle est surtout consacrée à l'examen critique des manuscrits de cette chronique qui sont parvenus jusqu'à nous (une trentaine à peu près) et de leur ordre de priorité. On est sûr ainsi d'avoir le meilleur texte possible.

M. W.-A. Wright publie la Chronique de Robert de Glocester[2], qui n'a aucune valeur historique, au dire même de l'éditeur, sauf pour la période de la guerre des Barons, sous le règne de Henri III, dont le narrateur a été témoin oculaire. Quant à son mérite littéraire, il suffit de dire qu'elle se compose de 1,200 vers sans une étincelle de poésie. Çà et là quelques saillies d'une douce gaieté viennent réveiller le lecteur assoupi; mais elles sont rares et clairsemées. En somme, cette chronique n'a qu'un intérêt purement philologique. M. Wright énumère laborieusement les sources utilisées par Robert de Glocester, Geofroy de Monmouth, Henry de Huntingdon, W. de Malmesbury, Ailred de Rievaulx, les annales de Waverley et d'autres chroniques qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous; il indique aussi les passages dont il a été impossible de vérifier la source. M. Wright établit un fait intéressant, c'est que la chronique a dû être revisée à deux

1. *Willelmi Malmesbiriensis monachi De gestis Anglorum libri quinque; Historiae novellae libri tres.* Rolls series.

2. *The metrical Chronicle of Robert de Gloucester.* Rolls series.

reprises, par deux auteurs très distincts; Robert, le dernier venu, y a ajouté quelques détails pittoresques de témoin oculaire, principalement dans la partie relative aux vingt dernières années (1250-1270). C'est absolument tout ce qu'il nous est donné de savoir, quant à présent, sur Robert de Glocester. Certes, le don de rimer de cette façon ne devait pas être rare à cette époque, et, s'il est peu probable que Robert soit le seul auteur de ces deux revisions, il est encore moins probable qu'on lui doive les vies de saints que nous possédons encore écrites dans ce même dialecte de l'Angleterre méridionale, ou dans un dialecte analogue. En terminant, M. Wright fait justice d'une erreur répétée par M. Taine dans son *Histoire de la littérature anglaise* qui veut que cette chronique ne soit que la traduction de quelque original français; à défaut d'un autre motif, le fait seul de la prodigieuse quantité des sources utilisées réduit à néant cette supposition.

M. Furnivall a fait enfin paraître son édition de la Chronique de Robert de Brunne qu'il condamne sommairement, comme étant dénuée de toute valeur historique[1]. Cette Chronique est presque entièrement traduite de Wace; les vers empruntés ailleurs sont marqués d'un point. Si l'autorité de Robert de Glocester, comme historien, est aussi mince que veut bien le dire M. Wright, que penser de Robert de Brunne en lisant cette phrase de M. Furnivall : « Comme portée d'esprit et comme caractère, Robert de Brunne ne peut être comparé à Robert de Glocester »? N'ayant donc rien à dire sur la chronique même de Robert de Brunne, M. Furnivall consacre sa préface à une amusante description de l'ordre des chanoines gilbertins, de Sempringham, dont Robert faisait partie. M. Furnivall ajoute à la chronique un excellent dictionnaire des rimes et un glossaire des mots difficiles.

M. H.-G. Hewlett a préparé le texte de cette partie de la chronique de Saint-Alban qui comprend les matériaux réunis par Roger de Wendover lui-même, c'est-à-dire de 1154 à 1235; car Roger, devenu historiographe du monastère de Saint-Alban vers 1231, mourut en 1236. Le texte de cette édition[2] repose principalement sur les mss. de la bibliothèque Cottonienne remis en bon état et rendus lisibles il y a quelques années par sir F. Madden.

1. *The story of England*, by Robert Manning de Brunne. Rolls series.

2. *Rogeri de Wendover liber qui dicitur Flores historiarum*. Rolls series. [Cette édition est fort loin d'être satisfaisante. Tandis que l'éditeur renvoie le lecteur aux notices de sir Th. D. Hardy dans son *Descriptive Catalogue*, nous le renverrons à l'article critique de la *English historical Society*, n° 10, avril 1888, p. 353. — *N. de la R.*]

Il existait au Musée britannique un manuscrit qui a été regardé pendant quelque temps comme ayant un certain rapport avec le traité de Bracton sur les Lois de l'Angleterre. Un examen attentif de ce document a amené M. Paul Vinogradoff à conclure que ce manuscrit ne pouvait être qu'un recueil de causes judiciaires composé sous la direction du savant juge Bracton, sinon par lui-même, d'après les plus anciens rôles de Henri III. Une comparaison entre les passages similaires du traité de Bracton et les causes résumées dans le *Carnet de notes* n'a plus laissé aucun doute sur cette importante découverte. Ce manuscrit vient d'être publié en trois volumes sous la direction de M. Maitland[1]. Les tomes II et III contiennent le texte de 1,982 « cas » judiciaires extraits des rôles dits *Coram Rege*, *Assize* et *De Banco Rolls*, de la troisième à la dix-huitième année du règne de Henri III. Tous ceux qui ont vu cette masse énorme de rôles apprécieront l'avantage d'avoir à portée toutes les causes les plus importantes, choisies par un juge contemporain, le digne émule des Glanville, des Fitzherbert, des Coke et des Lyttelton. Rien de plus instructif que de comparer les principes exposés dans ces traités avec les jugements qui leur servent de base.

Il est à remarquer que Bracton, qui, de 1246 à 1266 à peu près, a été un juge des plus actifs, préfère chercher ses exemples dans les temps plus tranquilles qui ont précédé sa magistrature (1218-1232), avant l'introduction des réformes radicales qu'amenèrent les statuts de Mainmorte, *quia Emptores*, etc. De plus il s'en réfère souvent dans son traité à l'avis de deux juges itinérants, pour lesquels il montre une grande préférence, je veux parler de Martin de Pateshull et Gautier de Raleigh. Dans son ouvrage, ce sont précisément des affaires jugées par ces magistrats qu'il cite le plus souvent, et c'est sur de semblables concordances qu'on a établi la relation entre les deux textes. Cette collection de procès est aussi précieuse à un autre point de vue; la plupart des registres dont ils sont extraits existent encore, mais non pas tous, et quelques-uns de ces procès ne se retrouvent que là. On passe ainsi en revue une masse innombrable de causes judiciaires dont M. Maitland a fait un classement approximatif sous douze rubriques différentes. Ces recueils ont plus de valeur que les *Yearbooks* du temps d'Édouard Ier, parce qu'ils donnent une idée de l'état du pays avant la première attaque contre la féodalité. La plupart en effet concernent la propriété foncière, les tenures libres, roturières, ou en « socage, » les cas féodaux d'hommage, de relief, de garde-noble, de mariage, d'avouerie, etc.; enfin

1. *Bractons Note Book*. Cambridge, University Press.

on y trouve plus de renseignements précis et lumineux sur les coutumes et juridictions locales que dans le Domesday-Book lui-même. Le premier volume ne comprend qu'une introduction et les index. La véritable introduction à un pareil ouvrage serait le traité même de Bracton. M. Maitland se contente d'établir un seul point : l'authenticité du « Carnet de notes » de Bracton; l'index des noms d'hommes et de lieux sera utile comme complément de l'excellent index du *Calendarium genealogicum*. Le texte a été publié avec soin, tous les mots sont expliqués. M. Maitland vient en outre de publier pour la *Selden Society* un choix de procès plaidés devant la cour du roi de 1200 à 1222[1].

M. Pike est arrivé à la fin de la quatorzième année du règne d'Édouard III dans son édition des *Yearbooks* ou Annuaires[2]. Il attire l'attention sur ce qui paraît être l'intérêt capital de ces volumes, l'histoire de la procédure légale et les relations de la Chancellerie, de l'Échiquier et du Banc du Roi, les uns avec les autres, ainsi qu'avec la cour des sheriffs et les autres tribunaux locaux. La cour ecclésiastique des archevêques de Canterbury elle-même était exposée à des assignations de *certiorari*. En cas d'excommunication, l'archevêque était sommé d'expliquer pourquoi il n'étendait pas à toute la communauté le droit accordé à certaines personnes de racheter une partie de leurs fautes en obtenant des lettres d'absolution. Dans plusieurs cas on voit des monastères qui n'étaient pas de fondation royale résister victorieusement au mandat ou requête du roi *de corrodio habendo;* et il semble que le souverain avait à sa disposition un total de 113 « conrois. » La plupart de ces procès révèlent l'esprit de chicane qui se faisait sentir dans les affaires de cette époque; on voit des argumentations annulées par suite d'une phrase latine incorrecte ou d'une erreur de nom, même lorsque le sens général était évident, et des privilèges refusés pour une simple erreur de rédaction. L'abbé de Saint-Ives devait payer au roi un certain loyer pour la foire de son domaine, à moins qu'elle n'eût lieu en temps de guerre, « occasione guerræ. » Pendant plusieurs années, il n'y eut pas de *foire,* à cause de la guerre avec la France, mais le tribunal se prononça contre l'abbé interprétant arbitrairement *guerræ* par *guerre civile.*

Quelques-unes des sociétés archéologiques de province font d'excellents travaux, particulièrement la *W. Salt Archæological Society* pour le comté de Stafford. L'inventaire des « Plea rolls » conservés

1. *Select pleas of the crown,* tome I. Selden Society.
2. *Yearbooks of the reign of Edward III.* Rolls series.

au Public Record office risque de n'être jamais entrepris, vu l'immensité du travail; un simple catalogue des pièces suffirait à remplir 2,000 vol. in-folio de 2,000 pages chacun; mais la société dont nous venons de parler s'est décidée à ne pas se laisser arrêter par la longueur d'un pareil travail; M. Wrottesley a commencé par les *Extracts from the Plea rolls*, 1294-1307, traduits d'après les rôles originaux, et par le *Subsidy roll* de l'an 1327. Ces rôles sont des plus précieux pour l'histoire générale : rôles de subsides inappréciables pour l'histoire financière, rôles de « protection » utiles pour comprendre l'organisation du service militaire, cartulaires de fondations religieuses, etc. Dans un temps relativement court, les nombreuses archives de l'État concernant le comté de Stafford seront complètement dépouillées et en même temps les documents qui dorment encore dans les bibliothèques particulières auront été tous publiés. Les conclusions générales des historiens seront dorénavant soumises à un examen sévère et leurs assertions vérifiées dans les moindres détails. Ces volumes sont le fruit d'un labeur immense; jamais aucun personnel de fonctionnaires n'aurait suffi à rendre les archives accessibles au public avant des siècles; ce sont des entreprises particulières de ce genre qui peuvent seules en hâter l'accomplissement.

M. Sheppard a commencé un travail semblable aux archives de Christ-Church (Canterbury), plus riches que toutes les autres églises anglaises en souvenirs historiques. Le premier volume des *Litterae Cantuarienses* (Rolls series) contient un choix de lettres tirées des registres du monastère de 1210 à 1333, mais les registres vont jusqu'à la fin du xve siècle et un nouveau volume de lettres paraitra ultérieurement. Ces lettres font connaître dans le plus grand détail les relations du prieur de Christ-Church avec ses voisins immédiats, dont le chef était l'abbé de l'église Saint-Augustin, située à un jet de pierre. Ces deux églises furent constamment en querelle; cette hostilité, ouverte ou latente, suivant les circonstances, ne s'apaisa jamais entièrement; c'étaient tantôt des empiétements mutuels, tantôt des prétentions ou des jalousies sans cesse renaissantes. Des querelles entre les chiens des deux églises suffisaient souvent à mettre le feu aux poudres. Les archevêques de Canterbury identifiaient leurs intérêts avec ceux de Christ-Church, aussi auraient-ils toujours remporté aisément l'avantage, si leur influence n'avait été neutralisée par l'appui que donnait à leurs ennemis le pape ou même le roi dans le cas assez fréquent où l'archevêque était en mauvaise odeur auprès du souverain. Becket n'hésita pas à fulminer l'anathème contre son confrère l'abbé Sylvestre lorsque celui-ci refusa de recevoir la bénédiction des mains de cet archevêque, au moment de son installation.

Henri II saisit cette occasion pour satisfaire par l'intermédiaire de l'abbé sa rancune contre le prélat récalcitrant. Cette étroite union avec les archevêques amena les prieurs de Christ-Church à s'occuper constamment d'affaires séculières. Ils étaient pour la plupart des hommes d'âge, d'expérience et d'une intelligence supérieure, aussi les archevêques, qui à cette époque lointaine jouaient un grand rôle politique, allaient-ils souvent à eux pour avoir des avis que ceux-ci donnaient d'autant plus volontiers qu'ils n'y étaient pas obligés. Les archevêques, au contraire, n'étaient pas toujours des hommes d'âge et d'expérience et, pendant des siècles, nous les voyons avoir recours dans les temps difficiles à ces vieux prieurs avec lesquels ils ne formaient en réalité qu'une seule famille. De là de continuels échanges de lettres très précieuses par leur ton d'intimité. Dans la rivalité qui existait entre les archevêques d'York et de Canterbury, depuis le temps des rois saxons, et qui continua pendant des siècles, nous voyons aussi le prieur prendre fait et cause pour son supérieur et lui donner son plus ferme appui. « Un échange mutuel de bons offices à l'avantage de chacun, » tels étaient les termes du pacte signé entre eux. Quoique l'archevêque ait fréquemment occupé la place de chancelier du roi, on est étonné de voir combien souvent les deux ecclésiastiques s'unissent contre leur souverain, lorsque celui-ci empiétait sur leurs biens. Le monarque recommandait sans cesse ses amis pour des « conrois » ou provisions, mais les amis du roi étaient rarement des gens qui eussent aucun droit à la générosité du prieur; de là des difficultés. Le roi d'ailleurs était souvent disposé à faire échange de bons procédés, mais c'étaient le plus souvent des échanges dans le genre de ceux de Diomède et de Glaucus; il obtenait le droit de percevoir des taxes à Sandwich qui appartenait au prieur en retour d'une redevance d'une trentaine de livres par an, prélevées sur les biens seigneuriaux de la reine, redevance qui semble avoir été payée bien irrégulièrement, si elle l'a jamais été. Ces documents nous révèlent ainsi toutes les difficultés de ces transactions grandes et petites; il suffit au lecteur de les parcourir pour se rendre compte de l'intérêt de ce volume, un des plus instructifs de la collection. Un fait des plus curieux, c'est le don que fit Louis VII d'une certaine quantité de vins provenant des vignobles de Poissy, après son pèlerinage au sanctuaire de Saint-Thomas ; ce don fut continué, presque sans interruption, même en temps de guerre, jusque fort avant dans le xve siècle.

Les mss. de Southampton ont déjà été bien fouillés et largement utilisés par M. Davies dans son excellente Histoire de Southampton. Pour celui qui étudie l'histoire des impôts indirects, les documents

municipaux qui ont trait aux importations et aux exportations de vin et de laine fournissent d'abondantes informations techniques. On y trouve même un grand nombre de seings manuels de Richard III. Les mss. de King's-Lynn ont surtout de la valeur comme exemple des pratiques mises en usage pour l'élection des membres du Parlement et des fluctuations du droit électoral. « Les immenses dépenses, disent-ils, frais, pertes et intolérables dommages causés par les discordes, luttes, différends, émeutes et dissensions, » dans les élections municipales et législatives, appelèrent plusieurs fois la Couronne à intervenir, comme nous le voyons dans l'ordonnance de Henri V, relative à la constitution de King's-Lynn. En général les chartes et privilèges royaux semblent n'être octroyés que dans le but de procurer un travail lucratif aux copistes et aux expéditeurs, mais cette ordonnance fait exception, bien que les autres lettres patentes et « inspeximus » méritent ce reproche. Cette masse d'informations n'a nécessairement qu'un intérêt tout local. Ces documents sont classés méthodiquement depuis le règne de Jean jusqu'au XIXe siècle. (*Commission of historical mss.*, tome XI, app. 3.)

Les mss. du comte de Dartmouth vont de 1660 au commencement du présent siècle. La famille Legge d'Irlande était profondément inconnue lorsque le colonel William Legge fut nommé gentilhomme de la chambre par Charles Ier. Il était ami personnel du prince Rupert et les lettres de Rupert écrites d'un style si vigoureux ne sont pas les documents les moins intéressants de la collection. William Legge et ses descendants restèrent en relations intimes avec les souverains anglais et il n'est presque pas un événement de cette période dont il ne soit question dans cette correspondance de famille. Sous le règne de Charles II, il est parlé assez longuement de l'ordonnance pour la mise en état de défense de l'Angleterre et de l'Irlande et la fortification de Portsmouth et de Tanger ; il y est fait aussi souvent allusion aux troubles du règne de Jacques II, à ses malheurs et à son caractère. Plus tard, la guerre d'Amérique fait le principal sujet de la correspondance. Le résumé de cette masse de documents remplit 450 pages du tome XI, app. 5, de la *Comm. of hist. mss.*

Les mss. de la Chambre des lords, 1678-1688, ont trait spécialement à la conspiration papiste, aux récusants catholiques et au bill d'exclusion. L'acte d'*Habeas Corpus* y est aussi exposé en détail. Il est consolant de voir que plusieurs des bills protectionnistes contre l'importation du bétail d'Écosse et d'Irlande et contre l'importation des chandelles ont été rejetés grâce à l'intelligence supérieure des membres de la Chambre haute.

Le doyen de Winchester publie en ce moment une précieuse col-

lection de pièces d'archives de Winchester. Le n° 1 est un « Coutumier » pour le réfectoire de Saint-Swithun à Winchester donnant des détails très curieux sur la vie quotidienne des moines. Le chambrier, le président du réfectoire, l'aumônier, etc., chaque fonctionnaire de la congrégation, à son tour, devait se procurer, à ses frais, de la paille, des cierges, des nattes, des capuchons ; d'un autre côté, il avait certains profits tels que les raclures de sel, les vieilles litières de paille, les pommes invendables, etc., toutes ces choses étaient prévues à l'avance dans la méticuleuse économie du XIVe siècle. Ces détails animent le tableau. Le savant doyen G.-W. KITCHIN y ajoute un excellent glossaire. Le n° 2 est une charte d'Édouard III confirmant et étendant les privilèges de la foire de Saint-Gilles, 1349, pièce aussi précieuse et aussi intéressante que celle que nous venons de citer. Le doyen y a joint une très brillante introduction.

Le rapport du garde des Archives nationales pour 1886 a été moins volumineux qu'à l'ordinaire. L'inventaire des documents écossais dans les archives danoises a été continué à partir de 1550. Les papiers relatifs à l'emprisonnement de Bothwell en Danemark et aux requêtes faites pour obtenir son extradition sont nombreux, mais on ne peut en tirer aucun éclaircissement sur le mystère de la mort de Bothwell. La plupart de ces documents ont trait à des corsaires ou au moins à des pirates écossais ; les autres qui ont de l'intérêt concernent le mariage de Jacques VI avec une princesse danoise.

L'inventaire des papiers anglais des archives danoises comprend un supplément de documents de provenances diverses, 1548-1607. Là encore les plaintes contre les négociants et les pirates sont fréquentes ; plusieurs lettres d'Élisabeth ont été écrites sur ce sujet. Dans ce recueil on trouve cent six lettres de Charles Ier, 1625-1648, la dernière datée de sa prison de Newport et quelques-unes demandant des secours pour continuer la guerre civile. On y trouve des papiers divers allant de 1613 à 1659 qui contiennent entre autres le Journal de Rosencrantz (1640-1641), et plusieurs lettres de Milton. Il se termine par une série de lettres des rois de Danemark de 1625 à 1660.

La fin du rapport est entièrement consacrée au *Calendar of Patent Rolls* de M. HAYDON (sixième et septième années du règne d'Édouard Ier). Ce *Calendar* remplit aussi 200 pages du rapport de 1887. La tâche de mettre en ordre les premiers registres des rôles des lettres patentes a été courageusement entreprise par une partie du personnel des Archives. On a calculé que, si ce travail est poursuivi avec vigueur, les rôles antérieurs au règne d'Henri VIII seront abordables pour le public dans une centaine d'années.

Le *Calendar of French Rolls* a été continué jusqu'au règne de

Henri VI; il se rapporte principalement à la protection accordée par le roi aux personnes qui avaient servi dans la guerre de France; puis on y trouve des renseignements sur les visites d'inspection faites par les maisons mères des ordres monastiques étrangers dans les couvents et les monastères d'Angleterre; sur les négociations diplomatiques entre la France, l'Angleterre et la Bourgogne; sur les pèlerinages en terre sainte ou à Saint-Jacques de Compostelle; on y trouve aussi des autorisations accordées aux prisonniers français d'acquitter leurs rançons par leur travail et des lettres de procuration adressées à des Anglais étant pour affaires sur le continent.

Les règlements relatifs à l'entrepôt de Calais ont un intérêt tout particulier. La ville étant soumise à deux autorités indépendantes, de fréquentes dissensions éclataient entre les employés de l'entrepôt et le maire; on rencontre à chaque page dans ce recueil les règlements du commerce de la laine et d'autres produits à Calais et autres villes marchandes en Angleterre, ainsi que des licences pour les négociants de la Hanse et les colons flamands. On continue le recueil des documents diplomatiques (*Calendar of diplomatic documents*), l'un des plus importants qui ait été classé depuis longtemps.

Ouvrages divers. — On peut constater dès maintenant les résultats pratiques du huitième centenaire du Domesday-Book. Pendant huit cents ans, cet inappréciable document était resté obscur; les œuvres d'Homère même n'ont pas attendu si longtemps un commentateur. Il est évident que, déjà deux siècles après sa compilation, le Domesday-Book commençait à n'être plus compris; les ténèbres qui l'entouraient ne firent que s'épaissir jusqu'à il y a une quarantaine d'années. C'est alors que les travaux d'Ellis commencèrent à y jeter une vive lumière et récemment Eyton est devenu, grâce à ses études sur le Domesday, une véritable autorité en ces matières. Néanmoins, il y a encore quelques points de détail qui demandent une solution. Quelle était la forme et la dimension des mesures agraires : l'*acre*, la *virgata*, la *bovata*, la *hida?* Quelles différences y avait-il entre le *carucata* et la *hida?* Entre le *hundred* et le *wapentake?* Fallait-il deux, quatre, six ou huit bœufs pour l'attelage de la charrue? En quoi consistait exactement la différence entre le *geld* et le *danegeld?* Quelle était la base de répartition de l'impôt? Telles sont les questions de détails qu'ont étudiées les historiens qui ont pris part au dernier jubilé du Domesday. Le résultat de toutes ces investigations, quoique n'étant pas sans valeur, laisse cependant toutes ces questions plus ou moins ouvertes. Une des choses qui frappent le plus tout homme qui étudie le Domesday, c'est que les chiffres d'évaluation de chaque pro-

priété ne s'accordent que rarement lorsqu'on les additionne ensemble avec la somme totale, et aucune théorie n'a pu encore résoudre toutes les contradictions. Le système de champ communal ouvert à tous prévalut presque partout; mais, suivant la nature du sol, il varia entre une étendue de deux champs ou une étendue de trois champs, et le cadastre de chaque terre seigneuriale était arrangé de telle façon que les jachères n'étaient pas taxées. On se servait de deux mesures agraires différentes, la petite centaine normande et la grande centaine saxonne, de 120 acres, de sorte qu'il est rare qu'on sache exactement le nombre d'acres indiqué. Les étendues de terrain faisant partie de chaque propriété particulière ne formaient pas une masse compacte, mais se trouvaient séparées les unes des autres par de vastes champs, et c'est ainsi qu'elles passaient de père en fils; la répartition n'était pas égale pour tous, mais, en outre des fraudes commises par les pieux ecclésiastiques et les puissants barons normands, on favorisait certaines personnes pour diverses raisons : leur mérite personnel ou leur infortune, au nom de la sainte Église, à la suite d'incendie, de pillage, de dévastations ou d'inondations. M. Round a très heureusement éclairci les changements économiques qui eurent lieu dans chaque paroisse et il a recueilli dans une seule page de ce sec document plus de faits précieux qu'on ne pourrait en glaner dans bien des chroniques ampoulées[1].

Parmi les revues récemment fondées, l'*Archæological Review* semble être en bonne voie de succès. Dans le cadre étroit de leurs études, ses rédacteurs font preuve, dans les discussions sur des points d'érudition, d'une habileté et d'une connaissance des sources qui les rendent dignes de l'attention des hommes d'étude. La note de M. Round, par exemple, sur le changement du sceau royal sous Richard Ier, peut être citée comme une preuve de la pénétration de cet archéologue. Non seulement il rectifie une date en plaçant le changement de sceau en 1198 au lieu de 1194, mais il explique si clairement les motifs de ce changement et les circonstances qui en furent la cause déterminante que les commentaires des historiens depuis M. Stubbs jusqu'à Miss Norgate nous semblent bien inutiles. C'est ainsi que, par des faits isolés et futiles en apparence, un érudit peut prouver à quel point il est digne de confiance.

M. Moberley vient de publier, dans l'excellente collection des *Époques d'histoire moderne* (Longmans), un récit animé des règnes de Henri VII et de Henri VIII (*The early Tudors*). Il émet cependant une assertion qui serait étonnante, si elle était vraie. Lorsqu'à

1. *Domesday studies*, edited by P. Edward Dove. Vol. I. Longmans, 1888.

la chute de Wolsey les affaires allaient si mal, « Anne Boleyn, » dit M. Moberley, « parut vouloir se mettre à l'abri de la mauvaise fortune; créée marquise de Pembroke, elle se fit donner des propriétés qui devaient revenir à ses *descendants légitimes ou non*, comme si elle craignait, semble-t-il, de n'être plus bientôt qu'une maîtresse abandonnée. » Il n'y a pas trace d'une pareille assertion ni dans le livre de M. Paul Friedmann, ni dans les *Calendars of State Papers* publiés par M. Brewer. Nous avons examiné les actes de donation originaux rédigés dans les termes ordinaires : « Ob singulam, sinceram et intimam affectionem quam versus Annam gerimus, damus dictæ Annæ et heredibus suis masculis de corpore suo exeuntibus, etc. » Évidemment, la conclusion de M. Moberley est erronée et vient d'une fausse interprétation de la phrase que nous venons de citer. Autrement, cela jetterait une lumière toute nouvelle sur les rapports d'Anne Boleyn et de Henri VIII. M. Moberley fait preuve d'une grande netteté dans l'appréciation de la plupart des points douteux des deux règnes qu'il étudie, ce qui n'est pas inutile dans des livres de ce genre. Il n'y a plus maintenant que peu de lacunes à combler dans cette collection qui est précieuse surtout pour les étudiants.

Pourquoi et comment les Anglais ont-ils conquis et gardé la suprématie sur mer; ce sont là des questions qui, jusqu'à présent, ont excité aussi peu d'intérêt en Angleterre que sur le continent. C'est tout au plus si l'on connaît les héros de la marine anglaise; le peu que l'on sait sur les événements auxquels ils ont pris part a contribué à jeter sur eux un certain mystère et a fait de leurs exploits le thème ordinaire de la fiction et de la fantaisie. M. le capitaine Laughton, dans ses « Études navales[1], » se montre sévère pour la tendance à embellir l'histoire qui est, dit-il, particulière aux Français. Il fait cependant une honorable exception pour M. Jal. Le capitaine Laughton lui-même aborde son sujet dans un esprit de sévère critique et se montre très peu disposé à faire attention aux témoignages des vainqueurs; de là l'impression générale en lisant son livre que la plupart des batailles navales ont été rendues inutiles par l'ineptie des commandants et déshonorées par d'inutiles dépenses en hommes et en argent. Nous ne savons que peu de choses sur les exploits des marins; la plupart appartiennent au domaine de la fiction; quant au péculat, à la corruption, au gaspillage dans la marine nous n'en savons que trop long, ils ont passé en proverbe. Il est rare que, dans les batailles

1. *Studies in naval history; biographies.* Longmans, 1887.

navales, il se soit trouvé un vrai général, et la plupart d'entre elles ont été gagnées grâce à l'audace des marins. Le capitaine Laughton étudie tour à tour Jean de Vienne, Duquesne, Suffren, Fortunatus Wright, George Walker, Jean Bart, Duguay-Trouin, Thurot, Surcouf et Paul Jones, presque tous corsaires. Les commandants anglais étaient mauvais en général, mais les français étaient pires encore. Les mesures prises par Colbert pour infuser un sang nouveau à la marine française en y introduisant des cadets de bonne famille accentuèrent encore la tendance au désordre et à l'indiscipline qui a toujours caractérisé la marine française. Il y a cependant plusieurs exceptions parmi les Français, entre autres quelques-uns de ceux que le capitaine Laughton a choisis. Son livre contribuera puissamment à détruire la superstition qui veut que le génie maritime soit particulier à certaines nations. Les Anglais ont été plus d'une fois battus par Suffren qui, s'il avait été suffisamment soutenu par son gouvernement, aurait peut-être sauvé les Indes orientales. Les Anglais essuyèrent plusieurs échecs dans des combats sans importance par la simple force brutale, comme lorsque Duguay-Trouin, sur le *François*, captura les navires de guerre anglais le *Nonsuch* et le *Falcon*. Cependant, à partir de 1666, la suprématie anglaise n'a jamais éprouvé d'écrasante défaite. Il faut dire que, malgré ses défauts, l'administration de la marine anglaise n'a jamais été aussi mauvaise que celle des autres nations et que l'énergie des officiers, auxquels il a toujours été laissé une certaine initiative, a remédié à l'incapacité des chefs supérieurs. Le livre du capitaine Laughton est excellent de toutes façons. Son esprit critique ne l'entraîne pas à rabaisser son sujet; l'auréole légendaire qui enveloppait les grands noms s'est presque entièrement dissipée, mais, à la lumière de la vérité historique, ils ne deviennent que plus dignes de l'admiration des esprits impartiaux.

L'histoire d'Irlande continue à être un sujet inépuisable d'étude. Un des meilleurs ouvrages paru sur ce sujet depuis des années est, sans contredit, le livre de M. Richey[1], professeur d'histoire à l'université de Dublin et l'un des éditeurs des Anciennes lois irlandaises. La plupart des historiens irlandais, emportés par l'émotion que leur inspire le sujet et croyant ne s'appuyer que sur des faits indiscutables, se laissent aller à des exagérations de rhéteur qui aident peut-être un lecteur sympathique à mieux comprendre la vérité, mais leur attirent les sarcasmes cyniques du froid Saxon, dont le présent secrétaire

1. *A short History of the Irish People.* Longmans, 1887.

d'État est le type le plus achevé qui ait été au pouvoir depuis Burgleigh. M. Richey, quoique plein de pitié pour l'Irlande, sait manier l'ironie aussi bien que l'historien saxon, mais il n'imite pas l'anatomiste philosophe, pour lequel les souffrances des nations ne sont que des cas intéressants à étudier. Le cas de l'Irlande ne demande qu'à être clairement expliqué pour être compris. La difficulté a été jusqu'à présent d'amener les deux partis vainqueur et vaincu à la même manière de voir. A vrai dire, il y a des deux côtés un certain manque de bonne foi, et d'ailleurs la bonne foi, même sincère, ne suffit pas à établir la vérité, parce que, inconsciemment, on peut se laisser dominer par des idées généreuses mais erronées.

M. Richey est presque le premier écrivain qui ait fait entièrement fi de la rhétorique. Sans doute, il a ses opinions très arrêtées, mais elles ne percent pas, comme celles de Froude et d'autres historiens, à chaque question douteuse. Les recherches dans les archives ont été aussi complètes et approfondies que possible; s'il fait des citations, c'est toujours à propos.

Un seul exemple fera comprendre sa méthode. Il décrit l'Irlande en 1535 et la divise en trois parties : 1° la portion du pays soumise aux chefs indigènes et qu'habitaient les plus sauvages d'entre les Irlandais; 2° la portion sur laquelle régnaient les maisons normano-irlandaises; 3° l'enceinte anglaise, et pour chacune de ces divisions il puise ce qu'il avance aux mêmes sources. Les chefs indigènes et leurs partisans, groupés en tribus, n'avaient aucune idée d'un état de société supérieur au leur, dont l'indépendance ne pouvait cependant être conservée qu'au prix d'interminables querelles : « Ils se battent pour leur dîner, » dit un contemporain anglais, « et plusieurs d'entre eux perdent leurs têtes avant que leur souper leur soit servi. » Cette observation piquante est confirmée par l'analyse des Annales des Quatre Maîtres (1500-1535). Pendant cette période, 116 batailles furent livrées, sans compter celles auxquelles prit part le gouvernement anglais; 102 jeunes gens de bonne famille furent tués en combattant, 168 assassinés et beaucoup dans des circonstances particulièrement atroces; ajoutez à cela qu'il n'est question dans ces annales ni de promulgation de lois, ni de jugement rendu par des tribunaux, ni de la fondation d'aucune ville, église ou monastère; d'où une impression défavorable tout d'abord. Mais lorsqu'on examine l'état d'un district féodal dans la partie de l'Irlande soumise aux Normano-Irlandais, tel qu'il est décrit dans un rapport des commissaires anglais sur la situation du Munster en 1533, on voit que l'asservissement systématique des classes pauvres indigènes, pour la plupart cultivant le sol, ne leur laissait aucun lambeau d'indépendance. Le

récit des exactions qu'on y commettait est épouvantable et nous montre qu'on leur imposait toutes les taxes des tribus et toutes les charges féodales. Enfin, lorsqu'un homme puissant convoitait le franc-alleu d'un pauvre habitant des frontières et que celui-ci n'était pas disposé à céder sa propriété, le seigneur autorisait les Irlandais des frontières à piller et à ravager son bien jusqu'à ce qu'il eût été contraint de le vendre. C'est ce que disent les rapports anglais officiels. Remplacez les mots seigneurs et Irlandais des frontières par propriétaires fonciers, fonctionnaires extraordinaires ou agents du shériff, on croirait lire un journal du XIXe siècle. Mais la description faite par un baron du trésor irlandais en 1515 et, en 1533, par le conseil de l'*Enceinte*, la partie du pays qui seule jouissait alors du privilège de la loi anglaise et du gouvernement anglais, est bien plus épouvantable encore. Il faut la lire pour en comprendre l'importance. Malgré l'animosité féroce des tribus indigènes les unes contre les autres, les sacrifices personnels imposés à leurs partisans, les taxes qu'ils avaient à payer et leur perpétuel état de guerre et d'anarchie, les Irlandais les plus sauvages goûtaient cependant les douceurs de l'indépendance et de la liberté, car tout ce qu'ils donnaient, ils le donnaient librement et suivant un usage immémorial; aussi jouissaient-ils du vif sentiment de leur dévouement à leurs chefs et, de plus, de leur amour, étroit peut-être, mais intense, pour leur patrie. Cette vie d'agitation continuelle, odieuse au Saxon, convenait assez au caractère celte qui jouissait fièrement de cette liberté désordonnée et sans frein. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au siècle suivant la population celtique, pillée par les colons étrangers, opprimée par un gouvernement arbitraire et embarrassée par les subtilités de la justice anglaise..., en un mot devenue la victime « de la loi anglaise et du gouvernement anglais, » ait regardé en arrière à cette époque si troublée comme au bon vieux temps dont elle aurait bien désiré le retour; du moins, si les Irlandais se tuaient les uns les autres, ils n'étaient pas traqués et soumis à l'esclavage par une race plus puissante dont le triomphe, complet et définitif, n'était plus qu'une question de temps. Dans tous les documents qui sont cités depuis les temps les plus reculés, il est impossible de n'être pas frappé du parallélisme des différentes questions qui sont la cause des discordes entre les deux pays. Le thème est partout le même, les variantes sont sans fin et presque fatigantes. Certaines phrases écrites, il y a des siècles, nous semblent presque familières. En 1533, le conseil irlandais écrivait : « Quant à l'accusation de brutalité et de grossièreté dont on accable les habitants d'Irlande, on peut dire que certainement si la justice régnait chez ce peuple on le trouverait aussi civilisé, aussi sage, aussi policé, aussi

actif que n'importe quelle autre nation. » Ne dirait-on pas une citation d'un discours de M. Morley?

L'histoire de l'Irlande, dans ses relations avec l'Angleterre, ressemble à celle d'un animal d'ordre inférieur; il peut être percé de part en part sans être mortellement atteint. Telle est l'histoire de la période normande. Ensuite vient une période plus ignoble encore de cette histoire. C'est une époque d'ineptie, de folie, de corruption effroyable. Les féroces ordonnances qui déshonorent le code irlandais pendant tout le XIVe et le XVe siècle jusqu'à Henri VIII témoignent des honteux desseins d'un gouvernement qui fait appel, comme dernière ressource, à la vengeance privée pour réprimer les désordres publics. Nous arrivons enfin à la période anglaise. Les Anglais n'ayant pas réussi à conquérir ni à exterminer la race, il ne restait plus qu'un parti à prendre, c'était de l'absorber et de lui enlever sa nationalité. L'Irlande devait devenir une seconde Angleterre, non pas une Angleterre vivante, florissante, habitée par un peuple libre, gouvernée selon la loi établie du pays, soumise volontairement à un souverain constitutionnel, mais une Angleterre suivant le cœur des Tudors où le caprice et la volonté du monarque est la loi suprême, où chaque sujet, platement adulateur, change son credo politique et religieux, selon qu'il obéit à un souverain ou à un autre. Les sentiments les meilleurs et les plus nobles du caractère irlandais devaient être ainsi rabaissés ou éteints et le peuple anglais devait devenir le maître de l'Irlande. L'Autriche en Bohême, la Russie en Pologne ont eu les mêmes projets. Le peuple irlandais fut forcé de porter les vêtements à la mode des Anglais, de parler leur langue, d'adopter leurs usages, ainsi que leur religion et leurs mœurs politiques. Toutes les coutumes indigènes étaient proscrites. Il nous semble à peine croyable maintenant que les contemporains de Shakespeare, en cherchant à fondre deux races, aient trouvé que le meilleur moyen était d'introduire la tyrannie étrangère presque dans le foyer domestique. Il y a dans la plupart des situations douloureuses, même les plus tragiques, un côté comique : le spectacle d'une masse de catholiques irlandais faisant les répons à l'église anglaise comme un régiment de soldats recrutés par la presse a de quoi assurément exciter l'hilarité. Mais le caractère inintelligent d'une pareille mesure, quoique peut-être plus humiliant, n'est pas douloureusement tragique comme d'autres adoptés par l'*Anaconda* anglaise. L'Irlande a toujours pleuré sur des foyers en ruine, mais jamais on ne vit autant d'évictions et de massacres systématiques qu'aux temps d'Élisabeth et de Jacques; plusieurs des mélodies irlandaises les plus tristes datent de cette époque. Cette méthode n'a pas encore réussi à l'heure qu'il est. La race irlan-

daise refuse de se laisser absorber. Le XVIIIe siècle, si misérable au point de vue commercial, semble une vengeance des ignominies de la seconde période. De nos jours, une nouvelle ère a commencé. Après sept siècles, pendant lesquels la race dominante a épuisé tous les moyens de ruiner la race indigène, quelques libéraux avancés, illuminés tout à coup par une sorte de grâce, ont commencé à comprendre que le meilleur moyen d'établir une véritable union, que sept siècles de tyrannie n'avaient pu cimenter, c'était de permettre aux Irlandais d'avoir une justice impartiale, de développer leur commerce et de créer des intérêts communs. Si après cela il y a encore une question irlandaise, ce serait à croire que le mal est trop profond pour être guéri par une mesure législative.

M. Richey n'est allé que jusqu'à la fin de la période des Tudors, mais l'ensemble de la question est bien exposé et tout lecteur peut se rendre compte par lui-même des preuves de ce que l'auteur avance. C'est un excellent ouvrage.

L'histoire de la famille de Percy et le rôle joué par elle dans les guerres des frontières, le pays des ballades et du roman, est un sujet très séduisant pour tout écrivain. L'ouvrage de M. DE FONBLANQUE[1] est aussi magnifique qu'on peut le désirer : portraits, eaux-fortes, sceaux, etc.; cette histoire proprement dite de la famille est faite avec soin. Le dernier des Percy mourut en 1670 ; les présents possesseurs de leur titre sont les Smithson.

J.-G. BLACK.

1. *Annales of the House of Percy*. Privately printed.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Henry BRADLEY. **The Goths**, from the earliest times to the end of the gothic dominion in Spain. Londres, Fisher Unwin; New-York, Putnam, 1888. In-8°, IX-376 pages.

Ce livre fait partie d'une « Histoire des nations » qui compte déjà près de vingt volumes de même dimension que celui-ci. C'est une œuvre de vulgarisation; l'auteur le déclare dans sa préface. Après avoir lu consciencieusement les textes originaux, il a résumé les plus importants travaux sur la matière : Gibbon et Hodgkin, sans oublier Waitz ni Dahn. Le récit, bien divisé, est clair, attachant, le plus souvent exact[1]; mais on voudrait plus de détails sur les institutions des Goths en Italie, en Aquitaine et surtout en Espagne; il aurait fallu aussi mieux préciser la situation de ces barbares à l'égard de la population gallo-romaine : là en effet est la raison de leur éphémère domination.

Handelsrechnungen des Deutschen Ordens, publication de la Société pour l'histoire de la Prusse orientale et occidentale, faite par le docteur C. SATTLER. — 1 vol. in-8° (XLVI-629 p.). Leipzig, Duncker et Humblot, 1887.

L'Ordre Teutonique a été une institution à fins multiples, une des créations les plus complexes du complexe génie allemand. Ordre militaire et ecclésiastique, fondé en terre sainte pour soigner les chrétiens malades, et pour combattre les Sarrasins, il a été transporté sur les bords de la Vistule, y a établi une domination étendue sur de vastes territoires, enfin a ajouté à son triple caractère religieux, guerrier et politique, celui d'une corporation commerciale des plus prospères; ses chevaliers, d'abord uniquement destinés à la guerre et à tout ce qui la

1. Page 112, l'auteur indique « Moirey » comme le lieu où a été livrée aux Huns la bataille dite des Champs Catalauniques. Il a sans doute voulu dire « Méry-sur-Seine. » — Page 124. Il n'y a pas lieu d'hésiter sur le nom de la bataille livrée par Clovis aux Visigoths : c'est Vouillé (non Vouglé). — La planche qui regarde la page 337 contient des reproductions de joyaux visigothiques; elle a pour seule indication : « Couronnes gothiques. » Peut-être fallait-il dire qu'il s'agissait ici non de diadèmes royaux, mais de sortes de lustres appelés des « couronnes de lumière. »

concerne, sont devenus de puissants seigneurs et d'actifs négociants ; après avoir fait vœu de pauvreté, ils ont acquis des domaines immenses et ont amassé un trésor qui passait au xve siècle pour un des plus riches du monde.

Jusqu'à ces derniers temps, on s'est surtout occupé du rôle politique et militaire de l'Ordre Teutonique ; on a tiré parti des grandes collections des *Scriptores rerum prussicarum* ou des *Scriptores rerum polonicarum*, pour étudier les origines, les progrès, puis la décadence de l'Ordre. Rien de plus intéressant d'ailleurs que de voir Hermann de Salza s'emparer vers 1230 du pays de Culm, de suivre ses successeurs dans leurs conquêtes rapides en Prusse, et d'observer comment s'établit et se fortifie peu à peu au milieu des populations slaves cette colonie germanique ; c'est là un fait d'une portée redoutable pour l'avenir, et qui prépare, six siècles à l'avance, les partages et l'anéantissement de la Pologne. Sans doute, l'Ordre Teutonique est vaincu au xve siècle par les Polonais ; le Grand Maître, en attendant le duc de Prusse, devient le vassal des Jagellons, les Allemands sont battus par les Slaves dans cette première lutte. Mais la revanche de la Germanie sera prise plus tard par les véritables héritiers de l'Ordre Teutonique, par les Électeurs de Brandebourg, devenus ducs de Prusse.

Tels sont les faits qui ont tout naturellement attiré l'attention des historiens, soit allemands, soit français.

On a négligé, en général, tout un côté de la vie de l'Ordre, je veux dire l'essor industriel et commercial qu'il a pris au xive siècle et qui a fait de lui pendant quelque temps une grande corporation marchande, rivale de la Hanse. C'est par des travaux spéciaux sur ce point que M. Sattler a cherché, non sans succès, depuis une dizaine d'années, à renouveler l'histoire de l'Ordre Teutonique. Il a commencé par faire un article dans les *Hansische Geschichtsblätter* (année 1877. Leipzig, 1879) sur le *Commerce de l'Ordre Teutonique au temps de sa grande prospérité*, c'est-à-dire du milieu du xive siècle au premier quart du xve siècle ; il s'était servi pour ce travail des *Comptes commerciaux de l'Ordre*, conservés inédits aux Archives de Kœnigsberg ; ce sont ces *Comptes* mêmes qu'il publie aujourd'hui, ajoutant ainsi à l'énorme fonds de documents, qui est comme la matière première de l'histoire. Seulement, loin de se contenter, comme le font beaucoup de ses compatriotes, de publier ces matériaux bruts, M. S. les a utilisés à l'avance et mis en œuvre dans l'étude dont j'ai parlé. Les *Comptes commerciaux de l'Ordre* représentent une série de nomenclatures, où figurent les noms des villes avec lesquelles l'Ordre entretenait des relations de commerce, les noms des agents qu'il employait, la liste des produits échangés, le tableau des sommes déboursées ou rentrées, toute une statistique ; or, M. Sattler en a, dès 1877, donné la substance, il en a extrait les renseignements les plus précieux.

Aussi l'introduction qui précède les documents est-elle dans son ensemble sèche et aride ; c'est presque une répétition de son ancien

travail, et bien moins suggestive. Telle qu'elle est pourtant, cette introduction contient un exposé intéressant de l'organisation commerciale de l'Ordre Teutonique.

Après la conquête du pays des Borusses, l'Ordre devait être presque forcément poussé au commerce par l'abondance des redevances en nature qu'il recevait de ses sujets; mais il lui fallait une autorisation du pape. En 1263, le pape Urbain IV avait bien permis aux chevaliers de vendre leurs produits et d'en acheter d'autres à la place, mais en leur interdisant de faire ces échanges dans un but commercial, « *dummodo id causa negociandi non fiat.* » Cette restriction parut insupportable aux Grands Maîtres, surtout quand ils furent parvenus au XIVe siècle à l'apogée de leur puissance. C'est probablement alors que l'on fabriqua en Prusse une fausse bulle du pape Alexandre IV, datée de 1257, et permettant aux chevaliers, vu la pauvreté de l'Ordre, de se livrer au commerce; cette bulle apocryphe se trouve aux archives de Kœnigsberg; elle est peut-être l'œuvre du Grand Maître Werner von Orseln (1324-1330) qui paraît avoir établi l'organisation commerciale de l'Ordre. D'ailleurs ce n'est que pour la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe que l'on a des données précises sur cette organisation, les *Comptes* trouvés à Kœnigsberg ne se rapportant qu'à cette période.

Les *Schæffer* (de *schaffen,* créer, fournir) étaient les agents commerciaux par excellence de l'Ordre Teutonique. Il y avait deux *Grands Schæffer* (*Grossschæffer*), sorte de ministres du commerce, établis, l'un à Marienbourg, sous la surveillance du Grand Maître et du trésorier de l'Ordre, l'autre à Kœnigsberg, sous la surveillance du Grand Maréchal. Ces deux *Grands Schæffer* étaient chargés de diriger le commerce des deux principales espèces de produits dont disposait l'Ordre, les *céréales* et l'*ambre :* à Marienbourg, au débouché de la vallée de la Vistule, si fertile en moissons, était le centre du commerce des céréales que des vaisseaux de l'Ordre allaient porter jusqu'en Écosse ou en Espagne; à Kœnigsberg, sur les côtes du Samland, était le centre du commerce de l'ambre, très recherché surtout à Lubeck et en Flandre.

Au-dessous des *Grossschæffer* étaient de simples *Schæffer,* comme celui de Kœnigsberg (*Kœnigsberger Kleinschaeffer*) qui avait probablement sa résidence à Elbing. Enfin au-dessous des *Schæffer* venaient tous les employés de commerce subalternes, désignés en général sous le nom de *Knechte* (valets), mais se subdivisant en une foule de catégories : tels étaient, par exemple, les *Lieger,* directeurs de comptoirs à l'étranger, recevant un traitement annuel, ou s'occupant des affaires de l'Ordre moyennant le prêt d'un capital qu'ils faisaient valoir et devaient rendre quand ils quittaient le service de l'Ordre; il y avait aussi les *Wirthe* et les *Diener,* sortes de commis voyageurs.

En échange des produits exportés, les *Schæffer* recevaient de tous les pays d'Europe les denrées les plus diverses, et les entassaient dans de grands magasins, en particulier à Thorn, Elbing et Dantzig, leurs trois principales places de commerce en Prusse. Ils payaient à l'Ordre une

certaine redevance fixe : ainsi le *Grossschæffer* de Kœnigsberg devait à la Commanderie de la ville des marchandises pour la valeur de 1,800 marcs (le marc prussien équivalait alors à quatre ou cinq thalers); le reste, les *Schæffer* le vendaient aux Prussiens ou le débitaient à l'étranger.

Le commerce de l'Ordre Teutonique prit des proportions considérables à la fin du XIVe siècle : le *Grossschæffer* de Kœnigsberg disposait alors d'un capital commercial qui s'éleva à plus de 30,000 marcs, ce qui représentait environ 500,000 francs; somme énorme pour une époque où les capitaux étaient très rares. L'Ordre ne reculait d'ailleurs devant aucun moyen d'augmenter sa richesse, même pas devant le prêt à intérêt, si expressément interdit par l'Église; Michel Küchmeister, *Grossschæffer* de 1402 à 1404, prêtait ouvertement à 8 et 10 %.

La rapacité et les exactions des agents commerciaux de l'Ordre furent une des causes multiples de sa ruine au XVe siècle; sans doute, il y eut des motifs plus graves : la domination de l'Ordre Teutonique qui avait été justifiée par ses services, par la croisade continuelle contre les païens limitrophes, n'avait plus de raison d'être depuis la conversion au christianisme des Lithuaniens, achevée en 1386; la licence et les violences des chevaliers les avaient fait détester par les Prussiens; mais les efforts qu'ils firent pour accaparer tout le commerce du pays achevèrent de les brouiller avec leurs sujets : déjà, au XIVe siècle, l'Ordre avait en quelque sorte un monopole pour le commerce des céréales et de l'ambre; au commencement du XVe siècle, il voulut s'emparer du commerce de la laine; les villes prussiennes, véritables républiques commerçantes, résistèrent avec énergie à ces empiétements d'une caste étrangère, qui semblait n'user de son pouvoir que pour exploiter le pays. — Ainsi l'extension même du commerce de l'Ordre, qui avait fait un moment sa richesse et sa force, fut une des causes de sa chute.

Telle est, en quelques mots, l'histoire commerciale de l'Ordre Teutonique.

Quant aux documents mêmes publiés par M. S., ils sont au nombre de *seize :* quatre livres de *Comptes* des *Grossschæffer* de Marienbourg, neuf de ceux de Kœnigsberg et trois des *Lieger* de Flandre, tous du reste ne se rapportant qu'aux années comprises entre 1391 et 1434. Les principaux de ces documents, par exemple le livre de comptes de Michel Küchmeister (1402-1404), sont publiés *in extenso;* il n'est donné que des extraits des autres. Des énumérations et des chiffres, tel est le fond commun de tous.

La langue est assez difficile à comprendre à cause de ses archaïsmes; aussi M. S. a-t-il fait suivre sa publication d'un vocabulaire explicatif. Malheureusement ce vocabulaire est fort incomplet, et, de plus, il est si mal conçu qu'il faut souvent deviner d'abord la forme moderne d'un mot pour le trouver dans le dictionnaire; c'est ainsi qu'on cherchera vainement à la lettre C le mot *czyn* (étain), que l'on rencontre à plusieurs reprises dans les documents, notamment p. 69, l. 12; il faut deviner

que *czyn* = *zinn* et chercher à la lettre Z ; alors à la suite de *zinn*, on trouve la forme ancienne *czyn*.

Un autre reproche que l'on peut adresser à M. S., c'est de nous avoir dans son introduction exposé, d'une façon trop vague et trop confuse, la différence des monnaies, poids et mesures de tout genre que mentionnent les documents.

Enfin une observation générale, qui n'est pas une critique, mais qui pourtant n'est pas inutile à faire, c'est que la publication des *Comptes commerciaux de l'Ordre Teutonique*, quelque intéressante qu'elle soit, ne peut guère servir de point de départ à une étude nouvelle et originale, M. Sattler ayant tiré à l'avance de ces documents à peu près tout ce qui y était contenu d'important. Les comptes de l'Ordre, publiés à la suite des travaux de M. Sattler, doivent être avant tout regardés comme les preuves, et, en quelque sorte, comme les *pièces justificatives* de ses aperçus et de ses conclusions.

A. WADDINGTON.

H. LONCHAY. **De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle.** Bruxelles, Hayez, 1888. XIV-232 p.

La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique avait mis au concours la question suivante : quelle fut l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle?

Cette intéressante question était d'autant mieux choisie que, si nous possédons un certain nombre de monographies importantes sur l'histoire interne de la principauté épiscopale, les rapports de Liège avec les Pays-Bas et sa politique étrangère, en général, n'avaient guère été étudiés que d'une manière sommaire et souvent inexacte. Ceci s'explique facilement, si l'on se rappelle que, pendant bien longtemps, les archives de la chancellerie des Pays-Bas à Bruxelles et du Conseil privé des princes-évêques à Liège sont restées inaccessibles. C'est ainsi que la plupart des documents relatifs au XVIe siècle étaient encore inédits.

M. Lonchay, déjà connu par de consciencieuses études sur l'Inquisition au pays de Liège, a écrit un mémoire que l'Académie a couronné.

A la fin du XVe siècle, la politique de Charles le Téméraire à l'égard des Liégeois avait été aussi maladroite que cruelle. A l'époque où Maximilien luttait contre Louis XI, la principauté de Liège, enclavée dans les Pays-Bas, voisine de la France et de la Gueldre, se trouvait dans une situation critique. Elle pouvait, en raison de sa position géographique, être entraînée dans le parti d'un des belligérants et devenir le champ clos où se combattraient les ambitions rivales des États limitrophes.

Les secrètes inclinations des Liégeois les portaient à suivre la bannière française, mais le souvenir des perfidies de Louis XI mettait les

patriotes les plus prudents en garde contre les avances d'un voisin déloyal. Une union avec les Pays-Bas semblait plus naturelle; c'était avec ces contrées que les Liégeois entretenaient les rapports commerciaux les plus importants. Leur territoire était partout circonscrit par les Etats néerlandais et les esprits éclairés devaient prévoir qu'un jour les villes de la Meuse seraient englobées dans les Pays-Bas. Ne valait-il pas mieux dès lors prévenir ce danger en s'attachant aux destinées de la Flandre et du Brabant? Mais ces considérations politiques ne pouvaient effacer le souvenir des horribles catastrophes de Dinant et de Liège ni vaincre les répugnances que faisait naître l'idée d'une confédération avec Philippe le Beau. Puisque l'alliance des Pays-Bas et celle de la France semblaient également impraticables, il ne restait aux Liégeois qu'une issue : la neutralité. Cette neutralité fut solennellement adoptée dans une réunion des *Trois-États* liégeois, en 1492, et reconnue par les souverains voisins, Maximilien et Charles VIII; les Liégeois obtinrent, en outre, de ces princes la faveur de pouvoir commercer dans leurs pays, même en temps de guerre. Louis XII s'efforça de se concilier la bienveillance des Liégeois et de leurs princes. François Ier eut le tort de ne pas suivre la même ligne de conduite. Il ne comprit pas l'importance de l'amitié des évêques de Liège et froissa l'amour-propre des La Marck en retirant à Robert, prince de Sedan, le commandement de sa compagnie et en n'intervenant pas auprès de la Curie pour faire obtenir à Érard le chapeau de cardinal.

Marguerite d'Autriche, l'ennemie acharnée de la France, profita de cette faute et s'empressa de contracter avec Érard et Robert de la Marck une alliance défensive par le traité de Saint-Trond en 1518. Il est facile de saisir l'avantage que ce traité procurait à Charles-Quint : la possession de la vallée de la Meuse lui ménageait une route directe vers la France et lui permettait de couper toute communication entre ce pays, la basse Allemagne et la Gueldre. De son côté, Érard de la Marck jugeait bien la situation; il prévoyait la fortune grandissante des Habsbourgs, il se disait que la neutralité d'un petit pays, dans le duel qu'allaient se livrer Charles et François Ier, était une véritable utopie; la situation géographique et les intérêts économiques de sa principauté lui commandaient, en quelque sorte, l'alliance avec les Pays-Bas. Là ne se bornèrent pas les négociations; en même temps que le traité de Saint-Trond, fut conclu un arrangement secret. Les termes de ce dernier étaient jusqu'à présent demeurés inconnus; M. Lonchay l'a découvert aux archives de Bruxelles. Érard de la Marck, en échange de hautes dignités ecclésiastiques et d'avantages pécuniaires considérables, contractait avec Charles une alliance offensive et défensive, s'engageait à ne résigner son évêché et à ne prendre un coadjuteur qu'après un accord préalable; enfin, s'il venait à décéder, le souverain des Pays-Bas pouvait occuper les places fortes de la principauté.

Naturellement, Érard contribua de tout son pouvoir à faire élire Charles empereur. Il se montra plus reconnaissant que son frère Robert;

celui-ci, en effet, retourna bientôt dans le parti de François Ier et eut même l'audace, en vrai La Marck, de faire provoquer Charles-Quint en pleine diète de Worms. Cette conduite lui coûta la forteresse de Bouillon, qui fut restituée à l'évêque de Liège. Érard reçut, en outre, pour prix de sa fidélité, l'archevêché de Valence et le chapeau de cardinal. L'empereur obtint donc par sa diplomatie ce que de brillantes victoires n'avaient pas donné à ses ancêtres bourguignons : la sécurité des provinces méridionales des Pays-Bas. Que fût-il advenu de notre pays, si les Liégeois eussent tendu la main aux Gueldrois? Les Pays-Bas auraient été déchirés par la guerre civile envahis par la France, et l'union des XVII États, qui s'acheva quelques années plus tard, eût été probablement compromise.

D'autre part, l'alliance de 1518 procura des avantages réels aux Liégeois. N'étant plus ballottés entre les influences étrangères, ils purent poursuivre une politique extérieure nettement définie par le traité de Saint-Trond. Charles-Quint leur fournit une protection efficace contre les entreprises de la France, et, d'autre part, c'est ce traité qui sauva probablement Liège du sort d'Utrecht, où l'évêque ne conserva que le pouvoir spirituel après que Charles eut sécularisé sa principauté.

C'est l'histoire de cette alliance que M. Lonchay poursuit à travers le XVIe siècle jusqu'à la fin du règne de Philippe II. Cette histoire est faite avec beaucoup de soin d'après les documents imprimés et surtout d'après la précieuse collection des *Papiers d'État et de l'Audience,* un des fonds les plus riches du dépôt des Archives du royaume à Bruxelles[1].

Il y a dans le mémoire de M. Lonchay deux chapitres particulièrement importants et pleins de révélations inattendues; l'un est consacré à Marie de Hongrie et Corneille de Berghes; l'autre relate la conspiration des La Marck. Corneille de Berghes, le successeur d'Érard de la Marck, descendit du trône après un règne de six ans. Cette brusque abdication d'un prélat que Charles-Quint avait fait nommer coadjuteur d'Érard avait jusqu'ici intrigué tous les écrivains liégeois. On ignorait

1. C'est dans cette collection que se trouvent toutes les correspondances diplomatiques des souverains des Pays-Bas au XVIe siècle. La Belgique n'en a conservé qu'une partie; un grand nombre de pièces ont été emportées en 1794 par le gouvernement autrichien et déposées dans les archives impériales de Vienne. Le gouvernement belge a obtenu récemment des copies des documents les plus précieux. Jusqu'ici, cette collection, d'une richesse incomparable, a été trop peu étudiée par nos historiens. La Commission royale d'histoire n'a publié qu'une minime partie des documents de la deuxième moitié du siècle et ceux qui se rapportent au règne de Charles-Quint sont encore inédits. Ch. Lanz, dans sa *Correspondenz des Kaisers Karel V,* n'a reproduit que les pièces relatives à la politique générale de l'empereur. M. de Marneffe compte publier tous les documents intéressant la politique des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle. Il vient de faire paraître son premier volume dans la *Collection des bibliophiles liégeois.* Ce volume comprend, éditées avec beaucoup de soin, toutes les pièces relatives au règne d'Érard de la Marck (1506-1538).

que ce prince n'avait accepté qu'à contre-cœur le gouvernement de la principauté. Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, dut envoyer Florent d'Egmont, comte de Buren, et Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or, pour obtenir du capricieux prélat qu'il se rendît à Liège et s'y fît inaugurer. Corneille de Berghes se résigna, mais en se promettant de rentrer dans la vie privée à la première occasion. Son administration fut des plus malheureuses. Sans l'énergique surveillance de la cour de Bruxelles, la principauté fût devenue un fief de la France. C'était le moment où le nouveau duc de Gueldre, Guillaume de Clèves, s'alliait à François Ier et se préparait à envahir le Brabant; c'était aussi le moment où l'ambitieux Guillaume de la Marck intriguait pour chasser Corneille de Berghes et monter sur le trône épiscopal de Liège. Ce Guillaume de la Marck, chanoine de la cathédrale de Saint-Lambert et seigneur de Seraing-le-Château, était le petit-cousin de l'évêque précédent, Érard de la Marck, et le petit-fils du fameux Sanglier des Ardennes. Ambitieux comme tous les La Marck, il ne pouvait pardonner à Corneille de Berghes d'avoir obtenu une dignité qui lui semblait destinée. Soutenu par la France, il ourdit une conspiration dans laquelle plusieurs parents de l'ambitieux seigneur furent compromis et qui échoua. Plusieurs conjurés d'infime condition furent exécutés à Liège, mais les vrais auteurs s'échappèrent. Ce fut le conseiller d'État Charles Boisot, l'habile diplomate dont M. Rahlenbeck a récemment raconté la mission à Metz[1], qui dirigea avec les autorités liégeoises l'enquête ordonnée par Charles-Quint. Les dépêches que Boisot adressa à cette occasion à Marie de Hongrie et à l'empereur sont aux Archives du royaume à Bruxelles. M. Lonchay les a publiées in extenso dans ses pièces justificatives. Elles sont des plus importantes pour l'histoire de Liège au milieu du XVIe siècle, car elles nous font connaître un épisode des plus curieux des annales de la vieille principauté, épisode qui a été très mal exposé par les chroniqueurs contemporains.

En résumé, conclut M. Lonchay, l'attitude que les souverains des Pays-Bas observèrent au XVIe siècle à l'égard du pays de Liège entraîna l'abandon de cette politique impitoyable, trop longtemps pratiquée par les ducs de Bourgogne. L'ambition de Charles-Quint et de Philippe II de consolider et d'agrandir leur autorité aux Pays-Bas fut contenue par la nécessité où ils se trouvèrent de ménager les Liégeois devenus leurs alliés. Cette nécessité fut admirablement comprise par les conseillers de Charles-Quint et de Philippe II, et leur clairvoyance créa une situation nouvelle, aussi avantageuse aux Liégeois qu'aux Pays-Bas. Sans doute, les Liégeois furent quelquefois blessés dans leur amour-propre par leurs puissants alliés; sans doute, leur pays fut souvent pillé sans merci par la soldatesque espagnole, et dans leurs transactions avec la chancellerie des Pays-Bas ils n'obtinrent pas toujours les dédommagements auxquels ils avaient droit, mais ces malheurs, inévitables à une époque

1. Rahlenbeck, *Metz et Thionville*. Bruxelles, 1881.

de troubles, ne compromirent pas l'indépendance de la petite principauté. Habilement dirigée par ses évêques, et forte des circonstances qui rendaient son alliance nécessaire à son puissant voisin, elle échappa aux crises aiguës qui déchirèrent les Pays-Bas. Les communes conservèrent leurs libertés séculaires, les privilèges des bourgeois en matière judiciaire furent même augmentés; en un mot, le pays de Liège fut moins éprouvé que le Brabant ou la Flandre. C'est ce qui nous explique pourquoi ce petit territoire témoigna pendant les siècles suivants d'une vitalité intellectuelle et d'une énergie populaire qui contrastent singulièrement avec la décadence morale dont souffraient déjà les Pays-Bas à la fin du XVIe siècle.

Le mémoire de M. Lonchay est bien écrit, d'un style sobre et clair, avec une simplicité sans sécheresse; enfin la louable impartialité dont l'auteur s'est fait une loi n'enlève à son récit ni la vie ni l'intérêt.

Eugène HUBERT.

Handel und Industrie der Stadt Basel, Zunftwesen und Wirthschaftsgeschichte bis zum Ende des XVII. Jahrhunderts von Traugott GEERING. Basel, Félix Schneider, 1886. In-8°, XXVI-678 pages.

Bâle est une des métropoles de l'industrie et du commerce en Europe, et les économistes, comme les historiens, sont redevables à M. Tr. Geering de leur avoir appris comment il l'est devenu.

A l'origine, le travail manuel était servile. C'était l'évêque qui faisait ouvrer par ses serfs les produits et les matières premières de ses domaines. Le *villicus* les répartissait entre eux, et, une fois transformés par leur main-d'œuvre, il livrait à la vente ce que la cour de l'évêque ou les habitants du domaine n'en consommaient pas. Mais quand, au Xe, au XIe siècle, l'évêque devint un prince de l'Empire, le suzerain d'une grande commune, dont il partageait le gouvernement avec ses officiers et avec la noblesse locale, il renonça à cette organisation rudimentaire du travail. Les serfs furent affranchis et autorisés à ouvrer les matières premières que bon leur semblait, et à se constituer en confréries, en corporations. Ainsi groupés, ils formèrent bientôt, entre les mains de l'évêque, contrepoids à l'influence des patriciens, et, de concessions en concessions, ils finirent par conquérir une part de plus en plus importante de l'administration de la cité. Une fois arrivés au pouvoir, le premier souci de ces artisans fut de s'assurer le monopole du travail, de le limiter aux besoins du marché local et d'écarter les concurrents, soit en refusant de les admettre aux droits de bourgeoisie, soit en frappant leurs importations de droits prohibitifs. Sous ce régime, tout le monde vivait chichement au jour le jour, sous le niveau commun de cette démocratie routinière, sans autre ambition, après avoir pourvu, tant bien que mal, à ses besoins élémentaires, que de s'assurer, après sa mort, les prières de

la confrérie dont on faisait partie. Il n'en fut pas autrement dans toutes les communes, villes libres ou impériales, où le travail corporatif devint prépondérant.

Heureusement pour Bâle, sa situation géographique à l'issue des passages des Alpes et du Jura, au haut de la vallée du Rhin, le préserva de cette atrophie. A côté de ses corps de métiers, il eut ses corps de marchands, par l'intermédiaire desquels se faisait l'échange des produits de l'Italie, de la France et de l'Espagne contre ceux du Nord. Ensuite le concile, qui fit un instant de ce simple chef-lieu de diocèse la capitale de la chrétienté, contribua à son tour à donner une nouvelle impulsion à ses mœurs sans confortable et sans élégance. Plus tard, quand les pères du concile se furent dispersés, le pape Pie II fonda l'Université, pour apprendre à cette petite bourgeoisie que l'homme pouvait aussi peu se passer d'études que de pain.

Enfin, presque simultanément, deux professions qui pourvoyaient à la circulation des idées et ne pouvaient prospérer qu'à la condition de produire pour le marché universel, et en faveur desquelles les anciens corps de métiers renoncèrent à appliquer leur système restrictif, la papeterie et l'imprimerie, leur donnèrent une première intuition de ce que serait un jour le travail libre.

Devenu riche par son commerce et par son industrie, Bâle s'était peu à peu affranchi des droits fiscaux de l'évêque et arrondi aux dépens de son temporel. En complétant son émancipation, la Réforme en fit un lieu d'asile pour tous les réfugiés, à qui, dans les pays de race latine, on refusait le libre exercice de leur culte. Ce sont ces étrangers qui ont introduit, avec les besoins et les habitudes d'une civilisation plus raffinée, la passementerie, la bonneterie, les manufactures de soie et de rubans, qui firent de Bâle la rivale de Gênes et de Florence, de Lyon et de Paris; ce sont eux qui ont supplanté l'industrie française, pendant que les guerres de Louis XIV lui fermaient les marchés de l'Allemagne; ce sont eux dont les descendants forment aujourd'hui la haute bourgeoisie où se perpétue l'esprit municipal.

Aux prises avec des éléments pareils, il ne fut plus possible à la vieille démocratie corporative de soutenir la lutte. Vainement essaya-t-elle de se réserver le marché local, de conjurer l'emploi des machines et de la main-d'œuvre du dehors, d'appeler à la rescousse le puissant compagnonnage qui avait la prétention de dicter la loi à l'Allemagne entière : elle était débordée de toutes parts et réduite à capituler devant la prépondérance du capital, devant la loi de l'offre et de la demande, devant la grande industrie, devant les grandes affaires.

Bâle a obéi à une loi inéluctable. Partout où l'on ne s'y est pas conformé, on en a été puni par la ruine et la déchéance. Mais si cette évolution a été le grand artisan du progrès économique, elle n'en fut pas moins désastreuse pour les faibles et les déshérités. A n'en pas douter, la conception que le moyen âge se faisait de la répartition des produits leur était plus favorable avec sa tendance au nivellement de

toutes les classes laborieuses. Aujourd'hui, sauf dans quelques métiers primitifs, qu'il peut exercer sans grande avance de fonds, l'ouvrier n'est plus qu'un simple adjuvant d'un formidable outillage. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'en échappant au lien corporatif, il a cessé de bénéficier des œuvres de prévoyance que la corporation avait créées. Ce fut l'origine du prolétariat, qui, à Bâle, remonte à l'introduction de l'imprimerie et de la papeterie, qui est devenu la plaie de la société moderne et l'objet des plus poignantes préoccupations, aussi bien chez les patrons que chez les gouvernants.

Cette transformation du travail, qui, à Bâle, a duré du XIIe au XVIIIe siècle, a soulevé tous les problèmes qui s'agitent encore de notre temps. Elle valait la peine d'être racontée. Si je crois avoir fidèlement reproduit les déductions de l'auteur, je n'en regrette pas moins d'avoir dû passer sur les faits dont il les appuie. Il me parait difficile d'être mieux informé qu'il l'est. En étudiant son livre, on est confondu de la masse énorme de matériaux qu'il a mis en œuvre. Ce n'est pas seulement, *a posteriori*, un cours complet d'économie sociale : c'est de plus une excellente introduction à l'histoire générale du moyen âge. Mais pourquoi faut-il que des monuments pareils pèchent si souvent par la composition et par l'aménagement ? Pourquoi traiter le lecteur comme s'il était au courant de toutes les lectures de l'auteur, comme s'il avait sous la main tous les livres dont lui-même s'est servi ?

X. MOSSMANN.

Histoire de la Hongrie sous Joseph II, par Henri MARCZALI. Magyarország tœrténete II József Korában. 3 vol. Budapest, 1882-1888.

De l'œuvre remarquable que je me propose de présenter, le troisième volume vient de paraître, et, avec celui-ci, l'auteur a achevé une des meilleures œuvres de l'historiographie hongroise. Rarement on a encore exposé avec un sens historique aussi pénétrant une époque de l'histoire de la Hongrie ; rarement on a soulevé et débattu autant de questions de politique et de civilisation dans un ouvrage historique hongrois ; jamais on n'a encore employé dans la littérature hongroise un si grand nombre de documents inédits pour éclairer l'histoire de dix ans.

Il n'entre pas dans mon dessein de disserter à ce propos sur cette époque à jamais mémorable ; je ne réussirais guère à faire ressortir en quelques lignes tout ce qui est important ; je me bornerai à dire comment le sujet a été traité par l'auteur, qui a débuté par « les Sources de l'histoire de la Hongrie sous les Arpads, » ouvrage de mérite dont la *Revue historique* a parlé jadis (XX, 247).

M. Marczali ne fait pas de l'histoire narrative. Il ne nous émeut pas par des récits étendus et animés ; il ne nous charme pas par des peintures imagées : la nature de son talent s'y prête peu. Au lieu de racon-

ter, il expose; au lieu de dépeindre, il explique. Toute sa force consiste en cela. Il montre les causes, il analyse leurs effets et réussit presque toujours à y apporter une nouvelle lumière. A coup sûr, les incidents de l'histoire, les événements l'intéressent, mais pas autant que leurs enchaînements; aussi suppose-t-il un lecteur connaissant les faits, mais ignorant les causes cachées. Ces causes varient naturellement dans l'histoire. Les grands combats de la force conservatrice de l'ancien régime hongrois avec les principes politiques de ce hardi et obstiné réformateur, qui ne se fit jamais couronner roi de Hongrie, préoccupent surtout l'historien; il ne cherche pas les auteurs des fautes commises, il tâche de trouver dans les situations les raisons de l'insuccès.

On sait qu'avec la Belgique, qu'il voulait échanger pour la Bavière, c'est surtout la Hongrie qui fut la cause de l'échec des réformes projetées par Joseph II. Sans la résistance de ces deux pays, la fondation d'un grand empire centralisé aurait pu réussir. Mais les temps n'étaient pas propices pour que l'autorité royale seule pût réaliser ces réformes sans le consentement et le concours des peuples. Le souverain, convaincu de la justesse de ses intentions, ne connaissait pas aussi bien les droits de ses peuples que ses propres devoirs. Avec une activité et une énergie qu'on n'avait pas rencontrées sur le trône depuis Mathias Corvin, il chercha dans l'intérêt public à soumettre et unifier toutes les nations, en négligeant les différences survenues entre elles : il voulut établir un État puissant et florissant avec une langue unique, des lois uniformes et l'obligation pour tous indistinctement de supporter les charges publiques.

La Hongrie devait être radicalement transformée. Cependant cette nation était fortement attachée à sa constitution et à sa langue, la noblesse à sa liberté et à son exemption d'impôts, enfin le clergé catholique à sa position prédominante. Joseph attaqua successivement ces diverses institutions. Il cessa de convoquer les diètes; il anéantit par des ordonnances tout ce qui restait de l'ancienne indépendance. Il désirait abolir les corvées; il fit dresser le cadastre du pays, ordonna le recensement de la population dans le but caché d'imposer un jour la noblesse comme le peuple. Par l'Édit de tolérance, il aplanit le chemin pour la liberté des cultes : il rendit le clergé indépendant de Rome; il supprima certains ordres religieux et dota avec leurs propriétés la caisse de l'instruction publique et le clergé séculier, soumis à l'État. Cependant la nation hongroise, habituée depuis des siècles à la défense et au maintien de ses institutions, réussit d'autant plus facilement à empêcher l'exécution des desseins de l'empereur qu'elle ne croyait point au bienfait de ses réformes et ne vit que des essais d'absolutisme dans la violence des procédés de Joseph.

Pendant les dix ans de son règne, la Hongrie s'oppose continuellement à ses réformes. Elle met son honneur à demeurer fidèle à sa langue et à son ancienne indépendance. Eh bien! la méthode de l'auteur dédaigne de nous présenter les principaux chefs de cette résistance, de nous

dévoiler leurs angoisses, leurs projets, l'intérieur de leurs âmes. Il penche vers les généralités et ne s'occupe que des intérêts qui poussaient toutes les classes de la société hongroise à s'opposer aux réformes radicales de l'empereur. Chez lui les hommes sont loin d'être les auteurs des événements, ils ne sont que les instruments et les symptômes des causes générales. Il s'ensuit que M. Marczali, au lieu de consacrer une attention spéciale aux hommes dirigeants, ne s'occupe que des causes générales d'ordre politique, social et économique. Il ne fait d'exception que pour l'empereur, et à juste titre. Je me hâte cependant de remarquer qu'il n'a pas trop modifié le portrait sous lequel on se le figure généralement. Caractère inflexible, Joseph II est constamment le philosophe sur le trône, imbu des doctrines rationalistes des philosophes et des économistes français. Le Habsbourg ne se trahit chez lui que dans sa politique extérieure. Ce que l'auteur ajoute au portrait connu et fait ressortir en plusieurs endroits, c'est la remarque très juste que ce souverain, libéral et démocratique dans toute sa politique intérieure, est doublé d'un soldat. En effet, Joseph passa toute sa jeunesse sous les armes, et le penchant lui resta pour toute sa vie de vouloir introduire une discipline rigoureuse, quasi-militaire, dans l'exécution de tous ses projets. De là cette apparente contradiction entre l'humanité de ses intentions et la violence de ses procédés.

Voici en quelques mots le plan de l'ouvrage : dans le premier volume (dont la seconde édition est déjà épuisée) l'auteur décrit l'état de la Hongrie en 1780, lors de l'avènement de Joseph II. Il ne faut pas croire cependant que ce volume soit sous forme d'histoire une statistique faite après coup. Quand il nous parle de la structure de la société, de la situation dans laquelle les diverses religions se trouvaient, de l'état économique du pays, de l'administration, de la justice, il insiste surtout sur les causes historiques qui produisirent cet état de choses. Puis, dans les deux volumes suivants, il nous fait voir une à une les différentes réformes ecclésiastiques, politiques, administratives et financières, très logiques dans leur ensemble et très ressemblantes par leur sort commun : l'échec. D'une part, les efforts extraordinaires de Joseph pour vaincre la résistance, d'autre part, l'impassibilité des hautes autorités nationales et des comitats sont le terrain favori de l'auteur. Quant aux premiers, je ne puis passer sous silence que, pour M. Marczali, l'empereur n'est que l'incarnation d'un système, une abstraction, et j'attribue à cette cause qu'il a souvent simplifié des questions très compliquées en réalité. Il aime à démontrer que tout ce que l'empereur faisait et désirait était un *postulatum* de son système politique. Mais, en fait, sa volonté arbitraire est loin d'avoir été toujours le motif exclusif de ses réformes ou de ses décisions. Plusieurs de ces réformes étaient nécessitées par les circonstances et n'avaient l'air d'être arbitraires que par le mode illégal et violent de leur application. Je citerai un exemple. A propos de la guerre contre les Turcs, l'auteur prétend

« qu'il semblait que Joseph II voulût prouver une fois de plus que sa volonté n'avait pas de bornes ; il jetait de nouvelles matières dissolvantes, la guerre, dans le chaos des substances putrides, en pleine décomposition et agitées par son activité révolutionnaire. » Je pense que c'est aller trop loin. L'empereur n'était pas un souverain insensé de l'ancienne Perse, il avait des causes plus sérieuses pour cette grande entreprise, — d'ailleurs si funeste pour lui, — que de vouloir prouver son pouvoir absolu. Je dirais même qu'excepté sa mère, Marie-Thérèse, aucun souverain jusqu'alors n'était plus versé dans l'art de transiger avec la nécessité : les plaintes continuelles dont toute sa correspondance officielle et privée abonde, le prouvent assez. En général, Joseph n'est pas obsédé par les idées courantes de son époque, comme l'auteur incline à le croire, en ne voyant en lui qu'un système personnifié. Rien n'est plus dangereux pour l'historien que de subordonner quoi que ce soit à une idée préconçue, et la méthode de l'auteur, appuyée sur de pures abstractions, mène droit à ce danger. Danger double chez un écrivain d'esprit tel que M. Marczali.

Un critique ultra-rigoureux pourrait encore lui reprocher un grand nombre de détails mal vus ou faussement appréciés, des lacunes graves dans certains raisonnements. C'est réellement regrettable, non seulement parce que ces légers défauts portent préjudice à l'œuvre de M. Marczali et en diminuent la valeur, mais encore parce qu'ils fournissent matière aux critiques prévenus ou étroits, incapables de comprendre et de rendre justice à la haute importance, à la grande beauté de certaines idées émises par l'auteur. Ces défauts nous semblent plutôt provenir de sa méthode et surtout, en ce qui concerne les détails, de la rapidité avec laquelle il a rédigé son travail. Ils expliquent, du reste, pourquoi une partie du public s'est laissé entraîner par les détracteurs de l'œuvre si remarquable de M. Marczali. C'est le cas d'ailleurs de ne pas oublier que plus un ouvrage est excellent, mieux il supporte un examen rigoureux.

History of the formation of the Constitution of the United States of America, by George Bancroft. 2 vol. in-8°, 1884. New-York, Appleton, xxiv-520 et xiv-501 pages in-8°. Prix : 2 d. 50 c. chacun.

Ces deux volumes peuvent être considérés comme la suite des dix volumes que M. Bancroft a déjà consacrés à « l'Histoire des États-Unis jusqu'à la fin de la guerre de l'Indépendance » et qui représentent près d'un demi-siècle de travail et de recherches (1834-1874). Ils constituent cependant une œuvre distincte, ayant pour objet d'exposer « la formation de la constitution fédérale jusqu'à sa mise en fonctionnement par l'inauguration du premier président. » Le premier volume traite de la Confédération et des causes qui ont conduit à la réunion de la convention de Philadelphie (1781-1787), le second de la constitution elle-même,

telle qu'elle est sortie des délibérations de cette convention et de son adoption par les États (1787-1789).

Peu d'événements historiques ont été aussi complètement étudiés, aussi souvent racontés que ceux que renferme cette courte période de 1781 à 1789, si décisive pour les destinées des États-Unis. Le traité de 1783 établissait l'indépendance des anciennes colonies britanniques, mais ne constituait pas une nation. Il laissait les treize petites républiques qui s'étaient coalisées pour lutter contre la Grande-Bretagne, aux prises avec les difficultés inextricables d'un pacte de confédération mal conçu, dans lequel les liens d'association étaient infiniment plus faibles que les forces centrifuges.

Le congrès continental portait depuis sept ans le poids entier du pouvoir fédéral. Chambre unique, composée des délégués des divers États et où chaque groupe de délégués disposait d'une seule voix représentant l'opinion de la majorité de la législature locale qui l'avait envoyé, cette assemblée révolutionnaire avait assumé, sans autre sanction que le consentement de la majeure partie de la population, d'imparfaites fonctions législatives, exécutives et judiciaires. Elle avait levé des armées, imposé des contributions aux États (sans aucun pouvoir effectif, d'ailleurs, pour en exiger le paiement), négocié des traités avec des nations étrangères, conduit la guerre, déclaré les treize colonies indépendantes de l'autorité métropolitaine. Elle négociait la paix qui allait assurer cette indépendance. Malgré tant de services rendus, elle voyait, une fois la guerre terminée, son autorité s'affaisser soudain sous l'indifférence dédaigneuse ou sous les appréhensions jalouses de la plupart des États. Bien que la situation révolutionnaire eût pris fin depuis 1781 par la mise en vigueur d'une constitution régulière, connue sous le nom d'Articles de confédération, l'Union faillit périr entre 1783 et 1787 sous l'action d'une recrudescence générale de l'esprit particulariste.

En tant que charpente gouvernementale, cette première constitution fédérale était une œuvre très médiocre, un effort impuissant pour l'organisation d'un pouvoir central qui laisserait aux États la presque plénitude de leur souveraineté. Toute l'autorité, mais une autorité purement nominale, sans ressorts ni rouages, restait concentrée dans le congrès où chaque État, petit ou grand, représenté par ses délégués en nombre variable à son gré, avait un vote égal. Ce n'était pas là une représentation du peuple américain, mais plutôt une conférence de plénipotentiaires réunis pour délibérer, au nom d'États souverains, sur des sujets d'intérêt commun.

Bancroft ne s'engage pas dans un examen critique de la question de la souveraineté des États que Holst a résolue au début de son « Histoire constitutionnelle des États-Unis[1] » dans le sens des fédéralistes. Mais de l'ensemble des témoignages qu'il cite se dégage, en quelque sorte mal-

1. *Verfassung und Demokratie der Vereinigten Staaten von Amerika.* 1873-88. Voy. *Revue historique*, XXXIX, p. 165.

gré ses propres tendances, ce fait que les États, au temps de la formation du gouvernement fédéral, étaient encore considérés comme des pouvoirs souverains, et qu'ils n'ont constitué une autorité fédérale que pour certains objets précis, décrits et délimités d'abord dans les Articles de confédération et plus tard dans la Constitution. L'Union a donc été, réellement et historiquement, une création des États qui s'étaient déclarés indépendants, et il faut forcer le sens des faits pour établir, comme le prétend Holst, que l'Union seule a rendu les colonies américaines indépendantes, non pas en tant qu'États individuellement souverains, mais comme membres de fait d'une association qui, sous le nom d'États-Unis, a rompu, par la volonté du peuple, tout lien avec l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit de cette question, les « Articles de confédération » n'avaient établi au-dessus des États qu'un gouvernement débile, dont les principales défectuosités étaient : 1° l'absence de tout moyen, de toute procédure de contrainte contre un membre indocile de la confédération; 2° l'absence de tout ressort donnant au pouvoir central une action directe sur les citoyens et les individus dans chaque État ou sur le peuple en masse, le gouvernement de chaque État au contraire restant, sur son territoire, l'unique dépositaire du droit d'exécuter, dans la mesure jugée convenable, les décisions du congrès; 3° la difficulté, parfois l'impossibilité de réunir dans le congrès l'assentiment de neuf États, nécessaire pour la validité de toute mesure générale importante; 4° l'absence de tout droit, pour le congrès, de régler le commerce des États avec l'extérieur, d'établir et de percevoir des taxes générales; 5° l'omission de tout pouvoir effectif de revision ou d'amendement du pacte de confédération, toute modification proposée devant obtenir, pour être introduite dans la loi constitutionnelle, l'acceptation unanime des membres de l'Union.

Un congrès impuissant et méprisé, un gouvernement sans organes et sans crédit, voué à la banqueroute dès le lendemain de la guerre, une armée qu'il fallait dissoudre sans la payer, un papier-monnaie continental ayant perdu toute valeur, des dettes intérieures et extérieures pour le service desquelles il n'existait aucun revenu, l'esprit particulariste relevant partout la tête aussitôt que le danger extérieur eut disparu, les éléments de dissolution se multipliant à l'infini, chacun des États s'absorbant dans sa vie propre, dans le souci de ses intérêts particuliers, professant pour l'ombre de pouvoir central établie par les « Articles de confédération » la même jalousie et la même défiance que les colonies éprouvaient naguère pour le pouvoir de la métropole; et, dans ce relâchement général des liens qui avaient tenu quelque temps les États attachés les uns aux autres, un groupe de patriotes éclairés luttant contre le courant général, cherchant le remède à une situation qui paraît désespérée, unissant leurs efforts pour rapprocher les membres de cette société désemparée et les conduire peu à peu à une « union plus parfaite, » tel est le tableau que nous présente le premier volume de « l'Histoire de la formation de la constitution. »

Avant même que les Articles de confédération fussent complètement

ratifiés par tous les États, des Américains éclairés, Washington un des premiers, signalaient déjà, dans leur correspondance privée ou dans des écrits politiques, quelques-uns des défauts essentiels de cette constitution. Le commandant en chef attribuait à cette faiblesse du gouvernement central la prolongation de la guerre avec toutes les dépenses et les perplexités qu'elle entrainait. Lui-même était sans cesse obligé de négocier directement avec les législatures locales pour l'exécution des décisions du congrès concernant les levées d'hommes et l'entretien de l'armée.

Après la guerre ce fut bien pis. Le congrès ne put pas même obtenir de tous les États l'adhésion à l'établissement d'un droit de 5 0/0 à l'entrée des marchandises étrangères dans les États-Unis, droit qui eût constitué pour le gouvernement fédéral un embryon de revenu régulier. Tous les efforts de Hamilton et de Madison (racontés en grand détail par Bancroft) pour décider les États réfractaires à concéder au congrès ce moyen de faire face aux besoins les plus urgents de la confédération échouèrent misérablement.

Il eût été cependant d'autant plus naturel que l'on s'occupât de remédier aux défauts des Articles de confédération que les constitutions particulières des États, dans ce même temps, étaient, l'une après l'autre, soumises à des revisions faites avec le plus grand soin. Mais le patriotisme consistait alors à n'avoir d'attachement et de zèle que pour les intérêts, la grandeur et la prospérité de l'État auquel on était lié par la naissance, la propriété ou tout autre accident. Quand un citoyen de Philadelphie parlait des droits et libertés de l'Amérique, presque inconsciemment il ne songeait qu'aux droits et libertés de la Pensylvanie. Les hommes les plus importants de la confédération, ceux qui devaient bientôt figurer au premier rang parmi les auteurs de la constitution et devenir un jour les présidents ou les ministres du gouvernement fédéral, étaient tous dispersés en 1784 : Washington, à Mount-Vernon, s'occupait de ses nègres et de ses champs de tabac; J. Adams était ministre en Hollande; Jefferson allait partir pour la France; Madison siégeait dans la Chambre des « Burgesses » de la Virginie; Hamilton luttait contre Livingston et Burr au barreau de New-York. Dans certains États, le fait de professer des opinions favorables à l'accroissement des pouvoirs du congrès[1] commençait à inspirer des soupçons analogues à ceux qui ameutaient naguère la population whig contre les tories.

1. « ..... Négligé par ses propres membres, insulté et menacé par des troupes mutinées, raillé par la presse, forcé d'errer de ville en ville à la recherche d'un logis, le congrès perdait peu à peu toute importance nationale. Il votait des monuments qui ne furent jamais élevés, récompensait de grands services par le don de sommes d'argent qui ne furent jamais payées, formait pour le rétablissement des finances de sages projets qui ne furent jamais réalisés et traçait sur le papier le plan d'une grande ville qui ne fut pas construite. » Mc Master, *History of the people of the U. S.*, I, 133.

Bancroft, dans son second volume, nous fait assister au triomphe des efforts des patriotes, triomphe obtenu surtout grâce aux inconvénients de plus en plus manifestes du régime existant, au point de vue de la réglementation du commerce des États. La conférence d'Annapolis a conduit à la convention de Philadelphie. L'auteur se contente de signaler en passant certains incidents auxquels on attache d'ordinaire une importance exagérée comme ayant déterminé la réunion de cette convention. Il consacre à peine une page à l'insurrection de Shays dans le Massachussetts, épisode complètement local et qui n'a exercé aucune influence sérieuse sur la marche des événements. Le congrès, après d'inutiles efforts pendant quatre années pour obtenir une revision impossible de cette constitution qui meurt de l'impuissance du pouvoir central, approuva la réunion de l'Assemblée constituante. Quelques mois d'études et de délibérations secrètes s'écoulent, puis la nouvelle constitution fédérale est publiée et proposée à l'acceptation populaire dans les divers États. La lutte s'engage entre les partisans et les adversaires de cette charte d'union (Bancroft en donne un récit très animé, absolument complet). Les premiers l'emportent et la constitution entre en vigueur en 1789.

Malgré d'immenses recherches et une étude approfondie de toutes les sources accessibles, Bancroft n'a rien ajouté d'essentiel aux faits déjà connus. Mais il en a mieux fait ressortir l'importance relative; il les a, de plus, précisés et dégagés de toute ambiguïté, en s'appuyant d'innombrables témoignages, presque tous inédits, dont la reproduction occupe dans les deux volumes environ trois cent cinquante pages. Ayant conçu son œuvre comme une sorte de grand drame politique dont le sujet serait : le passage d'une ligue d'États à une union plus complète, il lui applique la division classique en cinq actes ou époques : 1° la confédération; 2° la marche vers une convention fédérale; 3° la convention fédérale; 4° la constitution soumise au jugement du peuple des États-Unis; 5° le gouvernement fédéral.

Dans ce cadre un peu artificiel, l'historien déroule une masse énorme de faits, en les groupant autour des personnages sur lesquels il entend concentrer l'attention du lecteur. L'histoire de la formation de la constitution apparaît alors comme une épopée où les événements servent surtout à rehausser les vertus et la gloire de quelques héros. La diction est toujours pompeuse, ampoulée, moins cependant peut-être que dans les précédents volumes. Au surplus, Bancroft n'engage aucune discussion critique sur la constitution fédérale dont l'exposé est le point culminant de son ouvrage. Il admire tout ce qui a été fait et tient pour des inventions admirables du génie politique les *compromis* singuliers auxquels durent se résigner les délégués à la convention de Philadelphie sous peine de voir avorter leurs efforts, et qui constituent l'originalité de cette constitution. Avec Gladstone il s'écrie que « la constitution américaine est l'œuvre la plus merveilleuse qui soit jamais sortie à un moment donné du cerveau et de la volonté de l'homme. » C'est la même

phrase que choisissait encore, il y a deux ans, M. Andrew Carnegie[1] pour la placer en vedette sur la couverture de son dithyrambe en l'honneur de la démocratie américaine. Rien n'est plus inexact historiquement que cette exclamation admirative de Gladstone. Holst a raison lorsqu'il dit en termes beaucoup plus simples que « la constitution des États-Unis, comme toute constitution viable, a été un produit de circonstances concrètes passées et présentes, et non une création de la spéculation politique abstraite. »

Un prédécesseur de Bancroft, George Ticknor Curtis, avait déjà publié en 1854 une Histoire de la constitution, d'après les mêmes données, sur le même plan et dans le même esprit que l'on retrouve après trente ans dans celle de Bancroft, divisée comme celle-ci en deux volumes, consacrés l'un à la confédération, l'autre à la constitution. Curtis avait, dès cette époque, à sa disposition (et Hildreth s'en était également servi dans son Histoire des États-Unis antérieure de quelques années) tous les documents nécessaires pour l'exposition exacte des événements. Les délibérations de la convention avaient été secrètes et l'injonction du secret, observée avec fidélité, ne fut jamais levée. On n'a donc pu savoir positivement ce qui s'était dit et passé dans cette assemblée où s'élabora une œuvre d'une si grande importance. Les documents qui ont permis de reconstituer la physionomie des débats et de suivre dans ses phases diverses cette élaboration sont : 1° les procès-verbaux officiels de la convention, scellés et déposés par Washington dans les archives et publiés plus tard par le congrès, résumé sec, peu instructif; 2° quelques notes brèves prises par le juge Yates, délégué de New-York (hostile au plan qui prévalut); 3° une lettre-rapport de Luther Martin (également hostile) à la législature du Maryland; 4° les notes de Madison. Ces notes sont le seul compte-rendu développé des délibérations, compte-rendu non intégral, mais suffisamment étendu pour constituer un très précieux témoignage. Exact, méthodique, impartial, expert dans l'art de résumer, Madison fut tacitement reconnu comme le chroniqueur officiel de la convention. Il est à peu près certain qu'il soumettait à la revision de ses collègues ses résumés des discours qu'ils avaient prononcés. Ce travail, fait avec la conscience que Madison mettait dans tous ses actes, porte les marques de l'authenticité la plus absolue. Madison, après avoir été l'instigateur, le conseiller de la convention d'où est sortie la constitution fédérale, en a été ainsi l'unique et véridique historiographe, comme il en a été le dernier survivant.

Outre ces sources originales, Curtis eut encore à sa disposition la collection du *Federalist*, les Commentaires de Story, les œuvres d'Adams, d'Hamilton, les biographies de Sparks, l'histoire documentaire de Pitkin. Curtis avait eu le nécessaire. Bancroft chercha et trouva un énorme superflu. Il puisa dans la collection des papiers, successivement publiés,

1. *Triumphant Democracy*, ou *Fifty years' march of the Republic*, by Andrew Carnegie. London, 1886.

de Jefferson, de Madison, de Pickering, de Cabot, de Gallatin, de Washington lui-même, de presque tous les hommes qui jouèrent un rôle en vue dans les péripéties de cette époque de crise et des premières années du nouveau gouvernement. Il ne se contenta pas de ce qui avait été publié. Il eut communication des papiers manuscrits, essais ou correspondance, d'un grand nombre des membres les plus actifs de la convention, John Langdon, Sullivan, Rufus King, Roger Sherman, Ellsworth, W.-S. Johnson. Il retrouva dans les archives de l'ancien congrès les procès-verbaux de la convention de Hartford en 1780. Les familles Livingston et Jay lui ouvrirent leurs riches collections de manuscrits. Il réunit une masse de lettres, jusqu'alors inédites, de George Clinton, Hamilton, Gouverneur Morris, Robert Morris, W. Paterson, Thomas Rodney, Samuel Chase, Georges Mason, etc. (reproduites dans les appendices des deux volumes). M. Guizot lui donna libre accès aux archives de notre ministère des affaires étrangères et il y fit copier tout ce qui lui parut intéressant dans la correspondance de Vergennes avec les ministres de France aux États-Unis, La Luzerne, Marbois, Otto, de Moustier. En 1874, il put puiser librement, grâce à lord Granville, dans les archives britanniques. Enfin, à Washington même, il fit un dépouillement complet d'une collection de manuscrits comprenant une centaine de volumes in-folio qu'avait arrangés et catalogués Charles Thomson, secrétaire du congrès, amas de matériaux historiques restés jusqu'alors inutilisés.

Il est facile de comprendre, par cette incomplète énumération, combien peu Bancroft a laissé à faire aux historiens futurs de cette période pour la découverte des sources et la fixation des faits. Son Histoire à ce point de vue est définitive. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne s'est proposé d'autre objet que de retracer pas à pas la marche du peuple des États-Unis vers la consolidation de l'union des États. Il n'a pas écrit l'histoire du peuple lui-même sous la confédération, de ses conditions d'existence, de ses formes sociales, de ses occupations, de ses goûts, de ses plaisirs si variés, si différents dans des régions et sous des climats si divers, depuis les côtes glacées du New-Hampshire jusqu'aux champs brûlés de la Géorgie. Une tentative a été faite dans ce genre par le professeur G.-B. Mc Master (*A History of the People of the United States from the Revolution to the civil war*) et a obtenu un très vif succès aux États-Unis. L'œuvre qui devait compter cinq volumes a été interrompue par la mort. Deux seulement ont paru. Le premier (1883) couvre exactement le même espace que l'« Histoire de la constitution » de Bancroft.

A. Moireau.

Étienne CHASTEL. **Mélanges historiques et religieux**, précédés d'une Notice biographique par Auguste BOUVIER. Paris, G. Fischbacher, et Genève, A. Cherbuliez, 1888. Grand in-8°, CCXCV et 564 pages.

L'auteur du volume de Mélanges que nous présentons ici n'est un inconnu ni pour le public français, ni pour les lecteurs de la *Revue historique*. En 1850 et 1853, il obtint les suffrages de l'Institut de France pour deux mémoires sur la *Destruction du Paganisme en Orient* et sur l'*Influence de la Charité durant les premiers siècles chrétiens*, et, en 1876, il donnait à la *Revue* une étude critique sur les *Destinées de la bibliothèque d'Alexandrie*. En outre, tous les théologiens de langue française connaissent sa grande *Histoire du Christianisme, depuis son origine jusqu'à nos jours*, qui est le seul ouvrage moderne embrassant ce vaste sujet (5 vol. gr. in-8°, 1881-83). Ces livres se distinguent par leur recours constant aux sources mêmes, par la netteté du plan, la lucidité de l'exposition, l'impartialité religieuse et la hauteur des vues philosophiques sur le progrès et l'avenir de l'humanité. On y sent bien le disciple fidèle de Sismondi et de Neander, et l'émule de Guizot dans l'appréciation de la civilisation chrétienne en Europe.

Le volume actuel nous révèle plutôt l'homme et le penseur chrétien ; c'est un véritable monument élevé à la mémoire d'Étienne Chastel par les mains de celle qui fut sa compagne dévouée pendant cinquante-trois années, et d'un de ses plus brillants élèves et amis, M. le professeur Aug. Bouvier (de Genève). Il se compose en effet de deux parties : une Notice biographique de près de 300 pages, rédigée par M. Bouvier, en grande partie d'après des lettres et des journaux du temps, et d'une vingtaine de sermons, conférences ou comptes-rendus sur des objets d'histoire ou des questions sociales, inédits ou devenus rares. Signalons parmi ces derniers la leçon d'ouverture du cours d'histoire ecclésiastique (1839) qu'il continua pendant quarante-deux années, en s'efforçant de le mettre sans cesse à jour, les trois conférences sur l'Église romaine et le développement de l'humanité (1856), qui sont un chef-d'œuvre de philosophie historique, ses études sur les catacombes et le cimetière de Calliste (1867-69), et ses articles sur Sismondi et Porchat. Nous regrettons qu'on n'y ait pas joint ses deux lettres à Montalembert (1860) sur la France et le pouvoir temporel du Pape, qui eussent offert encore aujourd'hui de l'actualité.

Mais, ce qui nous a le plus attaché dans ce volume, c'est la biographie qui est si bien faite, qu'on croirait entendre le maître vénéré qui n'est plus. Il y a là comme une voix d'outre-tombe qui nous rappelle des accents bien connus, et qui nous donne une leçon suprême. On assiste à l'évolution d'une âme noble et désintéressée, d'une conscience intègre et impartiale, d'un cœur profondément dévoué aux intérêts supérieurs de l'humanité, et, dans les divers personnages qu'il a joués, soit comme pasteur (1832-39) ou comme bibliothécaire (1845-49), comme

professeur (1839-81) ou comme publiciste, on constate l'unité de la foi, la dignité de la vie et un constant amour de la vérité et de la justice[1].

G. Bonet-Maury.

1. Nous pensons être utile aux lecteurs de la *Revue* en leur donnant ci-après la liste aussi complète que possible des travaux de M. Chastel :

1839 et 1847. *Conférences sur l'histoire du christianisme prêchées à Genève en* 1835 *et* 1838. Valence, 2 vol. in-8°. — 1850. *Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient.* Paris, 1850, in-8°. (Couronné par l'Académie des inscriptions.) — 1853. *Études historiques sur l'influence de la charité durant les premiers siècles chrétiens, et considérations sur son rôle dans les sociétés modernes.* Paris, 1853, in-8°. (Couronné par l'Académie française.) — 1856. *L'Église romaine considérée dans ses rapports avec le développement de l'humanité.* (S. l.) — 1858. *Trois Conciles réformateurs au XV° siècle.* (S. l.) — 1860. *La France et le Pape.* Paris, Dentu. (Br. in-8°.) — 1860. *Le Martyre dans les premiers siècles de l'Église.* — 1861. *Un Historien catholique* (M. de Broglie) *et un Critique ultramontain* (Dom Guéranger). *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse*, janvier. — 1867. *Les Catacombes et les inscriptions chrétiennes de l'ancienne Rome.* — 1869. *Le Cimetière de Calliste.* — 1859-1874. *Résumés de l'histoire du christianisme dans les dix-neuf siècles.* Paris, Cherbuliez, 4 vol. in-12. — 1875. *Lettres inédites de Madame de Maintenon à M. de Bâville.* — 1876. *Les Destinées de la Bibliothèque d'Alexandrie. Revue historique*, I, 484. — 1882. *Fénelon et Bossuet en instances devant la cour de Rome.*—1881-1883. *Histoire du christianisme depuis ses origines jusqu'à nos jours.* Paris, Fischbacher, 5 vol. grand in-8°. — 1888. *Mélanges historiques et religieux, précédés d'une Notice biographique* par Aug. Bouvier. Paris, Fischbacher, grand in-8°.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** 1er janvier 1889. — Abbé Vacandard. Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II en Italie (premier voyage de saint Bernard en Italie, 1132; couronnement de Lothaire III à Rome. Second voyage en 1135, après avoir assisté à la diète de Bamberg; concile de Pise et soumission des Milanais. Troisième voyage en 1136 et fin du schisme. Haine de Bernard contre les Romains; son mépris pour le luxe et les arts à Milan). — Comte de Circourt. Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, ses entreprises en Italie, 1392-96. 1re partie (négociations avec Clément VII, qui autorise le duc d'Orléans à constituer en Italie, en Romagne, un royaume vassal du saint-siège, qui pouvait être transmis même à des femmes, mais qui ne pourrait jamais être réuni au royaume de Naples. C'est le royaume d'Adria dont M. Durrieu avait déjà traité. Utilise des documents nouveaux). — Sciout. La république française et la république de Gênes, 1794-99 (expose les intrigues de Faipoult, la révolution et la contre-révolution des 20-21 mai 1797, l'intervention de Bonaparte, l'abdication du sénat, la constitution démocratique imposée par la force le 19 janv. 1798, enfin la mise en exploitation par le Directoire de la malheureuse république). — Abbé Batiffol. La Vaticane depuis Paul III (notes sur le fonds vatican grec, et en particulier sur les collections entrées depuis Paul III: celles du collège grec, fondé en 1577, du monastère romain de Saint-Basile, réformé en 1580, et de Grotta Ferrata). — Gaulot. Un épisode de la captivité du Temple; l'anneau et le cachet de Louis XVI (ces objets, remis par Louis XVI à Cléry, le 21 janvier, pour être donnés à Marie-Antoinette, furent arrêtés par le conseil général de la Commune, mis sous scellés, dérobés par Toulan, qui les donna à la reine, confiés enfin par celle-ci au chevalier de Jarjayes, qui réussit à les porter à Turin, puis à les faire transmettre au comte de Provence à Hamm). — Baron d'Avril. La geste de Mon Cid (d'après l'*Histoire de l'ancienne littérature espagnole* par le comte de Puymaigre). = Bulletin bibliographique. *Loeb*. Tables du calendrier juif depuis l'ère chrétienne (très commode). — *Ducis*. Saint Maurice et la légion thébéenne (d'après l'auteur, le massacre des soldats chrétiens de la légion Maxima secunda Thebaeorum eut lieu le 22 août 302, quand Hercule se rendait de Cologne en Afrique pour combattre les Maures révoltés; mais les dates proposées par l'auteur sont certainement fausses; en outre, s'il est vrai qu'en 302 nombre de soldats chrétiens quittèrent les légions pour cause religieuse, il est avéré qu'il en périt à peine. Le critique estime que le massacre eut lieu en 286, mais qu'il frappa une simple cohorte auxiliaire,

non toute une légion). — *Bondurand.* Les coutumes de Lunel (bon). — *Gasparolo.* Dissertazioni storico-critiche sopra Alessandria (conteste qu'Alexandrie ait été fondée par le pape Alexandre III ni par la Ligue lombarde). — *Boguslawski.* Historia Slowan (recherches très érudites sur les Slaves primitifs). — *Bruckner.* Die Europæisirung Russlands (bon). — *Tsakni.* La Russie sectaire (étude très intéressante sur le raskol). — *Soloviev.* L'idée russe (expose que la mission de la Russie consiste à revenir à la foi catholique, celle de saint Vladimir).

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1888, 4e et 5e livraisons. — Omont. Un premier catalogue des mss. grecs du cardinal Ridolfi (cette collection, formée en partie par Jean Lascaris, augmentée par Matthieu Devaris et par Nicolas Sophianos, fut achetée, en 1550, par Pierre Strozzi, maréchal de France, passa après sa mort à Catherine de Médicis, et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale). — P. Fournier. Une forme particulière des Fausses décrétales d'après un ms. de la Grande Chartreuse. — J. Gauthier. Le missel et pontifical d'Amédée de Talaru, archevêque de Lyon (ce Talaru fut archevêque de Lyon de 1415 à 1444; le procès-verbal de son élection est publié en appendice). — Moranvillé. Extraits de journaux du Trésor, 1345-1419; fin. — H. de Curzon. De quelques travaux récents sur l'architecture du moyen âge (réfute les théories de M. Dieulafoy et de M. Corroyer sur les origines orientales de l'architecture romane et gothique). = Bibliographie : *Esmein.* Mélanges d'histoire du droit et de critique (remarquable). — *L. de Saint-Poucy.* Histoire de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre (étude sérieuse, impartiale, mais qui s'adresse plutôt au grand public qu'aux érudits). — *Planiol.* L'assise au comte Geoffroy, 1185 (très bonne étude). — *Frain.* Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789 (bon). — *R. de Lespinasse.* Cartulaire du prieuré de la Charité-sur-Loire, ordre de Cluny (contient cent soixante-treize chartes allant de 1059 à 1674). — *Roman.* Obituaire du chapitre de Saint-Mary de Forcalquier, 1074-1593 (document important). — *Ferrand.* Histoire de la principauté de Donzère (bon).

3. — Revue d'histoire diplomatique. 1889, 3e année, n° 1. — Duc de Broglie. La politique de la Russie en 1800 d'après un document inédit (publie un mémoire anonyme adressé à Paul Ier par un de ses conseillers et annoté en marge par le tsar lui-même). — Cte Adam de Lewenhaupt et Geffroy. Lettres inédites de Madame de Longueville, du prince de Conti et de Lenet au prince de Condé (publient vingt lettres se rapportant pour la plupart aux années 1652-53; les autres sont de 1643 et 1646, 1656 et 1657, enfin de 1676). — Baron A. d'Avril. Le partage de l'Afrique (analyse le livre de M. Banning). — Pallain. Les États-Unis et l'Angleterre, lettre de M. de Talleyrand (lettre adressée de Philadelphie à lord Landsdowne le 1er février 1795; elle expose les raisons pour lesquelles, malgré la séparation politique, les États-Unis ne pourront avoir de rapports utiles et permanents qu'avec l'Angleterre;

elle montre combien à cette date les sentiments de beaucoup d'Américains étaient chauds pour la famille royale d'Angleterre. Cette lettre n'est pas complètement inédite. Elle a déjà été publiée en partie par B. Lytton dans son livre sur Talleyrand). — M. D'AUBIGNY. Un ambassadeur turc à Paris sous la Régence; ambassade de Méhémet-Effendi en France, d'après la relation écrite par lui-même et des documents inédits des Archives du ministère des affaires étrangères. — SCHEFER. Mémoire du marquis de Bonac sur les affaires du Nord, de 1700-1710; suite.

4. — La Révolution française. 1888, 14 déc. — Edme CHAMPION. Les pouvoirs des députés en 89 (montre combien ces pouvoirs étaient mal définis dans les Cahiers; il serait donc injuste de reprocher aux constituants de n'être pas restés dans les strictes limites d'un tel mandat). — BORMAREL. Étude sur les assignats pendant la Révolution; la Constituante et la Législative. — CHARAVAY. Deux lettres du peintre Antoine Vestier, 16 déc. 1790 et 4 févr. 1791 (sur sa pauvreté; depuis deux ans les affaires vont mal; il n'y a plus de travail pour les gens de sa profession). = 1889, 14 janvier. GUIFFREY. Étude sur la collection publiée sous le titre d'*Archives parlementaires* (montre les défauts de cette publication, qui compte aujourd'hui bien près de cent volumes, et qui aura bientôt coûté deux millions). — ESCANDE. Les armées de la République de 1792 à 1800 (les « quatorze armées » dont parle le poète n'ont existé que pendant un mois, du 8 sept. au 6 oct. 1793; en réalité, de 1792 à 1800, la France n'a pas créé moins de cinquante-six armées). — ROUVIÈRE. Ricard, constituant du Gard. — AULARD. Encore les comptes de Danton (la Convention avait décrété que les ministres du 10 août rendraient compte dans les vingt-quatre heures des sommes mises à leur disposition pour dépenses secrètes. Le Conseil exécutif envoya à la séance du 7 nov. 1792 une lettre résumant la séance du Conseil où Danton avait rendu compte non seulement de ses dépenses extraordinaires, mais encore de ses dépenses secrètes). — CAMPARDON. Liste des membres de la noblesse impériale, dressée d'après les registres de lettres patentes conservés aux Archives nationales; suite.

5. — Bulletin critique. 1888, n° 24. — *Schmidt*. Michael Schütz, genannt Toxites (bonne biographie de cet humaniste). — *Id.* Strassburger Gassen und Hæusser-Namen im Mittelalter (très intéressant tableau de la vie privée et sociale à Strasbourg au XIVe et au XVe s.). = 1889, n° 1. *Guyot*. Géographie physique comparée, considérée dans ses rapports avec l'histoire de l'humanité (excellent). — *Carré*. Le parlement de Bretagne après la Ligue (la partie juridique du livre est faible; ce qu'il contient sur le rôle politique et administratif du parlement a, au contraire, une réelle valeur). = N° 2. *R. von Ihering*. L'esprit du droit romain (3e édit. de la traduction Meulanaëre. Qu'est-ce que l'université de Gœthingen (*sic*), dont parle, à deux reprises, l'auteur de l'article?). — L'Église catholique en Angleterre au XVIe s., mémoires du P. John Gérard, S. J., missionnaire catholique en Angleterre sous le règne

d'Élisabeth, traduits et annotés par le R. P. Forbes. = N° 3. *Tixeront*. Les origines de l'église d'Édesse et la légende d'Agbar (critique sage et timide; l'auteur de l'article, M. Duchesne, expose ses vues sur l'origine du culte de saint Thomas à Édesse).

6. — **Journal des Savants.** 1888, déc. — Boissier. Les œuvres de Symmaque; fin. — G. Paris. Les cours d'amour au moyen âge; fin (il n'y a jamais eu de jugements d'amour au sens rigoureux que lui donnait Raynouard, ni même avec les restrictions qu'admet M. Trojel; il y a eu sans doute au XIIIe s. des jugements d'amour rendus en prose par des dames, soit seules, soit en nombre, comme il y a eu des tençons d'amour, des jeux partis d'amour, des plaids d'amour et des jugements d'amour rédigés en vers. Quant aux « cours d'amour, » le mot, comme la chose, est inconnu au moyen âge). = 1889, janv. Wallon. Les mémoires de Saint-Simon. — R. Dareste. Les ouvrages de Sumner Maine.

7. — **Le Moyen Age.** 1re année, 1888, janvier-décembre. — *Souhart*. Bibliographie de la chasse depuis le XVe s. jusqu'à nos jours. — *Schultze*. Geschichte des Untergangs des griechisch-rœmischen Heidentums I (intéressant). — *Langlois*. Le règne de Philippe III le Hardi (art. élogieux de M. Prou; relève deux erreurs numismatiques). — *Guasti*. Santa Maria del Fiore. La construzione della chiesa e del Campanile.— *Pearson*. Die Fronica (histoire de la légende de sainte Véronique). — Lettres de Philippe le Bel, publiées par *Baudoin* (art. intéressant de M. Langlois). — *Schupfer*. L'Allodio (critique très vive de M. Platon). — *Thomas*. Poésies complètes de Bertrand de Born. — *Cadier*. Les états de Béarn (M. Brutails reproche à M. Cadier d'avoir exagéré les privilèges de Béarn). — *Lespinasse*. Cartulaire de la Charité-sur-Loire. — *Spirgatis*. Personalverzeichniss der Pariser Universitæt von 1464 (liste de 2,300 membres de l'Université). — *Sella*. Codex Astensis. — *Aronius*. Regesten zur Geschichte der Juden im frænkischen und deutschen Reiche bis zum Jahre 1273. — *Giry*. Étude sur les origines de la commune de Saint-Quentin. — *Tardif*. Histoire des sources du droit canonique (art. de M. Esmein; lui reproche sa partialité contre les écrivains gallicans; relève ailleurs des inexactitudes ou des lacunes). — *Thalhofer*. Handbuch der katholischen Liturgik (guide utile). — *Lex*. Archives de Saône-et-Loire. Documents originaux antérieurs à l'an 1000 (utile). — *Monaci*. Gesta di Federico I in Italia (poème inédit de 3,343 vers). — *De la Grange* et *Cloquet*. Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville. — *E. de Broglie*. Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (art. assez sévère de M. Giry). — *Aubert*. Le Parlement de Paris de 1314 à 1422 (précis et sûr). — *Lefranc*. Histoire de la ville de Noyon (a laissé dans l'obscurité quelques points importants). — *F. de Mély*. Le trésor de Chartres (1310-1793). — *Lesser*. Erzbischof Poppo von Trier (1016-1047). — *Quesvres*. Notice sur l'église Notre-Dame et Saint-Loup de Montereau-Fault-Yonne. — *Chénon*.

Histoire de Sainte-Sévère en Berry. T. I. — *Guigue*. Recherches sur les recluseries de Lyon. — *Prou*. Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun. — *Neumann*. Griechische Geschichtschreiber und Geschichtsquellen im XII^ten Jahrhundert (études remarquables sur Anne Comnène, Théodore Prodromus, Jean Cinnamus). — *Bertrand de Broussillon* et *Paul de Farcy*. Sigillographie des seigneurs de Laval (1095-1605). — *Lamprecht*. Skizzen zur Rheinischen Geschichte (tableau de la vie sociale et économique des bords du Rhin du VIe au XVe s.). — *Moranvillé*. Étude sur la vie de Jean le Mercier (modèle d'exactitude et de précision). — *Langlois*. Lettres inédites de Philippe le Bel et de ses fils à l'évêque de Mende (simple indication). — *Froger*. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Calais (dépourvu de critique). — *Heerman*. Die Gefechtsführung mittelalterlicher Heere im Orient in der Epoche des ersten Kreuzzuges (contient une critique sensée des théories de M. Delpech. La tactique des croisés était purement offensive). — *Lamprecht*. La centaine comme cadre juridique chez les Francs (fait sortir la *centaine* franque des *centeni comites* de Tacite qui, dans le *Gau*, servent d'assesseurs au *princeps*. Article très obscur, dénué de preuves et qui aurait dû être traduit en meilleur français). — *Durand*. L'Église Saint-Pierre de Doullens. — *Fita*. La Guardia. — La vérité sur le martyre du Saint-Enfant de la Guardia.

8. — **Revue critique**. 1888, n° 51. — *Davidson*. Philipp II August von Frankreich und Ingeborg (excellente monographie). — *Rethwisch*. Der Staatsminister Freiherr von Zedlitz und Preussens hœheres Schulwesen im Zeitalter Friedrichs des Grossen (bon). = N° 52. *Viereck*. Sermo graecus quo senatus populusque romanus magistratusque populi romani usque ad Tiberii Caesaris aetatem in scriptis publicis usi sunt examinatur (très bonne étude philologique et historique). = 1889, n° 1. *Halbe*. Friedrich II und der päpstliche Stuhl bis zur Kaiserkrönung (bonne étude). — *Terrier-Santans*. Campagnes d'Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, 1591-92 : Aumale, Cailly, Caudebec (étude approfondie, très intéressante au point de vue strictement militaire). — *Tourneux*. Les tableaux historiques de la Révolution et leurs transformations (étude très soignée). = N° 2. *Heyck*. Nicolai episcopi Botrontinensis relatio de Heinrici VII imperatoris itinere italico (édition scrupuleusement conforme au texte original, que Baluze avait fait imprimer avec négligence). = N° 3. *Büchner*. De Neocoria (bonne étude sur les cités néocores). — *Bloch*. Inscriptions tumulaires des anciens cimetières israélites d'Alger. = N° 5. *Fleischanderl*. Die spartanische Verfassung bei Xenophon (consciencieux, mais peu original). — *Budge*. The martyrdom and miracles of Saint George of Cappadocia; the coptic texts edited with an english translation (bon travail). — *Jadart*. Les écoles de Reims et son arrondissement en 1774.

9. — **Annales de l'École libre des sciences politiques**. 1889, n° 1. — R. DE LABOULAYE. Une enquête anglaise sur la publication des

débats du Parlement (contenue dans le livre bleu consacré à l'histoire des relations de la presse et du Parlement en Angleterre). — OSTROGORSKY. De l'organisation des partis politiques aux États-Unis; suite et fin. — J. FLACH. Le gouvernement local de l'Irlande, de 1830 à 1886. — BASSEREAU. Les premières conquêtes de Mohammed-Ali au Soudan, 1820-1821. — BOUTMY. La réforme de l'administration locale en Angleterre (analyse la loi de 1888).

10. — Revue politique et littéraire. 1888, 1er semestre, n° 22. — MICHELET. Les tombes de la Révolution; fragment inédit. = N° 24. — MOIREAU. L'armée royale en 1789 (d'après le vol. d'A. Duruy). = 2e semestre, n° 4. Émile GEBHART. Un lettré italien à la cour d'Espagne : Pierre Martyr d'Anghera. — QUELLIEN. La Tour-d'Auvergne celtologue. = N° 9. SLAVA-ROMA. L'établissement du dualisme autrichien. = N° 10. AULARD. Hoche et l'expédition d'Irlande (recommande les ouvrages d'Escande et de Guillon). = N° 11. A. MOIREAU. L'indépendance des États-Unis; la participation de la France (résume les incidents exposés dans le tome II de la publication entreprise par M. Doniol). = N° 22. A. LEBON. Frédéric-Guillaume IV et M. de Bismarck (d'après M. Rothan). = N° 23. Victor DURUY. Le rôle de la Grèce dans l'histoire. = N° 24. DURANDEAU. Le théâtre à Dijon pendant la Révolution. = 1889, 1er semestre, n° 3. H. DE CHENNEVIÈRES. Le Louvre en 1815; fin au n° 4. = N° 5. G. PALLAIN. Papiers inédits de Talleyrand; rapport à l'empereur sur notre politique en Allemagne, 1806.

11. — Revue des Deux-Mondes. 1889, 1er janv. — ROTHAN. Souvenirs diplomatiques; fin (les commentaires sur l'entrevue; les entretiens du prince Gortchakof et de M. de Bismarck; le système politique de Napoléon III; l'attitude de la Russie pendant la guerre d'Italie). = 15 janv. G. BOISSIER. Études d'histoire religieuse; le poète Prudence. = 1er février. PALÉOLOGUE. Madame de Châteaubriand (d'après sa correspondance avec Joubert et ses souvenirs). — BRUNETIÈRE. Le peuple d'Israël et son historien.

12. — La Nouvelle Revue. 1888, 15 déc. — Mme CARRETTE née Bouvet. Souvenirs intimes de la cour des Tuileries, 1864-70; suite le 1er janvier. = 1889, 15 janvier. GAGNIÈRE. La cour de Naples en 1799. — B. ZELLER. La disgrâce de Sully, mai 1610-février 1611; fin le 1er février (surtout d'après la correspondance des ambassadeurs vénitiens et d'après celle des Florentins accrédités à la cour de France). — L. RICHARD. L'Allemagne et l'empire germanique au moyen âge (à propos de l'ouvrage de M. J. Zeller). = 1er février. H. DE LA FERRIÈRE. La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (comment s'est formée cette bibliothèque; de quelques documents historiques conservés dans la salle des mss. et des autographes). — TONDINI DE QUARENGHI. Signification, portée scientifique et influence sur la Russie du calendrier républicain.

13. — Le Correspondant. 25 déc. 1888. — LANGLOIS. O' Connell d'après sa correspondance (sa jeunesse et son œuvre de propagande jus-

qu'à son entrée au Parlement. Cette correspondance lui fait un très grand honneur). — THUREAU-DANGIN. Bugeaud et Abd-el-Kader (suite; la 3e partie dans le numéro du 10 janvier contient un brillant récit de la belle campagne du duc d'Aumale en 1843). — LESCURE. Le général Marceau et sa correspondance inédite (charmant portrait du héros, à l'occasion de la publication de M. Maze). — JOUBERT. Mémoires de Mme la marquise de la Rochejaquelein (première édition authentique sur l'original, donnée par son petit-fils. Les remaniements de M. de Barante ont été moins importants qu'on ne l'avait dit). = 1889, 10 janvier. H. DELORME. Vie de Mgr Darboy. — S. LUCE. Louis XI et les chiens de guerre du Mont-Saint-Michel (on connaît les chiens employés à la garde de Saint-Malo. M. Luce a mis en lumière le rôle analogue joué par les chiens du Mont-Saint-Michel, qui ont pris part à l'admirable défense de cette forteresse de 1417 à 1444 et en faveur de qui Louis XI, qui avait une dévotion spéciale pour saint Michel, avait créé en son honneur l'ordre de Saint-Michel en 1469 et avait visité le Mont en 1473, donna le 28 janvier 1475 un mandement, constituant en faveur de ces chiens une rente annuelle et perpétuelle de 20 livres tournois). — G. MAUGRAS. Les diamants de la couronne.

14. — Bulletin de correspondance hellénique. 1888, déc. — Ch. DIEHL. Peintures byzantines de l'Italie méridionale; les grottes érémitiques de la région de Brindisi. — LATYSCHEW. Règlement sacerdotal de Myconos (transcription d'après l'original). — DESCHAMPS et G. COUSIN. Inscriptions du temple de Zeus Panamaros; la consécration de la chevelure. — HOLLEAUX. Discours de Néron prononcé à Corinthe pour rendre aux Grecs la liberté (texte, transcription et traduction).

15. — Revue archéologique. 1888, nov.-déc. — S. REINACH. Les Gaulois dans l'art antique, et le sarcophage de la Vigne Ammendola. 1er art. (parle des Gaulois du Capitole et du groupe Ludovisi, qui sont des œuvres connexes où l'on reconnaît l'influence du même artiste). — CAGNAT. Le camp et le praetorium de la IIIe légion auguste à Lambèse; 1er art. — BERTHELOT. Sur le nom du bronze chez les alchimistes grecs. — MONCEAUX. Fastes éponymes de la ligue thessalienne; tages et stratèges fédéraux; suite. — F. DE MÉLY. Le poisson dans les pierres gravées. — DROUIN. L'ère de Yezdegerd et le calendrier perse (cette ère part de l'intronisation de Yezdegerd, qui commença de régner le 16 juin 632). — W. HELBIG. Inscription gravée sur le pied d'un vase tarentin (l'inscription est en dialecte dorique). — L. DE FLEURY. Les dépôts de cendres de Nalliers, Vendée. — MENANT. Deux fausses antiquités chaldéennes (publiées dans la livraison de mars 1888 de l'*American journal of archæology*). — VAILLANT. L'estampille ronde de la flotte de Bretagne trouvée à Boulogne-sur-Mer. — CAGNAT. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine; oct.-déc.

16. — Romania. Tome XVII, oct. 1888. — G. PARIS. La *Chanson d'Antioche* provençale et la *Gran Conquista de Ultramar* (le fragment de

la chanson dite d'Antioche, publié par P. Meyer, se retrouve en partie, traduit presque littéralement, dans la compilation espagnole appelée la *Gran Conquista de Ultramar*. Celle-ci, qui a été rédigée en Castille vers la fin du XIIIe siècle, a été composée soit d'après une compilation française toute faite, soit d'après divers textes français; ce sont ces sources que M. Paris recherche dans la présente étude). — WILMOTTE. Études de dialectologie wallonne (publie en appendice vingt-quatre chartes wallonnes du XIIIe s.). — G. PARIS. La comtesse Élisabeth de Flandres et les troubadours (trois témoignages de la fin du XIIe s. rapportent qu'un seigneur, amant de la comtesse, fut, en 1175, surpris par l'époux, assommé par les ordres de celui-ci et pendu par les pieds; ils ne sont pas d'accord sur le nom de la victime et leur récit n'est peut-être qu'une fiction).

17. — Revue de l'histoire des religions. Tome XVIII, n° 3; nov.-déc. 1889. — G. MASPERO. La mythologie égyptienne; les travaux de MM. Brugsch et Lanzone. — Cl. HUART. La religion de Bâb; essai de réforme de l'islamisme en Perse au XIXe s. — FEER. Le séjour des morts selon les Indiens et selon les Grecs. — HORST. Études sur le Deutéronome; 2e partie : les sources et la date (les fragments parénétiques sont plutôt postérieurs qu'antérieurs à la Restauration; en aucun cas, ils ne sauraient être antérieurs à l'exil. Les discours des chap. XXVIII-XXX et XXIX du Deutéronome ont reçu leur forme définitive pendant l'exil et après la Restauration; c'est à ces deux périodes qu'ils appartiennent dans leur presque totalité).

18. — Revue maritime et coloniale. 1888, déc. — Amiral DU PIN DE SAINT-ANDRÉ. Affaires d'Orient, 1839-41; suite (affaires de Syrie, 1840); fin en janv. 1889 (bombardement de Beyrout et d'Acre par les forces alliées que dirigeait l'amiral anglais Stopford; affaires de Candie. Estime qu'en 1840 la flotte française de la Méditerranée était égale, sinon supérieure en force, en valeur d'hommes et de matériel, à la flotte anglaise). — CHABAUD-ARNAULT. Études historiques sur la marine militaire de France; suite : la guerre d'escadre sous le ministère de Colbert; Du Quesne; l'expédition de Sicile, dans la livraison suivante). — DELARBRE. Tourville et la marine de son temps; notes, lettres et documents, 1643-1701; suite en janv. 1889 (l'auteur a réuni cent vingt-trois lettres de Tourville; il donne les appréciations de Tourville sur la bataille de La Hougue d'après la *Théorie de la construction des vaisseaux*, composée par le P. Hoste sur les conseils de Tourville).

19. — Revue de géographie. 1888, nov. — DRAPEYRON. Essai de colonisation de l'île d'Asinara par des Français (1768), d'après des documents inédits. — FIERVILLE. Voyage anonyme et inédit d'un janséniste en France et en Hollande (1681); suite en déc. et janvier; fin en février. — 1889, janvier. DRAPEYRON. L'image de la France sous les derniers Valois, 1525-1589, et sous les premiers Bourbons, 1589-1682 (histoire de la cartographie de la France, depuis la carte d'Oronce Fine jusqu'à la rectification astronomique de Lahire et Picard).

20. — Revue des Études juives. 1888, oct.-déc. — L. Lazard. Les Juifs de Touraine (du ve s. à 1321, année où les Juifs furent expulsés de Tours; publie quinze pièces justificatives de 1119 à 1322). — S. Reinach. La communauté juive d'Athribis, dans la Basse-Égypte (reproduit, traduit et commente deux textes grecs publiés dans l'Ὅμηρος de Smyrne en 1876). — Loeb. Josef Haccohen et les chroniqueurs juifs; fin. — Bacher. Matériaux pour servir à l'histoire de l'exégèse biblique en Espagne dans la première moitié du xiie siècle : Jehuda B. Barzilai de Barcelone. — S. Reinach. Inscription relative à la guerre de Judée (concerne Octavius Secundus centurion de la légion Xe Fretensis, qui fit les campagnes de 132-135, sous Hadrien).

21. — Revue générale du droit. 1888, nov.-déc. — Trévédy. Sergents féodés, sergents généraux et d'armes; suite : sergents et huissiers. — Duméril. Aperçus sur l'*Esprit des lois* de Montesquieu; suite.

22. — Annales de l'Est. 1889, janvier. — X. Mossmann. Une question de banlieue entre deux communes d'Alsace (procès entre Colmar et Winzenheim, au sujet de la forêt de Saint-Gilles, 1602-1627). — A. Fournier. Notes sur Gérardmer et les noms en *mer, maix* donnés aux lacs vosgiens.

23. — Annales du Midi. 1889, janvier, n° 1. — P. Meyer. La langue romane du midi de la France et ses différents noms. — L. Delisle. Un grand amateur français du xviie s. : Fabri de Peiresc. — Tamizey de Larroque. Le testament de Peiresc. — Lécrivain. Un épisode inconnu de l'histoire des Wisigoths (tiré de la plus ancienne vie de saint Vivien, publiée par les Bollandistes, et qui doit remonter au vi^e siècle). — A. Thomas. Un prétendu évêque de Dax au viie siècle (parmi les évêques qui ont souscrit les actes d'un concile tenu près de Bordeaux vers 670-673 se trouve cité un « Tomianus Acquilesiminensis urbis episcopus. » Pardessus a traduit ce mot par Dax; c'est une erreur. Le mot est une forme altérée du nom qui dans le latin de cette époque désignait Angoulême). — Id. La vicairie de Selabunac en limousin, au xie s. (M. Deloche et M. Longnon ont identifié un Selabunac mentionné dans une charte du graduel de Saint-Martial de Limoges, 1096, avec l'actuel Salagnac. Or, l'original de cette charte donne la forme Esclabonac, près La Croix, au canton de Dorat. En outre, dans la charte de 1096, l'expression « vicariam a Esclabonac » désigne, non cette circonscription territoriale appelée vicairie, mais un droit de justice. La vicairie de Salagnac doit donc être rayée de la géographie historique du Limousin). — Id. Charles VII, dauphin, à Clermont en Auvergne, 1420 (rectifie un passage de ses *États provinciaux*, I, 183, où il est question d'une aide accordée au dauphin). — Id. Les méridionaux et l'université de Bologne au moyen âge. = Comptes-rendus critiques : *Abbé Douais*. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, 844-1200.

24. — Annales de Bretagne. Tome IV, n° 2. — A. Dupuy. L'administration municipale en Bretagne au xviiie siècle; chap. ii :

répartition et perception des impôts directs; répartition des charges publiques; suite. — A. DE LA BORDERIE. Histoire de Bretagne; critique des sources : le cartulaire de Landevenec (étudie la première partie de ce cartulaire, composée de documents hagiographiques presque tous relatifs au fondateur de Landevenec, saint Gwennolé ou Uinualoé; la vie de ce saint, écrite avant 884 par l'abbé Wrdisten, repose sur des écrits anciens, des chartes anciennes, du moins c'est l'auteur qui le dit et M. de la Borderie, qui l'en croit sur parole, déclare que les données historiques d'ordre naturel notées dans cette chronique sont dignes de toute confiance. Or, Gwennolé, qui est du ve s., appartient à la période de l'émigration bretonne. Sa vie écrite au IXe s. est donc un témoignage précieux sur ce grand événement; il nous renseigne surtout sur Gradlon, roi de Cornouaille. Tout cela nous paraît bien sujet à caution). — DUPUY. L'enseignement supérieur en Bretagne avant et après la Révolution.

25. — Bulletin d'histoire ecclésiastique (Romans). 1889, janv.-févr. — Chanoine J. CHEVALIER. Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge, 1226-1266; suite. — Abbé FILLET. Histoire religieuse de Saint-Agnan en Vercors, Drôme; suite. — Abbé LAGIER. Le Trièves pendant la grande Révolution; suite.

26. — Revue de l'Agenais. 1888, nov.-déc. — LAUZUN. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; suite; chap. XIII : les Tiercaires ou religieux de Picpus. — TAMIZEY DE LARROQUE. Livre de raison de la famille de Fontainemarie, 1640-1774; suite. — MASSIP. La ville et les seigneurs de Cancon en Agenais; 1er art. — Abbé J. LABRUNIE. Abrégé chronologique des antiquités d'Agen; suite : 1602-1630.

27. — Revue d'Auvergne. 1888, n° 6. — VIMONT. Une école des arts et métiers dans les montagnes de la Margeride en 1772. — CHANSON. L'assemblée d'élection de Brioude, 1787-88; suite.

28. — Revue de Gascogne. 1888, déc. — Abbé A. BREUILS. Églises d'Armagnac d'après une enquête de 1546; suite. Aignan et les paroisses voisines; suite en février : de Pouydraguin à Riscle. — PLIEUX. Étude sur l'instruction publique à Lectoure; suite. = 1889, janvier. BLADÉ. La Gascogne et les pays voisins dans la légende carolingienne. — COMMUNAY. Marins basques et béarnais : M. M. de Charritte, XVIIe et XVIIIe siècles; fin en février. = Février. PALANQUE. Pierre Souffron, maître architecte de la ville d'Auch.

29. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Comptes-rendus des séances.* 1888, juillet-août. — CLERMONT-GANNEAU. Lettres sur une inscription française découverte à Saint-Jean-d'Acre (relative à Hugues Revel, grand-maître des Hospitaliers, de 1258 à 1273). — J. BAILLET. Sur plusieurs textes grecs, récemment découverts, relatifs aux Blémyes. — DELAVILLE LE ROULX. Les anciens Teutoniques et l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (en 1127, un hospice fut fondé à Jérusalem pour recueillir les pèlerins allemands; ce fut le berceau de l'ordre teutonique. En 1143, Célestin II plaça les frères de cet hospice sous l'auto-

rité supérieure du grand-maître de l'Hôpital de Saint-Jean. L'auteur a retrouvé les bulles de Célestin II et une bulle de Grégoire IX qui donnent, relativement à la juridiction des Hospitaliers sur cet ancien ordre teutonique, des renseignements précis et complets). — Arbois de Jubainville. Note sur la chronologie étrusque (au témoignage de Diodore, rapporté par Suidas, Planude et Plutarque, le VIIIe siècle des Étrusques se terminait en l'an 88 av. J.-C. L'auteur se range à l'avis de Fréret, qui fait commencer l'ère étrusque entre 972 et 949 av. J.-C., et contre celui d'O. Müller, qui le fait remonter à l'an 1025). — Héron de Villefosse. Milliaire de Tétricus le fils, trouvé à Barbaïra, Aude. — Id. Inscriptions romaines découvertes à Volubilis, Maroc. — Id. Deux épitaphes romaines des années 368 et 402. = *Séances*. 14 déc. Mémoire de M. Al. Heiss sur les portraits de Gonzalve de Cordoue et sur la date de sa naissance qui doit être placée en 1443. — Note de M. S. Reinach sur un passage de Suétone où il est dit que l'empereur Auguste forma, dans sa villa de Capri, une collection d'ossements de grands animaux fossiles. = 1889, 11 janv. Mémoire de M. d'Arbois de Jubainville sur les noms de lieu d'origine romaine en France. = 18 janvier. Note de M. Revillout sur un rouleau de papyrus récemment acquis par le Louvre et contenant un fragment du plaidoyer d'Hypéride contre Athénogène. = 25 janvier. Mémoire de M. Paul Viollet sur le système successoral appelé *tanistry* et la fondation du saint empire romain de la nation germanique. Ce mot désigne une coutume irlandaise en vertu de laquelle la succession passe non au fils aîné, mais au mâle le plus âgé de la famille; ce système, appliqué deux fois sous les premiers Carolingiens, a rétabli l'unité franque; il a subsisté dans les coutumes du Poitou.

30. — Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux. *Compte-rendu*. 1888, janv. 1re livraison. — J. Simon. Notice historique sur Henri Martin. — V. Duruy. Une dernière page d'histoire grecque. — Aucoc. Les études de législation comparée en France. — Vicomte G. d'Avenel. La procédure et la justice criminelle sous Louis XIII.

31. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 1888, 12 décembre. — M. Courajod présente un buste en bronze qu'on croit être le portrait de Louis III de Gonzague et qu'il est tenté d'attribuer à Baroncelli ou à Dominico de Paris. = 19 et 26 déc. M. Rey lit une note sur le lieu nommé *Ad Salinas* dans la chronique de Gauthier le chancelier; il identifie ce lieu avec le lac de Djabboul au sud d'Alep. — M. Müntz signale une conjecture de M. Valton au sujet d'un portrait des Offices attribué à Botticelli. Il établit que ce portrait, que l'on croyait représenter soit Pic de la Mirandole, soit un inconnu, est en réalité un portrait de Pierre de Médicis. — M. Durrieu communique une note sur le miniaturiste Henry d'Orquevaulz qui travaillait à Metz entre 1400 et 1440. — M. d'Arbois de Jubainville présente une série d'observations

sur les noms de lieu dérivés de noms propres d'hommes. = 1889, 23 janvier. M. Müntz communique quelques documents sur les édifices élevés à Montpellier par les soins du pape Urbain V (1362-1370), et dont ce pontife confia l'exécution aux architectes du palais d'Avignon, ainsi que la décoration aux ouvriers et artistes employés dans ce palais. — M. Babelon fait connaître deux découvertes numismatiques faites l'année dernière : l'une de monnaies grecques trouvées en Sicile, l'autre de lingots d'or romains trouvés sur la Bodza (Autriche-Hongrie).

32. — Société de l'histoire du Protestantisme français. *Bulletin.* 1888, 15 déc. — Bernus. Le ministre Antoine de Chandieu; fin, 1583-91. — Ch. Read. Les défenses de Zamariel, de B. de Mont-Dieu et de F. de la Baronie contre Pierre Ronsard, 1563. — Gagnebin. La famille Sauvin, du Dauphiné, et la première tentative missionnaire des protestants de langue française, 1665-1707. — N. Weiss. Le nombre des religionnaires des diocèses d'Alais et de Mende en 1778; extrait d'un mémoire inédit de Rabaut-Saint-Étienne. = 1889, 15 janvier. Q. Bonnet. Les réfugiés de Montargis et l'exode de 1569; 1er art. — Rabaud. Lasource, député à la Législative et à la Convention, 1763-1793. — Weiss. Le protestantisme à Auteuil, Passy et Billancourt en oct. 1585; procès-verbal d'enquête officielle. — Dannreuther. L'Église réformée de Vassy au XVIIe s.; lettres d'Abraham Jacquelot, 11 mars 1660, et du frère Estienne de Chaumont, 16 juillet 1678. — Pascal. François Touzineau, prédicant-martyr à la Rochelle, 17 déc. 1738. — Lods. La population protestante en France au lendemain du Concordat, 1802.

33. — Société de l'histoire de Paris. *Bulletin.* 15e année, 1888, 5e livraison. — Ch.-V. Langlois. Une réunion publique à Paris sous Philippe le Bel, 24 juin 1303 (compte-rendu adressé par les Frescobaldi, marchands italiens au service de Philippe le Bel, à Aimar de Valence, comte de Pembroke, cousin d'Édouard Ier; cette réunion populaire fut tenue à l'occasion du différend avec Boniface VIII). — M. Fournier. La bibliothèque de la faculté de décret de l'Université de Paris en 1475 (publie l'inventaire de cette bibliothèque). — Ph. Rondeau. Inscription commémorative de la restauration du grand couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques, 1641. — Abbé V. Dufour. Un prospectus de 1757 (relatif à une *Description historique et chronologique de l'Église métropolitaine de Paris* par l'avocat Charpentier, dont le premier volume, seul paru, est devenu très rare). = 6e livraison. Guilhiermoz. Processions faites à Paris et à Saint-Denis en 1509, et visite de Louis XII au Parlement en 1510; récits extraits du « Mémorial » de Germain Chartelier, conseiller au Parlement.

34. — Bulletin de l'Académie delphinale. 4e série, t. I. 1886. — Chaper. Les Archives et la Révolution (publie le procès-verbal de vérification dressé par les citoyens Troullier et Parent, membres du conseil du département de l'Isère, des documents de la ci-devant Chambre des comptes qui devaient être brûlés ou employés pour l'artillerie. On détrui-

sit tout ce qui a rapport aux droits féodaux, tous les terriers, les chartes et bulles impériales, les traités d'alliance et de paix, les actes d'hommage, les actes de notaires, les comptes de châtellenie, les titres de noblesse, les actes relatifs aux États, les lettres des rois et des ministres au Parlement et lettres patentes. On brûla même des ouvrages de généalogie. Un certain nombre de pièces furent subrepticement soustraites à ces autodafés de l'ineptie révolutionnaire; mais les pertes furent immenses). — S. Masse. Les tribunaux de Grenoble pendant les premières années de la Révolution, 1750-1795 (cet intéressant travail confirme ce qu'on savait sur la modération relative du mouvement révolutionnaire dans l'Isère, malgré les épurations successives subies par les tribunaux. Les membres qui les composèrent ne méritent pas les jugements très sévères de M. Taine. M. Chaper communique un très curieux document : un fragment autobiographique de Joseph Falquet-Planta, président du département de l'Isère en 1790). — Vellot. Dorothée de Jouffroy, 1751-1832 (M. Vellot prépare une biographie de M. de Gordes). — A. Champollion-Figeac. Les archives départementales de France (leurs origines, leur organisation). — Prudhomme. Un épisode de la vie du baron des Adrets (querelle avec un de ses fils pour une affaire de dettes). — P. Fournier. La bibliothèque de la Grande Chartreuse au moyen âge (publie un catalogue de la fin du xve s.). — Guérimond. Inscription en l'honneur de Maia découverte à Grenoble. — Roman. Jetons banaux de Dauphiné. — Prudhomme. Les armes de Grenoble (d'or à trois roses de gueules). — Roman. Voyage d'un légat du Pape en Dauphiné (relation de Fr. Grégory d'Ierni, du 12 au 22 juin 1596). — Fournier. Note sur deux mss. juridiques de la bibliothèque municipale de Grenoble.

---

35. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1888, 4e livr. — Claeys. Histoire de la Gilde souveraine et chevalière des Escrimeurs dite Chef-confrérie de Saint-Michel à Gand; fin. — Rahlenbeck. La vie d'un archéologue : Henri Schliemann. — H. Delehaye. Notes sur Henri de Gand. — Heins. De l'office de grand-bailli au xive s. à Gand; contribution à l'étude de la procédure criminelle au moyen âge; suite.

---

36. — Historische Zeitschrift. Bd. XXV, Heft 2. 1889. — O. Harnack. Préliminaires et histoire de la guerre de 1812 (d'après les documents publiés aux t. VI et XX de la Société d'histoire russe; ce sont des pièces de la correspondance échangée entre l'ambassadeur russe, prince Kourakin et le colonel Tchernychev, avec l'empereur Alexandre et le chancelier, comte Roumanzov, et en outre les rapports de l'amiral Tchitchagoff à l'empereur, très importants pour l'histoire de l'armée du sud et du passage de la Bérésina). — El. Klebs. L'élément dynastique dans l'historiographie de l'époque impériale à Rome (montre à quel point ce sentiment est absent chez les historiens romains d'Auguste à

Dioclétien, et comment la formation de la légende de Constantin coïncide avec la naissance de l'esprit monarchique). — R. Koser. Les époques de la monarchie absolue dans l'histoire moderne (montre le contraste entre la monarchie absolue et de droit divin, telle qu'elle s'établit en France sous Louis XIV, et le despotisme éclairé exercé en Allemagne par Frédéric II au xviiie s.; analyse les idées de Frédéric sur les formes du gouvernement, le contrat social et le droit naturel). — Lehmann. Pour caractériser la guerre de Sept ans (on dispute sur la question de savoir quels avantages Frédéric souhaitait, en 1758, retirer de la guerre et de son alliance avec l'Angleterre; on a parlé de la Saxe, de la Poméranie suédoise. Dans un ordre de cabinet adressé à l'envoyé de la Prusse à Londres, 21 mai 1758, le roi déclare lui-même tout simplement : « De vous dire d'avance et actuellement jusqu'où mes prétentions sauraient aller, voilà ce que je ne suis pas à même de faire dans ce moment-ci »). — Plan d'une histoire de Brandebourg et de la Prusse tracé par Niebuhr. = Bibliographie : *Roth von Schreckenstein.* Die Ritterwürde und der Ritterstand (bon; l'auteur connaît bien les usages et mœurs de la noblesse). — *Heermann.* Die Gefechtsführung abendlændischer Heere im Orient in der Epoche des ersten Kreuzzuges (fait avec soin et intelligence; mais, comme on connaît très mal la topographie des champs de bataille, il y aura toujours là un élément incertain). — *Gess.* Die Klostervisitationen des Herzogs Georg von Sachsen, 1535. — *Bielfeld.* Geschichte des Magdeburgischen Steuerwesens (excellente étude composée d'après les archives si précieuses du diocèse et du duché de la ville de Magdebourg). — *Tollin.* Geschichte der franzœsischen Colonie von Magdeburg (très bon travail). — *Hertel.* Die Hallischen Schœffenbücher. Bd. II, 1401-1460. — *Krœhne.* Urkundenbuch der Klœster der Grafschaft Mansfeld. — *Kolbe.* Hessische Volkssitten und Gebræuche im Lichte der heidnischen Vorzeit. — *Brunner.* Die Politik Landgraf Wilhelms VIII von Hessen bis zur Convention von Kloster Seven (travail soigné). — *Hüsing.* Fürstbischof Christoph Bernhard von Galen (apporte quelques documents nouveaux sur ce réformateur catholique au xviie s.). — *Hœhlbaum.* Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Kœln. — *Grotefend.* Inventare des Frankfurter Stadtarchivs. — *Schleicht.* Leopold I und die œsterreichische Politik wæhrend des Devolutionskrieges, 1667-68 (étude méritoire, que dépare une introduction d'une longueur excessive et d'un intérêt médiocre sur l'empereur et sa cour). — *Wolf.* Aus der Zeit der Kaiserin Maria Theresia (bonne étude; la meilleure partie traite des rapports de l'impératrice avec les Juifs). — *Klapka.* Aus meinen Erinnerungen (traduction allemande par l'auteur même de ces souvenirs). — *Krones.* M. von Kaiserfeld; sein Leben und Wirken, 1748-84 (bonne étude sur un des principaux chefs parlementaires du peuple allemand en Autriche). — *Wilkens.* Geschichte des spanischen Protestantismus im 16 Jahrh. (un effort très louable d'impartialité; mauvais style; en somme rien de nouveau). — *Hæbler.* Die wirthschaftliche Blüte Spaniens im 16 Jahrh.

and ihr Verfall (excellent ouvrage qui réagit avec succès contre l'idée qui attribue à Charles-Quint et à son despotisme les causes de la décadence espagnole au XVIIe s.). — Publications de l'Académie de Cracovie (analyse quatorze ouvrages parus en 1885-88). — *Polkowski* et *Pauli*. Joannis Dlugossii senioris canonici Cracoviensis opera omnia. Tomus I. — *Bobowski*. Codex diplomaticus Poloniae. Tomus IV : res Silesiacae a Michaele Boniecki olim congestae. — *Leksycki*. Die æltesten grosspolnischen Grodbücher. Bd. I, 1386-99. — *Ketrzynski*. Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae Ossolinianae Leopoliensis. — *Korzeniowski*. Catalogus codicum manuscriptorum musei principum Czartoryski Cracoviensis. Tomus I. — *Zakrzewski*. Stefan Batory (excellent). — Nous n'indiquons ici que la moitié environ des ouvrages relatifs à l'histoire de la Pologne analysés par X. Liske.

37. — Historisches Jahrbuch. Bd. IX, Heft 1. — SEIDENBERGER. La lutte des corporations de Mayence contre le clergé et l'aristocratie au XVe s. — EHSES. La décrétale pontificale dans le procès de divorce de Henri VIII; 1re partie.—VON HŒFLER. Alfred de Reumont. — Polémique entre M. Lamprecht et M. Bruder sur la méthode dans les recherches historiques d'économie politique. = Comptes-rendus : *Geigel*. Das italienische Staatskirchenrecht. — *Scaduto*. Garentigie Ponteficie e relazioni fra stato e chiesa. — Stato e chiesa secundo Fra Paolo Sarpi. — Stato e chiesa sotto Leopoldo e granduca di Toscana. — Stato e chiesa nelle due Sicilie dai Normanni ai giorni nostri (ouvrages soigneusement étudiés, écrits au point de vue libéral). — *Delarc*. Les Normands en Italie. — Saint Grégoire VII. — Le pontificat de Nicolas II (travaux confus et dépourvus de critique). — *Linsenmayer*. Geschichte der Predigt in Deutschland. — *Lecoy de la Marche*. La chaire française au XIIIe s. (bon ouvrage). — *V. Helfert*. Geschichte Œsterreichs vom Ausgang des Wiener Oktober-Aufstandes, 1848. IV. Der Ungarische Winterfeldzug und die oktroyierte Verfassung. — *Jæger*. Urkundenbuch der Stadt Duderstadt bis z. 1500. — *Berchtold*. Die Bulle Unam Sanctam (polémique très vive contre Berchtold).

38. — Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. IV, Heft 3. — DENIFLE. Le plus ancien rôle des taxes de la Pénitencerie apostolique (rôle de 1338, précédé de la constitution de Benoît XII sur la pénitencerie apostolique, publiée d'après un ms. du XIVe s. des Archives vaticanes, Arm. 53, n° 17, et un ms. de Tours, n° 594. Le P. Denifle soutient l'authenticité certaine des n^os I et II des Taxes publiées à Paris en 1520 et l'authenticité probable du texte n° III). — Diplômes relatifs aux universités du moyen âge (relatifs aux universités de Bologne, Avignon, Gray, Lérida). — Les manuscrits de corrections de la Bible au XIIIe s. — Le plagiaire Nicolas de Strasbourg (son écrit De Adventu Christi est une copie des écrits de Jean de Paris, dit *Qui dort*, « De Adventu Christi » et « De Antichristo »). — Origine de l'*Historia de Nemo* (c'est en 1290 qu'un Français, probablement un

Angevin, nommé Radulphus, fit un sermon où, en recueillant des passages de la Bible et d'autres écrits où se trouve le mot Nemo, en créa un être nommé Nemo, égal au fils dans la Trinité et doué de toutes sortes d'attributs. Il présenta ce sermon au cardinal diacre Benoît Cajetan. Il eut des adeptes et il y eut une petite secte des *Neminiani*). — Le culte d'Urbain V. — La condamnation des écrits de Raimond Lulle (il est impossible de savoir si la bulle de condamnation est authentique. Elle est absente des registres pontificaux, mais cela ne prouve rien). — Dépenses de la ville de Montpellier pour une ambassade à la Curie en 1340. = Ce numéro est dû en entier à l'infatigable éditeur H. Denifle.

39. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1888, n° 22. — *R. Schubert.* Geschichte des Agathokles (étude médiocre). = N° 23. *Th. Lindner.* Die Veme (excellent travail historique et juridique). — *Hermann* et *Jastrow.* Jahresberichte der Geschichtswissenschaft (signale un grand nombre de lacunes au tome VI de cette revue annuelle des publications historiques). — *Bourgeois.* Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté, 1702-1713 (le critique complète sur certains points l'ouvrage de M. B.; surtout il en combat les principales conclusions, dictées, d'après lui, par l'esprit de parti. M. Heigel est-il bien certain d'être toujours « objektiv und unparteiisch? »). = N° 25. *Mommsen.* Rœmisches Staatsrecht. Bd. III. — *Maué.* Der Praefectus fabrum (sans valeur). = N° 26. *Caro.* Geschichte Polens. Th. V. 1481-1506 (malgré certaines lacunes, c'est le meilleur ouvrage que l'on possède actuellement sur le sujet). = 1889. N° 1. *Fournier.* Handel und Verkehr in Ungarn und Polen um die Mitte des XVIII Jahrh. (publie des documents importants). = N° 2-3. *Fr. de Martens.* Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères (long et important article critique de 70 pages; objections nombreuses faites soit aux textes choisis, soit à l'interprétation qu'en donne l'auteur; s'applique surtout à défendre la politique prussienne contre les attaques du professeur russe).

40. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. *Nachrichten.* 1888, n° 15. — Frensdorff. Contributions à l'histoire et à l'explication des coutumiers allemands. = N° 16. Hoffory. Le Dieu germain du Ciel; contribution à la géographie et à l'histoire de l'olympe germanique.

41. — Die Nation. 1888, 24 nov. — Geiger. Ranke historien et orateur. = 1er déc. H. Alis. Les partis politiques en France. = Compte-rendu : *Steinbach.* Franz Deák (bonne biographie). = 8 déc. Alfred Stern. L'ouvrage de Stőzel sur l'administration et sur les institutions judiciaires dans le Brandebourg et la Prusse (ouvrage très consciencieux, mais l'auteur est plus juriste qu'historien; il n'a pas une idée assez large des révolutions européennes au siècle dernier). = Compte-rendu : Gœthe's Tagebücher, 1790-1800 (très intéressant).

42. — Deutsche Revue. 1888, nov. — Récits d'un homme d'État prussien sur les événements de l'année 1870-71; suite (pendant le siège de Paris); suite en décembre (efforts tentés par la dynastie napoléonienne pour se rétablir en France). — Souvenirs relatifs au conseiller du cabinet prussien Markus Niebuhr (fils de l'illustre érudit, né en 1817; sa vie; sa correspondance relative aux affaires religieuses et financières de la Prusse, 1850-57). — Extraits des papiers du général von Hartmann; fin (important pour l'histoire du Sleswig en avril 1850). = Déc. G. Weber. Les sept professeurs de Gœttingue et l'abolition de la constitution hanovrienne en 1837. — Simson. La rage de la danse au moyen âge.

43. — Deutsche Rundschau. 1889, janvier. — G. Cohn. Lord Shaftesbury, 1801-1885. — Egelhaaf. Les mémoires du duc de Saxe-Cobourg-Gotha. — Hausrath. La correspondance politique de Charles-Frédéric de Bade. — Février. H. Brugsch. La valeur de l'argent dans l'Orient ancien. — Alfred v. d. Leyen. Histoire préliminaire du code municipal en Allemagne; chapitre d'une histoire du droit dans le Brandebourg et la Prusse.

44. — Germania. 1888, Heft 3. — Gallée. Origine de la légende de saint Kumernus ou Wilgefortis (complète l'art. de Rehorn au précédent vol. de la *Germania,* p. 461 et suiv.).

45. — Zeitschrift f. ægyptische Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXVI, 1888, Heft 4. — Piehl. Le temple de Behbît-el-Hagar (n'a pas été construit par Ptolémée II; il remonte au moins au temps de Nectanébo Ier). — Id. Varia; suite (inscriptions hiéroglyphiques publiées et traduites). — L. Stern. Le testament de Suzane (d'après un papyrus copte du Mus. Brit. L'auteur avait déjà publié un document copte d'un caractère tout semblable, d'après un papyrus de Berlin; cette fois, le document est du viiie s.; il provient du cartulaire du monastère de Zême; il donne la forme première et originale de cette pièce intéressante pour l'histoire du droit).

46. — Mittheilungen des K. D. archæologischen Instituts. *Rœmische Abtheilung.* 1888. Bd. III, Heft 3. — Mau. Résultats des fouilles opérées à Pompéi en 1886-88. — Huelsen. Topographie et inscriptions de la « Scola Xantha » sur le forum romanum. — Id. Sur les doubles noms des esclaves et des affranchis de la maison impériale.

47. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXI, 1888, Heft 3. — Zingerle. Deux fragments de la Chronique rimée de Rodolphe d'Ems. = Compte-rendu : *Meyer.* Indogermanische Mythen. Bd. II (les résultats principaux de cet ouvrage ne sont pas acceptables).

48. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. IX, Heft 3. *Romanistische Abtheilung,* 1888, Heft 2. — Z. von Lingenthal. Histoire de la propriété foncière à Rome. — Burckhard. Sur un passage de Cicéron : *De legibus,* II, 19-21. — Schum. Fragment d'un

ms. du Codex Theodosianus, à la bibliothèque de Halberstadt, de la fin du VIe s. — FITTING. Citations du droit romain dans un traité du cardinal Deusdedit en 1097. — WLASSAK. La réforme de la juridiction municipale sous Auguste. — HIRSCHFELD. La Lex Narbonensis relative aux flamines provinciaux. — LANDSBERG. Les publications relatives à l'université de Bologne.

49. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XIV, 1888, Heft 4.— NIPPOLD. Publications de l'année 1887 sur les dissidents protestants et sur leur histoire. — NŒLDECHEN. Le traité de Tertullien contre Praxias (commentaire détaillé). — ERBES. De l'époque où vivaient Hippolyte et Théophile d'Antioche (contre les hypothèses de Harnarck. Ce n'est pas vers 180, mais seulement en 206-211 que Théophile a combattu la secte d'Hermogène l'Africain. Hippolyte a subi le martyre le 29 ou le 30 janvier 251). = Jahrg. XV, Heft 1. DORNER. Les églises et la civilisation.

50.— Der Katholik. 1888, sept.-déc. — BRISCHAR. La conversion du Prémontré Hermanus du judaïsme au christianisme au XIIe siècle. — STŒLZLE. Le Didascolon de Konrad de Hirschau (c'est une histoire de la littérature composée vers 1850 pour l'enseignement; elle se trouve dans un ms. de Wurzbourg). — F. Johann Huttich de Mayence (savant humaniste mort en 1544; sa vie et ses œuvres). — WOKER. L'église catholique dans ce qui fut plus tard l'électorat de Hanovre pendant le moyen âge et la réforme. — BRISCHAR. Fénelon et l'électeur de Cologne Joseph Clément (expose en détail les relations que ces deux personnages eurent ensemble). — ZIMMERMANN. Histoire des martyrs irlandais pendant la première moitié du XVIIe s. (1603-1658). — Biographie de Jacob Merstetter, humaniste et curé à Mayence vers 1500. = Comptes-rendus : *Wedewer*. Johann Dietemberger (bon). — *Schwiker*. Peter Pazmany, Primas von Ungarn (excellent). — Die vaticanischen Cataloge der Biblioteca Palatina. = 1889. Janvier. Le centenaire de la Révolution française (sur le catholicisme depuis cent ans; au dire de l'auteur, il a fait de grands progrès depuis 1789). — JANSSEN. Histoire des mœurs au XVIe siècle (parle d'un livre publié en 1584 par un médecin de la cour de Brandebourg, Thurneissen de Bâle; il en tire des conclusions défavorables pour l'état moral à cette époque). — PASTOR. L'élection et le caractère du pape Paul II (chapitre du prochain volume de l'auteur de l'Histoire des papes). = Comptes-rendus : *Schegg*. Biblische Archæologie (remarquable).

51. — Theologische Studien und Kritiken. 1888, Heft 4. — FŒRSTER. Sur la théologie de saint Hilaire. = 1889, Heft 2. KŒPPEL. Origine de l'apostolat (c'est assez tard que le nombre des disciples de Jésus s'est restreint au chiffre de douze; cela est dû à l'initiative de l'église de Jérusalem et des communautés voisines). — TSCHACKERT. Brèves contributions à la biographie de Luther (1° en composant ses 95 thèses contre les indulgences, Luther s'est proposé de répondre à

l'instruction publiée par l'archevêque Albert de Mayence relative à la collation des indulgences, et qui était divisée en 94 chapitres. 2° L'évêque de Cujavie, Matthias Drzewicki, avait déjà, en 1529, adopté la foi luthérienne. 3° Détails sur Luther tirés d'une lettre de Veit Dietrich, de Nuremberg, de l'an 1530. 4° Une lettre inédite du duc Albert de Prusse à Luther, de 1537. 5° Une lettre inédite de Dorothée, comtesse de Mansfeld, à Luther, de 1543).

52. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1888, Quartalheft 4. — Duhr. Le divorce et le second mariage de Napoléon Ier. — Kellner. Les gouverneurs romains de Syrie et de Judée à l'époque du Christ et des Apôtres; suite (les « procuratores » de Judée; en appendice : les grands prêtres juifs à la même époque). — Flunk. Le mariage de Marie avec Joseph. = 1889, Quartalheft 1. Duhr. Les anciens Jésuites allemands considérés comme historiens. — Grisar. Les inscriptions chrétiennes de Rome.

53. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. X, Heft 3. — Sauerland. Le cardinal Jean Dominici et son rôle dans les tentatives pour le rétablissement de l'unité dans l'église pendant les années 1406-1415; fin. — Uhlhorn. Les moines luthériens de Loccum; contribution à l'histoire des tentatives de Gerhard Walter Molanus pour ramener à l'unité les églises protestante et catholique. — Seebass. Fragments d'un pénitentiel dans un ms. de Weingarten du viiie et du ixe siècle. — Kolde. Actes de l'université de Bologne et de Francfort-sur-l'Oder; notes sur l'histoire de la réforme. — Holstein. Hieronymus d'Endorf (réformé disciple de Reuchlin). — Landwehr. Joh. Duræus et ses négociations avec le Brandebourg en vue de l'union religieuse avant 1668.

54. — Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben. 1888, Heft 7-8. — Wohlenberg. Recherches sur les Acta Pauli et Theclae (contre Lipsius; l'auteur cherche à prouver que l'église primitive veillait avec soin pour empêcher des écrits interpolés de s'attribuer une origine apostolique et de se glisser parmi les livres authentiques du Nouveau Testament. Les « Acta » sont en grande partie une fiction; ils fournissent cependant quelques utiles données historiques). = Heft 9. Roth. Contributions à la biographie de sainte Hildegarde de Bingen. — G. Mueller. Trois actes d'ordination pour des prêtres saxons, délivrés par Luther, Melanchthon et Bugenhagen. — Dræseke. Histoire de la vie ecclésiastique à Havelberg dans la Marche de Brandebourg. = Heft 11-12. G. Mueller. Un épisode de la lutte des partisans de la doctrine de Luther avec ceux de Flacius Illyricus (publie un pamphlet de 1575, traitant des débats religieux à Mansfeld).

---

55. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXIII, 2e partie, 1888. — Schroll. Nécrologe de l'ancien couvent bénédictin d'Ossiach en Carinthie (la première mention est du xive siècle, les der-

nières atteignent au XVIIe s.; texte et commentaire). — CZERNY. Joseph Grünbeck (biographie très détaillée de cet humaniste, qui fut l'historiographe et le secrétaire particulier de l'empereur Maximilien Ier; né en 1470. Liste détaillée de ses ouvrages et des mss. où ils sont conservés. En appendice, choix de la correspondance de Grünbeck). — WICHNER. Histoire du monastère des Clarisses à Judenburg en Styrie (de la fondation, vers 1255, à la sécularisation, en 1782; composée à l'aide de matériaux inédits). — F.-M. MAYER. La diète styrienne de Bruck, en 1572 (d'après des sources inédites, publiées en partie par l'auteur de l'article. La diète avait à décider jusqu'à quel point on devait tolérer le protestantisme auquel avait adhéré la plus grande partie de la noblesse et de la bourgeoisie. Comme l'archiduc Charles II était un ferme serviteur de l'église catholique et que la noblesse protestante ne voulait faire aucune concession, on ne put s'entendre).

56. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. IX, Heft 1. — BRESSLAU. Le papyrus et le parchemin dans la chancellerie pontificale jusqu'au milieu du XIe s. — WICKHOFF. Les « Monasteria » chez Agnellus de Ravenne (ce sont des couvents et non des chapelles destinées à l'ensevelissement des évêques). — ZIMMERMANN. Sur le chemin suivi par les émigrants allemands pour aller en Transylvanie. — STEINHERZ. Charles IV et les privilèges autrichiens. — RIEGL. Les calendriers en bois du moyen âge et de la Renaissance. — REDLICH. Le siège de Kufstein en 1504. — KŒPL. Les règlements d'intendance de Wallenstein. — MÜHLBACHER. Deux diplômes carolingiens inédits (Charles le Gros, 22 nov. 886, restitue à l'église de Châlons-sur-Marne des biens situés dans le pays de Sens; Zwentibold, 3 oct. 898, donne la villa de Ligny à l'église de Cambrai). — HEINEMANN. Les prétendus plans de sécularisation d'Henri VI. — WINCKELMANN. La peine de mort et l'hérésie (l'édit de Frédéric III, de 1224, ordonnant de livrer les hérétiques aux flammes, a été inspiré par Guillaume de Modène et non par Albert de Magdebourg). = Bd. X, Heft 1. A. RIEGL. L'explication du calendrier au moyen âge (constitution du calendrier grec et romain; description du calendrier de Filocalus, du martyrologe de Wandalbert dans le ms. de la reine Christine n° 438 et du calendrier de saint Mesmin, avec les représentations figurées dont ils sont ornés). — WIEGAND. Les archives anciennes de l'abbaye de Münster en Alsace (traite des cinq diplômes mérovingiens ou carolingiens qui faisaient partie du fonds d'archives laissé par MgrRæss). — SCHEFFER-BOICHORST. Petits mémoires sur l'histoire du moyen âge, XVe et XVIe siècles (15° les premières relations entre les Habsbourgs et la Hongrie; étude critique sur le formulaire de Baumgartenberg; 16° l'historiographie à Crémone). — TUMBÜLT. Les tentatives d'union entre les différentes classes de la société en Souabe sous le roi Sigismond, 1426-1432 (c'est toujours la petite noblesse qui a fait les avances aux villes pour l'union; la jalousie des villes à l'égard de la noblesse l'a rendue impossible). — M. BROSCH. Les projets de mariage entre la maison de

Habsbourg et Élisabeth d'Angleterre. — H. Ammann. Une tentative de meurtre par sorcellerie, en 1371. — Bibliographie. *Th. Sickel.* Liber diurnus Romanorum pontificum (reproduit scrupuleusement le texte du Codex vaticanus, auquel il a ajouté des éclaircissements et des tables. Édition excellente, qui ne fait pas oublier celle de Rozière). — *Mell.* Die historische und territoriale Entwicklung Krains von x bis im xiii Jahrh. — *Kugler.* Analecten zur Kritik Alberts von Aachen (réponse aux critiques de Kühn). — *Kingdon.* Facsimile of first volume of ms. archives of the worshipful company of grocers of the city of London, 1345-1463; transcribed and translated (ouvrage très intéressant au point de vue de l'histoire sociale et économique, autant qu'au point de vue paléographique; malheureusement il ne sera pas mis en vente). — St-Gallische Gemeinde-Archive, herausgegeben vom histor. Verein des Kantons St-Gallen. — Les programmes historiques des classes de l'enseignement moyen en Autriche pour 1888.

57. — Société des sciences de Prague (Rozpravy. Abhandlungen, VII, 2). Prague, 1888. — A. Gindely. Persécution des hérétiques en Bohême sous Charles VI (importante contribution à l'histoire religieuse de la Bohême, puisée à des sources inédites). — F. Tadra. Nouveaux mss. de formulaires du xiiie et du xive siècle (publication de texte. Entre autres on y trouve une lettre de Charles V, roi de France, à l'évêque de Strasbourg, du 22 juin 1379; le roi prie l'évêque d'aider la légation envoyée par Clément VII en Allemagne). — Ant. Rezek. Les mémoires de Slavata, des années 1601-1603 (publication de texte. On avait attribué jusqu'ici ces mémoires à un autre auteur. M. Rezek prouve que le véritable auteur est Slavata).

---

58. — The English historical review. 1889, janvier. — Ford. Progrès de la liberté de la presse en Angleterre, xviie-xixe siècle. — Armstrong. La théorie politique des huguenots (analyse la *Franco-Gallia* de Hotman et les *Vindiciæ contra tyrannos;* rien sur l'origine de leurs théories politiques). — J.-B. Bury. Les empereurs romains, de Basile II à Isaac Comnène (résume les faits nouveaux sur l'histoire de l'empire d'Orient au xie siècle, qui se trouvent dans les œuvres de Psellos; pour le reste, renvoie à Finlay qui suit Cédrénus et Zonaras). — Laughton. Les capitaines du « Nightingale » (prouve l'authenticité d'un passage des mémoires de Jean Marteilhe, huguenot français condamné aux galères, en 1700; il s'agit de la prise du « Nightingale, » commandé par Seth Jermy, « bossu par devant et par derrière, » par l'escadre française que dirigeait un transfuge anglais, Thomas Smith, 5 août 1707). — Wake. L'origine de l'exogamie (contre la théorie de Mac Lennan). — Powell. Une légende scandinave de la conquête anglaise (traduction). — Archer. Les dates de l'avènement des sept premiers rois latins de Jérusalem (constitue cette liste chronologique en partant de cette donnée qu'Amauri Ier est mort en 1174 et non en

1173). — Round et Stevenson. Le grand charruage de 1198 (M. Round avait dit que le mot *carucagium* ne se trouve pas avant 1220; M. Stevenson le signale dans une charte de Jean, du 16 juillet 1199. Il est donc fort possible que ce nom ait déjà servi à désigner la levée de 1194. En outre, l'association dans les chartes des termes *hidagium* et *carucagium* appuie la vieille explication que celui-ci désignait un impôt levé par charruée et celui-là l'impôt levé par hide. D'ailleurs *carucata* a le sens de charrue aussi bien que de charruée). — Palgrave. Cromwell et l'insurrection de 1655; réplique à M. Firth; fin (proteste contre l'opinion de M. Firth, estimant que Cromwell doit être jugé non d'après le détail, mais d'après l'ensemble de sa vie). — Doble. Lettres du Rév. William Ayerst, 1706-1721; suite. = Bibliographie. *Abbott.* A history of Greece. 1re partie (l'auteur tient le témoignage des auteurs anciens en grande méfiance; les théories de Curtius lui paraissent insoutenables. Sa critique de l'histoire primitive de la Grèce est surtout négative). — *Newman.* The politics of Aristotle. — *F. Dahn.* Geschichte der deutschen Urzeit. — *Maitland.* Bracton's Notebook (excellent. On devrait publier aussi les rôles de Pateshull et de Raleigh; c'est alors seulement qu'on pourrait aborder sérieusement l'étude même de Bracton, et tenter à nouveau l'entreprise, où sir T. Twiss a si complètement échoué, de nous donner un bon texte critique du *De Legibus*). — *Rogers.* A history of agriculture and prices in England. Vol. V-VI, 1583-1702 (avec d'éminentes qualités, l'auteur a de grands défauts; il tient trop peu compte des ouvrages publiés avant le sien, et surtout il juge les hommes du passé avec toute la passion des haines présentes; il est l'avocat déclaré des masses contre les classes, ce qui fausse plus d'une fois ses jugements). — *Griffiths.* Statutes of the university of Oxford compiled in the year 1636. — *Stebbing.* Some verdicts of history reviewed (les portraits de Franklin et de William Cobbett sont les meilleures parties de ce volume d'essais). — *Parnell.* The war of the succession in Spain during the reign of queen Anne, 1702-1711 (premier essai d'une histoire critique de ces guerres d'Espagne; le point de vue de l'auteur est un peu étroit, mais son travail repose sur les documents les plus certains). — *Danielson.* Die nordische Frage, 1746-51 (très intéressant).

59. — The Academy. 1888, 8 déc. — *Stratchey.* India (excellent exposé de la réorganisation administrative de l'Hindoustan depuis trente ans. L'auteur connaît surtout bien les provinces du Nord; pour le bas Bengale, il le juge trop défavorablement, d'après certains districts décimés par la fièvre; en réalité, c'est de là que sont sortis les agents les plus intelligents de la réorganisation indienne). = 15 déc. *Scott.* Berwick-upon-Tweed; the history of the town and guild (très bonne monographie). = 22 déc. *Th. Rogers.* The economic interpretation of history (livre éminemment suggestif; l'auteur peut se vanter d'avoir le premier étudié la rente au point de vue historique, mais il est bien sévère pour les économistes de l'ancienne école). = 29 déc.

Hamilton. Calendar of state papers. Domestic series of the reign of Charles I, 1644. = 1889, 5 janv. *Jessopp*. Visitations of the diocese of Norwich, 1492-1532 (un des meilleurs textes publiés par la Camden Society). = 12 janv. *Earle*. A handbook to the land charters and other saxonic documents (textes bien édités et précédés par une introduction de valeur). = 19 janv. The state trials; tome I (fait suite à la compilation de Howell, qui s'arrête à l'année 1820; travail très méritoire). — *Sayce*. Records of the past. New series; vol. I (dans cette nouvelle série l'éditeur se propose de publier des textes assyriens et égyptiens, tandis que dans la précédente chaque volume était consacré exclusivement aux monuments de l'une ou de l'autre langue). = 26 janv. *Bryce*. The american commonwealth (ce livre doit être rangé parmi les quelques ouvrages vraiment grands de notre génération, et, dans le domaine auquel il appartient, il est le seul). — *Hassall*. Bolingbroke (très intéressant). = 9 février. *Kubitschek*. Imperium romanum tributim descriptum (important). — *Habel*. De pontificum romanorum inde ab Augusto usque ad Aurelianum condicione publica (bon). — *Lichtenfeldt*. De Q. Asconii Pediani fontibus ac fide (étude soignée sur les sources d'Asconius). — *Maisel*. Observationes in Cassium Dionem (recherche le ms. utilisé par Leoniceno pour sa traduction italienne de Dion, en 1526; c'est peut-être le Codex venetus 396, dont les leçons diffèrent peu de celles du mss. utilisé par Estienne).

60. — The Athenæum. 1888, 8 déc. — *Bryce*. Two centuries of irish history, 1691-1870 (comprend, outre une brillante introduction, par M. Bryce, cinq chapitres traités par des auteurs différents : du traité de Limerick à l'établissement de l'indépendance législative, par le Dr Sullivan; à l'union, par M. Sigerson; à l'émancipation catholique, par le Dr Bridges; au mouvement insurrectionnel de 1848, par lord E. Fitzmaurice et M. Thursfield; au Land act de 1870, par M. Macdonell. Beaucoup de faits entassés dans un espace trop restreint). — *D. Ingram*. Two chapters of english history (1° le parlement irlandais de Jacques II; 2° la prétendue violation du traité de Limerick. Beaucoup de fantaisie, peu de critique; en somme, études sans aucune valeur). = 15 déc. *Lady Mac Gregor*. The life and opinions of major-general sir Ch. Metcalfe Mac Gregor, quartermaster-general in India (publication d'un intérêt très restreint : Mac Gregor n'a jamais joué qu'un rôle très secondaire; cependant, ses opinions sur l'Inde méritent d'être prises en considération; ses lettres sont pleines de récriminations contre les personnes). = 29 déc. *M. Robinson* (Me J. Darmesteter). The end of the middle ages (livre écrit avec un grand talent littéraire; il traite surtout du côté mystique du moyen âge). — *Rieu*. Catalogue of the turkish mss. in the British Museum. — Personal memoirs of P. H. Sheridan, general U. S. army (les lecteurs français savent déjà quel est l'intérêt de ces mémoires pour la guerre franco-allemande). — *Gairdner*. Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII. Vol. IX (analyse de 1,500 pièces relatives à la seconde

moitié de 1536). — Collection for a history of Staffordshire (vol. VII et VIII de la William Salt archæological society). — *Earwaker*. An Index to the wills and inventories now preserved at Chester, 1660-80. — *Rylands*. Lancashire inquisitions returned into the chancery of the duchy of Lancaster now existing in the P. R. O. (de la 12e et de la 19e année de Jacques Ier). — *Lister*. West Riding sessions rolls 1598-1602. — Wills in the York registry, 1636-52. = 1889, 5 janv. *Hill*. Letters of David Hume to W. Strahan (ces lettres fournissent d'intéressants détails sur Hume, écrivain et correcteur d'épreuves). — *Hosmer*. The life of Young sir Henry Vane (biographie intéressante, surtout pour des Américains; mais il y en a trop qui ne concernent pas sir H. Vane). = 12 janv. *Prothero*. A memoir of Henry Bradshaw (attachante biographie du savant bibliothécaire de la bibliothèque de l'Université à Cambridge). = 19 janv. *Bryce*. The american commonwealth (ouvrage extrêmement remarquable sur l'organisation politique et sur l'histoire sociale des États-Unis). — *Salt*. The history of Standon : parish, memoir and church (compilation banale et faite sans esprit critique; l'auteur a donné cependant d'utiles extraits tirés des rôles des cours manoriales). — *Hodges*. The abbey of St Andrew, Hexham (bonne étude archéologique). = 26 janv. *Rogers*. The economic interpretation of history (livre qui fait penser). — *Moens*. The walloon church of Norwich: its registers and history (excellent). = 2 févr. *Inderwick*. Side-lights on the Stuarts (livre amusant, mais très inégal; la meilleure partie se rapporte à la révolte de Monmouth; l'auteur a publié le registre d'écrous des assises de l'ouest pour 1685-86). — *Mac Call Theal*. History of South Africa, 1691-1795 (très bien étudié). = 9 févr. *Jessopp*. The coming of the friars and other historic essays (recueil très intéressant d'essais sur plusieurs points de la vie sociale au XIIIe et au XIVe siècle).

61. — The Antiquary. Vol. XIX, n° 110. — C.-R. Smith. Les murs de Chester. — W. Brailsford. Le porte-étendard de Charles Ier. — H. Attwell. La maison d'Orange-Nassau. — Mylne. Le Pérou ancien, 2e partie. — Sparvel-Bayly. Essex en insurrection.

62. — Archæological review. Vol. II, n° 6, févr. 1889. — H. Hall. L'emplacement de l'ancien échiquier à Westminster. — J. Jacobs. Notes sur des Juifs tirées des Pipe rolls du XIIe siècle.

63. — The law quarterly review. N° 16. — Vinogradoff. Le carnet de notes de Bracton. = N° 17, janv. 1889. L.-O. Pike. Inféodation et délivrance des héritages incorporels. — Elphinstone. Notes sur la loi anglaise du mariage.

64. — The classical review. Vol. III, nos 1-2, 1889, février. — W.-F. Allen. La loi licinienne. — Id. Mss. grecs dans les bibliothèques italiennes.

65. — The quarterly review. 1889, janv. — Les débuts de lord Beaconsfield. — Mémoires d'un royaliste. — Venise; ses institutions, sa vie privée. — Lettres et journal du comte Cavour. — Lord Godolphin.

66. — The Westminster review. 1888, juillet. — Henry Grattan. = Août. L'Irlande; réplique d'un libéral dissident. = Déc. Procès politiques en Écosse; parallèle entre 1793 et 1888. Les mémoires du duc de Cobourg.

---

67. — The Nation. 1888, 18 oct. — *Winsor.* The United states of North America. Part II (excellentes études). — *Howley.* Ecclesiastical history of Newfoundland (ouvrage fort estimable; l'auteur, catholique, parle avec une grande équité des protestants). = 25 oct. *Sterrett.* An epigraphical journey in Asia minor (corrige et complète la lecture d'inscriptions déjà publiées trop hâtivement dans le *Bull. de corr. hellén.;* travail très estimable). = 1er nov. *Ely.* Taxation in american states and cities). — *Doniol.* Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique (ne contient pas d'étonnantes révélations historiques, mais est indispensable à l'étude de cette période historique; commente et complète les études de Bancroft et les documents publiés par le président Sparks). = 8 nov. *Baumeister.* Denkmäler des klassischen Altertums (excellent). = 22 nov. *Phelan.* History of Tennessee (des faits intéressants; mais trop de théories sur l'expansion de la race anglo-saxonne et sur la continuité de ses institutions). = 29 nov. *Conway.* Omitted chapters of history disclosed in the life and papers of Edmond Randolph, governor of Virginia (beaucoup de faits et de documents curieux sur un personnage assez énigmatique mêlé de près à la vie de Washington). — *Stanley Lane-Poole.* The story of Turkey (médiocre; pas assez détaillé pour instruire, ni assez bien présenté pour intéresser). = 6 déc. *Bigelow.* France and the confederate navy (excellent chapitre sur la politique extérieure du second empire). — *Schaff.* History of the christian church. Vol. VI, history of the reformation (compilation très consciencieuse, qui forme en quelque sorte la contre-partie de l'ouvrage de Janssen). — *R. de Trobriand.* Four years with the army of the Potomac (bonne trad., par G. Dauchy, d'un livre paru aussitôt après la fin de la guerre civile, et encore très digne d'être lu). = 13 déc. *Hamilton.* Daniel O'Connell (bon abrégé). = 20 déc. La vieille bibliothèque de Berlin. = 1889, 3 janv. *Bryce.* The american commonwealth (ouvrage d'une importance considérable; tout Américain devra compléter son éducation en le lisant. Quelques observations de détail dans un second article). = 10 janv. *Tunison.* Master Virgil; the author of the Æneid as he seemed in the Middle ages (habile réfutation de la théorie de Comparetti qui distingue dans la légende de Virgile un double courant littéraire et populaire). = 17 janv. *Fiske.* The critical period of american history, 1783-89 (étude très soignée). — *Ford.* Pamphlets on the constitution of the United states, 1787-88 (ces documents ne sont pas réédités avec un soin suffisant). — *Mac Master* et *Stone.* Pennsylvania and the federal convention, 1787-88 (important surtout au point de vue bibliographique). — *Walker.* A history of the New Hampshire convention for the federal constitution (consciencieux, mais peu

intéressant, le rôle de New Hampshire ayant été alors très effacé). = 24 janv. *A.-C. Morris.* The diary and letters of Gouverneur Morris (publication d'une importance exceptionnelle).

---

68. — Rivista storica italiana. Anno V (1888), fasc. 4. — Raulich. La première guerre entre les Vénitiens et Filippo-Maria Visconti; suite et fin. = Bibliographie : *Pais.* Corporis inscriptionum latinarum supplementa italica. Fasc. I : Additamenta ad vol. V Galliae cisalpinae. — *Chiappelli.* Lo studio bolognese nelle sue origini e nei suoi rapporti colla scienza preirneriana (étude critique remarquable, qui complète celle de Ricci). — *Tamassia.* Bologna e le scuole imperiali di diritto (l'auteur s'est ici laissé entraîner par son imagination; il a fait de la poésie). — *Beccaria.* La regina Bianca in Sicilia (bonne étude faite d'après les sources). — *Bustelli.* Sulla decollazione di Francesco Bussone, conte di Carmagnola (l'auteur veut prouver la culpabilité du comte; mais il ne peut alléguer aucune preuve directe, et ajoute une foi trop aveugle aux dires des chroniqueurs; enfin il a été dix fois trop long). — *Saviotti.* Pandolfo Collenuccio, umanista pesarese del secolo xv. — *Redtenbacher.* Die Architektur der italienischen Renaissance. — *Wahrmund.* Das Ausschliessungsrecht der katholischen Staaten bei den Papstwahlen (bon résumé des faits déjà connus; les preuves font souvent défaut, ou sont insuffisantes).

69. — Archivio storico italiano. 5e série, t. II. 1888, disp. 6. — Gianandrea. L'administration de Francesco Sforza dans la Marche, d'après les mémoires et les documents des archives de Fabriano; suite, 1437-1438. — Zanelli. Lettres inédites de Lodovico Antonio Muratori au cardinal Angelo-Maria Querini, 1734-1750. — Marchesini. Deux mss. autographes de Filippo Villani. — A. Dal Vecchio. Revue des ouvrages relatifs à l'histoire du droit publiés à l'occasion du huitième centenaire de l'université de Bologne, et surtout des ouvrages qui se rapportent aux origines de cette université. = Les papiers Strozzi aux archives de l'État à Florence; suite de l'inventaire.

70. — Archivio storico lombardo. 2e série, anno XV (1888), fasc. 4. — G. De Castro. La restauration autrichienne à Milan; 1814-1817; notes tirées de mémoires et de témoignages contemporains; fin. — Bertolotti. Les arts mineurs à la cour de Mantoue aux xve, xvie et xviie siècles; fin. — Rotta. Détails historiques relatifs à la petite église de Saint-Nazaire Pietrasanta à Milan. — Caffi. De quelques artistes de Crémone, surtout en bois, au xve et au xvie siècle (ajoute quelques détails à ceux qu'a donnés M. Courajod sur la famille d'artistes désignés par le surnom de Sacchi ou Sacca ou del Sacca). — Beltrami. La tour de Filarete sur le front du château qui regardait la ville, à la porta Giovia (construite vers 1452 par un architecte florentin, Averlino dit Filarete; elle servait de dépôt de munitions de guerre et sauta en 1521, la foudre ayant mis le feu aux poudres). = Bibliographie : *W. von Œttin-*

gen. Ueber das Leben und die Werke des Antonio Averlino genannt Filarete (très intéressant). — *Riccardi.* La località e territorio di San Colombano al Lambro. — *Zonghi.* Repertorio dell' antico archivio di Fano (important pour l'histoire de Brescia au xve s.).

71. — Archivio Veneto. Anno XVIII, fasc. 71, 1re partie du tome XXXVI. — Barbon. Andrea Guerini (sénateur vénitien, diplomate et poète, 1710-1785). — Bellemo. L'enseignement et la science à Chioggia jusqu'à la fin du xve s.; suite. — Cerone. Le pape et les Vénitiens lors de la quatrième croisade, 1er art. (les Vénitiens n'ont pas trahi la chrétienté; ils n'ont pas davantage, comme le prétend Streit, imaginé par avance la question d'Orient, ni tenté la liquidation de l'empire byzantin; les événements de 1202 sont la conséquence nécessaire d'événements qu'on ne pouvait prévoir). — Cecchetti. Notes sur les finances anciennes de la république de Venise; suite. — G. de Leva. Marino Sanuto. — Castellani. Les privilèges d'imprimerie et la propriété littéraire à Venise, depuis l'introduction de l'imprimerie dans la ville jusque vers la fin du siècle dernier). — Celani. La correspondance de Mgr Francesco Bianchini de Vérone, 1er art. (publie huit lettres de Leibnitz, de 1702 à 1705). — Degani. La chronique d'Antonio Purliliese, vice-abbé de Fanna, 1508-1532; fin au fasc. 72. — Narducci. Le cardinal Morosini, patriarche latin de Constantinople, 1332-1335 (publie un acte de location de certains biens ruraux passé par le cardinal, curé de l'église de Notre-Dame de Murano, et maintenant [27 juin 1332] élu patriarche de Constantinople, au nom du chapitre de l'église, à un certain Pietro Cane). — Molmenti. Les peintres de Bellune. = Bibliographie : *Ferraro.* Viaggio del cardinale Rossetti fatto nel 1644 da Colonia a Ferrara, scritto dal suo segretario Armanni Vincenzo. — *Manfrin.* Gli Ebrei sotto la dominazione romana; vol. I (bien travaillé). — *Sarfatti.* I codici veneti della biblioteca di Parigi (compte-rendu sévère de cette publication). = Fascicule 72. Tome XXXVI, 2e partie. — Cerone. Le pape et les Vénitiens à la quatrième croisade; fin (le pape a toujours condamné énergiquement le siège et le sac de Zara; il a déconseillé l'expédition de Constantinople, puis l'a formellement approuvée, quand il crut y voir le moyen le plus sûr de délivrer les lieux saints). — Carreri. Du bon gouvernement de Spilimbergo (notes sur les châtelains de Spengenberg, aujourd'hui Spilimbergo, et sur la famille de Zucola qui lui était alliée, au xiiie siècle). — Luzio. Cinq lettres de Vittorino de Feltre, 1437-1449. — Celani. La correspondance de Mgr Francesco Bianchini, de Vérone, 1685-1728 (fin de l'index). = Bibliographie : *Pasolini.* I tiranni di Romagna e i Papi nel medio evo. = Actes de la Société : Bertolini. L'épigraphie de Concordia.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France.— Mgr Besson, évêque de Nîmes, mort le 18 novembre dernier à l'âge de cinquante-sept ans, avait publié plusieurs mémoires historiques sur l'abbaye de Baume-les-Dames (1844), sur l'abbaye et la ville de Lure (1846), sur l'abbaye de Cherlieu (1846), ainsi que des panégyriques, oraisons funèbres, éloges académiques et biographies relatifs à des membres éminents du clergé français.

— Mgr Bougaud, évêque de Laval, est mort le 7 novembre, à cinquante-quatre ans. On lui doit une *Étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne* (1859); une *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation* (1863); une *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon* (1876), etc.

— Le 30 janvier est mort M. Rosseuw Saint-Hilaire, auteur d'une volumineuse *Histoire d'Espagne,* laquelle ne manque pas de talent, mais qui est trop souvent dépourvue de critique.

— S. E. le cardinal Pitra est mort le 8 février, âgé de soixante-dix-sept ans. Il était né près d'Autun. Il fut professeur de rhétorique au séminaire de cette ville avant de se faire moine chez les bénédictins de Solesme. Il a été créé cardinal en 1863. Il a rendu d'éminents services à la science du moyen âge, soit comme bibliothécaire du Vatican, soit par ses publications comme le *Spicilegium Solesmense,* qui renferme tant de précieux documents inédits (5 vol., 1852-58), et comme les *Analecta novissima,* dont le tome II vient de paraître (1888). On lui doit aussi un volume considérable publié en 1864 sous le titre : *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta.*

— Le 8 février dernier est mort, à Trévoux, Marie-Claude Guigue, né dans la même ville, le 22 décembre 1834. Après avoir été assez longtemps attaché à l'administration des finances dans diverses localités de la Dombe, du Valromey et de la Bresse, il avait été nommé archiviste du département de l'Ain (1873) et était en dernier lieu archiviste en chef du département du Rhône. Doué d'une sagacité et d'une activité peu communes, archéologue consommé, éditeur de textes infatigable, il a rendu les plus grands services à l'histoire de la région (Lyonnais, Dombe, Bresse, Bugey, Beaujolais, Forez) à laquelle il avait littéralement dévoué sa vie. A l'exception d'un curieux petit volume intitulé : *De l'origine de la signature et de son emploi au moyen âge* (Paris, 1863), ses travaux se rapportent tous à l'histoire de la même région. Sa thèse d'archiviste paléographe : *Essai sur les causes de la dépopulation de la Dombe et l'origine de ses étangs* (Paris, 1857, in-8°), démontra, à l'encontre de l'opi-

nion qui avait cours, que les milliers d'étangs qui recouvraient encore à cette époque plus de 20,000 hectares du plateau de Dombe avaient été créés artificiellement au cours du xve siècle, et a eu ainsi sa part dans la grande œuvre encore inachevée de la régénération de ce pays. Il serait difficile d'énumérer la masse énorme de textes et de documents de tous genres mis au jour par Guigue. Nous signalerons les plus importants : *Cartulaire de l'église collégiale de Beaujeu,* Lyon, 1864, in-4°; *Obituarium Lugdunensis ecclesiae,* Lyon, 1867, in-4°; *Obituarium Sancti-Pauli Lugdunensis,* Bourg, 1872, in-8°; *Topographie historique du département de l'Ain,* Bourg, 1873, in-4°; *Necrologium ecclesiae Sancti-Petri Matisconensis,* Bourg, 1874, in-8°; *Polyptique de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon,* Lyon, 1875, in-4°; *Cartulaire municipal de la ville de Lyon... formé au XIVe siècle par Étienne de Villeneuve,* Lyon, 1876, in-4°; *Obituaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon du IXe au XVe siècle,* Lyon, 1880, in-8°; *Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rûe,* Lyon, 1881, in-4°; *Registres consulaires de la ville de Lyon de 1416 à 1423,* Lyon, 1882, in-4°; *Petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey,* Lyon, 1884, in-8°; *Cartulaire lyonnais,* t. Ier (v. 655-1255), Lyon, 1885, in-4°; *Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay* (en collab. avec M. de Charpin-Feugerolles), Lyon, 1887, 2 vol. in-4°; *Bibliotheca Dumbensis* (en collab. avec M. Valentin Smith), Trévoux, 1854-1885, 2 vol. in-4°. A côté de ces publications de textes si nombreux, il faut citer, hors de pair, deux petits volumes qui mettent particulièrement en relief ses qualités d'historien : *Recherches sur Notre-Dame de Lyon; origine du pont de la Guillotière et du grand Hôtel-Dieu,* Lyon, 1876, in-8°, où il réfute quelques-unes des légendes les plus accréditées sur l'ancienne histoire de Lyon; *les Voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais..... déterminées par les hôpitaux du moyen âge,* Lyon, 1877, in-8°, où, à l'aide des mentions des hospices qui jalonnaient les routes, il a réussi à reconstituer tout le réseau de viabilité antique qui avait son centre à Lyon. Pour donner une idée moins incomplète de ses travaux, il faudrait, à ces brèves indications, joindre le tableau de son activité archéologique, raconter ses campagnes de fouilles, poursuivies souvent presque sans ressources et dont les résultats sont épars dans divers recueils. On me permettra d'en citer un seul trait qui se rapporte à sa découverte d'un *Mithraeum* à Vieux-en-Valromey : à bout de ressources pour déblayer l'aqueduc qui aboutissait à l'édifice qu'il avait reconnu, il réussit à persuader aux paysans que, s'ils voulaient lui fournir leur travail, il leur procurerait une provision d'eau abondante et permanente; et depuis ce temps, en effet, l'antique aqueduc fournit aux villages de Vieux et de Champagne l'eau qui leur manquait. Il faudrait surtout dire avec quelle obligeance inépuisable l'archiviste et le savant ont guidé tous les travailleurs, connus ou inconnus, qui se sont adressés à lui, avec quelle prodigalité il ouvrait ses cartons, donnait et offrait les résultats de ses incessantes recherches que son activité ne suffisait pas à mettre en œuvre. Si le nombre de ses travaux est considérable, ceux qu'il a suggérés, inspirés, encouragés et

souvent dirigés sont beaucoup plus nombreux encore. Dans les derniers temps de sa vie, il avait fondé, avec la collaboration de son fils, la *Bibliothèque historique du Lyonnais*, dont les livraisons du premier volume (1886-1887) ont été analysées ici à diverses reprises. Au moment même où nous écrivons ces lignes, nous parvient la dernière publication de ce grand travailleur, imprimée avec le luxe auquel nous ont accoutumés les presses lyonnaises : *la Légende du grand saint Antoine translatée de latin en françois* par frère Pierre de Lanoy (Lyon, 1889, in-4°), mais déjà la plume lui était tombée des mains et c'est à son fils qu'il avait dû laisser le soin d'en écrire la préface. A. G.

— M. le baron Ernouf, mort le 15 février, à l'âge de soixante-douze ans, était le gendre de Bignon, ancien ministre de Napoléon Ier, dont il a rédigé et terminé l'*Histoire de France sous Napoléon* (14 vol., 1838-1850). Il a publié, en outre, des *Études sur la Révolution française* (2 vol., 1852-54), une *Histoire de la dernière capitulation de Paris* (1 vol., 1859); une étude sur les *Français en Prusse*, 1807-1808, d'après des documents inédits; une *Histoire de Maret, duc de Bassano* (1878), etc.

— La Société des études historiques met au concours, pour être décerné dans sa séance publique de 1890, un prix de mille francs et des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires sur la question suivante: *Étudier, à une époque précise de l'ancien régime et dans une ou plusieurs régions de la France, l'acquisition des terres nobles par les roturiers.* L'époque et les régions sont laissées au choix des concurrents. La Société des études historiques demande aux concurrents d'indiquer dans quelles circonstances, avec quelles ressources et à quelles conditions ces acquisitions ont été faites dans la région choisie par eux; quelle en a été l'importance, sur quels biens elles ont porté; quelles ont été leurs conséquences au point de vue politique, au point de vue économique, au point de vue social. La base essentielle du travail devra être cherchée dans les documents originaux. Les états des francs fiefs, conservés en grand nombre dans nos archives publiques, fourniront une source précieuse d'information. (Terme : 31 décembre 1889.)

— La première livraison du *Cartulaire de Landevenec*, publié par M. A. de la Borderie, vient de paraître par les soins de la Société archéologique du département du Finistère; elle contient le texte, les variantes et les notes sur le texte. La seconde livraison, qui paraîtra prochainement, comprendra l'introduction, les éclaircissements, les appendices et les tables.

— M. le comte Riant venait de publier, au moment où la mort l'a surpris, un volume d'*Études sur l'histoire de l'église de Bethléem* (Gênes, impr. de l'Institut royal des sourds-muets, 1888, 257 p. in-8°). Ce volume est consacré presque tout entier à l'histoire de l'église de Saint-Ambroise de Varazze, en Ligurie, dépendance de celle de Bethléem; il n'y est question qu'incidemment de l'évêché de terre sainte. L'auteur prouve, contrairement aux assertions de divers érudits italiens,

que jamais, du XIIe à la fin du XIVe siècle, les évêques de Bethléem, chassés d'Orient en 1187, et fixés depuis 1224 à Clamecy, n'ont résidé à Varazze, que ce fut seulement à partir du grand schisme qu'une série italienne d'évêques *in partibus* de Bethléem prit naissance; que cette série se perpétua concurremment avec la série française jusqu'à la fin du XVIe siècle et qu'elle s'éteignit lorsque les rois de France se décidèrent à contresigner les présentations des ducs de Nevers, toujours contestées jusque-là par le saint-siège, et obtinrent ainsi la suppression du titre rival italien. De nombreux documents originaux, publiés en appendice ou cités en note, viennent à l'appui de cette thèse, qui nous semble péremptoirement établie. Le livre contient en outre une carte des possessions italiennes de l'église de Bethléem, le fac-similé d'un *vidimus* d'une bulle de Grégoire IX confirmant les possessions de cette église, et un tableau chronologique très complet des deux séries d'évêques. Le comte Riant se proposait de publier dans un second volume une série de monographies sur les plus importants des évêques de Bethléem et sur divers points mal connus de l'histoire de leur église. Le manuscrit en allait être livré à l'impression lorsque la mort de ce savant éminent en a arrêté la publication.

— La librairie Hachette a mis en vente la 3e livraison de l'*Atlas historique de la France,* par Aug. Longnon. Elle contient les planches suivantes : Pl. XI, France vers 1032, avec l'indication du domaine du roi de France, des seigneuries ecclésiastiques, des fiefs du comté de Blois et autres fiefs mouvant de la couronne, des royaumes de Bourgogne et de Lorraine. Pl. XII, contenant 4 cartes pour la France en 1154, en 1200, en 1223 et en 1241. Pl. XIII, la France après le traité de Paris en 1259 indiquant : le domaine royal, les apanages des princes issus de Louis VIII, les seigneuries ecclésiastiques, les fiefs du roi d'Angleterre et autres fiefs mouvant de la couronne. Pl. XIV, contenant 4 cartes : division ecclésiastique de 1297 à 1317; division administrative vers 1305; la France en 1328 et en 1361. Pl. XV, la France à la mort de Charles V. Dans le « texte explicatif, » nous signalerons le tableau administratif de la France propre en 1299 et en 1305.

— Le P. H. Dussart, S. J., a reconnu dans le ms. 730 de la bibl. de Saint-Omer la dernière œuvre de l'historien Jacques Meyer. C'est un recueil d'extraits composé en 1551 et 1552, et qui devait servir à la continuation des Annales de Flandre. Il se compose de deux tomes. Le premier contient des fragments d'une chronique gantoise de 1459 à 1524; une mention extraite d'un livre tiré des archives de Bruges; des documents divers du XVIe siècle, accompagnés de notes personnelles et originales; des fragments d'une chronique de Rombold de Doppere, greffier du chapitre de Saint-Donatien à Bruges, d'après lesquels M. D. fixe au 11 août 1494 la mort de Hans Memling. Le t. II est rempli d'extraits de la Chronique de Th. Basin, d'après le ms. d'un frère Royard, meilleur que ceux de la Bibl. nat., seuls connus de Quicherat.

— Ce ms. de J. Meyer a passé à son neveu Antoine, puis au fils de celui-ci, Philippe, qui s'en servit pour la continuation des Annales de Flandre. De Philippe, le ms. passa au savant François Modius, prévôt de Saint-Pierre d'Aire, ami de Charles d'Egmond, et de celui-ci à Richard du Pan, chanoine de Saint-Omer, à qui appartint aussi le ms. d'Ennodius, de la Bibl. de Bruxelles, sur lequel son nom a été lu à tort du Fai et du Bas. Le P. Dussart a relaté sa découverte dans une brochure intitulée : *le Dernier manuscrit de l'historien Jacques Meyer* (Saint-Omer, 44 p. in-8°).

— En publiant, dans la 1re livraison des *Annales du Midi*, le testament de Peiresc, M. Tamizey de Larroque a tracé le plan de la vaste publication qu'il a entrepris de consacrer à la mémoire de l'illustre érudit. Trois volumes renfermeront les lettres aux frères Dupuy et les lettres de ces derniers; le tome Ier est déjà paru (documents inédits); le tome II paraîtra en 1889, le IIIe en 1891. Trois autres volumes contiendront : 1° les lettres à l'antiquaire d'Aix Boniface Borrilli, à l'humaniste romano-parisien J.-J. Bouchard, à Gassendi; 2° les lettres à Denis Guillemin, le zélé chargé d'affaires de Peiresc, à Holstenius, bibliothécaire du Vatican, à l'archéologue franc-comtois Cl. Ménestrier; 3° les lettres à Palamède de Fabri, sieur de Valavès. La copie de toutes ces lettres, d'après les originaux, est actuellement tout entière aux mains du savant éditeur. Quatre autres volumes sont réservés aux divers correspondants de Peiresc, parmi lesquels le comte d'Avaux, Besly, Catel, Chifflet, Camden, Naudé, Scaliger, Selden, etc. Le tome XI et dernier comprendra : 1° une étude générale sur la correspondance de Peiresc; 2° un tableau par ordre chronologique de toutes les lettres connues de Peiresc et adressées à Peiresc; 3° et enfin une table alphabétique des noms d'hommes et de lieux mentionnés dans les onze volumes du recueil. M. T. de Larroque publiera en outre encore une quinzaine de fascicules de ses *Correspondants de Peiresc*. On trouvera l'indication des quatorze premiers déjà parus en note du mémoire de M. L. Delisle sur Fabri de Peiresc, qui figure aussi dans le 1er numéro des *Annales du Midi*.

— Le t. XIV des *Archives des missions scientifiques et littéraires* contient les rapports historiques suivants : Cagnat. Une mission en Tunisie, 1881 (très nombreuses inscriptions dont les plus importantes sont celles de Beja et des contrées avoisinantes). — Ch. Molinier. Mission en Italie, 1885 (cette mission, qui avait pour objet de rechercher les manuscrits relatifs à l'inquisition au moyen âge, a été très fructueuse surtout à Milan, Florence, Lucques et Rome. M. M. a dépouillé trois mss. relatifs aux doctrines des hérétiques, neuf mss. contenant des traités ou des documents de procédure inquisitoriale, quatre mss. renfermant des interrogatoires d'hérétiques. Parmi ces mss. le plus important est celui des Archives du Vatican, 4030, contenant des interrogatoires d'hérétiques albigeois et vaudois, de 1313 à 1325, faits à Pamiers et aux environs, par Bernard Gui, Jean de Beaune et l'évêque de Pamiers. M. M.

donne en appendice de nombreux extraits d'un important recueil de formules de procédure provenant de la bibl. de la Minerva, le relevé des dépositions et interrogatoires, des noms et des lieux d'origine des prévenus auxquels se rapporte le ms. du Vatican, etc., etc.). Cf. *Rev. hist.*, XXXVI, 137. — F. Bonnardot. Mission à Luxembourg et à Clervaux-d'Ardennes (Inventaire sommaire des archives antérieures à 1795).

Le t. XV contiendra entre autres rapports celui de l'importante mission de M. Alfred Baudrillart à Alcala de Henarès et à Simancas, qui est d'un intérêt exceptionnel. Après avoir donné une description et un historique du palais des archevêques de Tolède à Alcala devenu depuis 1858 le dépôt des archives générales et centrales d'Espagne, il donne l'inventaire des divers fonds. Les principaux documents diplomatiques se trouvent à Simancas; mais les correspondances privées ou politiques de souverains et de personnages importants sont très richement représentées à Alcala et M. Baudrillart, qui a eu pour but d'étudier les relations de Mme de Maintenon avec la cour d'Espagne et la politique de Philippe V vis-à-vis de la France, y a fait une ample moisson de documents intéressants. Il donne en particulier de très précieux détails sur la correspondance de Louis XIV avec Philippe V dont il prépare la publication et qui contient quatre cents lettres de la main de Louis XIV. L'examen de cette correspondance, dont des fragments ont été publiés par La Baumelle, lui a prouvé que ce singulier éditeur en a usé avec une égale liberté à l'égard de toutes les correspondances qu'il a fait entrer dans son recueil. Malheureusement les lettres de Mme de Maintenon au roi et à la reine d'Espagne sont demeurées introuvables. Par contre M. B. a trouvé des papiers d'une grande importance sur l'abbé Mascara, agent politique à Paris de 1688 à 1716. Les correspondances de Monseigneur et du duc de Bourgogne avec Philippe V n'ont pas un moindre prix. Les cinquante-trois lettres de Monseigneur confirment ce que nous savons de la pauvreté d'esprit du Dauphin; les deux cent douze lettres autographes du duc de Bourgogne sont les seuls documents authentiques et développés qui nous permettent de connaître ce prince. Ils nous font comprendre l'amour et les regrets de Saint-Simon. M. Baudrillart analyse encore les nombreux documents relatifs au duc d'Orléans, conservés à Alcala, ainsi que d'autres relatifs aux relations de la France et de l'Espagne, de 1724 à 1725, et signale la correspondance d'Élisabeth Farnèse et de Philippe V avec leurs fils, précieuse pour la connaissance de la vie intime de la famille royale. Il donne enfin un intéressant dépouillement des documents conservés aux archives de Simancas et relatifs aux relations de la France et de l'Espagne au XVIIIe s. On y remarquera en particulier l'analyse de vingt-sept lettres inédites de la princesse des Ursins, et celle des papiers de l'abbé de Montgon. Nous recommandons la lecture du rapport de M. Baudrillart (paru à part chez Leroux) à tous ceux qui s'occupent de l'histoire du XVIIIe s. Cette mission si fructueuse les invitera à faire eux aussi le voyage d'Alcala et de Simancas.

— Un capucin, que nous ne nous croyons pas autorisé à désigner autrement que comme un des plus zélés pour la gloire de son ordre et par suite pour celle du Père Joseph, vient de publier à petit nombre une série d'opuscules propres à faire connaître la véritable physionomie morale de ce dernier. Ce sont les *Remarques sur les vertus et la mort du T. R. P. Joseph Le Clerc du Tremblay,* par le R. P. Hyacinthe de Reims, les *Discours funèbres* prononcés par le R. P. Georges de Paris et le R. P. Léon de Saint-Jean, l'*Obit* du P. Joseph, les *Remarques notables des actions du P. Joseph en son enfance et sa jeunesse rédigées par écrit de la propre main de Madame sa mère.* Les lecteurs de la *Revue* se rappelleront peut-être qu'aucun de ces documents, alors inédits, n'était resté inconnu à l'auteur des *Études sur le P. Joseph* publiées par elle. Les plus précieux sont les *Remarques* du P. Hyacinthe, qui fut pendant quinze ans le confesseur du P. Joseph, et les *Remarques notables* dont l'auteur fut le premier et le plus sûr témoin du développement moral qui conduisit le P. Joseph dans le cloître. Les deux oraisons funèbres réunies ici sont d'une valeur inégale : celle du P. Georges le Juge, capucin, prononcée au calvaire de la Compassion, présente, il est vrai, quelques inexactitudes, mais elle porte la trace de la forte impression que l'orateur avait gardée de son héros, et elle a le mérite d'aborder franchement le problème de l'incompatibilité prétendue entre le prosélytisme religieux du P. Joseph et son rôle politique, et d'en indiquer la solution, c'est-à-dire de pressentir la voie où il faut entrer pour déterminer la valeur morale, l'unité de principe et d'inspiration, le caractère psychologique du P. Joseph. L'oraison funèbre du P. Léon de Saint-Jean, prononcée aux Capucins du faubourg Saint-Honoré, est bien inférieure : ce n'est que la froide amplification d'un prédicateur de profession, peu touché par son sujet, et qui ne se ressent en rien de son contact avec celui dont il célèbre la mémoire. Nous ne donnerions pas une idée complète de l'intérêt de la publication que nous annonçons si nous n'ajoutions qu'on y trouve la liste d'une partie des ouvrages imprimés et mss. du P. Joseph, et quelques-unes de ses lettres aux calvairiennes et aux capucins. G. F.

— Le P. Dumortier, rédemptoriste, vient d'entreprendre la traduction des *Lettres de saint Alphonse de Liguori* (t. I. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie). Ces lettres, qui s'étendent de 1730 à 1762, n'offrent d'intérêt que pour l'histoire de la fondation de l'ordre des Rédemptoristes et pour la connaissance du caractère de saint Alphonse, qui se manifeste à nous comme un homme d'une rare force de volonté et d'une grande persévérance dans ses vues, mais d'un esprit étroitement dévot et fanatique.

— M. T. Martel a terminé sa publication en 4 vol. in-12 des *Œuvres littéraires de Napoléon* (Savine). Le choix des lettres, des proclamations, des fragments du Mémorial de Sainte-Hélène a été fait d'une manière très judicieuse et donne une idée très complète et du caractère et de la puissance intellectuelle de Bonaparte.

— Peu de temps avant de donner au public les souvenirs de Mme de Duras sur les prisons de la Terreur, la famille de Noailles avait publié un volume sur *Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu* (Plon, Nourrit et Cie), composé d'après son journal et sa correspondance, et dont le succès a rapidement nécessité une seconde édition. Plus heureuse que Mme de Duras, Mme de Montagu put échapper par l'émigration aux persécutions révolutionnaires, et ses souvenirs nous fournissent le tableau animé et fidèle de la vie de l'émigration en Angleterre, à Aix-la-Chapelle, en Belgique, en Suisse, à Erfurt, à Altona, à Ploen, à Witmold, et enfin en Hollande. Mme de Montagu, malgré la gêne où elle vivait elle-même, fut l'âme de l'« Œuvre des émigrés, » destinée à venir en aide à une foule de misères pires que la sienne. — On voit passer dans ce livre une foule de figures intéressantes, en particulier celle de la spirituelle Mme de Tessé, de l'héroïque Mme de Lafayette, du noble et chimérique Frédéric-Léopold de Stolberg.

— Depuis le commencement de cette année, notre collaborateur M. Antoine Thomas publie chez Privat, à Toulouse, des *Annales du Midi,* bulletin trimestriel d'archéologie, d'histoire et de philologie. Par « Midi de la France, » il entend la vaste région qui s'étend des Alpes à l'Océan et des Pyrénées au Plateau central, région où a fleuri au moyen âge la littérature provençale, où se parlent encore aujourd'hui des patois de *langue d'oc.* Son domaine comprendra donc au nord, comme provinces frontières, le Périgord, le Limousin, la Marche, l'Auvergne, le Velay, le Vivarais, le Dauphiné et la Savoie, sans négliger le Lyonnais, le Forez, le Bourbonnais, l'Angoumois, la Saintonge, le Poitou même, dans sa partie méridionale, qui ont un caractère mixte entre le Nord et le Midi. Pour ce vaste domaine, les *Annales du Midi* seront un bulletin d'information où sera donné le dépouillement des revues périodiques et publications des sociétés savantes de la contrée, ainsi que l'indication des livres et articles publiés à l'étranger sur le Midi de la France. Chaque numéro contiendra en outre plusieurs articles de fond et de mélanges. Nous souhaitons à cette très méritoire entreprise un prompt succès. Nous faisons surtout des vœux pour que les *Annales du Midi* prennent effectivement la place des revues locales trop nombreuses et trop ignorées, de telle sorte qu'elle concentre, au grand profit de la science, les ressources intellectuelles et pécuniaires actuellement trop disséminées et gaspillées sans profit pour personne.

— M. Théophile Jousse vient de consacrer deux volumes in-8° (Fischbacher) à l'*Histoire de la mission française évangélique au sud de l'Afrique, son origine et son développement jusqu'à nos jours.* Ancien missionnaire, il a été témoin oculaire des scènes qu'il décrit. Le livre se divise en neuf périodes : réveil de l'esprit missionnaire en France; tentative d'une mission chez les Baharoutsi; la mission au Lessouto; développement et extension de l'œuvre; résistance et opposition de la part des païens; l'œuvre missionnaire subit un temps d'arrêt; reprise de l'œuvre

au Lessouto; période d'expansion; essai de mission étrangère; conclusion appuyée sur une longue expérience personnelle. Des tables alphabétiques des noms de personnes, des noms de lieux, des noms de tribus et une excellente carte géographique accompagnent l'ouvrage, qui se distingue par la clarté de l'exposition, la simplicité du style et la vérité des tableaux et des caractères. Il complète le livre de *Mes souvenirs*, de M. Eugène Casalis, l'un des fondateurs de la mission française.

— Les publications de la commission de l'histoire des églises wallonnes continuent à éclairer les annales du Refuge d'un jour tout nouveau et font revivre les églises françaises, leurs pasteurs, et les familles arrachées de France par la persécution, qui ont jeté en Hollande le plus vif éclat. Elles font le plus grand honneur à MM. du Rieu, Enschedé et leurs savants collaborateurs.

— M. le docteur Kemmerer vient de publier à la Rochelle (Eug. Martin, impr. In-4° de 540 pages) l'*Histoire de l'île de Ré (insula Rhea)*, seconde édition corrigée, augmentée et illustrée de 156 photogravures. Ce livre est le résultat de longues et patientes investigations, et, si le style manque parfois de naturel et de précision, il est toujours pittoresque et coloré. Les sources sont indiquées en marge, mais parfois l'auteur se borne à citer ses propres notes, sans en indiquer l'origine; il traduit les chartes latines sans en donner le texte. Le regret le plus sérieux que le lecteur impartial éprouve, en lisant cette œuvre consciencieuse et qui résume toute une vie laborieuse, c'est de trouver sur la Réforme et la Révolution française des réflexions ou appréciations passionnées qui ne se trouvaient pas dans la première édition.

— Les *Paysages et Monuments du Poitou*, photographiés par M. Jules Robuchon, imprimés en héliogravure par Dujardin avec notices, font honneur à la Société des antiquaires de l'Ouest. M. Georges Musset a étudié *Aulnay* et *Dampierre-sur-Boutonne*, et M. Joseph Berthelé *Villiers-sur-Chizé* et *Beauvoir-sur-Mort*. Parmi les autres collaborateurs des *Paysages et monuments du Poitou*, nous citerons MM. Charles Tranchant, le R. P. C. de la Croix, l'abbé Drochon, B. Ledain, Léon Palustre, le R. P. Ingold et Ch. de Grandmaison.

— M. Alfred Richard, président de la Société des archives historiques du Poitou, a publié la bibliographie des cahiers de doléances de 1789.

— M. le lieutenant Em. Espérandieu, correspondant du ministère, annonce la prochaine publication de l'*Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, inscriptions antérieures au XIe siècle (350 pages in-8° avec atlas de 60 planches).

— A partir du mois de janvier 1889, paraît par livraisons hebdomadaires un *Dictionnaire parlementaire de la France depuis 1787 jusqu'à nos jours;* ce dictionnaire comprend, dans l'ordre alphabétique : 1° les noms et biographies de tous les personnages qui ont siégé dans les assemblées depuis 1789 jusqu'à nos jours; 2° les grandes dates par-

lementaires et l'histoire des groupes et assemblées; 3° l'histoire électorale de tous les départements et arrondissements; 4° le résumé impartial des débats consacrés à la discussion des principales lois et le texte de ces lois, etc., etc. (Paris, administration du *Dictionnaire*.)

— M. J. Blanc a terminé sa *Bibliographie italico-française* (Welter, 2 vol. in-8°. Prix : 30 fr.) par un second volume consacré aux traductions, aux mémoires et articles, enfin aux tables et aux index. Quoique cette bibliographie n'ait pas un caractère très scientifique et soit loin d'être complète (des Revues d'une importance capitale telles que la *Revue archéologique* et la *Revue des Questions historiques* ne sont pas mentionnées), elle ne laisse pas que d'être très utile par la masse de livres dont elle fournit les titres.

— Dans le *Répertoire général alphabétique de droit français*, publié chez Larose et Forcel sous la direction de M. Ed. Fuzier-Herman, notre collaborateur M. Eugène Lelong, des Archives nationales, a donné (au tome V) un long et savant article de 60 pages à deux colonnes sur les « Archives. » Il y fournit des notions générales et historiques sur les archives en général, puis des indications détaillées et précises sur les Archives nationales, départementales, communales et hospitalières, avec les tableaux de classement d'après les plus récents arrêtés, sur les archives des pouvoirs législatifs, des grands corps de l'État, des ministères, etc., enfin sur les archives étrangères. La bibliographie de cet article, qui est fondamental sur la matière, est très copieuse et très complète. En ce qui concerne les archives de l'État anglais à Londres (Public record office), M. Lelong eût pu dire qu'il existe un tableau méthodique des fonds composant ce vaste dépôt, le plus considérable peut-être du monde, et, après la Vaticane, le mieux conservé, dans le livre d'Edwards : *Libraries and founders of libraries*.

— Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (Plon, Nourrit et Cie) s'est accru de deux volumes. Le t. II, qui contient la fin des mss. de Rouen et ceux de Dieppe, Eu, Fécamp, Elbeuf, Gournay-en-Bray, le Havre, Neufchâtel-en-Bray, Bernay, Conches, Gisors, Louviers, Verneuil, Évreux, Alençon, Montivilliers, et le t. IX consacré à Salins, Lure, Pontarlier, Pau, Bayonne, la Ferté-Bernard, Narbonne, Périgueux, Digne, Châteauroux, Dreux, Aurillac, Cahors, Saint-Germain-en-Laye, Pontoise, Rodez, Versailles, Lagny, Coulommiers, Hyères, Corte, Bastia, Abbeville, Villeneuve-sur-Yonne, Limoges et Mirecourt.

— M. L. Lanier a donné un nouveau volume de son excellent *Choix de lectures de géographie* (E. Belin); il est consacré à l'Asie, 1re partie : Asie russe, Turkestan, Asie ottomane, Iran. Comme dans les autres volumes de la collection, on y remarquera l'abondance et la précision des détails fournis par l'auteur sur la géographie physique, historique et économique de ces contrées si difficiles à bien connaître. Les progrès des Russes au delà du Caucase, de la Caspienne et de l'Aral y occupent

naturellement une place éminente; c'est la partie vraiment émouvante du livre.

Livres nouveaux. — Histoire locale. — *Joigneaux*. Monographie de la commune de Ruffey-lès-Beaune (Côte-d'Or). Rougemont. — *J. Chevalier*. Essai historique sur l'église et la ville de Die. Tome I. Montélimar, impr. Bourron. — *Ed. de Barthélemy*. Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne, depuis son origine jusqu'en 1848. 2e édit. Châlons, Le Roy. — *Abbé Boutillier*. Le trésor de la cathédrale de Nevers; anciens inventaires de ses livres, de ses joyaux et de ses ornements (*Bulletin de la Soc. nivernaise des lettres, sciences et arts*). Nevers, impr. Vallière. — *Bravard*. Une commune et une paroisse en Auvergne aujourd'hui et avant 1789 : Isserteaux. Clermont-Ferrand, impr. Richet et Standachar. — *Cramail*. Le château de Ruel et ses jardins sous le cardinal de Richelieu et sous la duchesse d'Aiguillon. Fontainebleau, impr. Bourges (avec sept pl.). — *Marie-Cardine*. Histoire de l'enseignement dans le département de la Manche de 1789 à 1808. Tome I. Saint-Lô, Prevel. — *A. Martin*. Histoire du Chef de Caux et de Sainte-Adresse. Fécamp, Durand. — *Piette*. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache. Vervins, impr. du *Journal de Vervins* (*Bulletin de la Soc. archéol. de Vervins*). — *Vicomte A.-G. de Dampierre*. Histoire de la ville d'Agen et pays d'Agenais, suivie des Annales ou Chronique agenoise, composée par M. Lebenazie, chanoine et prieur de l'église collégiale d'Agen, et colligée par M. Darribeau de Lacassagne, avocat, seigneur d'Artigues. Tome I. Montauban, impr. Montalbanaise. — *Marquis de Dampierre*. Monographie du château de Plassac en Saintonge. La Rochelle, impr. Texier. — *Abbé Guélon*. Vollore et Montguerlhe; étude d'histoire et d'archéologie locales. Clermont-Ferrand, Bellet.

Biographie. — *Abbé Arbellot*. Etude historique et bibliographique sur Geoffroy de Vigeois. Haton. — *Marquis de Colbert-Chabanais*. Le général Auguste Colbert, 1793-1809. Traditions, souvenirs et documents touchant sa vie et son temps. Berger-Levrault. — *Mlle Anne de Bovet*. Les quinze premières années du règne de la reine Victoria; souvenirs d'un témoin oculaire extraits du journal de Charles Gréville, traduits et annotés.

Documents. — Documents historiques sur les origines de la révolution dauphinoise de 1788. Grenoble, impr. Breynat. — *Donot*. Le Forez pendant la Révolution; collection de documents rares ou inédits. 2e série. Lyon, Brun et Georg. — *Abbé Haigneré*. Les chartes de Saint-Bertin d'après le grand cartulaire de dom Ch.-J. Dewitte. Tome II (Soc. des Antiq. de la Morinie). Saint-Omer, D'Homont. — *Halphen*. Journal inédit d'Arnaud d'Andilly, 1629. Jouaust (tiré à vingt-cinq ex.). — *J.-M. Richard*. Cartulaire de l'hôpital de Saint-Jean-en-l'Estrée d'Arras. Champion. — Inventaire sommaire des anciennes archives de la maison de la Poype-Serrières, dressé postérieurement à 1741 par *François de la Poype*, comte de Serrières, publié d'après les mss. originaux par l'un de ses petits-fils. Grenoble, Drevet.

Alsace-Lorraine. — Les difficultés que le gouvernement allemand a récemment apportées à l'entrée et au séjour des Français en Alsace-Lorraine ont atteint même des érudits inoffensifs travaillant sur des époques plus ou moins reculées du moyen âge. Nous pourrions citer au moins trois anciens élèves de l'École des chartes à qui l'on a interdit nominativement, alors même qu'ils étaient autorisés à séjourner et à circuler dans le « Reichsland, » l'accès des archives et des bibliothèques

du pays. On a paru craindre qu'ils ne portassent atteinte aux « droits historiques » de l'Allemagne sur les pays conquis en 1870. Un de ces érudits, qui s'occupe de recueillir des diplômes carolingiens, s'est vu fermer la porte de tous les dépôts d'archives, non seulement de l'Alsace-Lorraine, mais encore de la Prusse rhénane! Craignait-on qu'il n'attaquât la validité du traité de Verdun? Nous ne croyons pas qu'aucun Allemand ait jamais subi chez nous un pareil traitement. Peut-être cependant se trouvera-t-il quelque journal officieux pour avancer qu'en cette circonstance, comme en toutes les autres, l'Allemagne n'a fait que prendre des précautions ou qu'user de représailles.

Allemagne. — L'Académie des sciences de Munich a nommé membre ordinaire le Dr Riezler; membres extraordinaires, MM. W. Geiger, H. Simonsfeld et O. von Œfele; membres étrangers, MM. Usener (Bonn), Wimmer (Copenhague), R. Virchow (Berlin), Jul. Weizsæcker (Berlin), Essenwein; membres correspondants, J. Kelle (Prague), K. Müller (Giessen), G. Kaufmann (Munster) et Muntz (Paris).

— M. G. Meyer, d'Iéna, a été nommé professeur de droit politique à Heidelberg; M. L. von Rockinger, directeur des archives royales de Bavière en remplacement de M. von Lœher qui prend sa retraite; M. Lœschke, de Dorpat, professeur de philologie classique à Fribourg-en-Bade; M. L. Brentano, de Vienne, professeur d'économie nationale à Leipzig, où il doit suppléer M. Roscher; M. Carl Mirbt, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à Marbourg, à la place de M. C. Müller, qui n'a pas voulu quitter Giessen.

— Les Monuments figurés de l'antiquité classique pour servir de commentaire à la vie des Grecs et des Romains, publiés sous la direction de M. A. Baumeister (*Denkmäler des klassischen Alterthums*. Munich, Oldenburg), forment un ouvrage considérable, qui a paru en soixante-neuf livraisons et qui est aujourd'hui complet en trois volumes. Il ne contient pas moins de deux mille quatre cent un dessins pris sur les originaux de l'antiquité. Il est divisé en huit sections : 1° histoire de l'art; 2° le monde des dieux et des héros; 3° les antiquités privées; 4° les représentations figurées des personnages historiques; 5° les monnaies; 6° la topographie; 7° l'armée et la marine; 8° l'écriture et la paléographie. L'ouvrage entier est du prix de 84 m.

— La librairie Seemann de Leipzig met en vente la deuxième édition de l'atlas des représentations figurées pour l'histoire de la civilisation (*Kulturhistorischer Bilderatlas*); la première partie, sur l'antiquité, a dû être remaniée par son auteur, le Dr Th. Schreiber; elle se vend avec le texte au prix de 12 m.; la deuxième, relative au moyen âge, par le Dr A. Essenwein, directeur du Musée germanique à Nuremberg, comprend aussi un texte explicatif qui ne se vend pas séparément. (Prix : 10 m.)

— Sous le titre : *Allgemeines historisches Porträtwerk*, la librairie Bruck-

mann, de Leipzig, publie un recueil de plus de six cents portraits des personnages les plus célèbres du monde entier en douze séries; quatre volumes sont déjà parus.

— La Société historique de Berlin travaille avec activité pour mettre au courant sa publication des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*. En 1888, elle a donné deux volumes pour les années 1883 et 1884. Voici maintenant l'année 1885 qui vient de paraître et l'année 1886 suivra sans doute de près. S'il y a encore dans le nouveau volume une lacune regrettable (l'Angleterre du moyen âge), cette excellente revue de tous les travaux historiques est néanmoins de plus en plus complète et de plus en plus soignée. L'Allemagne y tient, comme il est naturel, la place d'honneur et les noms de MM. Hahn, Bresslau, Schum, Krones, Hirsch, Cipolla, Wattenbach, etc., disent assez avec quelle compétence les diverses parties de l'œuvre sont exécutées. Les publications de 1885 relatives à la France trouveront place dans le premier volume relatif à 1886.

— Depuis le mois de janvier paraît chez Mohr, à Fribourg-en-B., une *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, sous la direction de M. Quidde, de Kœnigsberg; cette revue, conçue avec un caractère strictement scientifique, traitera de l'histoire générale de l'Europe depuis la fin de la civilisation antique; elle paraîtra par fascicules trimestriels. En même temps la *Zeitschrift für allgemeine Geschichte*, publiée à Stuttgart, chez Cotta, par M. Zwiedineck-Südenhorst, a cessé de paraître.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Lackner*. De incursionibus a Gallis in Italiam factis, quæstio historica. Kœnigsberg, Koch. — *Liebenam*. Forschungen zur Verwaltungsgeschichte des rœmischen Kaiserreichs. Bd. I. Leipzig, Teubner. — *A. Schmidt*. Abhandlungen zur alten Geschichte; ibid. — *Schiess*. Die rœmischen Collegia funeraticia nach den Inschriften. Munich, Ackermann. — *Matzat*. Rœmische Zeitrechnung für die Jahre 219 bis 1 vor J. C. Berlin, Weidmann.

Histoire générale. — *Kayser*. Placidius von Nonantula : De honore ecclesiæ. Kiel, Lipsius. — *Knoke*. Die Kriegszüge des Germanicus in Deutschland. Berlin, Gærtner. — *Seger*. Byzantinische Historiker der x u. xi Jahrhunderte. Bd. I. : Nikephorus Bryennios. Munich, Lindauer. — *Lœwinson*. Beitræge zur Verfassungsgeschichte der westfælischen Reichsstiftsstædte. Paderborn, Schœningh. — *Prutz*. Entwickelung und Untergang des Tempelherrenordens. Berlin, Grote. — *Brunner* et *Zeumer*. Die Constantinische Schenkungsurkunden. Berlin, Springer. — *C. von Hæfler*. Don Rodrigo de Borgia und seine Sœhne. Leipzig, Freytag. — *Bendiner*. Die Reichsgrafen ; eine verfassungsgeschichtliche Studie. Munich, Buchholz. — *Kehr* et *Schmidt*. Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete. Bd. XXII : Pæpstliche Urkunden und Regesten, 1358-1378. Halle, Hendel. — *Rudolph*. Die niederlændischen Kolonien der Altmark im xii Jarhrh. Berlin, Walter. — *Hartmann*. Konrad Celtis in Nürnberg. Nuremberg, Schrag. — *Voigt*. Die Klosterpolitik der salischen Kaiser und Kœnige bis zum J. 1077. Leipzig, Fock.

Autriche-Hongrie. — Le 7 janvier est mort à Klausenbourg, en Transylvanie, le comte N. Lazare von Szachegy, historien; le 7 déc. de

l'année dernière est mort le Dr Léopold Freiherr von Neumann, professeur de droit des gens à l'université de Vienne.

Livres nouveaux. — *E. von Ottenthal.* Die pæpstlichen Kanzleiregeln von Johannes XXII bis Nicolas V. Innsbruck, Wagner. — Regesten der Pfalzgrafen am Rhein, 1214-1400. 3e livr. Ibid. — *Ebner von Ebenthal.* Maria Theresia und die Handelsmarine. Trieste, Schimpff.— *Kirchmayr.* Der altdeutsche Volksstamm der Quaden. Vienne, Deuticke. — *Dudik.* Mæhrens allgemeine Geschichte. Bd. XIII. Brünn, Winiker.

Grande-Bretagne. — M. James Orchard Halliwell-Phillipps est mort le 3 janv. dernier, à l'âge de soixante-huit ans. Il a publié de nombreux textes historiques et surtout littéraires relatifs au moyen âge anglais; puis peu à peu il s'était cantonné dans l'étude de Shakespeare et plus particulièrement de Stratford-sur-Avon.

— M. Hennessy est mort le 13 janv. dernier, à l'âge de soixante ans; il était chef de section (chiefclerk) au Public record Office; celtisant distingué, il avait publié un assez grand nombre d'anciens textes irlandais, parmi lesquels les Annales de Loch Cé (Rolls series), texte et traduction, le *Chronicon Scotorum* (ibid.), une traduction de la Vie tripartite de saint Patrick, les Annales d'Ulster, tome I, texte et traduction (Royal irish academy, 1888).

— Le 31 janvier est mort M. Gudbrandr Vigfusson; né en Irlande en mars 1830, il n'avait pas encore cinquante-neuf ans; après avoir fait ses études à l'université de Copenhague, il s'employa avec ardeur à copier et à publier les textes historiques et surtout poétiques de la littérature islandaise au moyen âge. Sir George Dasent l'amena en Angleterre en 1864 et c'est désormais à Oxford qu'il continua ses importants travaux. Il publia en 1874 un grand dictionnaire islandais-anglais; en 1878, la *Sturlunga saga;* en 1883, le *Corpus poeticum boreale* (avec M. Powell); en 1888, la *Orkneyinga saga* et la *Hakonar saga,* dont nous parlons plus haut, page 390. Il laisse en manuscrit, mais tout prêt à l'impression, un volume d'*Origines islandicae.*

— Les héritiers de sir Thomas Phillipps, le fondateur de la riche bibliothèque de Cheltenham, ont obtenu de la cour de la chancellerie d'Angleterre l'autorisation de céder soit à des gouvernements, soit à de grandes institutions, des lots de mss. dont le prix serait, d'après la loi anglaise, employé en reconstitution de majorat. Le gouvernement belge a déjà pu acquérir, pour la bibliothèque royale, un groupe d'environ quatre cents manuscrits du ixe au xve s. (voir le *Livre,* 10 janv. 1889, d'après l'*Indépendance belge* qui publia, le 9 déc. dernier, un très intéressant rapport de M. Ed. Fétis, conservateur en chef de la bibliothèque royale de Belgique). Pour la Hollande, voyez plus loin, page 469. On ne dit pas que la France s'occupe d'obtenir les documents concernant son histoire.

— Les treize premiers volumes distribués aux membres de l'*Index Society* (Longmans, 1879-1883) comprennent les index suivants qui peuvent intéresser les historiens : index des noms des royalistes dont

les biens ont été confisqués pendant la République (t. II, par Peacock); index des offices municipaux, compilé d'après les appendices au premier rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur les corporations municipales en Angleterre et en Galles (t. III, par L. Gomme); index des titres d'honneur héréditaires en Angleterre, en Écosse et en Irlande (t. V : Edw. Solly); index à l'ouvrage de Trevelyan : *Life and letters of Macaulay* (t. VII); index à la topographie de Norfolk (t. XI, par W. Rye); index aux étudiants de langue anglaise qui ont pris leurs grades à l'université de Leyde (t. XIII, par Peacock).

— *The index library,* dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, contient des catalogues et inventaires de certains fonds d'archives du P. Record office; la rédaction de cette revue mensuelle est dirigée par M. Phillimore, l'auteur estimé de *How to write the history of a family.* Les treize fascicules déjà parus comprennent les index suivants : 1° Chancery proceedings temp. Charles I, 1625-49; 2° Signet index, 1584-1624; 3° Royalist composition papers, index nominum, séries 1 et 2; 4° testament des comtés de Northampton et de Rutland, 1510-1652 (Londres, Clark). M. Phillimore se propose en outre de publier une série de pièces d'archives relatives à Gloucester et à Bristol; il commencera par l'inventaire des testaments enregistrés dans ces deux villes et des « feet of fines » pour le comté de Gloucester.

— *Lestorie des Engles solum la translacion maistre Geffrei Gaimar* vient d'être intégralement publiée dans un volume de la Collection dite du Maître des Rôles. Préparée par le regretté sir Thomas D. Hardy, cette édition a été continuée par M. Ch. Trice Martin. Elle a été faite d'après quatre mss.; le texte est reproduit littéralement d'après le ms. du British Museum coté Reg. 13 A. xxi; les variantes fournies par les trois autres (mss. de Lincoln, de Durham, de Herald's college) sont données en note. Un appendice contient les trois textes suivants : 1° *le Lai Dhaveloc le Danois,* poème français en 1,106 vers de huit pieds; 2° *Narratio de uxore Aernulfi ab Ella rege Deirorum violata;* 3° *Gesta Herwardi incliti exulis et militis.* On sait qu'un catalogue des publications de la Collection des rôles et de l'ancienne Commission des archives accompagne chaque volume de cette série; dans le volume annoncé ici, cet utile catalogue a été amélioré : il mentionne maintenant toutes les publications de textes, si nombreuses, dues à la « Record commission; » il contient en outre l'index, très abrégé, il est vrai, des onze volumes aujourd'hui parus des Rapports de la Commission des mss. historiques et des volumes in-8° des Rapports annuels présentés par le garde des archives (Deputy keeper of the public Records).

— En attendant que nous puissions en parler plus au long, mentionnons dès maintenant la nouvelle transformation que M. Jusserand a fait subir aux articles qu'il a publiés dans cette *Revue* (XIX, 265; XX, 1) sur la vie nomade en Angleterre au xive s. Ces articles, on se le rappelle, avaient déjà fait le fond d'un volume paru chez Hachette (1884);

l'auteur a repris à nouveau son travail et l'a augmenté. Traduit en anglais par miss L. T. Smith, c'est un beau volume in-8° illustré avec un goût irréprochable au moyen surtout de reproductions de miniatures du moyen âge d'après des photographies. Le titre est : *English wayfaring life in the middle ages* (XIVth century), chez Fisher Unwin (451 p. in-8°).

— La *Hakluyt Society* a mis en distribution, pour l'exercice 1888, les deux volumes suivants : *Sir W. Hedges's Journal*, 1681-1687, publié par le colonel H. Yule, t. II, qui contient des détails biographiques et autres sur l'Inde à cette époque ; *The voyage of François Pyrard of Laval to the East Indies, the Maldives, the Moluccas and Manil*, publié par A. Gray ; t. II, 1re partie. La Société se propose de publier un certain nombre d'ouvrages relatifs à Madagascar, ainsi les Mémoires de François Cauche, 1638-1644, et une traduction de la « Relation de ce qui s'est passé en l'isle Madagascar depuis l'année 1642 jusques en 1660, » par Flacourt.

— Le neuvième volume des Documents pour l'histoire du comté de Stafford, publiés par la *W. Salt archæological society* (cf. plus haut, p. 388), contient des extraits des « Plea » et des « Fine rolls » d'Édouard II.

— M. Clark a publié pour la Société historique d'Oxford le tome II, 3e partie, du *Register of the university of Oxford*.

— M. W. Dunn Macray a donné à la Clarendon Press (Oxford) une nouvelle édition en six volumes in-8° de la *History of rebellion and civil war in England*, par le comte de Clarendon. Si ce n'est pas à vrai dire la première édition complète qu'on ait de l'œuvre célèbre du « Tacite anglais, » c'est la première qui soit strictement conforme au manuscrit original. L'éditeur a seulement modernisé l'orthographe, sauf pour les noms de lieu, dont il a reproduit scrupuleusement la graphie.

— La librairie E. Avery (Londres) vient de donner une nouvelle édition améliorée du manuel de Sims : *A manual for the genealogist, topographer, antiquary and legal professor*. Signalons à ce propos un très instructif rapport de M. Ch.-V. Langlois, paru au tome XV, 3e série, des *Archives des Missions*, et intitulé : *les Documents relatifs à l'histoire de France au P. Record Office à Londres*. M. Langlois y annonce que M. Sc. Bird, du P. R. O., doit faire paraître prochainement un « Manuel des archives nationales, » destiné à remplacer celui de Thomas, si incommode et si vieilli.

Livres nouveaux. — *Th.-A. Nash*. The life of Richard, lord Westbury, lord high chancellor of England. Bentley. — *E.-C. Thomas*. The philobiblion of Richard de Bury, bishop of Durham and sometimes chancellor of Edward III. Kegan Paul. — *Baddeley*. An account of the church and parish of Saint-Giles, Cripplegate. Londres, Baddeley. — *Hodgkin*. The dynasty of Theodosius. Clarendon press (H. Frowde). — Chronicle of king Henry VIII of England, being a contemporary record of some of the principal events of the reigns of Henry VIII and Edward VI written in spanish by an unknown hand ; translated, with notes and introduction, by major *A. Sharp Hume*. Bell. — *Law*. The history of Hampton court palace. Vol. II : in Stuart times. Ibidem.

Suisse. — M. le professeur Salomon Vögelin, à qui l'on doit d'assez nombreuses contributions à l'histoire de l'art et de savantes recherches sur les travaux d'Egidius Tschudi[1], est mort à Zurich, le 19 octobre dernier, à l'âge de cinquante-un ans.

— La librairie Schulthess, à Zurich, vient d'achever la publication du tome III et dernier de l'*Histoire de la Suisse*, par M. le Dr K. Dændliker.

— M. le professeur B. Hidber vient, après une interruption assez longue, de publier une livraison nouvelle de sa *Schweizergeschichte für Schule und Volk* (Berne, Wyss). Cette livraison renferme l'histoire de la confédération suisse pendant le xvie, le xviie et le xviiie siècle, sans que l'on voie clairement pourquoi l'auteur s'est arrêté à la veille de la catastrophe de 1798. Le xviiie siècle tout entier est d'ailleurs réduit à une simple esquisse, et le manque de proportion, qui est le défaut principal de l'ouvrage, continue à se faire sentir dans les parties mêmes où il aurait été le plus nécessaire que M. H. se rendît compte de la tâche qu'il s'est imposée.

— Le bulletin n° II de l'*Association pro Aventico* renferme une excellente étude de M. E. Secretan sur la topographie de l'ancienne Avenches, avec un plan dressé par M. Rosset.

— La Société d'histoire de Glaris vient de faire paraître une nouvelle édition de la chronique de Valentin Tschudi[2], cet ancien élève de Zwingli qui, dans son église de Glaris, se fit remarquer par la largeur d'esprit avec laquelle il s'acquittait de ses fonctions en disant le matin la messe pour les catholiques et en prêchant l'après-midi pour les réformés, puis, devenu pasteur de la ville, dont il avait été longtemps curé, nous a laissé un récit fort impartial des choses de son temps, ou, plus exactement, de celles qui se sont passées dans son voisinage jusqu'à l'année 1533. La chronique de Val. Tschudi avait été publiée pour la première fois en 1853, par M. J.-J. Blumer (*Archiv für schweizerische Geschichte*, t. IX). L'éditeur actuel, M. le Dr J. Strickler, s'est proposé de la mettre à la portée du grand public et l'a, dans ce dessein, entourée de toutes les explications philologiques et historiques propres à en faciliter l'intelligence.

— M. le professeur J. Dierauer vient de publier, dans les Mémoires

1. *Wer hat zuerst die rœmischen Inschriften in der Schweiz gesammelt und erläutert?* (Jahrbuch für schw. Geschichte, Bd. XI, 1886.) — *Egidius Tschudi's epigraphische Studien in Südfrankreich und Italien* (Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, Bd. XXIII, Heft. I, 1887). — *Die eigenhændige Handschrift der eidgenœssischen Chronik des Egidius Tschudi auf der Stadtbibliothek Zürich*, 1889 (feuille du jour de l'an rédigée sur les notes de M. Vœgelin par M. G. de Wyss). — *Tschudi als Urkundenforscher* (paraîtra dans le tome XIV du *Jahrbuch für schw. Geschichte*).

2. *Valentin Tschudi's Chronik der Reformationsjahre* 1519-1533. Für einen weiteren Leserkreis herausgegeben von Dr J. Strickler (Separatausgabe nebst Heft XXIV des Glarner historischen Jahrbuchs).

de la *Société d'histoire de Saint-Gall* (tome XXIII), la *Correspondance de J.-R. Steinmüller et de J.-C. Escher de la Linth*. Ce sont deux savants fort distingués du commencement du siècle, dont l'un s'est fait connaître dans le domaine des sciences naturelles et de la pédagogie, tandis que l'autre, géologue d'un rare talent, a dû son surnom populaire (*von der Linth*) au dévouement infatigable avec lequel il a dirigé, de 1807 à 1822, le grand œuvre de la correction de la Linth entre les lacs de Wallenstadt et de Zurich. Cette correspondance, où la politique se trouve ici et là mêlée aux questions de science et aux affaires domestiques, méritait à tous égards de voir le jour : elle fait estimer et aimer les deux hommes de bien qui l'ont entretenue pendant un quart de siècle (1796-1821).

— M. Alphonse de Candolle, qui, malgré ses quatre-vingt-deux ans accomplis, est encore aujourd'hui un des membres les plus actifs de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, vient de publier dans les mémoires de cette société (nouv. série, t. III, 1re livr.) une très intéressante notice sur *Sismondi considéré comme citoyen genevois*.

— La *Revue* annonçait récemment la publication du tome III de l'*Inventaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse, qui sont conservés dans les archives et bibliothèques de Paris* (1648-1684), par M. Édouard Rott; le quatrième est sous presse; il restera un volume pour le XVIIIe siècle, plus un volume de tables et de biographies des ambassadeurs et autres agents diplomatiques de la couronne de France aux ligues.

Pays-Bas. — Notre collaborateur M. Blok a fait un troisième voyage pour chercher dans les archives de l'Allemagne et de l'Autriche des documents historiques intéressants pour l'histoire des Pays-Bas. Les rapports de M. Blok, sur les deux premiers voyages, ont paru par les soins du gouvernement néerlandais; le troisième rapport, qui donnera des renseignements sur les archives et les bibliothèques de Berlin, Prague, Vienne, Munich, Stuttgart, Heidelberg, Frankfort, Coblence, Trèves, Oldenbourg, Zurich, Bentheim, etc., paraîtra dans le commencement de 1889.

— Comme d'ordinaire, vers la fin de l'année, lorsque le gouvernement présente aux Chambres le budget de l'année suivante, on lit dans les divers journaux des articles sur la nécessité d'une chaire d'archéologie, *qui se laisse encore toujours attendre*. L'attention du monde scientifique a aussi été appelée vers l'archéologie par une découverte très intéressante, faite dans la Frise vers le mois d'août : on y a trouvé dans un vieux « terp » (colline artificielle, érigée par les anciens comme asile pour les temps d'inondation) une pierre votive de l'époque romaine, évidemment du Ier siècle de notre ère. Cette trouvaille semble indiquer que dans ce temps l'empire romain s'étendait jusque dans la Frise. La pierre porte l'inscription suivante : *Deae Hludanae conductores piscatus mancipi G. Valerio secundo V. S. L. M.* M. Boissevain traite de cette pierre dans un article de la *Mnemosyne*.

— Les anniversaires de la défaite de l'Invincible Armada, en 1588, et de la fin du règne de Napoléon en Hollande, en 1813, ont fait naître plusieurs articles et même des livres sur ces deux événements, dont le dernier a été célébré dans tout le pays avec beaucoup d'entrain. Parmi les articles, il y en a plusieurs qui jettent une vive lumière sur l'histoire de la délivrance de la Hollande en 1813.

— On remarque un nouvel élan dans l'étude de l'histoire locale en Hollande : plusieurs grandes villes ont vu paraître dans l'année passée des annuaires historiques, dirigés par les archivistes et les bibliothécaires de ces villes.

— Nous appelons l'attention des orientalistes sur les revues néerlandaises qui s'occupent de l'histoire, de la langue et des mœurs des peuples qui habitent les Indes néerlandaises. Dans le *Tydschrift van Indische land-, taal-en volkenkunde* et les *Bydragen tot de taal-, land- en volkenkunde van Nederl. Indie,* on trouve des articles de M. Wilken, sur l'ancien droit des peuples indiens, de M. Snouck-Hurgronje, sur le mahométisme, de M. de Groot, sur les Chinois de Bornéo, de M. Kielstra, sur l'histoire des Indes au xixe siècle, de M. Brandes, sur les langues de l'Archipel, etc.

— La Société pour la publication des sources de l'ancien droit néerlandais a publié le second volume du *Sachsenspiegel* (éd. de Geer) et le premier des privilèges municipaux de la Frise occidentale (*Westfriesche Stadrechten*). Une introduction de M. Pols décrit l'histoire de ces privilèges vers la fin du moyen âge, histoire très intéressante, parce qu'elle présente des institutions très particulières et jusqu'ici presque inconnues.

— M. Snouck-Hurgronje, savant hollandais qui a fait un long séjour à Mecque, a publié les résultats de ses études pendant ce séjour dans le livre *Mekka* (2 vol., chez Nyhoff; prix : 40 fr.), œuvre très intéressante au point de vue de l'histoire et des mœurs arabes.

— M. Kuiper a écrit un livre remarquable sur la religion grecque au temps de Périclès, sous le titre de *Wysbegeerte en godsdienst in het drama van Euripides* (philosophie et religion dans le drame d'Euripide).

— M. Acquoy a publié une collection de mélodies religieuses avec texte néerlandais du moyen âge, sous le titre de *Middeleeuwsche geestelyke liederen en leysen* (La Haye, Nyhoff). L'auteur, qui a écrit des études intéressantes sur la musique du moyen âge, a enrichi sa publication de notes sur les cantiques publiés.

— Dans le *Kerkhistorisch Archief* on remarque une étude sur la *Sporta* et la *Sportula Fragmentorum* de Carlier (Bruxelles, 1478 et 1479), par M. Fredericq, de Gand ; un article de M. Toorenenbergen, sur les origines de l'anabaptisme en Hollande; un article de M. Rogge, sur les divisions religieuses dans la République au commencement du xviie s.

— Les *Bydragen* de M. Fruin contiennent des articles de M. Kappeyne et de M. Fruin sur les sources de l'histoire du comté de Hollande avant le XIIe siècle. M. Muller y décrit les belles acquisitions provenant de l'achat d'une partie des manuscrits néerlandais de sir Th. Phillipps à Cheltenham; M. Hamaker traite des finances de la Hollande au XIVe siècle; M. Fruin explique les causes du pouvoir des bourgmestres d'Amsterdam au temps de la République.

Italie. — M. L. de Laigue a publié, à Rome, en 1887 (Forzani), une brochure, dont il a trouvé les éléments dans ses papiers de famille, sur *Un petit-fils de Louis XIV.* Il s'agit du chevalier d'Arcq, probablement fils naturel du comte de Toulouse et de la comtesse de Gondrin, née Noailles, avec laquelle le fils de Mme de Montespan légitima ses relations par un mariage, en 1723. D'abord presque reconnu à la cour comme descendant du grand roi, d'Arcq finit par se laisser compromettre dans les spéculations et les intrigues de Saint-Florentin. Ce fut le signal de sa ruine; il mourut à Paris oublié et misérable, le 5 février 1795. M. de Laigue ne s'est pas contenté de raconter agréablement la vie agitée du chevalier d'Arcq, il a fait don à la Bibliothèque nationale de tous les papiers qu'il possédait sur ce personnage. C'est un très bon exemple, malheureusement fort rare et qui méritait d'être signalé.

Livres nouveaux. — Documents. — Codex diplomaticus Cajetanus; pars I. A l'imprimerie du Mont-Cassin. — *Cristofori.* Cronaca inedita transcritta dal ms. originale del sec. XV della biblioteca angelica di Roma. Foligno, Salvati (*Arch. stor. per le Marche e l'Umbria*, 1888). — Cronachetta antica di Firenze, 1110-1273. Florence, impr. coopérative (*Zibaldone*, I, 7). — Antichi testamenti tratti dagli archivi della congregazione di carità di Venezia. 7e série. Venise, impr. de S. M.

Histoire générale. — *Gaudenzi.* Sui rapporti tra l'Italia e l'impero d'Oriente fra gli anni 476 e 554. Bologne, tip. militare. — *Bertolini.* Storia del risorgimento italiano. Milan, Trèves. — *Pasolini.* Paolo IV ed Emanuele Filiberto, duca di Savoia, 1557. Imola, Galeati. — *Id.* I tiranni di Romagna e i papi nel medio evo; ibid. — *Bersezio.* Il regno di Vittorio Emmanuele II. 4e vol., 1847-1851. Turin, Roux et Favale.

Histoire locale. — *Forcella.* Inscrizioni delle chiese e degli altri edifici di Milano dal sec. VIII ai giorni nostri. Milan, Bortolotti. — *Muccio.* Le inscrizioni del palazzo comunale di Palermo. Palerme, Virzi. — *Pais.* Alcune osservazioni sulla storia e sulla amministrazione della Sicilia durante il dominio romano. Palerme, Lauriel.

Belgique. — M. Henri Pirenne, professeur à l'université de Gand, a très bien déterminé les sources de la *Rijmkronik van Flaenderen* dans une dissertation publiée dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire* (t. XV, no 4, 4e série, 1888).

— Notre collaborateur M. Paul Fredericq, professeur à l'université de Gand, vient de publier le premier volume d'un *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae* (Gand, J. Vuylsteke, et La Haye, M. Nijhoff; 680 pages, avec deux cartes présentant la divi-

sion politique et ecclésiastique des anciens Pays-Bas à la fin du moyen âge). Ce volume contient environ 450 pièces embrassant la répression de l'hérésie avant Charles-Quint, de 1025 à 1520 (bulles papales, décisions de synodes et de conciles, arrêts d'inquisiteurs et de juges laïques, extraits de chroniques contemporaines, etc.). Chaque document est précédé d'une analyse et suivi de notes. L'ouvrage est le fruit de la collaboration de M. Fredericq avec les élèves de son cours pratique d'histoire nationale. Il est écrit en flamand; mais la plus grande partie des textes étant en latin, il sera facile de consulter le volume, même pour ceux qui ne savent pas cette langue étrangère.

Livres nouveaux. — *F.-E. Bolsaie*. Le Steen d'Anvers. 223 p. Bruxelles, Lebègue. — *Colonel Monnier*. La bataille de Malplaquet. 86 p. Quiévrain, Lecoq. — *A. Sérésia*. L'Église et l'État sous les rois francs au vi^e siècle. 153 p., avec nombreux dessins. Gand, J. Vuylsteke. — *Van Schoor*. Le chancelier de Brabant. 50 p. Bruxelles, Larcier. — *Julius Vuylsteke*. De oude Vlamingen (Jacob en Philips van Artevelde, Frans Ackerman). 64 p. Gand, J. Vuylsteke. — *V. Vander Haeghen*. Het klooster ten Walle en de abdij van den Groenen Briele. 370 p. Gand, Ad. Hoste. — *Eug. Dognée*. Liège (origines, histoire, monuments). 156 p. Bruxelles, Lebègue et Cie. — *E. Van Bruyssel*. La république argentine, ses ressources naturelles, ses colonies agricoles, son importance comme centre d'immigration. 272 p. Bruxelles, Muquardt.

Danemark. — M. Weitemeyer a publié à Copenhague chez Hœst et fils, en plusieurs langues, avec le concours de plusieurs savants, sous le titre *le Danemark*, un compendium très soigneusement rédigé de l'histoire du Danemark et de sa condition actuelle. Les soixante-quinze premières pages sont consacrées à un résumé très clair de l'histoire du Danemark suivi d'une excellente bibliographie, dû à M. Weitemeyer. C'est à lui également qu'est due la description du pays et de la population. M. Schwanenflugel a donné un résumé de l'histoire de la langue, de la littérature et du théâtre; M. J. Lange s'est chargé des beaux-arts, M. A. Hammerich de la musique, M. Secher du droit, M. M. Robin de la situation sociale et économique. Les données statistiques les plus minutieuses s'y trouvent réunies.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Abbé Alliot. Cartulaire de N.-D. d'Étampes. Paris, Picard; Orléans, Herluison, xxvi-161 p. — Colonel Carette. Études sur les temps antéhistoriques. 2e étude : les Migrations. Alcan, 346 p. — Mme Carette, née Bouvet. Souvenirs intimes de la cour des Tuileries, 1858-65. Ollendorff, 332 p. in-12. —

1. Les livres dont le format n'est pas indiqué sont en in-8°.

CHABAUD-ARNAULT. Histoire des flottes militaires. Berger-Levrault, XXIV-513 p. — Marquis DE COURCY. Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France. Plon et Nourrit, VII-324 p. in-12. — DOUARCHE. L'Université de Paris et les Jésuites, XVIe-XVIIe s. Hachette, IX-327 p. — GARNAULT. Le commerce rochelois au XVIIIe s. La Rochelle, Mareschal et Martin, 2 vol., VIII-377 p. et VIII-342 p. — GAULOT. Un complot sous la Terreur. Marie-Antoinette, Toulan, Jarjayes. Ollendorff, VIII-336 p. in-12. — GUILLOIS. Napoléon; l'homme, le politique, l'orateur. Perrin, 2 vol., X-689 et 648 p. — LAIR. Des hautes cours politiques en France et à l'étranger. Thorin, XXIV-436 p. — L. DE LA SICOTIÈRE. Louis de Frotté et les insurrections normandes, 1793-1832. Plon et Nourrit, 3 vol., XXXI-629, 812 et 55 p. — Comte H. DE LESTRANGE. Inventaire et vente des biens meubles de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen, nonce du pape Grégoire XI et ambassadeur du roi Charles V, mort en 1389. Picard, VIII-198 p. in-4°. — J. LOTH. Les Mabinogion. I. Thorin, 359 p. — J. MARTHA. L'art étrusque. Firmin-Didot, 632 p. grand in-8°. — Ch. DE MAZADE. Un chancelier d'ancien régime; le règne diplomatique de M. de Metternich. Plon et Nourrit, XV-418 p. — E. DE MÉNORVAL. Paris, depuis ses origines jusqu'à nos jours. 1re partie jusqu'en 1380. Firmin-Didot, XXXVI-486 p. — RABAUD. Lasource, député à la Législative et à la Convention. Fischbacher, VII-352 p. in-12. Prix : 3 fr. — Marquis DE SAPORTA. La famille de Madame de Sévigné en Provence. Plon et Nourrit, III-404 p. — Souvenirs et correspondance du prince Emile DE SAYN-WITTGENSTEIN-BERLEBOURG. 2 vol. C. Lévy, V-455 et 528 p. — VERNET. Étude sur les sermons d'Honorius III. Lyon, Witte et Perrussel, XI-118 p.

BRYCE. — The american commonwealth. Macmillan, 3 vol., XXXI-592, IX-683 et IX-699 p. — HODGKIN. The dynasty of Theodosius. Oxford, Clarendon Press, XV-239 p. — A. JESSOPP. The coming of the friars and other historic essays. Fisher Unwin, 344 p. — JUSSERAND. English wayfaring life in the middle ages (XIV cent.); trad. p. L.-T. Smith. Ibid., 451 p.

Dr ESCHER et Dr P. SCHWEIZER. Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich. Bd. I, 1e Hælfte. Zurich, Hœhr, XXV-176 p. in-4°. Prix : 6 m. 50.

MAURENBRECHER. Geschichte der deutschen Kœnigswahlen vom X bis zum XIII Jahrh. Leipzig, Duncker et Humblot, XII-244 p. Prix : 5 m. 40. — Dr A. PRUTZ. Entwickelung und Untergang des Tempelherrenordens. Berlin, Grote, X-368 p. — UNZER. Die Convention von Klein-Schnellendorf (9 oct. 1741). Francfort-s.-M., Reitz et Kœhler, 140 p. — G. WOLF. Zur Geschichte der deutschen Protestanten, 1555-59. Berlin, Seehagen, XII-473 p.

Th.-Ab SICKEL. Liber diurnus pontificum romanorum. Vienne, Gerold, XCII-220 p.

R. DI CESARE. Il conclave di Leone XIII. Città di Castello, Lapi, VII-623 p. Prix : 7 l. — E. MONACI. Gesta di Federigo I in Italia, descritte in versi latini da un anonimo contemporaneo. Rome (Istituto storico italiano), XXXII-138 p.

P. FREDERICQ. Corpus documentorum inquisitionis heretice pravitatis neerlandicae. 1re partie, 1025-1520. Gand, Vuylsteke; La Haye, Nijhoff, XXXIX-640 p.

A. KRAUSHARA. Czary na dworze Batorego. Cracovie, Gebethner i Spolka, 293 p. in-12.

Pages
16. La Nouvelle Revue. 192, 428
17. Nouvelle Revue historique de droit 190
18. La Révolution française 190, 425
19. Revue archéologique 189, 429
20. Revue critique d'histoire et de littérature 188, 427
21. Revue d'Auvergne. 194, 432
22. Revue d'histoire diplomatique. 424
23. Revue de l'Agenais 193, 432
24. Revue de Gascogne 194, 432
25. Revue de Géographie. 191, 430
26. Revue de l'Histoire des religions 191, 430
27. Revue des Deux-Mondes. 192, 428
28. Revue des Études juives. 431
29. Revue des Questions historiques 423
30. Revue du cercle militaire 191
31. Revue générale du droit 431
32. Revue historique et archéologique du Maine 194
33. Revue maritime et coloniale 191, 430
34. Revue politique et littéraire 428
35. Romania 429
36. Société d'émulation de l'Ain 196
37. Société de l'Histoire de Paris 434
38. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 195, 434
39. Société nationale des Antiquaires de France 195, 433
40. Le Spectateur militaire 191

BELGIQUE.

1. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique . . 196
2. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 197
3. Annales de la Société d'émulation de la Flandre. . . 197
4. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique . . 196
5. Commission royale d'histoire 196
6. Het Belfort 197
7. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 196, 435
8. Messager littéraire et scientifique de Gand. 197
9. Le Muséon 196
10. Revue belge de numismatique. 196
11. Revue générale de Belgique. 196

ALLEMAGNE.

1. Archiv für Kirchengeschichte des Mittelalters . . . 437
2. Bayerische Akademie der Wissenschaften. 205
3. Deutsche Revue 200, 439
4. Deutsche Rundschau. 200, 439
5. Germania. 439

Pages
6. Gesellschaft der Wissenschaften (Gœttingue) 438
7. Gœttingische gelehrte Anzeigen 438
8. Hermes 200
9. Historische Zeitschrift 197, 435
10. Historisches Jahrbuch. 199, 437
11. Historisches Taschenbuch 199
12. Jahrbücher des Vereins f. Meklenburg. Geschichte. . 204
13. Jahrbücher für protestantische Theologie 440
14. Der Katholik. 440
15. Mittheilungen des Alterthumsvereins zu Freiberg/i/S . 204
16. Mittheilungen des k. d. archæolog. Instituts in Rom. . 201, 439
17. Die Nation 200, 438
18. Neue Jahrbücher für Philologie 201
19. Nord und Süd 200
20. Philologus. 202
21. Preussische Jahrbücher 205
22. Preussische Akademie der Wissenschaften 205
23. Theologische Studien und Kritiken 440
24. Untersuchungen aus d. d. Staats und Rechtsgeschichte 202
25. Westdeutsche Zeitschrift 204
26. Zeitschrift der D. morgenlænd. Gesellschaft 203
27. Zeitschrift der Gesellschaft f. Gesch. vom Breisgau. . 204
28. Zeitschrift der Savigny-Stiftung 439
29. Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins 203
30. Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. 203
31. Zeitschrift für ægyptische Sprache 439
32. Zeitschrift für deutsche Philologie 439
33. Zeitschrift für die Geschichte d. Oberrheins 204
34. Zeitschrift für katholische Theologie. 202, 441
35. Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft. 441
36. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 202, 441
37. Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft . . 203

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Archiv f. œsterreichische Geschichte 206, 441
2. Bœhmische Gesellschaft der Wissenschaften 208
3. Mittheilungen d. Gesellschaft f. Salzburg. Landeskunde 208
4. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 209, 442
5. Mittheilungen d. V. f. d. Gesch. d. Deutsch. i. Bœhmen 208
6. Società istriana di archeologia e storia patria. . . . 209
7. Société des sciences de Prague 443
8. Wiener Studien. 207
9. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes. . . 207
10. Zeitschrift für allgemeine Geschichte 206

Pages

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Academy 211, 444
2. The Antiquary 210, 446
3. The archæological Review 210, 446
4. The Athenaeum 211, 445
5. The classical Review 446
6. The contemporary Review 212
7. The English historical Review. 209, 443
8. The Law quarterly Review. 446
9. The nineteenth Century 212
10. The Quarterly Review 211
11. The Westminster Review 447

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 212, 447

ITALIE.

1. Archivio della società romana di storia patria. . . . 216
2. Archivio storico italiano. 213, 448
3. Archivio storico lombardo 213, 448
4. Archivio storico per le provincie napoletane 216
5. Archivio storico siciliano 217
6. Archivio veneto. 449
7. Rivista storica italiana 448
8. Studi e documenti di storia e diritto. 217

Chronique et Bibliographie 218, 450
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue 239, 470
Errata 240

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.